

THE  
MOONMIRE BRIDGE

BY

1854

ROYAUME DE BELGIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTUDES ET DE LA DOCUMENTATION

L'ÉCONOMIE  
BELGE  
EN  
1976



BRUXELLES

IMPRIMERIE DES ANC. ÉTABL. AUG. PUVREZ, S. A.  
AVENUE FONSNY 59

1977

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES  
DÉPARTEMENT DES FINANCES

L'ÉCONOMIE  
BELGE  
EN  
1976



BUDGETS  
ET PROGRAMMES  
DE LA FONCTION PUBLIQUE



# AVERTISSEMENT

*L'analyse de la situation économique de la Belgique en 1976 et les commentaires qui s'y rapportent font l'objet du présent ouvrage.*

*Le plan selon lequel celui-ci est élaboré est le même que pour ceux qui l'ont précédé : l'introduction intitulée « Considérations générales » situe l'activité belge notamment dans le cadre mondial et la caractérise au moyen de données macro-économiques; viennent ensuite des exposés concernant chaque secteur ou branche d'activité avec, à l'appui, des tableaux statistiques ainsi que des graphiques.*

*Un répertoire des faits principaux termine l'ouvrage.*

*L'évolution économique des régions du pays est également analysée.*

*Un certain nombre de statistiques importantes ne sont toujours disponibles qu'avec retard; en partie, elles feront l'objet, avec les grandes données de la comptabilité nationale, d'une annexe qui sera publiée ultérieurement.*

*Bruxelles, le 21 juin 1977.*



# CONSIDERATIONS GENERALES

Une expansion économique excessivement stimulée, reposant notamment sur une création anormale de moyens de paiement, un synchronisme quasi total des conjonctures au niveau international renforçant les pénuries sur les marchés de matières premières, provoquant une hausse considérable de leurs prix; en particulier du pétrole, ainsi que le dérèglement du système monétaire international, sont autant de facteurs qui allaient constituer la base d'un déséquilibre économique profond qui s'est concrétisé dans la récession mondiale la plus profonde et la plus longue de l'après-guerre.

Lignes de force du développement économiques...

Le recul brutal de l'activité industrielle et l'augmentation exceptionnelle du chômage se sont manifestés au cours du premier semestre de 1974 aux Etats-Unis et peu de mois après en Europe. Le mouvement de contraction s'alimentait non seulement par le repli de la demande finale, après une phase de demande spéculative suscitée par l'inflation, mais aussi par un processus puissant d'élimination des stocks excédentaires qui s'étaient constitués en réaction à la hausse des prix tant des matières premières que des produits finis, enfin par la nécessité dans laquelle se trouvaient tous les pays industrialisés de mener une politique de lutte contre l'inflation galopante.

Le recul de l'activité industrielle et des échanges commerciaux s'est poursuivi jusqu'à la mi-1975. Depuis lors, on a assisté à une amélioration de la conjoncture générale mais avec la persistance d'un état de crise dans plusieurs secteurs. Il est en effet à remarquer que la récession a révélé avec force certaines difficultés sectorielles, liées à une carence structurelle de l'outil industriel ainsi qu'aux effets de la concurrence en provenance de zones économiques ayant un niveau des salaires particulièrement bas.

A partir de l'été 1976, on assiste en Europe à un certain plafonnement de la production et des échanges internationaux. Devant cette situation, l'action du Gouvernement belge s'est manifestée autour de trois axes de préoccupations : le rétablissement des équilibres économiques fondamentaux (lutte contre l'inflation, défense du franc belge, assainissement des finances

... en Belgique...

publiques), le redéploiement industriel et commercial afin de pallier les déficiences structurelles de notre économie et, enfin, une plus grande justice sociale en vue d'atténuer l'impact de la récession au niveau des personnes les plus défavorisées.

La politique de rétablissement des grands équilibres économiques a abouti à un net ralentissement de la hausse des prix (de 16 % à 7 %) et a visé en même temps au maintien de la parité du franc belge, malgré les attaques dont il a parfois été l'objet sur le marché des changes. Le rétablissement de l'équilibre des finances publiques n'a pu être opéré comme souhaité, du fait, en particulier, du gonflement des allocations sociales par suite de l'accroissement du chômage.

La politique de redéploiement industriel s'est concrétisée, d'une part, par de nouveaux instruments d'intervention (Holding public, Secrétariat à la Concertation sectorielle, dotation des Sociétés de Développement régional) et par des mesures législatives devant rétablir la compétitivité de l'économie (modération des revenus), d'autre part, dans l'aide financière aux secteurs en état de crise structurelle grave (industrie sidérurgique, industrie textile, etc...).

La politique sociale a principalement visé à résorber le chômage et à maintenir le pouvoir d'achat de la population. Un système de prépension et de stage pour les jeunes a été instauré.

La politique de relance a surtout visé à favoriser l'investissement privé, principal moteur d'une nouvelle phase d'expansion.

Pour l'année écoulée, la croissance réelle du produit national brut est estimée à environ 2,3 %, après un recul de 1,9 % en 1975. Le résultat le plus important de la politique gouvernementale a été un ralentissement très net des hausses de salaires et de prix; ainsi, l'augmentation des prix implicites du P.N.B. a été ramenée à 9,0 % contre 12,3 % en 1975.

\*  
\* \* \*

... dans les autres pays  
industriels

Vers le milieu de 1975, une reprise s'opérait aux Etats-Unis et au Japon. A l'exception de quelques pays européens ne faisant pas partie de la C.E.E., l'ensemble du monde industrialisé enregistrait une forte progression de la production et des augmentations souvent spectaculaires des quantités importées et exportées.

Ce redressement était la conséquence des mesures monétaires et fiscales prises antérieurement, d'une moindre réserve des consommateurs (demande de rattrapage), d'un raffermissement de la demande extérieure et surtout d'une reconstitution notable des stocks après le fléchissement antérieur. Ce sont dès lors des causes techniques qui ont entraîné la reprise, d'autant plus que la propension à investir est demeurée faible, sauf dans les pays où, dans ce domaine, des mesures spécifiques d'encouragement avaient été prises.

Pendant les premiers mois de 1976, le rythme de croissance de la production a été encore plus élevé. Les mouvements de stocks ont été plus que jamais déterminants pour la production. Pendant le premier semestre de 1975, la diminution des stocks a été prépondérante, amenant une réduction du P.N.B. des pays de l'O.C.D.E. de l'ordre de 4,5 %, soit deux fois plus que pendant la plus grave récession précédente. Dans la première phase de la reprise, environ 2 % de la croissance du P.N.B. s'expliquent par la reconstitution de stocks.

Le climat psychologique a surtout été extrêmement favorable aux Etats-Unis pendant le premier semestre de 1976 : la production industrielle a monté en flèche; une augmentation du revenu réel disponible a entraîné une demande considérable de biens de consommation durables, l'emploi s'accroissait plus rapidement que pendant les cycles conjoncturels précédents et le rythme d'inflation se ralentissait.

Au Japon, où la demande intérieure a été relativement faible, ce sont les exportations qui se trouvent à la base de la forte expansion des premiers mois de 1976. Dans les autres pays industrialisés, non-membres de la C.E.E., la reprise est due avant tout à l'accroissement de la demande étrangère. Cependant plusieurs de ces pays ont eu à faire face à de graves problèmes en matière de balance des paiements et ont été confrontés à un rythme d'inflation élevé.

Dans la Communauté européenne, le raffermissement de la demande intérieure a constitué le moteur de la reprise. En effet, la lente croissance du revenu réel disponible a été compensée en partie par le nombre plus élevé d'heures de travail et une nouvelle hausse des revenus de transfert. En outre, la propension à l'épargne, qui a atteint un niveau très élevé pendant la récession s'est amenuisée dans la plupart des pays. Les ventes de biens de consommation durables, plus particulièrement de voitures automobiles et de certains services (tourisme), ont accusé une progression remarquable.

La progression de l'activité a tout d'abord été observée en République fédérale d'Allemagne, en France et en Italie; la série

s'est cloturée par le Royaume-Uni, l'Irlande et le Luxembourg, où l'amélioration doit être attribuée principalement à la demande étrangère accrue. Globalement, la production industrielle du premier semestre de 1976 a été équivalente à celle du point culminant de mi-1974. Après une longue interruption, l'activité de l'industrie de la construction, s'est dans plusieurs Etats membres, réanimée notamment grâce à une politique d'expansion davantage favorable au secteur des travaux publics.

Ces améliorations n'ont toutefois pas été accompagnées d'une réduction de la forte réserve de main-d'œuvre. Dans quelques pays, la situation sur le marché de l'emploi a accusé une légère amélioration, tandis que dans d'autres la progression du chômage était enrayée. En mars 1976, 4,3 % en moyenne de la population active de la Communauté étaient sans emploi (contre 3,4 % l'année précédente). L'augmentation des salaires a subi le contrecoup du chômage élevé, tandis que la politique menée visait le plus souvent une modération des salaires. Le degré d'utilisation des capacités de production industrielle qui, au cours de la récession, avait enregistré un recul relativement important, n'a connu qu'une faible progression. La situation en matière de réserve de main-d'œuvre et de capacité a varié toutefois selon les pays ou les secteurs.

L'évolution, différente selon les pays, entamée en 1973 s'est également poursuivie dans le domaine des revenus, des coûts salariaux et des prix : les hausses les plus importantes ont été enregistrées en Italie, au Royaume-Uni, en Irlande, tandis que la progression la plus faible a été notée en République fédérale. Ce développement inégal a entraîné des complications monétaires, le seul écart dans l'évolution des prix ne constituant toutefois pas un critère suffisant pour la définition de la parité d'une monnaie; en effet, l'évolution des coûts salariaux par unité produite et celle des prix à l'exportation doivent également être prises en considération.

L'influence sur les prix à la consommation de la hausse des prix des matières premières et produits demi-finis, due à la demande accrue et au relèvement des marges bénéficiaires amoindries, a été faible. Les hausses de prix ont été surtout le fait des produits alimentaires.

A partir des derniers mois de 1975, les importations jusqu'alors relativement réduites, accusaient une forte progression en raison du réassortiment des stocks. La hausse des prix pétroliers de 10 % en octobre et l'affermissement des matières premières, principalement des métaux non ferreux, du café et du cacao ont entraîné un effritement des balances commerciales et ont eu une influence négative sur la croissance du P.N.B. de

certains pays de la C.E.E. Il convient de remarquer que le commerce intracommunautaire a accusé, pendant le premier semestre de 1976, une croissance plus importante que le commerce mondial.

Au cours du deuxième trimestre de 1976, le climat chez les chefs d'entreprises se détériorait notablement, ce qui a été confirmé par l'évolution négative des différents indicateurs de la conjoncture pendant le deuxième semestre de l'année.

Une fois la demande de ratrappage disparue, la confiance des consommateurs s'affaiblissait, notamment en raison du nouveau ralentissement du rythme de croissance du revenu réel. De plus, la plupart des gouvernements avaient dû mener une politique restrictive de crainte qu'une nouvelle flambée inflationniste n'étouffe la reprise. Cette politique était essentiellement monétaire.

Certains pays de la Communauté, à savoir l'Italie, le Danemark et le Royaume-Uni, majoraient leurs taux d'intérêt à court terme — lesquels avaient fléchi depuis un an et demi — jusqu'à un niveau exceptionnellement élevé en vue de protéger la valeur de leur devise; du point de vue conjoncturel, le moment apparaissait peu opportun. Dans la plupart des Etats membres, les taux d'intérêt à long terme ont, au cours du premier trimestre, également connu une tendance ascendante.

Le volume des achats de biens et services effectués par les pouvoirs publics, très important en 1975, a diminué en 1976 pour être inférieur à la moyenne tendancielle de sorte que son incidence sur la croissance du P.N.B. pour les pays de l'O.C.D.E. a atteint à peine 0,5 %.

Il faut citer enfin le manque d'investissements. Dès avant la récession, les investissements des entreprises en République fédérale d'Allemagne, en Italie et aux Pays-Bas avaient notablement fléchi; cette situation s'étendait à tous les autres pays durant la période 1974-1975, notamment sous l'influence des risques accrus en matière de change, de la forte avance des coûts salariaux, du recul important de la rentabilité et de l'incertitude quant à l'orientation des modifications structurelles nécessaires. Depuis, l'utilisation des capacités a certes progressé en raison d'une activité plus vive, les perspectives de bénéfices sont devenues plus favorables, le niveau des liquidités des entreprises s'est amélioré (après le déstockage), tandis que dans plusieurs pays des subventions étaient accordées par les autorités; d'une manière générale toutefois, la propension des entreprises à investir a été assez faible. Les investissements de rationalisation

— une nécessité économique — se sont certes poursuivis, mais seuls les Etats-Unis ont élaboré de grands projets d'extension.

Depuis les années cinquante, chaque reprise économique a été d'autant plus forte que l'affaiblissement conjoncturel était plus profond, de sorte que le recul en matière d'emploi et de production a, chaque fois, pu être compensé assez facilement. Aujourd'hui, la plus forte récession d'après-guerre a été suivie, pour la première fois dans tous les pays industrialisés, hormis les Etats-Unis, par une phase de redressement d'à peine deux ou trois trimestres tout en maintenant les grandes réserves de capital et de main-d'œuvre.

Aux Etats-Unis, le rythme de croissance a fléchi progressivement. Les ventes stagnantes de voitures expliquent en grande partie le développement poussif des dépenses des ménages; la construction de logements, par contre, a accusé une forte progression. Les entreprises ont augmenté progressivement leurs investissements en actifs fixes qui avaient atteint un niveau très réduit pendant la récession; les stocks se sont également accrus. La production industrielle a néanmoins marqué, pendant le deuxième semestre de 1976, une tendance à la baisse accompagnée d'une nouvelle détérioration de la situation sur le marché de l'emploi. Les prix de détail ont encore légèrement haussé, mais les prix des produits alimentaires sont demeurés au même niveau. Une forte expansion des exportations n'a pu empêcher la balance commerciale d'accuser un déficit important.

Au Japon, le rythme de croissance du P.N.B. se ralentissait à la suite du développement plus modéré de la demande extérieure. Dans les autres pays industrialisés, l'évolution conjoncturelle aura été très différente; exception faite de la Norvège et de l'Autriche, la croissance a été, en général, relativement réduite notamment en raison de l'inflation et des différents problèmes de balance des paiements.

Cette évolution explique le recul du rythme d'expansion du volume des importations des pays industrialisés (la C.E.E. exclue) au cours du second semestre de 1976, de sorte que le progrès estimé pour l'année se chiffre à 11 ou 12 %, après une réduction de 10 % en 1975. Les pays producteurs de pétrole ont augmenté le volume de leurs achats à l'étranger de 15 % après une croissance moyenne de plus de 40 % pendant les deux années précédentes. Les importations de biens des autres pays en voie de développement et des pays à commerce d'Etat n'ont accusé qu'un progrès modéré. Le volume des importations mondiales de biens (la C.E.E. exclue) a progressé en 1976, selon les estimations, de 8,5 %, après une diminution de 3 % pendant l'année précédente. Au sein de la C.E.E., ces pourcentages ont atteint respectivement 12,5 et —5 %,

de sorte que le commerce mondial a progressé en 1976 de 10 % (—4 % en 1975).

Au cours du second semestre de 1976, le parallelisme entre l'évolution conjoncturelle de la Communauté européenne et celles des autres pays industrialisés a été frappant. L'affaiblissement saisonnier, quoique prononcé, des mois d'été a été suivi d'une légère reprise de la production industrielle en automne, de sorte que le point culminant de 1974 a été à nouveau atteint dans bien des secteurs; le rythme de croissance de la production, relativement élevé pendant la première phase de reprise, s'est ralenti par la suite.

D'autres indicateurs de la conjoncture, cependant, ont montré quelques hésitations. Les enquêtes effectuées tant auprès des chefs d'entreprises qu'auprès des ménages ont dénoté une perte de confiance et un affaiblissement progressif de la demande.

Pendant le deuxième semestre, le chômage est demeuré à peu près à un même niveau (4,6 % : données désaisonnalisées); le recul progressif du chômage, observé pendant les premiers mois de 1976, a donc pris fin et ce dans plusieurs Etats membres. Les jeunes de moins de 25 ans représentent près d'un tiers du nombre total des chômeurs et dans certains pays (la France, la République fédérale d'Allemagne, la Belgique), plus de la moitié des chômeurs sont des femmes; dans les autres pays, l'Irlande exceptée, ce taux varie entre 30 et 40 %.

Les prix ont également montré une évolution moins satisfaisante, mais qui diffère notablement d'un pays à l'autre. Dans certains pays, le rythme de croissance des prix a été considérablement freiné vers le milieu de l'année et ce en raison de l'évolution similaire de facteurs fondamentaux, en particulier la modération des coûts salariaux et des facteurs saisonniers favorables. Malgré une demande finale plus faible et un ralentissement général des augmentations salariales, le rythme de croissance de l'indice des prix à la consommation dans la Communauté s'est accéléré au cours des mois suivants en passant d'une moyenne de 6,2 % en rythme annuel pendant la période mai-août, à 12,7 % pendant les mois d'août à novembre. Cette accélération s'explique par la dépréciation des monnaies de plusieurs pays et le renchérissement subséquent des importations, par la majoration des tarifs de différents services publics, par le relèvement des impôts indirects ou de certains impôts de consommation et des prix plus élevés des produits alimentaires en suite de la sécheresse. Pendant la période 1974-1976, la hausse des prix à la consommation a été trois fois plus rapide au Royaume-Uni, en Italie et en Irlande qu'en République fédérale d'Allemagne et près de deux fois que dans les autres pays. Ces facteurs ont indubitablement contribué à une

plus grande réserve des ménages en matière de dépenses au cours du second semestre de 1976, mouvement qui avait déjà été entamé durant le deuxième trimestre. La croissance du revenu réel disponible s'est notablement réduite dans pratiquement tous les pays membres. La formation de l'épargne n'a plus reculé comme au premier semestre de 1976.

La tendance à la baisse des investissements industriels a pris fin; cependant le pourcentage élevé des capacités de production inutilisées et l'incertitude des perspectives économiques les ont orientés, presque exclusivement, vers les investissements de rationalisation ou de substitution. Nonobstant la rentabilité accrue des entreprises, seule la République fédérale d'Allemagne a enregistré des commandes importantes de biens d'équipement.

Dans l'industrie de la construction, l'activité est demeurée, en général, à un niveau réduit (les Pays-Bas font exception). Dans certains pays membres, les investissements publics ont diminué en raison de la politique gouvernementale moins expansionniste. Alors que les prix de certaines matières premières n'augmentaient plus guère et que la politique monétaire était devenue plus stricte, les politiques de stockage des entreprises ont été prudentes : elles se sont adaptées à la réduction des ventes.

La progression des exportations vers les pays situés en dehors de la Communauté est demeurée, tout comme au cours du premier semestre, relativement modérée, exception faite pour les Etats-Unis et les pays producteurs de pétrole. Les échanges entre les Etats-membres ont constitué un élément relativement dynamique durant les six premiers mois, mais ils se sont ralentis par la suite. L'augmentation des importations en provenance des pays tiers est demeurée importante malgré la fin du stockage.

Depuis la reprise économique, les importations dans la Communauté ont accusé un accroissement en volume plus rapide que les exportations, et ce surtout pendant le premier semestre. Aussi le déficit de la balance commerciale s'est-il accru continuellement d'autant plus qu'en raison de la hausse des prix sur les marchés mondiaux, les termes de l'échange s'étaient détériorés. La sécheresse du troisième trimestre n'a fait qu'accentuer ce mouvement. Il s'en suit que pour l'ensemble de l'année le déficit se rapproche de celui de 1974. Le compte courant de la balance des paiements accuse un déficit presque identique, bien qu'il y ait lieu ici, d'opérer une distinction entre, d'une part, les pays dont le compte courant montre un excédent assez notable, tels la République fédérale allemande et les Pays-Bas, et d'autre part, les autres pays membres. Ceci constitue à l'évidence un élément perturbateur dans la Communauté, d'autant plus que la dette étrangère de quelques pays s'est accrue considérablement.

**Produit intérieur brut aux prix du marché**  
(variations annuelles en pour-cent)

PAYS	En prix courants						
	70/65	71/70	72/71	73/72	74/73	75/74	76/75
Belgique .....	8,7	9,5	11,4	13,7	17,0	10,2	11,4
Pays-Bas .....	11,1	13,2	13,1	12,6	11,3	9,8	13,0
Republ. féd. d'Allemagne .....	8,3	10,9	9,4	11,1	7,7	4,6	8,7
France .....	10,1	11,3	12,1	13,4	14,7	12,6	14,3
Italie .....	9,7	8,9	6,3	17,0	20,8	13,2	22,8
Royaume-Uni .....	7,3	11,7	10,9	13,9	13,6	26,2	17,0
Irlande .....	11,0	14,1	18,4	19,9	8,5	22,3	24,1
Danemark .....	10,9	9,4	13,3	14,2	11,9	11,6	14,3
C.E.E. - 9 .....	8,9	11,1	11,1	13,4	15,0	11,7	13,9
Etats-Unis .....	7,5	7,8	9,6	11,6	7,8	6,5	11,6
Japon .....	17,2	12,0	13,7	22,9	19,0	9,4	13,0

Sources : Office Statistique et Commission des Communautés européennes.  
Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Etudes et de la Documentation.

**Produit intérieur brut aux prix du marché (suite)**  
(variations annuelles en pour-cent)

PAYS	En prix constants (1970)						
	70/65	71/70	72/71	73/72	74/73	75/74	76/75
Belgique .....	4,8	4,0	5,7	6,2	3,9	-1,9	2,3
Pays-Bas .....	5,7	4,4	3,9	4,3	2,2	-0,9	3,6
Republ. féd. d'Allemagne .....	4,5	3,1	3,5	4,8	0,7	-3,3	5,4
France .....	5,3	5,4	5,6	5,6	2,9	-1,3	5,0
Italie .....	6,0	1,6	3,1	6,3	3,4	-3,7	5,8
Royaume-Uni .....	2,2	2,5	2,6	5,5	0,2	-1,3	0,9
Irlande .....	4,7	3,6	4,6	5,2	0,1	-0,5	3,5
Danemark .....	4,4	3,4	4,6	3,3	1,2	-1,0	4,8
C.E.E. - 9 .....	4,5	3,6	4,2	5,3	1,7	-2,3	4,3
Etats-Unis .....	3,5	3,2	6,1	5,6	-1,7	-1,8	6,2
Japon .....	11,5	7,3	8,5	10,2	-1,2	2,1	6,0

Sources : Office Statistique et Commission des Communautés européennes.  
Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Au cours de l'automne, des difficultés monétaires se sont présentées dans la Communauté pour la seconde fois au cours de l'année. Des tensions se sont manifestées à l'intérieur du serpent monétaire; par ailleurs les monnaies de la France, de l'Italie et surtout du Royaume-Uni, fléchissaient notablement. Différentes mesures furent prises pour freiner ce mouvement, notamment un relèvement des taux d'intérêt à court terme qui atteignaient à nouveau un point culminant. En octobre, la réévaluation du D.M. apportait quelques tempérances. Il convient par ailleurs de mentionner une hausse des monnaies européennes par rapport au dollar durant le second semestre.

Dans presque tous les Etats membres, l'accent a été mis, pendant le second semestre, sur la réalisation d'une croissance aussi forte que possible mais stable, impliquant l'abandon d'une politique d'expansion, et ce dans le but de freiner le rythme d'inflation. La demande de crédit qui s'est accrue depuis l'été dans presque tous les pays, mais surtout aux Pays-Bas, en République fédérale d'Allemagne, au Royaume-Uni et en Belgique, a été généralement soumise à des restrictions quantitatives. Le rythme de croissance de la masse monétaire qui avait été très important pendant le dernier trimestre de 1975 et les trois premiers mois de 1976, s'est ralenti par la suite. Après le malaise monétaire, les taux d'intérêt à court terme ont fléchi progressivement; les taux d'intérêt à long terme, pour lesquels une forte progression avait été enregistrée pendant le printemps, sont demeurés inchangés ou ont également fléchi. Enfin, au Danemark, en Irlande, en France, en Italie et en Belgique, les politiques monétaire et budgétaire ont été complétées de mesures visant à freiner les hausses de prix et de salaires.

Les écarts exagérés entre les Etats membres quant à l'évolution des prix et des coûts semblent devenir permanents. Ils entraînent des complications monétaires et augmentent le danger d'inflation dans les pays les plus touchés, en raison de l'effet cumulatif de prix à l'importation plus élevés; en outre, les ressources disponibles ont été trop concentrées sur les secteurs orientés à l'exportation, donnant lieu à une réaction en chaîne à la baisse des devises et à la hausse des taux d'inflation, ne contribuant en rien aux réformes nécessaires. Le danger n'est pas imaginaire qu'à la suite de ces déséquilibres importants la Communauté se divise en plusieurs zones économiques et monétaires rendant toute politique communautaire impossible.

L'évolution du P.N.B. dans les différents pays fait apparaître que l'année 1976 a été marquée par une croissance modérée, surtout compte tenu du recul pendant la forte crise de l'année précédente, et de l'inflation quelque peu en recul, mais très divergente selon le pays.

La conjoncture en Belgique a reflété avec un certain retard celle des autres pays industrialisés, l'influence de l'économie internationale étant très importante.

Evolution de la conjoncture en Belgique

La reprise rapide, bien que de courte durée, de l'activité économique doit être attribuée principalement à la reconstitution des stocks dans l'industrie et le commerce, après le déstockage prononcé qui a déterminé la gravité de la récession. Ce restockage a donné naissance à de fortes mais brèves impulsions pour la production. Celles-ci ont été complétées par l'accroissement des investissements publics et des dépenses des ménages antérieurement postposées suite aux prévisions défavorables en matière d'emploi et d'évolution de prix.

L'augmentation des exportations est subséquente à la concurrence des mêmes processus dans la plupart des pays industrialisés, tandis que la croissance des importations, dont la reprise a précédé de quelques mois celle des exportations pour plafonner par la suite, s'explique principalement par leur élasticité élevée aux différentes composantes de la demande.

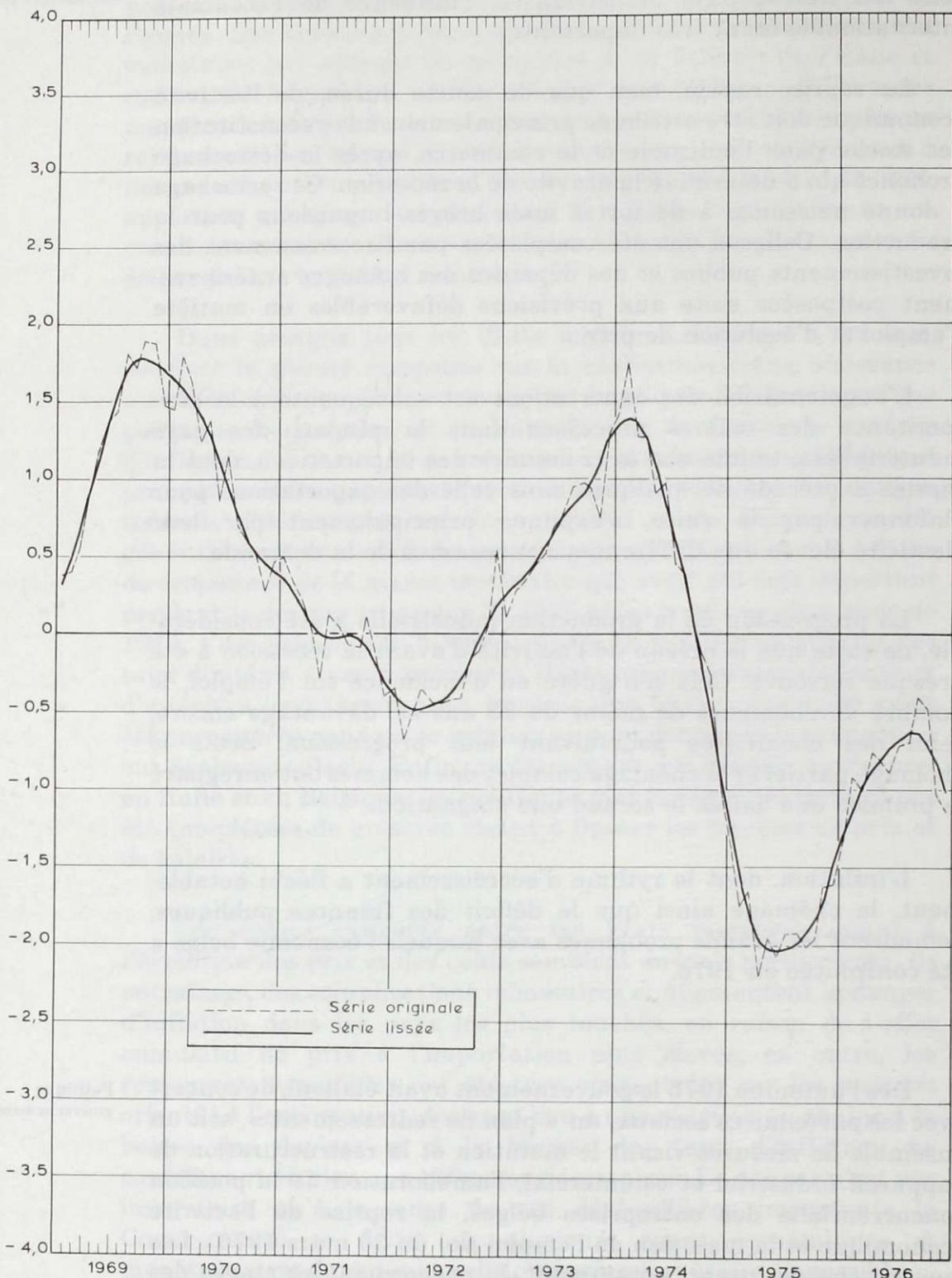
La progression de la production industrielle a été considérable, de sorte que le niveau de l'activité d'avant la récession a été presque retrouvé. Cela n'a guère eu d'incidence sur l'emploi, le nombre de chômeurs de moins de 25 ans et, davantage encore, celui des chômeuses poursuivant leur progression. Seuls le chômage partiel et le chômage complet des hommes ont enregistré le premier une baisse le second une stagnation.

L'inflation, dont le rythme d'accroissement a fléchi notablement, le chômage ainsi que le déficit des finances publiques, demeurent les grands problèmes avec lesquels l'économie belge a été confrontée en 1976.

Dès l'automne 1975 le gouvernement avait élaboré, de concert avec les partenaires sociaux, un « plan de redressement », soit un ensemble de mesures visant le maintien et la restructuration de l'appareil industriel et commercial, l'amélioration de la position concurrentielle des entreprises belges, la reprise de l'activité économique et le maintien de l'emploi (loi du 30 mars 1976). Les moyens choisis furent, notamment, la prépension, les stages des jeunes, la modération des prix et des revenus (cette dernière constituant une innovation dans la politique économique belge), l'interdiction de relever les dividendes, taux intérêts, loyers et tarifs des professions libérales ainsi qu'une nouvelle répartition des charges sociales. L'influence psychologique de l'annonce de ces mesures, s'est déjà fait sentir à la fin de 1975 et a contribué

Politique  
gouvernementale

### Indicateur de conjoncture



Source : Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Etudes et de la Documentation.

largement à une évolution plus modérée des prix et salaires au cours de l'année 1976.

Le plan de restriction des dépenses publiques, annoncé en avril, avait pour but de réduire les crédits complémentaires pour 1976. En effet, selon le rapport dit Van Houtte (1), une limitation du déficit des finances publiques est en grande partie tributaire de la limitation du rythme d'accroissement des dépenses.

En automne, un déficit considérable semblait inéluctable, en raison du déficit fortement accru de la sécurité sociale et d'une hausse plus lente des recettes fiscales à la suite d'un affaiblissement de l'activité économique. En vue de le réduire — en 1975 et 1976, les transactions courantes accusaient déjà un déficit notable — une série de propositions budgétaires de nature fiscale, sociale et financière ont été promulguées à la fin de décembre.

Comme déjà mentionné, la production industrielle s'est accrue d'une manière appréciable à partir du quatrième trimestre de 1975, à la suite de la reprise de la demande. La courbe synthétique de la conjoncture, établie par la Banque Nationale, qui se présente comme un indicateur avancé ainsi que comme une appréciation subjective des chefs d'entreprise, montait en flèche dès le mois d'août 1975. L'accroissement des carnets de commandes faisait progresser également le rythme de production et la durée d'activité assurée, exprimée en mois de travail, atteignait environ 3,2 mois.

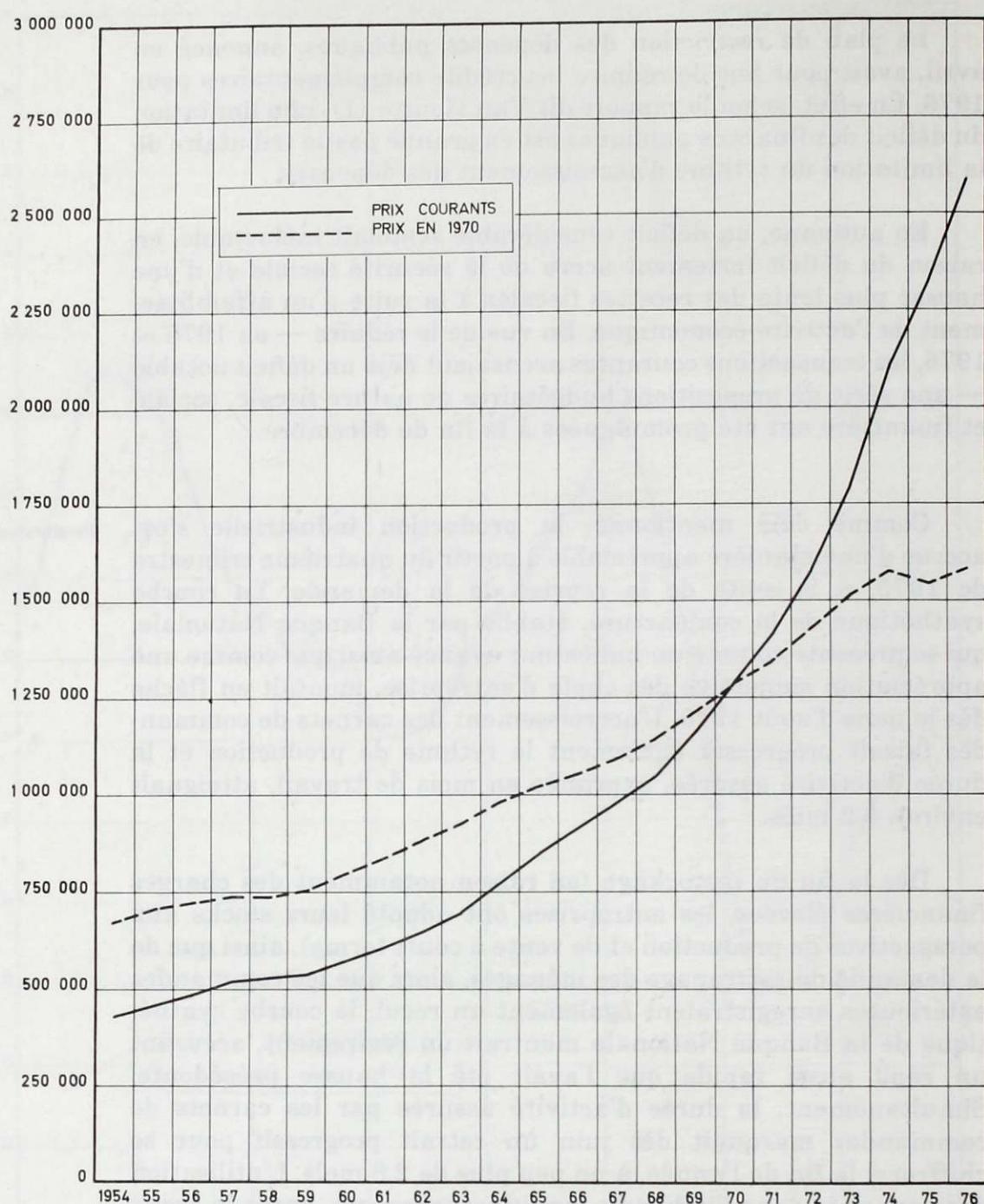
Production

Dès la fin du restockage (en raison notamment des charges financières élevées, les entreprises ont adapté leurs stocks aux perspectives de production et de vente à court terme), ainsi que de la demande de rattrapage des ménages, alors que les commandes extérieures enregistraient également un recul, la courbe synthétique de la Banque Nationale montrait un revirement, accusant un repli aussi rapide que l'avait été la hausse précédente. Simultanément, la durée d'activité assurée par les carnets de commandes marquait dès juin un retrait progressif pour se chiffrer à la fin de l'année, à un peu plus de 2,8 mois. L'utilisation des capacités dans l'industrie manufacturière qui, après le creux exceptionnel en octobre 1975 (70,4 %), était remontée en mai et octobre 1976 à respectivement 76,0 et 76,5 %, revenait en janvier 1977 à 73 %.

Entre l'indicateur de conjoncture du Ministère des Affaires économiques, qui se présente comme une synthèse de séries

(1) Rapport du Groupe de travail technique chargé de formuler des suggestions en vue de freiner, dans l'immédiat, le déficit de financement de l'Etat. Bruxelles, 6 mai et 19 juillet 1976, 126 p.

**Evolution du produit national brut**  
(en millions de francs)



Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

temporelles dans le champs réel de l'économie, et la courbe de la Banque Nationale, il y a une différence d'évolution frappante: le premier montre une phase ascendante moins prononcée à partir du troisième trimestre de 1975 tandis qu'aucun revirement de la courbe n'apparaît au printemps de 1976, mais bien un accroissement nettement plus faible; à la fin de l'année il s'agissait même d'une ligne horizontale.

A partir de mai 1976, la production a évolué d'une manière plutôt hésitante et la croissance s'est nettement ralentie. Par rapport à l'année précédente, la hausse moyenne, en 1976, s'élève à près de 10 %, de sorte que l'écart par rapport au point culminant de 1974 a été presque comblé. Le développement de l'activité a été très important dans la chimie, la production des métaux, les industries du textile, du papier et du carton ainsi que des matériaux de construction, mais seules les industries des fabrications métalliques et du bois ont atteint un nouveau sommet. La consommation totale d'énergie (en tonnes équivalent charbon) a progressé de 6,4 % en 1976; par rapport au point culminant de 1973, le retard se chiffre toujours à près de 4 %. Seule la consommation de gaz et d'électricité a, par rapport à cette dernière année, enregistré une forte augmentation.

On observe par ailleurs une croissance pour toutes les catégories de biens, mais principalement pour les matières premières et les produits demi-finis. Le nouveau sommet de la production de biens d'équipement (de 6 % supérieur à 1974) contraste avec le climat régnant en matière d'investissement au niveau des entreprises.

La différence de structure industrielle se trouve à la base de la reprise conjoncturelle plus rapide en Flandre qu'en Wallonie et à Bruxelles, ces dernières ayant été plus touchées par la crise, comme il ressort des données de la production industrielle régionale.

L'accroissement réel de la valeur ajoutée brute dans l'industrie (industrie manufacturière, mines et carrières, entreprises d'utilité publique) est estimé, par rapport à l'année précédente, à 7 %, après un recul de même importance en 1975.

Dans l'industrie de la construction, la conjoncture a été inégale. La demande de maisons unifamiliales s'est accrue notamment à partir de l'automne 1975 et s'est maintenue au premier semestre de 1976, de sorte qu'un niveau d'activité très élevé a été atteint pour l'ensemble de l'année. Cette évolution favorable est confirmée par l'augmentation appréciable du montant des prêts hypothécaires octroyés par les institutions de crédit spécialisées et ce nonobstant les mesures gouvernementales

destinées à prévenir un emballement de la demande. Les travaux pour le compte des pouvoirs publics ont également enregistré une progression rapide, mais la construction d'immeubles à appartements et à bureaux ainsi que des bâtiments industriels et commerciaux a accusé un nouveau recul. Globalement, la croissance de la valeur ajoutée brute de l'industrie de la construction est estimée à 6 % en volume avec une hausse de prix de 8 %.

Des estimations en matière des services sont, en raison du manque d'information, relativement difficiles à établir. Le tourisme et les services fournis aux particuliers notamment par les intermédiaires financiers, ont montré, tout comme l'année précédente, un niveau d'activité très favorable. Grâce à la reprise économique, le chiffre d'affaires du transport de marchandises a enregistré d'une façon générale une forte progression. Néanmoins, il semble qu'après l'expansion soutenue des décennies passées, l'augmentation de la valeur ajoutée brute des services s'amenuise.

L'horticulture et l'élevage ont été gravement affectées par la sécheresse de 1976, bien que dans une mesure différente selon les activités; les cultures tardives ont été favorisées par la pluie en automne. La production agricole totale s'est accrue nominale-ment, mais en volume une diminution non négligeable a été enregistrée.

#### Produit intérieur brut

La croissance réelle du produit intérieur brut aux prix du marché est estimée, pour 1976, à près de 3 %; en 1975, une diminution de l'ordre de 2,2 %, avait été notée, compte non tenu toutefois de l'ajustement statistique (1).

#### Emploi

La population active globale, y compris les personnes soumises aux obligations militaires et les chômeurs complets indemnisés, s'est probablement accrue à nouveau en 1976, de 0,5 %. La population active occupée, c'est-à-dire après exclusion des deux catégories susmentionnées, a toutefois régressé de 0,9 %, en raison du nouveau recul de l'emploi de 0,8 % et d'une diminution du nombre d'indépendants et d'aidants de 1,6 %. Pour ce dernier pourcentage, le recul du nombre d'agriculteurs, de près de 5 %, a été déterminant. L'emploi a fléchi tant dans l'industrie que dans les services bien qu'il semble désormais qu'il a été mis fin au non renouvellement des emplois libérés. Dans le secteur public,

(1) Les comptes nationaux de 1975, établis par l'I.N.S., mentionnent pour le P.N.B. des ajustements statistiques importants suivant les modes de calcul, à savoir les dépenses, les revenus et la production. Les estimations pour 1976 des différentes composantes du P.N.B. sont effectuées sur base de données non ajustées.

les effectifs se sont accrus par la mise au travail temporaire de chômeurs et de stagiaires.

En dépit de la croissance économique, le chômage total a continué de progresser en 1976, bien qu'à un rythme plus lent qu'au cours de l'année antérieure. Lors du premier semestre, le nombre de chômeurs complets a diminué de 14 000 unités, mais au second semestre une nouvelle croissance de 45 000 était enregistrée faisant passer ce nombre à 260 500. Sur base du nombre de chômeurs complets indemnisés, le taux de chômage (1) a atteint en décembre 6,5 % (contre 5,8 % un an auparavant) (à savoir 4,1 % pour les hommes et 11,2 % pour les femmes). Compte tenu uniquement du nombre de chômeurs à aptitude normale, le taux de chômage est passé de 4,3 % en décembre 1975 à 5,1 % un an plus tard (2,9 % pour les hommes et 9,3 % pour les femmes).

Une dépression prolongée sur le marché de l'emploi donne naissance à une transformation d'une partie du chômage partiel en chômage complet et, lors de la reprise, le chômage partiel est tout d'abord résorbé.

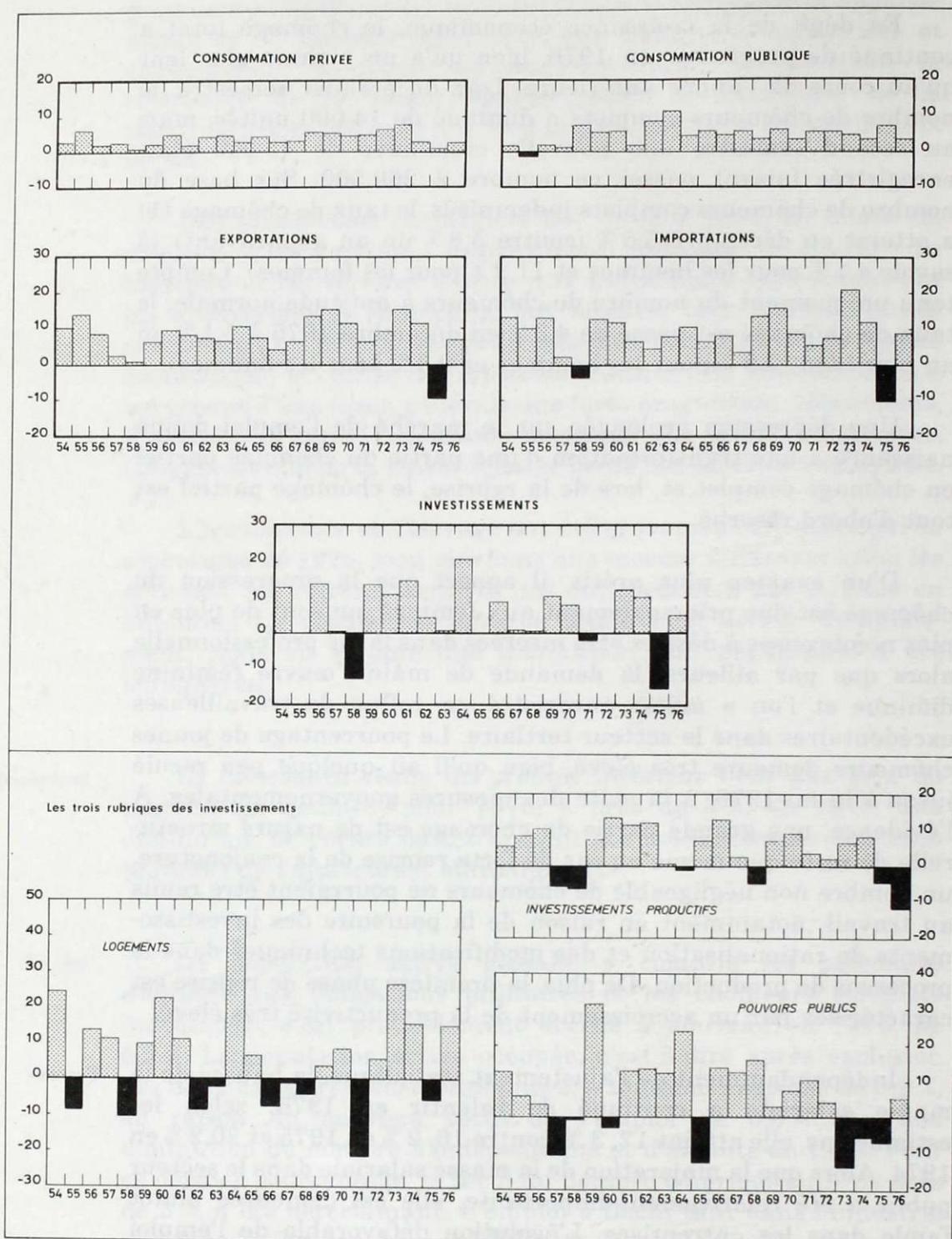
D'un examen plus précis, il appert que la progression du chômage est due principalement aux femmes qui sont de plus en plus nombreuses à désirer être insérées dans la vie professionnelle alors que par ailleurs, la demande de main-d'œuvre féminine diminue et l'on a même enregistré un reflux de travailleuses excédentaires dans le secteur tertiaire. Le pourcentage de jeunes chômeurs demeure très élevé, bien qu'il ait quelque peu reculé jusqu'à la mi-1976, à la suite des mesures gouvernementales. A l'évidence, une grande partie du chômage est de nature structurelle de sorte que même en cas de forte reprise de la conjoncture, un nombre non négligeable de chômeurs ne pourraient être remis au travail, notamment en raison de la poursuite des investissements de rationalisation et des modifications techniques dans le processus de production. De plus, la première phase de reprise est caractérisée par un accroissement de la productivité très élevé.

Indépendamment de l'ajustement statistique, la hausse de la masse salariale a continué de ralentir en 1976; selon les estimations, elle atteint 12,3 %, contre 16,2 % en 1975 et 20,2 % en 1974. Alors que la majoration de la masse salariale dans le secteur public a été relativement importante, elle est demeurée plutôt faible dans les entreprises. L'évolution défavorable de l'emploi explique largement cette différence. Dans les deux cas, le ralentissement est dû notamment à une moindre incidence de

Revenus

(1) Rapport entre le nombre de chômeurs complets indemnisés et la population active.

**Evolution en volume du produit national brut et de ses composantes**  
 (en % par rapport à l'année précédente)



Source : Ministère des Affaires économiques, Institut national de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

l'indexation des salaires par suite du ralentissement de l'inflation, tandis qu'en outre les augmentations salariales autonomes ont été limitées. La part de la masse salariale dans le revenu national a continué à progresser, excédant les 70 %.

D'autres facteurs ayant contribué favorablement à la compétitivité industrielle ont été notamment la réduction des charges sociales, la majoration importante de la productivité (8 à 10 %) et le ralentissement de plus de moitié du rythme de croissance des coûts salariaux (d'une moyenne de près de 21 % en 1974 et 1975 à environ 10 % en 1976). La Commission de la C.E.E. estime la hausse des coûts salariaux par unité produite à 1,5 % pour la Belgique en 1976, contre 13,9 % l'année précédente; à cet égard, les seules baisses enregistrées en 1976 l'ont été en République fédérale d'Allemagne et aux Etats-Unis; si toutefois les écarts, très importants cette année, en matière de taux de change sont pris en considération, la hausse des coûts par unité produite a été plus faible en Italie, en Irlande, au Royaume-Uni et en France.

La croissance du revenu des indépendants s'est accélérée en 1976; la part des indépendants dans le revenu national a toutefois poursuivi son recul, tout comme la part des revenus de capitaux échéant aux particuliers, et ce en dépit des accroissements relativement importants pour certaines catégories de revenus de biens mobiliers.

Conséquence du stockage, la progression réelle des dépenses intérieures totales est estimée à 4,1 %, tandis que la croissance réelle des dépenses intérieures, à l'exclusion des stocks, atteint 2,4 % selon les estimations.

La consommation des ménages qui, en 1975, ne s'était accru en volume que de 1,1 % et représentait 60,6 % des dépenses intérieures, a montré, en 1976, une croissance réelle estimée à 3,5 %. Cette accélération s'explique par la modification de l'attitude des consommateurs: pendant la récession, ceux-ci étaient devenus beaucoup plus prudents en raison de l'évolution défavorable sur le marché de l'emploi et du climat inflationniste; mais depuis les derniers mois de 1975, des achats postposés de biens de consommation durables ont été effectués. Ainsi, les immatriculations de voitures ont progressé de 16 %, ce qui est largement confirmé par la forte hausse des crédits octroyés à court terme. Selon les déclarations à l'Administration de la T.V.A., le chiffre d'affaires des grandes entreprises du commerce de détail, a été en 1976, nominalement supérieur de près d'un cinquième à celui de 1975; pour les petites entreprises, cette croissance a été, selon la même source, un peu plus élevée que celle qui ressort

Consommation...

... des ménages

d'autres données, à savoir la statistique du chiffre d'affaires dans le commerce de détail et se monte à 12 % en valeur. En volume, le chiffre d'affaires s'est accru de près de 3 %. La forte progression de l'activité dans la construction résidentielle a contribué à la croissance plus rapide des end dettements à long terme des ménages. Il convient de remarquer que le revenu réel disponible des ménages, qui avait fléchi de 0,6 % en 1975, a progressé à nouveau de près de 4 %; le taux d'épargne a augmenté, en 1976, et dépasse probablement 18 %.

#### ... des pouvoirs publics

La consommation publique qui avait progressé, en 1975, de 7,2 % en volume a enregistré, en 1976, une croissance réelle estimée à 3,6 % seulement. La hausse des prix est retombée de près de 17 % en 1975 à 12 %, en raison surtout de la progression plus lente des coûts du personnel qui en constituent la composante la plus importante. L'accroissement des achats de biens et services s'est ralenti notablement (20,1 % en valeur réelle en 1975 à 8,0 % en 1976), suite à la nécessité de limiter les dépenses courantes des pouvoirs publics. Le meilleur soutien de la conjoncture est dès lors venu des transferts aux ménages.

La charge de la dette publique s'est accrue notablement, elle atteint, en 1976, 4,7 % du revenu national contre 4,4 % l'année précédente. Il convient en outre de remarquer que pour l'ensemble des pouvoirs publics le déficit à financer a également augmenté, en passant d'un peu plus de 100 milliards de francs en 1975 (4,4 % du P.N.B.) à 172 milliards de francs (6,6 % du P.N.B.) en 1976.

#### Prix

Le redressement de la conjoncture et la progression de la demande qui l'a accompagné, n'ont entraîné qu'une hausse modérée des prix des matières premières, après le plancher atteint vers la moitié de 1975. Toutefois, une hausse exceptionnelle a été observée pour les prix de certains produits agricoles mais surtout pour le café et le cacao; ceci n'a pas été sans incidence sur les prix de gros en Belgique, au cours du premier semestre. Pour les produits finis industriels, une hausse modérée des prix a été observée durant toute l'année. Le relèvement du cours moyen du franc belge a toutefois limité l'augmentation des prix à l'importation.

Le rythme de hausse des prix à la consommation, qui s'était ralenti progressivement en 1975, a continué de s'affaiblir, hormis durant les mois d'été, la sécheresse anormale ayant entraîné une forte hausse des prix des pommes de terre et des légumes dans le commerce de détail. Suivant le nouvel indice, introduit en juin, les prix à la consommation en décembre ont été supérieurs de 7,6 % à leur niveau de fin 1975. Pour l'ensemble de l'année, la hausse moyenne est passée de 12,8 % en 1975 à 9,2 % en 1976. La politique

active en matière de prix (déclaration préalable des hausses de prix, fixation des prix de ventes maxima, des tarifs maxima ou marges bénéficiaires maximales et les contrats-programmes), n'y est pas étrangère.

#### Investissements

La diminution en valeur réelle des investissements en actifs fixes, qui était de 3,7 % en 1975, a été relativement moindre en 1976 (1,5 %); quelques composantes, à savoir les investissements publics et surtout la construction de logements, ont montré une progression. La majoration des dépenses publiques fait partie de la politique anticyclique : cette dernière est toutefois limitée par les exigences de la politique des prix et de la nécessité d'éviter tout excès dans le financement par l'emprunt du solde net. Pour 1976, la progression des investissements publics en valeur est estimée à près de 15 % (5,5 % en volume).

Après la dépression de 1975, la construction de logements s'est accrue notablement en 1976 (l'accroissement réel est estimé à 15 %). Ainsi son volume a excédé considérablement celui de la période de haute conjoncture de 1974. Les taux d'intérêt élevés, les fortes hausses de prix des années précédentes et la limitation du montant des hypothèques n'ont apparemment pas freiné la construction de maisons unifamiliales mais bien celle d'immeubles à appartements, construits souvent en vue de la location. En ce qui concerne la demande de nouveaux logements, la réaction des ménages à l'inflation et à la recession semble avoir été semblable à celle qu'ils ont eue en matière d'achats de biens de consommation durables.

Les investissements productifs ont accusé, en 1976, un nouveau recul cette fois-ci non négligeable, lequel est estimé en termes réels à 11 %, après la diminution d'un peu plus de 4 % en 1975.

En 1974, les investissements des entreprises avaient marqué une forte progression et le recul relativement réduit de 1975 s'explique, probablement, par la poursuite de l'exécution de nombre de projets déjà entamés. Il n'en a plus été de même en 1976, la récession économique exerçant à plein ses effets sur les investissements industriels. En volume, l'écart par rapport à l'année sommet de 1974 est estimé à —15 % environ, dont —11 % pour les bâtiments et —19 % pour l'outillage. Presque tous les indicateurs confirment cette détérioration. Les investissements déclarés par les grandes entreprises, dans le cadre de la T.V.A., et les importations de biens d'équipement ont progressé nominalement de 2 à 2,5 % (contre 5,5 à 6 % en 1975). Les commandes intérieures d'outillage industriel au secteur des fabrications métalliques ont quelque peu reculé pour la deuxième année

consécutive. Les projets d'investissement aidés par les pouvoirs publics ont, par contre, montré une progression notable par rapport au montant relativement faible de 1975; les engagements des institutions publiques de crédit, spécialisées dans le crédit d'investissement ont marqué une avance considérable en raison de circonstances plutôt fortuites.

En regard des nouvelles mesures gouvernementales en vue de promouvoir les investissements, il y a l'incertitude des chefs d'entreprises quant à l'évolution future de la demande et la position financière difficile des entreprises qui, en général, ont clôturé l'année 1975 avec un déficit et dont les dettes se sont considérablement aggravées pendant la récession. Les engagements à long terme des entreprises se sont largement accrus, soit que le financement par moyens propres fut insuffisant, nécessitant le recours au crédit, soit que le capital industriel affecté par la crise se devait d'être reconstitué. La progression assez faible de l'utilisation des capacités de production dans l'industrie manufacturière — à un niveau considéré autrefois comme indicateur de basse conjoncture — et ce nonobstant la croissance notable de la production industrielle, n'a par ailleurs pas été de nature à inciter les chefs d'entreprise à de grands investissements d'extension.

En outre, la reconstitution des stocks au quatrième trimestre de 1975 et au premier semestre de 1976 a entraîné l'immobilisation de fonds appréciables.

La formation brute de capital, y compris les stocks, a montré en 1976, au total, — sans ajustement statistique, — une progression réelle de près de 6 % après une diminution de près de 15 % l'année précédente, mais le revirement est dû principalement au stockage. Les investissements totaux, stocks inclus, représentent, selon les estimations, 21,4 % du P.N.B., contre 21,1 % en 1975 et 24,5 % en 1974, année de pointe en la matière.

Les éléments qui sont à la base de la reprise, notamment le stockage important, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays et, dans une moindre mesure, l'accroissement de la demande des consommateurs, ont constitué autant d'impulsions pour le commerce extérieur.

Les données désaisonnalisées des statistiques douanières faisaient apparaître dès avril 1975 un revirement du mouvement de recul des importations de l'U.E.B.L. La croissance s'est maintenue jusqu'au mois d'août 1976, mais s'est essoufflée par la suite, apparemment en raison de la fin du restockage. La progression des importations de matières premières et produits demi-finis a précédé de quelques mois celle des exportations, qui

s'est manifestée au quatrième trimestre de 1975 et qui a duré exactement un an. Pendant les derniers mois de 1976, le rythme de croissance s'est ralenti notablement. Alors que les exportations de biens ont accusé une progression nominale de 19,7 % en 1976, les importations de l'U.E.B.L. ont progressé de 20,6 %. Le rythme de croissance des prix à l'importation, tant pour les matières premières que pour certains produits de consommation, a été nettement supérieur à celui des prix à l'exportation (notamment les prix de l'acier, qui étaient très faibles), de sorte que les termes d'échange sont passés de 96,1 en 1975 (1970=100) à 95,1 en 1976.

La structure des importations est demeurée relativement inchangée : les pays de la Communauté ont fourni près des deux tiers des importations totales de l'U.E.B.L.; en raison de l'accroissement plus rapide de la valeur des produits importés, le déficit commercial avec les pays en voie de développement, y compris les pays producteurs de pétrole, a presque doublé. Avec les Etats-Unis et le Japon, le solde négatif s'est considérablement gonflé.

Un examen approfondi de la croissance des exportations belges, géographiquement fort concentrées sur les pays industrialisés et plus particulièrement dans les pays de la Communauté, fait apparaître qu'elle n'a pas été tellement importante. Sur base de la ventilation établie par la Banque Nationale, l'augmentation en volume des exportations belges de biens est estimée à 8,4 % en 1976, pour une hausse de prix de 6 %. Cependant la progression du commerce mondial ajusté, c'est-à-dire en pondérant les importations des pays acheteurs à l'aide de poids dérivés des exportations belges, est estimée à 10,9 % de sorte que la part de marché belge marque incontestablement un recul. L'explication doit être trouvée dans les majorations de coûts pendant les années antérieures, qui ont rendu difficile la situation d'un grand nombre d'entreprises dans différentes branches d'activité importantes, telles la sidérurgie, la chimie, les fabrications métalliques et l'industrie textile. D'ailleurs la statistique douanière fait apparaître que les exportations traditionnellement importantes de certains biens n'ont connu en 1976 qu'une augmentation minime. A l'opposé, les exportations de matériel de transport ont marqué une progression extrêmement rapide. Cette perte de la capacité concurrentielle de l'industrie belge a certainement exercé une influence sur les importations.

Sur base de la statistique douanière, la balance commerciale de l'U.E.B.L. a accusé un déficit de 99 milliards de francs, contre 74 milliards en 1975. Des facteurs particuliers ont contribué à cet état de choses, telles les importations plus importantes de matières premières et de produits demi-finis nécessaires pour la production accrue et le stockage ainsi que les importations accrues

Balance commerciale et  
balance des paiements

de pétrole qui, en 1976, ont coûté 18 milliards de plus qu'en 1975. Selon les données de la balance des paiements, le déficit des échanges extérieurs de biens de l'U.E.B.L. a atteint 54 milliards, contre un excédent de 0,5 milliard en 1975.

A cet égard, il convient toutefois de remarquer que les créances commerciales sur l'étranger ont été largement influencées pendant les premier et troisième trimestres par les mouvements spéculatifs à la suite de pressions sur le marché des devises. En outre, la détérioration des termes d'échange s'est accompagnée d'un déficit du compte courant de la balance des paiements, les dépenses progressant plus rapidement que les recettes.

Les importations en Belgique de biens et services ont accusé, selon les estimations, une croissance réelle de 11,1 % pour une hausse des prix de 7 %; pour les exportations, ces progressions ont été respectivement de 8,8 et 5,8 %. Que le solde négatif des importations et exportations belges de biens et services ne se monte qu'à 39 milliards de francs en 1976, — bien que pendant l'année de récession il ait encore été légèrement positif — s'explique par un nouvel accroissement de l'excédent des échanges de services. En regard, se trouve un solde positif équivalent des revenus de facteurs payés et reçus, de sorte que le solde du compte courant de la balance des paiements revient pratiquement à zéro, après un solde positif de 31,5 milliards de francs en 1975 (1,4 % du P.N.B.).

Les opérations de capital reflétées dans la balance des paiements ont notamment subi l'influence de mouvements spéculatifs. Globalement toutefois, le déficit a été à peine supérieur à celui de 1975, notamment en raison de la réduction des achats nets de titres étrangers par les résidents et des investissements directs par les entreprises étrangères, et ce nonobstant une progression des dépôts et des investissements directs à l'étranger.

#### Monnaie et crédit

La formation d'actifs financiers par les particuliers et entreprises belges a accusé une progression plus rapide que celle du P.N.B., de sorte que le taux de formation de l'épargne financière brute atteint près de 17 % du P.N.B. Cette évolution n'est cependant pas tant à attribuer aux particuliers : les encaisses monétaires et les dépôts ordinaires ont progressé moins rapidement que l'année précédente, mais les grands dépôts à termes ou d'un an au moins ont accusé une croissance énorme à la suite du niveau élevé des intérêts. La formation d'actifs financiers des sociétés a été favorisée par l'amélioration du cash-flow nominal de bon nombre d'entreprises, ce qui s'est reflété surtout en une progression de leurs créances sur l'étranger.

Les engagements financiers ont connu une croissance plus importante qu'en 1975, notamment en raison de l'accroissement des engagements à long terme des entreprises, à la suite de la réduction du taux d'autofinancement d'une partie d'entre elles. Les engagements à court terme ont suivi une évolution parallèle à celle des créances commerciales nettes sur l'étranger, mais sont demeurés globalement au même niveau que l'année précédente.

Pour les particuliers également, on a enregistré une croissance importante des dettes, tant en raison des achats de biens de consommation durables qu'en raison de la demande de maisons unifamiliales.

Le but principal de la politique monétaire pendant la période considérée était de défendre la position du franc dans le serpent monétaire. Ainsi, la forte majoration des taux d'intérêt à court terme et le resserrement quantitatif des crédits accordés ont rendu plus difficile le financement d'opérations spéculatives. Par ailleurs, les énormes besoins financiers de l'ensemble du secteur public ont donné lieu à un relèvement des taux d'intérêt à long terme.

La stabilisation de la croissance au cours du second semestre de 1976 constitue une base solide pour un nouveau redressement l'année suivante. Celui-ci sera favorisé par une politique souple principalement axée sur la lutte contre l'inflation. En outre, une progression modérée des salaires, la jugulation des hausses des prix, une monnaie stable et une limitation du déficit des finances publiques peuvent y contribuer.

#### Conclusion

Une rentabilité meilleure des entreprises, nécessaire à la continuité de leurs activités, entraînera une propension plus importante à investir. Une reprise économique durable et son incidence positive permanente sur l'emploi ne sont possibles que par une nette amélioration des investissements et surtout des investissements d'expansion. Cependant, l'on ne prévoit, pour plusieurs branches d'activité, qu'une amélioration très lente dans ce domaine.

\*  
\* \* \*



## PREMIÈRE PARTIE

## POPULATION ET EMPLOI

ІОФІМЯ ТА ІОГАННОПОЛІСЬКИЙ

## CHAPITRE PREMIER

# POPULATION

Au 31 décembre 1976, la Belgique comptait 9 822 853 habitants, soit 9 701 de plus que l'année précédente. L'accroissement total est de 0,99‰, soit une nette diminution par rapport au taux déjà faible (5,42‰) de fin décembre 1975. Pour l'évolution de la population en 1976, il convient toutefois d'attirer l'attention sur la manière suivant laquelle les différentes composantes de la population ont contribué à cet accroissement.

En effet, lorsque l'accroissement naturel de la population, soit l'écart entre les naissances et les décès, a été ramené à zéro en 1975, on s'attendait même à un chiffre négatif pour 1976, mais cette année là, le nombre de naissances qui avait fléchi continuellement depuis 1964, s'est accru (120 472 naissances, contre 119 273 en 1975) et le nombre de décès a été légèrement inférieur à celui de l'année précédente (118 765, contre 119 273 en 1975) ce qui a donné lieu à un accroissement naturel. Ce résultat est frappant venant après une régression de plus de 10 ans. En outre, la part de l'accroissement naturel dans l'accroissement total a progressé à nouveau, puisque le solde migratoire a été nettement inférieur à celui de l'année précédente (7 994 en 1976 contre 24 904 en 1975); ainsi la première est de 17,6 % et le second facteur représente 82,4 % de l'accroissement total de la population.

La part des composantes de la population dans l'évolution récente diffère de l'une région linguistique à l'autre.

En 1976, la Flandre a enregistré à nouveau l'accroissement de la population le plus important, tant en chiffres absous qu'en chiffres relatifs (3,07 %). Toutefois, l'accroissement total a été inférieur à celui de l'année précédente, en raison du solde migratoire réduit.

La natalité n'a plus régressé et a même atteint 12,40‰, soit 69 047 enfants, contre 12,13‰ ou 67 294 enfants en 1975. Ainsi, elle excède non seulement celle de la Wallonie (12,20‰), mais également la moyenne du pays.

En Flandre, la natalité la plus élevée a été constatée, comme toujours, dans les quatre arrondissements du nord-est du pays (Hasselt, Maaseik, Tongres et Turnhout). En 1976, les arrondissements d'Hasselt et de Maaseik ont à nouveau enregistré une natalité excédant les 15‰ (respectivement 15,17‰ et 15,55‰); dans les arrondissements de Tongres et de Turnhout, elle est demeurée légèrement au-dessous de celle de Hasselt et Maaseik, mais a dépassé celle de l'année précédente.

Dans la région flamande, le taux de mortalité a accusé une légère diminution, tombant de 10,91‰ à 10,83‰ et demeure ainsi le plus faible du pays. L'accroissement naturel a atteint 8 781, soit 2 000 unités de plus que l'année précédente. En outre, la partie flamande du pays est la seule région enregistrant un accroissement naturel.

Nonobstant le fait que dans les différents arrondissements, l'immigration a été supérieure à l'émigration, le solde migratoire a été inférieur de 6 872 à celui de l'année précédente, atteignant 8 243 unités. En raison du recul, l'accroissement naturel plus prononcé n'a pu empêcher que l'accroissement total de la population en Flandre ne porte que sur 17 024 personnes, ou 3,07‰, contre 21 873, ou 3,94‰ en 1975.

Contrairement à l'année précédente, l'accroissement naturel a été positif dans toutes les provinces de la région flamande. En Flandre orientale, où en 1975, le nombre de décès était plus élevé que celui des naissances, il a atteint 0,27‰. Dans les autres provinces également, la Flandre occidentale exceptée, des accroissements naturels élevés ont été enregistrés : 7,29‰, contre 6,50‰ en 1975, au Limbourg; 1,46‰ contre 1,51‰, en Flandre occidentale; 0,82‰, contre 0,71‰, au Brabant flamand et 0,67‰, contre 0,34‰, dans la province d'Anvers. Par arrondissement toutefois, le solde de l'évolution naturelle de la population n'a pas été positif partout. En effet, à Anvers (-763), Malines (-75), Gand (-114), Audenarde (-220), Ostende (-67) et Furnes (-43), le nombre des décès a été supérieur à celui des naissances.

En outre, plusieurs arrondissements de la région flamande, accusent depuis quelques années déjà un solde migratoire négatif, notamment Alost, Audenarde, Dixmude, Ypres, Courtrai et Tielt. L'émigration vers les autres régions est due probablement au recul de l'emploi dans la région propre. Les soldes migratoires positifs les plus élevés, bien que plus faibles que l'année précédente, ont été enregistrés dans les arrondissements comprenant une grande agglomération et une large implantation industrielle, c'est-à-dire dans l'arrondissement de Hal-Vilvorde : 4 104 contre 4 711 en 1975, dans celui d'Anvers : 1 392, contre 2 122 l'année précédente et dans celui de Hasselt : 1 679, contre 1 829.

Le nombre d'habitants, qui recule depuis quelques années déjà dans les arrondissements d'Alost, Audenarde, de Dixmude et d'Ypres, a également fléchi, en 1976, dans les arrondissements de Gand, Tielt et Furnes. Le recul de la population y est dû principalement au solde migratoire négatif. Pendant la période de fin 1975 à fin 1976, la province de Limbourg a augmenté de 6 551 habitants, ou 9,55‰, le Brabant flamand de 5 362 ou 5,88‰, la province d'Anvers de 3 506, ou 2,25‰, et la province de Flandre occidentale de 1 803, ou 1,68‰. La Flandre orientale, par contre, comptait, à la fin de décembre 1976, 198 habitants en moins que douze mois auparavant, principalement en raison du solde migratoire négatif de l'arrondissement de Gand.

En Wallonie, l'accroissement total de la population a dépassé, de 1970 à 1974, celui de l'année précédente; mais en 1975, il ne représentait que la moitié de celui de 1974 (7 214 contre 14 174), tant en raison d'un solde naturel négatif plus important

qu'en raison d'un solde migratoire plus réduit. En 1976, l'accroissement total a été à nouveau inférieur à celui de l'année précédente et n'a atteint que 1 412 unités ou 0,44 %.

Contrairement à ce qui s'est produit dans la région flamande, la natalité a continué à régresser au Sud du pays : elle s'est élevée à 39 216 ou 12,20 %, contre 39 803, ou 12,39 % l'année précédente. Nonobstant le fait qu'en 1976 la natalité ait été plus faible en Wallonie qu'en Flandre on a enregistré des taux plus favorables dans les provinces de Namur (13,04 %) et de Luxembourg (12,93 %) que dans celles d'Anvers (11,65 %), de Flandre orientale (12,50 %) et de Flandre occidentale (12,51 %).

En chiffres relatifs, il n'y a pas d'écart prononcé entre le taux de natalité dans le Nord et le Sud du pays. Mais en Wallonie, jusqu'à présent, le taux de natalité est en grande partie favorablement influencé par la présence des étrangers qui représentent, selon les estimations, un huitième de la population. Ces derniers sont, en effet, principalement des travailleurs immigrés et font donc partie de la jeune population.

Cependant l'influence des étrangers sur l'évolution des naissances, en Wallonie, semble progressivement reculer comme le fait apparaître l'évolution dans les arrondissements comptant un nombre relativement important d'étrangers, où la natalité est demeurée, en 1976, inférieure à la moyenne du pays (12,26 %). C'est notamment le cas dans les arrondissements de Liège, Huy, Waremme, Charleroi, Thuin, Tournai et Nivelles. Le taux le plus réduit a été enregistré dans l'arrondissement d'Ath : 10,89 %.

En Wallonie, la mortalité a été légèrement inférieure à celle de l'année précédente (13,75 %, contre 13,83 %), mais a toujours largement excédé la moyenne du pays et celles des provinces de la région flamande. Dans deux arrondissements de la région wallonne seulement, la mortalité est demeurée au-dessous de la moyenne nationale de 12,09 %, à savoir à Nivelles et à Arlon, où elle s'est chiffrée à respectivement 11,47 % et 11,89 %.

La mortalité relativement élevée et la natalité fléchissante ont entraîné en Wallonie, une diminution de l'accroissement naturel de 5 004 unités, soit une diminution supérieure à celle de l'année précédente (4 631). Le Brabant wallon excepté (arrondissement de Nivelles : + 92), on n'a enregistré dans aucune province de la région wallonne un accroissement naturel. Outre dans l'arrondissement de Nivelles, un accroissement naturel a été constaté dans celui d'Arlon (+21) et celui de Bastogne (+7). Les soldes les plus négatifs ont été observés dans les arrondissements de Liège, Charleroi et Tournai, où le rapport naissances/décès revient à une diminution de la population de respectivement 1 399, 672 et 503 unités.

Au Sud du pays, l'immigration élevée a compensé pendant plusieurs années le recul de l'accroissement naturel de la population. Au cours des deux dernières années, cette influence semble également s'affaiblir : en 1975, le solde migratoire s'élevait à 11 845, contre 16 416 l'année précédente, et en 1976 il s'inscrit à 6 416. Pendant la même période, le solde migratoire a même été plus élevé en Flandre.

Dans les arrondissements de Charleroi, de Bastogne et de Mons, on a enregistré depuis plusieurs années consécutives déjà un solde migratoire négatif. Dans l'arrondissement de Liège, il en a été de même en 1976. Les arrondissements non mentionnés ont compté un surplus. Les soldes migratoires élevés ont été relevés dans les arrondissements de Nivelles (+ 6 361) et Namur (+ 1 372).

L'accroissement total le plus important (naissances + solde migratoire) de la Wallonie et de l'ensemble du pays a été atteint, comme depuis plusieurs années déjà, à Nivelles (24,61 % ou 6 453 personnes); ce taux favorable est dû principalement au solde migratoire important, puisque l'accroissement naturel n'a augmenté que de 92 unités.

La population totale s'est encore accrue dans plusieurs arrondissements de la Wallonie, grâce au solde migratoire, et nonobstant l'accroissement naturel négatif dans la plupart de ceux-ci, ceux d'Arlon, de Bastogne et de Nivelles exclus. Dans les arrondissements de Charleroi, Mons et Liège, le nombre des habitants a toutefois diminué.

La tendance à la dépopulation de Bruxelles-Capitale s'est poursuivie au cours de l'année écoulée : le recul s'est chiffré à 8 735 unités, ou 8,31 %, et résulte du solde migratoire négatif important (— 6 665) et d'un solde naturel négatif plus élevé que l'année précédente (— 2 070); pourtant, on a enregistré, tout comme au Nord du pays, plus de naissances en 1976 qu'en 1975 : 12 209, ou 11,72 %, contre 12 176, ou 11,59 %; néanmoins, le taux de natalité à Bruxelles-Capitale est demeuré le plus faible du pays.

En ce qui concerne la structure démographique de la région bruxelloise, il convient de remarquer qu'au moins un habitant sur cinq de Bruxelles-Capitale a une nationalité étrangère. La diminution de la population entamée depuis 1968, est freinée par la présence d'un nombre élevé d'étrangers. Ceux-ci ont non seulement une influence sur la production économique, mais également sur le taux de natalité : la majeure partie des étrangers constitue une population active jeune, dont le taux de mortalité est plus réduit et le taux de natalité plus élevé que celui de la population autochtone. Sans l'influence des immigrants étrangers, la dépopulation de Bruxelles-Capitale suivrait indubitablement une évolution plus rapide.

\*

\* \*

**Naissances, décès, accroissement démographique et population totale**

PÉRIODE	Naissances	Décès	Accroissement de la population			Effectif annuel moyen de la population (a)
			Naturel	Migratoire	Total	
1966 .....	150 636	114 557	36 079	21 067	57 146	9 556 380 (b)
1967 .....	145 899	114 509	31 390	17 831	49 221	9 605 601 (b)
1968 .....	141 242	121 275	19 967	6 342	26 309	9 631 910 (b)
1969 .....	140 834	119 375	21 459	6 785	28 244	9 660 154 (b)
1970 .....	141 119	118 888	22 231	8 606	30 837	9 690 991 (b)
1971 .....	139 104	118 853	20 251	24 184	44 435	9 650 944 (c)
1972 .....	134 437	116 743	17 694	13 777	31 471	9 726 850 (d)
1973 .....	129 425	118 313	11 112	18 628	29 740	9 756 590 (d)
1974 .....	123 155	116 039	7 116	24 542	31 658	9 788 248 (d)
1975 .....	119 273	119 273	—	24 904	24 904	9 813 152 (d)
1976 .....	120 472	118 765	1 707	7 994	9 701	9 822 853 (d)

Source : Institut National de Statistique.

(a) En fin d'année.

(b) Population calculée sur la base du recensement de 1961.

(c) Population recensée au 31 décembre 1970.

(d) Population calculée sur la base du recensement de 1970.

**Mouvement de la population en 1976**

RÉGION	Naissances (a)			Décès (a)			Soldes			Situation au 31 décembre 1976
	Chiffres absolus	% (b)	chiffres absolus	% (b)	Accrois- sement naturel	Solde migra- toire	Chiffres absolus	Chiffres absolus	Accroissement total (c)	
Anvers .....	10 235	11,01	10 998	11,84	- 763	+ 1 392	+ 629	+ 629	+ 0,68	929 237
Malines .....	3 268	11,41	3 343	11,67	- 75	+ 388	+ 313	+ 313	+ 1,09	286 350
Turnhout .....	4 699	13,53	2 809	8,09	+ 1 890	+ 674	+ 2 564	+ 2 564	+ 7,44	347 188
Anvers ...	18 202	11,65	17 150	10,97	+ 1 052	+ 2 454	+ 3 506	+ 3 506	+ 2,25	1 562 775
Bruxelles-Capitale .....	12 209	11,72	14 279	13,70	- 2 070	- 6 665	- 8 735	- 8 735	- 8,31	1 042 052
Hal-Vilvorde .....	5 623	11,09	5 481	10,81	+ 142	+ 4 104	+ 4 246	+ 4 246	+ 8,44	507 030
Louvain .....	4 897	12,08	4 288	10,58	+ 609	+ 507	+ 1 116	+ 1 116	+ 2,76	405 431
Nivelles .....	3 174	11,81	3 082	11,47	+ 92	+ 6 361	+ 6 453	+ 6 453	+ 24,61	268 655
Brabant ...	25 903	11,65	27 130	12,20	- 1 227	+ 4 307	+ 3 080	+ 3 080	+ 1,39	2 223 168
Ath .....	810	10,89	1 136	15,27	- 326	+ 35	- 291	- 291	- 3,90	74 374
Charleroi .....	5 473	12,06	6 145	13,54	- 672	- 1 946	- 2 618	- 2 618	- 5,73	453 892
Mons .....	3 255	12,37	3 657	13,90	- 402	- 481	- 883	- 883	- 3,34	263 060
Mouscron .....	936	12,79	1 059	14,47	- 123	+ 201	+ 78	+ 78	+ 1,07	73 181
Soignies .....	2 020	12,21	2 214	13,39	- 194	+ 703	+ 509	+ 509	+ 3,09	165 376
Thuin .....	1 586	11,44	1 856	13,39	- 270	+ 198	- 72	- 72	- 0,52	138 576
Tournai .....	1 715	11,44	2 218	14,80	- 503	+ 237	- 266	- 266	- 1,77	149 844
Hainaut ...	15 795	11,98	18 285	13,87	- 2 490	- 1 053	- 3 543	- 3 543	- 2,68	1 318 303
Huy .....	1 170	12,28	1 534	16,10	- 364	+ 646	+ 282	+ 282	+ 2,97	95 285
Liège .....	7 362	11,94	8 764	14,21	- 1 399	- 2 787	- 4 186	- 4 186	- 6,74	616 585
Verviers .....	3 078	12,58	3 245	13,27	- 167	+ 863	+ 696	+ 696	+ 2,85	244 615
Waregem .....	682	11,45	9557	16,06	- 275	+ 278	+ 3	+ 3	+ 0,05	59 676
Hasselt .....	1 148	13,11	1 148	16,33	- 163	- 12	- 1 463	- 1 463	+ 8,97	1 284 077
.....	2 777	15,55	2 777	16,33	- 284	- 272	- 1 626	- 1 626	+ 4,51	1 720 057
										1 284 077

<i>Bruxelles</i>	12 209	11,72	14 279	13,70	-2 070	-6 665	-8 735	-8,31	1 042 052
<i>Bruxelles-Capitale</i>	12 209	11,72	14 279	13,70	-2 070	-6 665	-8 735	-8,31	1 042 052
<i>Region flamande</i>	69 047	12,40	60 266	10,83	+8 781	+8 243	+17 024	+ 3,07	5 565 991
<i>Region wallonne</i>	39 216	12,20	44 220	13,75	-5 004	+6 416	+1 412	+ 0,44	3 214 810
<i>dont : région de langue allemande</i>	(760)	(11,75)	(717)	11,09	(43)	(+ 331)	(+ 374)	(+ 5,82)	(64 677)
<i>Le Royaume ...</i>	120 472	12,26	118 765	12,09	+1 707	+7 994	+9 701	+ 0,99	9 822 853
<i>Waasland</i>									
<i>Tongres</i>	2 374	13,80	1 590	9,24	+ 784	- 12	+ 772	+ 4,51	1 722 057
	10 332	14,93	5 285	7,64	+5 047	+1 504	+6 551	+ 9,55	692 127
<i>Arlon</i>	610	12,31	589	11,89	+ 21	+ 98	+ 119	+ 2,41	49 541
<i>Bastogne</i>	436	12,67	429	12,46	+ 7	- 109	- 102	- 2,95	34 419
<i>Marche-en-Famenne</i>	491	12,19	577	14,32	- 86	+ 129	+ 43	+ 1,07	40 282
<i>Neufchâteau</i>	704	13,36	725	13,75	- 21	- 45	- 66	- 1,25	52 710
<i>Virton</i>	601	14,04	642	15,00	- 41	+ 151	+ 110	+ 2,58	42 794
<i>Luxembourg ...</i>	2 842	12,93	2 962	13,48	- 120	+ 224	+ 104	+ 0,47	219 746
<i>Dinant</i>	1 073	12,57	1 266	14,83	- 193	+ 276	+ 83	+ 0,97	85 392
<i>Namur</i>	3 266	13,24	3 293	13,35	- 27	+ 1 372	+ 1 345	+ 5,48	246 593
<i>Philippeville</i>	774	12,89	835	13,90	- 61	+ 236	+ 175	+ 2,92	60 060
<i>Namur ...</i>	5 113	13,04	5 394	13,76	- 281	+ 1 884	+ 1 603	+ 4,11	392 045
<i>Alost</i>	3 234	12,23	3 228	12,21	+ 6	- 701	- 695	- 2,62	264 451
<i>Termonde</i>	2 208	12,40	2 172	12,19	+ 36	+ 273	+ 309	+ 1,73	1 781 06
<i>Eeklo</i>	1 108	12,63	1 001	11,41	+ 107	+ 226	+ 333	+ 3,81	87 695
<i>Gand</i>	5 959	12,48	6 073	12,72	- 114	- 621	- 735	- 1,54	477 499
<i>Audenarde</i>	1 275	11,39	1 495	13,36	- 220	- 138	- 358	- 3,19	111 908
<i>Saint-Nicolas</i>	2 777	13,51	2 233	10,86	+ 544	+ 404	+ 948	+ 4,63	205 562
<i>Flandre orientale ...</i>	16 561	12,50	16 202	12,23	+ 359	- 557	- 198	- 0,15	1 325 221
<i>Bruges</i>	3 103	12,28	2 758	10,92	+ 345	+ 1 022	+ 1 367	+ 5,44	252 581
<i>Dixmude</i>	534	11,62	531	11,55	+ 3	- 365	- 362	- 7,81	45 973
<i>Ypres</i>	1 376	13,14	1 255	11,98	+ 121	- 329	- 208	- 1,98	104 741
<i>Courtrai</i>	3 574	13,22	2 897	10,72	+ 677	- 109	+ 568	+ 2,11	270 241
<i>Ostende</i>	1 449	11,00	1 516	11,51	- 67	+ 279	+ 212	+ 1,61	131 753
<i>Roulers</i>	1 866	13,14	1 518	10,69	+ 348	+ 15	+ 363	+ 2,56	142 029
<i>Tielt</i>	987	12,77	799	10,34	+ 188	- 243	- 55	- 0,71	77 286
<i>Furnes</i>	543	11,13	586	12,01	- 43	- 39	- 82	- 1,68	48 803
<i>Flandre occidentale ...</i>	13 432	12,51	11 860	11,05	+ 1 572	+ 231	+ 1 803	+ 1,68	1 073 407
<i>Bruxelles-Capitale</i>	12 209	11,72	14 279	13,70	-2 070	-6 665	-8 735	-8,31	1 042 052
<i>Region flamande</i>	69 047	12,40	60 266	10,83	+8 781	+8 243	+17 024	+ 3,07	5 565 991
<i>Region wallonne</i>	39 216	12,20	44 220	13,75	-5 004	+6 416	+1 412	+ 0,44	3 214 810
<i>dont : région de langue allemande</i>	(760)	(11,75)	(717)	11,09	(43)	(+ 331)	(+ 374)	(+ 5,82)	(64 677)
<i>Le Royaume ...</i>	120 472	12,26	118 765	12,09	+1 707	+7 994	+9 701	+ 0,99	9 822 853

Source : Institut National de Statistique.

a) Non compris les mort-nés et les autres enfants présentés sans vie

Calculé par rapport à la population totale au 3 décembre 1976 par région.

9



## CHAPITRE II

# EMPLOI ET CHOMAGE

## SECTION I. - EMPLOI

L'examen de l'évolution de l'emploi dans l'industrie, tant par branches d'activité que par région, se fonde principalement sur les statistiques des employeurs et des travailleurs assujettis à la sécurité sociale (1).

Ainsi, par branche d'activité, il apparaît que de juin 1974 à juin 1975, le nombre total de travailleurs a décrû de pas moins de 36 149 unités. Bien que cette régression ait été enregistrée dans presque toutes les industries manufacturières, elle s'est montrée particulièrement sévère dans l'industrie textile (-10 000), l'industrie de la chaussure et du cuir (-9 000), l'industrie du bois (-5 000) et dans l'industrie des produits alimentaires (-4 000).

Le nombre de travailleurs est resté constant dans l'agriculture et la pêche; il s'est même quelque peu accru dans la construction, le commerce et le transport.

Dans le secteur tertiaire, ainsi que dans les services publics, l'emploi a continué à progresser : par rapport à l'année précédente, l'accroissement se chiffre à environ 28 000 travailleurs.

La régression de l'emploi qui s'est manifestée pour la première fois en 1970, témoigne de la profonde crise en 1975. Les secteurs traditionnellement plus faibles en ont été profondément affectés et se sont vu obligés de licencier une partie de leurs effectifs.

Par contre, le secteur de la construction a été peu affecté par l'effondrement conjoncturel et a même fait preuve d'une activité importante, de sorte qu'il a pu y avoir création d'emplois. Il en est de même pour le transport et le commerce.

Par rapport à la fin juin 1974, le nombre total des employeurs installés à Bruxelles-Capitale en juin 1975 a diminué de 130 et en Wallonie de 412, alors qu'en Flandre il augmentait de 434.

La régression de l'emploi au cours de la période allant de la mi-74 à la mi-75 a touché uniquement les ouvriers : ils ont diminué de quelque 71 000 unités, soit 4,4 %,

(1) Office National de la Sécurité Sociale. Rapport annuel, exercice 1975. Les données annuelles de l'O.N.S.S. pour 1976 ne sont pas encore disponibles.

alors que le nombre d'employés a augmenté de 35 000 unités, soit une progression de 2,5 %. Ce mouvement a caractérisé les trois régions du pays.

S'il ne fait aucun doute que durant cette période de basse conjoncture, la progression du nombre d'employés a été généralement plus faible qu'au cours des années antérieures, dans les provinces d'Anvers et du Brabant cependant, respectivement 5 000 et 9 000 employés de plus ont été engagés.

Au 30 juin 1975, 39,0 % du total des employés assujettis à la sécurité sociale étaient de sexe féminin; chez les ouvriers ce pourcentage était de 25,6 %. Ainsi la tendance à la participation des femmes à la vie économique se poursuit-elle : les deux années précédentes, les pourcentages s'élevaient respectivement à 38,7 % (1974) et à 38,2 % (1973) pour les employées et à 25,9 % et 25,7 % pour les ouvrières. L'accroissement plutôt faible des employées et la réduction de la part des ouvrières dans le total est à mettre en rapport avec la forte progression du chômage au cours de la période sous revue.

En outre, les données globales trimestrielles établies par l'Office National de la Sécurité Sociale et se rapportant au nombre de travailleurs inscrits auprès de la sécurité sociale fournissent un aperçu de l'évolution de l'emploi en 1975 et pendant le premier trimestre de 1976.

Ces données font apparaître clairement que du 30 septembre 1975 au 31 mars 1976, l'emploi a poursuivi son recul : le nombre de travailleurs a décrue d'environ 20 000 unités. Au 31 mars 1976, on comptait 91 000 travailleurs de moins qu'au 30 septembre 1974 ce qui indique à suffisance combien profondes ont été les marques laissées par la récession sur le marché de l'emploi.

Il est frappant de constater que la diminution a touché exclusivement les ouvriers, le nombre d'employés ayant continué sa progression. Cette situation s'explique principalement par le développement de tâches intellectuelles au sein des entreprises amenant à un développement des effectifs employés.

L'appréciation de l'évolution numérique de la population active totale (travailleurs + indépendants et aidants) est basée non seulement sur les statistiques de l'Office National de la Sécurité Sociale, mais également sur les données publiées par le Ministère de l'Emploi et du Travail.

Selon ces données, il apparaît que la population active totale n'a augmenté que de 18 056 unités soit un nombre de loin inférieur à celui des deux années précédentes, lorsque l'accroissement se chiffrait respectivement à 58 000 (1974) et 50 000 (1973) unités. On note que l'augmentation de la population active totale a débouché principalement sur un accroissement du nombre des chômeurs.

La population active agricole a continué de s'amenuiser, moins rapidement toutefois, que les années précédentes. Au total, elle constitue encore 3,4 % de la population active totale, contre 3,5 % l'année précédente, 3,7 % en 1973 et 3,9 % en 1972.

En valeur absolue, la baisse la plus importante de la population active a été enregistrée - comme l'indiquait déjà les données relatives aux travailleurs inscrits à l'O.N.S.S. - dans le groupe constitué par les transformations métalliques, la fine mécanique, l'industrie optique et les autres industries transformatrices (-57 000). Le groupe « extraction et traitement de minerais non-énergétiques et des dérivés ainsi que des industries chimiques » a connu une diminution de sa population active de quelque 11 000 unités, aussi la croissance de l'année précédente a-t-elle été intégralement résorbée.

En dépit de cette récession de l'emploi, la tendance à l'élargissement du secteur des services se poursuit. De la mi-74 à la mi-75 la population active totale occupée dans les services a augmenté de 2,5 %, soit 24 068 unités. Dès lors au 30 juin 1975, près d'un quart du total des travailleurs, des indépendants et des aidants travaillaient dans le secteur des services.

La Direction générale des Etudes et de la Documentation du Ministère des Affaires économiques (1) a établi quelques estimations relatives à l'emploi en 1976.

Le nombre de salariés occupés dans l'industrie manufacturière se situe, selon les estimations, à 3,3 % au-dessous du niveau enregistré l'année précédente. Cette évolution s'explique surtout par la régression de l'emploi dans les secteurs des peaux, du cuir, des vêtements, du textile et de la sidérurgie.

On s'attend également à un nouveau recul de la population active dans l'agriculture et les industries extractives (respectivement de 3,6 % et 9,4 %). Par contre, dans le commerce, les institutions de crédit et les intermédiaires financiers effectifs progresseraient dans une faible mesure.

Les perspectives de l'emploi pour 1976 sont donc, dans l'ensemble, assez pessimistes. L'optimisme témoigné par les chefs d'entreprise à la fin de 1975 s'est dissipé. Au terme des premiers mois de 1976, le climat s'est assombri progressivement. Les commandes en provenance tant du marché intérieur que de l'étranger ont fléchi à la fin du premier trimestre et, en outre, au cours des trois derniers mois de l'année, elles enregistraient une dépression prononcée. La durée d'activité assurée a suivi, pendant le premier semestre de 1976, ce mouvement descendant.

## SECTION II. — CHOMAGE

Les espoirs entrevus fin 1975, d'une reprise économique en 1976 ont été déçus ce qui n'a pas manqué d'exercer une influence néfaste sur le chômage. Si le nombre de chômeurs complets indemnisés a diminué au cours du premier semestre d'environ 14 000 unités, par la suite il a repris son ascension à cause de l'absence d'une croissance appréciable de la production due elle-même à la stagnation de la demande.

(1) Ventilation sectorielle de quelques estimations et perspectives macro-économiques pour 1976 et 1977. Document de travail. Ministère des Affaires économiques, 15 février 1977.

Dès novembre, la plupart des jeunes ayant achevé leur période de scolarisation accédaient au bénéfice de l'allocation de chômage (1) de sorte que pendant les deux derniers mois de l'année le nombre de chômeurs complets indemnisés s'accroissait de 30 000 unités.

A la fin de décembre 1976, le nombre de chômeurs complets indemnisés a culminé : 260 590 contre 229 025 à la fin de décembre de l'année précédente. En ajoutant à cette catégorie de chômeurs, les autres demandeurs d'emploi (2), on dénombre même 306 596 chômeurs.

Néanmoins, il est important de noter pour l'année 1976 que le chômage partiel a été nettement inférieur à celui de 1975 : 58 489 chômeurs partiels ont, en effet, été enregistrés en moyenne journallement contre 82 000 en 1975. Sans doute, les entreprises ont elles occupé au maximum leurs effectifs en place, plutôt que de procéder à de nouveaux recrutements, et ce dans le but d'accroître quelque peu la production après le creux de la récession.

Contrairement à l'évolution du chômage partiel, la moyenne mensuelle du nombre de chômeurs complets est demeurée supérieure à celle de l'année précédente : 228 537, contre 177 367 soit 28,8 % de plus.

L'aggravation présente du chômage ne peut être uniquement attribuée à l'évolution conjoncturelle de l'économie mais procède également d'éléments structuraux. C'est ce qui ressort de la considération des données désaisonnalisées. Le chômage structurel est plus patent chez les femmes que chez les hommes. Le nombre désaisonné de chômeurs complets indemnisés à aptitude normale se situait à la fin de 1976 à un niveau semblable à celui du début de l'année. Par contre, le nombre de chômeuses de la même catégorie n'a cessé de progresser tout au long de l'année et son augmentation en 1976 se monte à presque 30 000 unités.

Le chômage structurel en augmentation depuis une dizaine d'années et plus particulièrement, en 1976, celui des femmes doit être mis en rapport avec le pourcentage croissant de celles-ci qui désirent exercer un métier, avec la disparité entre l'offre et la demande d'emplois (adaptation de la formation scolaire à la vie professionnelle), mais également avec la rationalisation croissante de la production de biens et services.

Le chômage élevé des femmes et des jeunes, tout comme en général l'augmentation du chômage structurel ne sont cependant pas propres à la Belgique, mais frappent pratiquement tous les pays industrialisés occidentaux, ce qui souligne l'importance d'une approche efficace du problème au niveau international.

- 
- (1) L'arrêté royal du 31 juillet 1976 (*Moniteur belge* du 4 août 1976) stipule que :
- 1) pour les jeunes demandeurs d'emploi ayant terminé leurs études, les jours pour l'inscription comme demandeur d'emploi ne sont pris en considération que pour autant qu'ils aient introduit une demande de stage visée à la loi sur le redressement économique du 30 mars 1976;
  - 2) les jeunes de 18 à 25 ans quittant l'école ne peuvent s'inscrire qu'à partir du 1<sup>er</sup> août 1976 pour bénéficier, après une période de 75 jours, d'une indemnisation.
- (2) Chômeurs occupés par les pouvoirs publics, autres demandeurs d'emploi inscrits obligatoirement, demandeurs d'emploi libres inoccupés.

Le fait qu'en 1976, le marché de l'emploi n'a pas pu se libérer de l'étreinte de la récession, est révélé également par le nombre d'emplois vacants : en moyenne, on n'a enregistré que 4 071 places vacantes, contre 4 060 l'année précédente. Tout comme l'année antérieure, 20 % à peine de ces emplois étaient réservés aux femmes, ce qui confirme leur position difficile sur le marché de l'emploi.

Une croissance du nombre de places vacantes n'était d'ailleurs pas prévisible, en raison des perspectives relativement pessimistes en matière d'embauche pendant le second semestre.

En dépit de ce chômage important, on a enregistré en 1976 en quelques endroits une pénurie de certaines catégories de main-d'œuvre. Ainsi la tension entre l'offre et la demande sur le marché de l'emploi est à nouveau mise en évidence.

En 1976, l'accroissement du chômage a caractérisé les trois régions; cependant l'augmentation du nombre de chômeurs complets indemnisés à Bruxelles-capitale (41,0 %) et en Flandre (28,4 %) a été proportionnellement plus importante qu'en Wallonie (26,2 %). Le chômage atteint toutefois, depuis plusieurs années déjà, un niveau plus élevé au Sud du pays que dans les autres régions, ce qui ressort clairement des taux de chômage (1) : en 1976, il atteignait 11,1 % en Wallonie, 8,7 % à Bruxelles et 8,5 % en Flandre.

L'accroissement du chômage complet en 1975, avait été pour ainsi dire entièrement imputable à la catégorie des chômeurs à aptitudes normales. Cette tendance, qui reflète la crise économique, s'est vue confirmée au cours de l'année 1976, puisque 96,9 % de la progression incombait aux chômeurs de cette catégorie. L'augmentation s'est manifestée principalement chez les femmes, comme il a déjà été constaté dans les données désaisonnalisées, soulignant par là même le caractère structurel du chômage féminin.

Ainsi, la moyenne mensuelle des chômeuses à aptitude normale est demeurée, en 1976, nettement au-dessus de celle des hommes : leur part dans le total a même atteint 62,1 % en 1976, contre 58,7 % en 1975. En Flandre, les femmes ont constitué 66,5 % de cette catégorie de chômeurs et en Wallonie, ce taux a atteint 59,8 %; à Bruxelles-capitale la catégorie des chômeurs à aptitude normale comptait pratiquement autant de femmes que d'hommes (10 654 hommes et 10 705 femmes).

Cependant, le statu-quo enregistré en 1976 en ce qui concerne l'importance relative des jeunes (moins de 25 ans) par rapport à l'ensemble est positif, alors qu'en 1975 la progression du chômage des jeunes avait été proportionnellement plus importante. En 1976, cette tendance s'est affaiblie, la croissance observée dans la catégorie des jeunes chômeurs a été équivalente à celle de l'ensemble des chômeurs.

Cette évolution du chômage des jeunes au cours de l'année écoulée est due principalement à l'application des mesures gouvernementales. En effet, afin de

---

(1) Rapport entre le nombre de chômeurs complets à aptitude normale et le nombre de personnes assurées contre le chômage : les personnes assurées auprès de l'I.N.A.M.I., les chômeurs complets depuis plus de 3 mois et les frontaliers (situation au 30 juin 1975).

promouvoir l'emploi et de freiner l'accroissement du chômage, le Gouvernement a introduit par sa loi sur le redressement économique (1), des possibilités de stage pour les jeunes. Ainsi, les administrations publiques et les entreprises sont-elles tenues d'engager par tranche de 100 personnes occupées un chômeur de moins de 30 ans pour une durée de six mois.

L'article 13 de la loi du 30 mars 1976 sur les mesures de redressement économique détermine en outre que les entreprises occupant moins de 100 travailleurs peuvent de leur propre gré engager des jeunes stagiaires et que le Roi déterminera la prime qui leur sera attribuée à cette occasion.

En octobre, le Conseil de Cabinet socio-économique restreint a approuvé un projet d'arrêté royal allouant à ces entreprises une prime de 30 000 F par l'Office national de l'Emploi (2).

Par l'arrêté royal du 18 novembre 1976 (*Moniteur belge* du 30 novembre 1976), le Gouvernement a prorogé jusqu'à la fin de 1977 les mesures prises dans le cadre de la loi de redressement économique relatives au stage des jeunes en vue de réduire leur chômage.

A la fin de l'année, 9 586 jeunes de moins de 30 ans (6 037 hommes et 3 549 femmes) ont ainsi suivi un stage en application de la loi de redressement.

Outre les stages de jeunes, la loi de redressement a également instauré une prépension volontaire. Bien qu'au début, la prépension volontaire ne pouvait être demandée que par les travailleurs à partir de 62 ans et par les travailleuses à partir de 58 ans, la possibilité existe depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1976 (arrêté royal du 8 août 1976, *Moniteur belge* du 2 septembre 1976) d'en bénéficier à partir de 60 ans pour les travailleurs et à partir de 55 ans pour les travailleuses. Ces personnes doivent être remplacées par de jeunes travailleurs de moins de 30 ans.

Le Gouvernement a également prorogé jusqu'à la fin de 1977 ces dispositions en matière de prépension citées dans la loi sur le redressement économique du 30 mars 1976 (arrêté royal du 8 août 1976, *Moniteur belge* du 2 septembre 1976). A la fin de décembre 1976, 5 198 personnes avaient fait appel à ce système.

En 1976, le chômage complet s'est accru dans pratiquement toutes les branches d'activité. Les augmentations les plus importantes ont été observées dans le secteur tertiaire, où elles se montent, par rapport à 1975, à 19 133 unités (+ 35,5 %) : ce sont surtout les services (+ 8 384) et le commerce (+ 7 198) qui ont été touchés.

Le tableau du chômage par groupe d'âge, durée et région linguistique fait apparaître qu'au 30 juin 1976 pour tous les groupes d'âge et dans les trois régions, ce sont les demandeurs d'emploi sans travail depuis six ou douze mois et ceux qui le sont depuis un ou deux ans qui ont le plus augmenté. En outre, on a enregistré, tant pour

---

(1) Loi du 30 mars 1976 (*Moniteur belge* du 1<sup>er</sup> avril 1976).

(2) Devenu l'arrêté royal du 10 janvier 1977 (*Moniteur belge* du 22 janvier 1977).

les hommes que pour les femmes et pour chaque période d'inactivité, la progression la plus importante chez les jeunes. L'année précédente, c'était essentiellement les demandeurs d'emploi sans travail depuis trois ou six mois qui s'étaient accrus. Le nombre croissant de personnes sans emploi depuis un certain temps déjà dénote à nouveau l'influence des facteurs structurels, à côté des facteurs conjoncturels.

Le chômage des étrangers a accusé en 1976 pratiquement la même évolution que celui des Belges. Les chômeurs de nationalité étrangère représentent en moyenne 14,6 % du total des chômeurs contre 14,7 % l'année précédente. En chiffres absolus, cela signifie qu'en 1976, 33 485 chômeurs complets indemnisés étaient de nationalité étrangère. Tout comme en 1975, la majeure partie des chômeurs étrangers est localisée au sud du pays. A la fin de décembre 1976, on enregistrait en Wallonie, 55,7 % des chômeurs étrangers, contre 26,5 % à Bruxelles-capitale et 17,8 % en Flandre.

\*  
\* \*

**Population active civile salariée occupée en Belgique (a)**  
**Situation au 30 juin**

DÉSIGNATION	1970	1971	1972	1973	1974	1975
<i>Secteur primaire :</i>						
Agriculture, sylviculture, pêche .....	13 395	12 676	12 107	11 975	12 158	11 612
<i>Secteur secondaire .....</i>						
Industries .....	1 419 004	1 421 370	1 394 564	1 401 096	1 416 392	1 324 759
Bâtiment et construction .....	1 169 733	1 169 520	1 153 747	1 162 749	1 170 536	1 084 276
	249 271	251 850	240 817	238 347	245 856	240 483
<i>Secteur tertiaire :</i>						
Commerce, banques, assurances .....	1 535 641	1 596 236	1 635 211	1 686 383	1 733 246	1 759 203
Transports et communications .....						
Services .....	64 935	62 838	78 538	82 370	89 858	162 000
<i>Chômeurs complets indemnisés .....</i>						
Total général ...	3 032 975	3 093 120	3 120 420	3 181 824	3 251 654	3 257 574
Pouvoirs publics (y compris militaires de carrière) (b) ...	490 084	501 380	515 525	527 312	540 087	547 247
Chômeurs partiels (b) .....	33 712	39 622	36 580	34 285	41 950	82 535

Sources : Ministère de l'Emploi et du Travail.  
 Services du Premier Ministre : Fonction publique.  
 Ministère des Affaires économiques, Direction générale  
 des Etudes et de la Documentation.

(a) Les données relatives à 1976 ne sont pas encore disponibles.  
 (b) Déjà inclus dans les divers secteurs.

**Ouvriers et heures-ouvriers dans certains secteurs (a)**  
(en milliers)

SECTEUR	Ouvriers occupés (moyennes mensuelles)					Heures-ouvriers			
	1973	1974	1975	1976	1973	1974	1975	1976	
Charbonnages (b) .....	23,0	20,4	20,0	18,3	45 475	40 510	39 229	36 407	
Cokeries .....	3,1	3,2	3,2	3,0	5 651	5 811	5 296	5 091	
Sidérurgie (c) .....	48,9	50,2	47,3	44,9	89 740	92 079	73 851	73 776	
Métaux non ferreux .....	15,4	16,2	15,2	14,4	27 562	28 087	24 299	23 504	
Fabrications métalliques .....	258,6	266,7	253,6	245,4	442 246	442 012	397 332	390 879	
Caoutchouc .....	6,4	6,4	6,0	5,5	11 260	10 818	9 228	8 917	
Papier (établissements producteurs) .....	8,1	8,3	7,8	6,5	14 476	14 309	12 161	11 034	
Papier (établissements transformateurs) .....	12,3	12,2	11,0	10,7	21 744	20 941	17 288	17 501	
Carrières .....	4,3	4,3	3,7	3,5	7 394	7 305	6 173	5 567	
Chaux, calcaires et dérivés .....	4,0	3,9	3,7	3,5	7 656	7 252	6 294	5 797	
Terre cuite .....	4,9	5,1	4,7	4,3	8 831	9 113	8 127	7 416	
Ciment .....	2,7	2,6	2,5	2,5	4 661	4 458	4 147	4 097	
Verre .....	19,7	19,5	16,9	16,1	35 250	33 255	25 889	26 156	
Bois .....	36,9	37,2	33,9	..	68 149	65 550	55 386	..	
Céramique .....	5,6	6,0	5,6	4,9	9 837	10 238	8 829	7 691	
Construction .....	120,2	119,0	121,2	120,7	215 972	216 761	213 986	210 136	
Filatures : coton, lin et chanvre (d) .....	9,4	9,1	7,9	7,2	..	..	..	..	
laine, jute, fibres dures .....	14,7	13,7	11,8	11,1	23 734	20 659	11 597	17 053	
Tissages .....	31,4	30,5	28,1	26,5	54 225	49 852	40 864	41 396	
Autres activités textiles .....	3,3	3,0	2,6	2,5	5 231	4 448	3 487	3 826	
Bonneterie .....	15,8	14,2	12,6	11,5	24 861	21 832	17 609	16 790	
Huiles végétales et animales .....	0,9	1,0	0,9	0,9	1 699	1 770	1 637	1 727	
Tabac .....	7,1	7,0	6,5	6,1	11 944	10 887	9 977	9 256	
Cuir .....	1,9	1,7	1,4	1,4	3 244	2 872	2 215	2 366	
Chaussures .....	4,8	4,7	4,0	3,2	7 674	7 393	5 711	4 476	
Pantoufles .....	0,8	0,6	0,5	0,5	1 264	1 040	798	708	
Distribution d'eau .....	5,0	4,9	4,8	4,7	9 659	9 612	9 240	8 643	
Port d'Anvers .....	11,5	12,0	12,5	12,0	..	..	..	..	

Sources : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Administration des Mines.  
Fédérations professionnelles.

(a) De façon générale, les industries reprises dans ce tableau font l'objet d'une statistique de production et les données portent en principe, sur l'ensemble des établissements sans distinction du nombre d'ouvriers occupés.

(b) Nombre moyen de présences par jour ouvré des ouvriers du fond et de la surface.

(c) A l'exception des usines produisant uniquement des aciers de moulage.

(d) Pour ces branches, nombre de broches-heures de 1973 à 1976 : 4 564, 4 374, 2 649 et 3 243 millions.

**Population active (a)**  
**Répartition par branche d'activité**

BRANCHES D'ACTIVITÉ	30 juin 1973		30 juin 1974		30 juin 1975	
	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%
HOMMES						
<i>Occupée en Belgique</i> .....						
Agriculture, sylviculture et pêche	2 575 222	98,6	2 596 460	98,7	2 595 463	98,8
Extraction et transformation des minéraux non énergétiques et produits dérivés; industrie chimique .....	113 751	4,3	109 957	4,2	106 009	4,0
Industries transformatrices des métaux; mécanique de précision et autres industries manufacturières .....	230 611	8,8	238 502	9,1	229 275	8,7
Bâtiment et génie .....	619 018	23,7	617 130	23,5	584 121	22,2
Energie et eau .....	275 954	10,6	282 200	10,7	282 738	10,8
Commerce, restauration, hébergement, réparation, institutions de crédits, assurances, etc. .....	70 899	2,7	67 067	2,5	66 385	2,5
Transports et communications ...	516 200	19,8	525 661	20,0	523 710	19,9
Autres services (y compris militaires de carrière) .....	229 992	8,8	233 847	8,9	236 131	9,0
Demandeurs d'emploi (b) .....	429 082	16,4	435 410	16,5	450 607	17,2
Miliciens .....	46 513	1,8	44 413	1,7	81 113	3,1
Stagiaires en form. profes. .....	41 666	1,6	40 731	1,5	32 973	1,3
<i>Occupée à l'étranger</i> (c) .....	1. 536	0,1	1 542	0,1	2 401	0,1
<i>Total</i> ...	36 681	1,4	35 092	1,3	32 329	1,2
	<b>2 611 903</b>	<b>100,0</b>	<b>2 631 552</b>	<b>100,0</b>	<b>2 627 792</b>	<b>100,0</b>
FEMMES						
<i>Occupée en Belgique</i> .....						
Agriculture, sylviculture et pêche	1 297 215	98,7	1 336 516	98,7	1 360 575	98,9
Extraction et transformation des minéraux non énergétiques et produits dérivés; industrie chimique .....	29 979	2,3	29 430	2,2	29 688	2,2
Industries transformatrices des métaux; mécanique de précision et autres industries manufacturières .....	28 822	2,2	30 169	2,2	28 476	2,1
Bâtiment et génie .....	274 991	20,9	278 011	20,5	254 430	18,5
Energie et eau .....	8.985	0,7	9 619	0,7	9 785	0,7
Commerce, restauration, hébergement, réparation, institutions de crédits, assurances, etc. .....	2 641	0,2	2 562	0,2	2 584	0,2
Transports et communications ...	382 942	29,1	389 906	28,8	391 297	28,4
Autres services (y compris militaires de carrière) .....	30 077	2,3	31 853	2,4	32 073	2,3
Demandeurs d'emploi (b) .....	497 563	37,9	514 818	38,0	523 689	38,1
Stagiaires en form. profes. .....	40 757	3,1	49 106	3,6	87 254	6,3
<i>Occupée à l'étranger</i> (c) .....	458	0,0	1 042	0,1	1 299	0,1
<i>Total</i> ...	<b>17 322</b>	<b>1,3</b>	<b>17 010</b>	<b>1,3</b>	<b>14 767</b>	<b>1,1</b>
	<b>1 314 537</b>	<b>100,0</b>	<b>1 353 526</b>	<b>100,0</b>	<b>1 375 342</b>	<b>100,0</b>

Sources : Ministère de l'Emploi et du Travail.  
Institut National de Statistique.

- (a) Comprend : salariés et assimilés, indépendants et aidants.  
Les données relatives à 1976 ne sont pas encore disponibles.  
(b) Chômeurs complets indemnisés et demandeurs d'emploi inscrits volontairement.  
(c) Frontaliers et personnel belge des organismes internationaux.

**Population active (a)**  
**Répartition par branche d'activité**  
(hommes et femmes)

BRANCHES D'ACTIVITÉ	30 juin 1973		30 juin 1974		30 juin 1975	
	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%
<i>Occupée en Belgique</i> .....						
Agriculture, sylviculture et pêche	3 872 437	98,6	3 932 976	98,7	3 956 038	98,8
Extraction et transformation des minéraux non énergétiques et produits dérivés; industrie chimique .....	143 730	3,7	139 387	3,5	135 697	3,4
Industries transformatrices des métaux; mécanique de précision et autres industries manufacturières .....	259 433	6,6	268 671	6,7	257 751	6,4
Bâtiment et génie .....	894 009	22,8	895 141	22,5	838 551	21,0
Energie et eau .....	284 939	7,2	291 819	7,3	292 523	7,3
Commerce, restauration, hébergement, réparation, institutions de crédits, assurances, etc. .....	73 540	1,9	69 629	1,8	68 969	1,7
Transports et communications ...	899 142	22,9	915 567	23,0	915 007	22,9
Autres services (y compris militaires de carrière) .....	260 069	6,6	265 700	6,7	268 204	6,7
Demandeurs d'emploi (b) .....	926 645	23,6	950 228	23,8	974 296	24,3
Miliciens .....	87 270	2,2	93 519	2,3	168 367	4,2
Stagiaires en form. profes. ....	41 666	1,1	40 731	1,0	32 973	0,8
<i>Occupée à l'étranger</i> (c) .....	1 994	0,0	2 584	0,1	3 700	0,1
	54 003	1,4	52 102	1,3	47 096	1,2
<i>Total</i> ...	3 926 440	100,0	3 985 078	100,0	4 003 134	100,0

Sources : Ministère de l'Emploi et du Travail.  
Institut National de Statistique.

(a) Comprend : salariés et assimilés, indépendants et aidants.

Les données pour 1976 ne sont pas encore disponibles.

(b) Chômeurs complets indemnisés et demandeurs d'emploi inscrits volontairement.

(c) Frontaliers et personnel belge des organismes internationaux.

**Travailleurs assujettis à la sécurité sociale (a)**

DÉSIGNATION	Travailleurs manuels			Travailleurs intellectuels			Total général
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
31 mars 1975 .....	1 150 889	397 020	1 547 909	883 831	568 692	1 452 523	3 000 432
30 juin 1975 .....	1 136 322	390 072	1 526 394	884 238	566 114	1 450 352	2 976 746
30 septembre 1975 ..	1 136 307	388 824	1 525 131	885 586	571 189	1 456 775	2 981 906
31 décembre 1975 ...	1 114 800	382 182	1 496 982	891 177	577 848	1 469 025	2 966 007
31 mars 1976 .....	1 111 154	378 744	1 489 898	893 155	579 564	1 472 719	2 962 617

Source : Office National de Sécurité Sociale

(a) A l'exclusion des marins de la marine marchande et des bateliers.

**Répartition (N.A.C.E.) par branche d'activité des travailleurs  
assujettis à la sécurité sociale au 30 juin (a)**  
(travailleurs manuels et intellectuels)

BRANCHE D'ACTIVITÉ	1973	1974	1975
Agriculture, sylviculture et pêche .....	11 975	12 158	12 234
Energie et eau (b) .....	73 317	69 403	68 747
Minéraux non énergétiques et dérivés, industrie chimique .....	254 943	264 225	253 359
Industrie transformatrice des métaux, mécanique de précision .....	349 297	357 535	340 323
Autres industries manufacturières : .....	485 192	479 373	440 392
— produits alimentaires .....	81 612	82 013	78 699
— boissons .....	23 478	21 733	20 591
— tabac .....	8 733	8 758	8 147
— textile .....	107 792	104 497	94 685
— cuir .....	6 160	5 820	5 347
— chaussures et habillement .....	93 865	90 713	81 549
— bois et meubles en bois .....	53 387	54 317	49 289
— papier et articles en papier .....	26 708	27 076	24 789
— imprimerie et édition .....	40 776	41 092	38 151
— caoutchouc et matières plastiques .....	24 369	25 158	22 961
— divers .....	18 312	18 196	16 184
Bâtiment et génie civil .....	238 347	245 856	246 589
Commerce, hôtellerie, réparations .....	405 892	414 421	416 246
Transports et communications (c) .....	186 382	191 950	193 805
Institutions de crédit, assurances, location .....	178 248	188 636	187 880
Services publics, enseignement et autres .....	770 783	795 330	823 163
<i>Total général ...</i>	<b>2 954 376</b>	<b>3 018 887</b>	<b>2 982 738</b>

Source : Office National de Sécurité Sociale.

(a) Les données pour 1976 ne sont pas encore disponibles.

(b) Y compris les ouvriers mineurs et assimilés ressortissant du F.N.R.O.M.

(c) Y compris les marins de la marine marchande ressortissant de l'O.S.S.M., les agents temporaires de la S.N.C.B. et les agents de la S.N.C.V.

Répartition des employeurs et des travailleurs assujettis à la sécurité sociale  
au 30 juin 1975 en fonction de l'importance des établissements (a)

DÉSIGNATION	Etablissements			Travailleurs manuels			Travailleurs intellectuels			Total des travailleurs	
	Nombre	%	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Nombre	%	
Etablissements occupant :											
moins de 5 travailleurs .....	137 718	67,35	96 939	48 233	145 172	44 333	47 698	92 031	237 203	7,96	
de 5 à 9 travailleurs .....	27 591	13,49	82 384	23 812	106 196	40 922	33 755	74 677	180 873	6,07	
de 10 à 19 travailleurs .....	17 291	8,45	101 732	31 565	133 297	57 647	43 640	101 287	234 584	7,87	
de 20 à 49 travailleurs .....	12 695	6,21	159 228	55 605	214 833	98 678	73 823	172 501	387 334	13,00	
de 50 à 99 travailleurs .....	4 603	2,25	112 323	46 300	158 623	92 294	67 146	159 440	318 063	10,68	
de 100 à 199 travailleurs .....	2 509	1,23	114 286	51 536	165 822	103 474	76 878	180 352	346 174	11,62	
de 200 à 499 travailleurs .....	1 435	0,70	140 272	60 128	200 400	141 298	93 780	235 078	435 478	14,62	
de 500 à 999 travailleurs .....	412	0,20	99 042	31 659	130 701	102 536	45 365	147 901	278 602	9,35	
1 000 travailleurs et plus .....	237	0,12	232 545	41 550	274 095	203 056	84 029	287 085	561 180	18,83	
<i>Total ...</i>	<b>204 491</b>	<b>100,00</b>	<b>1 138 751</b>	<b>390 388</b>	<b>1 529 139</b>	<b>884 238</b>	<b>566 114</b>	<b>1 450 352</b>	<b>2 979 491</b>	<b>100,00</b>	

(a) Y compris les apprentis, les travailleurs domestiques, les fonctionnaires et les bateliers; à l'exclusion des marins de la marine marchande. Les données pour 1976 ne sont pas encore disponibles.

Source : Office National de Sécurité Sociale.

Répartition par province et région linguistique des employeurs  
et des travailleurs assujettis à la sécurité sociale du 30 juin 1975 (a)

PROVINCE OU RÉGION	Etablissem- ents	Ouvriers			Employés			Total des travail- leurs
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Anvers .....	30 638	213 343	60 637	273 980	148 047	84 175	232 222	506 202
Brabant .....	52 315	243 242	91 703	334 945	331 330	210 880	542 210	877 155
Flandre occidentale .....	25 067	130 320	52 918	183 238	70 919	43 951	114 870	298 108
Flandre orientale .....	24 679	136 194	62 752	198 946	79 329	54 084	133 413	332 359
Hainaut .....	22 993	151 726	44 751	196 477	85 136	63 055	148 191	344 668
Liège .....	22 131	127 411	36 639	164 050	84 563	58 867	143 430	307 480
Limbourg .....	11 389	82 959	26 829	109 788	42 994	24 098	67 092	176 880
Luxembourg .....	5 487	15 813	4 623	20 436	13 612	8 189	21 801	42 237
Namur .....	9 393	35 314	9 220	44 534	28 308	18 815	47 123	91 657
<i>Région flamande .....</i>	<i>106 145</i>	<i>645 802</i>	<i>229 684</i>	<i>875 486</i>	<i>407 288</i>	<i>244 104</i>	<i>651 392</i>	<i>1 526 878</i>
<i>Région wallonne .....</i>	<i>65 189</i>	<i>358 154</i>	<i>101 339</i>	<i>459 493</i>	<i>227 840</i>	<i>160 468</i>	<i>388 308</i>	<i>847 807</i>
<i>Bruxelles-Capitale .....</i>	<i>32 758</i>	<i>132 366</i>	<i>59 049</i>	<i>191 415</i>	<i>249 110</i>	<i>161 542</i>	<i>410 652</i>	<i>602 067</i>
<i>Le Royaume .....</i>	<b>204 092</b>	<b>1 136 322</b>	<b>390 072</b>	<b>1 526 394</b>	<b>884 238</b>	<b>566 114</b>	<b>1 450 352</b>	<b>2 976 746</b>

(a) Y compris les apprentis, les travailleurs domestiques et les fonctionnaires; à l'exclusion des marins de la marine marchande et des bateliers. Les données pour 1976 ne sont pas encore disponibles.

Source : Office National de Sécurité Sociale.

### Evolution du chômage

ANNÉE	Chômage complet (a)			Chômage partiel (b) (c)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1965 .....	38 977	16 398	55 375	29 219	7 588	36 807
1966 .....	43 306	18 192	61 498	28 090	7 639	35 729
1967 .....	58 354	26 964	85 318	32 507	13 363	45 870
1968 .....	68 664	34 066	102 730	31 854	9 478	41 332
1969 .....	53 115	32 228	85 343	30 645	7 072	37 717
1970 .....	42 387	28 874	71 261	24 997	8 715	33 712
1971 .....	42 368	28 508	70 876	31 830	7 792	39 622
1972 .....	51 855	34 967	86 822	27 405	9 175	36 580
1973 .....	48 608	43 094	91 702	25 511	8 774	34 285
1974 .....	49 841	54 879	104 720	28 790	13 160	41 950
1975 .....	85 158	92 209	177 367	59 499	23 036	82 541
1976 .....	98 304	130 233	228 537	42 934	15 554	58 488

Source : Office National de l'Emploi.

- (a) Statistique des demandeurs d'emploi, chômeurs complets, à l'exclusion des chômeurs occupés par les pouvoirs publics.  
Situation en fin du mois et moyenne mensuelle pour l'année.
- (b) Moyennes journalières.
- (c) L'arrêté ministériel du 14 février 1975 (*Moniteur belge* du 8 avril 1975) dispense (depuis le 1<sup>er</sup> mars 1975) les chômeurs partiels du contrôle communal.

### Répartition par province et région linguistique des demandeurs d'emploi, chômeurs complets indemnisés (a) Hommes et femmes

PROVINCE OU RÉGION	1972	1973	1974	1975	1976
Anvers .....	12 284	12 240	13 858	26 918	34 711
Brabant .....	13 950	15 709	18 462	33 983	47 130
Flandre occidentale .....	7 395	6 860	7 338	14 387	18 481
Flandre orientale .....	10 476	10 886	12 270	22 685	28 108
Hainaut .....	12 693	13 418	15 628	25 997	34 123
Liège .....	18 805	19 896	21 467	28 864	34 327
Limbourg .....	7 343	8 435	10 675	17 075	21 881
Luxembourg .....	961	1 039	1 248	1 945	2 352
Namur .....	2 915	3 219	3 774	5 513	7 424
<i>Région flamande</i> .....	43 030	44 671	51 494	94 168	120 898
<i>Région wallonne</i> .....	36 631	39 007	43 909	65 334	82 450
Bruxelles (b) .....	7 161	8 024	9 317	17 865	25 189
<i>Le Royaume</i> ...	86 822	91 702	104 720	177 367	228 537

- (a) Situation moyenne en fin de mois.
- (b) Bruxelles-Capitale (19 communes).

Source : Office National de l'Emploi.

**Répartition par province et région linguistique des demandeurs d'emploi,  
chômeurs complets indemnisés (a)**

PROVINCE OU RÉGION	1972	1973	1974	1975	1976
HOMMES					
Anvers .....	7 915	6 938	7 151	13 251	14 027
Brabant .....	7 849	7 861	8 383	16 494	21 333
Flandre occidentale .....	5 270	4 381	4 317	7 880	8 743
Flandre orientale .....	6 723	6 048	6 171	11 186	12 157
Hainaut .....	6 635	6 338	6 346	11 622	14 794
Liège .....	10 864	10 637	10 571	14 269	15 596
Limbourg .....	4 517	4 376	4 701	6 994	7 118
Luxembourg .....	584	541	572	898	1 006
Namur .....	1 498	1 488	1 629	2 564	3 530
<i>Région flamande</i> .....	27 612	24 945	25 626	45 060	48 974
<i>Région wallonne</i> .....	20 241	19 691	19 908	30 726	36 705
Bruxelles (b) .....	4 002	3 972	4 307	9 372	12 625
<i>Le Royaume</i> ...	<b>51 855</b>	<b>48 608</b>	<b>49 841</b>	<b>85 158</b>	<b>98 304</b>
FEMMES					
Anvers .....	4 369	5 302	6 707	13 667	20 684
Brabant .....	6 101	7 848	10 079	17 489	25 797
Flandre occidentale .....	2 125	2 479	3 021	6 507	9 738
Flandre orientale .....	3 753	4 838	6 099	11 499	15 951
Hainaut .....	6 058	7 080	9 282	14 375	19 329
Liège .....	7 941	9 259	10 896	14 596	18 731
Limbourg .....	2 826	4 059	5 974	10 081	14 763
Luxembourg .....	377	498	676	1 046	1 346
Namur .....	1 417	1 731	2 145	2 949	3 894
<i>Région flamande</i> .....	15 418	19 726	25 868	49 108	71 924
<i>Région wallonne</i> .....	16 390	19 316	24 001	34 608	45 746
Bruxelles (b) .....	3 159	4 052	5 010	8 493	12 563
<i>Le Royaume</i> ...	<b>34 967</b>	<b>43 094</b>	<b>54 879</b>	<b>92 209</b>	<b>130 233</b>

(a) Situation moyenne en fin de mois.

(b) Il s'agit de Bruxelles-Capitale (19 communes).

Source : Office National de l'Emploi.

**Répartition par province et région linguistique des demandeurs d'emploi,  
chômeurs complets indemnisés, aptitude normale (a)**

PROVINCE OU RÉGION	1972	1973	1974	1975	1976
HOMMES					
Anvers .....	2 991	2 110	2 345	7 706	8 635
Brabant .....	3 972	3 798	4 283	12 036	16 947
Flandre occidentale .....	2 317	1 471	1 530	4 486	5 224
Flandre orientale .....	2 064	1 471	1 676	5 816	6 885
Hainaut .....	3 002	2 691	2 812	7 936	11 278
Liège .....	3 668	2 716	2 648	6 391	8 757
Limbourg .....	1 556	1 371	1 701	3 900	4 071
Luxembourg .....	250	250	283	602	720
Namur .....	623	564	652	1 514	2 518
<i>Région flamande</i> .....	10 148	7 556	8 565	25 556	29 753
<i>Région wallonne</i> .....	7 261	6 562	2 551	17 402	24 628
<i>Bruxelles</i> (b) .....	2 434	2 324	6 814	7 429	10 654
<i>Le Royaume</i> ...	19 843	16 442	17 930	50 387	65 035
FEMMES					
Anvers .....	2 291	3 049	4 211	10 622	17 206
Brabant .....	3 576	5 102	7 116	14 061	21 912
Flandre occidentale .....	1 417	1 627	2 120	5 181	7 974
Flandre orientale .....	1 634	2 528	3 550	8 393	12 125
Hainaut .....	4 083	5 072	7 088	11 880	16 512
Liège .....	4 469	5 430	6 713	10 022	13 778
Limbourg .....	1 746	2 689	4 356	8 213	12 665
Luxembourg .....	312	410	572	920	1 173
Namur .....	929	1 189	1 535	2 213	3 092
<i>Région flamande</i> .....	8 459	11 869	17 127	38 351	59 141
<i>Région wallonne</i> .....	10 142	12 585	16 612	26 332	36 607
<i>Bruxelles</i> (b) .....	1 856	2 642	3 522	6 822	10 689
<i>Le Royaume</i> ...	20 457	27 096	37 261	71 505	106 437

(a) Situation moyenne en fin de mois.

(b) Il s'agit de Bruxelles-Capitale (19 communes).

Source : Office National de l'Emploi.

**Répartition par province et région linguistique des demandeurs d'emploi,  
chômeurs complets indemnisés, aptitude normale (a)**  
**Hommes et femmes**

PROVINCE OU RÉGION	1972	1973	1974	1975	1976
Anvers .....	5 282	5 159	6 556	18 328	25 841
Brabant .....	7 548	8 900	11 399	26 097	38 859
Flandre occidentale .....	3 734	3 098	3 650	4 667	13 198
Flandre orientale .....	3 698	3 999	5 226	14 200	19 010
Hainaut .....	7 085	7 763	9 900	19 816	27 790
Liège .....	7 537	8 146	9 361	16 413	22 535
Limbourg .....	3 302	4 060	6 057	12 113	16 736
Luxembourg .....	562	660	855	1 522	1 893
Namur .....	1 552	1 753	2 187	3 727	5 610
<i>Région flamande</i> .....	<i>18 607</i>	<i>19 425</i>	<i>25 692</i>	<i>63 907</i>	<i>88 894</i>
<i>Région wallonne</i> .....	<i>17 403</i>	<i>19 147</i>	<i>23 426</i>	<i>43 734</i>	<i>61 235</i>
<i>Bruxelles (b)</i> .....	<i>4 290</i>	<i>4 966</i>	<i>6 073</i>	<i>14 251</i>	<i>21 343</i>
<i>Le Royaume</i> ...	<b>40 300</b>	<b>43 538</b>	<b>55 191</b>	<b>121 892</b>	<b>171 472</b>

(a) Situation moyenne en fin de mois.

(b) Il s'agit de Bruxelles-Capitale (19 communes).

Source : Office National de l'Emploi.

Répartition par branche d'activité et région linguistique des chômeurs complets en 1976 (a)

BRANCHE D'ACTIVITÉ	HOMMES			FEMMES			TOTAL					
	Fla-mande	Wal-lonne	Bruxel-les (b)	Total	Fla-mande	Wal-lonne	Bruxel-les (b)	Total	Fla-mande	Wal-lonne	Bruxel-les (b)	Total
Agriculture .....	590	272	41	903	167	84	5	256	757	356	46	1 159
Forêt, Chasse .....	41	91	6	138	6	3	1	16	47	100	7	154
Pêche .....	143	—	—	143	2	5	—	5	145	3	—	148
Mines .....	1 118	1 875	47	3 040	17	85	7	109	1 135	1 960	54	3 149
Pierre .....	91	338	6	435	17	44	1	62	108	382	7	497
Alimentation .....	3 030	1 502	635	5 167	5 745	2 460	691	8 896	8 775	3 962	1 326	14 063
Tabac .....	50	23	16	89	1 586	194	60	1 840	1 636	217	76	1 929
Textile .....	2 390	981	177	3 548	5 260	2 269	287	7 816	7 650	3 250	464	11 364
Vêtement .....	491	189	219	899	11 521	4 267	1 009	16 797	12 012	4 456	1 228	17 696
Chaussure .....	253	36	28	317	1 357	117	33	1 507	1 610	153	61	1 824
Bois .....	1 764	451	272	2 487	1 567	212	44	1 823	3 331	663	316	4 310
Papier .....	382	365	151	898	912	687	227	1 826	1 294	1 052	378	2 724
Livre .....	1 062	372	533	1 967	904	616	391	1 911	1 966	988	924	3 878
Cuir et Peaux .....	182	68	92	342	493	171	159	823	675	239	251	1 165
Caoutchouc .....	174	221	36	431	303	227	25	555	477	448	61	986
Chimie .....	1 277	762	363	2 402	1 885	1 122	711	3 718	3 162	1 884	1 074	6 120
Céramique, Briqueterie, Ciment .....	709	604	60	1 373	640	512	49	1 201	1 349	1 116	109	2 574
Verre .....	230	565	17	812	192	1 098	15	1 305	422	1 663	32	2 117
Métallurgie .....	707	1 994	70	2 771	219	339	26	584	926	2 333	96	3 355
Construction métallique .....	3 641	5 467	1 102	10 210	1 872	2 713	410	4 995	5 513	8 180	1 512	15 205
Construction mécanique .....	577	433	114	1 124	288	233	30	551	865	666	144	1 675
Construction électrique .....	1 080	942	252	2 274	4 133	1 957	306	6 396	5 213	2 899	558	8 670
Construction de matériel de transport .....	2 367	730	449	3 546	1 036	222	32	1 290	3 403	952	481	4 836
Diamant .....	783	4	2	789	397	4	3	404	1 180	8	5	1 193
Industries manuf. diverses .....	265	274	147	686	579	494	214	1 287	844	768	361	1 973
Construction .....	10 071	8 224	2 450	20 745	563	446	143	1 152	10 634	8 670	2 593	21 897
Electricité, Eau, Gaz .....	57	119	11	187	20	26	5	51	77	145	16	238
Commerce .....	2 712	2 371	1 655	6 738	7 314	2 229	2 557	19 100	10 026	11 600	4 212	25 838
Banques, Assurances .....	293	218	183	694	665	455	263	1 383	958	673	446	2 077
Transport et Communications .....	2 050	1 298	650	3 998	906	427	176	1 509	2 956	1 725	826	5 507
Hôtels, Restaurants .....	1 136	572	531	2 239	2 309	1 382	574	4 265	3 445	1 954	1 105	6 504
Services .....	4 098	2 649	1 709	8 456	11 699	9 276	3 484	24 459	15 797	11 925	5 193	32 915
Activités mal désignées ou non connues (c) .....	5 160	2 695	601	8 456	7 351	4 365	625	12 341	12 511	7 060	1 226	20 797
<i>Total général ...</i>	<b>48 974</b>	<b>36 705</b>	<b>12 625</b>	<b>98 304</b>	<b>71 925</b>	<b>45 745</b>	<b>12 563</b>	<b>130 233</b>	<b>120 899</b>	<b>82 450</b>	<b>25 188</b>	<b>228 337</b>

Source : Office National de l'Emploi.

(a) Demandeurs d'emploi, chômeurs complets indemnisés. Situation moyenne en fin de mois.

Les chômeurs repris au présent tableau sont répartis selon la branche d'activité dans laquelle ils étaient occupés, quelle que soit leur profession.

(b) Il s'agit Bruxelles-Capitale (19 communes).

(c) Catégorie qui comprend principalement les jeunes gens, n'ayant pas encore eu d'activité professionnelle quelconque.

**Répartition des chômeurs complets par groupes d'âges**

GROUPE D'AGES	DURÉE D'HOMME									
	Moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 ans et plus	Total	Moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	De 1 à 2 ans
	RÉGION FLAMANDE					RÉGION WALLONNE				
Moins de 25 ans :										
1973 .....	1 119	360	357	81	29	1 946	1 006	368	360	12 <sup>a</sup> 17 <sup>b</sup>
1974 .....	1 216	359	344	71	25	2 065	1 035	344	359	10 <sup>a</sup> 36 <sup>b</sup>
1975 .....	4 925	2 510	2 233	214	46	9 928	3 421	1 821	1 542	21 <sup>a</sup> 61 <sup>b</sup>
1976 .....	4 078	1 901	3 300	1 089	92	10 460	3 199	1 856	2 959	1 26 <sup>a</sup> 132 <sup>b</sup>
De 25 à moins de 40 ans :										
1973 .....	1 084	336	375	345	415	2 555	865	321	380	35 <sup>a</sup> 32 <sup>b</sup>
1974 .....	989	278	330	244	426	2 267	850	324	344	26 <sup>a</sup> 34 <sup>b</sup>
1975 .....	3 376	1 821	1 353	452	492	7 494	2 387	1 289	1 143	43 <sup>a</sup> 42 <sup>b</sup>
1976 .....	3 209	1 549	2 043	1 656	673	9 130	2 756	1 485	2 008	1 60 <sup>a</sup> 67 <sup>b</sup>
De 40 à moins de 50 ans :										
1973 .....	623	258	383	483	1 235	2 982	570	311	423	60 <sup>a</sup> 132 <sup>b</sup>
1974 .....	540	221	278	373	1 270	2 682	731	236	331	42 <sup>a</sup> 143 <sup>b</sup>
1975 .....	1 465	897	789	426	1 341	4 918	1 089	711	733	47 <sup>a</sup> 140 <sup>b</sup>
1976 .....	1 534	852	1 219	1 318	1 456	6 379	1 474	652	1 114	1 23 <sup>a</sup> 147 <sup>b</sup>
De 50 à 65 ans :										
1973 .....	1 443	1 049	1 743	2 669	7 558	14 462	894	777	1 297	1 98 <sup>a</sup> 567 <sup>b</sup>
1974 .....	1 163	893	1 487	2 579	7 829	13 951	969	580	1 136	2 08 <sup>a</sup> 605 <sup>b</sup>
1975 .....	2 541	1 974	2 543	2 504	8 392	17 954	1 175	1 097	1 338	1 83 <sup>a</sup> 611 <sup>b</sup>
1976 .....	1 816	1 494	2 709	4 087	8 197	18 303	1 275	740	1 349	2 28 <sup>a</sup> 566 <sup>b</sup>
Total en 1973 ...	4 269	2 003	2 858	3 578	9 237	21 945	3 335	1 777	2 460	3 06 <sup>a</sup> 73 <sup>b</sup>
Total en 1974 ...	3 908	1 751	2 489	3 267	9 550	20 965	3 585	1 484	2 170	2 88 <sup>a</sup> 78 <sup>b</sup>
Total en 1975 ...	12 307	7 202	6 918	3 596	10 271	40 294	8 072	4 918	4 756	2 95 <sup>a</sup> 80 <sup>b</sup>
Total en 1976 ...	10 637	5 796	9 271	8 150	10 418	44 272	8 704	4 733	7 430	6 38 <sup>a</sup> 79 <sup>b</sup>
Moins de 25 ans :										
1973 .....	2 233	901	1 144	495	99	4 872	1 580	932	1 283	92 <sup>a</sup> 52 <sup>b</sup>
1974 .....	2 963	1 207	1 568	734	203	6 675	2 080	1 290	1 725	1 23 <sup>a</sup> 53 <sup>b</sup>
1975 .....	6 340	4 057	5 648	1 961	486	18 492	2 921	2 189	3 419	2 16 <sup>a</sup> 10 <sup>b</sup>
1976 .....	5 886	4 324	9 102	6 576	1 405	27 293	3 029	2 324	4 820	4 17 <sup>a</sup> 21 <sup>b</sup>
De 25 à moins de 40 ans :										
1973 .....	1 391	708	999	893	704	4 695	1 002	613	961	1 13 <sup>a</sup> 14 <sup>b</sup>
1974 .....	1 665	865	1 112	1 230	998	5 870	1 302	770	1 125	1 40 <sup>a</sup> 21 <sup>b</sup>
1975 .....	3 582	2 661	3 246	2 249	1 932	13 570	1 766	1 405	1 922	2 01 <sup>a</sup> 31 <sup>b</sup>
1976 .....	3 821	3 661	6 102	6 597	3 720	23 901	2 181	1 523	2 660	3 60 <sup>a</sup> 4 <sup>b</sup>
De 40 à 60 ans :										
1973 .....	1 040	707	1 227	1 400	3 007	7 381	729	507	981	1 24 <sup>a</sup> 4 <sup>b</sup>
1974 .....	1 037	732	1 206	1 586	3 514	8 075	832	609	934	1 49 <sup>a</sup> 4 <sup>b</sup>
1975 .....	1 679	1 626	2 045	2 041	4 429	11 820	995	892	1 329	1 70 <sup>a</sup> 5 <sup>b</sup>
1976 .....	1 622	1 479	2 687	4 115	5 821	15 724	1 250	887	1 579	2 51 <sup>a</sup> 6 <sup>b</sup>
Total en 1973 ...	4 684	2 316	3 370	2 788	3 810	16 948	3 311	2 052	3 225	3 29 <sup>a</sup> 5 <sup>b</sup>
Total en 1974 ...	5 665	2 804	3 886	3 550	4 715	20 620	4 214	2 669	3 784	4 14 <sup>a</sup> 7 <sup>b</sup>
Total en 1975 ...	11 501	8 344	10 939	6 251	6 847	43 882	5 682	4 486	6 670	5 88 <sup>a</sup> 9 <sup>b</sup>
Total en 1976 ...	11 329	9 464	17 891	17 288	10 946	66 918	6 460	4 734	9 059	10 30 <sup>a</sup> 13 <sup>b</sup>

(a) Recensement à la date du 30 juin.  
 (b) Il s'agit de Bruxelles-Capitale (19 communes).

âges, durée et région linguistique (a)

IMAGE														
Moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 ans et plus	Total	Moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 ans et plus	Total			
<b>FRANCOPHONES</b>		<b>BRUXELLES (b)</b>												
17	1 878	213	55	41	11	3	323	2 338	783	758	219	49	4 147	
36	1 878	240	63	50	15	2	370	2 491	766	803	190	63	4 313	
61	7 063	1 009	530	317	46	3	1 905	9 355	4 861	4 092	478	110	18 896	
132	9 411	1 041	622	702	339	24	2 728	8 318	4 379	6 961	2 693	248	22 599	
329	2 248	395	150	154	98	43	840	2 344	807	909	796	787	5 643	
341	2 126	401	129	164	86	55	835	2 240	731	838	597	822	5 228	
429	5 678	1 162	746	558	193	82	2 741	6 925	3 856	3 054	1 075	1 003	15 913	
674	8 523	1 247	765	971	771	195	3 949	7 212	3 799	5 022	4 027	1 542	21 602	
325	3 232	243	112	129	98	112	694	1 436	681	935	1 184	2 672	6 908	
435	3 161	221	98	114	103	138	674	1 492	555	723	904	2 843	6 517	
405	4 409	576	390	356	160	166	1 648	3 130	1 998	1 878	1 057	2 912	10 975	
473	5 947	561	364	540	562	258	2 285	3 569	1 868	2 873	3 114	3 187	14 611	
671	10 620	307	198	312	354	707	1 878	2 644	2 024	3 352	5 004	13 936	26 960	
023	10 796	267	188	261	365	764	1 845	2 399	1 661	2 884	5 032	14 616	26 592	
162	11 605	500	415	419	409	875	2 618	4 216	3 486	4 300	4 746	15 429	32 177	
631	11 277	506	413	659	839	1 007	3 424	3 597	2 647	4 717	7 208	14 835	33 004	
342	17 978	1 158	515	636	561	865	3 435	8 762	4 295	5 954	7 203	17 444	43 658	
835	17 961	1 129	478	589	569	959	3 724	8 622	3 713	5 248	6 723	18 344	42 650	
057	28 755	3 247	2 081	1 650	808	1 126	8 912	23 626	14 201	13 324	7 356	19 454	77 961	
910	35 158	3 355	2 164	2 872	2 511	1 484	12 386	22 696	12 693	19 573	17 042	19 812	91 816	
<b>ESPAGNOLES</b>														
348	5 065	239	106	109	55	3	512	4 052	1 939	2 536	1 472	450	10 449	
587	6 921	290	140	143	66	16	655	5 333	2 637	3 436	2 039	806	14 251	
026	11 718	707	489	462	183	40	1 881	9 968	6 735	9 529	4 307	1 552	32 091	
102	16 454	872	646	894	668	143	3 223	9 787	7 294	14 816	11 423	3 650	46 970	
475	5 184	366	179	214	188	76	1 023	2 759	1 500	2 174	2 214	2 255	10 902	
007	6 671	387	223	279	242	122	1 253	3 354	1 858	2 516	2 879	3 187	13 794	
088	10 196	719	539	624	414	285	2 581	5 967	4 605	5 792	4 678	5 305	26 347	
846	14 818	801	681	1 032	1 175	595	4 344	6 863	5 865	9 794	11 380	9 161	43 063	
147	7 607	455	246	411	454	807	2 373	2 224	1 460	2 619	3 097	7 961	17 361	
590	8 464	435	295	378	558	958	2 624	2 304	1 636	2 518	3 643	9 062	19 163	
392	10 315	553	424	617	666	1 206	3 466	3 227	2 942	3 991	4 414	11 027	25 601	
611	12 844	599	530	803	1 112	1 688	4 732	3 471	2 896	5 069	7 744	14 120	32 300	
970	17 856	1 060	531	734	697	886	3 908	9 035	4 899	7 329	6 783	10 666	38 712	
244	22 056	1 112	658	800	866	1 096	4 532	10 991	6 131	8 470	8 561	13 055	47 208	
506	32 229	1 979	1 452	1 703	1 263	1 531	7 928	19 162	14 282	19 312	13 399	17 884	84 039	
559	44 116	2 332	1 857	2 729	2 955	2 426	12 299	20 121	16 055	29 679	30 547	26 931	123 333	

Source : Office National de l'Emploi.

**Chômeurs complets (toutes catégories) au 31 décembre 1976 (a)**  
**Par groupe d'âges, sexe et région linguistique**

DÉSIGNATION	Région flamande		Région wallonne		Bruxelles (b)		Le Royaume	
	Chiffres absolus	Importance en % par rapport au 31 déc. 1975	Taux de chômage (c)	Chiffres absolus	Importance en % par rapport au 31 déc. 1975	Taux de chômage (c)	Chiffres absolus	Importance en % par rapport au 31 déc. 1975
Moins de 25 ans								
Hommes .....	21 351	31,6	- 2,1	16 584	34,3	+ 4,3	4 078	25,1
Femmes .....	44 720	46,3	+19,4	26 560	43,2	+22,7	5 132	31,1
Total ...	66 071	40,3	+ 7,0	43 144	39,3	+14,9	9 210	28,1
De 25 à 50 ans								
Hommes .....	23 054	34,2	+ 7,2	18 884	39,0	+16,2	7 732	47,6
Femmes .....	43 020	44,6	+40,4	28 173	45,8	+29,2	8 438	51,1
Total ...	66 074	40,3	+26,7	47 057	42,8	+23,7	16 170	49,4
Plus de 50 ans								
Hommes .....	23 048	34,2	- 0,6	12 922	26,7	- 2,6	4 422	27,2
Femmes .....	8 742	9,1	+22,1	6 797	11,0	+18,0	2 939	17,8
Total ...	31 790	19,4	+ 4,8	19 719	17,9	+ 3,6	7 361	22,5
Total (hommes) ..	67 453	41,1	- 2,2	7,0	48 390	+ 6,6	9,5	16 232
Total (femmes) ...	96 482	58,9	+28,2	21,2	61 530	56,0	+25,1	26,2
Total général ...	163 935	100,0	+13,6	11,6	109 920	100,0	+16,2	14,8

(a) Chômeurs complets indemnisés, ceux occupés par les pouvoirs publics, autres chômeurs inscrits obligatoirement et demandeurs d'emploi libres inoccupés.  
(b) Bruxelles-Capitale (19 communes).  
(c) Sur base des assurés contre le chômage (I.N.A.M.I.) au 30 juin 1975.

Sources : Office National de l'Emploi.  
Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Etudes et de la Documentation.

**Chômeurs complets indemnisés, occupés par les pouvoirs publics en 1975 et 1976**  
 Par province et région linguistique  
 (hommes et femmes)

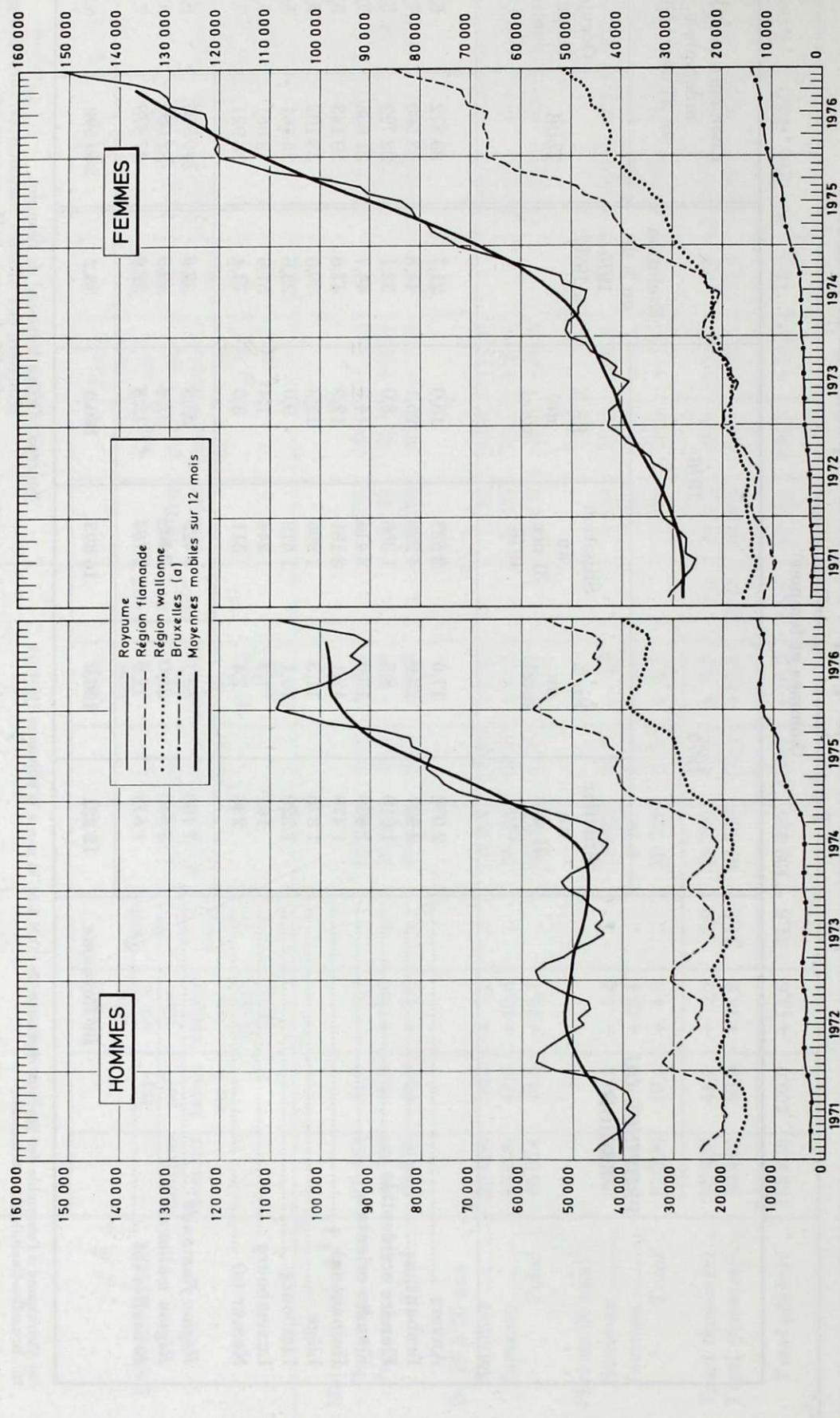
PROVINCE OU RÉGION	1975		1976		Evolution en % de 1975 à 1976	Chômeurs complets indemnisés au 31 déc. 1976	
	Situation au 31 déc. 1975	En % du total	Situation au 31 déc. 1976	En % du total			
Anvers .....	2 076	17,0	2 527	15,0	21,7	39 872	6,3
Brabant .....	2 927	23,9	4 238	25,1	44,8	53 580	7,9
Flandre occidentale .....	1 019	8,3	1 356	8,0	33,1	22 792	5,9
Flandre orientale .....	1 668	13,6	2 414	14,3	44,7	31 638	7,6
Hainaut (a) .....	1 478	12,1	2 181	12,9	47,6	39 143	5,6
Liège .....	1 375	11,3	1 905	11,3	38,5	38 102	5,0
Limbourg .....	1 229	10,1	1 519	9,0	23,6	25 661	5,9
Luxembourg .....	161	1,3	244	1,4	51,6	2 881	8,5
Namur (a) .....	288	2,4	511	3,0	77,4	6 921	7,4
<i>Région flamande</i> .....	7 108	58,1	9 423	55,8	32,6	140 906	6,7
<i>Région wallonne</i> .....	3 540	29,0	5 308	31,4	49,9	92 006	5,8
Bruxelles (b) .....	1 573	12,9	2 164	12,8	37,6	27 678	7,8
<i>Le Royaume ...</i>	<b>12 221</b>	<b>100,0</b>	<b>16 895</b>	<b>100,0</b>	<b>38,2</b>	<b>260 590</b>	<b>6,5</b>

(a) Correspond à l'ensemble des bureaux régionaux de l'O.N.E.M. et non à la province.

(b) Bruxelles-Capitale (19 communes).

Sources : Office National de l'Emploi.  
 Ministère des Affaires économiques, Direction générale  
 des Etudes et de la Documentation.

**Demandeurs d'emploi, chômeurs complets indemnisés en fin de mois**  
Toutes catégories

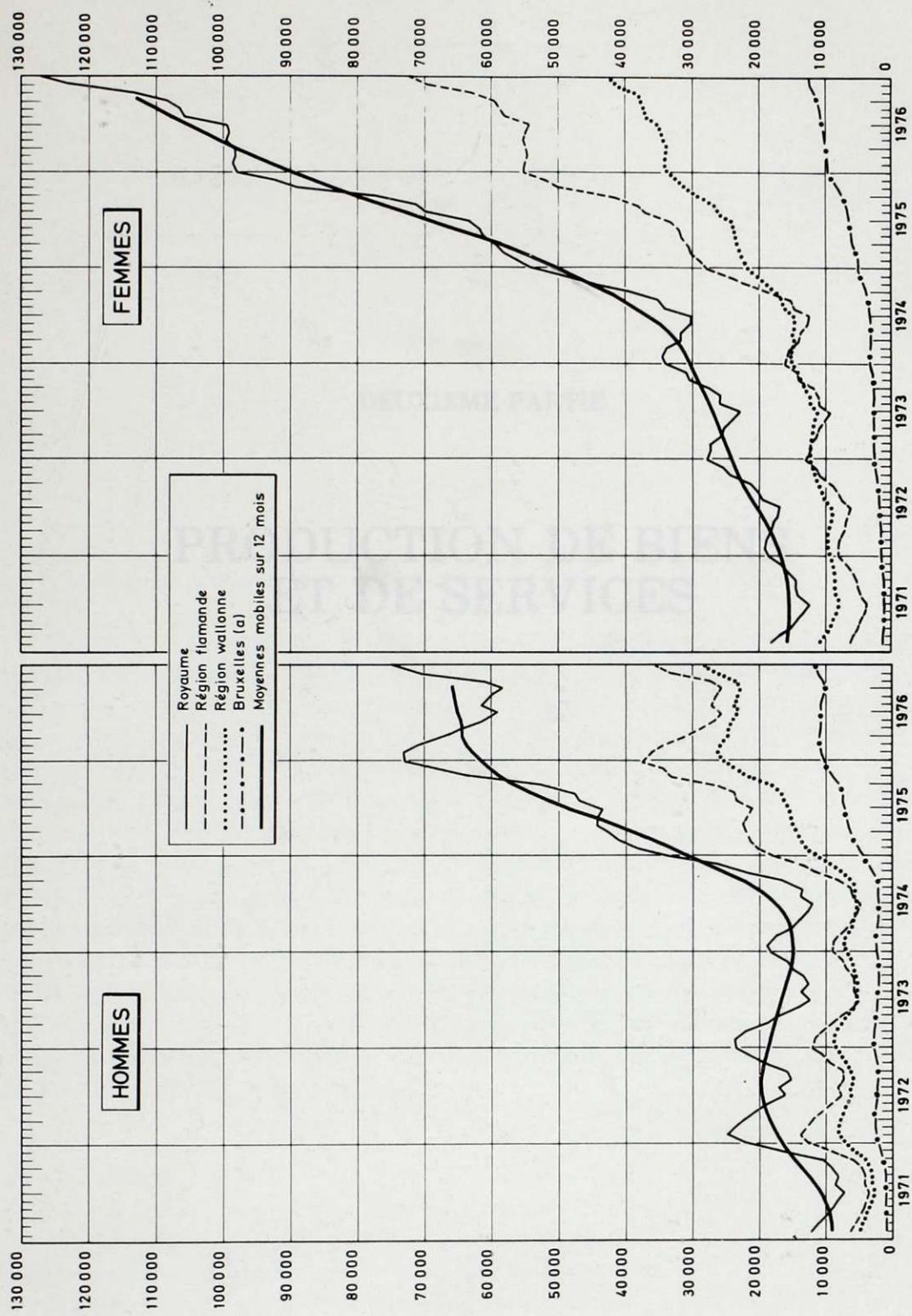


(a) Il s'agit de Bruxelles-Capitale (19 communes).

Sources : Office National de l'Emploi.  
Ministère des Affaires économiques, Direction générale des  
Etudes et de la Documentation.

**Demandeurs d'emploi, chômeurs complets indemnisés en fin de mois**

Aptitude normale



(a) Il s'agit de Bruxelles-Capitale (19 communes).

Sources : Office National de l'Emploi.  
Ministère des Affaires économiques, Direction générale des  
Etudes et de la Documentation.



## CHAPITRE PREMIER

# AGRICULTURE ET PECHE MARITIME

## DEUXIEME PARTIE

### PRODUCTION DE BIENS ET DE SERVICES

En 1975, les conditions de production ont été meilleures que l'année précédente. Ainsi, la récolte de la pomme de terre a été meilleure que la première moitié de l'année 1974. Les récoltes de la betterave sucre et certaines productions agricoles ont été meilleures que l'an dernier pour plusieurs de sorte que ce secteur a connu une forte baisse dans le début de la saison de la nouvelle végétation. Dans un tel 1975, lorsque on connaît les baisses les plus fortes, une pluviométrie encore à quelque profondeur, l'avalanche de neige, les températures d'après-midi et nocturnes très basses, peuvent entraîner pour les cultures, que soit de 30 à 50% inférieures au taux normal du cours normal. Les pluies sont également restées un peu au-dessous du niveau normal. Il est à noter que le secteur, bien qu'ayant des produits de grande valeur, n'a éprouvé une situation financière aussi défavorable à la normale dans les deux dernières années que dans l'ensemble. Les deux derniers mois se sont passés dans le secteur de l'agriculture. Nous avons donc constaté une influence relativement réduite sur le secteur. Ce qui a contribué à la rentabilité des entreprises.

#### Économie agricole

Le résultat de l'économie agricole a été déterminé par la baisse générale des prix des denrées alimentaires (16,124 mill), mais il est intéressant de noter que les revenus en euros de la période de 1974 à 1975

peuvent être estimés à 100%. Cela signifie que l'économie agricole a été pratiquement dépendante des prix des denrées alimentaires.



## CHAPITRE PREMIER

# AGRICULTURE ET PECHE MARITIME

## SECTION I. — AGRICULTURE

### § 1. — ETAT DES CULTURES

#### 1. — *Conditions atmosphériques.*

En 1976, les conditions atmosphériques ont été encore plus défavorables que l'année précédente. A l'hiver 1974, anormalement humide, avait succédé la sécheresse de la première moitié de l'été 1975, laquelle avait eu une incidence néfaste sur certains produits de grandes cultures. La sécheresse de 1976, par contre, a suivi un hiver peu pluvieux, de sorte que la réserve d'eau était déjà très limitée dès le début de la saison de la poussée végétale. Alors qu'en 1975, il y avait eu pendant les mois les plus secs, une pluviosité encore à moitié normale, l'année suivante, les précipitations d'avril, juin et août, trois mois importants pour la croissance, ont été de 80 % inférieures au taux normal; au cours de mai et de juillet, les pluies sont également restées au-dessous du niveau normal. Il en est résulté que le volume, non seulement des produits des grandes cultures, mais également des cultures fourragères, a été inférieur à la normale. Suite à cette situation, de graves problèmes d'approvisionnement se sont posés dans le secteur de l'élevage bovin; s'ils n'ont finalement eu qu'une influence relativement réduite sur la production, ils ont néanmoins affaibli la rentabilité des entreprises.

#### 2. — *Superficie cultivée.*

Le recul de la superficie cultivée globale a atteint, en 1976, 10 508 ha soit 0,7 %. Il prend dès lors des proportions moins alarmantes qu'en 1974 (14 707 ha) et 1975 (16 432 ha), mais il est néanmoins toujours équivalent à la moyenne de 10 667 ha relevée au cours de la période de 1970 à 1973.

De l'ensemble des cultures, 1 469 766 ha, soit un peu plus de la moitié, ont consisté au prairies et pâturages; c'est un recul de 0,9 % par rapport à l'année précédente.

## § 2. — SITUATION PAR SECTEUR

### 1. — *Cultures.*

#### a) *Céréales.*

Les conditions atmosphériques défavorables ont fait de 1976, tout comme de 1975, une mauvaise année pour les producteurs de céréales. Néanmoins, les résultats ont été, en moyenne, légèrement supérieurs à 1975, du fait du déroulement normal des ensemencements des céréales d'hiver et de leur rendement plus élevé par ha.

La surface totale ensemencée a progressé de 4,8 %. Contrairement à la tendance de ces dernières années, non seulement l'intérêt pour les céréales panifiables de second rang (épeautre et seigle) s'est accru à nouveau, mais les ensemencements de froment ont aussi accusé un progrès notable. Pour les non panifiables, il y a eu une légère diminution, principalement en raison de la réduction de la superficie cultivée d'avoine, qui avait marqué en 1975 une progression sensible comme culture de substitution pour les céréales d'hiver, lesquelles n'avaient pu être semées à temps en raison des conditions atmosphériques médiocres. Tant pour le froment que pour l'orge, la tendance d'avant 1975 semble se manifester à nouveau, c'est-à-dire que la part du froment d'hiver et de l'escourgeon dans l'ensemencement total de l'année, s'accroît progressivement, au préjudice des variétés d'été moins productives.

La production totale du froment a dépassé celle de 1975 de 31,7 %, mais est demeurée inférieure de près de 10 % à la récolte record de plus de 100 000 t de 1974. Un ensemencement plus élevé et une amélioration du rendement par ha du froment d'hiver, expliquent ce résultat.

La production d'orge s'est accrue de 43,1 % par rapport à 1975, également en raison des ensemencements accrus et du rendement plus élevé de l'escourgeon, dont le rendement par hectare a été pratiquement équivalent à la moyenne des années 1972-1974.

La production de maïs et surtout celle d'avoine ont accusé un recul notable, tant en raison de la réduction de la superficie cultivée que de la diminution du rendement par hectare.

#### b) *Légumes à cosse récoltés secs, plantes industrielles, plantes à racines et tuberculifères.*

La superficie destinée à ces cultures avait fortement augmenté en 1975, étant donné qu'elles avaient été en partie substituées aux céréales; celles-ci n'avaient pu être semées à temps, en raison des conditions atmosphériques. A la suite des conditions climatiques normales du printemps de 1976, cette culture de substitution a diminué.

Pour les légumes à cosse récoltés secs, la surface a fléchi de près de 21 %, surtout en raison du recul des pois. Le rendement par hectare a également été anormalement faible et, dès lors, la production totale a sensiblement décrue.

Il en est de même pour l'ensemencement de plantes industrielles, où la régression s'inscrit à 10 %, surtout en raison du recul de la superficie destinée aux betteraves sucrières : 23 410 ha ou 19,6 %. L'étendue des cultures de lin s'est réduite de près de 5 % et celle de l'ensemble des autres cultures de 2,5 %.

Le rendement par hectare des betteraves sucrières a été relativement élevé (+ 16,4 % par rapport à l'année précédente). Nonobstant la diminution importante de la superficie cultivée, la production totale n'est tombée que de 6,4 % au dessous du niveau de 1975. Le rendement par hectare du lin, par contre, a continué à flétrir, de même que la production totale.

La superficie semée de plantes racines et tuberculifères pour l'alimentation du bétail, soit pour ainsi dire exclusivement les betteraves fourragères, a diminué de 10 %. Le produit, par hectare, a aussi légèrement baissé et, au total, il a régressé de près de 12 %.

L'étendue du sol occupé par les pommes de terre a progressé de 4,4 %, en raison de l'extension de la culture des variétés tardives. Toutefois, à la suite de la sécheresse, le rendement par hectare n'a atteint que 50 à 60 % du niveau normal, de sorte que la récolte totale est inférieure de 30 % à celle de 1975, ce qui n'est pas la moitié de celle de 1974.

#### c) *Fourrages verts et herbages.*

La superficie des herbages a diminué de 0,9 %, surtout en raison de la diminution des prairies à faucher permanentes. Celle des fourrages verts a augmenté de 8,2 %, par l'augmentation du maïs à ensiler (+ 6 778 ha).

La récolte du début de l'été a été aussi faible en 1976 qu'en 1975, par suite de la sécheresse; en fin d'été, elle est tombée à la moitié de celle de la période correspondante de l'année précédente ce qui a compromis l'approvisionnement de l'alimentation des bovins.

## 2. — *Elevage.*

#### a) *Importance du cheptel.*

Malgré la sécheresse et les problèmes d'approvisionnement qu'elle a entraînés, le nombre de bovidés a été, au 1<sup>er</sup> décembre 1976, supérieur de 0,6 % à celui de 1975. Celui des vaches laitières a accusé une hausse équivalente, celui des vaches destinées à la spéculation du veau au pis s'est accru de 6,7 % et celui des génisses de 9,8 %, ce qui dénote une tendance à l'extension du cheptel.

Le cheptel porcin a également accusé une progression de 2,9 %. De même, le nombre de porcs reproducteurs a continué à croître, mais de 1,8 % seulement.

Le nombre de poules est demeuré pratiquement inchangé (-0,2 %) par rapport à l'année précédente. Les poules de chair ont été de 1,6 % moins nombreuses et les

pondeuses adultes de 0,9 %, tandis que le nombre de jeunes poules pondeuses a crû de 5,8 % sous l'influence de la hausse des prix des œufs en 1976.

*b) Production et consommation de viande.*

L'abattage de bovidés s'est accru assez fort par rapport à l'année précédente : de 5,4 % en nombre et de 5,3 % en poids abattu. Il y a lieu de signaler le nombre accru de vaches abattues (+ 3,2 %), contrastant avec celui, en diminution, de génisses abattues (12 %) ce qui indiquerait un rajeunissement du cheptel.

L'abattage de porcs est demeuré pratiquement inchangé en 1976 (+ 0,6 %), contre un recul assez notable en 1975. Le poids abattu s'est accru dans le même ordre que le nombre d'abattages (+ 0,7 %).

Les données relatives à la production nette de viande indigène et à la consommation de viande en 1976 ne sont pas encore disponibles.

*c) Production laitière.*

Les livraisons de lait aux laiteries ont atteint 2 611 millions de litres, soit 1,2 % de plus qu'en 1975. En effet, pendant les six premiers mois de l'année, elles se sont accrues de près de 10 %, mais la sécheresse de l'été a entraîné un recul, temporaire certes mais considérable, qui n'a pu être compensé que vers la fin de l'année. Les livraisons de lait de qualité (A et AA) ont accusé une croissance légèrement inférieure à celle des années précédentes (+ 7,0 %). Aussi, la part de ces catégories dans le total des livraisons a atteint 15,7 %.

Les livraisons de crème ont encore diminué (-14,8 %) et se chiffrent à 10 649 t. La production de beurre de laiterie a fléchi de 2,8 %, se situant à nouveau au niveau de 1974. Les données en matière de production de beurre de ferme, en 1976, ne sont pas encore disponibles; en 1975, celle-ci s'était élevée à 20 800 t, soit un recul de 2,8 % par rapport à 1974.

**3. — Horticulture.**

Selon le recensement du 15 mai 1976, la superficie de la culture fruitière en plein air, destinée à la vente, a diminué de 4,2 % par rapport à 1975. A l'image des dernières années, le recul se poursuit encore notablement pour les vergers à hautes tiges, mais pour les vergers à basses tiges, qui n'avaient guère varié depuis 1971, on a constaté un accroissement de 45 ha, ou 0,5 %. La superficie réservée aux petits fruits (fraises, groseilles, framboises) a diminué de 6,6 %. En ce qui concerne la culture fruitière sous verre, celle des fraises est demeurée pour ainsi dire inchangée, tandis que le raisin recule moins fort que les cinq années précédentes (-7,6 %).

Les cultures maraîchères ont diminué de 7,4 % (plus de 2 100 ha), surtout en raison de l'amenuisement des deux plus importantes : celles des pois et des haricots, cultivés dans les entreprises agricoles et destinés à l'industrie des conserves alimentaires. Les légumes sous verre ont également un peu diminué : la culture de tomates s'est bien légèrement accrue par rapport à 1975, mais celle des autres légumes a diminué de 14,6 %.

### § 3.— ECONOMIE AGRICOLE GLOBALE

#### 1. — *Emploi.*

Selon le recensement du 15 mai 1975, le nombre total de personnes occupées dans l'agriculture a fléchi de 2,1 % par rapport à l'année précédente. Le nombre de celles occupées de manière permanente a diminué de 5,2 %, tandis que celui des non-permanents a crû de 2,5 %. Ce fait est probablement dû à la difficulté qu'il y a de trouver un emploi en dehors de l'agriculture, principalement pour les membres féminins des familles qui ont augmenté de 7,1 % ou 2 000 unités.

#### 2. — *Commerce extérieur.*

Les importations de produits agricoles et horticoles ont accusé, en 1976, une progression plus importante que les exportations : en valeur, les augmentations sont respectivement de 18,1 % et de 10,0 %. Le solde négatif (exportations moins importations) s'est donc accru de 15 458,3 millions de francs en 1975, il est passé à 23 061,1 millions de francs en 1976.

Les ventes à l'étranger des produits d'élevage ont progressé, en poids, de 5,2 % et, en valeur, de 11,4. Les importations, par contre, ont beaucoup plus augmenté (+ 12,1 % en poids et + 25,9 % en valeur), de sorte que le solde positif des exportations a encore diminué.

Pour les produits de grandes cultures, les exportations ont accusé un net recul en quantité et guère de progression en valeur. Les importations, par contre, ont notamment progressé en valeur (+ 11,9 %), bien que à peine plus qu'en volume (+ 8,1 %).

La même situation a prévalu pour les produits horticoles, dont la croissance des achats à l'étranger dépasse celle des ventes; mais l'écart a été moins important que pour les deux autres catégories de biens, notamment en raison de la légère amélioration des exportations de fruits par rapport aux importations.

#### 3. — *Evolution des prix.*

L'indice global des prix perçus par les agriculteurs a progressé de 20,1 % en 1976, surtout en raison de la hausse des produits de grandes cultures (+ 70 %); cette dernière a été provoquée par le triplement du prix des pommes de terre, après la mauvaise récolte. Les prix des autres produits de grandes cultures n'ont, en effet, montré en moyenne qu'une progression de 10 % environ, tandis que le renchérissement des produits d'élevage s'est limité à 7,7 %. En ce qui concerne ce dernier groupe, la seule hausse importante enregistrée a été celle des œufs : plus de 25 % par rapport au niveau, certes bas, de l'année précédente. Pour le lait, le beurre, les porcs et les poulets à rôtir, les prix ont monté de 5 à 10 % et ceux des bovins et chevaux n'ont progressé que de 2 à 4 %.

Tout comme en 1975, la hausse des prix payés par les agriculteurs est demeurée relativement réduite. L'indice définitif de 1975 a progressé de 8,2 % par rapport à

l'année précédente, le provisoire de 1976, de 7,3 %. Dans cet indice manque toutefois la hausse des prix de trois postes, à savoir les fermages, les salaires ainsi que les graines et plantes. Etant donné que ces prix n'ont indiqué qu'une progression modérée, la hausse de l'indice définitif ne différera probablement guère de celui de 1975.

#### 4. — *Evolution des revenus.*

La valeur globale de la production finale dans l'agriculture est estimée à 142 milliards de francs en 1976, ce qui revient à une progression de 9,6 % par rapport à 1975. L'accroissement le plus important concerne les produits de grande culture (+ 20,6 %), puisque le recul de la récolte consécutif à la sécheresse a été compensé par des prix plus élevés. Pour la production de l'élevage, la majoration se chiffre à 9,6 %, les résultats les plus positifs étant ceux enregistrés pour les spéculations non tributaires de la superficie (porcs et volaille). La valeur de la production laitière a haussé de 7,7 % tandis que celle des bovidés d'abattage a diminué de 2,5 %.

Dans l'horticulture, les progrès de la production finale ont été plutôt réduits en valeur, étant donné que les prix n'ont pas pu compenser, en général, la perte de récolte causée par la sécheresse.

Le revenu par unité de travail est estimé, en 1976, à 358 000 francs, ce qui revient à une progression de 16,2 % par rapport à 1975. Il atteint ainsi environ 74 % du coût salarial par travailleur occupé rémunéré dans l'économie nationale, soit une proportion légèrement supérieure à celle de 1975 (71,5 %) et nettement inférieure à l'objectif envisagé : la parité entre les deux valeurs.

## SECTION II. — PECHE MARITIME

L'arrivée global de poissons a, en 1976 et pour la cinquième fois consécutive, diminué en volume (-4,4 %). Il est vrai qu'il y a eu une certaine augmentation de l'apport de crustacés et de mollusques, mais celui des poissons de fond qui représente plus des quatre cinquième des apports totaux, a diminué de 3,6 %; celui des poissons pélagiques, moins important, a même diminué de plus d'un tiers.

La valeur de la pêche a toutefois progressé de 15,6 %, en raison de la croissance de la valeur moyenne par kg de 21,0 %; en 1975, le prix par kg n'avait progressé que de 4,8 %. La hausse des prix a surtout été importante pour le poisson de fond (24 %); elle est demeurée faible (9 %) pour les poissons pélagiques et, pour les crustacés et mollusques, on a même enregistré une baisse des prix de près de 8 %.

Les importations et exportations ont augmenté en volume de respectivement 7,5 % et 4,3 %. Avec la hausse déjà citée des prix de près de 20 %, cela se traduit, en valeur, par une progression de 36,6 % pour les importations et 25,4 % pour les exportations.

**Superficies cultivées**  
**Superficies totales recensées**  
(en milliers d'hectares)

DÉSIGNATION	1972	1973	1974	1975	1976	Différence en % de 1975 à 1976
Céréales .....	462,3	447,7	435,8	401,5	420,6	+ 4,8
Légumes à cosse récoltés secs ....	4,0	2,9	3,9	4,5	3,5	-22,2
Plantes industrielles .....	112,2	114,6	117,2	132,5	108,5	-18,1
Plantes racines et tuberculifères .....	65,2	70,2	67,1	63,2	62,3	-1,4
Fourrages verts .....	51,9	55,7	63,1	78,0	84,4	+ 8,2
Prés et prairies .....	768,1	761,1	752,2	742,0	735,4	-0,9
Cultures maraîchères .....	25,8	28,3	30,2	30,7	28,5	-7,2
Cultures fruitières .....	18,7	17,8	16,9	16,4	15,7	-4,3
Autres cultures .....	12,4	11,9	10,3	11,0	10,9	-0,9
<i>Total général des cultures ...</i>	<b>1 520,6</b>	<b>1 510,2</b>	<b>1 496,7</b>	<b>1 479,7</b>	<b>1 469,8</b>	<b>- 0,7</b>

Source : Institut National de Statistique.

**Céréales**  
**Superficies totales recensées**  
(en milliers d'hectares)

DÉSIGNATION	1972	1973	1974	1975	1976	Différence en % de 1975 à 1976
<i>Céréales panifiables</i> .....	<b>232,9</b>	<b>217,3</b>	<b>211,7</b>	<b>190,7</b>	<b>218,5</b>	+ 14,6
Froment .....	204,1	193,3	190,4	176,4	195,3	+ 10,7
dont : Froment d'hiver et alternatif .....	170,1	161,6	166,6	98,6	175,4	+ 77,9
Froment de printemps .....	34,0	31,7	23,8	77,8	19,9	-74,4
Seigle .....	21,4	16,2	13,2	9,0	15,6	+ 73,3
Epeautre .....	7,4	7,8	8,1	5,3	7,6	+ 43,4
<i>Céréales non panifiables</i> .....	<b>229,4</b>	<b>230,4</b>	<b>224,1</b>	<b>210,8</b>	<b>202,1</b>	- 4,1
Orge .....	148,7	155,7	149,3	122,6	139,4	+ 13,7
dont : Escourgeon .....	84,2	97,3	101,4	36,0	100,8	+ 180,0
Orge d'été .....	64,5	58,4	48,0	86,6	38,6	-55,4
Avoine .....	66,8	61,0	59,7	70,5	48,4	-31,3
Maïs pour la graine .....	4,6	4,2	4,8	6,4	5,7	-10,9
Autres .....	9,3	9,5	10,3	11,3	8,6	-23,9
<i>Total des céréales...</i>	<b>462,3</b>	<b>447,7</b>	<b>435,8</b>	<b>401,5</b>	<b>420,6</b>	<b>+ 4,8</b>

Source : Institut National de Statistique.

**Plantes industrielles**  
**Superficies totales recensées**

DÉSIGNATION	1972	1973	1974	1975	1976	Différence en % de 1975 à 1976
<i>Plantes industrielles de grande culture :</i>		En milliers d'hectares				
Betteraves sucrières .....	100,5	104,4	105,0	119,7	96,2	-19,6
Lin .....	8,1	6,7	9,2	9,3	8,9	-4,3
<i>Plantes industrielles de moyenne et petite culture :</i>		En hectares				
Chicorée à café .....	692	754	818	1 518	1 558	+ 2,6
Tabac .....	687	560	495	489	460	-5,9
Houblon .....	1 145	1 183	1 158	1 061	1 014	-4,4
Colza .....	1 008	897	458	331	281	-15,1
Autres cultures industrielles .....	42	74	83	100	93	-7,0

Source : Institut National de Statistique.

**Plantes racines et tuberculifères**  
**Superficies totales recensées**  
(en milliers d'hectares)

DÉSIGNATION	1972	1973	1974	1975	1976	Différence en % de 1975 à 1976
Pommes de terre hâties .....	3,4	4,5	4,0	3,6	3,6	0,0
Pommes de terre mi-hâties .....	21,8	25,2	23,2	21,3	20,8	-2,3
Pommes de terre tardives .....	11,5	12,9	13,0	11,2	13,3	+18,8
Betteraves fourragères et mi-sucr.	28,1	27,2	26,6	26,8	24,3	-9,3
Autres .....	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,0
<i>Total ...</i>	<b>65,2</b>	<b>70,2</b>	<b>67,1</b>	<b>63,2</b>	<b>62,3</b>	<b>-1,4</b>

Source : Institut National de Statistique.

**Cultures fruitières**  
**Superficies totales recensées**  
(en hectares)

DÉSIGNATION	1972	1973	1974	1975	1976	Différence en % de 1975 à 1976
<i>Cultures fruitières de plein air .....</i>	<b>18 731</b>	<b>17 802</b>	<b>16 891</b>	<b>16 435</b>	<b>15 681</b>	— 4,6
Pour la vente .....	<b>17 569</b>	<b>16 868</b>	<b>16 207</b>	<b>15 848</b>	<b>15 179</b>	— 4,2
Vergers à hautes tiges .....	6 832	6 215	5 666	5 233	4 552	— 13,0
Vergers à basses tiges .....	9 671	9 604	9 620	9 691	9 738	+ 0,5
Fraises .....	922	912	787	788	762	— 3,3
Fruits à baies et framboises .....	144	137	134	136	127	— 6,6
Pour consommation familiale .....	<b>1 162</b>	<b>934</b>	<b>684</b>	<b>587</b>	<b>502</b>	— 14,5
<i>Cultures fruitières sous verre pour la vente .....</i>	<b>521</b>	<b>495</b>	<b>499</b>	<b>389</b>	<b>371</b>	— 4,6
Pêches .....	2	2	2	1	2	+100,0
Fraises .....	208	182	202	139	139	0,0
Raisins .....	310	301	284	249	230	— 7,6
Autres fruits .....	1	3	11	..	..	..

Source : Institut National de Statistique.

**Cultures maraîchères**  
**Superficies totales recensées**  
(en hectares)

DÉSIGNATION	1972	1973	1974	1975	1976	Différence en % de 1975 à 1976
<i>Cultures maraîchères de plein air .....</i>	<b>25 841</b>	<b>28 272</b>	<b>30 173</b>	<b>30 700</b>	<b>28 506</b>	— 7,1
Pour la vente .....	<b>24 274</b>	<b>26 858</b>	<b>29 014</b>	<b>29 591</b>	<b>27 402</b>	— 7,4
Pois verts .....	10 188	11 845	13 194	12 824	11 396	—11,1
Haricots verts .....	2 627	2 824	2 871	4 167	2 934	—29,6
Tomates .....	154	129	118	110	87	—20,9
Chicorées (witloof) .....	3 815	3 682	3 609	3 439	3 486	+ 1,4
Asperges .....	187	191	180	171	155	— 9,4
Choux-fleurs .....	660	696	673	697	702	+ 0,7
Scorsonères .....	2 025	2 396	2 773	2 613	2 910	+11,4
Autres légumes .....	4 618	5 095	5 596	5 570	5 732	+ 2,9
Jardins potagers (consommation familiale) .....	<b>1 567</b>	<b>1 414</b>	<b>1 159</b>	<b>1 109</b>	<b>1 104</b>	— 0,5
<i>Cultures maraîchères sous verre pour la vente .....</i>	<b>873</b>	<b>965</b>	<b>961</b>	<b>931</b>	<b>923</b>	— 0,9
Tomates .....	682	713	707	705	730	+ 3,5
Autres légumes .....	191	252	254	226	193	—14,6

Source : Institut National de Statistique.

**Evolution des rendements de certaines cultures**  
**Production moyenne par hectare**  
(en quintaux métriques)

CULTURE	1972	1973	1974	1975	1976	Différence en % de 1975 à 1976
Froment d'hiver .....	46,4	52,2	54,5	41,7	47,3	+13,4
Froment de printemps .....	37,3	41,6	40,4	34,1	30,8	- 9,7
Seigle .....	33,8	36,6	35,0	31,3	30,5	- 2,6
Escourgeon .....	47,7	49,7	51,8	40,2	48,8	+21,4
Orge .....	36,4	39,7	36,3	32,4	30,6	- 5,6
Avoine .....	36,6	40,4	37,4	32,4	26,6	-17,9
Maïs cultivé pour la graine ....	40,4	62,9	50,1	58,8	54,1	- 8,0
Pois secs .....	29,6	32,0	35,7	36,8	27,5	-25,3
Betteraves sucrières .....	429,7	491,8	424,9	410,7	478,1	+16,4
Lin (paille) .....	69,0	69,9	69,0	58,1	52,8	- 9,1
Chicorée à café .....	391,4	408,1	387,5	407,5	358,2	-12,1
Pommes de terre tardives .....	317,3	304,5	367,8	317,4	214,8	-32,3
Pommes de terre mi-hâties ...	308,1	283,7	390,2	298,7	185,7	-37,8
Pommes de terre hâties .....	206,7	209,4	200,0	161,8	118,8	-26,6
Betteraves fourragères .....	857,4	925,6	873,6	929,8	903,3	- 2,9
Trèfle ordinaire (foin) .....	50,7	53,9	47,1	41,8	36,5	-12,7
Luzerne (foin) .....	59,4	62,3	56,3	48,3	47,8	- 1,0
Foin de prairies permanentes .	53,5	57,1	49,4	45,6	35,8	-21,5

Source : Institut National de Statistique.

**Production agricole**  
(en milliers de quintaux métriques)

CULTURE	1972	1973	1974	1975	1976
Froment d'hiver .....	7 891,6	8 437,7	9 090,2	4 125,4	8 296,7
Froment de printemps .....	1 276,1	1 318,8	951,0	2 641,1	612,6
Seigle .....	722,4	591,6	463,0	285,5	475,3
Escourgeon .....	4 016,7	4 836,6	5 246,1	1 456,6	4 916,5
Orge .....	2 348,4	2 318,0	1 744,2	2 804,7	1 182,5
Avoine .....	2 444,9	2 463,3	2 223,7	2 277,6	1 287,6
Maïs cultivé pour la graine ....	184,2	265,6	244,5	374,5	310,9
Pois secs .....	65,9	44,6	67,1	90,9	46,7
Betteraves sucrières .....	43 192,5	51 356,5	44 653,2	49 131,9	46 002,8
Lin (paille) .....	555,3	464,4	625,5	539,9	470,6
Chicorée à café .....	271,0	309,6	317,9	615,3	558,1
Pommes de terre tardives .....	3 636,0	3 905,7	4 727,2	3 548,7	2 850,5
Pommes de terre mi-hâties ....	6 720,4	7 152,8	9 029,7	6 356,2	3 862,6
Pommes de terre hâties .....	702,6	946,7	841,4	587,1	427,9
Betteraves fourragères .....	24 131,5	25 210,0	23 252,3	24 934,6	21 963,6

Source : Institut National de Statistique.

**Institut National du Crédit Agricole (a)**

**Opérations ordinaires**  
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1971	1972	1973	1974	1975
Achat de terres et de fermes .....	305,6	452,0	674,3	481,6	424,9
Achat de matériel .....	272,7	315,4	394,2	202,3	258,6
Reprise d'exploitations agricoles .....	248,9	396,3	500,7	447,0	388,3
Construction de bâtiments ruraux .....	318,1	461,4	775,2	640,7	440,4
Travaux d'amélioration et d'équipement ..	53,3	87,4	104,9	60,9	31,6
Drainage .....	9,7	15,0	14,7	24,7	14,0
Autres .....	853,1	1 099,5	1 711,7	1 742,8	4 480,3
<i>Total</i> ...	<b>2 061,4</b>	<b>2 826,5</b>	<b>4 175,7</b>	<b>3 600,0</b>	<b>6 038,1</b>

(a) Les données pour 1976 ne sont pas encore disponibles.

Source : Institut National de Crédit Agricole.

**Cheptel**  
(en milliers d'unités)

CATÉGORIE D'ANIMAUX	1 décembre 1973 Total	1 décembre 1974 Total	1 décembre 1975 Total	1 décembre 1976 Total
Chevaux .....	55,7	53,5	52,0	49,5
Bovidés :				
Vaches laitières .....	1 083,9	1 064,6	1 052,4	1 063,4
Autres bovidés .....	1 812,5	1 824,4	1 752,7	1 759,3
<i>Total des bovidés</i> ...	<b>2 896,4</b>	<b>2 889,0</b>	<b>2 805,1</b>	<b>2 822,8</b>
Porcs .....	<b>4 720,2</b>	<b>4 666,3</b>	<b>4 678,5</b>	<b>4 813,3</b>

Source : Institut National de Statistique.

**Production nette de viande indigène (a)**  
(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Production de viande							Abats comestibles (b)	Total général
	Viande bovine	Viande de veau	Viande porcine (b)	Viande chevaline	Viande ovine et caprine (b)	Autre viande (c)	Total		
1969	198,5	21,4	369,1	3,9	4,0	112,3	709,2	45,0	754,2
1970	211,3	24,3	458,2	4,7	3,5	122,2	824,2	52,2	876,4
1971	221,5	26,0	483,9	4,2	3,2	122,8	861,6	55,9	917,5
1972	188,1	24,6	519,8	2,6	0,4	116,0	851,5	53,3	904,8
1973	199,0	21,4	566,7	2,5	0,9	115,4	905,9	55,7	961,6
1974	260,8	26,1	604,2	2,3	0,5	110,3	1 004,2	64,9	1 069,1
1975	250,0	24,1	552,4	2,6	0,7	106,0	935,8	60,7	996,5

Source : Ministère de l'Agriculture, Institut économique agricole.

(a) Compte tenu des coefficients correcteurs établis par le Ministère de l'Agriculture et qui modifie les données des années antérieures. Les données pour 1976 ne sont pas encore disponibles.

(b) Y compris les abattages à la ferme.

(c) Autre viande : volailles, lapins, gibiers, pigeons.

**Consommation de viande (a)**  
(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Consommation de viande							Abats comes- tibles (b)	Total général
	Viande bovine	Viande de veau	Viande porcine (b)	Viande cheva- line	Viande ovine et caprine (b)	Autre viande (c)	Total		
1970 .	232,0	25,9	327,1	36,8	9,8	100,2	731,8	61,1	792,9
1971 .	237,0	26,4	336,6	32,2	10,8	104,5	747,5	67,5	815,0
1972 .	239,0	22,9	350,0	34,3	10,2	104,1	760,5	68,1	828,6
1973 .	242,5	17,8	377,8	35,3	10,7	109,9	800,0	63,3	863,3
1974 .	277,6	24,3	384,9	34,1	11,5	108,9	841,3	71,4	912,7
1975 .	274,1	26,0	363,3	35,4	13,3	114,7	826,8	66,9	893,7
1976 .	..	..	..	..	..	..	..	..	..

Source : Ministère de l'Agriculture, Institut Economique Agricole.

- (a) Compte tenu de coefficients correcteurs établis par le Ministère de l'Agriculture ce qui modifie les données des années antérieures.  
 (b) Y compris les abattages à la ferme.  
 (c) Autre viande : volailles, lapins, gibiers, pigeons.

**Solde d'importations et d'exportations de viande (a)**  
(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Viande							Abats comes- tibles	Total général
	bovine	de veau	porcine	cheva- line	ovine et caprine	Autre (b)	Total		
1970 .	-20,7	-1,6	+131,1	-32,1	- 6,3	+22,0	+ 92,4	- 8,9	+ 83,5
1971 .	-15,5	-0,4	+147,3	-28,0	- 7,6	+18,3	+114,1	-11,6	+102,5
1972 .	-50,9	+1,7	+169,8	-31,7	- 9,8	+11,9	+ 91,0	-14,8	+ 76,2
1973 .	-49,5	+3,6	+188,9	-32,8	- 9,8	+ 5,5	+105,9	- 7,6	+ 98,3
1974 .	-16,8	+1,8	+219,3	-31,8	-11,0	+ 1,4	+162,9	- 6,5	+156,4
1975 .	-24,1	-1,9	+189,1	-32,8	-12,6	- 8,7	+109,0	- 6,2	+102,8
1976 .	..	..	..	..	..	..	..	..	..

Source : Ministère de l'Agriculture, Institut Economique Agricole.

- (a) Y compris les animaux sur pied en poids abattu.  
 Importations (-); exportations (+).  
 (b) Autre viande : volailles, lapins, gibiers, pigeons.

**Beurre**  
(en milliers de tonnes)

DÉSIGNATION	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Production .....	91,9	84,7	91,6	87,9	91,6	93,0	..
Beurre de laiterie .....	67,5	62,3	72,2	67,2	70,2	72,2	70,1
Beurre de ferme .....	24,4	22,4	19,4	20,7	21,4	20,8	..
Solde d'importations ou d'exportations (U.E.B.L.) (a) .....	+ 8,1	+13,7	+ 2,1	+ 2,7	-3,0	-5,9	-20,2

- (a) Importations (-); exportations (+). Sources : Ministère de l'Agriculture, Institut Economique Agricole, Institut National de Statistique.

**Importations et exportations de produits agricoles (a)**

ANNÉE	Produits animaux		Produits de grandes cultures		Produits horticoles		Total
	Quantité (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)	Quantité (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)	Quantité (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)	
<b>IMPORTATIONS</b>							
1970 .....	321,5	12 157,4	4 601,9	20 089,0	877,6	6 976,4	5 801,0
1971 .....	346,7	13 703,0	4 374,3	20 377,1	934,7	8 103,3	5 655,7
1972 .....	456,5	17 586,3	4 548,6	21 228,5	1 115,9	9 011,3	6 120,5
1973 .....	559,6	22 281,5	4 847,8	25 685,2	1 106,9	10 288,2	6 514,3
1974 .....	465,5	21 471,2	5 083,2	31 066,7	1 219,8	11 671,8	6 768,5
1975 .....	491,9	25 662,4	5 596,0	35 374,6	1 286,1	13 923,4	7 374,0
1976 .....	551,2	32 304,5	6 047,2	39 579,7	1 548,6	16 637,2	8 147,0
<b>EXPORTATIONS</b>							
1970 .....	572,8	18 991,8	964,0	4 722,6	355,9	5 183,6	1 892,7
1971 .....	622,3	23 057,3	816,7	4 199,3	391,7	6 115,0	1 830,7
1972 .....	695,9	26 908,1	1 354,4	6 562,9	444,1	6 627,7	2 494,4
1973 .....	859,5	34 655,8	1 104,1	5 928,4	491,8	8 032,7	2 455,4
1974 .....	831,3	35 066,9	1 063,6	7 019,0	491,7	8 837,9	2 386,6
1975 .....	782,1	35 268,6	2 267,3	14 553,0	510,7	9 680,5	3 560,1
1976 .....	823,0	39 275,6	2 097,1	15 027,0	585,0	11 157,7	3 505,1

(a) Le tableau ci-dessus comprend les chapitres 1, 2 et 4 de la section I et les chapitres 6, 7, 8, 10 ainsi qu'une partie du chapitre 12 de la section II du tarif Benelux. Il comprend en outre le n° 5401.00+5401.10 (lin brut). Sont donc exclus de ce tableau les poissons, ainsi que les produits exotiques qui n'entrent pas en concurrence avec une production belge similaire.

Source : Institut National de Statistique.

**Importations et exportations de produits horticoles**

ANNÉE	Légumes (a)		Fruits comestibles		Plantes vivantes et produits de la floriculture	
	Quantité (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)	Quantité (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)	Quantité (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)
IMPORTATIONS						
1970 .....	397,7	2 164,0	464,7	4 386,7	15,1	425,8
1971 .....	444,6	2 376,5	475,1	5 221,4	15,0	505,3
1972 .....	541,5	2 569,5	555,7	5 823,9	18,7	617,9
1973 .....	498,3	2 797,3	586,9	6 744,5	21,6	746,4
1974 .....	673,4	3 962,5	524,1	6 789,1	22,3	920,2
1975 .....	713,2	4 654,4	546,7	8 166,8	26,2	1 102,2
1976 .....	938,2	6 604,4	577,7	8 583,6	32,7	1 449,1
EXPORTATIONS						
1970 .....	209,5	2 560,5	106,4	1 231,6	40,0	1 391,4
1971 .....	244,5	3 063,7	106,7	1 566,3	40,5	1 485,0
1972 .....	267,3	3 054,7	131,2	1 812,3	45,6	1 760,7
1973 .....	314,5	4 058,1	128,3	2 010,5	49,0	1 964,1
1974 .....	307,4	4 578,8	134,5	2 174,9	49,8	2 084,2
1975 .....	340,5	4 997,9	117,0	2 267,1	53,2	2 415,5
1976 .....	402,0	6 029,3	129,1	2 419,2	54,0	2 709,2

(a) A l'exclusion des légumes à cosse secs.

Source : Institut National de Statistique.

**Arrivages de poissons**  
**Quantité**  
(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Poissons de fond	Poissons pélagiques	Crustacés et mollusques	Total
1970 .....	42,5	1,4	2,5	46,4
1971 .....	47,3	0,9	2,0	50,2
1972 .....	43,6	1,5	2,1	47,2
1973 .....	37,0	2,3	2,9	42,2
1974 .....	34,5	0,8	2,9	38,2
1975 .....	30,4	2,3	3,4	36,1
1976 .....	29,3	1,5	3,6	34,5

Source : Institut National de Statistique.

**Arrivages de poissons**  
**Valeur**  
(en millions de francs)

ANNÉE	Poissons de fond	Poissons pélagiques	Crustacés et mollusques	Total
1970 .....	837,3	8,1	80,3	925,7
1971 .....	919,1	7,0	73,6	999,7
1972 .....	926,9	11,9	77,7	1 016,4
1973 .....	1 043,0	22,7	116,5	1 182,2
1974 .....	1 066,2	10,6	123,2	1 200,0
1975 .....	1 013,4	22,8	152,1	1 188,3
1976 .....	1 209,8	16,2	147,7	1 373,7

Source : Institut National de Statistique.

**Importations et exportations de poissons, crustacés et mollusques (a)**

ANNÉE	Importations		Exportations	
	Quantité (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)	Quantité (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)
1970 .....	85,9	1 946	29,4	859
1971 .....	84,6	2 262	30,8	966
1972 .....	85,9	2 611	27,8	987
1973 .....	79,0	2 880	24,5	1 091
1974 .....	85,0	3 535	20,5	1 072
1975 .....	78,3	3 545	18,4	985
1976 .....	84,2	4 844	19,2	1 235

Source : Institut National de Statistique.

(a) Ce tableau comprend le chapitre 3 de la section I du tarif Benelux.



## CHAPITRE II

# INDUSTRIE

## SECTION I. — APERÇU GENERAL DE L'ACTIVITE INDUSTRIELLE

En 1976, la conjoncture industrielle a accusé, en Belgique comme dans tous les pays occidentaux industrialisés, une reprise relative après le creux profond de 1975. Le redressement n'a toutefois pas été assez fort pour ramener la production au niveau de 1974. La moyenne annuelle de l'indice de la production industrielle (construction exclue) a, en effet, progressé de 10,3 % pour atteindre 119,5, juste en dessous de celle de 1974 : 120,0.

Une légère amélioration s'était dessinée au cours des derniers mois de 1975. Pendant les deux premiers trimestres de 1976, l'indice désaisonnalisé de la production (construction exclue) s'est accru chaque fois de près de 4 % par rapport au trimestre précédent et, à partir du premier trimestre, la moyenne a dépassé celle de la période correspondante de 1975. Par contre, pendant les mois d'été, la reprise s'est brutalement arrêtée pour, selon un indice provisoire basé sur une série incomplète de données, augmenter à nouveau de près de 2 % pendant le dernier trimestre.

Pendant le second semestre, alors que le fléchissement ne faisait que s'amorcer, l'indicateur général de la conjoncture établi par la Banque nationale de Belgique indiquait déjà un recul depuis le mois de mai 1976. Quelques composantes en matière de production ont continué cependant à s'améliorer jusque vers le milieu de l'année : notamment les carnets de commandes, la durée d'activité assurée et les perspectives en matière de prix de vente; mais certaines autres données ont accusé, depuis le début de l'année, une tendance à l'affaiblissement, à savoir : le rythme de production, les stocks, les prix de ventes et les commandes intérieures et extérieures. Le revirement de l'indicateur a eu lieu entre autres, sous l'influence de la détérioration soudaine, à partir d'avril, des prévisions pour les trois mois à venir en ce qui concerne l'emploi, la demande et les prix de vente.

Cette évolution est due en grande partie à la base étroite sur laquelle reposait la reprise. En effet, la reconstitution des stocks ne semble pas avoir été suivie d'une reprise des investissements, lesquels constituent un élément important d'un redressement normal, de sorte que l'amélioration conjoncturelle a été suivie très rapidement d'une certaine stabilisation.

Le manque d'enthousiasme pour investir s'explique en grande partie par l'utilisation réduite de la capacité de production accompagnée, comme le font

apparaître les statistiques en matière de chômage, de la faible occupation d'un autre facteur de production important, à savoir le travail.

L'utilisation de la capacité de production, tombée en octobre 1975 dans un creux historique de 70 %, a haussé à nouveau en mai 1976 atteignant 77 %, soit un peu plus que le creux précédent, en 1968. En octobre, ce taux a toutefois stagné à ce niveau, mais vers la fin de l'année il a à nouveau reculé, comme le font apparaître les données de janvier 1977 de la Banque nationale de Belgique.

L'analyse des indices régionaux dénote que non seulement le recul de la production, en 1975, a été plus important en Wallonie et à Bruxelles qu'en Flandre, mais qu'en 1976, la reprise y a également été moins forte.

En effet, la régression s'est chiffrée en 1975, à 12,3 % en Wallonie et à 11,2 % à Bruxelles, tandis que l'augmentation de la production en 1976 n'y a atteint respectivement que 8,2 % et 7,2 %. Ainsi, l'indice moyen de ces deux régions est demeuré inférieur de 5 % à la moyenne annuelle de 1974. En Flandre, par contre, la réduction de la production s'est limitée à 7,6 %, en 1975, et la progression en 1976 s'est chiffrée à 11,5 % de sorte que la production y a augmenté de près de 3 % par rapport à 1974.

Ces meilleurs résultats de la Flandre sont liés indubitablement au fait que l'industrialisation de cette région s'est réalisée principalement pendant les trente dernières années, de sorte que l'appareil de production y est en général plus moderne. En outre, l'industrie y est plus orientée vers la transformation, tandis qu'en Wallonie, c'est l'industrie lourde de base, la plus touchée par la récession, qui occupe une part relativement plus importante dans l'activité industrielle.

Les indices calculés selon la destination des biens font apparaître que la croissance par rapport à l'année précédente a été certes plus notable pour les matières premières et les produits demi-finis (+12,5 %), mais qu'en raison du recul relativement plus important en 1975, la diminution par rapport à 1974 est encore de 2,2 % pour cette catégorie de biens.

Cette évolution est principalement due à la reprise trop faible de l'industrie sidérurgique, où le recul par rapport à 1974 atteint encore près de 25 %, contre 31 % à la fin de 1975. Dans la plupart des autres secteurs produisant principalement des produits non finis, le niveau de 1974 n'a pas été rattrapé (notamment dans les filatures, la production de papier, les minéraux non métallique et la chimie de base). L'industrie des métaux non-ferreux constitue une exception importante : le niveau de 1974 y a été dépassé de 13 %.

La production de biens de consommation a légèrement excédé celle de 1974. Pour les biens de consommation non-durables, l'amélioration par rapport à 1975 s'est chiffrée à 5,5 % et pour les biens de consommation durables elle a atteint 7,7 %. Par rapport à 1974, cela revient respectivement à une légère diminution de 0,7 % et à une progression de 2,2 %.

Les meilleurs résultats sont ceux enregistrés pour les biens d'investissement, construction exclue. En 1975, le recul s'était limité à 3,3 % or la progression a atteint, en 1976, 9,8 %, de sorte que l'indice a dépassé le résultat de 1974 de 6,1 %.

Dans le secteur énergétique, la production charbonnière a accusé une réduction moins importante que les années précédentes notamment sous l'influence de la demande accrue de coke, provoquée par l'amélioration dans l'industrie sidérurgique et également en raison du fait que le programme de fermeture des mines non rentables touche à sa fin.

L'activité des raffineries de pétrole s'est également maintenue à un niveau légèrement inférieur à celui de 1975, mais la production d'électricité a augmenté de près de 15 %, grâce à l'amélioration de la production dans certains secteurs à grande consommation d'énergie et à l'augmentation progressive de la consommation ménagère.

Dans l'industrie de la construction, le taux d'activité est resté élevé dans son ensemble. L'indice établi par l'I.N.S., ne représentant toutefois que le nombre d'heures de travail prestées et ne prenant dès lors pas en considération la hausse de la productivité, n'a reculé que de 2,2 %; cela implique une légère progression de la production en volume. De plus, cet indice n'enregistre que l'activité des entreprises importantes, œuvrant principalement dans les travaux publics, les immeubles à appartements et les immeubles non résidentiels; or, c'est surtout dans ces deux derniers sous-secteurs que l'activité a été légèrement inférieure à la normale. La construction de logements privés, par contre, a pu maintenir son activité au niveau de l'année précédente, parce que le retard dans le nombre des mises en chantier de logements, enregistré pendant le dernier semestre, a été compensé par l'amélioration enregistrée au cours du second semestre.

Malgré la conjoncture favorable dans la construction, la production de l'industrie des minéraux non métalliques n'a pu atteindre son niveau de 1974. En effet, après la forte reprise au cours du second trimestre, la production a stagné et a même légèrement fléchi vers la fin de l'année. Dans la plupart des sous-secteurs, la production a même diminué par rapport à l'année précédente, tandis que la reprise dans l'industrie du ciment et du verre plat n'a pas été suffisante pour neutraliser l'écart par rapport à 1974.

Dans la métallurgie de base, un des secteurs les plus touchés en 1975, l'accroissement de la production, de l'ordre de 13,8 %, a également été insuffisante pour neutraliser l'écart de 26,6 % en 1975. Ce n'est que pour les métaux non ferreux qu'une amélioration importante a été enregistrée, de sorte que leur production a excédé celle de 1974 de 13 %. Dans l'industrie sidérurgique, par contre, la production d'acier est demeurée nettement au-dessous du niveau de la période précédant la crise et dans la première transformation, la reprise a été insuffisante.

Les causes des difficultés de ce secteur résident notamment dans sa sensibilité à la conjoncture, dans la situation critique constante du fer et de l'acier sur le marché mondial et dans le problème structurel du vieillissement de bon nombre d'importantes installations belges.

En 1975, l'industrie des fabrications métalliques était un des secteurs les moins affectés par la crise, le recul de la production n'atteignant que 4,0 % par rapport à l'année précédente. En 1976, ce secteur a maintenu sa position favorable et a accusé une croissance de près de 10 % par rapport à 1975 ce qui équivaut à une progression de près de 5 % par rapport à 1974.

Par comparaison à 1974, les meilleurs résultats ont été enregistrés dans le sous-secteur du matériel de transport. Toutefois, cette situation est due au fait que le creux de la crise dans ce sous-secteur s'est situé en 1974, parce que les difficultés dans l'assemblage automobile s'étaient déjà amorcées en 1974, en raison des problèmes que posaient l'approvisionnement en pétrole. Une certaine reprise, commencée en 1975, s'est accentuée en 1976. La construction électrique, par contre a accusé une forte régression en 1975 (-9,9 %), de sorte que la reprise de l'ordre de 8,7 % en 1976 s'est avérée insuffisante pour atteindre le niveau de 1974. Dans les deux autres branches principales de l'industrie des fabrications métalliques, à savoir la construction non mécanique et les machines non électriques (la mécanique de précision y comprise), la réduction de la production en 1975 s'est limitée à 1 ou 2 % et une croissance de près de 10 % a été enregistrée en 1976.

Les commandes à l'industrie des fabrications métalliques ont progressé, en 1976, de 14,2 % à prix réels et de 7,4 % à prix constants. Pour les livraisons, l'avance se chiffre à respectivement 14,9 % et 7,0 %.

Cette évolution est toutefois déterminée en grande partie par l'amélioration relative dans les sous-secteurs les plus touchés par la récession : la première transformation, les produits métalliques et le matériel de transport. Dans la construction métallique, mécanique et électrique, par contre, les commandes ont été plus faibles en volume qu'en 1975 et les livraisons ont à peine atteint le niveau de 1975.

Au sujet des commandes, il convient de remarquer que seules les commandes intérieures sont demeurées faibles (-5 % en volume), à la suite de la demande réduite de biens d'investissement. Par contre, la demande extérieure s'est accrue de 18 % en volume, surtout en raison de l'évolution dans le secteur des automobiles, des armes et de la construction aéronautique ; dans l'ensemble des autres secteurs, on a enregistré une progression de 5 % à prix constants.

Dans l'industrie des produits alimentaires et des boissons, les fluctuations d'année en année sont demeurées plutôt restreintes (un recul de 3 % en 1975 et une progression de 3,3 % en 1976). Ceci doit être notamment attribué à la faible élasticité de la demande, de sorte que tant lors d'une récession que d'une expansion, la production ne s'adapte que très lentement.

L'indice de la production de l'industrie textile avait fléchi de 14,8 % en 1975 et a augmenté de 14,4 % en 1976, dès lors, l'écart par rapport à 1974 est encore légèrement négatif (-2,1 %).

La reprise a été notable à la fin de 1975 et au début de 1976, mais pendant les deuxième et troisième trimestres, un nouveau creux a été enregistré, suivi toutefois

d'une nette amélioration pendant le dernier trimestre. Les problèmes les plus graves se posent toujours dans les filatures de coton, mais également dans la bonneterie où la situation s'est détériorée pendant le second semestre. Les secteurs où l'évolution la plus favorable a été enregistrée sont les filatures de laine et surtout les tissages.

Dans l'industrie de la confection et de la chaussure, la production a continué à diminuer de près de 3 % par rapport à l'année précédente. Dans l'industrie de la confection, l'écart a atteint 2 % et dans celui de la chaussure, il s'est chiffré à près de 20 %. Le recul de ce dernier sous-secteur atteint dès lors près de 40 % par rapport à 1974 et plus de 60 % par rapport à 1970.

Les industries de la chimie et du caoutchouc ont accusé une évolution analogue à celle du textile, c'est-à-dire une diminution importante de la production en 1975 et une reprise en 1976, de 14,6 % pour les deux, qui s'est toutefois avérée insuffisante pour que la production rattrape le niveau de l'année précédente. Cette évolution est due à la faiblesse du marché mondial, principalement pendant le second semestre, et plus spécifiquement, aux difficultés de vente d'engrais chimiques ainsi qu'à la stagnation dans l'industrie du caoutchouc, qui avait accusé une forte reprise en 1975 en raison de la reprise dans la production d'automobiles.

En ce qui concerne les autres secteurs, on peut remarquer que l'industrie du papier n'a connu qu'une reprise partielle (+10,5 % par rapport à 1975, de sorte que l'écart négatif par rapport à 1974 atteint encore —6,9 %). Dans l'industrie du cuir, cette différence a été ramenée à quelques pourcents. L'industrie du tabac a accusé un léger recul (2,6 %) par rapport à 1975. Enfin l'industrie du bois a été, comme l'industrie des fabrications métalliques, un des secteurs peu nombreux où une amélioration importante a été enregistrée par rapport à la période précédant la récession : +13,3 % par rapport à 1975 et +7,4 % par rapport à 1974.

Après la légère diminution en valeur du commerce extérieur de l'U.E.B.L. en 1975, ce qui implique une réduction assez sensible en volume, en 1976, tant les importations que les exportations ont progressé de près de 20 % en volume, bien que la progression des importations ait été quelque peu plus soulignée que celle des exportations.

La reprise du commerce extérieur a été quasiment générale, à l'exception de l'industrie sidérurgique. Les exportations de machines n'ont également enregistré qu'une légère progression. Par contre, les majorations les plus importantes (+40 %), ont été enregistrées pour les véhicules à moteur et les métaux non ferreux.

C'est seulement pour les produits de l'industrie des fabrications métalliques que l'on a enregistré une progression beaucoup plus notable des exportations comparée à celle des importations. Dans la plupart des autres secteurs, la croissance des exportations est demeurée quelque peu inférieure à celle des importations; cette différence a toutefois été assez grande pour les produits textiles, les produits de l'industrie sidérurgique, les produits alimentaires, les boissons et le tabac.

\*

\* \* \*

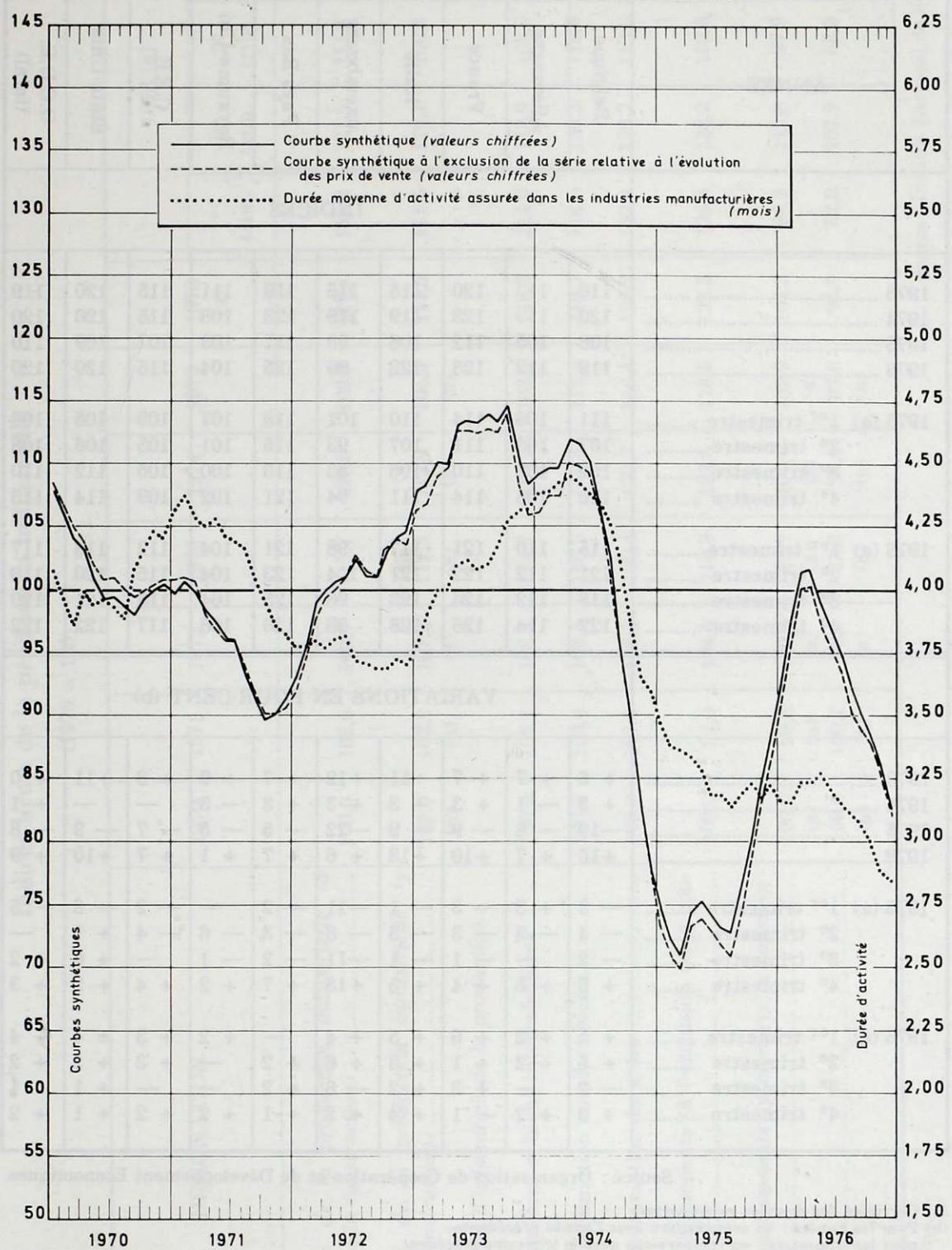
**Moyennes trimestrielles de l'indice mensuel désaisonné de la production industrielle**  
(1970 = 100)

BRANCHE D'ACTIVITÉ	1975				1976 (a)				Ecart procentuel par rapport au trimestre précédent	
	Indice	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	4 <sup>e</sup> trim.	Indice	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	
Indice général ( <i>non compris la construction</i> ) ..	112,0	106,1	107,7	109,8	114,1	119,5	121,9	+ 3,9	+ 0,1	+ 2,0
Indice général ( <i>y compris la construction</i> ) ..	110,1	104,8	106,0	107,1	115,2	114,7	117,0	+ 1,7	+ 5,8	+ 1,9
<i>Indices par genre d'affectation de la production :</i>										
Matières premières et biens intermédiaires	107,3	101,2	101,4	105,1	110,1	115,8	118,0	+ 4,7	+ 5,2	+ 0,4
Biens de consommation non durables .....	115,5	111,2	112,5	112,0	114,0	117,7	122,3	+ 1,8	+ 3,2	+ 3,9
Biens de consommation durables .....	118,2	112,5	118,6	119,5	123,3	125,6	126,3	+ 3,2	+ 1,9	+ 4,2
Biens d'investissements (non compris la construction) .....	121,0	115,6	121,7	118,8	127,1	130,6	123,5	+ 7,0	+ 2,8	+ 5,5
Construction .....	102,0	96,7	98,8	94,9	87,2	96,4	94,3	- 8,1	+ 10,6	- 2,2
<i>Industries extractives</i> .....	71,5	68,9	69,3	68,5	67,7	68,4	64,0	- 6,7	+ 1,0	- 6,4
Charbonnages .....	60,7	57,9	58,0	56,4	56,7	55,6	49,0	- 53,0	+ 0,7	- 1,9
Carrières .....	114,8	110,9	114,1	115,7	110,6	117,5	113,4	- 120,7	- 4,4	+ 6,3
<i>Industries manufacturières (indice général)</i> .....	114,8	108,6	110,2	112,4	117,2	122,8	122,7	- 125,1	+ 4,3	+ 4,8
Industries alimentaires et fabrication des boissons .....	121,4	116,9	120,0	121,2	118,8	122,4	119,7	- 129,1	- 2,0	+ 3,0
Industrie du tabac .....	124,5	126,4	132,4	123,6	119,7	120,1	120,6	- 120,8	- 3,1	+ 0,3
Industries textiles .....	86,3	79,7	88,2	92,6	98,1	97,4	94,1	- 99,6	+ 6,0	- 0,7
Industrie de la confection et de chaussures	117,6	107,7	112,7	108,0	110,0	109,4	102,8	- 102,3	+ 1,9	- 0,5
Industrie du bois .....	154,8	148,9	153,6	161,8	164,8	173,6	172,1	- 180,0	+ 1,9	+ 5,3
Industrie du papier et du carton .....	104,6	101,7	102,6	106,3	111,4	115,1	113,3	- 112,2	+ 4,8	- 0,9
Industrie chimique et du caoutchouc .....	124,5	118,9	120,6	123,0	130,1	136,4	143,0	- 143,9	+ 5,7	- 1,5
Raffineries de pétrole .....	100,8	91,5	92,8	97,5	60,2	103,9	110,1	- 85,7	- 38,2	+ 4,8
Industrie des produits minéraux non métalliques .....	103,0	92,9	93,2	94,0	94,0	107,2	108,2	- 105,0	= 5,7	+ 14,0
Industries métallurgiques de base .....	99,9	91,4	77,8	87,9	92,9	100,5	106,0	- 105,6	+ 8,2	+ 0,9
Industrie des fabrications métalliques .....	116,3	110,6	116,5	113,7	119,2	125,1	119,8	- 129,2	+ 4,8	+ 5,5
Ouvrages en métaux non mécaniques .....	112,5	107,3	114,1	112,2	115,8	121,5	115,1	- 134,1	+ 3,2	+ 7,9
Machines non électriques et mécaniques fines .....	121,8	116,9	121,5	120,7	126,0	131,7	125,3	- 131,6	+ 4,4	+ 4,5
Machines et appareils électriques .....	124,4	113,8	118,1	109,8	123,6	130,2	116,7	- 126,0	+ 12,6	- 4,8
Matériel de transport .....	119,4	119,9	127,4	127,6	128,1	136,6	133,8	- 140,1	+ 0,4	+ 8,0
Électricité .....	135,1	132,4	127,2	144,6	152,9	158,8	163,9	- 145,6	+ 5,7	+ 4,7
Distribution d'eau .....	123,5	118,5	122,3	123,5	125,2	132,1	130,2	- 127,5	+ 1,4	- 11,2

(a) Données provisoires.

Source : Ministère des Affaires Économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

**Courbe synthétique des principaux résultats de l'enquête mensuelle  
de la Banque Nationale et durée moyenne d'activité  
assurée dans les industries manufacturières**



Source : Banque Nationale de Belgique.

**Comparaison internationale de l'évolution de la production industrielle**  
(1970 = 100)

ANNÉE	Belgique	Allemagne	France	Italie	Luxembourg	Pays-Bas	Royaume-Uni	C.E.E.	Etats-Unis	O.C.D.E. (total)
	INDICES									
1973 .....	116	113 <sup>a</sup>	120	115	115	119	111	115	120	119
1974 .....	120	112	123	119	119	123	108	115	120	120
1975 .....	108	105	112	108	93	117	103	107	109	110
1976 .....	119	112	123	122	99	125	104	115	120	120
1975 (a) 1 <sup>e</sup> trimestre .....	111	106	114	110	101	118	107	109	105	108
2 <sup>e</sup> trimestre .....	107	103	111	107	93	115	101	105	106	108
3 <sup>e</sup> trimestre .....	105	103	110	106	83	113	100	105	112	110
4 <sup>e</sup> trimestre .....	110	108	114	111	94	121	102	109	114	113
1976 (a) 1 <sup>e</sup> trimestre .....	115	110	121	117	98	121	104	112	118	117
2 <sup>e</sup> trimestre .....	121	112	122	121	104	123	104	115	120	119
3 <sup>e</sup> trimestre .....	118	112	126	123	96	125	104	115	121	120
4 <sup>e</sup> trimestre .....	122	114	125	128	98	126	106	117	122	122
	VARIATIONS EN POUR-CENT (b)									
1973 .....	+ 6	+ 7	+ 7	+11	+12	+ 7	+ 9	+ 8	+11	+10
1974 .....	+ 3	- 1	+ 3	+ 3	+ 3	+ 3	- 3	-	-	+ 1
1975 .....	-10	- 6	- 9	- 9	-22	- 5	- 5	- 7	- 9	- 8
1976 .....	+10	+ 7	+10	+13	+ 6	+ 7	+ 1	+ 7	+10	+ 9
1975 (a) 1 <sup>e</sup> trimestre .....	- 3	+ 3	- 3	- 1	-11	- 2	-	- 2	- 8	- 5
2 <sup>e</sup> trimestre .....	- 4	- 3	- 3	- 3	- 8	- 3	- 6	- 4	+ 1	-
3 <sup>e</sup> trimestre .....	- 2	-	- 1	- 1	-11	- 2	- 1	-	+ 6	+ 2
4 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 5	+ 5	+ 4	+ 5	+13	+ 7	+ 2	+ 4	+ 2	+ 3
1976 (a) 1 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 5	+ 2	+ 6	+ 5	+ 4	-	+ 2	+ 3	+ 4	+ 4
2 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 5	+ 2	+ 1	+ 3	+ 6	+ 2	-	+ 3	+ 2	+ 2
3 <sup>e</sup> trimestre .....	- 2	-	+ 3	+ 2	- 8	+ 2	-	-	+ 1	+ 1
4 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 3	+ 2	- 1	+ 4	+ 2	+ 1	+ 2	+ 2	+ 1	+ 2

Source : Organisation de Coopération et de Développement Economiques.

(a) Corrigées des données saisonnières.

(b) Pour les années : en comparaison avec l'année précédente;  
pour les trimestres : en comparaison avec le trimestre précédent.

**Indices bruts de la production industrielle**

(1970 = 100)

DÉSIGNATION	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976 (a)	1976 (a)			
								1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.
<i>Indice général de la production industrielle (à l'exclusion de la construction) .....</i>	100,0	102,6	108,9	115,7	120,0	108,5	119,1	118,2	121,5	111,1	125,7
<i>Indice général de la production industrielle (y compris la construction) .....</i>	100,0	102,2	107,2	111,3	115,9	106,5	114,5	111,5	119,1	106,8	120,6
<i>Indices par genre d'affectation de la production :</i>											
Matières premières et biens intermédiaires .....	100,0	102,1	108,4	114,7	118,7	103,5	116,0	114,0	118,9	108,0	123,1
Biens de consommation non durables .....	100,0	103,4	108,3	116,5	119,4	112,4	118,7	114,5	120,3	115,5	124,6
Biens de consommation durables .....	100,0	107,1	115,3	120,4	122,7	116,4	125,2	132,4	128,7	113,3	126,2
Biens d'investissements (à l'exclusion de la construction) .....	100,0	97,5	104,0	113,3	122,5	118,5	128,3	126,8	128,2	120,6	137,7
Biens d'investissements (y compris la construction) .....	100,0	99,8	100,5	98,7	105,6	102,9	104,3	94,8	113,8	97,9	110,7
<i>Construction</i> .....	100,0	100,7	98,9	93,2	98,6	97,0	94,9	82,8	107,9	88,8	100,0

(a) Données provisoires.

Source : Institut National de Statistique.

**Indices bruts annuels et trimestriels de l'activité industrielle (1970 = 100)**

BRANCHE D'ACTIVITÉ	1975				1976							
	Coeff. de pondération	1 <sup>er</sup> tri-mestre	2 <sup>e</sup> tri-mestre	3 <sup>e</sup> tri-mestre	4 <sup>e</sup> tri-mestre	Moyenne annuelle	1 <sup>er</sup> tri-mestre	2 <sup>e</sup> tri-mestre	3 <sup>e</sup> tri-mestre	4 <sup>e</sup> tri-mestre	Moyenne annuelle	
Indice général (y compris la construction) (a) .....	100,0	108,9	109,4	96,4	111,0	106,5	100,0	111,5	119,1	106,8	120,6	114,5
Indice général (non compris la construction) (b) .....	81,5	112,7	109,2	98,1	113,6	108,5	82,2	118,2	121,5	111,1	125,6	119,1
Industries extractives .....	3,3	72,2	73,3	59,9	72,0	69,4	3,0	70,3	72,4	56,4	71,0	67,5
Charbonnages .....	2,3	64,7	60,3	47,5	59,9	58,1	2,1	62,0	57,4	42,2	56,2	54,4
Autres industries extractives .....	1,0	100,2	124,3	109,0	119,1	113,2	0,9	100,9	131,4	113,5	129,7	118,9
Carrières de porphyre .....	97,7	123,2	108,7	120,6	112,6	101,8	134,5	114,8	135,4	121,5	121,5	121,5
de petit granit .....	49,2	88,0	74,3	79,5	72,7	65,3	92,0	77,3	101,8	101,8	84,1	84,1
de marbre .....	135,9	146,1	140,4	163,4	146,5	145,9	173,0	163,0	183,0	166,3	166,3	166,3
de grès .....	65,0	70,7	50,1	58,7	61,1	57,4	61,0	40,6	53,4	53,5	53,5	53,5
de sable .....	74,4	146,0	138,3	114,8	118,4	82,4	159,1	133,9	133,4	127,3	127,3	127,3
Calcaires et carbonates naturels .....	114,2	147,9	124,8	133,5	130,1	116,6	131,8	114,4	132,1	123,7	123,7	123,7
108,2	127,9	110,4	115,0	115,4	99,9	99,9	125,8	111,7	118,4	114,0	114,0	114,0
Industries manufacturières (b) .....	78,2	115,3	111,4	100,5	116,3	111,0	79,2	121,3	124,6	114,6	129,0	122,4
Industries alimentaires et fabriquant des boissons .....	6,8	111,1	117,7	120,0	129,0	119,4	7,5	112,2	123,0	119,3	137,6	123,0
Industries alimentaires .....	4,7	114,1	116,5	122,4	145,2	124,6	5,1	116,9	121,3	116,0	152,0	126,6
Confitures et produits connexes .....	113,0	106,8	153,7	132,3	126,4	109,3	121,9	174,7	103,2	127,3	127,3	127,3
Meuneries .....	99,1	101,5	88,6	99,8	97,3	101,8	102,7	95,6	115,5	103,9	103,9	103,9
Sucre .....	80,7	20,4	20,5	364,2	121,5	33,0	23,6	21,8	372,8	112,9	112,9	112,9
Huiles végétales et animales .....	161,9	163,2	131,1	170,1	156,6	216,4	197,8	174,5	214,4	200,8	200,8	200,8
Margarine .....	113,3	107,3	98,3	116,7	108,9	110,3	105,2	98,6	114,5	107,0	115,4	115,4
Fabrication des boissons .....	104,6	119,5	114,9	96,5	108,8	2,4	102,7	125,5	124,6	108,5	108,5	108,5
Brasseries .....	102,6	122,1	117,0	92,3	108,5	99,8	125,7	126,9	106,9	114,9	114,9	114,9
Alcool .....	126,2	88,0	89,2	142,9	111,6	135,3	122,8	97,6	125,7	120,3	120,3	120,3
Industrie du tabac .....	0,5	129,5	133,5	110,7	124,6	0,6	129,5	126,2	108,6	123,6	122,0	122,0
Industries textiles .....	5,9	90,2	85,3	74,5	94,0	86,0	6,0	105,2	104,6	81,1	95,6	96,8
Filature et tissage .....	90,5	84,2	74,7	96,6	86,5	108,9	107,0	84,1	101,3	100,5	100,5	100,5
Préparation des fibres textiles .....	60,2	67,7	62,9	72,6	65,9	101,0	103,1	87,0	95,9	96,7	96,7	96,7
Filatures .....	73,3	68,2	60,8	76,0	69,6	85,9	88,1	70,1	79,0	80,8	80,8	80,8
Coton fin .....	65,0	53,9	48,4	60,5	56,9	74,1	81,7	66,1	67,2	72,3	72,3	72,3
Cardes fileuses .....	87,6	85,6	70,3	98,4	85,5	100,9	101,3	90,0	101,3	98,4	98,4	98,4
Cocons .....	64,9	31,4	23,6	41,8	40,4	63,5	41,9	26,0	32,2	40,9	40,9	40,9
Laine cardée .....	102,0	107,0	94,4	119,2	105,7	140,0	139,5	101,5	130,5	128,0	128,0	128,0
Laine peignée .....	79,5	79,9	72,1	89,4	80,2	95,4	93,4	75,1	89,3	88,3	88,3	88,3
Lin et chanvre .....	88,1	70,0	63,0	80,7	75,5	89,6	93,4	74,9	92,9	87,7	87,7	87,7
Jute .....	52,1	48,1	41,1	51,0	48,1	53,1	52,8	41,8	45,4	48,2	48,2	48,2
Tissage .....	110,0	99,3	87,8	117,8	103,7	131,2	125,0	95,9	122,5	118,8	118,8	118,8
Tissus de coton .....	82,4	74,3	66,3	90,4	78,3	97,6	98,2	73,7	89,3	89,7	89,7	89,7
Tissus de lin .....	64,1	53,5	53,2	66,2	59,3	72,5	64,1	53,7	67,4	64,5	64,5	64,5
Tissus de laine .....	81,5	72,9	65,8	88,1	77,1	94,3	91,8	67,5	93,9	86,9	86,9	86,9
Tissus de rayonne et fibres de rayonne .....	235,6	223,2	185,8	257,8	225,7	322,8	291,5	227,4	288,9	288,6	288,6	288,6
Tissus de jute .....	29,5	23,7	20,5	23,9	24,4	21,2	17,6	13,8	15,6	15,6	15,6	15,6
Bonneterie .....	87,9	86,6	74,0	85,9	83,6	92,8	94,3	71,6	71,6	83,9	83,9	83,9
Filatures et corderies de fibres dures .....	88,1	99,9	49,6	52,3	72,4	73,7	87,6	52,9	54,6	67,2	67,2	67,2
Fabrication d'articles non dénom. ailleurs .....	109,0	114,3	96,2	115,2	108,6	116,0	113,5	82,4	112,0	112,0	112,0	112,0

**Indices bruts annuels et trimestriels de l'activité industrielle (1970 = 100) (suite)**

BRANCHE D'ACTIVITÉ	1975				1976							
	Coeff. de pondération	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>e</sup> trimestre	3 <sup>e</sup> trimestre	4 <sup>e</sup> trimestre	Moyenne annuelle	Coeff. de pondération	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>e</sup> trimestre	3 <sup>e</sup> trimestre	4 <sup>e</sup> trimestre	Moyenne annuelle
<i>Fabrication d'articles d'habillement; confection d'ouvrages divers en tissu; fabrication de chaussures ..</i>	3,0	124,1	108,2	103,6	107,7	110,8	4,0	120,9	109,1	98,6	97,1	106,4
Articles d'habillement .....	143,4	126,1	122,3	126,4	129,4	130,0	143,7	117,8	114,9	114,9	126,6	126,6
Autres ouvrages en tissu .....	39,0	36,5	33,9	39,5	37,2	35,4	35,4	36,2	30,2	36,0	36,0	34,4
Chaussures et pantoufles .....	60,1	47,7	41,0	43,2	48,0	46,1	38,5	34,7	35,7	35,7	35,7	38,8
<i>Industrie du bois et industries connexes .....</i>	4,0	157,3	158,6	131,3	169,1	154,2	4,4	173,6	185,1	151,4	182,1	173,1
Production .....	2,1	106,8	106,3	93,1	107,2	103,4	2,0	116,8	120,3	105,2	114,5	114,3
Transformation .....	120,4	123,9	108,6	123,3	119,0	127,8	103,2	102,5	93,8	97,5	99,3	99,3
<i>Industrie du papier et du carton .....</i>	0,2	74,9	79,4	64,8	66,9	71,5	0,2	83,7	81,2	64,8	77,7	76,5
Cuir lourds .....	104,1	107,4	73,1	85,2	92,5	109,8	112,1	80,0	110,5	110,5	103,0	103,0
Cuir légers .....	72,3	76,8	63,8	64,9	69,5	81,2	78,4	61,8	74,7	74,7	74,0	74,0
<i>Industrie chimique et du caoutchouc .....</i>	9,1	126,6	122,9	111,0	124,3	121,5	10,7	136,3	140,8	134,0	147,1	139,5
Industrie chimique .....	8,6	122,9	118,5	109,1	121,5	118,2	10,0	133,2	138,2	132,9	145,2	137,4
Chimie de base .....	116,8	112,4	103,3	109,5	110,7	119,1	119,1	122,9	121,8	131,5	123,8	123,8
Transformation des matières plastiques .....	183,5	186,0	173,6	205,2	187,1	215,2	215,2	226,7	196,6	225,6	225,6	216,0
Savon .....	141,6	131,7	120,0	134,8	132,1	139,1	139,1	159,9	147,5	167,9	167,9	153,6
Azote .....	105,3	87,0	89,3	102,9	96,1	114,6	114,6	107,6	125,7	125,7	125,7	118,4
Industrie du caoutchouc .....	0,5	182,4	188,6	140,1	165,1	169,1	0,7	170,5	171,3	134,7	180,9	164,2
<i>Industrie des dérivés du pétrole et du charbon .....</i>	0,9	66,9	66,8	63,7	72,0	67,4	0,6	40,7	70,1	73,4	73,4	64,3
Raffineries de pétrole .....	82,4	92,4	94,5	110,6	95,0	54,3	54,3	105,3	112,6	109,6	109,6	95,5
Agglomérés de houille .....	44,8	37,8	21,5	40,3	36,3	29,3	29,3	23,3	11,7	25,3	25,3	22,4
Cokeries indépendantes .....	27,5	22,3	19,4	17,8	21,8	20,1	20,1	6,7	5,8	7,0	7,0	9,9
<i>Industrie des produits minéraux non-métalliques .....</i>	4,9	96,3	100,3	88,2	96,2	95,0	4,7	91,2	115,7	103,2	106,5	104,2
Terre cuite .....	93,9	103,8	96,3	105,7	100,0	74,3	74,3	100,2	100,0	112,3	96,7	96,7
Verre .....	91,9	89,6	78,7	95,1	88,8	98,9	98,9	114,1	102,3	106,8	105,5	105,5
Verre plat .....	80,5	71,7	62,0	78,9	73,8	86,1	86,1	104,1	93,2	92,0	93,2	93,8
Verre creux .....	113,9	126,2	113,1	127,8	120,2	119,5	119,5	122,7	110,7	131,7	131,7	121,2
Ciment .....	96,0	112,7	102,5	97,7	102,2	84,1	84,1	129,5	113,9	117,1	117,1	111,4
Produits céramiques .....	97,9	95,6	72,2	80,8	86,5	87,6	87,6	87,8	74,5	84,7	83,7	83,7
Chaux, dolomie, plâtre, etc. ....	141,4	128,9	104,4	128,2	125,7	122,8	122,8	132,4	114,1	108,1	108,1	119,3
<i>Industries métallurgiques de base (c) .....</i>	12,5	102,8	95,3	69,7	89,4	89,9	10,5	98,3	104,3	94,9	105,1	100,7
Sidérurgie .....	104,0	95,0	62,6	87,5	88,2	95,7	95,7	102,4	93,0	92,7	92,7	95,9
Fonte .....	106,3	92,0	56,9	80,0	83,7	87,5	87,5	97,5	92,6	86,4	86,4	91,1
Acier brut .....	115,4	101,0	64,0	88,2	92,1	94,4	94,4	102,6	97,6	92,4	92,4	96,7
Produits finis .....	94,6	93,8	66,3	93,5	89,4	102,8	102,8	105,7	87,7	97,8	97,8	98,9

(suite page 66)

**Indices bruts annuels et trimestriels de l'activité industrielle (1970 = 100) (suite)**

BRANCHE D'ACTIVITÉ	1975				1976							
	Coeff.de pondération	1 <sup>er</sup> tri-mestre	2 <sup>e</sup> tri-mestre	3 <sup>e</sup> tri-mestre	4 <sup>e</sup> tri-mestre	Moyenne annuelle	Coeff.de pondération	1 <sup>er</sup> tri-mestre	2 <sup>e</sup> tri-mestre	3 <sup>e</sup> tri-mestre	4 <sup>e</sup> tri-mestre	Moyenne annuelle
Aciéries de moulage, fonderies, tréfileries, étirage et laminage (c) .....		93,6	81,1	73,2	81,7	82,3	93,3	90,4	82,2	95,8	90,4	88,3
Aciéries de moulage (c) .....		89,5	88,6	89,2	104,7	92,8	98,5	82,8	77,1	94,8	88,3	88,3
Fonderies (c) .....		94,1	78,7	63,1	63,8	74,9	68,3	71,1	63,8	76,8	70,0	70,0
Tréfileries, étirage et laminage (c) .....		92,8	77,6	70,6	80,4	80,3	99,2	96,8	88,0	102,2	96,6	96,6
Industrie des métaux non-ferreux .....		106,4	113,8	94,1	107,4	105,4	114,4	130,1	119,1	154,9	129,5	129,5
Produits bruts .....		106,5	110,6	93,9	99,5	102,6	99,3	118,6	119,6	155,9	123,2	123,2
Cuivre .....		103,9	110,8	94,6	99,1	102,1	98,7	122,6	124,3	173,8	129,9	129,9
Zinc .....		114,5	96,7	82,6	86,6	95,1	93,6	95,4	102,6	106,8	99,6	99,6
Plomb .....		116,9	126,1	91,5	101,5	109,0	83,6	128,5	111,5	129,3	113,3	113,3
Etain .....		86,7	91,4	89,2	107,3	93,7	100,9	111,3	97,3	113,0	105,6	105,6
Demi-produits .....		108,1	120,0	95,9	119,3	110,8	131,4	144,1	121,8	158,2	138,8	138,8
Cokeries dépendant de l'industrie métallurgique .....		118,1	105,6	74,9	87,1	96,5	99,5	116,7	108,1	102,6	106,7	106,7
<i>Industrie des fabrications métalliques (b)</i> .....	22,8	117,1	111,8	106,6	118,2	113,5	22,0	124,8	122,9	115,6	133,8	124,3
Fabrication d'ouvrages en métaux, à l'exclusion des machines et du matériel de transport .....	6,0	112,9	108,7	105,5	116,3	110,9	5,1	119,9	118,4	117,1	137,9	123,3
Forge, estampage, gros emboutissage .....		116,6	112,1	98,4	119,2	111,6		128,3	131,2	117,7	118,7	124,0
Travail de la tôle .....		111,7	105,0	99,4	108,1	106,0		111,4	110,1	104,3	131,2	114,3
Accessoires métalliques du bâtiment .....		99,2	89,7	89,9	96,7	93,9		103,3	98,6	100,8	102,8	101,4
Ponts, charpentes, etc. .....		104,8	106,3	102,8	107,1	105,2		108,7	109,0	106,2	130,6	113,6
Armes et munitions .....		141,1	147,4	145,5	171,5	151,4		173,8	177,9	143,4	201,4	174,1
Construction de machines, à l'exclusion des machines électriques .....	5,4	123,6	120,8	113,3	126,6	121,1	5,3	123,1	125,7	113,9	138,4	125,3
Machines motrices, etc. .....		119,2	122,2	121,2	141,5	126,1		136,0	138,2	124,2	155,6	128,5
Machines-outils, etc. .....		112,1	107,7	102,9	112,1	108,7		118,4	119,6	104,0	112,7	113,7
Constructions mécaniques diverses .....		133,6	129,5	118,7	127,7	127,5		123,8	125,9	115,4	127,1	123,1
Appareils de levage, pesage, etc. .....		139,5	139,4	125,9	133,0	134,5		123,5	134,3	128,2	149,1	133,8
Appareils pour diverses industries .....		122,0	118,8	111,2	129,4	120,3		126,0	114,6	111,5	137,6	122,4
Machines textiles et accessoires .....		111,0	101,6	94,9	103,2	102,7		97,7	97,1	112,9	141,9	112,4
Construction électrique .....		123,7	113,1	108,6	115,8	86,1	6,3	127,1	124,0	118,5	132,7	125,6
Machines rotatives et statiques .....		87,0	89,6	81,3	64,9	61,1		83,2	80,2	..	..	..
Appareils industriels et électrodomestiques .....		64,4	64,2	64,9	61,1	63,9		60,8	50,9	..	..	..
Autres produits .....		141,1	125,4	120,4	130,8	129,7		147,0	145,7	..	..	..
Construction de matériel de transport .....	4,9	120,3	120,9	116,0	134,0	122,7	5,1	146,0	141,4	124,4	147,5	139,8
Construction navale .....		144,4	145,7	129,7	127,1	136,8		111,3	115,5	118,2	156,4	125,3
Automobiles, cycles, etc. .....		110,2	111,3	109,2	131,6	115,4		151,4	143,4	135,2	147,8	144,4
Matériel chemin de fer et tramways .....		112,7	107,4	108,2	121,3	112,3		116,6	111,9	106,3	118,7	113,4
Constructions aéronautiques .....		172,0	171,6	144,8	149,5	159,4		164,7	155,0	124,4	141,2	146,3
Appareils de mesures, de laboratoire, etc. .....	0,2	96,9	91,5	83,4	83,3	88,6	0,2	98,7	91,5	75,4	106,3	93,0
<i>Electricité</i> .....	4,6	140,6	125,8	113,6	158,3	134,6	5,0	163,9	150,2	148,2	159,7	155,5
<i>Distribution d'eau</i> .....	0,9	119,4	121,1	123,5	121,2	121,3	1,0	124,8	134,7	131,3	125,0	128,9
<i>Construction (a)</i> .....	18,5	92,8	108,1	87,9	99,2	97,0	17,8	82,8	107,9	88,8	100,0	94,9

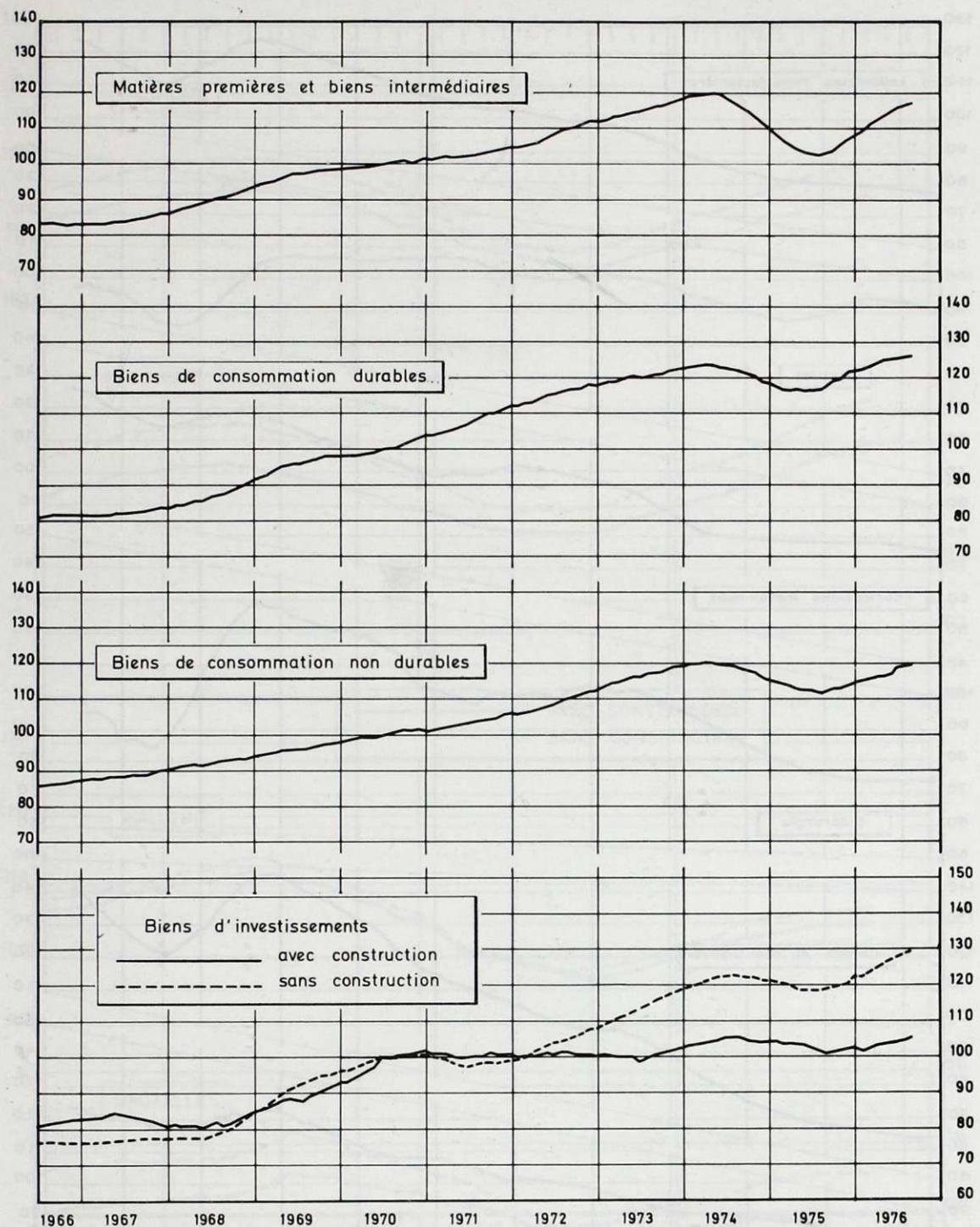
Source : Institut National de Statistique.

(a) Les données pour 1975 et 1976 sont provisoires.

(b) Les données sont provisoires à partir du 2<sup>e</sup> trimestre 1976.

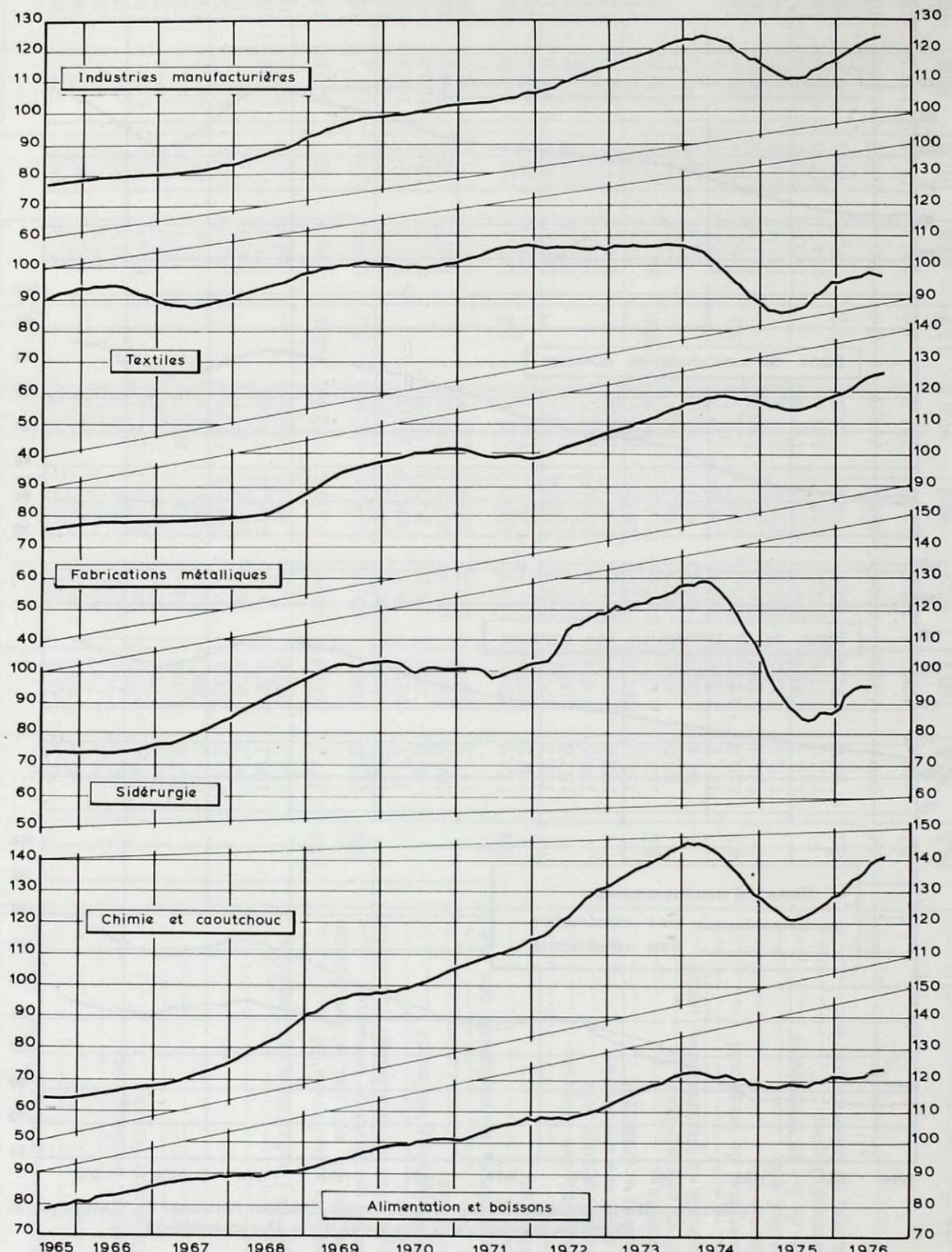
(c) Les données du 4<sup>e</sup> trimestre 1976 sont provisoires.

**Evolution de la production industrielle par catégorie de bien**  
**Moyennes mobiles 12 mois centrées au milieu de la période**  
 (indices bruts 1970 = 100)



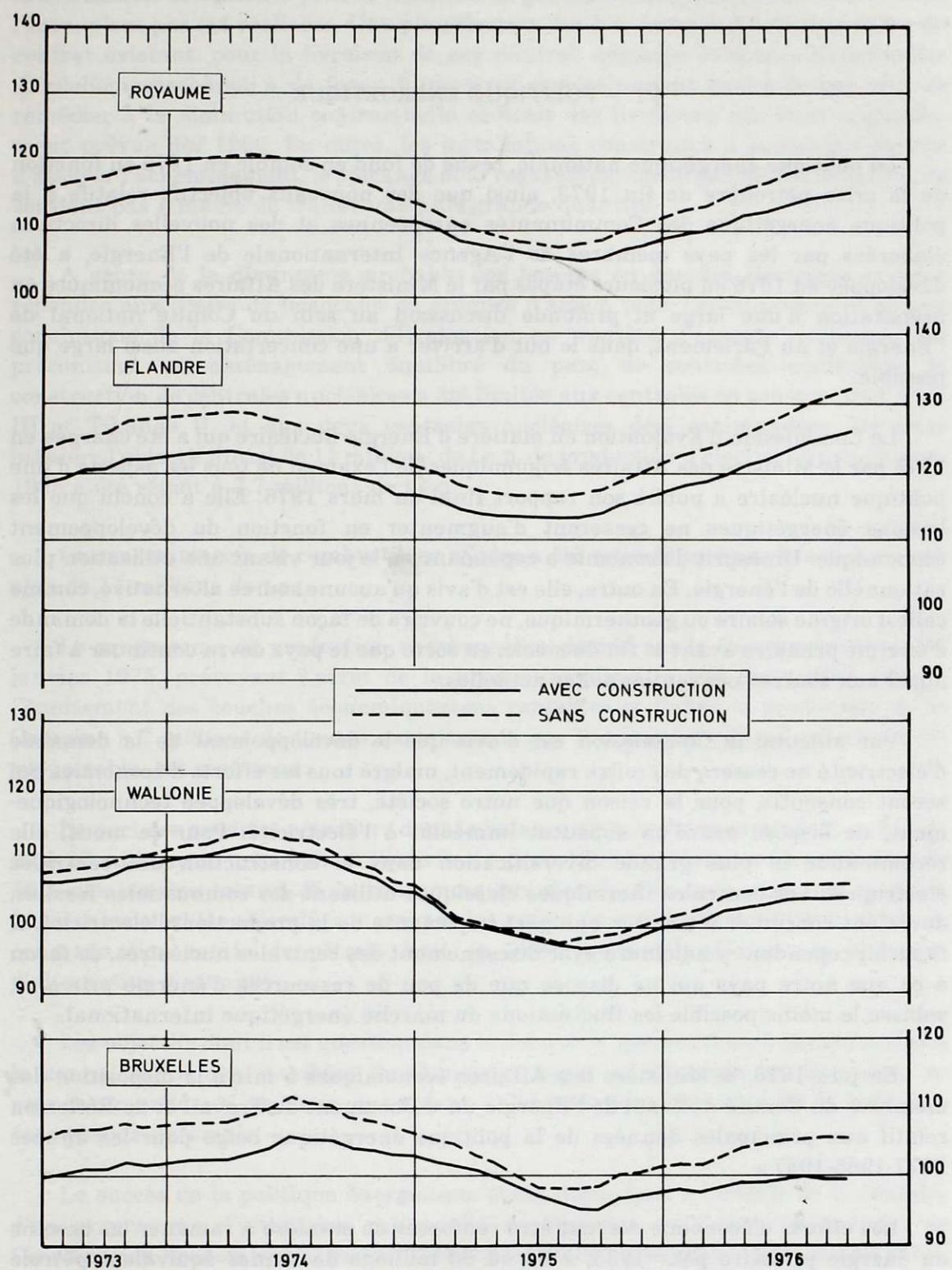
Source : Ministère des Affaires Economiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

**Evolution de la production industrielle de 1966 à 1976**  
**Moyennes mobiles 12 mois centrées au milieu de la période**  
 (indices bruts 1970 = 100)



Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

**Evolution de la production industrielle par région linguistique**  
**Moyennes mobiles 12 mois centrées au milieu de la période**  
 (indices bruts 1970 = 100)



Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

## SECTION II. — EVOLUTION DANS LE SECTEUR DE L'ENERGIE

### § 1. — POLITIQUE ENERGETIQUE

La politique énergétique nationale, revue de fond en comble en 1975 en fonction de la crise pétrolière de fin 1973, ainsi que des nouveaux objectifs relatifs à la politique énergétique des Communautés européennes et des nouvelles directives élaborées par les pays membres de l'Agence Internationale de l'Energie, a été développée en 1976 en plusieurs étapes par le Ministère des Affaires économiques en préparation d'une large et profonde discussion au sein du Comité national de l'Energie et au Parlement, dans le but d'arriver à une concertation aussi large que possible.

La Commission d'Evaluation en matière d'Energie nucléaire qui a été chargée en 1975 par le Ministre des Affaires économiques de l'examen de tous les aspects d'une politique nucléaire a publié son rapport final en mars 1976. Elle a conclu que les besoins énergétiques ne cesseront d'augmenter en fonction du développement économique. Un esprit d'économie a cependant vu le jour visant une utilisation plus rationnelle de l'énergie. En outre, elle est d'avis qu'aucune source alternative, comme celle d'origine solaire ou géothermique, ne couvrira de façon substantielle la demande d'énergie primaire avant la fin du siècle, en sorte que le pays devra continuer à faire appel aux sources conventionnelles actuelles.

Par ailleurs, la Commission est d'avis que le développement de la demande d'électricité ne cessera de croître rapidement, malgré tous les efforts d'économies qui seront consentis, pour la raison que notre société, très développée technologiquement, ne dispose pas d'un substitut immédiat à l'électricité. Pour ce motif, elle recommande la plus grande diversification dans la construction des centrales électriques. Les centrales thermiques classiques utilisant des combustibles fossiles, devraient continuer à assurer une part importante de la production d'électricité. Il faudrait cependant y adjoindre avec discernement des centrales nucléaires, de façon à ce que notre pays qui ne dispose que de peu de ressources d'énergie primaire, subisse le moins possible les fluctuations du marché énergétique international.

En juin 1976, le Ministère des Affaires économiques a mis à la disposition des membres du Comité national de l'Energie un « Document de Travail et de Réflexion relatif aux principales données de la politique énergétique belge pour les années 1977-1985-1987 ».

Les efforts d'économie doivent être renforcés de manière à ramener les besoins en énergie primaire pour 1985, à 60 ou 63 millions de tonnes équivalent pétrole (t.e.p.), contre 83 millions de t.e.p. au cas où aucune économie ne serait réalisée. Par ailleurs, il est également tenu compte de la profonde récession économique de ces dernières années, en ce sens que le niveau qui était prévu pour 1985 par le premier programme énergétique d'après la crise pétrolière de 1973 (67 à 70 millions de t.e.p.), ne sera probablement atteint qu'avec deux ans de retard.

Les quantités de gaz naturel disponibles ont été ramenées de 20 millions t.e.p., selon l'étude élaborée en 1975, à 13,7 millions t.e.p. Certaines espérances concernant la conclusion de contrats pour la livraison de gaz naturel liquéfié, entre autres avec l'Iran, n'ont pas été réalisées. Une planification des livraisons a été dans le cadre du contrat existant, pour la livraison de gaz naturel, négociée avec la « Nederlandse Aardoliemaatschappij » de façon à importer provisoirement moins de gaz afin de remédier à la diminution contractuelle radicale des livraisons qui était originellement prévue dès 1986. En outre, les installations construites à Zeebrugge en vue d'assurer l'acheminement, le stockage et la regazéification du gaz naturel liquéfié, ne seraient pas à même de traiter une plus grande quantité.

A cause de la diminution probable des besoins en énergie électrique et pour répondre aux désirs de beaucoup de groupes d'action pour l'environnement et aux conclusions de la Commission d'Evaluation en matière d'énergie nucléaire, qui préconisent un aménagement équilibré du parc de centrales nucléaires, la construction de centrales nucléaires a été limitée aux centrales en construction, Doel III et Tihange II, et aux deux centrales nucléaires déjà commandées. De cette manière l'objectif initial de 11 millions de t.e.p. de production d'électricité primaire en 1985 a été réduit à 7,7 millions de t.e.p.

La consommation de combustibles solides a été estimée inchangée soit à un peu plus de 11 millions de t.e.p.

Le programme de production charbonnière, décidé par le Gouvernement le 13 janvier 1975, prévoyant l'arrêt de la production dans le sud pour 1982 suite à l'épuisement des couches économiquement rentables et fixant la production de la Campine à 7 millions de tonnes, pour autant que l'extraction reste financièrement supportable, est maintenu.

La part des produits pétroliers dans la balance globale augmenterait de ce fait de 27 à 28 millions de t.e.p. à 32 millions de t.e.p. en 1985, représentant en cela plus de 50 % des besoins totaux. Si la consommation globale d'énergie primaire venait à augmenter ou si les objectifs concernant les autres énergies n'étaient pas réalisés, la consommation totale de pétrole brut en 1985 en serait affectée vu l'absence d'alternative disponible.

Les objectifs dont il est question dans le document susmentionné ont été portés à la connaissance des membres du Comité national de l'Energie qui devraient se prononcer endéans les deux ans quant à l'orientation définitive de la politique énergétique nationale.

Le succès de la politique énergétique étant dépendant à l'avenir de la réussite d'un programme d'utilisation rationnelle de l'énergie, le Comité Ministériel de Coordination Economique et Social (C.M.C.E.S.) du 30 septembre 1976 a mis au point, sur proposition du Ministre des Affaires économiques, une procédure pour l'élaboration d'un tel programme avec comme objectifs principaux : la lutte contre le gaspillage d'énergie, l'augmentation de l'effet utile de l'énergie utilisée et la réorientation de la structure économique du pays en fonction d'entreprises qui utilisent peu d'énergie.

Les cinq commissions créées, respectivement chargées de l'examen des économies d'énergie au niveau de la consommation domestique, de l'industrie, de la production et de la transformation d'énergie, ainsi que du secteur des transports, et qui devaient étudier les possibilités de valorisation de la chaleur résiduelle produite notamment par les centrales électriques, devaient introduire un rapport final comprenant des propositions concrètes pour la mi-mars 1977. Un comité de coordination dont la présidence fut assurée par le Ministre des Affaires économiques, et composé des présidents et rapporteurs des cinq commissions, contrôlait les travaux à l'aide de rapports intérimaires et coordonnait les rapports finaux avant de les transmettre au C.M.C.E.S. Les propositions ayant reçu l'accord de principe du C.M.C.E.S. seront converties en projets de loi, en arrêtés, règlements, normes, recommandations, etc...

En outre l'Office de Promotion industrielle a été chargé de l'examen relatif à l'encouragement des effets sur l'industrialisation du programme d'économies d'énergie dont bénéficierait l'industrie belge.

Fin 1976, le Ministère des Affaires économiques a préparé un projet de Livre blanc sur l'énergie. L'introduction situe la politique énergétique belge dans le cadre de la problématique énergétique générale au niveau mondial. Ensuite, il est procédé à la discussion, par source d'énergie, des mesures politiques qui devraient nécessairement être prises conjointement à un vaste programme d'économies d'énergie dans le but de réaliser les objectifs en matière de demande et d'offre d'énergie en 1985-1987. Ces objectifs ont déjà été esquissés dans le « Document de Travail et de Réflexion relatif aux principales données de la politique énergétique belge pour les années 1977-1985-1987 » de juin 1976. Ce document préconise clairement une plus grande participation de la communauté dans le secteur énergétique afin d'assurer les intérêts vitaux de l'approvisionnement énergétique à terme d'une part et d'obtenir une distribution et une utilisation optimales de l'énergie disponible d'autre part (1).

## § 2. — L'ECONOMIE ENERGETIQUE

En 1976, la consommation d'énergie primaire a augmenté de plus de 6 % par rapport à 1975, tandis que la production industrielle progressait de presque 11 %. Le rapport indice consommation énergie primaire/indice production industrielle étant dans le passé légèrement supérieur à 1, la population semble avoir pris conscience du renchérissement du coût de l'énergie et les mesures visant à économiser l'énergie qui ont été développées depuis la crise pétrolière de fin 1973 en un instrument effectif de politique énergétique, font sentir leurs effets. En effet, la consommation d'énergie primaire était en 1976 encore, inférieure de 4,5 % à celle de 1973, tandis que la production industrielle globale dépasse de 2,8 % le niveau de 1973.

La production charbonnière intérieure totale a connu une baisse de quelques 200 000 t à la suite d'une réduction de la production dans le bassin du Sud due à la fermeture de sièges d'exploitation. Il a déjà été possible d'augmenter légèrement la

---

(1) Normalement ce projet de Livre blanc aurait dû être soumis à l'approbation du Gouvernement au début de 1977 pour être transmis par la suite au Parlement et au Comité national de l'Energie en vue d'un large débat. La dissolution des Chambres en mars 1977 a entravé cette procédure.

production de la Campine, à la suite de la décision gouvernementale prise en 1975 stipulant qu'il fallait porter à nouveau la production à 7 millions de tonnes, par l'annulation de certaines restrictions notamment celles relatives au recrutement de personnel.

L'augmentation de la consommation intérieure de charbons de 9 % provoquée par l'accroissement de 1 million de tonnes des livraisons de charbons à coke aux cokeries et de 300 000 t de charbons aux centrales électriques a rendu à nouveau les importations plus importantes que la production intérieure. A l'avenir, la sidérurgie et les centrales électriques détermineront encore plus la demande de charbon étant donné la régression structurelle de la consommation domestique qui ne s'élève plus qu'à 12 % de la consommation charbonnière totale.

L'augmentation de la production sidérurgique a eu comme résultat que la production de cokes a augmenté de 0,5 millions de tonnes et par conséquent aussi la production de gaz de cokerie qui a crû de 600 Tcal ou 5,8 % de même que celle de gaz de haut-fourneau (+1 000 Tcal ou +7,2 %) rendant ainsi environ 0,2 million de tonnes équivalents charbon (tec) de gaz secondaire de plus disponibles sur le marché intérieur pour la consommation.

Après une diminution en 1975, les importations de gaz naturel provenant des Pays-Bas ont à nouveau progressé de 6,6 %. Les livraisons de gaz naturel par les sociétés de distribution ont augmenté de 15,7 % ce qui revient à souligner l'intérêt croissant des petits consommateurs. Les quantités de gaz naturel livrées à l'industrie et aux centrales électriques ont augmenté de 4,6 % mais n'atteignent pas encore le niveau de 1974 lorsque la demande de gaz naturel de la part des consommateurs pouvant utiliser plusieurs combustibles et ayant conclu des contrats de livraison favorables et interruptibles, notamment les centrales électriques, augmentait à cause des tensions qui se manifestaient sur le marché des produits pétroliers en raison de la crise pétrolière.

Sur une capacité de raffinage totale de 49 millions de tonnes de pétrole brut, portée à 56 millions de tonnes à la fin de l'année lors de la mise en service de la nouvelle raffinerie de Esso à Anvers, la quantité de pétrole brut traité n'a été que de 29,3 millions de tonnes ou 60 % de la capacité totale, tout comme en 1975.

La consommation intérieure de produits pétroliers a crû de 5,3 % ou 1,1 million de tonnes par rapport à 1975. Avec 22,2 millions de tonnes elle reste cependant loin en dessous du niveau atteint en 1973 (25,7 millions de tonnes).

La consommation d'essence demeure croissante et en 1976 elle était à nouveau de 4 % plus élevée que celle de l'année précédente. L'intérêt pour le gasoil s'est également accru et sa consommation a progressé de 9,1 %.

La consommation de gasoil et de fuel léger a augmenté de 6,3 % à la suite d'une température quelque peu plus froide. Celle de fuel lourd a haussé de 12 % à cause de la reprise de l'activité économique et de la plus grande consommation de ce fuel dans les centrales électriques.

Seuls les produits pétroliers pour consommation non-énergétique continuent à manifester la tendance vers la baisse constatée depuis 1973.

Tant les importations que les exportations de produits pétroliers ont augmenté d'environ 1,5 million de tonnes, le solde d'exportation net (3,8 millions de tonnes) étant ainsi du même niveau que celui de 1975.

Le redressement de la consommation nette d'électricité qui a débuté fin 1975, s'est poursuivi en 1976. Pour toute l'année celle-ci a connu une hausse de 9,6 % par rapport à 1975. A cause du fléchissement qui s'est manifesté en 1975, le niveau de la consommation de 1976 ne dépasse celui de 1974 que de 3,3 %. L'accroissement de la demande globale est dû à une plus grande consommation dans le secteur industriel dont la part reste prépondérante quoiqu'elle diminue d'année en année à cause de l'augmentation rapide et constante de la consommation domestique et assimilée.

Comme il a déjà été dit, l'industrie reste le secteur le plus important en matière de consommation, dans lequel les industries de base jouent le rôle prédominant. En 1976, la consommation d'électricité a de nouveau progressé dans ces secteurs, surtout dans l'industrie chimique et dans la métallurgie des non-ferreux et dans un moindre degré dans la métallurgie.

La consommation d'électricité dans le secteur domestique et assimilé continue toujours à s'accroître (9,6 %) augmentant ainsi sa part dans la consommation globale.

En ce qui concerne les transports elle reste plutôt limitée dans le cadre de la consommation globale (2,1 %). L'augmentation d'un demi pourcent a, à peine, une influence sur la consommation globale d'électricité.

La production nette totale des centrales électriques belges a crû de 15,4 % en 1976. Environ 92,5 % de la production a été utilisée pour couvrir les besoins intérieurs, tandis que 7,5 % a été exportée. La partie la plus importante des exportations est fournie par la centrale nucléaire de Tihange dont « Electricité de France » détient la moitié comme co-propriétaire.

La production d'origine nucléaire représentait 21 % de la production totale en 1976 et a connu une hausse de 50 % par rapport à 1975. Le développement de l'énergie nucléaire a ramené la part des centrales thermiques classiques dans la production totale de 82,5 % à 78,2 %. La production des centrales thermiques conventionnelles a cependant augmenté de près de 9,5 % à cause de l'expansion de la demande. La part du charbon dans cette production thermique continue d'augmenter et était déjà de 22 % en 1976 contre 20 % en 1975 et à peine 13 % en 1973. Tandis que la part des combustibles liquides reste au même niveau c'est-à-dire environ 46 %, la part des combustibles gazeux recule de 34 % à 32 % soit 24 % de gaz naturel et 8 % de gaz secondaires.

Le solde d'exportation net est passé de 852 GWh en 1975 à 3 362 GWh en 1976 en raison de la diminution des importations de la centrale franco-belge de Chooz et de la progression des exportations de la centrale belgo-française de Tihange vers la France ainsi que de l'augmentation des livraisons aux pays dont la production d'énergie électrique hydraulique a souffert de la sécheresse de 1976.

\*

\* \* \*

### Main-d'œuvre dans les mines de houille

ANNÉE	Nombre d'ouvriers inscrits (en milliers) (a)			Ouvriers présents par jour ouvré (moyenne mensuelle, en milliers)					
	Sud	Campine	Le Royaume	Sud		Campine		Le Royaume	
				Fond	Fond et surface	Fond	Fond et surface	Fond	Fond et surface
1966 .....	36,3	26,2	62,4	22,2	30,9	18,0	23,5	40,2	54,5
1967 .....	29,9	25,4	55,4	18,4	25,9	16,8	21,8	35,1	47,6
1968 .....	25,5	23,6	49,2	14,9	20,7	15,2	20,1	30,1	40,8
1969 .....	19,5	21,5	41,0	11,9	17,1	13,4	18,0	25,3	35,1
1970 .....	17,4	20,0	37,4	9,4	13,7	12,1	16,5	21,5	30,2
1971 .....	14,9	20,1	35,0	8,0	11,8	11,6	16,0	19,6	27,8
1972 .....	13,6	19,1	32,8	7,2	10,5	11,5	15,7	18,7	26,2
1973 .....	10,9	17,5	28,5	6,1	8,8	10,2	14,2	16,3	23,0
1974 .....	9,0	18,8	27,9	4,6	6,8	9,9	13,7	14,6	20,5
1975 .....	7,7	19,0	26,7	3,6	5,3	11,0	14,6	14,6	19,9
1976 (b) .....	5,8	18,9	24,7	2,7	4,1	10,7	14,2	13,4	18,3

(a) Fin de la période.  
(b) Données provisoires.

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration des Mines.

### Rendement dans les mines de houille

ANNÉE	Production par poste et par ouvrier (moyenne mensuelle en kilogrammes) (a)					
	Sud		Campine		Le Royaume	
	Fond	Fond et surface	Fond	Fond et surface	Fond	Fond et surface
1967 .....	1 668	1 146	2 035	1 558	1 847	1 336
1968 .....	1 704	1 164	2 243	1 693	1 976	1 418
1969 .....	1 743	1 188	2 447	1 822	2 112	1 506
1970 .....	1 811	1 220	2 710	1 966	2 284	1 599
1971 .....	1 820	1 214	2 612	1 883	2 282	1 591
1972 .....	1 767	1 187	2 643	1 917	2 298	1 616
1973 .....	1 715	1 162	2 522	1 806	2 219	1 555
1974 .....	1 736	1 168	2 505	1 809	2 254	1 590
1975 .....	1 696	1 122	2 254	1 677	2 114	1 525
1976 (b) .....	1 641	1 069	2 335	1 747	2 191	1 590

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration des Mines.

(a) Y compris le personnel de cadre et de surveillance.  
(b) Données provisoires.

**Balance charbonnière**  
(en milliers de tonnes)

DÉSIGNATION	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976 (f)
Production nette .....							
Campine .....	11 362	10 956	10 500	8 842	8 111	7 479	7 238
Sud .....	7 095	7 309	7 323	6 272	6 073	5 972	6 112
Imports (a) .....	4 267	3 647	3 176	2 570	2 038	1 507	1 126
Stocks sur le carreau des mines et chez les importateurs au 1 <sup>er</sup> janvier .....	7 567	5 283	6 204	7 179	9 486	6 229	7 274
	674	241	410	508	189	261	806
<i>Charbon disponible ...</i>	<b>19 603</b>	<b>16 480</b>	<b>17 114</b>	<b>16 529</b>	<b>17 786</b>	<b>13 969</b>	<b>15 318</b>
Consommation des mines (b) .....	129	133	126	103	75	32	16
Fabriques d'agglomérés .....	669	530	417	383	346	240	153
Cokeries et usines à gaz .....	9 959	8 495	9 363	9 875	10 468	7 401	8 468
Centrales électriques (c) .....	3 266	2 821	2 772	2 431	3 049	2 714	3 037
Sidérurgie (d) .....	172	217	213	208	195	152	194
Autres industries .....	509	402	301	241	226	147	289
Usages domestiques et équivalent .....	4 195	3 114	3 042	2 756	2 785	2 027	1 703
<i>Ecoulement intérieur ...</i>	<b>18 899</b>	<b>15 712</b>	<b>16 233</b>	<b>15 997</b>	<b>17 144</b>	<b>12 713</b>	<b>13 860</b>
Exportations (e) .....	548	378	372	359	450	398	351
<i>Ecoulement total ...</i>	<b>19 447</b>	<b>16 090</b>	<b>16 605</b>	<b>16 356</b>	<b>17 594</b>	<b>13 111</b>	<b>14 211</b>
Stocks sur le carreau des mines et chez les importateurs au 31 décembre .....	241	410	508	189	244	830	1 120
Erreurs et omissions .....	— 85	— 20	+ 1	— 16	— 52	+ 28	— 13

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Energie.

(a) Non compris les importations du Grand-Duché de Luxembourg.  
(b) Uniquement consommation des mines. La consommation de leurs centrales électriques est reportée sous « Centrales électriques ». Données corrigées.

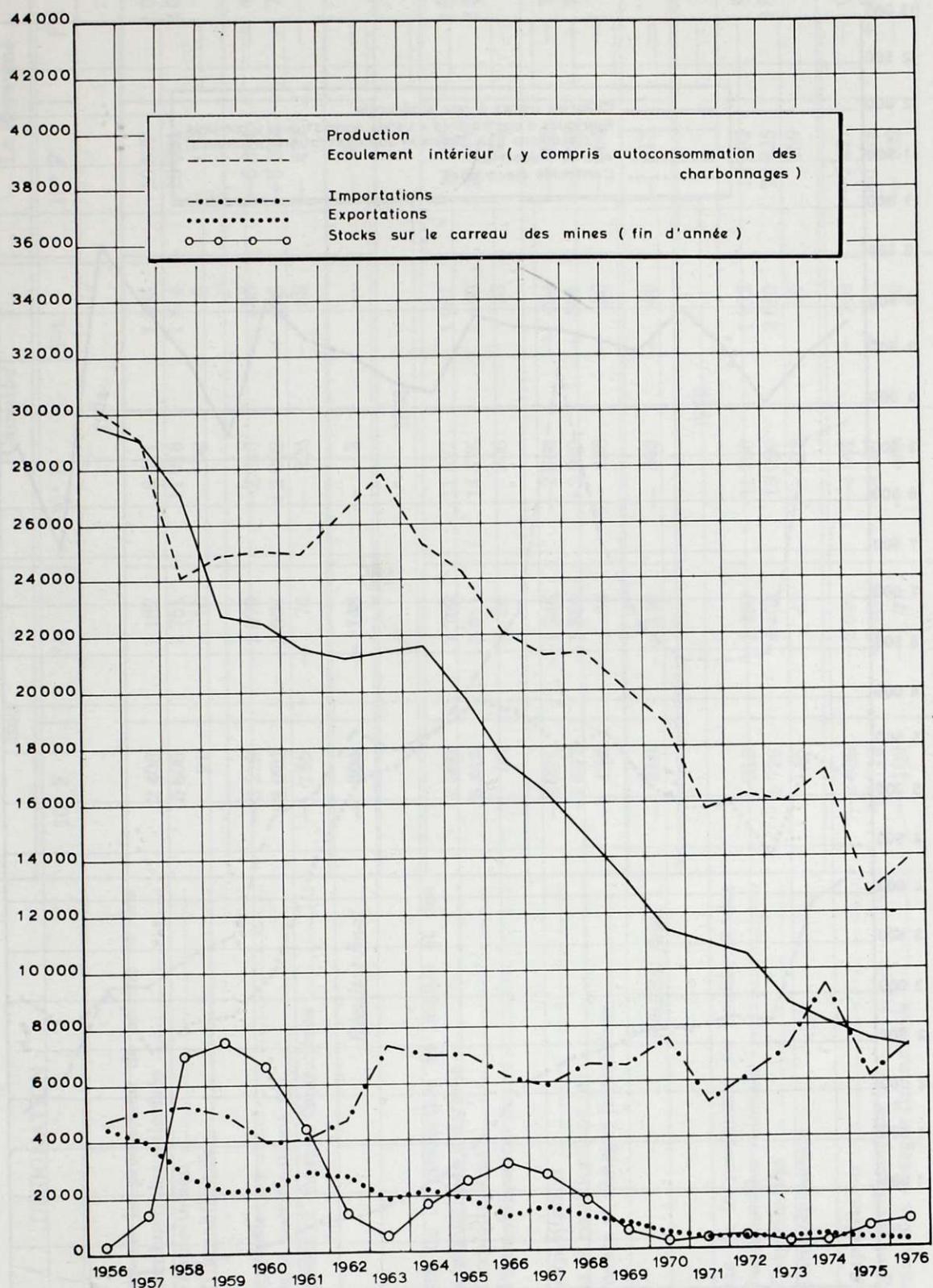
(c) Non compris les autoproducteurs individuels, sauf les centrales des charbonnages.

(d) Pour d'autres usages que la cokéfaction.

(e) Y compris les exportations vers le Grand-Duché de Luxembourg.

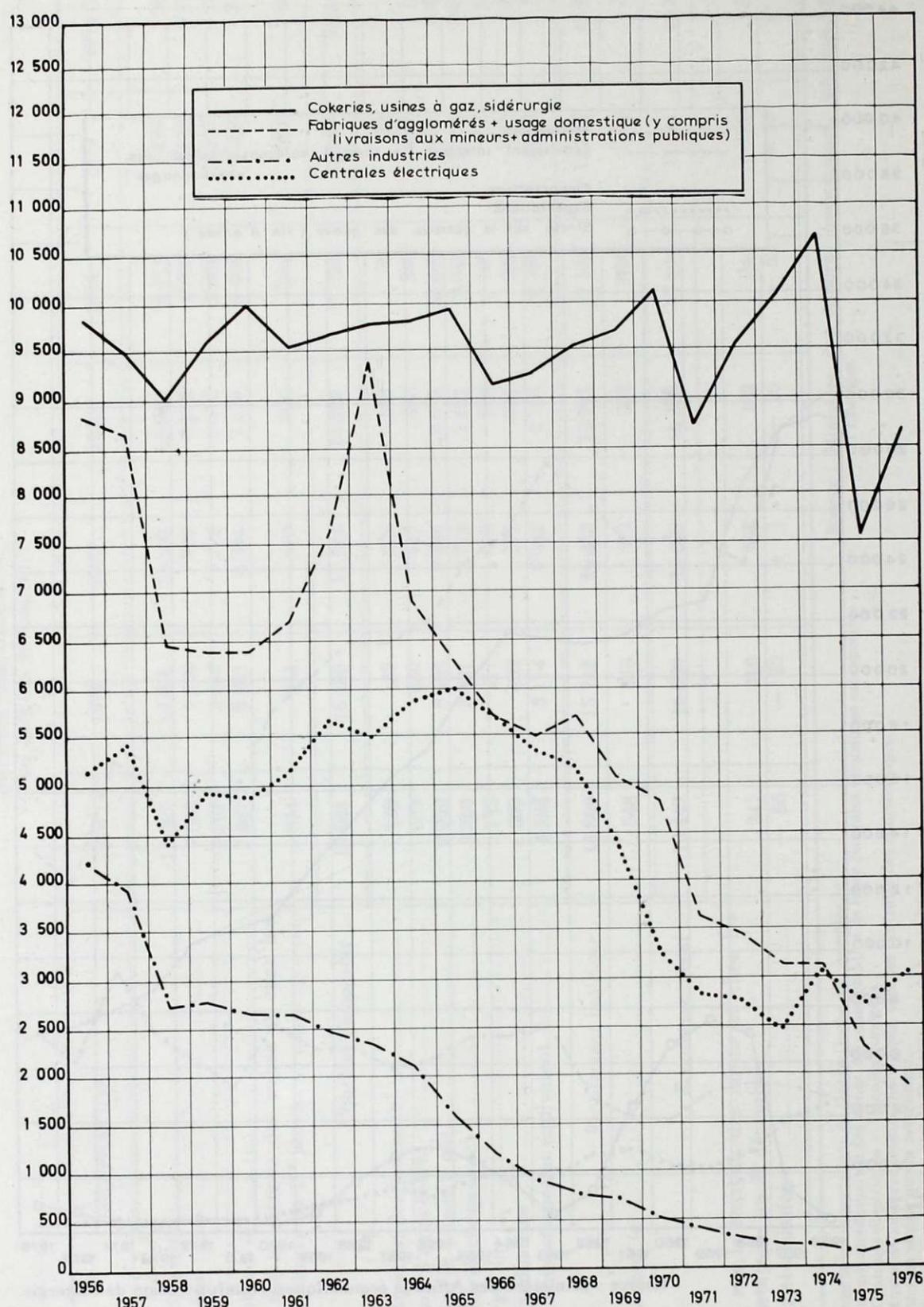
(f) Données provisoires.

**Balance charbonnière**  
(en milliers de tonnes)



Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Energie.

**Livrages de charbons aux grands secteurs de consommation intérieure**  
 (en milliers de tonnes)



Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Energie.

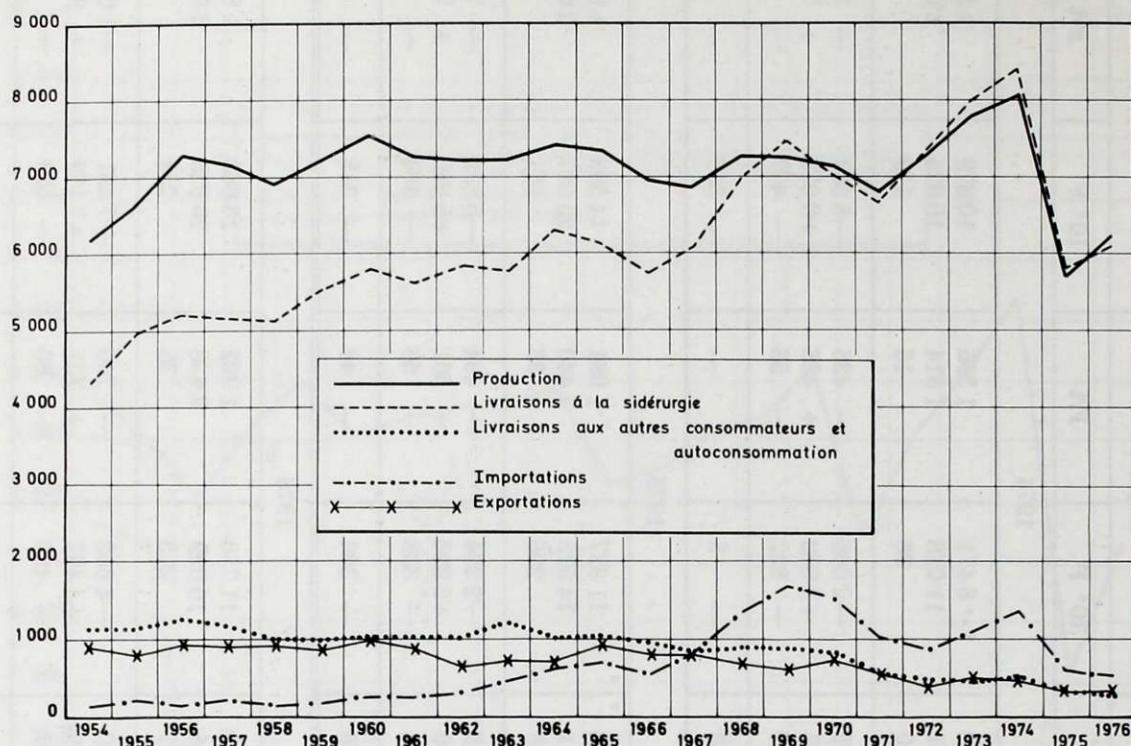
Résultats comptables de l'exploitation des mines de houille de 1974 à 1976

DÉSIGNATION	Sud	Campine		Le Royaume		
	10 <sup>e</sup> F	F/t	10 <sup>e</sup> F	F/t	10 <sup>e</sup> F	F/t
1974						
Valeur nette de la production de houille et des schistes combustibles valorisés .....	2 408	1 182	8 471	1 395	10 879	1 341
Dépenses d'exploitation .....	5 606	2 751	11 018	1 814	16 624	2 050
Dépenses d'immobilisation .....	21	10	98	16	119	15
Résultat d'exploitation .....	-3 219	-1 579	-2 645	-435	-5 864	-724
Subventions et rectifications (a) .....	+3 070	+1 507	+2 962	+488	+6 032	+ 774
Amortissements et charges financières .....	- 155	- 76	- 322	- 53	- 477	- 64
<i>Résultat final</i> ...	- 304	- 148	- 5	-	- 309	- 14
1975						
Valeur nette de la production de houille et des schistes combustibles valorisés .....	2 566	1 702	11 827	1 981	14 393	1 924
Dépenses d'exploitation .....	5 442	3 611	14 575	2 440	20 017	2 676
Dépenses d'immobilisation .....	55	36	206	35	261	35
Résultat d'exploitation .....	-2 931	-1 945	-2 954	-494	-5 885	-787
Subventions et rectifications (a) .....	+2 847	+1 889	+2 989	+501	+5 836	+ 780
Amortissements et charges financières .....	- 126	- 84	- 338	- 56	- 464	- 62
<i>Résultat final</i> ...	- 210	- 140	- 303	- 49	- 513	- 69
1976						
Valeur nette de la production de houille et des schistes combustibles valorisés .....	1 913	1 699	11 750	1 922	13 663	1 888
Dépenses d'exploitation .....	4 726	4 198	16 099	2 633	20 825	2 877
Dépenses d'immobilisation .....	46	41	213	35	259	36
Résultat d'exploitation .....	-2 859	-2 540	-4 562	-746	-7 421	-1 025
Subventions et rectifications (a) .....	+2 712	+2 409	+4 467	+731	+7 179	+ 990
Amortissements et charges financières .....	- 109	- 97	- 490	- 80	- 599	- 83
<i>Résultat final</i> ...	- 256	- 228	- 585	- 95	- 841	- 118

(a) Le solde éventuel de l'ancien Fonds de Solidarité, les différences d'estimation des matières consommées et les autres subventions provenant de l'Etat et de la C.E.C.A.

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration des Mines.

**Coke de four**  
(en milliers de tonnes)



Source : Ministère des Affaires économiques, Administration des Mines.

**Balance du coke (a)**  
(en milliers de tonnes)

DÉSIGNATION	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976 (c)
Production .....	7 119	6 783	7 239	7 774	8 050	5 728	6 216
Importations .....	1 532	1 007	864	1 111	1 354	601	521
Apport total ...	<b>8 651</b>	<b>7 790</b>	<b>8 103</b>	<b>8 885</b>	<b>9 404</b>	<b>6 329</b>	<b>6 737</b>
Livraisons à la sidérurgie .....	7 015	6 657	7 294	7 993	8 405	5 820	6 108
Autres livraisons intérieures (b) .....	802	567	478	470	507	331	306
Livraisons intérieures totales ...	<b>7 817</b>	<b>7 224</b>	<b>7 772</b>	<b>8 478</b>	<b>8 912</b>	<b>6 151</b>	<b>6 414</b>
Exportations .....	713	530	375	484	464	320	344
Ecoulement total ...	<b>8 530</b>	<b>7 754</b>	<b>8 147</b>	<b>8 962</b>	<b>9 376</b>	<b>6 471</b>	<b>6 758</b>

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Energie.

(a) Cokes de four, semi-coke de houille.

(b) Y compris l'autoconsommation.

(c) Données provisoires.

**Energie électrique disponible**  
(en millions de kWh)

DÉSIGNATION	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976 (f)
<i>Production nette</i> .....	<b>28 960,4</b>	<b>31 597,4</b>	<b>35 663,6</b>	<b>39 121,0</b>	<b>40 764,3</b>	<b>39 019,9</b>	<b>45 026,1</b>
Production thermique conventionnelle .....	28 667,9	31 442,9	35 080,0	38 438,2	39 948,1	32 185,8	35 184,8
a partir de : combustibles solides (a) .....	7 489,6	6 019,0	5 726,5	5 083,9	7 142,3	6 268,9	7 732,6
combustibles liquides (b) .....	14 641,6	16 663,7	18 298,6	20 345,4	18 754,0	14 946,1	16 096,7
combustibles gazeux (c) .....	6 536,7	8 760,2	11 054,9	13 008,9	14 051,8	10 970,8	11 355,0
Energie nucléaire (d) .....	48,7	— 1,2	8,7	68,1	136,8	6 408,4	9 510,6
Hydraulique .....	243,8	131,8	177,4	167,2	236,8	180,1	107,7
Centrales de pompages .....	—	23,9	397,5	447,5	442,6	245,6	223,0
<i>Importations</i> (e) .....	1 301,0	1 069,6	1 360,2	1 649,8	2 557,5	4 215,4	3 240,2
<i>Exportations</i> .....	— 924,9	— 1 563,7	— 2 095,8	— 2 404,5	— 2 882,2	— 5 067,5	6 602,5
<i>Consommation d'énergie par les pompes de centrales de pompages</i> .....	—	— 36,6	— 562,3	— 639,5	— 631,4	— 355,3	— 317,4
<i>Energie appelée en Belgique</i> .....	29 336,5	31 066,7	34 565,7	37 726,8	39 808,2	37 812,5	41 346,4
<i>Perdes sur les réseaux</i> .....	— 1 627,6	— 1 671,7	— 1 829,3	— 1 914,7	— 2 035,3	— 2 199,9	— 2 326,7
<i>Consommation nette</i> .....	<b>27 708,9</b>	<b>29 395,0</b>	<b>32 736,4</b>	<b>35 812,1</b>	<b>37 772,9</b>	<b>35 612,6</b>	<b>39 019,7</b>
dont : Haute tension .....	21 786,1	22 863,2	25 428,5	27 752,7	28 976,9	25 832,2	28 312,3
Basse tension .....	5 922,8	6 531,8	7 307,9	8 059,4	8 796,0	9 780,4	10 707,4

Sources : Fédération professionnelle des Producteurs et Distributeurs d'Électricité de Belgique.  
Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Energie.

(a) Y compris l'électricité produite à partir de vapeur achetée et de chaleur récupérée.

(b) Y compris la production à partir de gaz de raffinerie.

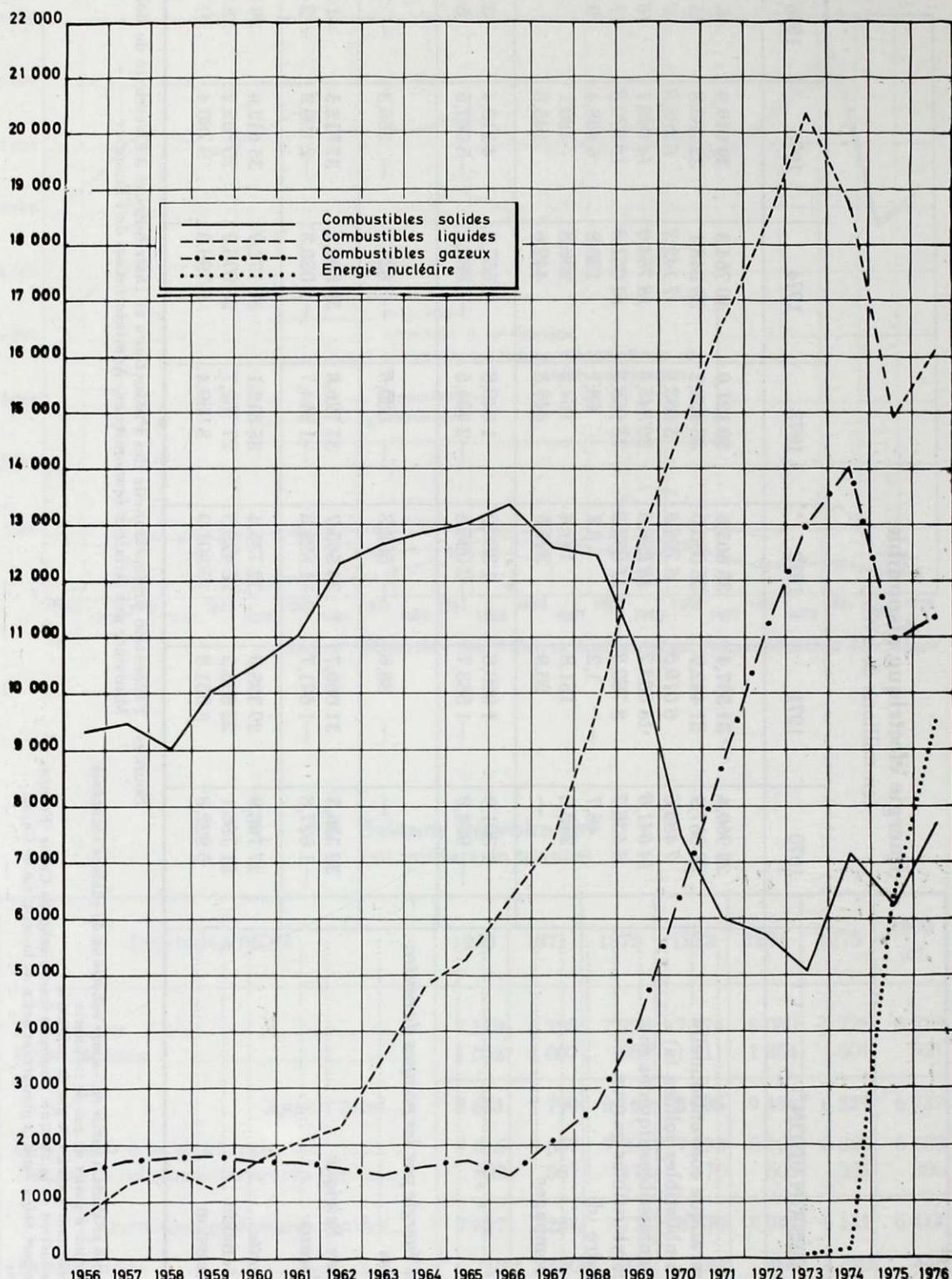
(c) Non compris la production à partir de gaz de raffinerie.

(d) Non compris la production de la centrale nucléaire franco-belge de Chooz (France).

(e) Y compris la quote-part belge dans la production nette de la centrale de Chooz.

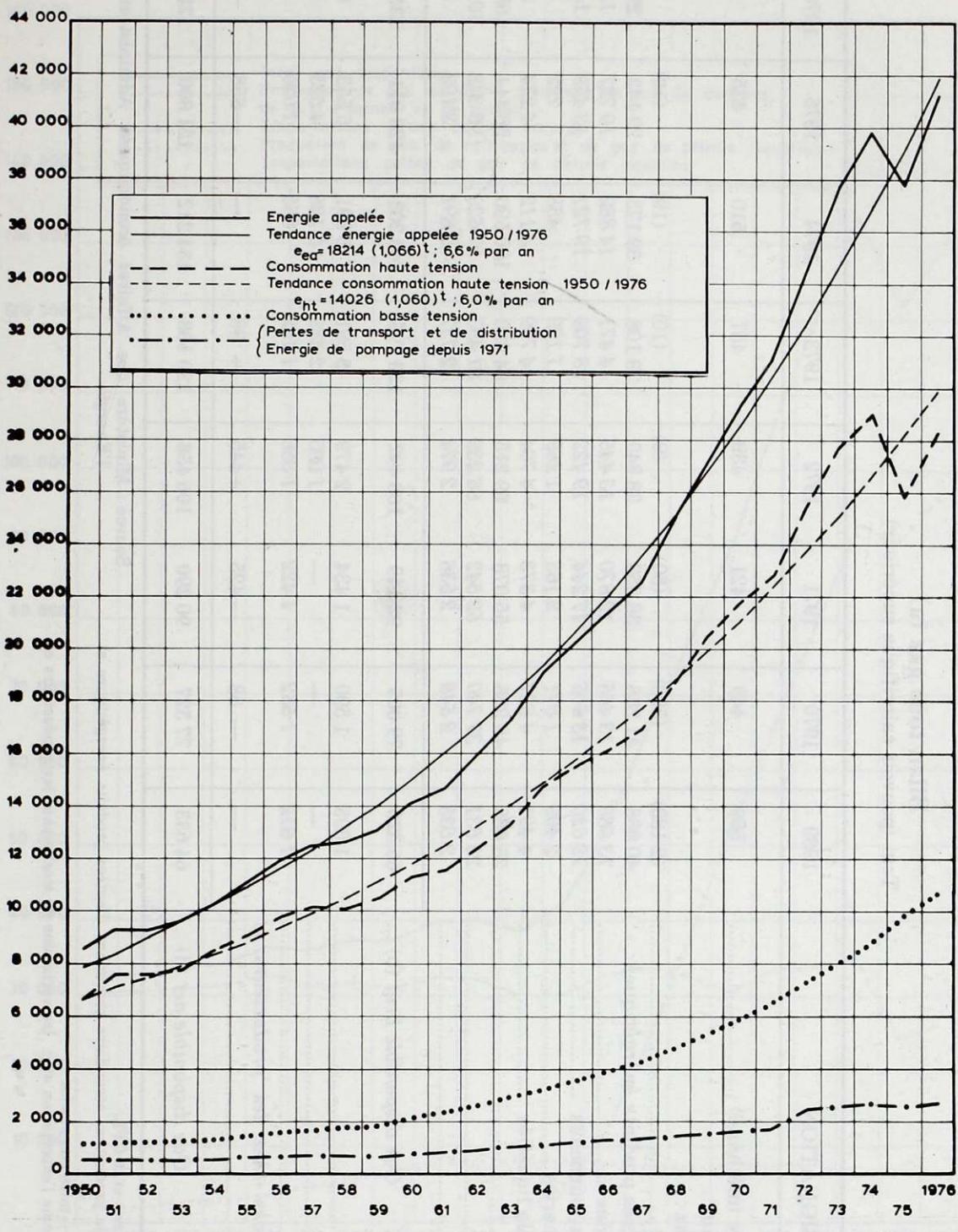
(f) Données provisoires.

**Production nette d'électricité par source d'énergie**  
 (en millions de kWh)



Source : Fédération Professionnelle des Producteurs et Distributeurs d'Electricité de Belgique.

**Consommation d'électricité**  
(en millions de kWh)



Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Energie.

**Bilan tous gaz (a)**  
Tcal (pouvoir calorifique supérieur)

DÉSIGNATION	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976 (e)
1. Production primaire (méthane) .....	569	449	421	439	457	510	425	282
2. Production secondaire :								
a) Provenant du gaz :								
— Gaz d'usines .....	(2 139)	(528)	(50)	(9)	(10)	(10)	(10)	(11)
b) Provenant d'autres produits énergétiques : .....	40 088	41 268	36 650	38 840	39 108	39 173	29 142	29 725
— Gaz de cokeries .....	13 568	13 465	12 870	13 445	14 471	14 882	10 727	11 345
— Gaz de hauts fourneaux .....	19 620	18 605	17 244	19 422	18 709	19 721	13 459	14 434
— Gaz de raffineries .....	2 409	1 671	2 163	1 269	1 129	458	722	382
— Gaz de pétrole liquéfiés .....	4 491	4 527	4 373	4 704	4 799	4 112	4 234	3 564
3. Importations .....	25 669	40 288	55 078	69 213	84 230	100 520	98 444	105 275
Gaz naturel .....	23 631	37 740	52 542	66 239	81 493	97 629	95 342	101 649
G.P.L. .....	2 038	2 548	2 536	2 974	2 737	2 891	3 102	3 626
Gaz disponible brut (b) ...	66 326	79 005	92 149	108 492	123 795	140 203	128 011	135 282
4. Exportations .....	1 693	1 590	1 434	2 479	3 591	5 991	5 553	6 138
Gaz naturel .....	—	—	—	1 093	2 489	5 126	4 523	5 041
G.P.L. ....	1 612	1 552	1 422	1 386	1 102	865	1 030	1 097
5. Variations de stocks chez les producteurs et importateurs (c) .....	—	—	—88	—425	+ 445	+ 96	—	—187
Gaz disponible net (d) ...	64 633	77 327	90 290	106 458	120 108	134 212	121 800	128 957

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Energie.

(a) Y compris le gaz de raffinerie et le GPL.

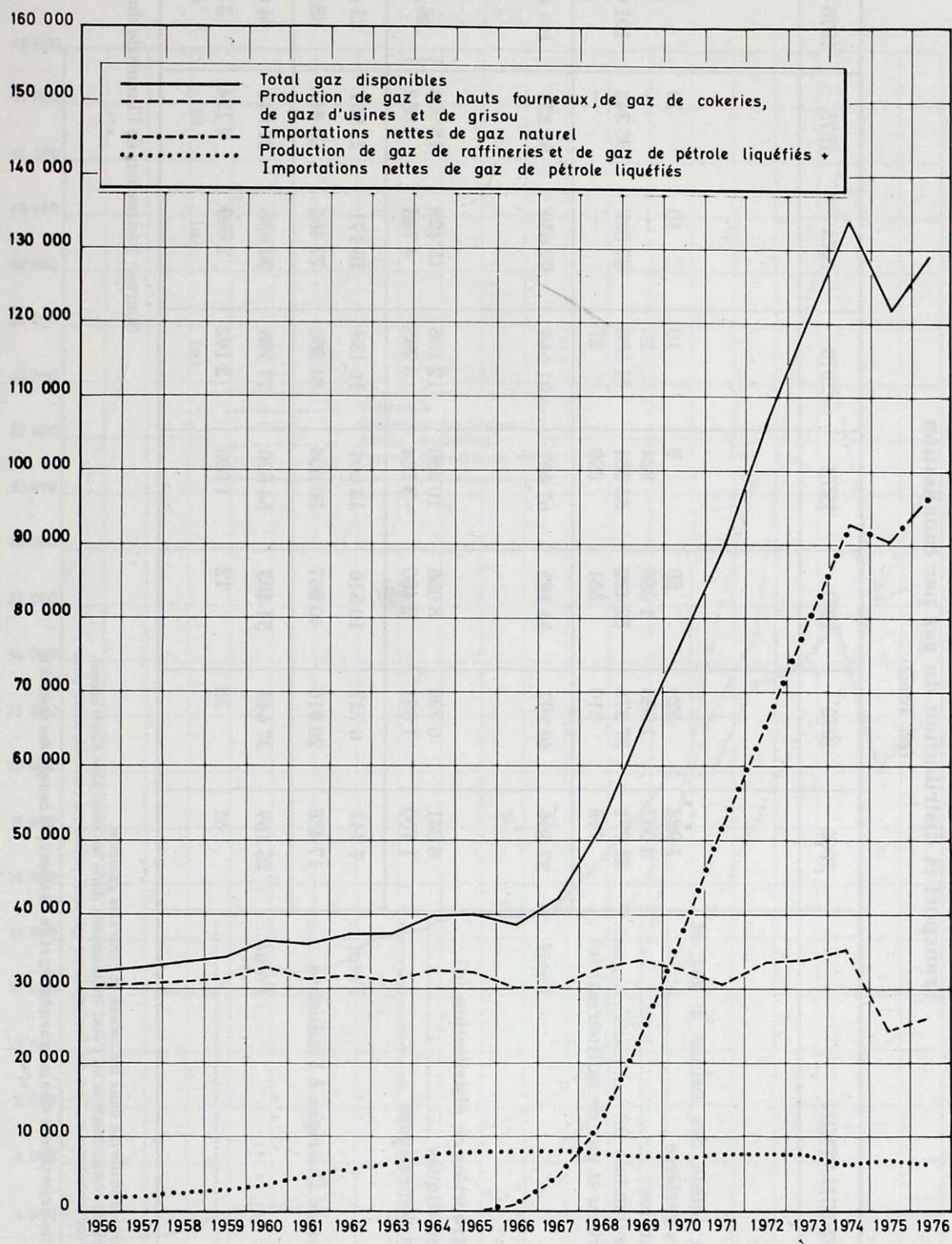
(b) La production primaire, la production secondaire provenant d'autres produits énergétiques et l'importation.

(c) (+) Reprise aux stocks; (—) mise aux stocks.

(d) Le gaz disponible brut, moins l'exportation et ± les variations de stocks chez les producteurs et importateurs.

(e) Données provisoires.

**Gaz disponibles**  
Teal (PCS)



Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Energie.

## Transport et distribution du gaz par canalisation (en Tcal)

DÉSIGNATION	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976 (a)
<b>A. Emissions de gaz :</b>								
1. Gaz de ville :								
— Production totale des usines à gaz et centrales gazières .....	1 924	528	50	9	10	10	10	11
— Gaz de cokeries .....	3 063	1 985	1 089	324	23	—	—	—
2. Gaz naturel hollandais (b) .....	21 771	37 274	52 492	66 684	81 588	97 629	95 342	101 649
3. Gaz riches (grisou et gaz de raffineries) (c) .	746	510	551	390	27	—	—	—
<i>Total ...</i>	<i>27 504</i>	<i>40 297</i>	<i>54 182</i>	<i>67 407</i>	<i>81 648</i>	<i>97 639</i>	<i>95 352</i>	<i>101 660</i>
<b>B. Ventes de gaz :</b>								
1. Ventes des entreprises de distribution (d) :								
— Usages domestiques .....	6 041	6 796	8 056	10 480	12 138	13 428	15 904	} 25 400
— Usages non-domestiques .....	1 700	1 931	2 460	3 184	3 995	4 743	6 053	
<i>Total ...</i>	<i>7 741</i>	<i>8 727</i>	<i>10 516</i>	<i>13 664</i>	<i>16 133</i>	<i>18 171</i>	<i>21 957</i>	<i>25 400</i>
2. Ventes directes de Distrigaz à l'industrie .....								
<i>Total ...</i>	<i>25 169</i>	<i>37 643</i>	<i>51 483</i>	<i>64 620</i>	<i>77 398</i>	<i>90 636</i>	<i>87 643</i>	<i>94 095</i>
3. Exportation .....								
	81	38	12	1 093	2 162 (e)	2 689 (e)	3 194 (e)	3 697 (e)

Source : Fédération de l'Industrie du Gaz.

- (a) Données provisoires.

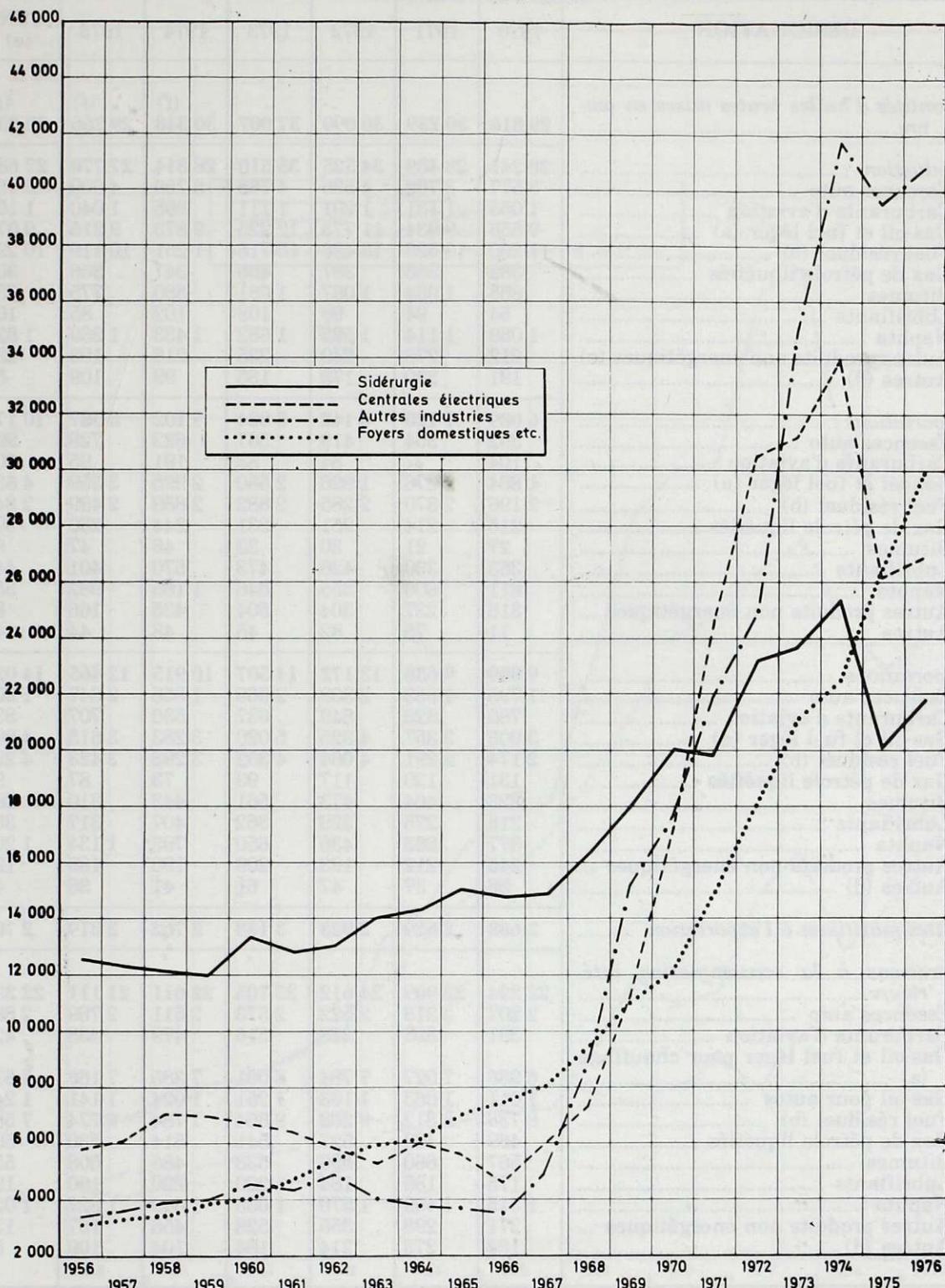
(b) Non compris le gaz naturel transformé dans les usines et centrales gazières.

(c) Quantités disponibles pour la consommation en l'état (notamment dans les centrales électriques).

(d) A partir de 1972, ce sont les livraisons au lieu des facturations qui sont prises en considération pour la distribution de gaz.

(e) Concernent uniquement les exportations vers le Luxembourg et ne tiennent pas compte des prêts à Sarre.

**Consommation nette de gaz**  
**Tous gaz, y compris GPL et gaz de raffinerie**  
**Tcal (PCS)**



Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Energie.

**Production et consommation de produits pétroliers**  
(en milliers de tonnes)

DÉSIGNATION	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976 (e)
<i>Quantités d'huiles brutes mises en œuvre .....</i>	<b>29 816</b>	<b>30 239</b>	<b>36 099</b>	<b>37 007</b>	<b>30 348</b>	<b>(f) 29 266</b>	<b>(f) 29 339</b>
<i>Production .....</i>	<b>28 241</b>	<b>28 489</b>	<b>34 525</b>	<b>35 510</b>	<b>28 814</b>	<b>27 770</b>	<b>27 684</b>
Essences auto .....	3 577	3 762	4 536	4 768	3 756	4 609	3 935
Carburants d'aviation .....	1 065	1 131	1 201	1 111	855	1 040	1 107
Gas-oil et fuel léger (a) .....	9 556	9 934	11 773	12 225	9 873	9 215	9 072
Fuel résiduel (b) .....	11 260	10 523	13 436	13 715	11 251	10 119	10 294
Gaz de pétrole liquéfiés .....	382	368	397	405	347	356	303
Bitumes .....	855	1 054	1 067	1 081	880	775	757
Lubrifiants .....	54	94	98	103	102	85	101
Naphta .....	1 089	1 114	1 595	1 682	1 433	1 269	1 827
Autres produits non énergétiques (c) .....	212	278	249	235	218	193	232
Autres (d) .....	191	230	173	185	99	109	56
<i>Importations .....</i>	<b>6 089</b>	<b>7 120</b>	<b>6 142</b>	<b>8 024</b>	<b>9 102</b>	<b>8 587</b>	<b>10 176</b>
Essences auto .....	392	354	419	567	622	728	996
Carburants d'aviation .....	104	77	84	83	191	95	201
Gas-oil et fuel léger (a) .....	1 864	2 276	1 926	2 560	2 925	3 359	4 632
Fuel résiduel (b) .....	2 196	2 870	2 265	2 882	2 859	2 499	2 846
Gaz de pétrole liquéfiés .....	215	214	251	231	244	266	309
Bitumes .....	27	21	30	33	48	47	62
Lubrifiants .....	353	390	426	473	570	401	449
Naphta .....	611	606	355	646	1 165	982	554
Autres produits non énergétiques .....	316	237	304	504	435	166	86
Autres .....	11	75	82	45	43	44	41
<i>Exportations .....</i>	<b>9 089</b>	<b>9 638</b>	<b>13 172</b>	<b>14 507</b>	<b>10 915</b>	<b>12 465</b>	<b>14 021</b>
Essences auto .....	1 795	1 853	2 339	2 560	1 856	2 647	1 905
Carburants d'aviation .....	785	826	849	637	536	707	838
Gas-oil et fuel léger (a) .....	3 005	3 357	4 325	5 020	3 283	3 615	4 891
Fuel résiduel (b) .....	2 174	2 291	4 064	4 352	3 293	3 423	4 225
Gaz de pétrole liquéfiés .....	131	120	117	93	73	87	94
Bitumes .....	323	404	473	561	443	310	263
Lubrifiants .....	218	275	329	362	407	317	356
Naphta .....	377	263	436	650	793	1 134	1 204
Autres produits non énergétiques .....	245	212	193	209	190	189	199
Autres (d) .....	36	37	47	61	41	36	46
<i>Soutes maritimes à l'exportation .....</i>	<b>2 688</b>	<b>2 629</b>	<b>2 923</b>	<b>3 138</b>	<b>2 762</b>	<b>2 819</b>	<b>2 703</b>
<i>Livraisons à la consommation intérieure .....</i>	<b>22 294</b>	<b>22 909</b>	<b>24 612</b>	<b>25 705</b>	<b>22 611</b>	<b>21 111</b>	<b>22 236</b>
Essences auto .....	2 207	2 313	2 522	2 573	2 511	2 769	2 881
Carburants d'aviation .....	391	399	428	510	479	438	429
Gas-oil et fuel léger pour chauffage (a) .....	6 988	7 027	7 784	8 061	7 385	7 168	7 618
Gas-oil pour autos .....	1 011	1 063	1 163	1 251	1 024	1 141	1 245
Fuel résiduel (b) .....	8 738	8 812	9 269	9 664	7 784	6 774	7 585
Gaz de pétrole liquéfiés .....	469	469	527	541	514	530	501
Bitumes .....	567	660	596	538	485	508	556
Lubrifiants .....	175	186	184	220	220	190	199
Naphta .....	1 315	1 409	1 570	1 655	1 649	1 327	1 029
Autres produits non énergétiques .....	271	298	355	528	456	157	133
Autres (d) .....	162	273	214	164	104	109	52

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Energie.

(a) Y compris pétrole lampant et pétrole tracteur.

(b) Y compris le brai de pétrole résiduel.

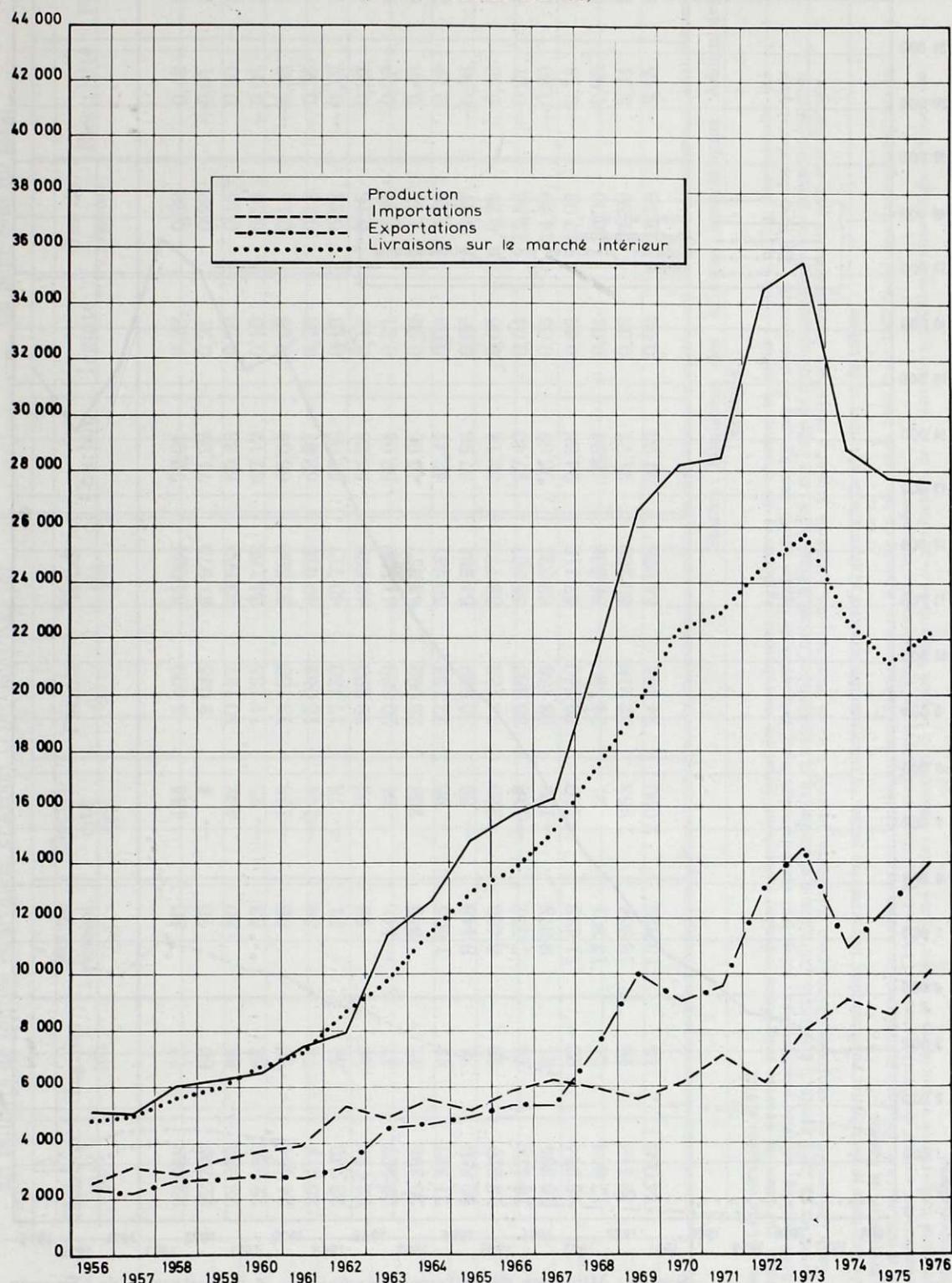
(c) Principalement white spirit et essences spéciales.

(d) Y compris le gaz incondensable.

(e) Données provisoires.

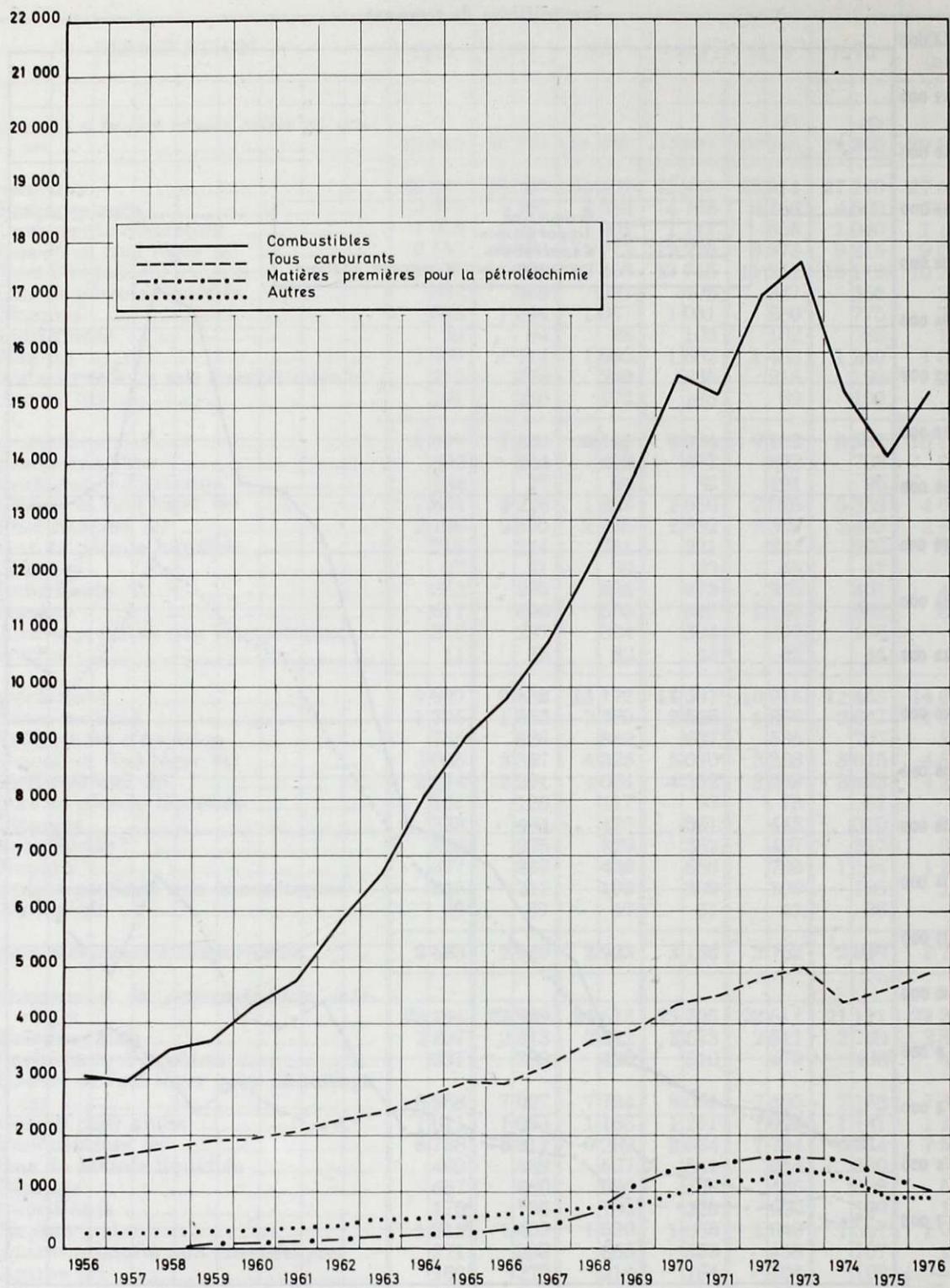
(f) Y compris la mise en œuvre de produits intermédiaires.

**Production, importations, exportations et livraisons de produits pétroliers sur le marché intérieur  
(en milliers de tonnes)**



Source : Ministère des Affaires économiques,  
Administration de l'Energie.

**Livraisons de produits pétroliers sur le marché intérieur (a)**  
 (en milliers de tonnes)



Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Energie.

(a) Non compris l'autoconsommation des raffineries et les soutes maritimes.

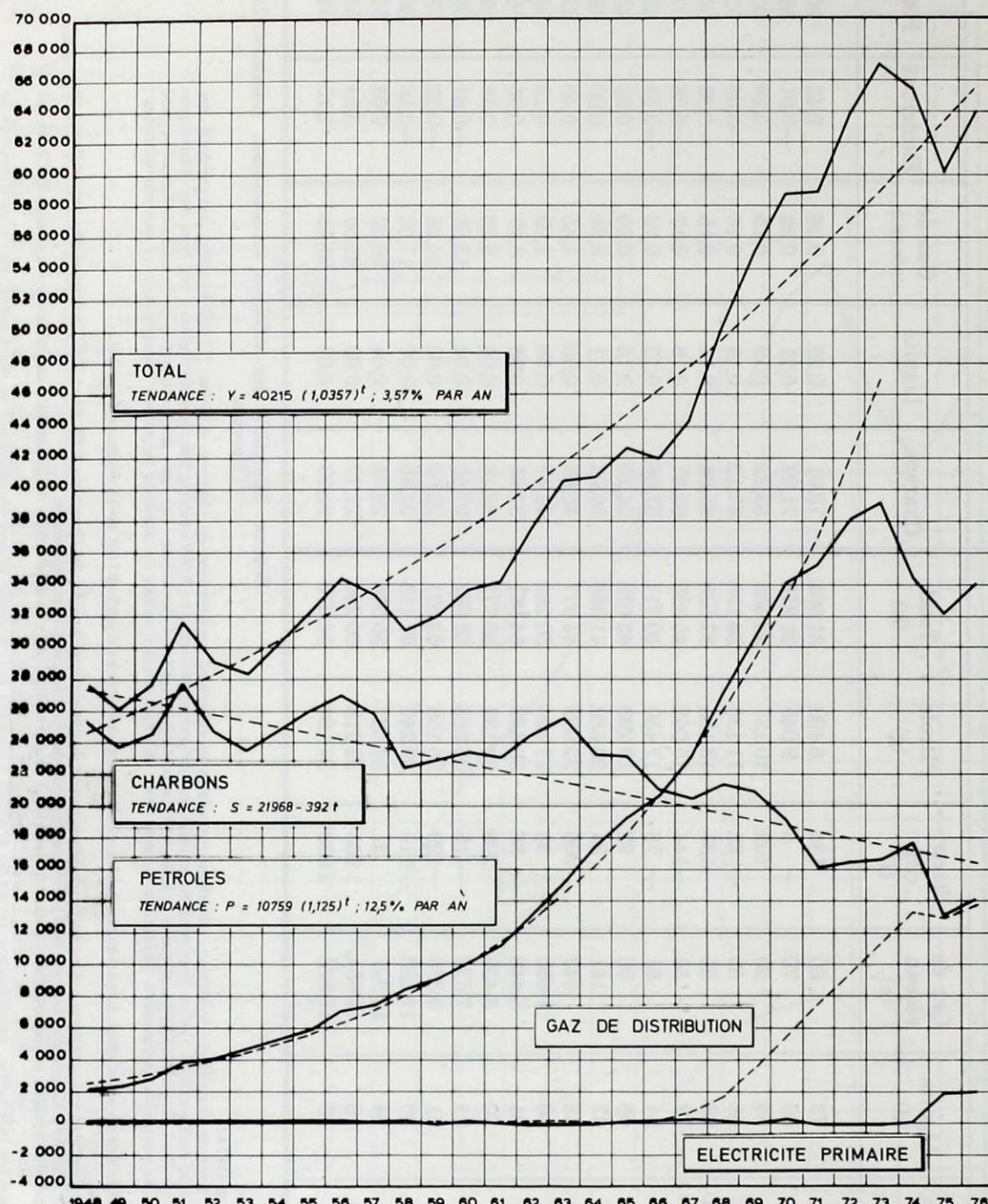
## Consommation apparente brute d'énergie primaire (a)

ANNÉE	En milliers de tonnes équivalent charbon (7 000 kcal/Kg) (b)						En pour-cent du total				
	Charbon (c)	Lignite (d)	Gaz de réseau (e)	Electri- cité (f)	Pétrole (g)	Total (h)	Charbon	Lignite	Gaz de réseau	Électricité	Pétrole
1958 .....	22 368	73	80	134	8 409	31 064	72,01	0,23	0,26	0,43	27,07
1959 .....	22 796	66	70	— 4	9 045	31 973	71,29	0,21	0,22	—0,01	28,28
1960 .....	23 299	65	50	102	10 137	33 653	69,23	0,19	0,15	0,30	30,12
1961 .....	22 926	66	53	— 22	11 135	34 158	67,12	0,19	0,16	—0,06	32,60
1962 .....	24 454	68	55	—135	13 156	37 598	65,04	0,18	0,15	—0,36	34,99
1963 .....	25 479	74	54	—144	15 062	40 525	62,87	0,18	0,13	—0,36	37,17
1964 .....	23 240	54	51	— 78	17 450	40 717	57,08	0,13	0,12	—0,19	42,86
1965 .....	23 121	56	66	92	19 293	42 628	54,23	0,13	0,16	0,22	45,25
1966 .....	20 997	47	141	84	20 689	41 958	50,04	0,11	0,34	0,20	49,31
1967 .....	20 395	42	643	206	23 092	44 377	45,96	0,09	1,45	0,46	52,04
1968 .....	21 347	40	1 655	95	27 124	50 261	42,47	0,08	3,29	0,19	53,97
1969 .....	20 856	34	3 448	— 36	30 659	54 961	37,95	0,06	6,27	—0,06	55,78
1970 .....	18 927	30	5 456	225	34 133	58 771	32,14	0,05	9,29	0,38	58,14
1971 .....	16 124	24	7 572	—116	35 263	58 867	27,40	0,04	12,86	—0,21	59,91
1972 .....	16 395	21	9 378	—129	38 156	63 821	25,69	0,03	14,69	—0,20	59,79
1973 .....	16 554	20	11 423	—119	39 240	67 118	24,66	0,03	17,02	—0,18	58,47
1974 .....	17 653	24	13 301	21	34 527	65 526	26,94	0,04	20,30	0,03	52,69
1975 .....	13 119	16	12 954	1 953	32 218	60 260	21,77	0,03	21,50	3,24	53,46
1976 (i) .....	14 050	15	13 829	2 020	34 164	64 078	21,93	0,02	21,58	3,15	53,32

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Energie.

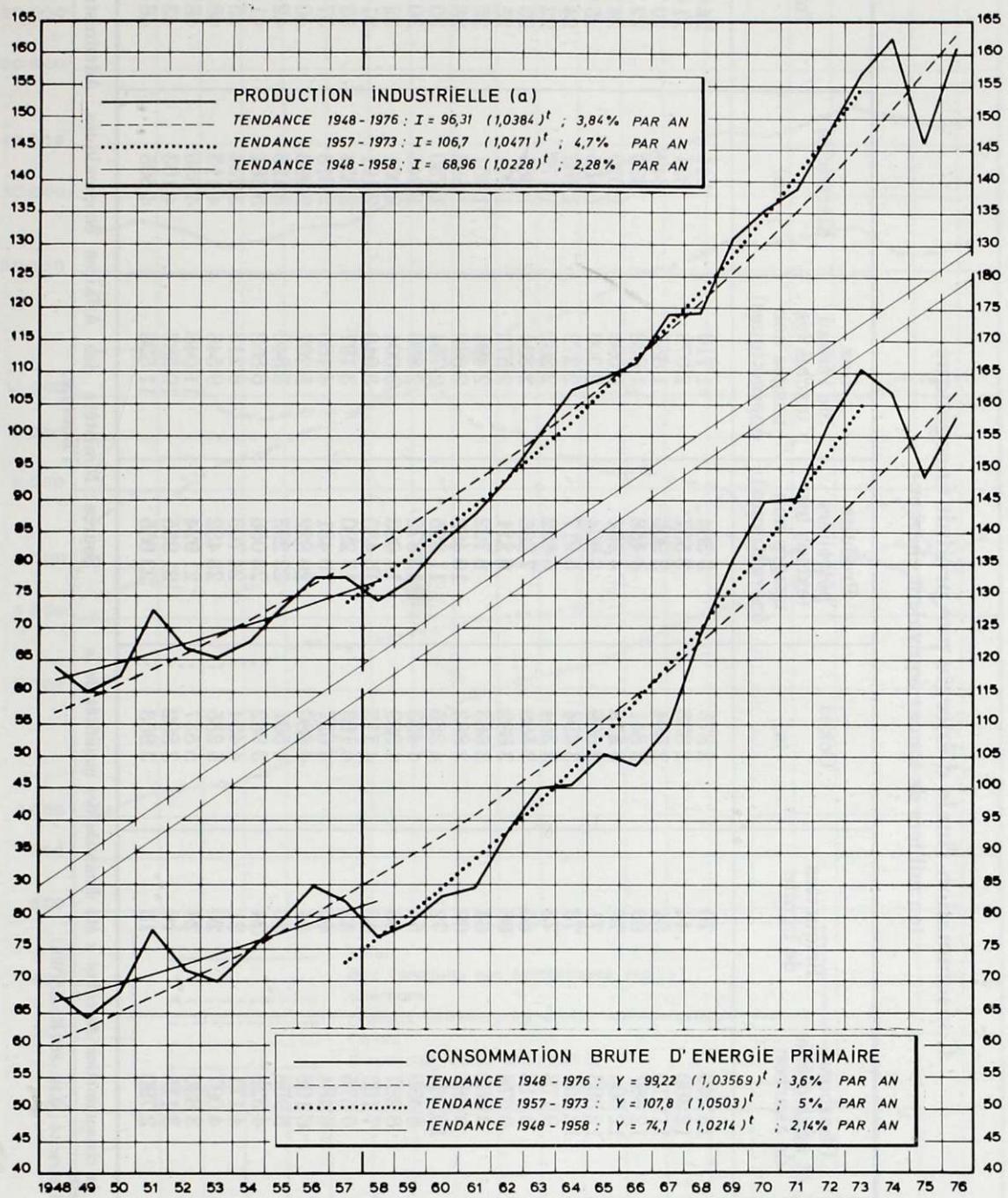
- (a) Certaines données ont été corrigées (1974).  
 (b) Taux de conversion sur base du pouvoir calorifique : charbons (produits marchands), agglomérés de charbon et, cokes ; 7 000 kcal/kg; bas-produits des charbonnages : 5 000 kcal/kg; schistes combustibles : selon leur contenu calorifique; briquettes de lignite : 5 000 kcal/kg; gaz de distribution : sur base des statistiques préalablement converties en 1 000 kcal/m<sup>3</sup>; électricité hydraulique et nucléaire et importations nettes d'électricité : sur base du nombre moyen de kcal consommés pour produire 1 kWh dans l'ensemble des centrales thermiques classiques; pétrole brut et importations nettes de produits pétroliers énergétiques et non-énergétiques : 10 000 kcal/kg.  
 (c) Consommation de charbons et de schistes combustibles, importations nettes et réduction des stocks d'agglomérés de charbon et de cokes.  
 (d) Importations de briquettes de lignite.  
 (e) Consommation de grisou capté en Belgique et importations nettes de l'énergie de l'Office statistique des Communautés européennes.  
 (f) Production d'électricité hydraulique et nucléaire et importations nettes d'électricité; la part belge dans la production de la centrale nucléaire franco-belge de Chooz est comptée parmi les importations.  
 (g) Mise en œuvre de pétrole brut dans les raffineries, importations nettes de produits pétroliers énergétiques et non-énergétiques et écart positif entre les livraisons de produits raffinés sur le marché intérieur, d'une part, la somme des quantités produites et l'importation nette de ces produits, d'autre part.  
 (h) Le total doit correspondre à la somme des postes « Consommation des producteurs d'énergie primaire, pertes de transformation et de distribution » et « Livraisons à la consommation finale » (en tenant compte des mouvements des stocks connus) du tableau « Bilan global de l'Energie ».  
 (i) Données provisoires.

**Consommation apparente d'énergie primaire**  
(en milliers de tonnes équivalent charbon)



Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Energie.

**Comparaison de l'évolution des indices de la production industrielle et de la consommation brute d'énergie primaire**  
 (1963 = 100)



Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Energie.

(a) De 1949 à 1953, sur base de l'indice I.R.E.S.P., Louvain, 1936-1938 = 100, à partir de 1953, indice I.N.S., 1963 = 100, sans construction.

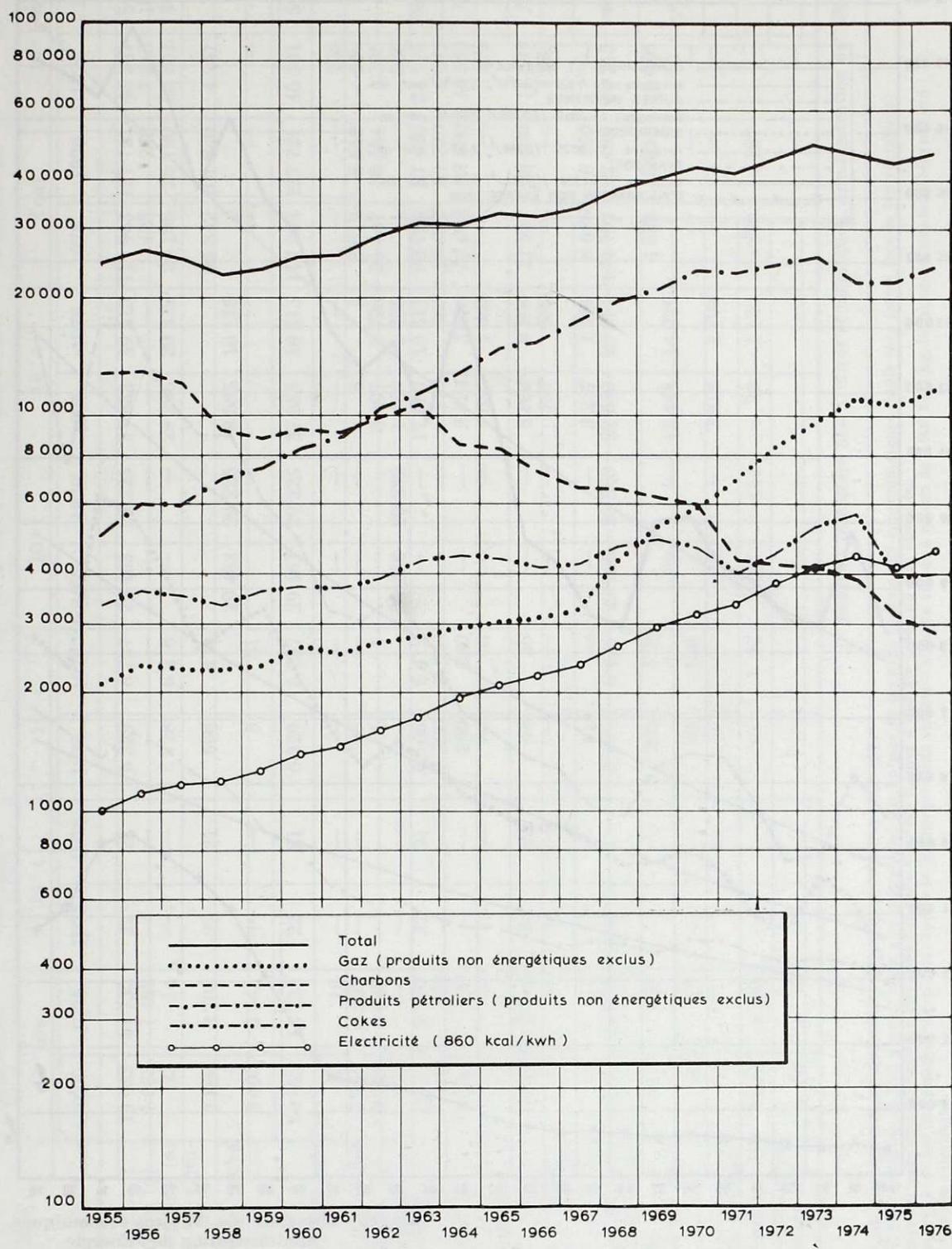
**Consommation finale d'énergie par produit énergétique**  
 (en milliers de tonnes équivalent charbon)

ANNÉE	Charbons et agglomérés de charbon	Briquettes de lignite	Cokes (a)	Produits pétroliers (exclus les usages non énergétiques)	Gaz de réseau (exclus les usages non énergétiques)	Électricité (b)	Total
1951 .....	15 206		2 875	3 364	1 710	844	24 069
1952 .....	12 360	70	2 838	3 537	2 079	824	21 672
1953 .....	11 710	44	2 594	3 905	1 685	849	20 797
1954 .....	12 587	54	2 841	4 458	1 828	930	22 707
1955 .....	12 804	63	3 316	4 954	2 098	1 010	24 252
1956 .....	12 893	70	3 599	5 964	2 306	1 105	25 938
1957 .....	12 058	71	3 494	5 917	2 272	1 163	24 980
1958 .....	9 178	76	3 304	6 852	2 262	1 179	22 848
1959 .....	8 818	73	3 588	7 366	2 334	1 265	23 436
1960 .....	9 278	65	3 692	8 211	2 573	1 391	25 213
1961 .....	9 062	68	3 663	8 722	2 494	1 451	25 516
1962 .....	9 881	64	3 863	10 462	2 642	1 588	28 505
1963 .....	10 664	69	4 265	11 325	2 754	1 730	30 810
1964 .....	8 490	72	4 423	12 872	2 889	1 946	30 674
1965 .....	8 287	54	4 339	14 683	3 004	2 061	32 430
1966 .....	7 156	56	4 113	15 433	3 048	2 191	31 989
1967 .....	6 575	48	4 193	17 290	3 197	2 334	33 631
1968 .....	6 484	42	4 627	19 431	4 166	2 618	37 366
1969 .....	6 196	40	4 880	20 822	5 207	2 893	40 032
1970 .....	5 958	34	4 591	23 293	5 846	3 126	42 844
1971 .....	4 325	30	3 982	23 056	6 852	3 334	41 573
1972 .....	4 171	24	4 454	24 703	8 213	3 734	45 296
1973 .....	4 097	21	5 285	25 432	9 546	4 113	48 493
1974 .....	3 830	20	5 537	21 924	11 048	4 356	46 719
1975 .....	3 115	24	3 892	21 955	10 587	4 103	43 668
1976 (c) .....	2 790	16	3 953	23 655	11 536	4 505	46 454

(a) Pour éviter des doubles emplois, la consommation de cokes a été diminuée des quantités de la production de gaz de haut fourneau.  
 (b) Coefficient de conversion pour l'électricité : 0,12 (860 Kcal/k Wh).  
 (c) Données provisoires.

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Energie.

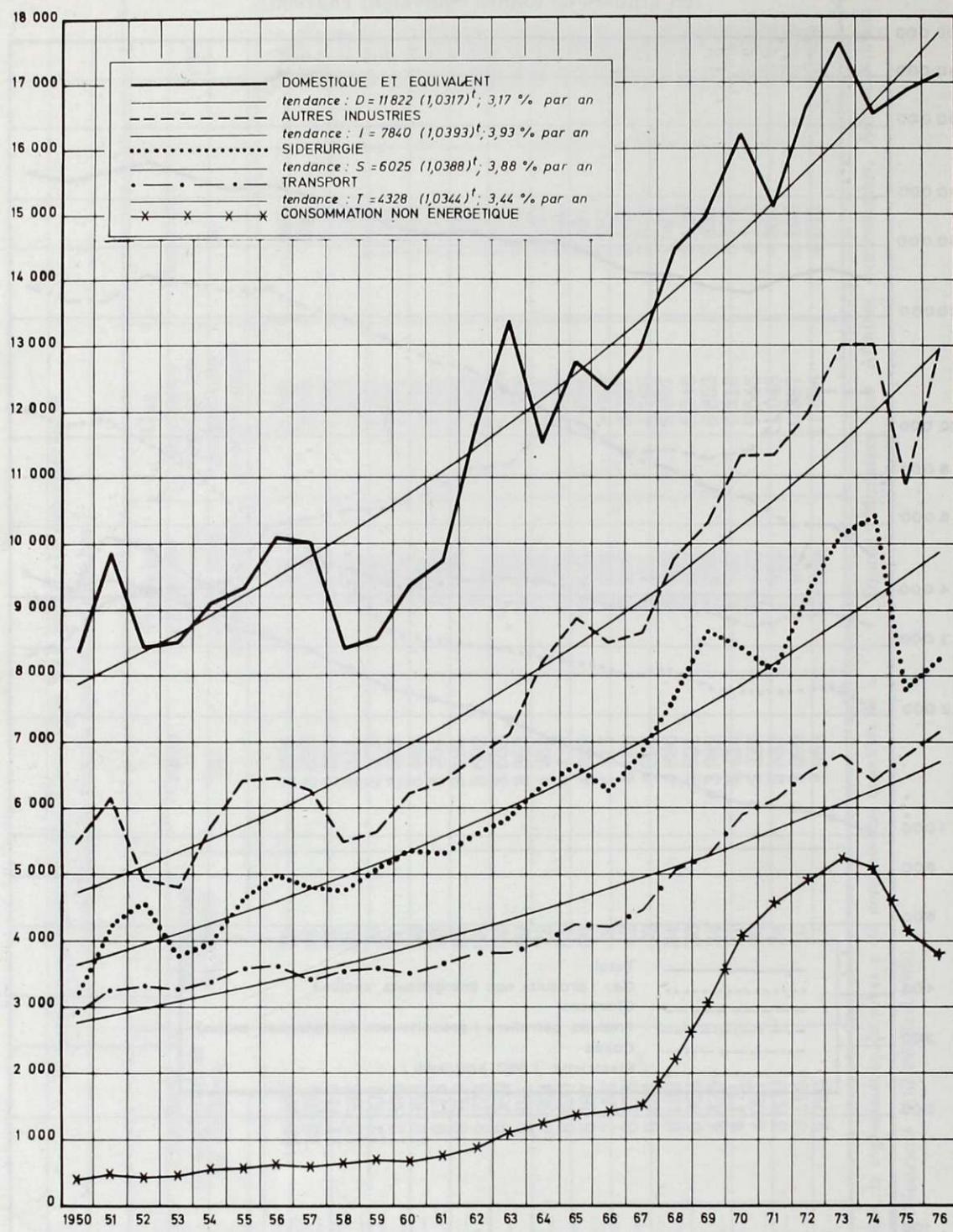
**Consommation finale d'énergie (a) par forme d'énergie**  
 (en milliers de tonnes équivalent charbon)



Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Energie.

- (a) N'ayant pas servi à produire une autre forme d'énergie; utilisations non énergétiques et pertes de distribution exclues.  
 Pour 1976 données provisoires.

## Consommation finale d'énergie par secteur



Source : Ministère des Affaires économiques,  
Administration de l'Energie.

## Bilan résumé par forme d'énergie (a)

DÉSIGNATION	Houille et agglomérés	Briquettes de lignite	Cokes	Pétrole brut et prod. interm.	Produits pétroliers	Gaz de réseau (b)	Electricité (c)
	10 <sup>3</sup> tec	10 <sup>3</sup> t	10 <sup>3</sup> t	10 <sup>3</sup> t	10 <sup>3</sup> t	Tcal	10 <sup>6</sup> kWh
1975	1976	1975	1976	1975	1976	1975	1976
Ressources	13 955	14 732	22	21	6 329	6 737	29 463
Production primaire (d)	7 663	7 462	—	—	5 728	6 216	—
Production secondaire (e)	23	14	—	—	—	—	—
Importations de la Communauté (f)	3 864	3 708	22	21	596	470	29 463
Importations des pays tiers	2 405	3 548	—	—	5	51	29 225
<i>Emplis</i>	13 955	14 732	22	21	6 329	6 737	29 463
Producteurs d'énergie primaire	33	18	—	—	—	—	—
Cokeries, usines à gaz (g)	7 350	8 225	—	—	—	—	—
Centrales électriques (h)	2 349	2 840	—	—	1	—	4
Raffineries de pétrole	—	—	—	—	29 266	29 339	3 497
Consommateurs finals	3 115	2 790	22	21	6 166	6 413	1 439
Sidérurgie (i)	167	176	—	—	5 820	6 108	1 655
Autres industries (d) (j)	512	600	—	—	290	280	—
Transports	—	—	—	—	—	—	—
Secteurs domestiques et équivalents	2 436	2 014	22	21	56	25	—
Autres et non ventilés	—	—	—	—	—	—	—
Produits non-énergétiques	—	—	—	—	—	—	—
Consommation intérieure	12 847	13 873	22	21	6 167	6 414	29 266
Exportations vers la Communauté (f) (k)	487	402	—	—	263	175	59
Exportations vers les pays tiers	—	—	—	—	66	169	—
Soutes	13	17	—	—	—	—	—
Variation stocks producteurs et importateurs (l)	+683	+395	—	—	-167	-23	+137
Variat. stocks commerce et consommateurs (m)	-50	+ 70	—	—	—	—	—

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Energie.

(a) Bilan basé sur des statistiques rapidement disponibles. Données provisoires pour 1976.

(b) Tous les gaz fournis ou à être fournis en état gazeux; donc non compris les gaz butane ou propane fournis aux consommateurs finals sous forme liquide (en récepteurs).

(c) Certains doubles emplois entre la consommation d'électricité et celle d'autres formes d'énergie n'ont pu être éliminés.

(d) Houille : les produits marchands ont été comptés tonne pour tonne et les bas produits ont été convertis en tec à raison de 5 000 kcal/kg; les schistes combustibles ont été calculés d'après leur contenu calorifique.

Électricité : y compris l'énergie nucléaire. La part belge dans la centrale nucléaire franco-belge de Chooz est comptée parmi les importations.

(e) Houille et agglomérés : consommation de brai par les usines d'agglomérés. Gaz de distribution : production des usines à gaz et des cokeries, achats de gaz à l'industrie pétrolière, consommation globale de gaz de haut fourneau.

(f) Non compris le transit de gaz naturel vers la France. Neuf membres pour la Communauté à partir de 1973.

(g) Gaz de réseau : besoins propres des cokeries et usines à gaz et pertes de distribution.

(h) Y compris la consommation des autoproduiteurs. Électricité : y compris la différence entre la production brute et la production nette, ainsi que les pertes du transport et de la distribution et énergie utilisée pour le pompage d'eau dans les centrales de pompage.

(i) Gaz de réseau : y compris le gaz de haut fourneau.

(j) Non compris la consommation en vue de la production d'électricité.

(k) Y compris les schistes combustibles calculés à 3 640 kcal/kg.

(l) Pétrole brut : différence entre les importations et la mise en œuvre dans les raffineries; produits pétroliers : différence entre la production et l'importation, d'une part, les livraisons d'autre part.

(m) Commerce, cokeries, sidérurgie, chemins de fer, centrales électriques des producteurs-distributeurs et centrales communes.

**Bilan global de l'énergie**  
(en milliers de tonnes équivalent charbon)

DÉSIGNATION	Coefficient de conversion	1970	1971	1972	1973	1974	1975 (a)	1976 (b)
<i>Ressources</i> .....		77 630	78 279	87 904	94 328	90 351	86 232	90 332
Production primaire .....	1,00	11 137	10 670	10 241	8 769	8 130	9 949	10 608
— Houille .....	0,143	10 974	10 558	10 118	8 622	7 928	7 663	7 462
— Grisou .....		64	60	62	65	73	61	40
— Hydro-électricité .....	(i)	82	52	57	57	80	58	35
— Energie nucléaire (c) .....	(i)	17	—	4	25	49	2 167	3 071
Importations .....		66 543	68 609	77 663	85 559	82 221	76 283	79 724
— Houille et agglomérés .....	1,00	7 779	5 459	6 384	7 341	9 441	6 269	7 256
— Coke .....	1,00	1 532	1 006	864	1 110	1 351	601	521
— Briquettes de lignite .....	0,71	30	24	21	20	24	22	21
— Pétrole brut .....	1,43	42 660	44 062	51 607	53 411	43 575	42 132	41 792
— Produits pétroliers .....	1,43	8 707	10 182	8 783	11 474	13 016	12 279	14 552
— Gaz de réseau (d) .....	0,143	5 397	7 514	9 472	11 653	13 961	13 634	14 536
— Electricité (c) .....	(i)	438	362	532	550	853	1 346	1 046
<i>Emplois intérieurs</i> (e) .....	59 458	59 118	63 660	67 217	67 795	60 391	62 565	
Consommation des producteurs d'énergie primaire, pertes de transformation et de distribution (f) .....	11 757	12 674	13 441	13 376	13 609	12 562	13 827	
Livraisons à la consommation finale .....	8 430	8 056	8 195	10 129	10 407	10 107	8 215	12 968

— Autres industries .....	11 334	11 351	11 969	12 997	13 017	10 908	12 968
— Transports .....	5 913	6 126	6 551	6 814	6 422	6 807	7 157
— Secteurs domestiques et équival.	16 208	15 120	16 633	17 593	16 539	16 886	17 120
— Produits non-énergétiques .....	4 097	4 573	4 917	5 231	5 126	4 155	3 781
— Non ventilés .....	975	920	948	959	334	1 296	1 000
Variations stocks consommateurs (h) ....	+ 23	- 36	- 15	- 170	+ 143	- 52	- 50
<i>Ventes extérieures</i> .....	<b>18 564</b>	<b>19 154</b>	<b>24 790</b>	<b>27 333</b>	<b>22 256</b>	<b>25 035</b>	<b>27 531</b>
Exportations .....	<b>14 720</b>	<b>15 395</b>	<b>20 610</b>	<b>22 846</b>	<b>18 306</b>	<b>21 004</b>	<b>23 666</b>
— Houille et agglomérés .....	1,00	659	481	528	521	500	419
— Coke .....	1,00	713	530	375	469	480	344
— Produits pétroliers .....	1,43	13 031	13 852	18 836	20 745	15 608	17 909
— Gaz de réseau .....	0,143	5	2	156	309	733	647
(i) Soutes .....	0,143	312	530	715	802	961	1 619
— Electricité .....	3 844	3 759	4 180	4 487	3 950	4 031	3 865
— Houille .....	1,00	—	—	—	—	—	—
— Produits pétroliers .....	1,43	3 844	3 759	4 180	4 487	3 950	4 031
<i>Variations stocks producteurs et importateurs</i> .....							
— Houille et coke .....	1,00	— 342	+ 1 007	- 546	- 222	+ 300	+ 236
— Pétrole brut .....	1,43	— 331	+ 257	+ 43	- 325	+ 123	+ 372
— Gaz de réseau .....	0,143	— 11	+ 750	- 589	+ 103	+ 177	+ 163

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Energie.

(a) Données corrigées.

(b) Données provisoires.

(c) L'énergie électrique livrée à la Belgique par la centrale nucléaire franco-belge de Chooz est comptée parmi les importations d'électricité.

(d) Y compris le gaz naturel à partir du 10 octobre 1966.

(e) Coefficient de conversion pour l'électricité : 0,12. Il n'a pas été possible d'éliminer tous les doubles emplois.

(f) Calcul par différence.

(g) Centrales électriques (charbon), cokeries (charbon), raffineries de pétrole (différence entre la production et l'importation d'une part, les livraisons d'autre part).

(h) Siderurgie, chemins de fer, commerce.

(i) Estimation sur base de la consommation spécifique de l'ensemble des centrales thermiques classiques.

Commerce Extérieur de l'U.E.B.L elati  
(pour la valeur en mil)

DÉSIGNATION (a)	Unité de quantité	1973							
		Import		Export		Solde	Import		
		Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité
<i>Combustibles solides .....</i>									
— charbon et lignite .....	10 <sup>3</sup> t	11 961	17 613	1 102	1 358	-16 255	14 684	29 119	974
— cokes .....	10 <sup>3</sup> t	7 488	9 753	591	516	-9 237	9 977	17 650	
— agglomérés de charbons et de lignites .....	10 <sup>3</sup> t	4 253	7 533	456	763	-6 770	4 533	11 170	
<i>Pétrole et produits pétroliers .....</i>									
— pétrole brut et semi-raffiné .....	10 <sup>3</sup> t	35 950	36 931	303	335	-36 596	29 302	89 516	
— produits dérivés de pétrole .....	10 <sup>3</sup> t	7 440	10 472	13 956	19 455	+ 8 983	9 149	30 839	11
— huiles légères .....	10 <sup>3</sup> t	1 321	2 780	3 149	5 552	+ 2 772	1 708	8 209	2
— huiles moyennes .....	10 <sup>3</sup> t	1 856		4 325			6 728		3
— huiles moyennes .....	10 <sup>3</sup> t	211	468	905	1 600	+ 1 132	222	886	
— huiles lourdes gasoil .....	10 <sup>3</sup> t	306		1 143			10 208		
— huiles lourdes fuel-oils .....	10 <sup>3</sup> t	2 056	3 621	3 820	6 502	+ 2 881	2 377	8 875	3
— huiles lourdes fuel-oils .....	10 <sup>3</sup> t	2 472		4 638			2 885		
— gaz de pétrole liquéfié .....	10 <sup>3</sup> t	3 641	3 259	6 001	5 689	+ 2 430	4 619	12 029	4
<i>Gaz de distribution autres que le gaz naturel</i>	10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup>	24	26	—	—	—	26	20	20
<i>Gaz naturel .....</i>	10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup>	9 705	5 640	—	1	-5 639	11 486	8 275	
<i>Total ...</i>			70 682		21 149	-49 533			157 775

(a) Composition du tableau pour 1976. — Charbon et lignite : T.D. 2701.11 + T.D. 2701.19; cokes : T.D. 2704.11 + T.D. 2704.19; agglomérés de charbon et de lignite : T.D. 2701.90 + T.D. 2702.30; pétrole brut et semi-raffiné : T.D. 2709.00; huiles légères : T.D. 2710.11 + T.D. 2710.13 + T.D. 2710.15 + T.D. 2710.17 + T.D. 2710.21 + T.D. 2710.25 + T.D. 2710.29; huiles moyennes : T.D. 2710.31 + T.D. 2710.33 + T.D. 2710.34 + T.D. 2710.38 + T.D. 2710.39; huiles lourdes gasoil : T.D. 2710.51 + T.D. 2710.53 + T.D. 2710.59; huiles lourdes fuel-oils : T.D. 2710.61 + T.D. 2710.63 + T.D. 2710.69; gaz de pétrole liquéfié : T.D. 2711.03 + T.D. 2711.05 + T.D. 2711.11 + T.D. 2711.13 + T.D. 2711.19; gaz de distribution autre que le gaz naturel : T.D. 2718.00; gaz naturel : T.D. 2711.91. — Données correspondantes pour les années antérieures.

en millions de francs)

			1975					1976				
Export		Solde	Import		Export		Solde	Import		Export		Solde
Quantité	Valeur	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Valeur
997	1 846	—27 273	10 014	25 674	880	2 082	—23 592	10 713	26 642	702	1 753	—24 889
527	719	—16 931	6 792	15 701	542	959	—14 742	7 842	17 214	378	826	—16 388
409	1 040	—10 130	3 000	9 463	318	1 067	— 8 396	2 714	9 053	311	881	— 8 172
61	87	— 212	222	510	20	56	— 454	157	375	13	46	— 329
236	28 016	—92 339	34 881	113 837	13 045	43 104	—70 733	38 021	140 063	13 038	51 538	—88 525
59	148	—89 368	26 168	83 600	82	229	—83 371	28 811	102 602	—	1	—102 601
177	27 868	— 2 971	8 713	30 237	12 963	42 875	+ 12 638	9 210	37 461	13 038	51 537	+ 14 076
793	11 002	+ 2 793	2 151	9 234	3 921	17 090	+ 7 856	2 190	12 151	3 311	17 881	+ 5 730
851			3 000		5 457			3 059		4 557		
310	952	+ 66	60	256	651	2 571	+ 2 315	98	477	755	3 414	+ 2 937
392			76		816			122		954		
213	6 731	— 2 144	2 564	9 206	3 064	10 800	+ 1 594	3 366	14 206	3 493	14 760	+ 554
600			3 752		3 689			4 075		4 195		
799	8 964	— 3 065	3 691	10 458	5 252	12 098	+ 1 640	3 257	9 060	5 394	15 083	+ 6 023
62	219	— 621	247	1 083	75	316	— 767	299	1 567	85	399	— 1 168
—	—	— 26	12	12	—	—	— 12	6	16	—	—	— 16
..	8	— 8 267	..	13 373	..	8	—13 365	..	18 951	..	42	—18 909
	29 870	—127 905		152 896	13 937	45 194	—107 702	..	185 672	..	53 333	—132 339

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Administration de l'Energie.

### SECTION III. — EVOLUTION DE LA PRODUCTION DANS LES INDUSTRIES MANUFACTURIERES

#### § 1. — METALLURGIE

##### 1. — Sidérurgie.

En 1975, de tous les secteurs de l'activité industrielle, c'est la sidérurgie qui, avec un recul de l'indice de production de 31 %, avait été la plus profondément affectée par la récession économique. De plus, en 1976, son redressement n'a été que très faible : en effet, pour l'ensemble de l'année, l'augmentation de la production s'est maintenu aux environs de 10 % et par rapport à 1974, le recul de la moyenne annuelle s'est encore chiffré à près de 25 %. Il en va de même pour les autres pays industrialisés du monde occidental où la production de 1974 n'a pu en général, être rattrapée, mais, en moyenne, le recul y a été moindre qu'en Belgique.

La profonde dépression de 1975 doit surtout être attribuée à la très forte sensibilité de ce secteur aux fluctuations conjoncturelles. Ce dernier se situe, en effet, à la base de la chaîne de production; dès lors, la demande y subit l'influence de l'effet cumulé des modifications de stocks intervenues dans les diverses phases de production situées en aval.

La faiblesse de la reprise en 1976 peut s'expliquer par la crise persistante sur le marché mondial; celle-ci a été ressentie d'une manière plus intense en Belgique que dans la plupart des autres pays étant donné que la majeure partie de sa production est destinée à l'exportation. En outre, la sidérurgie belge doit faire face à des problèmes structurels de vieillissement dans maintes installations importantes.

Les indices désaisonnalisés révèlent que la production sidérurgique a continué à s'améliorer jusqu'en août. Ensuite, l'indice s'est mis à diminuer de mois en mois de sorte que la moyenne du dernier trimestre a été inférieure de 12 % à celle de l'avant-dernier et n'a dépassé que de très peu le niveau enregistré à la fin de 1975.

Par rapport à l'année précédente, la production d'acier brut ne s'est accrue que de 4,8 %, celle de fonte, de 8,4 % et celle des produits finis de la sidérurgie de 13,1 %. Comme pour chacun de ces produits le recul s'est situé aux environs de 30 % en 1975, le décalage par rapport à 1974 se chiffre encore, pour chacun d'eux, à environ 20 %.

La progression belge d'acier brut n'a pas atteint la moyenne de la C.E.E., qui s'est élevée à 7,0 %. Seul le Grand Duché de Luxembourg qui, plus encore que la Belgique, doit se tourner vers l'étranger pour écouter son acier, a enregistré un résultat moins satisfaisant (-1,3 %). Pour la fonte brute, par contre, la Belgique a connu une progression légèrement supérieure à la moyenne de la C.E.E., soit 6,9 %.

L'utilisation de la capacité de production belge qui, en 1975, était tombée à 60,9 % pour la production d'acier brut, n'est remontée qu'à 63,4 % l'année suivante; pour la fonte brute, ces données sont passées de 59,1 % en 1975 à 62,0 %. Pour les deux types

de produits, les chiffres sont restés un peu moins élevés que la moyenne de la C.E.E. L'ampleur de la sous-utilisation persistante de la capacité de production apparaît clairement de la comparaison avec le taux de 91 % enregistré en 1974, tant pour la production d'acier que pour celle de fonte brute.

Par rapport à 1975, l'indice de la première transformation a augmenté d'à peine 10 %. Au cours de cette année-là, le recul (-22,6 %) avait cependant été moins important que dans la sidérurgie de sorte que le retard par rapport à 1975 est resté limité à environ 15 %. La tréfilerie et le laminage à froid ont certes connu une importante progression (+20,6 % contre -30,2 % en 1975), mais la production des fonderies a encore diminué de 6,2 %, alors qu'en 1975 le fléchissement avait été de 22,5 %. Quant aux aciéries de moulage qui, en 1975, avaient terminé l'exercice avec une légère augmentation (4,5 %), elles ont reculé cette année-ci de 4,4 %.

Le commerce extérieur n'a connu lui aussi, qu'une légère amélioration, insuffisante pour compenser le retard considérable enregistré en 1975. En outre, les importations se sont accrues de manière beaucoup plus prononcée que les exportations. En effet, les exportations de produits sidérurgiques ont augmenté tout au plus de 4,9 %, pour atteindre 151,5 milliards de francs, tandis que les importations se sont accrues de 20,1 % et s'élèvent à 46,0 milliards. En 1975, le recul des exportations et des importations avait atteint respectivement 26,2 % et 15,3 % en valeur. En volume également, les importations ont progressé plus rapidement que les exportations et ce pour la quasi totalité des produits. Les importations de lingots et autres produits primaires ont progressé de 39,8 %, alors que les exportations ont diminué de 5,3 %. Les importations de fil — machine ont même doublé, alors que les exportations ont reculé de 5,3 %. Seules les exportations de feuillards et de barres de lamoir ont connu une évolution plus favorable que celle des importations.

## 2. — *Industrie des métaux non ferreux.*

La reprise de la conjoncture dans l'industrie des métaux non ferreux, qui s'était déjà profilée à la fin de 1975, s'est poursuivie de façon très nette en 1976. Par conséquent, l'indice général de la production s'est accru de 23,0 % par rapport à l'année précédente, qui avait enregistré un recul de 9,6 %.

En effet, à partir du dernier trimestre de 1975, les moyennes trimestrielles des indices désaisonnalisés ont augmenté chaque trimestre par rapport aux 3 mois précédents. Bien qu'à la fin de 1975 cette amélioration n'était guère importante, elle a été particulièrement élevée à l'approche de la fin de 1976.

La hausse de la production annuelle a été plus forte pour les biens intermédiaires que pour les métaux bruts; dans le premier cas, les chiffres absous de production ont augmenté de 25,1 %, dans le second, de 19,1 %.

En ce qui concerne les métaux bruts, le progrès doit être imputé surtout à l'accroissement considérable (+35,0 %) de la production de cuivre qui, dès lors, s'est

taillée une part du total encore plus importante que les années antérieures. Les deux autres principaux produits, c'est-à-dire le zinc et le plomb, n'ont vu leur production croître que de 7,2 % et 5,7 % respectivement; celle de la poussière de zinc, par contre, a diminué de 8,4 % pour la deuxième année consécutive.

Quant aux produits intermédiaires, la très nette reprise des produits d'aluminium et la progression des produits de cuivre, — chacune se chiffrant à 26 %, — ont surtout déterminé le résultat final. Ainsi, après deux ans de régression, les produits d'aluminium atteignent presque le niveau de 1973, alors que pour les produits du cuivre, le sommet de l'année 1974 a été largement dépassé. Pour les produits, moins importants, du plomb et du zinc, l'amélioration de 1976 n'a pu combler le retard encouru l'année antérieure.

En raison du caractère confidentiel de certaines données statistiques, il est pratiquement impossible de fournir un aperçu global de l'évolution du commerce extérieur. D'une manière générale, les importations et les exportations ont indubitablement progressé, tant en quantité qu'en valeur.

En dépit de la forte augmentation de la production, l'emploi a encore régressé en 1976. Si le nombre d'employés est resté stationnaire (4 299 unités), le nombre d'ouvriers a diminué de 5,2 % et se chiffre à 14 402 unités. Le nombre total d'emplois s'élève ainsi à 18 631 unités, soit 4,4 % de moins qu'en 1975.

De même, le nombre d'heures de travail prestées a encore diminué d'un peu plus de 3 %. Etant donné que la hausse de production a été de 20 %, ce chiffre traduit un accroissement très important de la productivité.

### 3. — *Industrie des fabrications métalliques.*

En 1975 déjà, l'industrie des fabrications métalliques avait moins souffert de la crise que la plupart des autres branches d'activité; en effet la diminution de la production n'avait pas excédé 4,0 %. En 1976 également, les résultats se sont révélés plus favorables que dans les autres secteurs comme le laisse apparaître la progression d'environ 10 % de l'indice provisoire de production.

Hormis un léger fléchissement au cours des trois derniers mois, les indices trimestriels désaisonnalisés ont accusé chaque fois une hausse de 3 à 5 % par rapport au trimestre précédent. En comparaison avec l'année 1975, les résultats des différents groupes de biens ont été assez semblable: l'augmentation la plus prononcée de l'indice brut de la production a été enregistrée pour la construction non-mécanique (+11,2 %), mais à l'autre extrémité, se situe encore une progression de 8,7 % pour les machines non-électriques et la construction électrique. Comme ce dernier sous-secteur avait reculé de 9,9 % en 1975, il n'a pas rejoint la production de 1974, alors que les autres ont de loin dépassé leur indice de 1974.

Il ressort des données provisoires que les livraisons totales du secteur, y compris de la première transformation du métal, ont progressé de 17,2 % en valeur. Compte tenu de la hausse des prix, évaluée à 6,9 %, ceci représente encore un accroissement

de 9,4 % en volume, résultat bien meilleur qu'en 1975, où l'on a enregistré une baisse de 1,2 % en volume.

Ce résultat favorable est dû uniquement à l'accroissement des exportations, se chiffrant à 24,5 % en valeur et à 13,5 % en volume. Les livraisons intérieures, par contre, ont diminué de 2,2 % en volume et ne se sont accrues que de 4,4 % en valeur. De ce fait, la part, dans le total, des livraisons à l'étranger a atteint 67,2 %, contre 63,2 % en 1975.

La progression des produits de première transformation a ramené, en valeur, les livraisons au niveau de 1974, mais compte tenu de la hausse des prix de ces deux dernières années, un retard subsiste encore en volume. Les résultats les plus médiocres ont été enregistrés par les fonderies de fonte et d'acier, où les livraisons ont même régressé en valeur. La tréfilerie et le laminage à froid, qui constituent cependant le sous-secteur le plus important de ce groupe de biens, sont également restés loin au-dessous des résultats de 1974, tandis que pour l'estampage et la forge, ainsi que pour les tôles revêtues, les résultats ont été quelque peu meilleurs.

Les livraisons en biens de consommation durables ont augmenté de près de 14 % en valeur par rapport à 1975. En volume, elles ont quelque peu dépassé le niveau de 1973, mais par rapport à 1974, un léger recul subsiste de 2 %. Les deux principaux sous-secteurs dans ce groupe, à savoir les accessoires pour le bâtiment, les appareils électro-ménagers, les appareils de radio et de TV se sont presque hissés, en volume, au sommet de 1974; par contre, pour les articles en tôle et les bicyclettes, le redressement a été moins net.

En ce qui concerne les biens d'investissement, la croissance des livraisons a suivi, en 1975 et 1976, une courbe pour ainsi dire parallèle à celle de la hausse des prix, de sorte qu'en volume, les écarts par rapport à 1974 sont restés minimes. Il en est ainsi pour la construction métallique et pour la construction mécanique, bien qu'à l'intérieur de ce dernier groupe de produits, des différences appréciables puissent avoir été observées.

Pour la plupart des secteurs, qui, en 1975 déjà, n'avaient réalisé que des résultats faibles, la situation a continué à se détériorer ou est restée inchangée. Il s'agit des machines-outils, du matériel textile, de l'équipement industriel et des appareils de mesure. Le secteur des appareils de pesage et de levage qui, jusqu'en 1975, avait été en pleine expansion, a connu un recul considérable en 1976. Le secteur des biens d'équipement électrique, représentant à lui seul près d'un tiers du nombre total de livraisons à l'intérieur de ce groupe, ne s'est guère modifié au cours de 1975 et de 1976. Seules, l'évolution des machines agricoles et, dans une moindre mesure, celle des machines motrices et autres sont restées favorables au cours de ces dernières années.

Quant au matériel de transport, ses livraisons se sont accrues de 33,1 % en valeur et de près de 25 % en volume. Cet accroissement résulte uniquement de l'évolution toujours aussi favorable dans l'assemblage des automobiles qui a réalisé près des neuf dizièmes des livraisons de ce groupe. Pour le matériel ferroviaire, les livraisons en volume sont demeurées au niveau de l'année précédente, tandis que la construction navale a reculé de près de 9 %.

Les commandes ont augmenté presque aussi rapidement que les livraisons, soit de 16,8 % en valeur et de 9,2 % en volume. Comme pour les livraisons, ces résultats ont été obtenus grâce aux commandes extérieures qui ont progressé de 17,6 % en volume, alors que la demande intérieure a diminué de 5,5 %.

Les produits de première transformation ont enregistré une très forte augmentation : 23,3 % en valeur; celle-ci s'est répartie de façon assez égale entre les différents produits, à l'exception des acieries de moulage où les commandes ont régressé de 23,3 %.

Les commandes de voitures automobiles ont connu également une croissance considérable : de 39,5 % en valeur et, selon des estimations, d'environ 30 % en volume. Par contre, celles de matériel ferroviaire et de construction navale se sont effondrées.

Les commandes de biens d'investissement sont demeurées plutôt faibles : leur progression n'est que de 2,4 % en valeur; ceci impliquerait, selon les estimations, un recul de 4,2 % en volume. Seuls, quatre sous-secteurs ont bénéficié de plus de commandes qu'en 1975 : les machines outils, le matériel textile, les constructions mécaniques diverses et les machines agricoles; mais, comme les autres, aucun d'eux n'atteint le niveau de 1974.

Les commandes de biens de consommation durables ont progressé de 13 % en valeur et, toujours selon des estimations, de 5,7 % seulement en volume, à la suite du faible niveau des commandes dans le sous-secteur principal, celui des appareils électro-ménagers, de radios et de T.V. (représentant plus de 40 % du groupe) où les commandes ont, en effet, diminué de 2 % en volume.

Les résultats du commerce extérieur dans l'industrie des fabrications métalliques se sont montrés, comme en 1975, particulièrement favorables, surtout par rapport aux autres branches d'activité. En effet, les exportations ont progressé de 24,4 % en valeur et les importations de 18,5 % seulement, de sorte que le solde négatif des exportations est tombé de 45 454 millions en 1975 à 36 828 millions en 1976.

A cet égard, les meilleurs résultats ont été enregistrés pour le matériel de transport. Dans ce secteur, les exportations ont progressé de 39,9 %, principalement à la suite de la hausse de 45,8 % des exportations d'autos qui constituent les 3/4 de ce groupe de biens. En termes quantitatifs, les exportations de voitures automobiles se sont élevées à 950 000 unités, soit 28,8 % de plus et celles des camions à 89 000 unités, soit un accroissement de 43,1 %. L'activité intense des entreprises d'assemblage a engendré une forte augmentation des importations de pièces détachées pour voitures.

Les exportations d'appareils et de machines électriques ont connu une progression plus faible, à savoir 20,8 % en valeur et 14,8 % en volume. Plus faible encore a été la hausse des importations qui se sont chiffrée à 13,5 %, en valeur, et à 6,3 % en volume. Parmi les principaux produits d'exportation, les résultats n'ont été décevants que pour les appareils de radio et de T.V.; leurs exportations ont quelque peu régressé en volume, alors que les importations sont devenues nettement plus importantes.

Les exportations d'articles non-mécaniques ont augmenté de 15,9 % en valeur et de 10,3 % en volume. Pour ce groupe de produits également, l'accroissement des importations est resté au-dessous de celui des exportations. Les exportations de fils métalliques et de tuyaux se sont quelque peu redressées sans pour autant rejoindre le niveau de 1974. De même, les exportations de constructions métalliques ont connu une amélioration sensible.

La progression la plus faible aussi bien en matière d'exportations ou d'importations, a été enregistrée pour les machines non-électriques. Ceci résulte surtout de la faible propension à l'investissement tant à l'intérieur qu'à l'étranger. Bien que le commerce des machines agricoles, des pompes et des machines pour le traitement du papier et pour l'imprimerie ait été actif, le commerce extérieur a manqué de dynamisme pour la plupart des autres produits.

L'emploi total a reculé de 3,0 % pour tomber à 325 936 unités. Cette diminution affecte autant les ouvriers que les employés, et elle s'est manifestée dans tous les sous-secteurs, à l'exception de l'estampage et des forges, de la tôlerie et des armes et munitions où une hausse minime de 1 à 2 % a été enregistrée et surtout de l'industrie automobile, où l'emploi s'est amélioré de 10 %.

Le nombre d'heures de travail prestées n'a fléchi que de 1,5 %, alors que la diminution du nombre de travailleurs s'est chiffrée à 3,0 %. Ce décalage résulte probablement de la diminution du nombre de chômeurs partiels.

Comme la baisse du nombre d'heures prestées va de pair avec une importante hausse des livraisons et de l'indice de la production, on peut en déduire que, en 1976 également, la productivité s'est à nouveau accrue de façon considérable dans l'industrie des transformations métalliques.

\*  
\*      \*

**Production d'acier brut dans la Communauté et dans le monde**

PAYS	Production d'acier brut (en milliers de tonnes)					Part de la production mondiale (en %)										
	1966	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976 (a)	1966	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976 (a)
Allemagne Féd. ....	35 316	45 041	40 313	43 705	49 521	53 232	40 415	42 415	7,6	7,8	7,2	7,4	7,2	7,8	6,5	6,5
France .....	19 594	23 774	22 843	24 054	25 270	27 020	21 530	23 226	4,2	4,1	4,1	4,0	3,8	4,0	3,5	3,5
Italie .....	13 639	17 277	17 452	19 813	20 995	23 798	21 837	23 416	3,0	3,0	3,1	3,3	3,1	3,5	3,5	3,6
Pays-Bas .....	3 255	5 042	5 083	5 585	5 623	5 840	4 826	5 185	0,7	0,9	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8
Belgique .....	8 911	12 607	12 445	14 532	15 522	16 225	11 584	12 146	1,9	2,2	2,2	2,4	2,3	2,4	1,9	1,9
Luxembourg .....	4 390	5 462	5 241	5 457	5 924	6 448	4 624	4 566	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,7	0,6
Europe-6 .....	85 105	109 203	103 376	113 147	122 855	132 563	104 816	110 954	18,4	18,9	18,4	18,7	18,3	19,4	16,9	16,9
Royaume-Uni .....	24 705	28 314	24 209	25 387	26 649	22 379	19 780	22 382	5,3	4,9	4,3	4,2	4,0	3,3	3,2	3,4
Irlande .....	57	80	77	116	110	81	58	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Danemark .....	405	473	471	498	453	535	558	723	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Europe-9 .....	110 272	138 070	128 136	139 109	150 073	155 587	125 235	134 117	23,8	23,9	22,8	23,0	22,4	22,8	20,1	20,4
U.S.A. ....	124 700	122 120	111 780	123 770	139 870	135 290	109 120	118 960	27,0	21,1	19,9	20,4	20,9	19,8	17,6	18,1
U.R.S.S. ....	96 907	115 873	120 637	125 589	131 459	136 206	141 325	145 200	21,0	20,0	21,5	20,7	19,6	20,0	22,7	22,1
Japon .....	47 784	93 322	88 558	96 900	119 322	117 131	102 210	107 358	10,3	16,1	15,8	16,0	17,8	17,1	16,4	16,4
Autres pays (b) .....	83 137	109 715	112 889	123 232	131 076	139 486	143 710	150 865	17,9	18,9	20,0	19,9	19,4	20,3	23,2	23,0
MONDE (b) .....	462 800	579 100	562 000	608 600	671 800	683 700	621 600	656 500	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Office statistique des Communautés européennes : Sidérurgie.

(a) Données provisoires.

(b) Estimation; non compris la République populaire de Chine.

Evolution comparée, par pays, de la production maximum possible de fonte brute et d'acier brut en cours d'année, et de la production effectivement réalisée

ANNÉE	Fonte brute (a)						Acier brut (b)							
	Républ. Fédér. d'Alle- magne	France	Italie	Pays- Bas	U.E.B.L.	Bel- gique	C.E.C.A.	Républ. Fédér. d'Alle- magne	France	Italie	Pays- Bas	Bel- gique	U.E.B.L.	C.E.C.A.
A. — Production maximum possible en cours d'année (en 1 000 t)														
1972 .....	42 700	21 970	12 470	4 900	14 025	5 370	101 435	57 000	27 640	25 280	5 920	16 740	6 185	138 765
1973 .....	44 310	22 750	13 920	5 500	14 100	5 500	106 080	58 800	28 080	28 040	6 110	16 850	6 490	144 370
1974 .....	46 095	25 160	13 755	5 000	14 390	5 730	110 130	60 415	30 525	28 860	6 105	17 795	6 720	150 420
1975 .....	47 313	27 484	16 793	5 000	15 530	6 280	118 400	62 859	33 632	32 780	6 339	19 024	7 520	162 154
1976 (c) .....	49 765	27 665	17 133	6 250	16 070	6 830	123 713	66 177	34 056	34 360	7 739	19 169	8 220	169 721
B. — Production annuelle effectivement réalisée (en 1 000 t)														
1972 .....	32 003	18 988	9 446	4 289	11 895	4 671	81 293	43 705	24 054	19 813	5 585	14 532	5 457	113 147
1973 .....	36 828	20 302	10 098	4 707	12 767	5 089	89 792	49 521	25 270	20 995	5 623	15 522	5 924	122 855
1974 .....	40 221	22 517	11 761	4 804	13 152	5 468	97 924	53 232	27 020	23 798	5 840	16 225	6 448	132 563
1975 .....	30 074	17 921	11 412	3 970	9 180	3 889	76 444	40 415	21 530	21 837	4 826	11 584	4 624	104 816
1976 (d) .....	31 832	19 027	11 694	4 265	9 956	3 757	80 530	42 415	23 226	23 416	5 185	12 146	4 566	110 954
C. — Rapport en % entre la production réelle et la production maximum possible														
1972 .....	74,9	86,4	75,7	87,5	84,8	87,0	80,1	76,7	87,0	78,4	94,3	90,8	88,2	81,5
1973 .....	83,1	89,2	72,5	85,6	90,5	92,5	84,6	84,2	90,0	74,9	92,0	92,1	91,3	85,1
1974 .....	87,3	89,5	85,5	96,1	91,4	95,4	88,9	88,1	88,5	82,5	95,7	91,2	96,0	88,1
1975 .....	63,6	65,2	68,0	79,4	59,1	61,9	64,6	64,3	64,0	66,6	76,1	60,9	61,5	64,5
1976 (d) .....	64,0	68,8	68,3	68,2	62,0	55,0	65,1	64,1	68,2	68,1	67,0	63,4	55,5	65,4

(c)  $\nabla$   $\times$   $\nabla$   $\times$   $\mathbf{S} = \nabla^2 \mathbf{S}$  at  $\mathbf{f}_{\text{center}}$

Y compris Spiegel et ferro-manganese carbure.

(b) Lingots et acier liquide pour moulage, y compris la production des fonderies d'acier indépendantes, (c) Données prévisionnelles établies en début d'année. Pour les autres années chiffres rectifiés d'après l'enquête annuelle sur les investissements pour tenir compte des dates réelles d'entrée en fonctionnement des nouveaux appareils de production ou d'arrêt des anciennes installations

(d) Données prévisoires.

Source : Office Statistique des Communautés européennes ; Sidérurgie.

**Production de fonte brute dans les pays de la C.E.E. (a)**  
(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Belgique	Luxem- bourg	Alle- magne (Rép. F.)	France	Italie	Pays- Bas	EUR.-6	EUR.-9 (b)
1966 .....	8 302	3 960	25 413	15 584	6 273	2 209	61 741	..
1967 .....	8 994	3 960	27 366	15 692	7 312	2 579	65 902	..
1968 .....	10 448	4 308	30 305	16 414	7 842	2 821	72 139	..
1969 .....	11 313	4 865	33 764	18 128	7 795	3 461	79 326	..
1970 .....	10 955	4 810	33 627	19 128	8 354	3 594	80 467	..
1971 .....	10 525	4 588	29 990	18 323	8 554	3 759	75 740	91 388
1972 .....	11 895	4 670	32 003	18 988	9 446	4 289	81 293	96 861
1973 .....	12 767	5 089	36 828	20 302	10 098	4 707	89 792	106 858
1974 .....	13 152	5 468	40 221	22 517	11 761	4 804	97 924	112 079
1975 .....	9 180	3 889	30 074	17 921	11 412	3 970	76 444	88 582
1976 (c) .....	9 956	3 757	31 832	19 027	11 694	4 265	80 530	94 630

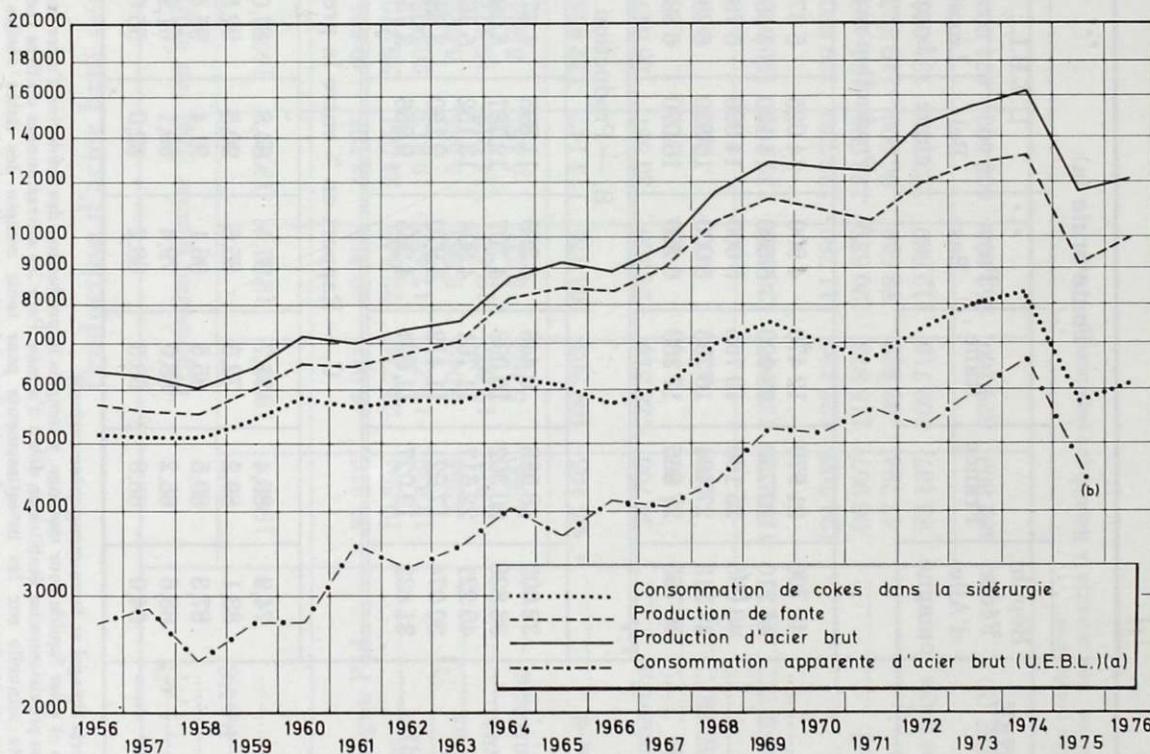
Source : Office Statistique des Communautés européennes : Sidérurgie.

(a) Production nette, sans fonte repassée; y compris fonte Spiegel et ferro-manganèse carburé au haut fourneau et au four électrique à fonte et, pour Allemagne (R.F.), ferro-silicium au haut fourneau.

(b) Données ajustées au mois et à l'année calendaires pour le Royaume-Uni.

(c) Données provisoires.

**Quelques éléments de l'économie sidérurgique**  
(en milliers de tonnes)



Source : Office statistique des Communautés européennes : Sidérurgie.

(a) En considérant seulement dans le commerce extérieur les produits du Traité de Paris instituant la C.E.C.A.

(b) Non disponibles pour 1976.

## Commerce extérieur des produits sidérurgiques

DESIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1972	1973	1974	1975	1976	1972	1973	1974	1975	1976
VALEUR (en millions de francs)										
Minerais de fer .....	8 543	9 925	13 065	10 549	13 208	4	28	36	71	16
Mitrailles .....	1 746	1 980	4 325	2 702	2 818	753	1 532	3 527	1 934	1 814
Fonte brute .....	557	799	1 390	1 098	1 198	41	79	78	85	209
Ferro-alliages .....	1 580	2 069	3 433	3 473	3 743	1 347	1 736	3 270	2 277	3 446
Lingots et autres formes primaires .....	5 230	6 997	10 035	6 664	9 234	11 164	13 755	19 656	19 297	1 842
Barres et profilés en fer ou en acier .....	4 627	6 929	10 863	8 685	10 529	36 253	48 347	69 110	44 420	45 186
dont : fil machine .....	(1 331)	(1 863)	(4 246)	(1 568)	(3 092)	(3 404)	(3 769)	(5 919)	(4 536)	(4 766)
barres .....	(1 138)	(2 118)	(3 406)	(3 347)	(3 084)	(12 875)	(17 346)	(25 725)	(12 645)	(12 353)
Larges plats et tôles .....	5 466	7 037	9 734	7 578	11 446	39 089	50 285	74 574	52 894	56 812
Feuillards .....	929	1 530	1 920	1 479	1 851	6 701	8 459	10 648	7 664	9 252
Fils de fer ou d'acier, fil machine exclus .....	422	693	1 231	911	1 150	5 770	7 006	10 321	8 574	9 914
Rails et autres éléments .....	88	97	357	225	441	517	791	1 313	1 459	928
QUANTITE (en tonnes)										
Minerais de fer .....	28 078 151	32 416 546	33 427 241	25 520 025	26 978 608	2 983	76 730	69 154	70 731	26 710
Mitrailles .....	826 575	697 836	871 331	708 232	586 611	393 979	559 078	747 264	531 826	527 305
Fonte brute .....	159 792	234 630	233 091	161 584	203 483	10 341	18 560	11 640	12 816	33 854
Ferro-alliages .....	164 108	201 617	223 670	153 907	198 566	64 122	88 178	75 921	58 753	95 980
Lingots et autres formes primaires .....	1 061 977	1 232 143	1 271 404	825 511	1 154 559	2 211 300	2 423 243	2 569 437	2 407 338	2 260 346
Barres et profilés en fer ou en acier .....	585 919	764 215	858 434	738 789	926 154	5 728 659	6 466 049	6 519 816	4 532 335	4 407 569
dont : fil machine .....	(200 891)	(237 987)	(383 399)	(148 207)	(305 661)	(541 958)	(507 545)	(542 973)	(500 484)	(474 150)
barres .....	(160 647)	(252 428)	(267 901)	(325 067)	(287 216)	(2 084 410)	(2 314 399)	(2 375 632)	(1 313 821)	(1 250 176)
Larges plats et tôles .....	596 341	669 147	709 764	605 930	912 083	4 871 087	5 334 967	5 906 852	4 375 188	4 596 089
Feuillards .....	89 060	126 811	116 978	100 770	114 749	848 385	921 684	849 156	597 638	672 459
Fils de fer ou d'acier, fil machine exclus .....	29 287	44 975	60 043	41 320	57 770	412 662	450 075	449 750	343 635	435 987
Rails et autres éléments .....	7 863	6 725	32 547	12 042	30 647	80 893	102 168	119 188	95 467	63 688

(a) *Composition du tableau pour 1976.* — Minéraux de fer : C.T.C.I. 281.3; mitrailles : C.T.C.I. 282; fonte brute : C.T.C.I. 671.1 + 671.2; ferro-alliages : C.T.C.I. 671.4 + 671.5; lingots et autres : C.T.C.I. 671.3 + 672; barres et profilés : C.T.C.I. 673; fil machine : C.T.C.I. 673.11 + 673.13; barres : C.T.C.I. 673.21 + 673.22; larges plats : C.T.C.I. 674; feuillards : C.T.C.I. 677; rails de fer : C.T.C.I. 677; rails : C.T.C.I. 676. — Données correspondantes pour les années antérieures.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de la Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

**Commerce extérieur de métaux non ferreux**  
**Valeur**  
 (en millions de francs)

DESIGNATION (a)	Imports					Exports				
	1972	1973	1974	1975	1976	1972	1973	1974	1975	1976
<b>Minerais et mitrailles :</b>										
Minerais :										
— de cuivre .....	336	593	766	613	416	30	—	50	49	32
— de plomb .....	830	803	1 197	1 155	2 117	—	—	25	—	—
— de zinc .....	2 461	3 190	4 889	5 393	5 131	353	328	683	235	247
— de manganèse .....	452	513	742	663	780	7	9	36	62	71
— d'étain .....	752	696	930	1 175	1 134	105	29	169	103	2
— autres .....	393	881	2 432	1 229	1 187	109	272	204	330	577
Mitrailles .....	4 103	7 049	13 025	7 625	8 479	1 830	2 612	3 808	2 085	2 959
<b>Métaux bruts et raffinés :</b>										
— aluminium .....	4 908	5 553	7 569	5 546	8 911	206	490	659	287	455
— cuivre .....	15 608	25 020	32 758	19 797	..	12 977	21 458	25 718	12 051	..
— étain .....	283	282	934	444	733	354	350	557	484	966
— plomb .....	274	235	618	358	726	704	1 218	1 413	1 059	1 334
— zinc .....	657	1 437	2 352	680	803	3 365	4 673	6 622	5 477	5 666
— autres .....	2 714	5 862	6 404	1 309	1 440	3 078	4 889	5 559	505	585
<b>Demi-produits :</b>										
— en aluminium .....	2 143	2 827	3 928	3 179	4 603	5 931	6 952	8 988	7 656	10 669
— en cuivre .....	1 295	1 980	2 921	2 066	2 815	7 369	11 338	14 711	8 598	13 253
— en étain .....	35	44	66	69	61	16	37	30	21	24
— en plomb .....	59	60	130	122	107	127	114	171	130	146
— en zinc .....	196	275	409	346	381	217	241	330	232	284
— autres .....	336	533	980	978	1 248	23	75	260	504	355

(a) *Composition du tableau pour 1976.* — Minerais de cuivre : C.T.C.I. 283.11; de plomb : C.T.C.I. 283.4; de zinc : C.T.C.I. 283.5; de manganèse : C.T.C.I. 283.7; d'étain : C.T.C.I. 283.6; autres : C.T.C.I. 283.22 + 283.3 + 283.91 + 283.92 + 285.99 + 286.02 + 286.0; mitraillages : C.T.C.I. 284. Métaux bruts : aluminium, C.T.C.I. 684.1; cuivre : C.T.C.I. 682.13 + 682.19; étain : C.T.C.I. 687.1; plomb : C.T.C.I. 685.1; zinc : C.T.C.I. 686.1; autres : C.T.C.I. 683.1 + 688 + 689.31 + 689.5. Demi-produits en aluminium : C.T.C.I. 684.21 + 684.22 + 684.23 + 684.24 + 684.25 + 684.26; en cuivre : C.T.C.I. 682.21 + 682.22 + 682.23 + 682.24 + 682.25 + 682.26; en étain : C.T.C.I. 687.21 + 687.22 + 687.23 + 687.24; en plomb : C.T.C.I. 685.21 + 685.22 + 685.23 + 685.24; en zinc : C.T.C.I. 686.21 + 686.22 + 686.23 + 691.3; autres : C.T.C.I. 683.21 + 683.22 + 683.23 + 683.24 + 689.41 + 689.42. — Données correspondantes pour les années antérieures.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

**Commerce extérieur de métaux non ferreux**

Quantité  
(en tonnes)

DESIGNATION (a)	Importations						Exportations			
	1972	1973	1974	1975	1976	1972	1973	1974	1975	1976
Minérais et mitrailles :										
Minérais :	25 447	30 990	32 406	46 651	24 053	1 944	42	1 004	4 399	772
— de cuivre .....	113 813	105 161	88 030	90 268	132 588	23	526	4 866	2	7
— de plomb .....	554 571	636 923	644 850	610 984	594 982	57 704	50 579	68 950	22 669	28 200
— de zinc .....	356 520	423 991	400 246	313 263	328 969	3 040	2 846	7 634	8 886	9 507
— de manganèse .....	6 211	5 688	5 281	7 210	5 173	860	224	749	632	11
— d'étain .....	31 463	34 109	45 343	30 354	34 735	6 749	1 340	1 440	907	1 615
— autres .....	296 976	346 325	387 070	310 578	311 651	148 181	180 892	176 091	154 517	177 725
Métaux bruts et raffinés :										
— aluminium .....	209 232	234 740	253 005	188 175	258 247	8 446	20 220	20 297	9 972	14 195
— cuivre .....	399 206	443 098	393 191	405 126	..	271 594	328 376	301 230	255 891	..
— étain .....	1 719	1 568	2 960	1 755	2 507	2 107	1 941	1 849	1 906	3 333
— plomb .....	17 497	13 614	24 786	20 336	33 381	46 596	68 016	52 868	60 488	73 211
— zinc .....	39 295	67 021	69 592	23 885	29 051	192 679	221 678	193 632	180 211	188 043
— autres .....	19 350	28 241	29 145	8 464	8 847	13 416	19 680	18 860	1 951	1 825
Demi-produits :										
— en aluminium .....	48 076	60 939	70 110	52 139	76 343	165 456	182 045	195 969	164 884	206 508
— en cuivre .....	17 632	22 913	25 468	25 767	36 643	131 169	158 076	151 188	146 003	202 882
— en étain .....	202	280	259	299	240	93	377	511	118	137
— en plomb .....	1 691	1 631	2 936	2 074	1 547	6 602	4 915	4 406	4 368	4 970
— en zinc .....	8 154	10 482	10 903	9 755	10 738	8 955	8 797	7 879	5 973	6 792
— autres .....	1 861	2 262	3 912	3 775	5 329	57	165	245	301	193

(a) *Composition du tableau* : voir note (a) page 112.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

**Production et métaux non ferreux**  
(en milliers de tonnes)

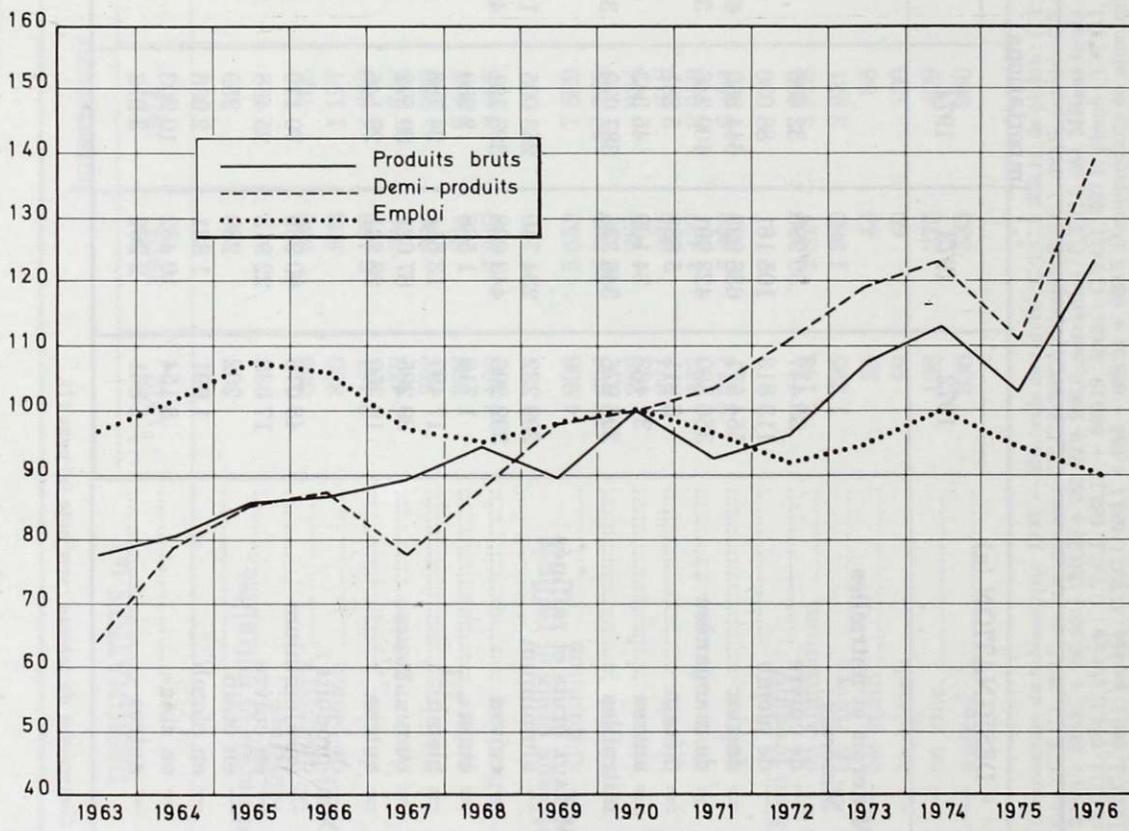
DÉSIGNATION	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
<i>Métaux (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> fusions) :</i>								
Zinc .....	261,6	234,8	212,7	259,7	281,1	293,6	225,0	241,2
Cuivre .....	300,9	353,1	328,1	325,8	378,0	388,3	357,0	481,8
Plomb .....	112,4	104,1	93,9	106,6	113,7	109,6	114,9	121,5
Etain .....	6,7	5,7	6,2	5,8	5,4	4,2	5,5	6,1
Cadmium (a) .....	..	1,1	0,9	1,2	1,1	1,0	1,0	1,2
Aluminium et divers .....	7,1	5,9	4,9	5,9	11,8	11,1	8,2	8,6
Poussières de zinc .....	40,2	44,5	46,3	44,6	44,8	54,0	46,3	42,4
<i>Total ...</i>	<b>728,9</b>	<b>749,1</b>	<b>693,0</b>	<b>749,6</b>	<b>835,9</b>	<b>861,9</b>	<b>757,9</b>	<b>902,8</b>
<i>Demi-produits :</i>								
Cuivre .....	181,2	190,2	191,4	200,7	212,0	226,4	217,7	274,2
Plomb .....	22,3	19,6	20,2	20,7	19,7	17,9	15,7	15,8
Aluminium .....	178,7	181,8	202,5	222,8	267,4	255,8	208,1	262,5
Zinc .....	..	43,4	37,9	41,1	47,6	50,4	29,6	36,7
Autres (b) .....	49,9	1,0	1,1	1,2	1,3	1,2	1,1	1,5
<i>Total ...</i>	<b>432,1</b>	<b>436,0</b>	<b>453,0</b>	<b>486,6</b>	<b>548,0</b>	<b>551,7</b>	<b>472,3</b>	<b>590,7</b>

Source : Institut National de Statistique.

(a) Jusque 1969, le cadmium était repris dans la rubrique « Aluminium et divers ».

(b) Etain, antimoine, cadmium, cobalt, nickel, etc.; à partir de 1970, le zinc n'est plus compris dans la rubrique « Autres ».

**Industrie des métaux non ferreux**  
Production et emploi  
(1970 = 100)



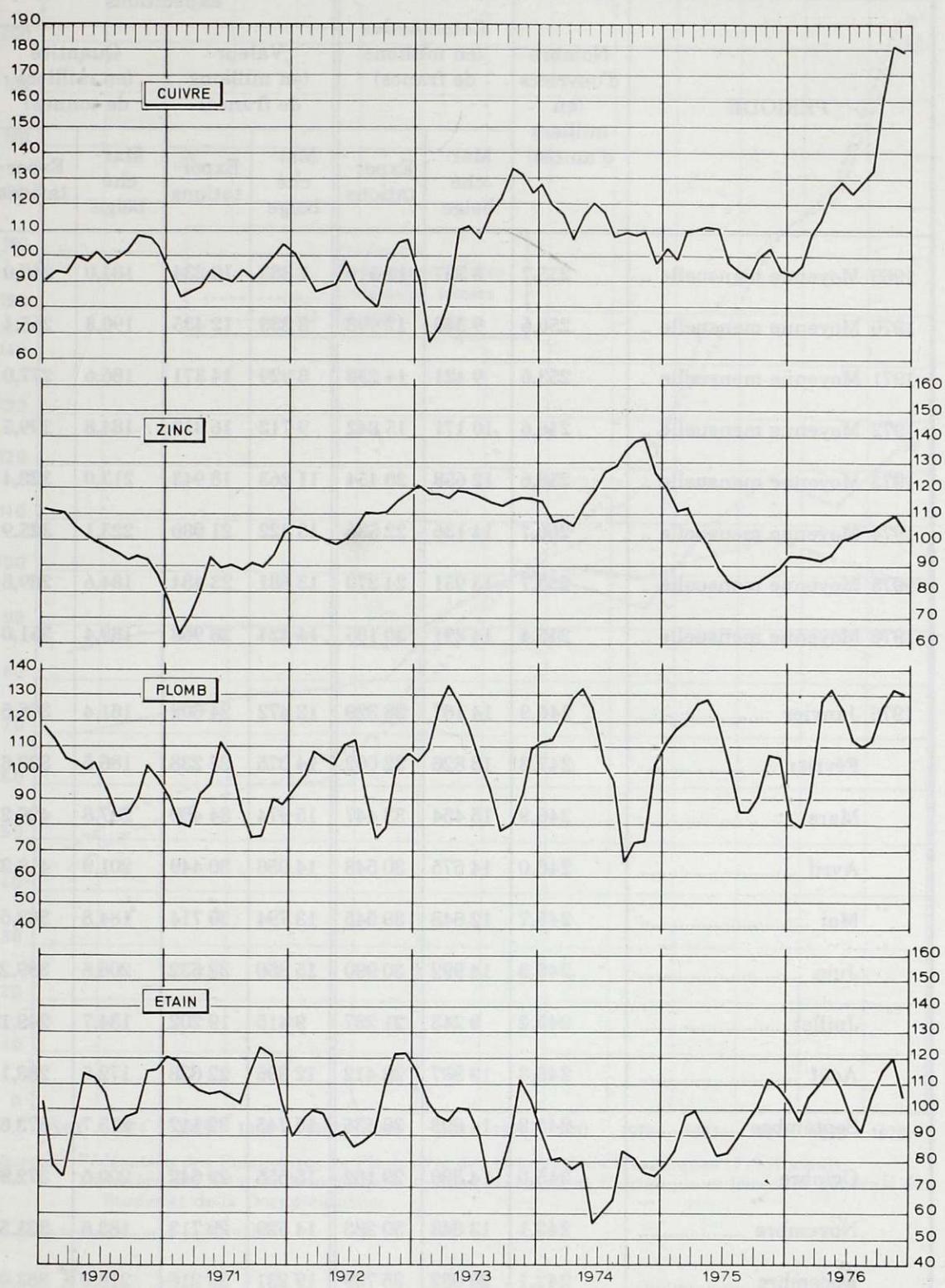
Source : Institut National de Statistique.

### Industrie des métaux non ferreux

Produits bruts

Moyennes mobiles trimestrielles

(1970 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

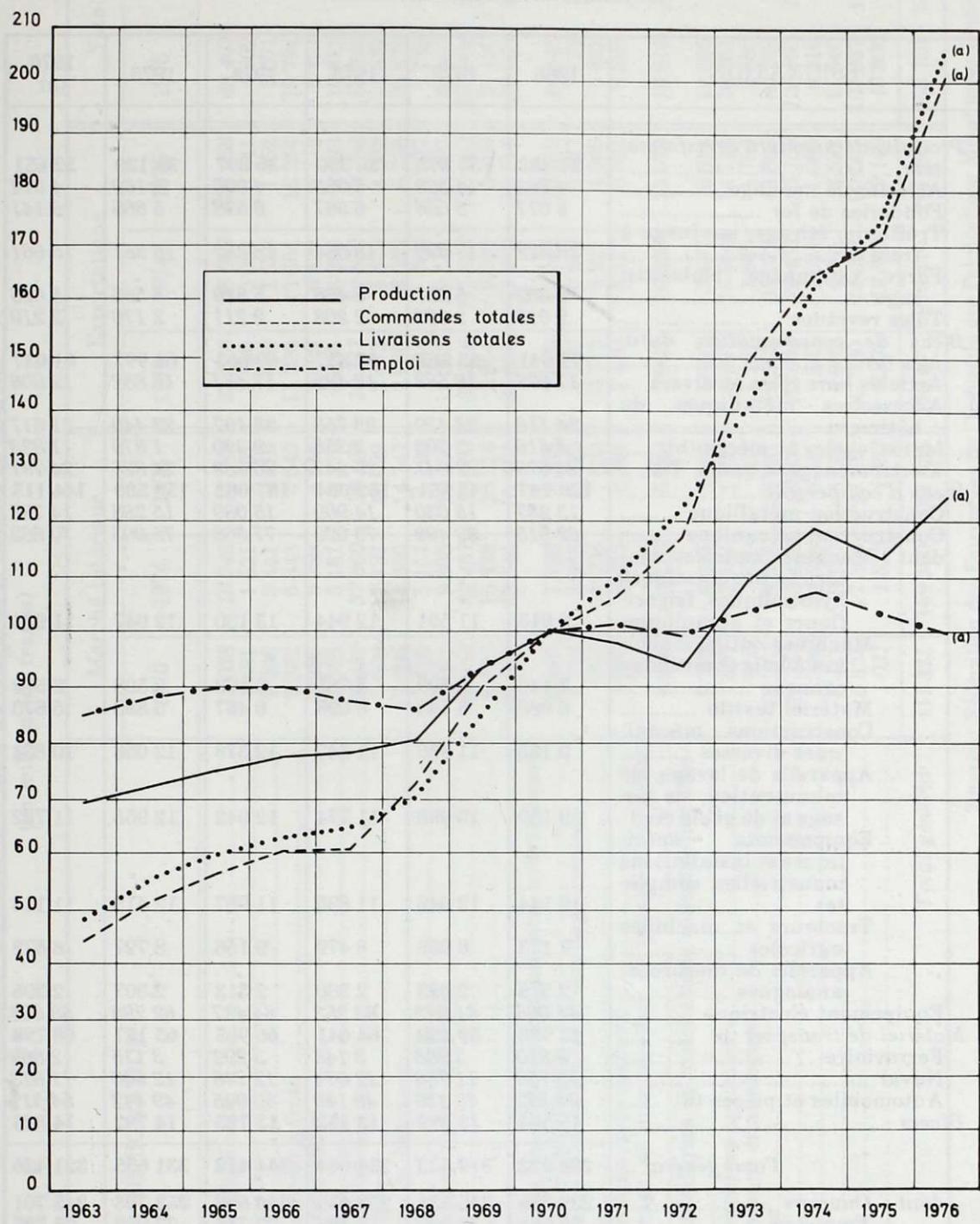
**Industrie des fabrications métalliques (a)**  
**Commandes et expéditions**

PÉRIODE	Nombre d'ouvriers (en milliers d'unités)	Commandes (en millions de francs)		Expéditions			
		Marché belge	Exportations	Marché belge	Exportations	Marché belge	Exportations
1969 Moyenne mensuelle ..	235,7	8 567	11 519	7 883	10 234	184,0	248,0
1970 Moyenne mensuelle ..	250,6	9 348	12 998	8 835	12 435	190,3	265,4
1971 Moyenne mensuelle ..	253,6	9 421	14 238	8 929	14 371	186,6	277,0
1972 Moyenne mensuelle ..	246,6	10 171	15 842	9 712	16 313	184,8	299,5
1973 Moyenne mensuelle ..	258,6	12 658	20 454	11 263	18 943	213,0	328,4
1974 Moyenne mensuelle ..	266,7	14 136	22 536	13 322	21 080	223,1	325,9
1975 Moyenne mensuelle ..	253,7	13 951	24 270	13 681	23 484	184,6	289,8
1976 Moyenne mensuelle ..	245,4	14 291	30 185	14 424	28 968	189,4	351,0
1976 Janvier .....	246,9	14 167	28 329	12 472	24 602	161,4	308,5
Février .....	247,3	13 826	32 002	14 075	28 238	186,5	333,6
Mars .....	246,9	15 454	33 447	15 974	34 460	207,8	426,2
Avril .....	246,0	14 575	30 543	14 056	30 449	201,9	419,3
Mai .....	245,7	12 648	30 545	13 794	30 714	184,8	362,5
Juin .....	246,3	14 992	30 990	15 850	32 632	206,6	389,2
Juillet .....	245,2	9 243	21 237	9 415	19 202	134,7	249,1
Août .....	245,3	13 897	29 412	12 396	22 638	172,5	283,1
Septembre .....	245,2	14 693	30 535	15 745	32 112	213,7	373,6
Octobre .....	245,0	14 326	29 162	15 555	29 642	200,5	372,9
Novembre .....	243,1	13 643	30 283	14 529	29 713	183,6	331,5
Décembre .....	242,1	20 032	35 739	19 231	33 216	218,9	363,0

Sources : Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques (Fabrimétal).  
Institut National de Statistique.

(a) Entreprises occupant au moins 5 ouvriers.

**Industrie des fabrications métalliques**  
**Production, commandes, livraisons totales et emploi**  
 (1970 = 100)



Sources : Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques (Fabrimétal).  
 Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des  
 Etudes et de la Documentation.

(a) Données provisoires pour 1976.

**Industrie des fabrications métalliques**  
**Evolution de l'emploi total selon les catégories et secteurs de produits**  
(moyennes mensuelles en unités)

DÉSIGNATION	1965	1972	1973	1974	1975	1976 (a)
<i>Produits de première transformation .....</i>	<b>37 482</b>	<b>35 873</b>	<b>36 350</b>	<b>36 897</b>	<b>34 120</b>	<b>32 651</b>
Aciéries de moulage .....	4 762	4 328	4 025	4 006	4 169	4 014
Fonderies de fer .....	8 017	6 666	6 567	6 528	5 865	5 141
Tréfilerie, étirage, laminage à froid .....	16 322	17 526	18 084	18 282	16 351	15 661
Forge, estampage, emboutissage .....	6 362	5 287	5 466	5 870	5 565	5 625
Tôles revêtues .....	2 019	2 066	2 208	2 211	2 170	2 210
<i>Biens de consommation durables (b) .....</i>	<b>71 941</b>	<b>65 361</b>	<b>67 837</b>	<b>69 663</b>	<b>64 997</b>	<b>61 037</b>
Articles hors tôles et divers ...	17 678	16 588	16 482	17 487	15 852	12 806
Accessoires métalliques du bâtiment .....	24 118	23 430	23 753	23 197	22 440	21 617
Motos, cycles et pièces (b) .....	5 516	2 702	2 355	2 390	1 879	1 823
Electroménagers, radio, T.V. ..	24 629	22 641	25 247	26 589	24 826	24 791
<i>Biens d'équipement .....</i>	<b>120 267</b>	<b>145 551</b>	<b>152 084</b>	<b>157 082</b>	<b>152 589</b>	<b>144 115</b>
Construction métallique .....	13 287	15 030	14 909	15 089	15 288	14 785
Construction mécanique .....	62 915	69 499	73 922	77 566	75 003	70 662
dont : Machines motrices, matériels pneumatiques hydrauliques, frigorifiques et aérauliques	8 913	11 591	12 944	13 130	12 047	11 934
Machines outils, machines à bois et outillage connexe .....	7 140	8 509	8 785	9 193	8 598	8 518
Matériel textile .....	6 986	5 743	6 098	6 467	5 898	5 673
Constructions mécaniques diverses .....	9 133	11 636	11 647	12 378	12 056	10 834
Appareils de levage, de manutention, de passage et de génie civil	9 150	10 993	11 774	12 942	12 955	11 722
Equipements spécifiques et installations industrielles complètes .....	12 144	12 046	11 835	11 987	12 415	11 114
Tracteurs et machines agricoles .....	7 173	6 958	8 479	9 156	8 727	8 572
Appareils de mesure et analogues .....	2 276	2 023	2 360	2 313	2 307	2 295
Equipement électrique .....	44 065	61 022	63 253	64 427	62 298	58 668
<i>Matériel de transport (b) .....</i>	<b>42 938</b>	<b>59 258</b>	<b>64 641</b>	<b>66 985</b>	<b>65 157</b>	<b>68 798</b>
Ferroviaire .....	5 920	3 966	3 148	3 292	3 115	2 868
Naval .....	10 756	11 756	12 074	12 748	12 600	11 613
Automobiles et pièces (b) .....	26 262	43 536	49 149	50 945	49 442	54 317
<i>Divers .....</i>	<b>15 594</b>	<b>13 490</b>	<b>13 152</b>	<b>13 785</b>	<b>14 792</b>	<b>14 825</b>
<i>Total général ...</i>	<b>288 222</b>	<b>319 533</b>	<b>334 064</b>	<b>344 412</b>	<b>331 655</b>	<b>321 426</b>
dont : <i>Ouvriers .....</i>	<b>229 556</b>	<b>246 631</b>	<b>258 639</b>	<b>266 698</b>	<b>253 703</b>	<b>245 701</b>
<i>Employés .....</i>	<b>58 666</b>	<b>72 902</b>	<b>75 425</b>	<b>77 714</b>	<b>77 952</b>	<b>75 725</b>

Sources : Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques (Fabrimétal).  
Institut National de Statistique.

(a) Données provisoires.

(b) En raison d'une révision de la définition dans les sous-secteurs des motos, cycles et pièces, ainsi que les automobiles et pièces, les données de ces séries jusqu'à 1972 inclusivement, ne sont pas comparables avec celles de 1973, 1974 et 1975.

**Industrie des fabrications métalliques**  
**Evolution des commandes selon les catégories et secteurs de produits**  
 (en millions de francs)

DÉSIGNATION	Marché intérieur				Exportations		Total (a)
	1970	1974	1975	1976	1975	1976	
<i>Produits de première transformation .....</i>	<i>12 028</i>	<i>19 245</i>	<i>15 743</i>	<i>21 018</i>	<i>35 003</i>	<i>32 658</i>	<i>48 401</i>
Acieries de moulage .....	1 531	1 521	1 361	1 990	3 003	3 441	4 802
Fonderies de fonte .....	2 306	3 441	2 419	886	1 538	1 152	3 571
Tréfilerie, étirage, laminage à froid .....	3 382	5 343	4 540	11 208	15 654	15 254	19 794
Forge, estampage, emboutissage .....	3 280	5 759	4 648	2 499	6 422	4 773	9 421
Tôles revêtues .....	1 529	3 181	2 775	4 435	8 386	8 038	10 813
<i>Biens de consommation durables .....</i>	<i>26 452</i>	<i>37 360</i>	<i>36 128</i>	<i>18 347</i>	<i>31 652</i>	<i>33 786</i>	<i>69 914</i>
Articles hors tôles et divers .....	7 609	11 737	10 029	2 473	5 575	4 503	14 532
Accessoires métalliques du bâtiment .....	12 266	14 650	14 747	2 985	6 053	6 229	20 976
Motos, cycles et pièces .....	626	1 167	1 122	584	709	627	1 749
Appareils électroménagers, radio, télévision .....	5 951	9 806	10 230	12 305	19 315	22 427	32 657
<i>Biens d'équipement .....</i>	<i>49 356</i>	<i>82 487</i>	<i>83 062</i>	<i>58 316</i>	<i>111 816</i>	<i>120 544</i>	<i>203 606</i>
Construction métallique .....	9 146	15 928	15 214	2 954	5 025	5 966	21 180
Construction mécanique .....	20 937	33 044	31 451	35 834	71 519	70 716	102 167
dont : Machines motrices, matériels pneumatiques, hydrauliques, frigorifiques et aéronautiques .....	5 400	7 725	8 566	7 009	17 122	20 282	28 848
Machines-outils, machines à bois et outillage connexe .....	1 309	2 068	1 726	4 326	6 876	5 427	7 153
Matériel textile .....	827	1 096	823	3 773	6 227	4 999	5 822
Constructions mécaniques diverses .....	4 090	6 483	6 364	1 480	5 512	3 524	9 888
Matériel de levage, de manutention, de pesage et de génie civil .....	4 025	6 715	6 540	5 900	10 456	13 070	19 610
Equipements spécifiques et installations industrielles complètes .....	3 773	6 334	5 087	5 167	7 487	6 918	12 005
Tracteurs et machines agricoles .....	897	1 784	1 521	6 997	15 994	14 740	16 261
Appareils de mesure et analogues .....	616	839	824	1 182	1 845	1 756	2 580
Équipement électrique .....	19 273	33 515	36 397	19 528	35 272	43 862	80 259
<i>Matériel de transport .....</i>	<i>22 354</i>	<i>28 445</i>	<i>30 835</i>	<i>52 695</i>	<i>79 433</i>	<i>95 158</i>	<i>125 993</i>
Ferroviaire .....	1 389	2 529	5 347	883	1 024	1 069	6 416
Naval .....	5 441	8 517	8 118	4 082	4 081	3 522	11 640
Automobiles et pièces .....	15 524	17 399	17 370	47 730	74 328	90 567	107 937
Divers .....	1 031	1 823	1 657	5 301	12 566	9 149	10 806
<i>Total général ...</i>	<i>111 221</i>	<i>169 360</i>	<i>167 425</i>	<i>155 677</i>	<i>270 470</i>	<i>291 295</i>	<i>458 720</i>
							<b>534 921</b>

(a) Données provisoires.

Sources : Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques (Fabrimétal).  
 Institut National de Statistique.

**Industrie des fabrications métalliques**  
 Evolution des livraisons selon les catégories et secteurs de produits  
 (en millions de francs)

DÉSIGNATION	Marché intérieur				Exportations			Total (a)
	1970	1974	1975	1970	1974	1975	1975	
<i>Produits de première transformation</i> .....	12 604	19 994	16 915	22 286	40 579	33 663	50 578	59 162
Aciéries de moulage .....	1 341	1 417	1 613	1 645	2 379	3 286	4 899	4 789
Fonderies de fonte .....	2 446	3 343	2 884	790	1 322	1 310	4 194	3 986
Tréfilerie, étirage, laminage à froid .....	3 808	6 174	4 580	12 495	21 857	15 920	20 500	25 338
Forge, estampage, emboutissage .....	3 283	5 540	4 745	2 487	6 056	5 030	9 775	11 794
Tôles revêtues .....	1 726	3 520	3 093	4 869	8 965	8 117	11 210	13 255
<i>Biens de consommation durables</i> .....	26 601	37 933	37 162	17 881	31 924	32 204	69 366	78 494
Articles hors tôles et divers .....	6 987	11 063	10 363	2 456	5 183	4 797	15 160	17 208
Accessoires métalliques du bâtiment .....	12 655	15 285	15 345	2 978	6 115	6 310	21 655	24 527
Motos, cycles et pièces .....	795	1 365	1 330	726	911	668	1 998	2 369
Appareils électroménagers, radio, télévision .....	6 164	10 220	10 124	11 721	19 715	20 429	30 553	34 390
<i>Biens d'équipement</i> .....	45 750	76 610	78 902	51 944	93 676	108 052	186 954	201 064
Construction métallique .....	7 469	13 820	14 575	2 419	3 239	4 574	19 149	20 086
Construction mécanique .....	20 300	31 723	31 884	34 254	60 913	71 202	103 086	109 581
<i>dont : Machines motrices, matériels pneumatiques, hydrauliques, frigorifiques et aéronautiques</i> .....	4 851	7 540	7 015	6 598	13 496	15 852	22 867	26 214
Machines-outils, machines à bois et outillage connexe .....	1 417	2 127	1 914	4 338	6 274	6 615	8 529	9 162
Matériel textile .....	851	1 119	866	3 028	5 266	5 949	6 815	7 002
Constructions mécaniques diverses .....	3 990	6 298	7 028	1 327	4 081	4 830	11 858	12 670
Matériel de levage, de manutention, de pesage et de génie civil .....	3 950	6 668	6 863	5 685	10 130	13 458	20 321	19 842
<i>Equipements spécifiques et installations industrielles complètes</i> .....	3 543	5 584	5 710	4 734	6 764	7 052	12 762	11 274
Tracteurs et machines agricoles .....	1 070	1 674	1 699	7 525	13 442	16 069	17 768	21 163
Appareils de mesure et analogues .....	628	713	789	1 019	1 460	1 377	2 166	2 254
<i>Equipement électrique</i> .....	17 981	31 067	32 443	15 271	29 524	32 276	64 719	71 397
<i>Matériel de transport</i> .....	20 092	25 874	29 380	53 065	80 014	97 868	127 248	169 338
Ferroviaire .....	1 577	2 787	3 715	650	855	1 061	4 776	5 126
Naval .....	2 269	5 657	7 836	3 787	4 536	5 307	13 143	12 821
Automobiles et pièces .....	16 246	17 430	17 829	48 628	74 623	91 500	109 329	151 391
<i>Divers</i> .....	967	1 387	1 830	4 042	6 768	10 076	11 906	13 770
<i>Total général ...</i>	106 014	161 798	164 189	149 218	252 961	281 863	446 052	521 828

(a) Données provisoires.

Sources : Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques (Fabrimétal).  
 Institut National de Statistique.

**Commerce extérieur de nouveaux véhicules automobiles et de cycles avec ou sans moteur**  
(unités)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1972	1973	1974	1975	1976	1972	1973	1974	1975	1976
<i>Véhicules automobiles pour le transport de personnes :</i>										
— pour transport en commun .....	206	192	174	137	213	1 432	1 599	1 789	1 910	2 535
— autres .....	233 753	271 338	276 870	311 826	384 744	808 458	838 582	689 802	740 636	954 477
<i>Véhicules automobiles pour le transport de marchandises .....</i>										
17 721	20 633	24 719	23 869	27 593	69 098	79 878	79 400	62 219	89 052	
18 027	25 181	30 332	20 176	25 134	7 270	6 136	2 874	473	568	
<i>Motocyclettes .....</i>										
54 654	60 670	72 744	56 971	46 207	44 990	52 301	48 544	49 989	52 677	
<i>Bicyclettes à moteur .....</i>										
1 012	191	244	229	334	9	10	7	148	2	
<i>Bicyclettes sans moteur .....</i>										
85 174	106 568	137 834	126 414	158 852	121 137	101 382	97 940	42 293	31 541	

(a) Composition du tableau pour 1976. — Transport en commun : T.D. 8702.03 + 8702.12; autres : 8702.21 + 8702.23 + 8702.25; véhicules automobiles pour le transport de marchandises : T.D. 8702.60 + 8702.72 + 8702.76 + 8702.81 + 8702.85 + 8702.86; motocyclettes : T.D. 8709.59; bicyclettes à moteur : T.D. 8709.10; scooters à moteur : T.D. 8709.51; bicyclettes sans moteur : T.D. 8710.00. — Données correspondantes pour les années antérieures.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Études et de la Documentation.

**Commerce extérieur des principales fabrications métalliques**  
**Valeur**  
 (en millions de francs)

DESIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1972	1973	1974	1975	1976	1972	1973	1974	1975	1976
<i>Articles non-mécaniques .....</i>	21 537	25 271	37 219	36 082	38 696	24 634	29 222	38 172	37 913	43 923
Fils métalliques et tréfilés .....	1 997	2 517	3 635	3 288	3 619	7 076	8 332	11 406	9 464	10 958
Articles en métal, principalement à usage domestique .....	2 927	3 474	4 080	4 366	5 229	1 325	1 498	1 773	1 557	1 558
Constructions métalliques .....	2 581	2 962	4 671	5 503	5 012	3 023	3 552	4 281	4 952	6 849
Tuyaux et récipients .....	4 919	5 351	7 955	8 741	7 611	4 913	6 057	8 819	8 992	9 219
Outils .....	2 316	2 824	3 647	3 597	3 761	1 483	1 814	2 256	2 430	2 708
Autres articles manufacturés .....	6 797	8 143	13 231	10 587	13 164	6 814	7 969	9 637	10 518	12 631
<i>Machines et appareils électriques .....</i>	37 194	46 299	56 750	60 799	69 013	32 748	37 468	45 889	51 999	62 822
Fils tressés, câbles, bandes, etc., isolés pour l'électricité .....	1 894	2 356	3 142	2 362	2 657	1 552	1 666	2 514	2 858	3 362
Isolateurs, pièces isolantes, tubes isolateurs .....	376	446	597	140	600	145	181	189	196	156
Génératerices, moteurs, convertisseurs, transformateurs, redresseurs .....	3 919	4 437	5 338	5 828	5 762	3 939	4 052	4 841	5 794	6 703
Piles et accumulateurs électriques .....	859	1 001	1 166	1 094	1 660	1 249	1 460	1 755	1 739	2 373
Lampes et tubes d'éclairage .....	1 004	1 195	1 330	1 417	1 960	1 171	1 332	1 643	1 738	1 883
Lampes, tubes et valves électroniques, tubes cathodiques, transistors, etc. ....	3 426	4 586	5 678	7 102	6 589	1 521	2 608	3 126	2 474	3 026
Équipements électriques pour véhicules .....	1 262	1 299	1 664	1 836	2 343	1 254	607	824	1 313	2 131
Appareils électro-ménagers .....	5 488	7 072	9 902	10 085	11 593	1 147	1 032	1 272	1 426	1 860
Appareils pour radio et télévision .....	2 313	3 212	4 355	5 060	6 454	4 736	6 828	8 978	10 119	10 399
Appareils pour télégraphie, téléphonie, radar etc. ....	5 744	7 850	7 714	8 771	9 782	8 685	9 692	10 537	13 067	17 823
Appareils électriques de mesure, de contrôle, etc. ....	2 207	2 196	3 131	3 396	4 156	597	638	960	1 234	1 837
Appareils d'électricité médicale et de radiogr.	673	895	1 091	1 146	1 997	722	835	1 030	1 397	1 813
Appareillage pour coupure et connexion des	4 001	5 000	7 706	7 714	8 100	4 204	4 576	5 201	5 178	5 829
	55 357	60 122	64 733	64 733	64 733	48 354	48 354	53 344	53 344	53 344

(suite à la nage 126)

(a) *Composition du tableau pour 1976.* — Fils métalliques... : C.T.C.I. 693 + 694 + 698.51 + 698.52 + 698.53; articles en métal... : C.T.C.I. 696 + 697.11 + 697.12 + 697.21 + 697.22 + 697.23 + 812.3; constructions métalliques... : C.T.C.I. 691.1 + 691.2, tuyaux... : C.T.C.I. 678 + 692; outils... : C.T.C.I. 695; autres... : C.T.C.I. 679 + 697.91 + 697.92 + 697.93 + 698.51 - 698.52 + 812.02; fils tressés... : C.T.C.I. 723.1; isolateurs... : C.T.C.I. 723.21 + 723.22 + 723.23; génératrices... : C.T.C.I. 722.1; piles... : C.T.C.I. 729.11 + 729.12; lampes et tubes d'éclairage... : C.T.C.I. 729.2; lampes, tubes... : C.T.C.I. 729.3; équipements... : C.T.C.I. 729.41 + 729.42; appareils électro-ménagers... : C.T.C.I. 725; appareils pour radio... : C.T.C.I. 724.1 + 724.2; appareils pour télégraphie... : C.T.C.I. 724.91 + 724.92 + 724.99; appareils électriques de mesure... : C.T.C.I. 729.51 + 729.52; appareils d'électricité médicale... : C.T.C.I. 726; appareillage pour... : C.T.C.I. 722.2, autres appareils... : C.T.C.I. 729.6 + 729.7 + 729.91 + 729.92 + 729.93 + 729.94 + 729.95 + 729.96 + 729.97 + 729.98; appareillage chaufferie... : C.T.C.I. 711.1 + 711.2 + 711.31 + 711.32; machines-outils... : C.T.C.I. 715.1; machines et tracteurs agricoles... : C.T.C.I. 712; machines de bureau... : C.T.C.I. 714; machines pour la métallurgie... : C.T.C.I. 715.21 + 15.22 + 715.23; machines pour l'industrie... : C.T.C.I. 717.11 + 717.12 + 717.13 + 717.14 + 717.15 + 717.2, machines à coudre... : C.T.C.I. 717.3; machines pour la fabrication... : C.T.C.I. 718.11 + 718.12 + 718.21 + 718.22 + 718.29; machines d'excavation... : C.T.C.I. 718.41 + 718.42; machines pour autres industries... : C.T.C.I. 718.31 + 718.39 + 718.51 + 719.50 + pompe... : C.T.C.I. 719.11 + 719.12 + 719.13 + 719.14 + 719.15 + 719.19, pompe... : C.T.C.I. 719.21 + 719.22 + 719.23; machines, appareils, chariots... : C.T.C.I. 719.31 + 719.32, autres machines-outils et outils... : C.T.C.I. 719.51 + 719.52 + 719.53 + 719.54; articles de robinetterie... : C.T.C.I. 719.92; roulements de... : C.T.C.I. 719.7; autres pièces et accessoires... : C.T.C.I. 719.91 + 719.91 + 719.94 + 719.95, autres machines... : C.T.C.I. 711.7 + 711.81 + 711.89 + 719.41 + 719.43 + 719.61 + 719.62 + 719.63 + 719.64 + 719.65 + 719.66 + 719.68.

— Données correspondantes pour les années antérieures.

Commerce extérieur des principales fabrications métalliques (suite de la page 123)

Valeur  
(en millions de francs)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1972	1973	1974	1975	1976	1972	1973	1974	1975	1976
<i>Matériel de transport .....</i>	98 660	118 499	116 767	140 187	186 470	86 131	97 722	95 124	116 519	162 379
Moteurs non électriques .....	11 578	13 750	13 997	17 051	21 277	2 260	2 569	2 916	3 520	3 242
Automobiles, autobus, camions et tracteurs non agricoles .....	24 398	31 453	34 463	39 125	55 386	64 193	75 136	70 144	85 423	124 554
Parties d'automobiles, autobus, camions et tracteurs non agricoles .....	51 142	60 434	53 875	65 381	94 949	8 877	10 298	12 652	15 565	18 817
Motocycles et bicyclettes avec moteur .....	644	811	1 034	1 044	1 393	375	419	372	391	460
Vélocipèdes sans moteur .....	622	703	845	753	1 059	435	475	533	330	390
Autres véhicules routiers et remorques .....	1 805	2 462	3 237	3 119	4 098	1 167	2 050	2 333	3 013	3 923
Aéronefs .....	5 643	6 181	6 711	10 228	5 996	3 007	2 175	2 191	3 362	3 728
Navires et bateaux .....	582	1 352	783	1 493	1 009	4 404	3 751	2 754	3 288	5 956
Matériel roulant pour chemins de fer .....	2 246	1 353	1 822	1 993	1 303	1 413	849	1 229	1 623	1 309
<i>Instrumentes scientifiques et horlogerie .....</i>	6 944	8 023	8 339	10 848	13 029	2 257	2 743	3 765	5 035	6 040
Instrumentes scientifiques .....	5 836	6 604	6 599	8 944	10 827	2 109	2 560	3 523	4 778	5 676
dont : instruments scientifiques de mesure, contrôle, régularisation, etc. ....	(2 401)	(2 504)	(3 155)	(3 239)	(3 457)	(858)	(817)	(1 024)	(1 656)	(1 625)
appareils et matériaux photo- et cinématographiques .....	(1 775)	(2 109)	(2 667)	(2 820)	(3 739)	(423)	(581)	(790)	(1 089)	(1 546)
instruments d'optique .....	(720)	(890)	(1 126)	(1 245)	(1 477)	(218)	(244)	(354)	(445)	(487)
Horlogerie .....	1 108	1 419	1 740	1 904	2 202	148	183	242	257	364
<i>Total ...</i>	219 672	264 814	303 926	334 241	396 213	189 391	216 789	247 518	288 787	359 385

(a) Composition du tableau pour 1976. — Moteurs non électriques : C.T.C.I. 711.41 + 711.42 + 711.5 + 711.6. — T.D. 8408.71; automobiles... : C.T.C.I. 732.1 + 732.2 + 732.3 + 732.4 + 732.5; parties d'automobiles... : C.T.C.I. 732.6 + 732.7 + 732.89; motocycles... : C.T.C.I. 732.91 + 732.92; vélocipèdes... : C.T.C.I. 733.11 + 733.12; autres véhicules... : C.T.C.I. 733.31 + 733.32 + 733.33 + 733.4; aéronefs : C.T.C.I. 734; navires et bateaux : C.T.C.I. 735; matériel rotulant... : C.T.C.I. 731; instruments scientifiques : C.T.C.I. 861.91 + 861.92 + 861.93 + 861.94 + 861.95 + 861.96 + 861.97 + 861.98 + 861.99; appareils et instruments d'optique : C.T.C.I. 861.4 + 861.51 + 861.52 + 861.61 + 861.69; instruments d'optique : C.T.C.I. 861.11 + 861.12 + 861.21 + 861.22 + 861.31 + 861.32 + 861.33 + 861.34 + 861.35; horlogerie : C.T.C.I. 864. — Données correspondantes pour les années antérieures.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de la Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

**Commerce extérieur des principales fabrications métalliques (suite de la page 125)**

Quantité  
(en tonnes)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1972	1973	1974	1975	1976	1972	1973	1974	1975	1976
Matériel de transport .....	1 519 240	1 750 848	1 479 997	1 582 077	1 925 206	1 165 256	1 186 756	1 023 022	1 105 903	1 381 339
Moteurs non électriques .....	91 986	118 262	106 742	108 693	135 601	13 301	14 194	15 936	18 345	15 972
Automobiles, autobus, camions et tracteurs non agricoles .....	311 691	363 234	368 270	377 755	467 541	782 212	843 590	713 099	780 382	1 018 825
Parties d'automobiles, autobus, camions et tracteurs non agricoles .....	898 817	1 087 688	822 110	896 673	1 155 637	138 411	155 577	171 184	173 731	200 624
Motocycles et bicyclettes avec moteur .....	5 136	5 885	6 470	5 598	6 990	3 230	3 332	2 738	2 568	2 577
Vélocipèdes sans moteur .....	6 251	6 599	7 410	5 614	7 069	4 413	4 628	4 834	2 784	3 030
Autres véhicules routiers et remorques .....	35 176	47 519	57 131	48 395	59 783	17 200	32 573	33 856	36 347	43 445
Aéronefs .....	2 116	2 041	1 662	2 474	1 481	1 176	759	992	1 171	1 283
Navires et bateaux .....	100 169	82 727	63 383	99 679	67 829	171 980	110 120	57 790	64 069	75 026
Matériel roulant pour chemins de fer .....	67 898	36 893	46 819	37 196	23 275	33 333	21 983	22 593	26 506	20 557
Instruments scientifiques et horlogerie .....	11 481	12 602	15 415	13 678	15 154	5 583	7 041	10 438	10 371	12 384
Instruments scientifiques .....	10 346	11 183	13 840	12 224	13 589	5 360	6 858	10 144	10 101	12 009
dont : instruments scientifiques de mesure, contrôle, régularisation, etc. ....	(4 211)	(4 577)	(5 037)	(4 233)	(4 382)	(2 697)	(3 476)	(4 151)	(3 838)	(4 087)
appareils et matériels photo- et cinématographiques .....	(3 503)	(3 797)	(4 587)	(4 144)	(5 066)	(1 086)	(1 033)	(2 280)	(2 702)	(3 033)
instruments d'optique .....	(570)	(631)	(792)	(1 038)	(759)	(363)	(475)	(522)	(458)	(555)
Horlogerie .....	1 135	1 419	1 575	1 454	1 565	223	183	294	270	375
<i>Total ...</i>	<i>2 804 003</i>	<i>3 203 500</i>	<i>3 232 701</i>	<i>3 146 025</i>	<i>3 440 200</i>	<i>2 833 790</i>	<i>2 963 078</i>	<i>2 898 909</i>	<i>2 773 944</i>	<i>3 234 181</i>

(a) Composition du tableau : voir note (a) page 126.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

## § 2. — INDUSTRIE CHIMIQUE

Dès le dernier trimestre de 1975, la situation de l'industrie chimique s'était quelque peu redressée mais ce rétablissement ne s'est réellement fait sentir qu'au cours du premier trimestre de 1976. Toutefois, au quatrième trimestre de 1976, le rythme de croissance devait à nouveau décroître. Selon les données de l'I.N.S., l'activité dans l'industrie chimique, à l'exclusion de l'industrie du caoutchouc, a progressé en moyenne de 16,2 % en 1976 alors qu'en 1975 elle avait reculé de 17 %. L'industrie du caoutchouc quant à elle a connu, après l'évolution favorable de son activité en 1975, un léger fléchissement pendant les neufs premiers mois de 1976; par la suite, une amélioration s'est produite. Du côté de l'industrie des engrains — branche qui souffrait déjà d'une réduction de l'épendage d'engrais à l'hectare — la situation a continué à se détériorer pendant l'été, à la suite des retombées désastreuses de la sécheresse sur le pouvoir d'achat des agriculteurs.

L'industrie chimique est devenue très sensible aux fluctuations conjoncturelles. En effet, elle dépend des changements économiques qui affectent les secteurs en direction desquels elle écoule la majeure partie de ses produits : la construction, les industries textiles et automobile, ainsi que l'agriculture. De plus, la concurrence s'intensifie, obligeant les entrepreneurs à comprimer leurs prix de vente. Alors qu'il avait diminué de 20 % en 1975, sa Fédération évalue le chiffre d'affaires de l'industrie chimique à 225 milliards de francs pour 1976, soit 15 % de plus, d'une année à l'autre.

Toujours pour 1976, les investissements se sont chiffrés à 17 milliards de francs — un niveau semblable avait été atteint une année auparavant — et quelques 1 200 emplois nouveaux ont été créés, le nombre de personnes occupées dans ce secteur atteint ainsi 91 000 personnes, dont 15 000 à 16 000 travaillent dans l'industrie pharmaceutique.

Le commerce extérieur des produits chimiques, qui avait souffert en 1975 des conséquences de la récession internationale, retrouve son dynamisme dans le courant du dernier trimestre de 1975. En 1976, la valeur des exportations a atteint 187 milliards de francs, soit un accroissement de 21 %, tandis que la valeur des importations a augmenté de 24 % pour se chiffrer à 140 milliards de francs. Le coefficient de couverture s'est élevé à 133,6 % en 1976, contre 136,6 % en 1975. La part du secteur chimique dans l'ensemble des exportations a atteint 14,8 % et 10,3 % de la valeur totale des importations.

Dans les sous-secteurs les plus importants, le retard enregistré en 1975 a été largement rattrapé l'année suivante. L'exportation de matières plastiques (22 % de la valeur des exportations) a progressé de 37 % par rapport à l'année précédente et a même dépassé de 17 % le niveau enregistré en 1974. En volume également, l'accroissement était supérieur à la moyenne de l'ensemble de l'industrie chimique. Les produits de la chimie organique, représentant 21 % de la valeur des exportations, ont suivi une évolution parallèle. Quant aux substances chimiques inorganiques (7 % de la valeur des exportations), elles sont demeurées en-deçà du niveau de 1974, malgré la hausse des prix à l'exportation. En volume, la légère progression enregistrée par rapport à 1975 se chiffre tout au plus à 5 %, il en résulte qu'en volume, les exportations se situent encore à 24 % au-dessous des chiffres de 1974.

En 1976, les exportations d'engrais chimiques (8 % de la valeur des exportations), qui s'étaient stabilisées en 1975, ont connu une régression en valeur, bien qu'en volume elles se soient légèrement accrues. Par contre, les importations de ces produits ont encore — et dans une mesure non négligeable — augmenté (+ 15 % en volume). Ce secteur doit faire face à la concurrence de certains producteurs d'engrais, non membres de la C.E.E. Après avoir vu leurs exportations s'accroître encore de 10 % en valeur et en volume en 1975, les articles en caoutchouc (6 % de la valeur totale des exportations du secteur chimique) ont connu en 1976 une régression de 2 % en volume et une faible progression en valeur. En effet, ce secteur dépend encore dans une large mesure du caoutchouc naturel qui, sur le plan qualitatif, l'emporte sur les caoutchoucs de synthèse, mais dont la hausse du prix se répercute sur le prix du produit fini.

En 1976, malgré la relative stabilité des prix à l'exportation, la valeur des exportations des produits pharmaceutiques s'est accrue de 10 %, contre 4,5 % en 1975, année où une hausse modérée des prix s'est produite. Une évolution favorable est également à noter pour les huiles essentielles, les parfums et les produits cosmétiques (+ 15 % en valeur), ainsi que pour le savon et les produits d'entretien (+ 26 % en valeur). De plus, l'industrie des produits photographiques et cinématographiques a pu largement compenser le recul que ses exportations avaient enregistré l'année précédente. Ces quatre rubriques, orientées vers la consommation finale, représentent environ 17,5 % de l'ensemble du total des exportations.

\*

\* \*

**Production de quelques secteurs de l'industrie chimique**  
(en milliers de tonnes)

PÉRIODE	Industrie de l'azote		Acide sulfurique et oléum (c)	Goudron brut	Caoutchouc (d)
	Azote primaire (a)	Engrais composés (b)			
1969 Moyenne mensuelle .....	49,5	130,9	153,1	20,5	5,5
1970 Moyenne mensuelle .....	43,8	128,0	149,5	19,4	5,9
1971 Moyenne mensuelle .....	46,0	136,7	161,0	20,1	6,9
1972 Moyenne mensuelle .....	48,0	133,1	205,0	21,3	7,5
1973 Moyenne mensuelle .....	45,5	137,5	216,3	22,7	7,9
1974 Moyenne mensuelle .....	48,5	140,8	215,8	23,7	8,4
1975 Moyenne mensuelle .....	43,9	120,3	153,7	18,1	12,8
1976 Moyenne mensuelle .....	44,9	105,0	157,6	19,2	10,9
1976 Janvier .....	49,7	115,9	166,3	16,7	11,3
Février .....	47,2	117,0	168,1	17,2	11,0
Mars .....	53,3	100,4	152,0	19,6	13,0
Avril .....	49,1	95,4	170,2	19,8	12,1
Mai .....	38,3	86,4	144,7	20,6	10,9
Juin .....	43,3	79,3	177,0	20,8	11,5
Juillet .....	42,8	85,0	140,7	19,9	4,3
Août .....	36,4	110,1	144,5	19,8	10,5
Septembre .....	47,5	135,5	148,6	19,7	12,1
Octobre .....	52,4	112,7	163,1	19,5	11,5
Novembre .....	41,8	122,6	159,4	18,9	10,5
Décembre .....	37,2	99,5	156,4	17,9	11,9

(a) En 1 000 t N.

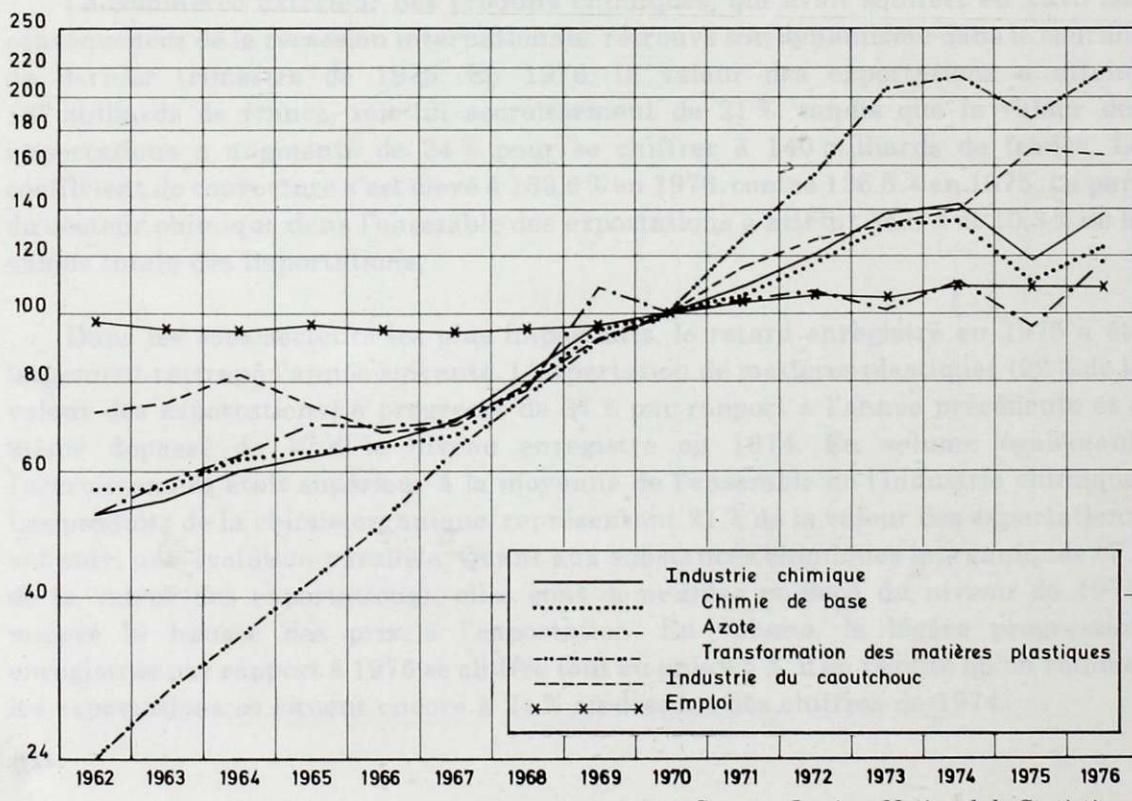
(b) En 1 000 t marchandises.

(c) Ramenés à 100 % monohydratés.

(d) Non compris la production de chaussures, mais y compris la production de pneumatiques pour vélos.

Sources : Institut National de Statistique.  
Distigoudron.

**Industrie chimique et industrie du caoutchouc**  
**Production et emploi**  
(1970 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

**Imports des principales matières premières destinées à l'industrie chimique**

DÉSIGNATION (a)	Valeur (en millions de francs)					Quantité (en tonnes)				
	1972	1973	1974	1975	1976	1972	1973	1974	1975	1976
Sel .....	609	457	565	568	672	1 469 531	865 906	1 144 021	796 035	934 670
Soufre brut .....	683	723	1 142	1 188	1 206	609 770	673 436	936 170	440 100	460 970
Pyrites de fer .....	176	308	379	265	282	353 127	816 242	754 655	421 444	453 899
Phosphates bruts .....	1 476	1 672	4 944	4 597	3 135	2 194 219	2 286 695	2 406 599	1 771 440	1 582 138
Caoutchouc .....	1 695	2 263	3 571	2 861	3 348	113 742	140 545	143 932	120 287	144 853

(a) Composition du tableau pour 1976. — Sel : C.T.C.I. 274.1; soufre brut : C.T.C.I. 276.3; pyrites de fer : C.T.C.I. 274.2 + 281.4; phosphates bruts : C.T.C.I. 271.3; caoutchouc : C.T.C.I. 271.3. — Données correspondantes pour les années antérieures.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

**Commerce extérieur de produits chimiques**  
**Valeur**  
 (en millions de francs)

DESIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1972	1973	1974	1975	1976	1972	1973	1974	1975	1976
Produits chimiques organiques .....	12 054	15 089	37 320	27 181	34 030	16 715	21 039	38 045	31 407	40 271
Eléments chimiques; acides, oxydes et sels halogénés inorganiques .....	3 167	3 174	3 961	3 367	4 061	6 178	9 025	13 011	11 107	12 900
Autres éléments chimiques et composés .....	2 397	2 795	5 031	4 637	6 202	2 629	2 204	3 212	2 618	2 793
Produits pharmaceutiques .....	8 544	9 708	12 835	12 798	14 617	6 598	7 787	11 000	11 493	12 692
Engrais manufacturés (y compris les scories Thomas) .....	2 465	3 154	4 357	4 758	5 100	8 340	10 279	16 812	16 784	15 241
Engrais naturels, excepté phosphate de calcium naturel .....	107	139	172	193	212	25	15	18	22	48
Goudrons minéraux et dérivés bruts de combustibles .....	180	144	477	364	417	293	390	889	880	1 212
Savons et produits d'entretien .....	1 698	2 131	3 354	3 032	3 699	1 691	2 258	3 384	3 463	4 377
Huiles essentielles, parfums, produits de beauté	1 772	2 059	2 576	2 512	3 217	1 234	1 555	1 851	2 035	2 343
Produits pour teinture, tannage et colorants .....	3 760	4 857	5 863	4 924	6 712	2 895	3 699	5 264	4 352	6 236
Matières plastiques, cellulose régénérée, résines artificielles .....	11 150	14 257	21 731	18 508	25 834	15 957	23 088	35 623	30 534	41 819
Articles en matières plastiques artificielles .....	4 730	6 059	8 191	7 579	9 803	3 811	4 910	6 620	6 319	7 638
Produits photographiques et cinématographiques .....	1 648	1 927	2 559	2 621	2 960	8 080	9 113	11 030	10 502	13 210
Allumettes .....	7	6	18	14	16	191	155	151	145	162
Explosifs .....	160	179	314	332	369	412	399	444	702	723
Articles en caoutchouc .....	5 966	7 054	9 270	10 098	10 933	4 998	6 718	9 277	10 199	10 797
Produits chimiques divers .....	6 041	7 440	10 419	9 914	11 736	5 878	8 419	12 796	11 579	14 430

(a) *Composition du tableau pour 1976.* — Produits chimiques... : C.T.C.I. 512; éléments chimiques... : C.T.C.I. 513; autres éléments... : C.T.C.I. 514 + 515; produits pharmaceutiques : C.T.C.I. 54; engrais manufacturés... : C.T.C.I. 56; engrais naturels... : C.T.C.I. 271.1 + 271.4; goudron... : C.T.C.I. 52; savons... : C.T.C.I. 554; huiles essentielles... : C.T.C.I. 553 + 553; produits pour... : C.T.C.I. 53; matières plastiques... : C.T.C.I. 581; articles... : C.T.C.I. 893 + T.D. 4202.12 + 4202.14 + 4202.16 + 4202.17 + 4202.18; produits photographiques... : C.T.C.I. 862; allumettes : C.T.C.I. 899.32; explosifs : C.T.C.I. 571; articles en caoutchouc : C.T.C.I. 62 + 841.6; produits chimiques divers : C.T.C.I. 599. — Données correspondantes pour les années antérieures.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de la Statistique et Direction générale des Études et de la Documentation.

**Commerce extérieur de produits chimiques**

Quantité  
(en tonnes)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1972	1973	1974	1975	1976	1972	1973	1974	1975	1976
Produits chimiques organiques	1 512 442	1 670 916	2 340 686	1 710 448	1 974 747	1 716 456	2 009 517	1 925 912	1 646 574	1 966 664
Eléments chimiques; acides, oxydes et sels halogénés inorganiques	866 848	638 308	683 693	591 022	567 532	1 510 328	1 993 568	2 235 174	1 615 017	1 695 352
Autres éléments chimiques et composés	280 011	282 726	319 306	231 520	287 773	658 812	496 755	521 107	467 267	466 415
.....	11 833	13 467	16 554	14 396	16 716	8 147	9 401	11 662	10 807	11 881
Produits pharmaceutiques	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Engrais manufacturés (y compris les scories Thomas)	1 274 194	1 588 722	1 608 092	1 443 563	1 656 948	4 849 244	5 310 974	5 548 825	4 588 438	4 752 947
Engrais naturels, excepté phosphate de calcium naturel	94 931	105 179	102 374	114 569	145 094	10 103	10 787	8 625	14 835	22 832
Goudrons minéraux et dérivés bruts de combustibles	97 097	81 540	125 165	112 800	96 300	170 969	223 997	229 724	211 204	253 822
.....	85 733	101 169	121 327	106 542	124 945	89 796	111 515	130 542	125 650	169 476
Savons et produits d'entretien	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Huiles essentielles, parfums, produits de beauté	15 474	17 274	19 741	19 650	22 042	16 106	18 401	22 276	19 510	22 558
Produits pour teinture, tannage et colorants	75 748	90 203	99 213	80 766	97 716	79 291	98 228	113 968	89 589	121 009
Matières plastiques, cellulose régénérée, résines artificielles	561 154	672 528	718 254	664 933	870 615	780 458	1 026 976	1 033 357	948 041	1 178 564
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Articles en matières plastiques artificielles	62 721	76 280	86 405	75 001	95 631	56 110	68 052	73 229	65 109	79 720
Produits photographiques et cinématographiques	8 738	10 238	12 594	10 680	12 575	35 956	41 354	46 618	41 423	49 984
.....	148	72	216	78	111	5 477	3 960	3 279	2 640	2 896
Explosifs	1 938	2 505	3 415	3 317	3 472	4 215	3 864	3 647	4 237	4 407
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Articles en caoutchouc	111 456	133 408	142 014	146 768	147 879	87 760	107 997	126 076	137 993	135 716
.....	368 051	482 840	476 110	444 995	510 720	1 055 445	1 304 013	1 160 854	1 185 958	1 567 803

(a) Composition du tableau : voir note (a) page 132.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

### § 3. — INDUSTRIE TEXTILE

En 1976, la production de l'industrie textile s'est accrue de 14,4 % par rapport à 1975. Toutefois, elle n'a pu se hisser au niveau de 1974. En 1976, la moyenne annuelle s'est encore située à 2,6 % en-dessous du pourcentage de 1974. Pendant l'été 1974, l'activité de l'industrie textile s'est affaiblie et le creux de la récession a été atteint lors du deuxième trimestre de 1975. Dans l'industrie de la confection, la conjoncture a suivi une autre évolution : la production s'est accrue jusqu'au premier trimestre de 1975, ensuite elle a commencé à régresser. Durant les premiers mois de 1976, une légère amélioration s'est opérée, suivie d'une nouvelle baisse au cours du second semestre.

Dans l'industrie textile, la plus forte progression a été enregistrée par les filatures qui ont le plus souffert de la récession. En 1975, la moyenne mensuelle de l'indice de la production de coton fin filé a été de 40 % inférieure à celle de 1974. Bien que le redressement ait été particulièrement vigoureux en 1976 — surtout lors du deuxième trimestre — le retard par rapport à 1974 se chiffre encore à 20 %. Les filatures de laine n'ont pas connu un fléchissement aussi important (environ 20 %) et la reprise s'est amorcée plus rapidement (depuis le dernier trimestre de 1975). Par contre, dans les filatures de jute, le rétablissement s'est révélé très faible, après la baisse considérable intervenue en 1975. En effet, dans ce sous-secteur, les problèmes conjoncturels ont été amplifiés par un problème structurel, à savoir la substitution à grande échelle de fibres synthétiques au jute.

Dans les tissages, la baisse de la production a été, en moyenne, bien moins importante que dans les filatures. L'amélioration de l'activité des tissages de coton, qui ne s'est produite qu'en janvier 1976, n'a pas été de nature à résorber le retard encouru par rapport à l'année 1974. Ce recul se chiffre encore, pour les neuf premiers mois de 1976, à environ 7 %. Dans les tissages de la laine, la situation a évolué de manière relativement favorable. En 1974, ce secteur avait déjà connu un important fléchissement de la production à la suite de la hausse importante des prix de la laine en 1972 et 1973. L'activité dans les tissages du lin s'est à nouveau améliorée, alors que dans ceux du jute le recul a persisté en 1976.

Depuis plusieurs années, l'emploi dans l'industrie textile se présente sous un jour peu favorable et la crise économique de 1975 a encore accéléré cette tendance au recul. Dans l'industrie du vêtement et de la confection, qui a occupé, de 1968 à 1974, un nombre croissant de travailleurs, l'emploi a diminué, au cours de ces deux dernières années, dans une mesure plus importante qu'il n'avait augmenté durant les cinq années précédentes. En décembre 1976, l'industrie textile comptait 12 599 chômeurs complets et l'industrie vestimentaire 21 055.

L'écoulement des produits textiles sur le marché intérieur s'est accru de 5,9 % en 1976. Leurs prix ont augmenté à peu près de la même façon dans le commerce de détail, de sorte que, en volume et compte non tenu des modifications qualitatives, les ventes seraient restées quasiment stables. En 1976, les prix de gros des textiles ont excédé de 10 % ceux de 1975, année où ils avaient diminué de 8 %.

L'affaiblissement, déjà observé à la fin de 1974, du commerce extérieur en produits textiles s'est poursuivi pendant les neuf premiers mois de 1975. Au cours du

dernier trimestre de cette année, une reprise s'est amorcée, laquelle a continué à se développer en 1976. Pour l'ensemble de l'année 1976, la valeur des exportations s'est accrue de 15,2 %, pour atteindre 118,1 milliards; quant aux importations, elles ont augmenté de 22,1 % et se sont chiffrées à 107,1 milliards de francs. Par conséquent, le solde de la balance commerciale a diminué de manière appréciable, passant de 14,8 milliards de francs en 1975 à 11 milliards en 1976. La part de l'industrie textile dans l'ensemble des exportations se monte à 9,3 % et à 7,9 % de la valeur totale des importations.

En 1976, les importations de matières premières textiles ont dépassé les exportations de quelques 8 milliards de francs. Pour les fils textiles, la balance commerciale s'est clôturée par un déficit de 3 milliards de francs, soit un milliard de plus qu'en 1975. Les exportations de fibres textiles ont rejoint, en 1976, le niveau atteint en 1974 et ont maintenu un solde positif de 8 milliards de francs environ. Comme les importations ont augmenté de manière plus forte que les exportations de vêtements autres que la bonneterie pour dames, jeunes filles et enfants, la balance commerciale pour ces vêtements a accusé un solde négatif en 1976. Quant aux articles de bonneterie, le déficit de la balance commerciale s'est encore accru de 2 milliards de francs. Par contre, pour les tapis et les tapisseries, un nouvel accroissement du solde positif a été enregistré.

Selon la Fédération de l'Industrie belge du Textile, la diminution du solde positif de la balance commerciale du textile est surtout imputable aux importations perturbatrices de marchandises provenant de pays extra-européens. Il s'agit, en premier lieu, des importations en provenance de pays à économie d'Etat qui utilisent un système de prix doubles, des pays du Sud-Est asiatique pratiquant un dumping social et de quelques pays comme la Turquie et le Brésil qui subventionnent leurs exportations. En outre, toujours selon FEBELTEX, les possibilités d'exportation restent, pour la Belgique, souvent confinées aux pays industrialisés en raison des barrières douanières dont les autres pays entourent leurs propres marchés.

\*  
\* \* \*

**Stocks de tissus**  
**Situation au 31 décembre**  
(ben tonnes)

NATURE DES TISSUS	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Coton .....	12 577	12 508	13 321	12 052	13 111	13 676	13 885
Lin .....	1 222	1 372	1 201	1 137	1 163	1 031	880-
Laine .....	6 096	7 727	7 401	8 302	6 630	6 187	6 498
Rayonne et fibres de rayonne .....	3 281	3 203	4 032	4 342	4 505	4 863	4 610
Fibres synthétiques ....	7 413	9 344	10 381	15 051	16 664	17 624	19 493
Jute .....	3 445	3 033	2 711	2 260	1 638	1 068	637
Tapis de fibres dures ..	648	685	677	616	552	585	..

Source : Institut National de Statistique.

**Production d'articles de bonneterie**

DÉSIGNATION	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
<i>Tissus à mailles (en tonnes) :</i>							
Sous-vêtements .....	4 892	5 223	4 858	4 840	4 690	4 211	3 800
Vêtements de dessus et autres .....	8 135	8 418	8 598	9 355	8 286	7 891	8 563
<i>Articles finis :</i>							
Sous-vêtements (1.000 douz.) .....	3 231	3 281	2 881	3 050	2 939	2 349	2 312
Bas pour dames en fils synthétiques (1.000 douz. de paires) .....	1 297	892	533	471	506	293	296
Bas culottes (panties) (1.000 douz. pièces) .....	2 149	2 504	2 275	2 495	1 977	1 628	1 184
Chaussettes, bas 3/4, socquettes (1.000 douz. de paires) .....	2 354	2 401	2 306	2 179	2 234	1 837	1 964
Articles de vêtements de dessus (1.000 pièces) .....	20 975	22 689	22 735	21 040	20 158	18 119	18 510

Source : Institut National de Statistique.

Filatures, tissages, préparation de la laine  
(en tonnes)

DÉSIGNATION	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
<i>Préparation de la laine :</i>							
Lavage et carbonisage de la laine (a) .....	17 688	14 986	15 066	13 226	10 493	9 840	12 852
Peignage de laine .....	36 840	31 711	27 638	30 258	28 495	24 586	37 639
<i>Filatures :</i>							
Coton .....	95 929	92 490	90 760	90 703	86 671	54 947	68 810
dont : coton fin et filés mixtes .....	(65 175)	(60 857)	(58 285)	(57 127)	(56 632)	(38 476)	(47 142)
fibres de rayonne .....	(21 086)	(22 758)	(23 944)	(25 323)	(21 946)	(10 642)	(15 263)
Laine cardée .....	24 108	27 287	30 471	30 480	27 728	25 474	30 850
Laine peignée .....	57 065	62 999	58 640	53 472	50 959	45 682	50 278
Lin .....	11 819	11 455	10 338	10 334	11 033	8 980	10 560
Jute .....	76 983	69 557	64 074	58 011	51 130	37 068	37 188
Fibres dures .....	57 416	56 299	60 221	55 512	54 564	41 539	38 561
dont : fils simples .....	(48 591)	(47 801)	(51 438)	(47 545)	(48 747)	(36 981)	(33 697)
ficellerie et cordages .....	(8 826)	(8 498)	(8 783)	(7 967)	(5 818)	(4 558)	(4 864)
Fils et fibres artificielles .....	39 443	39 748	..	..	..	..	..
dont : fils viscose .....	(5 686)	(4 246)	(4 673)	(4 614)	(4 923)	(3 055)	(4 043)
fils acétate .....	(7 935)	(9 043)	(26 459)	(28 282)	(27 650)	(24 114)	(21 402)
<i>Tissages :</i>							
Coton (b) .....	70 305	71 712	73 836	72 473	67 685	55 050	63 073
Lin .....	7 804	6 523	7 562	7 019	6 855	4 631	5 033
Laine (b) .....	39 150	41 662	43 887	37 302	30 518	30 140	33 972
Rayonne et fibres de rayonne (b) .....	26 086	29 442	32 923	34 321	32 622	27 640	30 823
Fibres synthétiques (b) .....	41 972	57 934	67 048	101 126	117 174	125 301	160 720
Jute (c) .....	34 152	30 335	26 753	19 324	14 991	8 343	5 826
<i>Tapis :</i>							
Coton .....	5 437	5 711	4 776	4 265	2 873	2 384	2 736
Laine .....	28 198	30 552	32 544	28 382	22 086	23 044	26 894
Jute .....	6 577	4 916	5 727	3 914	2 947	2 263	1 536
<i>Couvertures (coton et laine) (d) .....</i>							
.....	5 745	5 436	5 345	4 805	5 052	3 616	4 020
<i>Tissus, velours et peluches d'ameublement (e) .....</i>	33 768	37 533	42 096	42 864	40 870	35 550	43 107
dont : coton .....	(14 462)	(14 947)	(17 589)	(16 890)	(15 881)	(13 292)	(15 284)

Source : Institut National de Statistique.

(a) Nouvelle série : y compris laines et polis, fibres synthétiques et artificielles et blouses.

(b) Y compris tapis et couvertures.

(c) Y compris les tapis.

(d) Y compris les couvertures en fibres de rayonne et fibres synthétiques.

(e) Y compris les tissus, velours et peluches d'ameublement en fibres de rayonne et synthétiques.

**Commerce extérieur des matières textiles**  
**Valeur**  
 (en millions de francs)

DÉSIGNATION (a)	Imports					Exports				
	1972	1973	1974	1975	1976	1972	1973	1974	1975	1976
<i>Laine et poils d'origine animale</i> .....	6 746	8 787	7 174	5 321	8 542	3 172	4 721	3 615	3 030	4 541
Laine en suint ou lavée de dos .....	2 679	3 899	3 027	1 791	3 791	149	157	198	63	117
Laine lavée .....	698	965	840	844	1 290	768	1 079	829	625	1 014
Poils d'autres animaux .....	184	318	186	183	349	233	358	308	498	411
Laine et poils cardés ou peignés .....	2 824	034	2 650	2 212	2 644	1 287	2 085	1 418	1 255	2 158
Laine d'effilochage, déchets .....	361	571	471	291	468	735	1 042	862	589	841
Coton .....	2 084	2 630	2 660	1 740	2 674	156	196	223	189	226
Jute .....	1 120	871	691	342	492	133	100	85	80	65
Lin .....	996	1 232	1 476	1 306	1 913	1 574	1 889	2 313	1 859	2 512
Lin brut .....	276	336	390	377	347	7	10	10	17	60
Lin teillé et épeigné .....	365	570	977	825	1 390	1 093	1 382	2 002	1 538	2 156
Etoopes et déchets .....	355	326	109	104	176	474	497	301	304	296
<i>Soie et autres fibres d'origine végétale</i> .....	420	637	1 712	788	459	49	58	75	98	84
<i>Fibres synthétiques et artificielles</i> .....	4 167	5 955	6 332	4 769	5 760	2 705	3 599	4 001	2 685	3 648
Fibres synthétiques et déchets .....	3 578	5 238	5 458	4 280	5 087	2 183	2 987	3 248	1 996	3 134
Fibres artificielles et déchets .....	589	717	874	489	673	522	612	753	689	514
<i>Friperie, drilles, chiffons</i> .....	328	410	496	469	467	618	748	874	912	1 027
<i>Total matières textiles ...</i>	15 861	20 522	20 541	14 735	20 307	8 407	11 311	11 186	8 853	12 103

(a) Composition du tableau pour 1976. — Laine et poils... : C.T.C.I. 262; laine en suint... : C.T.C.I. 262.1; laine lavée : C.T.C.I. 262.2; poils... : C.T.C.I. 262.3 + 262.5; laine et poils... : C.T.C.I. 262.7 + 262.8; laine d'effilochage... : C.T.C.I. 262.6 + 262.9; coton : C.T.C.I. 263; jute : C.T.C.I. 264; lin : C.T.C.I. 265.11 + 265.12 + 265.13; lin brut : C.T.C.I. 265.11; lin teillé... : C.T.C.I. 265.12; étoupes... : C.T.C.I. 265.13; soie et autres... : C.T.C.I. 261 + 265.2 + 265.3 + 265.4 + 265.8; fibres synthétiques et artificielles : C.T.C.I. 266; fibres artificielles... : C.T.C.I. 266.21 + 266.22 + 266.23 + 266.24 + 266.4 — T.D. 5603.21 — 5603.23 — 5603.29; fibres artificielles... : C.T.C.I. 266.31 + 266.32 + 266.33 — T.D. 5603.21 + 5603.23 + 5603.25 + 5603.29; friperie... : C.T.C.I. 267. — Données correspondantes pour les années antérieures.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de la Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

**Commerce extérieur des matières textiles**  
**Quantité**  
 (en tonnes)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1972	1973	1974	1975	1976	1972	1973	1974	1975	1976
<i>Laine et poils d'origine animale .....</i>	112 964	85 557	72 382	72 763	93 200	45 508	39 445	30 876	28 904	37 192
Laine en suint ou lavée de dos .....	58 195	43 668	35 260	33 493	49 977	3 453	2 394	2 178	1 073	1 598
Laine lavée .....	11 083	9 309	7 860	11 797	12 994	10 618	8 784	6 652	6 620	8 859
Poils d'autres animaux .....	3 208	4 088	4 021	1 845	2 112	2 228	2 567	1 906	1 985	1 229
Laine et poils cardés ou peignés .....	28 497	18 223	16 531	18 619	18 676	11 461	11 011	7 129	8 360	12 755
Laine d'effilochage, déchets .....	11 981	10 269	8 710	7 009	9 441	17 748	14 689	13 011	10 866	12 751
Coton .....	68 912	83 060	58 206	49 731	60 324	13 300	16 036	13 711	12 324	14 316
Jute .....	85 994	78 342	63 155	31 811	47 253	13 549	11 015	9 126	7 911	7 052
<i>Lin .....</i>	148 686	160 301	145 157	124 665	122 968	78 516	76 646	84 638	72 931	76 701
Lin brut .....	84 996	98 324	75 736	65 028	51 675	1 084	1 060	1 024	1 048	2 098
Lin taillé et épéigné .....	16 330	20 841	50 116	45 179	53 202	34 303	37 130	51 429	42 573	50 625
Etoupes et déchets .....	47 360	41 636	19 305	14 458	18 091	43 129	38 456	32 185	29 310	23 978
<i>Soie et autres fibres d'origine végétale .....</i>	47 473	46 689	54 035	30 724	28 484	4 716	3 808	3 629	4 117	4 413
<i>Fibres synthétiques et artificielles .....</i>	102 638	135 679	106 830	89 685	105 417	67 974	83 340	69 496	50 767	69 413
Fibres synthétiques et déchets .....	81 055	112 342	88 103	76 918	87 917	52 870	66 211	53 410	37 177	57 376
Fibres artificielles et déchets .....	21 583	23 337	18 727	12 767	17 500	15 104	17 129	16 086	13 590	12 037
<i>Friperie, drilles, chiffons .....</i>	46 598	50 471	49 677	47 085	46 731	47 722	51 865	49 298	51 893	54 113
<i>Total matières textiles ...</i>	613 265	640 599	549 442	446 464	504 377	271 285	282 155	260 774	228 847	263 200

(a) Composition du tableau : voir note (a) page 138.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

**Commerce extérieur des produits textiles**  
**Valeur**  
 (en millions de francs)

DESIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1972	1973	1974	1975	1976	1972	1973	1974	1975	1976
<i>Filés</i> .....	12 636	15 403	18 358	16 811	21 469	13 574	15 651	17 086	14 930	18 514
— en laine et poils .....	1 388	1 354	1 430	1 538	2 331	4 457	4 223	3 937	3 482	4 393
— en coton .....	2 277	2 763	3 849	3 021	4 203	1 290	1 640	2 425	1 636	2 458
— en lin .....	164	200	214	150	204	334	374	504	419	492
— en soie .....	29	25	27	27	17	15	18	12	11	16
— en jute .....	160	121	114	122	233	605	586	516	484	481
— en fibres synthétiques .....	6 604	8 507	9 843	9 582	11 335	5 650	7 412	8 144	7 597	9 215
— en fibres artificielles .....	1 946	2 348	2 805	2 297	3 098	1 211	1 355	1 500	1 242	1 364
— en autres fils n.d.a. .....	68	85	76	74	48	12	43	48	59	95
<i>Tissus du type standard</i> .....	10 376	13 056	15 925	15 033	16 848	18 688	21 843	24 660	22 548	24 604
— en laine et poils .....	1 493	1 700	1 495	1 591	1 684	1 359	1 282	1 171	1 035	1 044
— en coton .....	3 719	4 132	5 914	5 146	6 869	3 989	4 524	5 692	4 671	6 474
dont : écrus non mercerisés .....	(498)	(524)	(780)	(504)	(675)	(622)	(701)	(840)	(581)	(750)
mercerisés, blanchis, teints, imprimés, etc. .....	(3 221)	(3 608)	(5 134)	(4 641)	(6 194)	(3 366)	(3 823)	(4 852)	(4 095)	(5 724)
— en lin, chanvre et ramie .....	65	92	76	89	120	636	692	765	686	829
— en soie .....	114	124	110	101	92	10	18	68	16	30
— en jute .....	264	291	196	207	257	513	363	340	253	244
— en fibres synthétiques .....	3 586	5 448	6 371	6 324	6 301	5 643	7 466	8 158	8 308	7 549
— en fibres artificielles .....	1 049	1 208	1 697	1 517	1 476	6 227	7 021	7 911	7 114	7 856
— autres tissus n.d.a. .....	86	61	66	58	49	311	477	555	465	578
<i>Autres produits textiles</i> .....	25 144	31 430	38 636	40 804	49 320	41 888	48 438	56 756	56 407	63 292
Etoffes de bonneterie, non élastique, ni caoutchoutée, en pièces .....	2 418	2 944	3 093	2 857	3 209	2 000	2 221	2 631	2 235	2 268
Vêtements de dessus pour hommes et garçonnets, autres que de bonneterie .....	3 881	5 239	6 626	7 541	9 543	6 917	8 373	10 359	9 789	11 439
Vêtements de dessus pour femmes, fillettes et jeunes enfants, autres que de bonneterie .....	716	977	1 325	1 491	1 823	728	787	819	783	930

110	111	112	113	114	115	116	117	118	119	120	121	122
Accessoires du vêtement, autres qu'en bonneterie .....	945	1 132	1 339	1 458	1 698	997	1 072	1 196	1 039	982		
Vêtements et accessoires du vêtement en bonneterie .....	6 486	7 740	9 086	10 416	12 063	4 939	4 915	4 869	4 462	4 425		
Cloches pour chapeaux, chapeaux et feutres de coiffures .....	174	199	282	255	384	157	166	189	158	162		
Couverture et couvre-pieds .....	104	150	239	301	283	302	364	411	311	341		
— de laine .....	(28)	(23)	(32)	(32)	(39)	(163)	(164)	(225)	(138)	(144)		
— de coton .....	(6)	(9)	(14)	(14)	(13)	(24)	(37)	(14)	(26)	(66)		
— d'autres .....	(70)	(118)	(193)	(255)	(231)	(115)	(163)	(172)	(147)	(131)		
Couvre-parquets, tapis, tapisseries .....	1 614	2 278	3 243	2 261	3 330	12 586	15 040	17 227	17 262	20 394		
dont : tapis en laine ou poils fins .....	(661)	(884)	(1 152)	(635)	(1485)	(5 241)	(5 349)	(5 288)	(5 341)	(6 323)		
tapis en autres matières textiles .....	(24)	(79)	(67)	(39)	(94)	(781)	(709)	(560)	(512)	(469)		
autres .....	(929)	(1 315)	(2 024)	(1 586)	(1 751)	(6 564)	(8 982)	(11 379)	(11 410)	(13 609)		
Linoleum et couvre-parquets similaires .....	380	356	468	403	420	314	359	385	329	403		
Linge de lit, de table, etc., rideaux, articles d'ameublement .....	434	650	1 035	1 124	1 458	1 671	1 904	2 363	2 557	3 074		
Tulles, dentelles, broderie, rubans, articles de passementerie .....	569	666	770	615	628	457	532	621	593	751		
Articles en corde et ficelle .....	106	146	247	209	254	766	976	1 782	1 595	952		
Sacs, sachets d'emballage, bâches, tentes, stores d'extérieur .....	412	418	524	524	695	593	709	746	670	677		
Ouates, mèches et articles en textile pour usages techniques .....	509	597	833	694	777	456	537	763	724	700		
Tissus et feuilles caoutchoutés ou imprégnés .....	1 344	1 557	2 081	1 916	2 068	2 627	3 126	4 046	4 428	5 996		
Autres articles en textile .....	893	1 023	914	968	1 039	1 612	1 720	1 642	2 225	2 377		
<i>Total produits textiles ...</i>	<b>48 156</b>	<b>59 889</b>	<b>72 919</b>	<b>72 648</b>	<b>87 637</b>	<b>74 150</b>	<b>85 932</b>	<b>98 502</b>	<b>93 885</b>	<b>106 410</b>		

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Études et de la Documentation.

(a) *Composition du tableau pour 1976 — Flèches : C.T.C.I. 651 — 651.8; en laine... : C.T.C.I. 651.21 + 651.23 + 651.24 + 651.25; en coton. C.T.C.I. 651.3 + 651.41 + 651.42; en lin : C.T.C.I. 651.51 + 651.52 + 651.53; en soie : C.T.C.I. 651.11 + 651.12 + 651.13 + 651.14 + 651.15; en jute : C.T.C.I. 651.92, en fibres synthétiques : C.T.C.I. 651.61+651.62+651.63+651.64+651.65; en fibres artificielles : C.T.C.I. 651.71 + 651.72 + 651.73 + 651.74 + 651.75; en autres... : C.T.C.I. 651.91 + 651.93 + 651.94; tissus du type standard : C.T.C.I. 652 + 653 — 653.7—653.8; en laine : 653.21 + 653.22; en coton : C.T.C.I. 652; écrus... : C.T.C.I. 652.11 + 652.12 + 652.13; mercerisés... : C.T.C.I. 652.21 + 652.22 + 652.23 + 652.29; en lin... : C.T.C.I. 653.11 + 653.12 + 653.13; en soie : C.T.C.I. 653.11 + 653.12 + 653.13; en jute : C.T.C.I. 653.4; en fibres synthétiques : C.T.C.I. 653.51 + 653.52 + 653.53; en fibres artificielles : C.T.C.I. 653.61 + 653.62 + 653.63; autres... : C.T.C.I. 653.91 + 652.92 + 653.93 + 653.94 + 653.95 + 653.96; étoffes... : C.T.C.I. 653.7; vêtements de dessus pour hommes... : 841.11; vêtements de dessus pour femmes... : C.T.C.I. 841.12; ligne de corps : C.T.C.I. 841.13 + 841.14; accessoires... : C.T.C.I. 841.21 + 841.22 + 841.23 + 841.24 + 841.25 + 841.26 + 841.29; vêtements et accessoires... : C.T.C.I. 841.41 + 841.42 + 841.43 + 841.44 + 841.45; cloches... : C.T.C.I. 655.71 + 655.72 + 841.51 + 841.53 + 841.54 + 841.59; couvertures... : C.T.C.I. 656.6; de laine : C.T.C.I. 656.62; autres : C.T.C.I. 656.69; couvre-parquets... : C.T.C.I. 657.51 + 657.52 + 657.6 + 657.7 + 657.8; tapis en laine... : C.T.C.I. 657.51 + T.D. 5802.05 + 5802.08 + 5802.10; tapis en autres... : C.T.C.I. 657.52 + T.D. 5802.20 + 5802.30 + 5802.50; autres : C.T.C.I. 657.6 + 657.7 + 657.8 — T.D. 5802.12 — 5802.18 — 5802.20 — 5802.50; linoleum... : C.T.C.I. 657.41 + 657.42; ligne de lit... : C.T.C.I. 656.91; tissus... : C.T.C.I. 655.41 + 655.42 + 655.43 + 655.44 + 655.45 + 655.46; autres... : C.T.C.I. 655.1 + 655.5 + 656.92 + T.D. 4202.51 + 4202.59 + 4202.89. — Données correspondantes pour les années antérieures.*

Commerce extérieur des produits textiles  
Quantité  
(en tonnes)

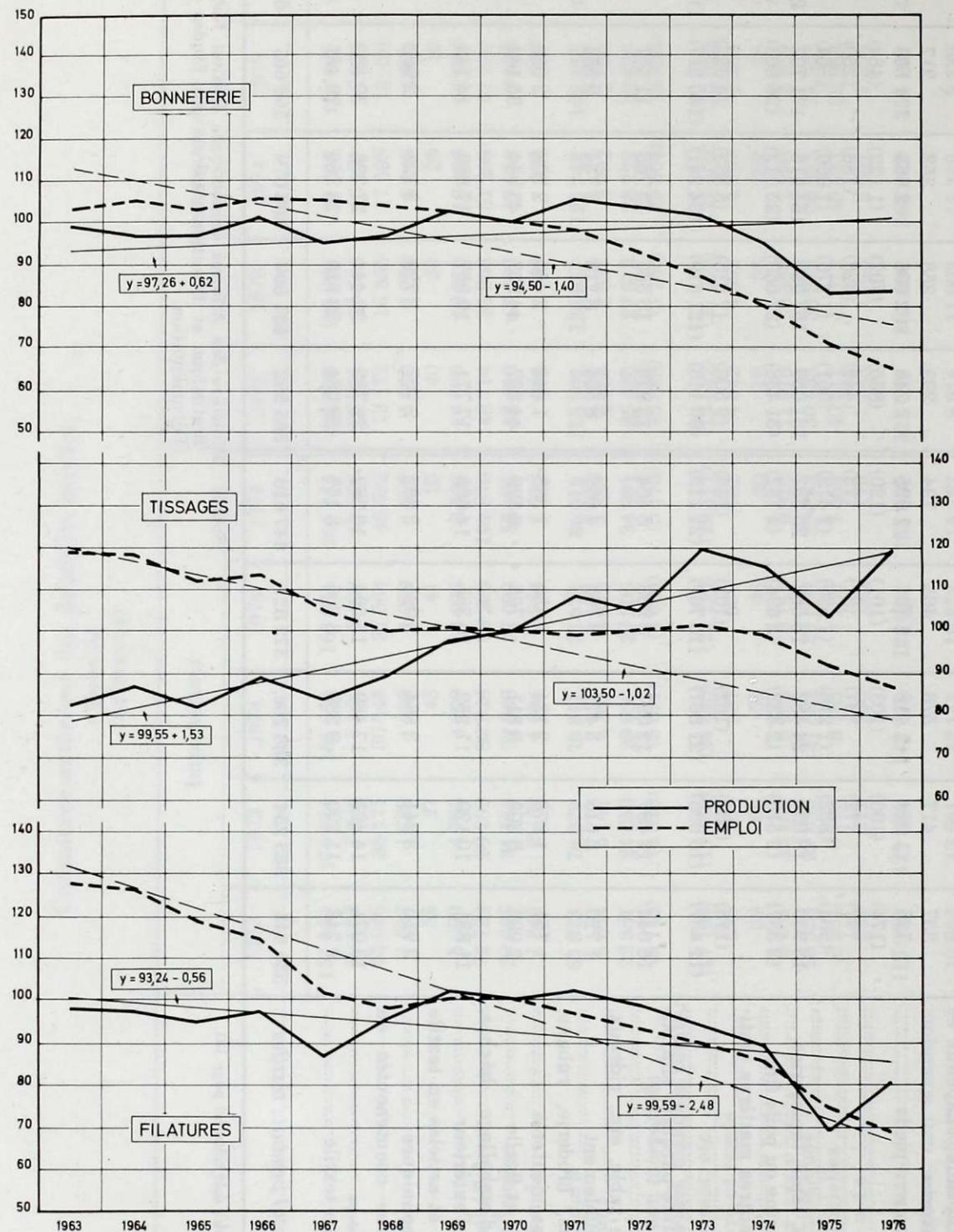
DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1972	1973	1974	1975	1976	1972	1973	1974	1975	1976
<i>Filés</i> .....	157 162	176 774	165 670	168 254	205 753	125 998	130 909	121 095	110 045	129 231
— en laine et poils .....	10 252	7 846	7 102	8 402	11 198	27 781	19 386	16 171	17 166	19 422
— en coton .....	35 046	38 171	36 045	37 564	46 692	13 172	16 335	17 598	13 380	18 772
— en lin .....	1 503	1 739	1 293	1 079	1 377	5 558	5 770	6 140	4 394	5 003
— en soie .....	58	27	45	41	25	40	58	28	19	39
— en jute .....	5 899	4 765	4 209	4 085	8 538	19 839	19 313	16 269	13 696	13 127
— en fibres synthétiques .....	72 722	90 209	82 926	88 200	101 876	46 714	55 908	51 299	51 152	61 419
— en fibres artificielles .....	29 836	31 565	32 346	27 099	35 035	12 560	13 599	13 052	9 870	10 868
— en autres fils n.d.a. .....	1 846	2 452	1 704	1 784	1 012	334	540	538	368	581
<i>Tissus du type standard</i> .....	63 873	78 879	78 811	75 673	86 012	118 502	126 831	121 742	102 452	104 769
— en laine et poils .....	5 554	5 147	4 381	4 413	4 497	4 359	3 537	3 002	2 398	2 404
— en coton .....	22 881	24 650	29 956	27 305	34 591	25 420	27 513	28 222	22 850	30 866
— dont : écrus non mercerisés .....	(5 142)	(4 920)	(5 611)	(4 089)	(5 175)	(5 898)	(6 155)	(5 564)	(3 895)	(5 040)
mercerisés, blanchis, teints, imprimés, etc. ....	(17 739)	(19 730)	(24 345)	(23 216)	(29 417)	(19 522)	(21 358)	(22 658)	(18 954)	(25 826)
— en lin, chanvre et ramie .....	626	908	587	607	782	4 642	4 602	4 297	3 465	4 036
— en soie .....	89	68	59	46	40	18	56	282	55	95
— en jute .....	9 404	12 159	6 983	6 141	8 816	11 976	8 485	7 296	4 859	4 679
— en fibres synthétiques .....	18 823	29 036	27 892	29 809	29 553	30 433	38 978	36 093	34 652	26 162
— en fibres artificielles .....	6 204	6 700	8 753	7 169	7 554	40 511	41 915	40 493	32 968	34 954
— autres tissus n.d.a. .....	292	211	200	183	179	1 143	1 745	2 057	1 205	1 573
<i>Autres produits textiles</i> .....	115 909	129 581	143 725	128 894	155 845	321 092	363 860	365 242	356 168	411 490
Etoffes de bonneterie, non élastique, ni caoutchoutée, en pièces .....	10 983	13 561	13 141	10 852	14 352	8 514	11 002	11 348	9 336	9 730
Vêtements de dessus pour hommes et garçonnets, autres que de bonneterie .....	9 070	11 325	13 026	13 035	17 428	16 653	20 180	21 241	19 648	22 691
Vêtements de dessus pour femmes, filles et jeunes enfants, autres .....	1 719	2 166	2 242	2 882	3 157	1 561	1 473	1 214	1 053	1 247

Accessoires du vêtement, autres qu'en bonneterie .....	1 590	1 711	1 789	1 561	1 699	1 484	1 541	1 450
Vêtements et accessoires du vêtement en bonneterie .....	12 085	13 958	15 042	15 670	17 885	9 110	9 219	8 427
Cloches pour chapeaux, chapeaux et feutres de coiffures .....	337	417	578	465	794	209	258	353
Couvertures et couvre-pieds .....	725	1 024	1 418	1 721	1 595	2 245	2 606	2 368
— de laine .....	(174)	(100)	(103)	(101)	(120)	(835)	(702)	(1 122)
— de coton .....	(47)	(72)	(97)	(81)	(73)	(449)	(628)	(484)
— d'autres .....	(504)	(852)	(1 218)	(1 539)	(1 412)	(961)	(1 276)	(186)
Couvre-parquets, tapis, tapisseries .....	13 939	18 055	24 482	18 562	25 391	131 059	157 093	(1 060)
dont : tapis en laine ou poils fins .....	(2 387)	(2 516)	(2 433)	(2 694)	(4 132)	(31 438)	(27 659)	(864)
tapis en autres matières textiles .....	(115)	(504)	(182)	(102)	(145)	(9 506)	(7 815)	(5 363)
autres .....	(11 437)	(15 035)	(21 867)	(15 767)	(21 115)	(90 115)	(121 619)	(4 622)
Linoleum et couvre-parquets similaires .....	16 044	12 497	12 097	8 983	8 464	13 973	15 385	(134 241)
Linge de lit, de table, etc., rideaux, articles d'ameublement .....	1 725	2 615	3 471	3 765	4 658	8 554	8 715	8 734
Tulles, dentelles, broderie, rubans, articles de passementerie .....	1 751	1 876	2 134	1 450	1 363	1 846	2 450	2 208
Articles en corde et ficelle .....	2 902	3 809	3 811	3 765	6 529	44 827	44 907	43 944
Sacs, sachets d'emballage, bâches, tentes, stores d'extérieur .....	11 681	10 120	11 252	10 385	14 665	17 771	19 957	17 889
Ouates, mèches et articles en textile pour usages techniques .....	2 910	3 241	3 964	3 025	3 282	2 707	2 729	3 128
Tissus et feutres caoutchoutés ou imprégnés .....	13 071	14 483	17 489	15 604	16 382	22 782	26 444	27 326
Autres articles en textile .....	9 243	11 220	9 280	8 606	8 157	29 084	29 910	26 766
<i>Total produits textiles ...</i>	<i>336 944</i>	<i>385 234</i>	<i>388 206</i>	<i>372 821</i>	<i>447 610</i>	<i>565 592</i>	<i>621 600</i>	<i>608 079</i>

(a) Composition du tableau : voir note (a) page 141.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Études et de la Documentation.

**Industrie textile**  
**Production et emploi**  
 (1970 = 100)



Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

#### § 4. — INDUSTRIES ALIMENTAIRES ET FABRICATIONS CONNEXES

L'indice de la production de l'industrie des produits alimentaires et boissons qui, par rapport aux autres branches d'activité, n'avait accusé en 1975 qu'un recul très léger (1,3 %), a progressé de 3,3 % en 1976. Au total, les résultats du deuxième semestre ont été quelque peu plus favorables que ceux du premier, de sorte que l'indice désaisonnalisé de la production continue à accuser un progrès de la tendance jusqu'à la fin de l'année.

Les résultats de 1976 et surtout ceux de certains sous-secteurs, ont été influencés quelque peu par le temps anormalement sec et chaud pendant les mois d'été. Ainsi, l'augmentation de la production de boissons (+5,9 %) est due partiellement à ces conditions atmosphériques. Cela ressort de l'écart important entre la production du premier semestre (+1,8 %) et celle du second (+10,3 %). La production des brasseries est demeurée quasiment inchangée pendant les six premiers mois (+0,3 %) mais a accusé un très fort progrès pendant le second semestre de l'année (+11,7 %). La production d'alcool par contre qui, au cours du premier semestre, avait neutralisé le creux de l'année précédente, a fléchi vers la fin de l'année.

Les mêmes conditions atmosphériques ont eu, au contraire, une influence défavorable sur la production de l'industrie des produits alimentaires. Pendant le second semestre, on a enregistré, au total, un léger recul dû notamment à la production plus réduite de légumes de conserves (29,5 %) en raison de la sécheresse. En outre, indépendamment des conditions atmosphériques, des résultats défavorables ont été enregistrés pour les biscuits, biscottes et pains d'épice, la confiserie, la margarine et le vinaigre, tandis que le secteur des conserves de viande a accusé plutôt une stagnation.

La diminution de la production de sucre brut de près de 10 % est toujours due à l'évolution très irrégulière de la campagne des betteraves sucrières. A la suite des pluies abondantes de 1974, une partie importante de la production de sucre brut n'avait pu être réalisée qu'au début de 1975, de sorte que la production de cette année là s'était accrue d'une manière exceptionnelle. La transformation du sucre dans les raffineries a augmenté de 5 %. La production de chocolat et préparations au cacao a accusé une progression notable (11,3 %), tout comme la production de farines et de pâtes alimentaires.

Le manque d'aliments bruts pour animaux causé par la sécheresse, a entraîné une progression importante de la production d'aliments composés, laquelle a augmenté globalement de 8,6 % et même de 28,6 % pour les aliments pour bovidés.

Nonobstant la sécheresse, les livraisons laitières aux laiteries ont progressé de 1,2 %. Il est vrai qu'une forte diminution temporaire avait été observée au cours des mois d'été, mais elle a été neutralisée par l'augmentation des livraisons de 10 % environ pendant le premier semestre. La transformation du lait destiné à la consommation a augmenté de près de 7 %, mais la production des autres produits laitiers a reculé, exception faite de la glace de consommation et du fromage frais.

Les importations des produits repris dans le tableau figurant à la page 155 ont progressé en valeur de 20,5 % et les exportations de 13,3 % seulement. Le solde négatif des exportations est ainsi passé de 10 026 à 15 845 millions de francs et se trouve ainsi quasiment doublé en deux ans de temps.

Cette évolution a été particulièrement frappante pour les produits alimentaires, dont les importations se sont accrues de 23,3 % en valeur et les exportations de 13,3 % seulement. Exception faite des préparations de farine et des aliments de bétail, cet affaiblissement relatif des exportations a été enregistré pour tous les produits mentionnés dans le tableau.

En ce qui concerne les boissons, l'évolution a été plus favorable, étant donné que les importations et exportations se sont accrues de respectivement 7,6 % et 12,3 %. Cela n'est toutefois pas dû à une nette amélioration des exportations des produits belges par rapport aux produits analogues importés mais à une diminution des importations d'une boisson que la Belgique ne produit pratiquement pas, à savoir le vin; ce recul a été de 10 % en volume, tandis que la valeur des importations du vin est restée quasiment la même par rapport à l'année précédente.

Le commerce extérieur belge a connu une croissance importante au cours des dernières années. Les exportations ont augmenté de 13,3 % et les importations de 20,5 %, ce qui a entraîné un solde négatif de 15 845 millions de francs. Les principales exportations sont destinées à l'Allemagne, à l'Italie, à la France et à l'Angleterre. Les principaux articles exportés sont les machines, les équipements industriels, les produits chimiques et les denrées alimentaires. Les principales importations proviennent de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la France et de l'Italie. Les principaux articles importés sont les machines, les équipements industriels, les produits chimiques et les denrées alimentaires.

Le commerce extérieur belge a connu une croissance importante au cours des dernières années. Les exportations ont augmenté de 13,3 % et les importations de 20,5 %, ce qui a entraîné un solde négatif de 15 845 millions de francs. Les principales exportations sont destinées à l'Allemagne, à l'Italie, à la France et à l'Angleterre. Les principaux articles exportés sont les machines, les équipements industriels, les produits chimiques et les denrées alimentaires. Les principales importations proviennent de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la France et de l'Italie. Les principaux articles importés sont les machines, les équipements industriels, les produits chimiques et les denrées alimentaires.

Le commerce extérieur belge a connu une croissance importante au cours des dernières années. Les exportations ont augmenté de 13,3 % et les importations de 20,5 %, ce qui a entraîné un solde négatif de 15 845 millions de francs. Les principales exportations sont destinées à l'Allemagne, à l'Italie, à la France et à l'Angleterre. Les principaux articles exportés sont les machines, les équipements industriels, les produits chimiques et les denrées alimentaires. Les principales importations proviennent de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la France et de l'Italie. Les principaux articles importés sont les machines, les équipements industriels, les produits chimiques et les denrées alimentaires.

**Activité dans quelques branches de l'industrie alimentaire**

DESIGNATION	Unité	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Production de farine .....								
Matières premières déclarées par les brasseries (a) .....	10 <sup>3</sup> t	721,2	705,0	688,1	777,0	795,2	701,2	748,9
..... 10 <sup>6</sup> hl.	57,9	58,5	59,2	63,9	63,4	62,8	62,8	66,4
..... 10 <sup>6</sup> lit.	40,6	41,8	43,3	47,7	49,5	45,3	45,3	48,8
Production de sucre :								
a) dans les fabriques .....	10 <sup>3</sup> t	558,0	798,3	628,8	733,9	501,2	752,8	674,0
b) par transformation dans les raffineries .....	10 <sup>3</sup> t	229,8	232,4	245,8	238,9	234,0	204,3	214,9
Production de margarine (apté à la consommation) .....	10 <sup>3</sup> t	135,7	141,9	150,3	146,7	154,3	147,8	145,3
Production des huiles végétales et animales :								
a) huile de lin brute .....	10 <sup>3</sup> t	14,2	15,8	15,7	9,6	7,5	6,0	4,4
b) autres huiles brutes .....	10 <sup>3</sup> t	71,8	77,9	85,7	94,8	140,8	133,9	192,9
c) huiles raffinées ou autrement transformées .....	10 <sup>3</sup> t	247,4	264,5	282,5	296,5	276,7	280,4	313,2
d) tourteaux et schroots .....	10 <sup>3</sup> t	287,8	309,4	302,6	383,0	603,3	562,4	754,1
Production de confitures, fruits confits, etc. ....	10 <sup>3</sup> t	45,7	47,4	50,7	66,7	62,9	53,9	54,3
Conserveries de légumes .....	10 <sup>3</sup> t	159,0	144,4	144,5	174,4	210,3	206,4	145,6
Conserveries de viande .....	10 <sup>3</sup> t	19,2	18,3	18,6	20,5	19,6	19,2	19,1
Production de biscuits, biscuits, pains d'épice .....	10 <sup>3</sup> t	100,0	106,0	113,4	123,7	128,1	120,5	113,2
Production de chocolat et autres produits à base de chocolat .....	10 <sup>3</sup> t	76,2	83,2	87,1	88,6	96,3	93,0	103,5
Produits de la confiserie, sans chocolat .....	10 <sup>3</sup> t	44,0	45,7	46,1	44,2	50,1	39,6	39,2
Production de pâtes alimentaires .....	10 <sup>3</sup> t	17,5	18,1	17,6	18,1	19,4	19,4	20,9
Production de chicorée .....	10 <sup>3</sup> t	11,8	11,5	11,0	10,5	11,2	9,7	9,2
Production de café torréfié .....	10 <sup>3</sup> t	39,4	40,6	40,8	43,0	58,8	59,6	61,1
Production de vinaigre (ramené à 8°) .....	10 <sup>6</sup> lit.	13,0	13,4	13,7	15,0	14,8	15,0	14,6

Source : Institut National de Statistique.

(a) Les données concernent le nombre d'hectolitres-degré déclarés.

**Activité des laiteries et fromageries**

DÉSIGNATION	Unités (a)	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
<i>Réception :</i>								
Lait .....	10 <sup>3</sup> lit. tonnes	2 355 461 23 535	2 338 730 21 150	2 509 911 20 504	2 479 715 17 174	2 580 621 16 177	2 579 364 12 499	2 610 873 10 649
<i>Préparation pour la consommation :</i>								
Lait :								
a) Lait de laiterie avec marque de contrôle (b)	10 <sup>3</sup> lit.	37 738	39 544	39 676	41 454	45 510	52 949	63 770
b) Lait ordinaire .....	10 <sup>3</sup> lit.	472 912	457 240	448 253	470 155	454 088	449 132	460 370
c) Lait partiellement écrémé .....	10 <sup>3</sup> lit.	..	15 401	34 344	66 433	53 080	52 416	61 896
d) Lait écrémé .....	10 <sup>3</sup> lit.	24 464	27 656	34 995	52 091	51 210	59 395	71 606
e) Lait battu .....	10 <sup>3</sup> lit.	31 108	31 424	29 552	30 338	27 811	28 199	30 989
Crème .....	10 <sup>3</sup> lit.	7 799	8 424	8 689	8 460	9 181	10 019	9 888
<i>Fabrications :</i>								
Beurre .....	tonnes	67 535	62 299	72 213	67 183	70 163	72 158	70 129
Fromages :								
a) Frais .....	tonnes	15 899	16 721	17 982	17 733	18 337	18 443	19 908
b) Autres (c) .....	tonnes	21 898	22 904	21 229	18 933	22 603	19 923	19 423
Poudre de lait .....	tonnes	120 133	126 325	140 355	135 082	141 712	137 866	136 292
Lait concentré-evaporé (mon sucré) .....	tonnes	16 024	..	..	..	..	..	..
Glace de consommation .....	10 <sup>3</sup> lit.	37 880	44 296	48 762	60 007	55 780	59 170	65 797
dont : Crème glacée .....	10 <sup>3</sup> lit.	20 504	23 318	24 495	29 336	34 392	34 659	34 097
Yoghourt .....	10 <sup>3</sup> lit.	27 374	31 020	39 344	36 276	34 550	35 606	34 944
Aliments diététiques et spéciaux (sortes de painade) .....	10 <sup>3</sup> lit.	14 251	16 042	17 591	..	..	..	..

Source : Institut National de Statistique.

(a) Toutes teneurs d'eau ou de graisse.

(b) Lait à 32 g/l de matière grasse.

(c) Non compris le fromage de Herve et le fromage fondu.

**Commerce extérieur des denrées alimentaires et produits connexes**

Valeur  
(en millions de francs)

DÉSIGNATION (a)	Importations						Exportations			
	1972	1973	1974	1975	1976	1972	1973	1974	1975	1976
Boissons non alcooliques .....	941	1 301	1 415	1 712	2 285	527	789	981	1 377	1 620
dont : jus de fruits ou de légumes .....	(503)	(584)	(600)	(712)	(948)	(293)	(462)	(593)	(713)	(836)
Boissons alcooliques .....	5 829	7 040	7 622	9 337	9 602	1 367	1 787	2 048	2 208	2 406
dont : bière .....	(665)	(797)	(935)	(1 105)	(1 335)	(959)	(1 228)	(1 439)	(1 630)	(1 791)
vins .....	(3 806)	(4 644)	(4 795)	(6 083)	(6 088)	(300)	(419)	(414)	(386)	(410)
Préparations et conserves de viande .....	751	934	1 213	1 326	1 649	3 026	4 295	4 578	5 216	5 356
Préparations et conserves de poissons, crustacés .....	1 576	2 011	2 483	2 236	2 831	80	215	267	269	288
Préparations et conserves de fruits et de légumes .....	2 798	3 318	4 299	4 449	4 880	2 546	3 027	3 774	4 268	4 667
Sucre et miel .....	434	635	670	1 384	2 367	4 788	3 512	4 362	4 139	5 821
Préparation à base de sucre .....	650	706	861	1 091	1 287	679	774	949	1 033	991
Cacao, y compris coques, pelures et pellicules .....	1 226	1 498	2 894	2 606	2 801	28	31	20	115	134
Chocolat et préparations au cacao .....	1 028	1 124	1 404	1 737	2 199	1 702	1 955	2 557	2 854	3 289
Margarine et graisses alimentaires .....	285	572	875	879	671	640	884	1 744	1 855	1 499
Aliments pour animaux .....	8 095	11 241	10 560	10 029	13 862	2 408	3 682	4 416	3 806	6 023
Produits laitiers .....	6 953	9 949	11 357	12 262	16 495	5 625	8 233	10 256	9 354	9 909
Produits à base de céréales, de farines, de féculles .....	2 111	2 597	3 260	3 806	3 964	4 700	6 199	8 086	3 268	9 877
Huiles et graisses d'origine animale .....	794	1 066	1 849	1 372	1 503	347	477	834	843	847
Huiles d'origine végétale .....	2 844	3 087	4 989	4 071	4 024	1 562	2 089	4 336	4 049	3 608
Extraits de café et autres produits préparés n.d.a. ....	2 249	2 639	3 292	3 623	4 199	1 446	1 829	2 166	2 240	2 439

(a) *Composition du tableau pour 1976.* — Boissons non... : C.T.C.I. 053.5 + 111; jus de fruits... : C.T.C.I. 063.5; boissons alcooliques : C.T.C.I. 112; bière : C.T.C.I. 112.3; vins : C.T.C.I. 112.11 + 112.12 + 112.13; préparations et conserves de viande : C.T.C.I. 013; préparations et conserves... : C.T.C.I. 032; préparations et conserves de fruits... : C.T.C.I. 053 + 055; sucre et miel : C.T.C.I. 061; préparation à base de sucre : C.T.C.I. 062; cacao... : C.T.C.I. 072; chocolat... : C.T.C.I. 073; margarine... : C.T.C.I. 091; aliments... : C.T.C.I. 08 — 081.11 — 081.12 — 081.19; produits laitiers : C.T.C.I. 02 — 025; produits à base... : C.T.C.I. 046 + 047 + 048; huiles et graisses... : C.T.C.I. 411 — 411.31; huiles d'origine végétale : C.T.C.I. 42; extraits de café... : C.T.C.I. 071.3 + 099. — Données correspondantes pour les années antérieures.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

**Commerce extérieur des denrées alimentaires et produits connexes**  
**Quantité**  
 (en tonnes)

DESIGNATION (a)	Importations				Exportations					
	1972	1973	1974	1975	1976	1972	1973	1974	1975	1976
Boissons non alcooliques .....	800 867	550 603	790 787	343 763	375 006	56 296	80 656	96 454	142 088	176 236
dont : jus de fruits ou de légumes .....	(28 519)	(33 858)	(31 444)	(39 035)	(50 443)	(22 172)	(37 705)	(47 138)	(59 608)	(71 749)
Boissons alcooliques .....	257 013	277 833	296 410	322 468	312 845	153 166	195 031	228 894	235 733	243 635
dont : bière .....	(88 811)	(100 783)	(111 785)	(120 089)	(128 007)	(139 523)	(178 944)	(212 743)	(221 014)	(229 746)
Vins .....	(145 355)	(150 755)	(154 285)	(170 743)	(153 723)	(9 130)	(12 229)	(11 070)	(10 444)	(9 701)
Préparations et conserves de viande .....	14 767	15 900	18 324	18 406	22 161	41 568	52 981	58 756	62 124	59 138
Préparations et conserves de poissons, crustacés .....	24 629	26 690	27 889	23 275	29 208	1 187	3 938	3 136	3 078	2 932
Préparations et conserves de fruits et de légumes .....	144 532	148 451	159 513	160 494	208 756	193 729	203 916	221 749	237 723	247 703
Sucre et miel .....	158 114	161 781	132 098	246 480	423 991	506 791	310 508	336 986	229 680	486 678
Préparation à base de sucre .....	16 885	17 552	19 062	19 534	22 496	19 984	21 682	23 757	22 467	18 744
Cacao, y compris coques, pelures et pellicules .....	33 548	32 651	33 037	33 615	34 971	904	908	351	2 415	1 863
Chocolat et préparations au cacao .....	21 567	22 519	23 632	25 685	33 008	41 989	43 759	44 095	42 866	47 947
Margarine et graisses alimentaires .....	25 868	37 106	42 382	48 739	34 633	52 602	59 717	69 180	83 125	73 048
Aliments pour animaux .....	1890 832	1824 324	1674 827	1179 410	2233 834	481 011	575 151	538 450	530 834	757 233
Produits laitiers .....	205 697	308 360	252 917	226 300	269 057	200 648	356 199	315 348	282 274	314 514
Produits à base de céréales, de farines, de féculles .....	144 938	196 560	190 607	229 320	195 406	403 666	557 262	591 084	518 542	677 733
Huiles et graisses d'origine animale .....	98 097	101 002	107 043	104 948	105 193	31 525	37 422	45 398	55 746	53 783
Huiles d'origine végétale .....	188 341	187 550	157 905	158 638	192 738	91 975	108 991	128 391	133 301	160 962
Extraits de café et autres produits préparés .....	88 442	92 730	102 936	106 986	120 512	55 650	63 942	63 432	53 554	61 050

(a) Composition du tableau : voir note (a) page 149.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de la Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

## § 5. — INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION, DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION ET SECTEURS CONNEXES

### 1. — *Industrie de la construction.*

Dans la plupart des autres pays industrialisés, le creux de l'activité de la construction s'est présenté plus tôt et d'une manière plus prononcée que dans les autres branches de l'industrie; en Belgique au contraire, les années 1974 et 1975 n'ont pas été caractérisées par une fin de la haute conjoncture et, en 1976 également, l'activité s'est maintenue au niveau élevé des années précédentes.

L'indice de l'I.N.S. a toutefois encore reculé de 2,2 %, mais cette donnée sous-estime l'évolution réelle. Comme il n'enregistre que le nombre d'heures de travail prestées, il ne tient pas compte de l'accroissement de la productivité et, en outre, il ne considère que l'activité des grandes entreprises et non celle des entreprises moins importantes, caractéristiques, elles du sous-secteur le plus florissant à savoir celui de la construction de logements.

La ventilation du nombre d'heures de travail prestées selon les différents sous-secteurs dénote un fléchissement de l'ordre de 6,0 % pour les travaux privés et un accroissement de 1,9 % pour les travaux publics. Ces chiffres sont indubitablement représentatifs de la situation du sous-secteur des travaux publics, qui se compose presque exclusivement de grandes entreprises qui, seules, apparaissent dans les statistiques. Dans la construction privée, la situation est plus favorable que ne le laissent entrevoir les statistiques mentionnées. En effet, ce sont généralement des entreprises plus petites, non reprises dans les statistiques, qui ont contribué à l'évolution dans la construction résidentielle. Dans ce dernier sous-secteur, 1976 a été, tout comme les trois années précédentes, très favorable.

Les données de l'I.N.S. reflètent aussi surtout l'évolution de la construction de grands immeubles à bureaux et d'immeubles à appartements qui constitue la majeure partie de l'activité des grandes entreprises dans la construction privée. Dans cette branche, l'activité a, en effet, continué à s'amenuiser comme en 1975. A cet égard, ce sont surtout les premiers mois de l'année qui se sont révélés défavorables, étant donné que le retard par rapport à l'année précédente se chiffre à 10,7 % pour le premier semestre; au cours du second semestre, l'activité a diminué de 1,2 %.

La persistance de l'évolution favorable de la construction résidentielle ressort surtout des statistiques relatives au nombre de logements mis en chantier. Malgré une légère baisse de 2,2 %, s'inscrivant ainsi à 76 183 unités, elles dépassent encore largement les résultats déjà très favorables de 1973 et 1974 lorsque, respectivement, 61 789 et 65 280 ont été construits. Ces résultats sont excellents comparés à la moyenne des années 1968 à 1972, qui ne se chiffre qu'à 47 983 unités.

La répartition régionale du nombre de logements mis en chantier a révélé que seul Bruxelles a connu une progression de +9,8 %, soit 6 207 logements. En Flandre, par contre, un léger recul de 0,9 % s'est produit (49 444 logements) tandis qu'en Wallonie la diminution se chiffre à 8,4 %. Dans cette dernière région, toutefois, les mises en chantier de logements ont progressé de près de 50 % en 1975 par rapport à

1974, de sorte que les chiffres atteints en 1976, à savoir 20 532 unités, se situent encore de loin au-dessus de ceux des années antérieures.

La hausse des prix dans la construction résidentielle a été évaluée par l'ABEX (Association belge des Experts) à 13,3 % pour 1976. Elle est aussi élevée qu'en 1971 et 1973, mais dépasse de loin les 9,3 % enregistrés en 1975. Cependant, il existe encore un écart appréciable entre le pourcentage de 1976 et la hausse explosive de 27,0 % qui s'est produite en 1974.

Quant aux bâtiments non résidentiels qui, en 1975, avaient maintenu une position assez favorable, ils ont enregistré, en 1976, un recul très marqué. En effet, le nombre de bâtiments mis en chantier a régressé de 18,6 % et leur cubage en m<sup>3</sup> a diminué de 16,2 %. Comme, pour ce sous-secteur, cette dernière donnée constitue un meilleur critère que le nombre de bâtiments, c'est elle qui a été utilisée exclusivement pour la ventilation régionale. Celle-ci fait apparaître un recul très important à Bruxelles (-33,5 %), en particulier à la suite des investissements toujours plus réduits en immeubles. Le niveau peu élevé des investissements en Wallonie a entraîné un recul de 30,0 % de la construction non résidentielle, alors qu'en Flandre, la diminution s'est limitée à 6,1 %.

La progression du nombre de permis de bâtir octroyés a été particulièrement marquante pour la construction de logements : 24,9 % pour le Royaume, 16,3 % en Wallonie, 26,3 % en Flandre et même 50,1 % à Bruxelles. Pour la construction non-résidentielle, l'augmentation a été toute illusoire; s'il est vrai que le nombre de permis a augmenté de 17,9 %, le volume des bâtiments concernés s'est réduit de 11,8 %, diminution qui a été la plus forte en Wallonie (-26,5 %), puis à Bruxelles (-20,7 %) mais la moins importante en Flandre (-4,0 %).

Par rapport à l'année précédente, le volume des travaux publics semble avoir quelque peu diminué en 1976. Les engagements ont augmenté de 12,9 % dans le secteur budgétaire et de 10,7 % dans le secteur débudgétisé (autoroutes, construction de métros, hôpitaux) et ont reculé de 2,6 % pour les organismes d'intérêt public. Compte tenu de la hausse des prix (évaluée à quelque 13 % pour la construction résidentielle, ce pourcentage ne peut toutefois, être appliqué sans plus aux travaux publics), ces chiffres représenteraient un léger recul à prix constants.

Quant à la construction de logements sociaux, les engagements des deux sociétés concernées ont progressé de 20 %. Le nombre de logements mis en chantier a quelque peu diminué, surtout ceux de la Société nationale de Logement, mais il a dépassé encore largement la moyenne des cinq dernières années.

## 2. — *Industrie des matériaux de construction et secteurs connexes.*

Nonobstant l'activité élevée dans l'industrie de la construction et particulièrement dans la construction résidentielle, les résultats enregistrés dans l'industrie des matériaux de construction ont été en général décevants, voire même mauvais en 1975, tandis que la reprise de 1976 n'a pas été suffisante pour combler l'écart par rapport à 1974.

Les carrières constituent toutefois une exception. L'indice définitif de la production, qui s'était accru de 3,0 % en 1975, a progressé de 4,4 % en 1976 (indice provisoire). C'est principalement l'accroissement de la production des concassés de porphyre, de gravier et de grès qui a contribué à cette avance. Par contre, la production de marbre, de pierres à plâtre et des dérivés, ainsi que de sable a fléchi.

Les importations de minéraux bruts non métalliques ont augmenté de 21,1 % en valeur, représentant 7 308 millions de francs, et les exportations de 6,9 % seulement, atteignant 5 155 millions de francs. Le solde négatif des exportations, s'est accru de près de 80 % et s'inscrit à 2 153 millions de francs.

Pour les minéraux non métalliques, l'indice de la production s'est accru, en 1976, de 9,3 %, mais cet accroissement n'a pas été suffisant pour rattraper le recul de 1975 (11,8 %). Les indices désaisonnalisés ne font apparaître une amélioration nette qu'à partir du deuxième trimestre (+15 % par rapport au trimestre précédent). Pendant le troisième trimestre, la production a de nouveau stagné et pendant le quatrième trimestre, il y a même eu un nouveau recul de près de 4 % par rapport au troisième trimestre.

L'industrie de la terre cuite, dont la production s'était maintenue en 1975, a accusé un net recul en 1976. Les données relatives à décembre n'étant pas encore disponibles, l'analyse qui suit est fondée sur la moyenne des 11 premiers mois. Pour cette période, l'indice a été inférieur de 5,1 % à celui des mois correspondants de l'année précédente. La production des briques ordinaires a reculé de 7,0 % en raison de la régression de la fabrication des briques pleines (-16,5 %) et des briques creuses (-2,2 %). Le recul des briques pleines est un phénomène de tendance générale, observé depuis 1965 et doit être imputé à la substitution progressive de ce matériau par des blocs de béton et des briques creuses. Une substitution analogue a été observée pour les protège-câbles et les tuyaux de drainages, ces derniers étant remplacés par des tuyaux en matière plastique; leur production a diminué dans une mesure plus importante que pendant les années précédentes (-44,5 %). Nonobstant le léger recul pour la brique moulée à la main, la production de la brique de parement a accusé un progrès sensible en raison de l'activité élevée dans la construction de logements.

Dans l'industrie du verre, où l'indice de la production avait fléchi, en 1975, de 18,8 % par rapport au niveau déjà peu favorable de 1974, la production s'est accrue de 17,2 % en 1976. La reprise a été particulièrement sensible dans l'industrie du verre plat, où l'indice a progressé de 28,1 %. Ce secteur qui est le plus important parmi les industries des minéraux non métalliques, continue toutefois à être confronté avec de graves problèmes provoqués notamment par la mévente dans les pays d'exportation traditionnels, lesquels ont tous dû faire face à la récession persistante de l'industrie de la construction. L'ampleur des difficultés ressort du fait que l'indice de la production de 1976 est demeuré inférieur de près de 6 % à celui de 1970. En ce qui concerne l'industrie du verre creux, qui avait accusé en 1975 une plus faible perte de production, l'indice n'a progressé, en 1976, que de 0,8 % par rapport à l'année précédente.

La production de ciment a progressé de 9,0 % en raison de la plus forte demande intérieure et de l'accroissement des exportations. En effet, en volume, les livraisons intérieures ont augmenté de 4,2 % et les exportations de 27,6 %.

L'indice de l'industrie de la céramique qui avait reculé de 13,1 % en 1975, a continué à régresser en 1976, mais de 1,7 % seulement. La production des tuiles a enregistré une nouvelle amélioration (+2,8 %), tout comme celle de produits silico-alumineux et de produits siliceux. La diminution de la production s'est confinée à moins de 1 % pour les carreaux de revêtement et les carreaux de parement, mais a été considérable, voire très importante pour les autres produits de cette branche d'activité.

Les données complètes relatives à l'industrie de la chaux, ne sont pas encore disponibles. L'indice des onze premiers mois accusait toutefois une diminution de 4,5 %; en 1975 également, cette branche avait subi un recul, de 12,6 %.

Le commerce extérieur de produits minéraux non métalliques s'est accru considérablement en 1976. En outre, la croissance des exportations (25,7 %) a été, en valeur, nettement supérieure à celle des importations (17,1 %), de sorte que le solde positif des exportations a augmenté de 45,9 % pour se situer à près de 10 milliards de francs.

Cette évolution favorable est tributaire en grande partie des exportations accrues de verre plat (+31,4 %) et de verre creux (+31,6 %) qui représentent globalement près de 60 % des exportations totales de ce secteur. Pour les autres matériaux de construction, les produits céramiques exclus, les exportations ont également marqué une plus forte avance en valeur que les importations; le commerce extérieur de ce secteur s'est donc très nettement amélioré.

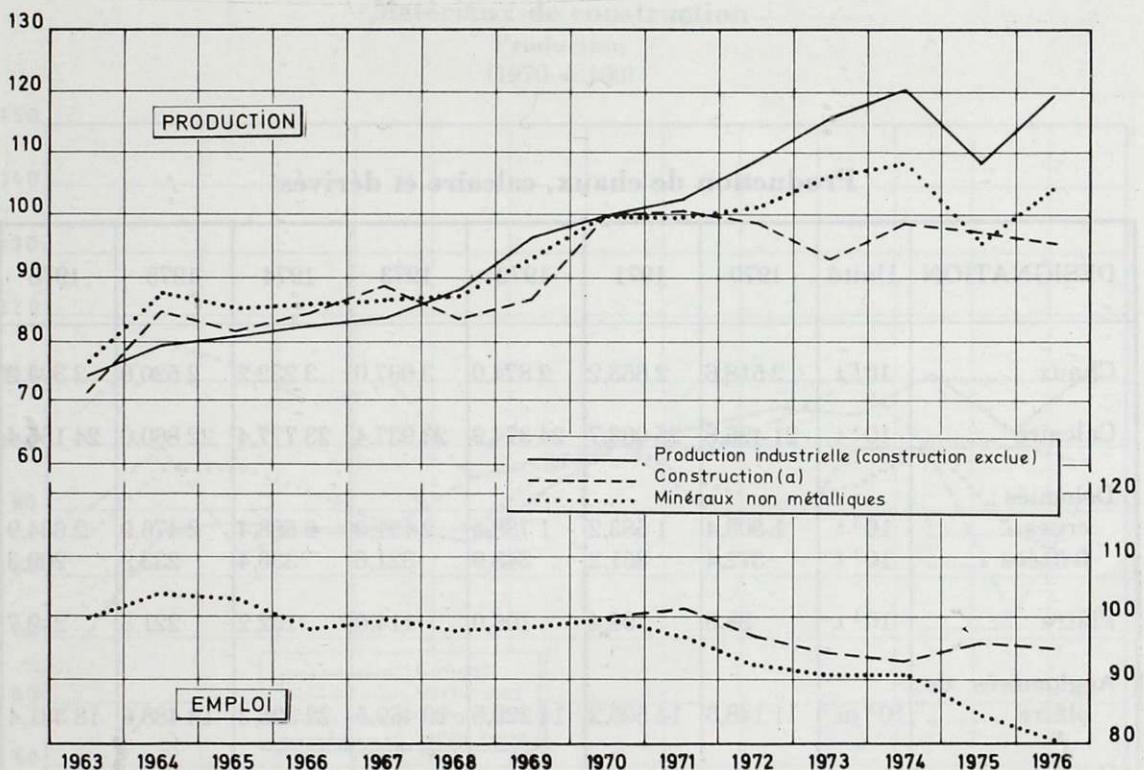
\* \* \*

**Production de ciment**  
(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Production
1965 .....	5 904,9
1966 .....	5 794,4
1967 .....	5 820,3
1968 .....	5 740,3
1969 .....	6 269,4
1970 .....	6 729,5
1971 .....	6 931,2
1972 .....	7 093,1
1973 .....	7 042,7
1974 .....	7 466,7
1975 .....	6 883,7
1976 .....	7 503,7

Source : Institut National de Statistique.

**Industrie de la construction et des minéraux non métalliques**  
Production et emploi  
(1970=100)



Source : Institut National de Statistique.

- (a) Pour l'emploi : entreprises occupant 20 ouvriers ou plus en ce qui concerne les gros-œuvre (génie civil, travaux routiers et travaux de bâtiment) et 10 ouvriers ou plus pour le parachèvement.  
L'indice de l'emploi n'est disponible qu'à partir de 1970.

### Production de l'industrie de la terre cuite

DÉSIGNATION	Unité	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Briques pour maçonnerie ordinaire .....	m <sup>3</sup>	1 999 605	1 912 799	2 332 307	2 342 006	2 187 250	2 057 667
Briques de parement .....	m <sup>3</sup>	297 243	319 495	393 847	414 933	458 591	500 245
Tuyaux de drainage et protège-câbles	t	35 646	35 105	28 673	30 271	24 394	13 782
Briques creuses pour houdis .....	m <sup>2</sup>	1 103 690	1 116 990	1 221 210	1 442 930	1 684 517	1 527 851
Autres produits en terre cuite (a) .....	t	10 878	11 669	12 401	12 194	12 109	7 771

Source : Institut National de Statistique.

(a) Autres que tuiles, céramique architecturale, poterie à fleurs, poterie colombophile, ménagère et artistique.

### Production de chaux, calcaire et dérivés

DÉSIGNATION	Unité	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Chaux .....	10 <sup>3</sup> t	2 518,6	2 653,2	2 874,0	3 097,0	3 232,2	2 520,0	2 304,2
Calcaire .....	10 <sup>3</sup> t	21 426,8	25 003,7	24 374,9	23 937,4	23 777,4	22 860,0	24 155,4
Dolomies :								
crues .....	10 <sup>3</sup> t	1 503,4	1 583,2	1 788,4	2 191,5	2 588,4	2 476,9	2 684,9
frittées .....	10 <sup>3</sup> t	372,4	351,2	348,9	321,6	330,4	233,9	209,3
Plâtre .....	10 <sup>3</sup> t	88,0	96,4	106,0	114,0	102,2	221,3	219,7
Agglomérés de plâtre .....	10 <sup>3</sup> m <sup>2</sup>	11 148,5	14 505,2	14 229,5	19 469,5	22 325,3	18 488,6	18 331,4
Carbonates naturels .....	10 <sup>3</sup> t	446,0	456,6	432,9	398,7	359,1	367,0	381,2

Source : Institut National de Statistique.

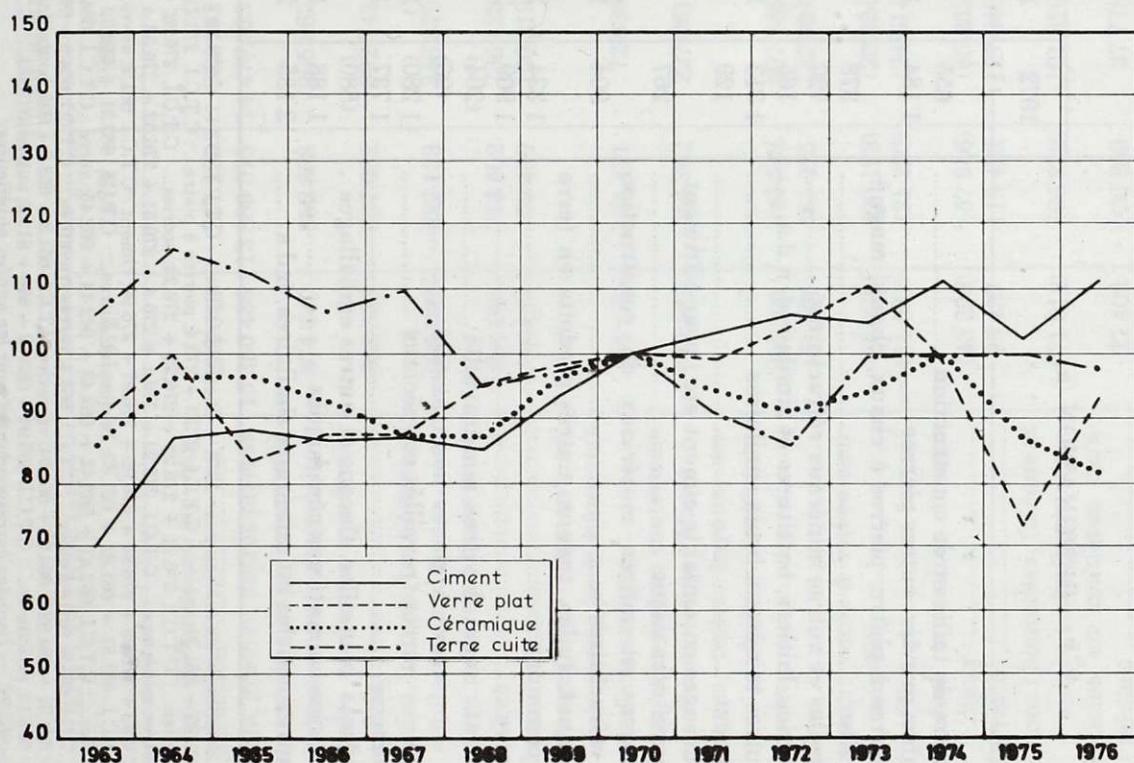
### Production de l'industrie céramique

DÉSIGNATION	Unité	1974	1975	1976
Vaisselle de faïence et de porcelaine, porcelaine électro-technique, grès artistique et divers .....	t	10 436	9 875	9 404
Carreaux de revêtement en faïence et en grès, carreaux de parement en demi-grès .....	m <sup>2</sup>	1 353 442	1 441 588	1 431 617
Produits silico-alumineux, produits siliceux et autres .....	t	222 200	166 477	167 694
Dalles d'usines .....	t	4 413	3 470	3 456
Tuiles et accessoires .....	t	65 934	70 352	72 318
Meules abrasives .....	t	1 590	1 654	1 391
Céramique architecturale .....	t	34 449	23 904	18 993
Poterie .....	t	31 466	34 097	30 593
Argiles .....	t	239 514	115 540	106 765
Quartz et quartzites .....	t	440 295	372 294	311 422
Silex (broyé et pavé) .....	t	5 757	2 549	1 891

Source : Institut National de Statistique.

### Matériaux de construction

Production  
(1970 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

**Commerce extérieur des matériaux de construction et autres articles minéraux non-métalliques connexes**  
**Valeur**  
 (en millions de francs).

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1972	1973	1974	1975	1976	1972	1973	1974	1975	1976
Pierre de taille et de construction .....	655	778	1 075	1 046	1 141	417	444	479	437	447
Sable, gravier, autres pierres .....	1 184	1 115	1 413	1 467	1 769	1 423	1 649	1 980	1 994	2 299
Pierres à plâtre, pierres à chaux, chaux, magnésite .....	378	396	491	409	585	539	618	714	846	852
Argiles et autres minéraux réfractaires .....	727	854	1 183	1 059	1 102	436	459	621	591	656
Scories, laitiers, battitures et similaires, n.d.a. ....	165	240	320	213	258	299	321	517	570	414
Autres minéraux bruts similaires .....	1 313	1 691	1 897	1 840	2 453	288	367	444	386	487
Ciment .....	129	125	207	160	194	1 189	1 334	1 656	1 329	1 704
Ouvrages en amiante-ciment etc., pour bâtiment, sauf céramique .....	267	306	443	458	527	1 920	2 305	2 551	2 514	3 020
Briques et autres matériaux de construction réfractaires .....	904	1 147	2 174	1 801	1 675	595	502	626	622	763
Briques, tuiles, tuyaux, autres produits en terre commune .....	1 334	1 879	2 954	2 786	3 553	725	861	894	933	1 188
Verre .....	1 909	2 556	2 727	2 702	3 347	10 471	11 448	11 342	8 960	11 773
dont : verre à vitres non-travaillé .....	(204)	(211)	(211)	(186)	(238)	(2 304)	(2 787)	(2 838)	(1 542)	(1 800)
verre à glaces non-travaillé .....	(96)	(206)	(247)	(227)	(326)	(1 986)	(1 971)	(1 865)	(1 615)	(2 934)
verres travaillés et spéciaux .....	(1 280)	(1 797)	(1 884)	(1 968)	(2 429)	(5 923)	(6 465)	(6 443)	(5 593)	(6 815)
Verrerie .....	1 737	1 845	2 173	2 595	3 291	2 798	3 081	3 190	4 069	5 354
dont : bouteilles, flacons et autres emballages .....	(580)	(709)	(913)	(1 085)	(1 367)	(1 387)	(1 683)	(2 140)	(2 093)	(2 610)
Articles en matières céramiques .....	1 188	1 466	2 004	2 048	2 343	687	854	955	992	1 079
Autres articles en minéraux similaires, n.d.a. ....	2 135	2 533	3 575	3 489	3 851	2 451	3 077	3 524	3 472	3 895

(a) *Composition du tableau pour 1976 — Pierre de taille... : C.T.C.I. 273.11 + 273.12 + 273.13 + 661.31 + 661.32 + 661.33; sable... : C.T.C.I. 273.3 + 273.4; pierres à plâtre... : C.T.C.I. 273.22 + 661.1; argiles... : C.T.C.I. 276.21 + 276.22 + 276.24; scories... : C.T.C.I. 276.62 + 276.68 + 276.69; autres minéraux... : C.T.C.I. 275.22 + 276.1 + 276.4 + 276.51 + 276.93 + 276.95 + 276.97 + 276.99; ciment : C.T.C.I. 661.2; ouvrages en amiante... : C.T.C.I. 661.81 + 661.82 + 661.83; briques et autres... : C.T.C.I. 662.31 + 662.32 + 662.33; briques, tuiles... : C.T.C.I. 662.41 + 662.42 + 662.43 + 662.44; verre : C.T.C.I. 664; verre à vitres... : C.T.C.I. 664.3; verre à glace... : C.T.C.I. 664.4; verres travaillés... : C.T.C.I. 664.5 + 664.6 + 664.7 + 664.8 + 664.91 + 664.92 + 664.93 + 664.94; verrerie : C.T.C.I. 651.8 + 653.8 + 665; bouteilles... : C.T.C.I. 665.11 + 665.12; articles en... : C.T.C.I. 663.91 + 663.92 + 812 + autres articles... : C.T.C.I. 663 — 663.91 — 663.92.* — Données correspondantes pour les années antérieures.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

**Commerce extérieur des matériaux de construction et autres articles minéraux non métalliques connexes**  
**Quantité**  
 (en tonnes)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1972	1973	1974	1975	1976	1972	1973	1974	1975	1976
Pierre de taille et de construction .....	236 048	237 225	264 262	222 949	242 856	975 933	1 114 412	1 142 742	934 530	892 983
Sable, gravier, autres pierres .....	15 380 436	13 889 575	14 479 325	14 207 309	16 907 057	10 557 736	11 826 840	12 976 529	12 655 902	13 873 137
Pierres à plâtre, pierres à chaux, chaux, magnésite , Argiles et autres minéraux réfractaires .....	874 249	852 868	955 862	859 836	993 685	1 239 239	1 292 792	1 344 898	1 403 086	1 305 864
Scories, laitiers, battitures et similaires, n.d.a. ....	568 558	627 062	692 741	561 560	630 214	1 335 931	1 568 455	1 852 476	1 664 731	1 602 398
Autres minéraux bruts similaires .....	255 323	222 133	346 879	468 751	731 658	3 231 808	2 903 454	2 846 649	2 903 266	2 545 987
Ciment .....	584 085	713 502	736 428	752 827	842 849	1 652 999	1 680 475	910 751	448 555	269 049
Ouvrages en amiante-ciment, etc., pour bâtiment sauf céramique .....	98 614	78 499	150 319	76 328	96 655	1 586 499	1 652 458	1 593 111	1 232 106	1 572 588
Briques et autres matériaux de construction réfract. ....	54 199	61 471	72 838	60 764	70 480	286 102	344 685	339 800	276 401	292 672
Briques, tuiles, tuyaux, autres produits en terre cuite .....	122 587	155 762	227 361	153 796	139 930	120 513	102 130	99 458	82 084	100 588
Verre .....	262 221	340 043	497 785	501 496	580 886	255 837	236 467	178 411	160 676	186 358
dont : verre à vitres non-travaillé .....	151 596	185 225	147 994	123 289	166 386	689 209	701 328	653 626	481 370	653 625
(20 978) (20 193) (20 394) (20 218) (249 273) (270 991) (252 280) (132 185) (138 317)	(11 031) (21 250) (24 614) (25 738) (42 242) (192 015) (175 968) (148 276) (133 511) (263 438)									
verre à glaces non-travail. verres travaillés et spéciaux .....	(43 290)	(57 946)	(55 252)	(57 338)	(70 449)	(238 655)	(246 002)	(235 704)	(181 327)	(209 032)
Verrerie .....	95 437	119 422	127 640	142 496	178 416	156 075	183 537	194 465	189 642	259 300
dont : bouteilles, flacons et autres emballages .....	(71 012)	(96 210)	(101 310)	(115 932)	(142 063)	(129 995)	(161 004)	(176 525)	(155 855)	(213 363)
Articles en matières céramiques .....	27 402	30 869	37 778	36 206	39 624	25 169	27 398	28 728	29 678	29 764
Autres articles en minéraux, n.d.a. .....	506 313	608 403	819 003	822 088	894 717	832 888	915 629	800 522	684 671	734 188

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique  
 et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) Composition du tableau : voir note (a) page 158.

## § 6. — INDUSTRIES DIVERSES

### 1. — *Industrie du papier et du carton.*

En 1975, l'industrie du papier et du carton était un des secteurs le plus touché par la récession. En effet, l'indice de sa production avait reculé de 15,4 %. La reprise de 1976 n'a pas été suffisante pour rattraper le niveau de 1974, l'indice n'ayant progressé que de 10,5 % par rapport à l'année précédente.

L'amélioration de la production s'était déjà manifestée au cours du dernier trimestre de 1975 et s'est poursuivie pendant le premier semestre de 1976, lorsque la production (chiffre désaisonnalisé) a progressé de 8,5 % par rapport au second semestre de 1975; mais au cours du deuxième semestre, la croissance a pris fin, comme le fait apparaître l'indice désaisonnalisé qui n'a augmenté que de 0,3 % par rapport au semestre précédent.

En chiffres absolus, les données relatives à la fabrication font apparaître une progression plus importante dans la production (+14,4 %) que dans la transformation (+ 6,2 %). Dans le sous-secteur de la production, c'est le groupe le plus important, à savoir celui du papier d'écriture et d'impression (+21,4 %) qui a le plus progressé. La production de papier journal a augmenté de 10 % et celle de papier kraft et papier d'emballage est demeurée au faible niveau de l'année précédente. L'augmentation de la production des autres papiers et du carton a atteint 15 % environ.

Dans les entreprises spécialisées de la transformation, une progression de 10,0 % a été observée, mais dans celles des producteurs mêmes le recul de la transformation a été du même ordre. L'amélioration la plus importante a été celle des papiers et cartons imprégnés (+13,1 %), mais elle est demeurée très réduite pour les emballages (+4,1 %).

Pour aucun des produits importants de l'industrie du papier, tant dans la production que dans la transformation, l'écart par rapport à 1974 n'a pu être neutralisé.

Globalement, les importations ont marqué une avance plus forte en valeur que les exportations, sauf pour les produits transformés, pour lesquels les taux d'accroissement des importations et exportations ont été équivalents (respectivement 25,8 % et 25,3 %). Une autre exception est la pâte à papier et les déchets de papier, dont les exportations ont augmenté de 63,8 % et les importations de 20,0 % seulement.

Pour le papier et le carton non transformés, l'accroissement se chiffre à 28,5 % pour les importations et à 14,7 % seulement pour les exportations. La baisse des prix sur le marché international, où les importations et les exportations ont accusé une augmentation plus importante en volume qu'en valeur, est typique de la situation difficile de cette branche d'activité sur le plan mondial. Enfin, l'écart entre les importations et les exportations d'imprimés a été relativement réduit (respectivement 15,7 % et 12,2 % en valeur).

## *2. — Industrie du cuir.*

La production de l'industrie du cuir a évolué de la même façon que celle de l'industrie du papier : le recul important de 1975 (—11,5 %) n'a pu être neutralisé entièrement par la reprise de 1976, qui ne s'est inscrite qu'à 8,2 %. La fabrication de cuir lourd a augmenté de 11,5 % et celle de cuir léger, qui était en recul progressif depuis 1972, a progressé de 6,5 %.

La production de chaussures et de pantoufles a continué à flétrir notablement. En 1976, la diminution a atteint 19,2 % par rapport à l'année précédente. Dans l'industrie de la chaussure, l'écart se chiffre à 19,6 % et dans celle de la pantoufle, il s'élève à 14,3 %.

Après une stabilisation en 1975, les importations de cuir et d'articles en cuir ont accusé une progression importante en 1976. Les exportations, par contre, ont reculé en général pour les articles transformés; seulement celles des peaux tannées et brutes ainsi que des pelleteries ont enregistré une amélioration.

## *3. — Industrie transformatrice du bois.*

Dans l'industrie transformatrice du bois, le recul de l'indice de la production s'était limité à 5,1 % en 1975, tandis qu'en 1976 la reprise y a été relativement forte : en effet, l'indice a marqué une avance de 13,3 % par rapport à l'année précédente.

Les indices désaisonnalisés font apparaître que le redressement dans cette branche d'activité a précédé celui de la plupart des autres : il se manifeste, en effet, depuis le troisième trimestre de 1975. Exception faite du léger creux pendant le troisième trimestre de 1976, la production de chaque trimestre a été, à partir de ce moment, supérieure à celle des trois mois précédents.

Les données statistiques portant sur les ventes facturées, relatives aux seules 11 premiers mois font apparaître que la croissance y a été déterminée principalement par l'amélioration survenue dans le sous-secteur le plus important, à savoir l'industrie des meubles. Les livraisons de cette branche d'activité ont progressé, en effet, de 48,3 %, contre un progrès moyen de 20,7 % pour le secteur entier. De ce fait, la part de l'industrie des meubles dans les livraisons totales du secteur atteint 55,8 %, contre 44,5 % en 1975.

Le commerce extérieur de bois et produits en bois s'est redressé en 1976, après le creux de l'année précédente. L'évolution la plus frappante est celle de la forte progression des importations de bois brut et peu travaillé (respectivement de 80,5 % et 46,1 % en volume); ceci est probablement une conséquence du restockage après l'épuisement important des réserves en 1974-1975.

En ce qui concerne les deux produits les plus importants de la transformation du bois, les meubles en contreplaqué et les panneaux comprimés, les importations ont accusé une avance plus rapide que les exportations, et ce tant en volume qu'en valeur.

#### *4. — Industrie du tabac.*

En 1975, l'industrie du tabac était pratiquement le seul secteur dont l'indice de la production s'était quasiment maintenu au niveau de l'année précédente, n'enregistrant qu'une réduction de 0,2 %. En 1976 également, ce secteur n'a pas suivi la tendance générale d'amélioration de production, l'indice y ayant accusé un léger recul de 2,1 %.

La production de cigares a fléchi de près de 25 %, celle des cigarettes a accusé, tout comme en 1975, une légère diminution (-1,3 %). La production de cigarillos et de tabac à fumer, par contre, a progressé de respectivement 11,4 % et 3,4 %.

Les importations nettes de tabac brut ont diminué de 3,5 % en volume, de sorte que l'augmentation des exportations en tonnes a excédé celle des importations. Le recul de la production de cigares est dû principalement à la réduction de moitié du volume des exportations. Les exportations de cigarettes et de tabac à fumer ont également accusé un fléchissement important, tandis que les importations se sont accrues. Pour les cigarettes, enfin, les exportations ont augmenté, mais dans une moindre mesure que les importations.

#### *5. — Industrie diamantaire.*

En 1976, une nette reprise a été enregistrée dans l'industrie diamantaire, après le creux important de 1975.

Les importations de diamant brut ont progressé de 56,9 % en valeur et celles de diamant taillé de 28,6 %. Les exportations de ces deux catégories ont augmenté de respectivement 45,7 % et 33,3 %.

L'augmentation des ventes est tributaire en grande partie de la demande croissante de petites pierres que peut se payer un public plus étendu.

\*  
\* \* \*

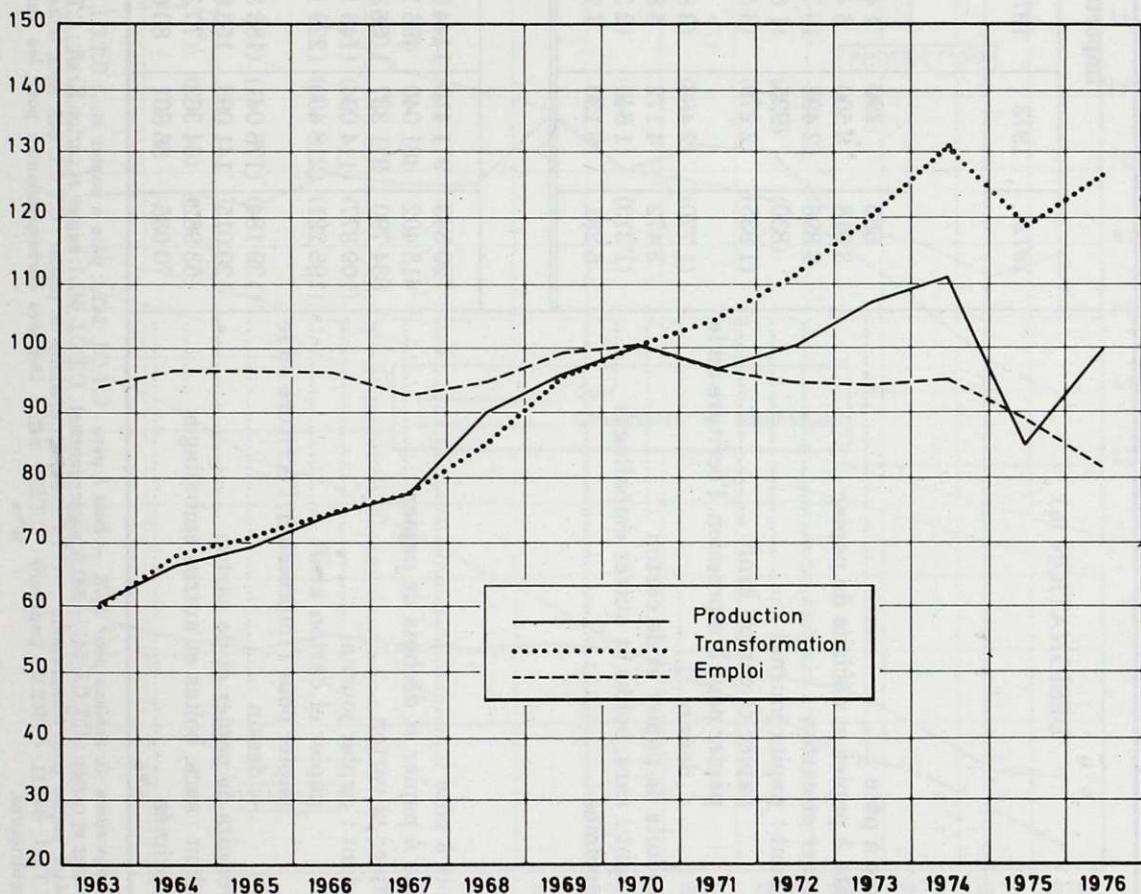
**Industrie du papier et du carton**  
**Production et transformation**  
(en milliers de tonnes)

DESIGNATION	1972	1973	1974	1975	1976
<i>Production :</i>					
Papier journal .....	92,9	96,9	91,1	77,1	84,8
Papier d'écriture et d'impression (a) ...	340,4	378,3	411,5	309,3	375,4
Papier kraft, d'emballage, papier par-chemin et parcheminé (a) .....	129,2	161,6	154,5	124,9	124,6
Autres papiers (a, b) .....	114,9	104,0	105,9	76,4	87,4
Carton .....	107,2	87,9	91,7	67,9	79,0
<i>Total ...</i>	<b>784,7</b>	<b>828,6</b>	<b>854,8</b>	<b>655,7</b>	<b>751,1</b>
<i>Transformation :</i>					
Par les producteurs .....	137,4	150,4	168,4	144,1	130,0
Par les industries transformatrices ....	594,3	646,3	707,3	604,4	664,9
dont : Emballages .....	(389,1)	(427,1)	(453,7)	(385,4)	(401,1)
Papiers et cartons imprégnés ....	(184,8)	(208,7)	(252,7)	(214,7)	(242,8)
<i>Total ...</i>	<b>731,7</b>	<b>796,7</b>	<b>875,6</b>	<b>748,5</b>	<b>795,0</b>

(a) Y compris le carton à partir de janvier 1973.

(b) La rubrique « autres papiers » comprend le papier blanc à autre usage que le papier d'écriture et d'impression, le papier cellulose et les papiers spéciaux.

**Production, transformation et emploi**  
(1970 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

## Commerce extérieur de l'industrie du papier

164

DESIGNATION (a)	Importation				Exportation			
	1972	1973	1974	1975	1976	1972	1973	1974
VALEUR (en millions de francs)								
Bois à pâte .....	685	890	1 443	862	319	11	15	17
Pâte à papier et déchets de papier .....	3 018	3 500	5 497	4 927	5 910	1 407	1 988	3 232
Papier et carton .....	9 896	12 496	18 778	13 700	17 604	9 134	10 934	12 371
doré : papier journal .....	(830)	(925)	(1 698)	(1 570)	(1 652)	(186)	(211)	(269)
papier et carton kraft .....	(1 935)	(2 279)	(3 574)	(2 363)	(2 871)	(342)	(472)	(708)
papier pour l'impression, l'écriture ou le dessin .....	(1 770)	(2 466)	(3 861)	(2 239)	(2 998)	(1 350)	(1 434)	(2 204)
Produits de papier et de carton .....	3 472	4 172	5 858	5 666	7 125	3 035	3 661	4 857
doré : sacs, boîtes et autres emballages .....	(1 313)	(1 646)	(2 307)	(2 087)	(2 715)	(790)	(990)	(1 356)
Imprimés .....	5 231	6 130	7 296	7 771	8 989	4 415	5 429	6 709
QUANTITÉ (en tonnes)								
Bois à pâte .....	720 343	971 410	1 144 842	726 309	310 962	7 124	10 705	9 907
Pâte à papier et déchets de papier .....	415 402	481 040	496 118	361 519	425 940	342 591	418 187	432 464
Papier et carton .....	834 790	971 337	1 036 818	678 054	910 109	509 358	538 933	478 437
doré : papier journal .....	(109 377)	(114 094)	(146 174)	(105 357)	(111 285)	(26 549)	(26 913)	(21 445)
papier et carton kraft .....	(198 221)	(218 430)	(229 132)	(133 748)	(181 375)	(27 766)	(38 969)	(35 458)
papier pour l'impression, l'écriture ou le dessin .....	(139 184)	(176 041)	(183 382)	(99 070)	(141 525)	(137 627)	(130 959)	(123 368)
Produits de papier et de carton .....	120 015	141 093	156 629	136 306	177 049	102 847	121 700	126 373
doré : sacs, boîtes et autres emballages .....	(53 962)	(64 362)	(70 343)	(58 701)	(80 676)	(41 424)	(51 486)	(49 651)
Imprimés .....	70 035	86 801	80 608	74 435	83 261	79 693	96 130	93 859

(a) *Composition du tableau pour 1976.* — Bois à pâte : C.T.C.I. 242.1; pâte à papier et... : C.T.C.I. 251; papier et carton : C.T.C.I. 641 — 641.6; papier-journal : C.T.C.I. 641.1; papier et carton Kraft : C.T.C.I. 641.3; papier pour l'impression... : C.T.C.I. 641.2; produits de papier : C.T.C.I. 642; sacs, boîtes... : C.T.C.I. 642.11 + 642.12; imprimés : C.T.C.I. 892. - Données correspondantes pour les années antérieures.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de la Statistique et Direction générale des Études et de la Documentation.

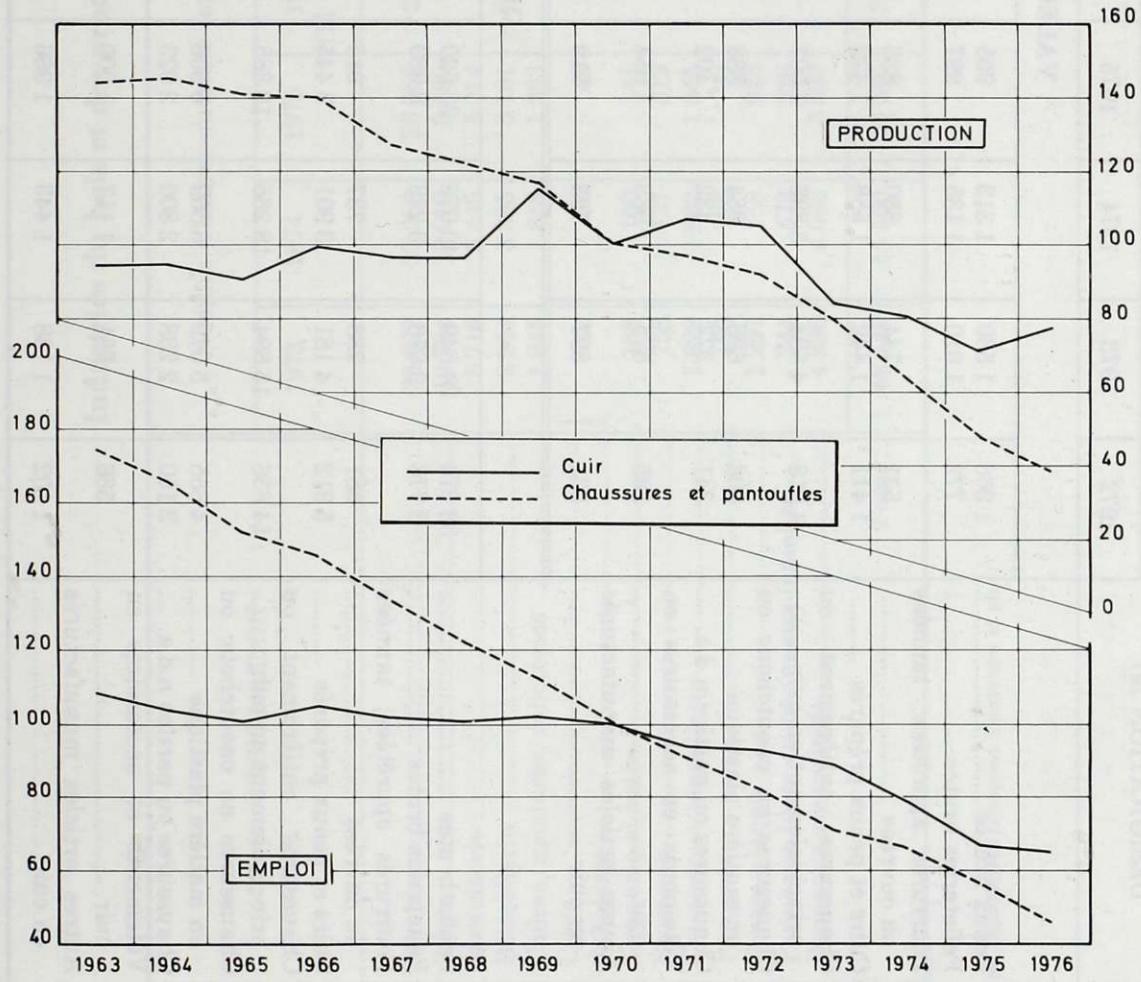
### Production de cuirs, chaussures et pantoufles

ANNÉE	Cuir lourds de bovins (en tonnes)	Cuir légers (en milliers de pieds carrés)	Chaussures (en milliers de paires)	Pantoufles (en milliers de paires)
1967 .....	1 870	54 841	13 952	8 571
1968 .....	2 283	59 952	13 074	8 860
1969 .....	2 472	64 750	12 664	7 527
1970 .....	2 172	56 101	11 035	6 003
1971 .....	2 086	60 515	10 556	6 483
1972 .....	1 857	59 736	9 914	6 707
1973 .....	1 862	46 758	8 686	5 294
1974 .....	1 788	44 820	8 324	5 036
1975 .....	1 807	39 158	6 300	4 065
1976 .....	2 014	41 716	5 064	3 485

Source : Institut National de Statistique.

### Industrie du cuir, de chaussures et pantoufles

Production et emploi  
(1970 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

Commerce extérieur de peaux, cuirs et articles en cuir

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1972	1973	1974	1975	1976	1972	1973	1974	1975	1976
VALEUR (en millions de francs)										
Peaux brutes .....	1 266	1 560	1 313	955	1 726	1 143	1 264	1 010	896	1 670
Pelleteries brutes .....	772	1 010	1 135	997	1 219	56	104	191	147	301
Fourrures apprêtées, tannées ou ouvrées .....	531	744	850	835	1 041	1 007	1 211	1 232	1 199	1 319
Cuir et peaux préparés .....	1 411	1 442	1 588	1 422	1 607	1 590	1 536	1 649	1 587	2 000
Chaussures entièrement ou principalement en cuir .....	4 018	4 594	5 895	7 007	8 517	1 057	1 210	1 509	1 022	1 002
Chaussures en caoutchouc ou en matière plastique .....	608	698	984	883	660	75	85	100	104	52
Chaussures ou parties n.d.a. ....	341	377	432	402	496	412	445	418	416	387
Vêtements et accessoires en cuir .....	385	575	963	1 054	1 247	929	1 059	1 238	957	735
Autres articles manufacturés en cuir .....	531	597	793	919	1 155	165	216	252	192	228
QUANTITÉ (en tonnes)										
Peaux brutes .....	33 374	34 849	40 078	38 620	42 208	37 565	33 595	37 002	42 484	44 842
Pelleteries brutes .....	3 776	3 978	3 228	2 989	2 378	886	920	1 222	862	1 385
Fourrures apprêtées, tannées ou ouvrées .....	581	788	737	915	976	891	1 078	901	1 038	1 124
Cuir et peaux préparés .....	5 312	4 181	3 901	3 445	3 555	6 001	5 160	6 718	5 756	5 112
Chaussures entièrement ou principalement en cuir .....	14 836	15 894	18 268	18 388	21 126	3 617	3 881	4 670	2 834	2 865
Chaussures en caoutchouc ou en matière plastique .....	4 655	5 079	6 509	5 306	4 355	822	783	696	722	388
Chaussures ou parties n.d.a. ....	2 150	2 238	2 800	2 023	2 239	2 483	2 610	2 977	2 711	2 367
Vêtements et accessoires en cuir .....	586	781	1 117	1 000	1 249	745	758	871	479	404
Autres articles manufacturés en cuir .....	1 102	1 138	1 443	1 366	1 740	408	566	547	419	502

(a) *Composition du tableau pour 1976* — Peaux brutes : C.T.C.I. 211; pelleteries brutes : C.T.C.I. 212; fourrures... : C.T.C.I. 613 + 842; cuirs et peaux préparés : C.T.C.I. 611 + T.D. 4102.30 — 4102.32; chaussures entièrement... : C.T.C.I. 851.02; chaussures en caoutchouc... : C.T.C.I. 851.01; chaussures ou parties n.d.a. : C.T.C.I. 851 + 612.3 — C.T.C.I. 851.01 — 851.02; vêtements... : C.T.C.I. 841.3 + T.D. 6506.10 + 6506.90; autres articles... : C.T.C.I. 612.1 + 612.2 + 612.9 + T.D. 4202.21 + 4202.31 + 4202.41 + 4202.81. — Données correspondantes pour les années antérieures.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de la Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

**Industries du bois et des produits connexes (a)**

DESIGNATION	Nombre d'heures-ouvriers (en milliers)					Valeur des ventes facturées (en millions de francs)				
	1973	1974	1975	1976 (11 mois)	1973	1974	1975	1976 (11 mois)	1976 (11 mois)	
Meubles .....	33 822	33 268	28 666	26 353	26 414	17 533	20 754	19 532	17 630	21 155
Sièges .....	12 784	12 019	9 580	8 804	8 942	6 944	7 735	7 128	6 421	7 930
Menuiserie .....	5 716	5 440	5 014	4 609	4 734	3 309	3 925	4 017	3 586	4 637
Boissellerie .....	3 964	3 865	3 161	2 921	2 416	1 608	1 901	1 786	1 647	1 538
Cadres, moulures, raboteries .....	1 845	1 618	1 263	1 161	1 103	741	861	770	701	784
Liège .....	76	59	49	44	44	66	68	55	50	53
Saboterie .....	189	160	141	130	121	105	128	126	113	186
Vannerie et rotin .....	758	737	619	569	535	432	504	468	433	451
Brosserie .....	1 822	1 862	1 645	1 508	1 544	945	1 347	1 182	1 082	1 447
Caisserie et tonnellerie .....	136	125	98	90	95	78	85	87	79	84
Parquets .....	1 297	1 158	923	839	938	792	832	761	693	844
Contre plaqué .....	744	572	328	302	372	560	512	324	298	403
Panneaux blocs ou panneaux lamellés .....	4 996	4 668	3 899	3 604	3 382	6 387	6 994	6 690	6 122	7 382
Total ...	68 149	65 550	55 386	50 935	50 640	39 500	45 646	42 927	38 855	46 894

Source : Institut National de Statistique.

(a) Entreprises occupant 5 ouvriers et plus.

**Commerce extérieur de bois, liège et autres matières utilisées pour la brosserie, la vannerie, etc.,  
ainsi que leurs produits finis**

DESIGNATION (a)	Imports				VALEUR (en millions de francs)				Exportations			
	1972	1973	1974	1975	1976	1972	1973	1974	1975	1976		
Bois ronds, bruts, ou simplement équarris (b) ...	1 343	2 126	2 446	1 918	3 205	624	711	787	837	881		
Bois façonnés ou simplement travaillés .....	3 920	6 264	7 530	5 988	9 081	673	795	678	906	1 198		
Bois de placage, artificiels, autres bois travaillés, n.d.a. ....	1 858	2 559	3 091	2 604	3 544	3 813	4 856	6 083	5 231	6 504		
Articles manufacturés en bois, n.d.a. ....	1 130	1 654	2 378	2 596	3 412	879	1 228	1 283	1 123	1 435		
Liège brut et déchets .....	7	6	10	9	11	—	1	6	—	—		1
Articles manufacturés en bois, n.d.a. ....	95	119	167	128	139	6	6	8	7	8		
Matières animales ou végétales pour la brosserie et la vannerie .....	92	118	161	100	134	93	117	133	86	82		
Articles de vannerie et de brosserie .....	533	608	788	800	985	223	266	288	292	291		
Meubles en bois, en bambou ou produits similai- res .....	2 987	4 334	6 053	6 871	8 957	8 770	10 867	12 057	11 484	13 654		
QUANTITÉ (en tonnes)												
Bois ronds, bruts, ou simplement équarris (b) ...	699 383	847 310	845 976	671 806	1 212 807	315 440	303 763	288 806	308 516	300 807		
Bois façonnés ou simplement travaillés .....	748 947	901 132	814 303	665 937	972 682	106 280	99 106	70 660	99 692	109 245		
Bois de placage, artificiels, autres bois travaillés, n.d.a. ....	248 078	303 450	301 680	283 890	338 086	619 223	750 114	709 386	709 106	786 181		
Articles manufacturés en bois, n.d.a. ....	51 070	66 750	84 126	79 111	99 925	35 803	46 543	39 504	28 571	37 857		
Liège brut et déchets .....	574	426	418	462	518	8	6	3	2	20		
Articles manufacturés en bois, n.d.a. ....	2 345	2 377	2 454	1 720	1 795	72	79	93	55	51		
Matières animales ou végétales pour la brosserie et la vannerie .....	4 624	6 203	5 845	3 627	3 822	3 849	4 794	4 970	3 073	3 644		
Articles de vannerie et de brosserie .....	5 473	6 218	6 852	7 648	9 023	10 846	11 313	10 465	2 899	2 888		
Meubles en bois, en bambou et produits similai- res .....	53 640	69 966	86 121	95 982	118 798	113 158	131 629	130 114	112 205	133 212		

(a) Composition du tableau pour 1976 — Bois ronds... : C.T.C.I. 242 — 242.1; bois façonnés... : C.T.C.I. 243; bois de placage... : C.T.C.I. 631 + T.D. 4809.10 + 4809.20; articles... : C.T.C.I. 632 + T.D. 4413.10 + 6403.00 + 6403.10; liège... : C.T.C.I. 244; articles manufacturés... : C.T.C.I. 633; matières animales... : C.T.C.I. 291.92 + 292.3 + 292.93; articles de vannerie... : C.T.C.I. 657.8 + 899.21 + 899.22 + 899.23 + 899.24 + 899.25 + 899.26 + 899.27 + T.D. 4202.81; meubles en bois... : T.D. 9401.43 + 9401.45 + 9401.55 + 9401.60 + 9401.70 + 9401.80 + 9403.40 + 9403.50 + 9403.55 + 9403.60 + 9403.62 + 9403.64 + 9403.66 + 9403.68 + 9403.70 + 9403.75. — Données correspondantes pour les années antérieures.

(b) Sauf bois à pâtes.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

**Commerce extérieur en tabacs et tabacs manufacturés**

DESIGNATION (a)	Importations				Exportations					
	1972	1973	1974	1975	1976	1972	1973	1974	1975	1976
VALEUR (en millions de francs)										
Tabacs bruts .....	2 405	2 625	3 042	3 270	3 877	137	203	195	221	727
Cigares .....	296	297	377	422	515	827	1 313	1 419	1 330	1 239
Cigarillos .....	317	401	332	326	402	483	823	941	1 053	964
Cigarettes .....	394	406	499	540	639	652	1 017	1 562	1 845	1 707
Tabacs à fumer .....	167	171	194	141	195	158	100	150	81	68
Autres produits de tabac (y compris les extraits de tabac en poudres) .....	56	56	76	85	90	3	8	3	6	4
QUANTITÉ (en tonnes)										
Tabacs bruts .....	34 891	37 965	39 720	39 426	41 387	2 449	3 425	2 864	3 640	6 850
Cigares .....	1 179	1 195	1 543	1 497	1 516	2 534	2 666	3 064	5 957	2 774
Cigarillos .....	1 382	1 302	1 291	1 425	1 707	1 275	1 509	1 702	1 727	1 849
Cigarettes .....	2 377	2 659	2 709	2 565	2 827	3 478	5 493	8 550	9 340	8 447
Tabacs à fumer .....	2 070	2 187	2 111	1 257	1 551	1 322	926	1 381	637	495
Autres produits de tabac (y compris les extraits de tabac en poudres) .....	827	837	1 219	1 371	1 405	74	58	106	41	37

(a) Composition du tableau pour 1976. — Tabacs bruts : C.T.C.I. 121; cigarettes : T.D. 2402.10; cigarillos : T.D. 2402.20; cigarettes : C.T.C.I. 122.2; tabacs à fumer : T.D. 2402.40 + 2402.50; autres produits... : T.D. 2402.70 + 2402.80 + 2402.90. — Données correspondantes pour les années antérieures.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Études et de la Documentation.

**Industrie du tabac**  
**Quantités mises en œuvre**  
(en tonnes)

DÉSIGNATION	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Cigares .....	2 025	2 165	3 377	4 647	4 519	4 637	3 550
Cigarillos .....	2 500	2 811	3 458	3 784	4 199	4 659	5 189
Cigarettes .....	21 776	20 812	22 525	24 680	26 514	25 636	25 184
Tabac à fumer .....	5 754	5 382	5 289	5 102	4 831	5 055	5 225
Autres tabacs .....	53	49	40	37	26	29	22
<i>Total ...</i>	<b>32 109</b>	<b>31 219</b>	<b>34 690</b>	<b>38 249</b>	<b>40 090</b>	<b>40 017</b>	<b>39 170</b>

Source : Institut National de Statistique.

**Importations et exportations de diamants (a)**  
(en millions de francs)

ANNÉE	Importations		Exportations	
	Diamants bruts	Diamants de joaillerie taillés	Diamants bruts	Diamants de joaillerie taillés
1969 .....	13 913	10 592	4 386	14 029
1970 .....	9 948	8 199	4 751	14 500
1971 .....	12 484	7 696	5 475	15 163
1972 .....	16 873	8 664	8 526	18 227
1973 .....	23 837	12 956	10 189	22 964
1974 .....	22 711	15 409	9 974	23 713
1975 .....	20 324	13 905	13 511	21 016
1976 .....	31 883	17 881	19 680	28 018

Source : Ministère des Affaires économiques, Office Central des Contingents et Licences (Anvers).

(a) Trafic de consignation inclus; sans diamants industriels.

## SECTION IV APPROVISIONNEMENT EN EAU

En 1976, l'indice de la distribution d'eau a progressé de 7,1 %. En 1974 et 1975, un accroissement de respectivement 2,9 % et 2,2 % a été enregistré. Le progrès de 1976 est principalement dû à la consommation accrue d'eau provoquée par l'été exceptionnellement sec et chaud.

A cause de la période de sécheresse du début de l'été 1975, l'approvisionnement en eau potable avait déjà été difficile, malgré les pluies abondantes pendant l'hiver précédent. Au cours de l'hiver 1975-1976, les précipitations ont été inférieures à la normale. Puis a suivi une période pendant laquelle les chutes de pluie ont atteint la moitié du niveau normal (du mois d'avril jusqu'en octobre). La nappe aquifère ayant été utilisée depuis plusieurs années déjà dans les limites du possible et, dans certaines régions, surexploitée, le manque d'eau de surface a entraîné de graves problèmes en matière d'approvisionnement.

Cette situation a obligé le Gouvernement à prendre des mesures interdisant toute consommation d'eau non essentielle, tant ménagère qu'industrielle. Les effets de ces mesures ressortent des indices trimestriels de la distribution qui font apparaître une progression de la consommation d'eau pendant le deuxième trimestre et une diminution de l'indice désaisonnalisé pendant le troisième trimestre plus sec et plus chaud. Cette diminution s'est poursuivie pendant les derniers mois de l'année.

La solution du problème que pose cet approvisionnement est recherchée de plus en plus dans l'utilisation de l'eau de surface, ce qui nécessite l'aménagement de plus de bassins d'épargne et de barrages. La construction d'installations de dessalement, pour lesquelles il y avait beaucoup d'intérêt, il y a quelque temps, est de plus en plus remise en question, car cette technique exige de très forte dépenses en capitaux et en énergie, impliquant un prix de revient nettement plus élevé de l'eau ainsi produite que celui des méthodes de production classiques.

La consommation d'eau de surface subit, toutefois, les conséquences néfastes de la pollution des cours d'eau, dans lesquels aboutissent les eaux résiduaires d'origine ménagère et industrielle.

En ce qui concerne l'eau résiduaire ménagère, les plans des stations d'épuration d'eaux sont, dans plusieurs cas, dans une phase avancée, de sorte que l'on peut s'attendre à une réelle percée d'ici trois ans environ.

En ce qui concerne l'épuration d'eaux résiduaires industrielles, un progrès important a été réalisé, grâce aux arrêtés royaux publiés en application de la loi du 26 mars 1971 dans le Moniteur belge du 29 septembre 1976. Un de ces arrêtés comporte une réglementation générale des déchargements d'eaux résiduaires et les autres concernent les conditions spécifiques pour un certain nombre de secteurs industriels.

Ainsi, la Belgique est un des premiers pays disposant de prescriptions sectorielles facilitant la résolution des problèmes d'épuration spécifiques aux différentes branches industrielles. On peut s'attendre à ce qu'une partie importante de la pollution industrielle puisse être éliminée en 1980.

**Utilisation et consommation de l'eau dans l'industrie (a)**  
 (en 1 000 m<sup>3</sup>)

BRANCHE D'ACTIVITÉ	1973			1974		
	Utilisation (1)	Eau rejetée (2)	Consom- mation (1) — (3)	Utilisation (4)	Eau rejetée (5)	Consom- mation (4) — (6)
Mines de houille .....	146 288	140 674	5 614	142 173	136 964	5 209
Carrières et industries connexes .....	44 404	43 217	1 187	44 941	43 975	966
Industries alimentaires (y compris la fabrication de la margarine, des huiles et des boissons) .....	134 288	116 378	17 910	131 694	114 985	16 709
Industrie de la préparation du lin et de la laine, fabrication de fibres artificielles et synthétiques, achèvement (à façon et pour compte propre) .....	52 709	48 081	4 628	52 199	48 364	3 835
Industrie du bois .....	2 114	1 369	745	1 649	1 274	375
Industrie du papier (établissements producteurs) .....	91 484	84 147	7 337	93 488	86 951	6 537
Tanneries .....	4 138	3 791	347	3 742	3 281	461
Industrie chimique .....	886 156	840 915	45 241	889 243	838 809	50 434
Industrie du caoutchouc .....	6 982	5 954	1 028	6 204	5 689	515
Raffineries de pétrole .....	357 745	356 441	1 304	300 954	299 786	1 168
Cokeries .....	76 028	69 901	6 127	64 830	59 452	5 378
Industrie de la terre cuite .....	1 821	769	1 052	2 055	780	1 275
Industrie du verre (établissements producteurs) .....	17 144	15 601	1 543	14 215	12 813	1 402
Industrie de la céramique .....	959	600	359	1 050	699	351
Industrie du ciment (y compris agglomérés de ciment) .....	21 860	17 035	4 825	21 787	16 783	5 004
Industrie sidérurgique .....	1 103 535	1 043 484	60 051	1 099 205	1 038 434	60 771
Industrie des métaux non ferreux .....	126 081	109 299	16 782	114 479	97 259	17 220
Industrie des fabrications métalliques .....	72 340	68 144	4 196	66 244	61 882	4 362
Centrales électriques thermiques .....	4 402 767	4 385 206	17 561	4 455 151	4 437 971	17 180
<i>Total ...</i>	<b>7 548 843</b>	<b>7 351 006</b>	<b>197 837</b>	<b>7 505 303</b>	<b>7 306 151</b>	<b>199 152</b>
Centrales électriques hydrauliques .....	<b>8 957 281</b>	<b>8 948 067</b>	<b>9 214</b>	<b>15 600 931</b>	<b>15 600 931</b>	<b>—</b>
<i>Total général ...</i>	<b>16 506 124</b>	<b>16 299 073</b>	<b>207 051</b>	<b>23 106 234</b>	<b>22 907 082</b>	<b>199 152</b>

Source : Institut National de Statistique.

(a) Estimations fournies par les établissements occupant 5 ouvriers ou plus, sauf pour les secteurs suivants : industries alimentaires, industries des métaux non-ferreux et du bois, cimenteries, raffineries de pétrole (20 ouvriers ou plus) et fabrications métalliques (100 ouvriers et plus). Les données relatives à 1975 et 1976 ne sont pas encore disponibles.

**Répartition des quantités d'eau utilisées par province et par origine (a)**  
 (en 1 000 m<sup>3</sup>)

(a) Les données pour 1975 et 1976 ne sont pas encore disponibles.

Source : Institut National de Statistique.

## CHAPITRE III

# TRANSPORTS

### § 1. — TRANSPORT PAR CHEMINS DE FER

En 1976, quelques mesures importantes ont été prises en matière de transport par chemins de fer. Le 16 mai, les tarifs voyageurs ont été majorés de 9 % en moyenne. A cette occasion, le plafond des salaires pris en considération pour bénéficier d'un abonnement social pour employé a été porté de 360 000 F à 420 000 F. Début novembre, les tarifs de marchandises ont été relevés de 10 % en moyenne. En ce qui concerne les réductions accordées aux voyageurs individuels des mesures ont été prises au début de l'année en vue d'exécuter la convention conclue le 7 novembre 1975 entre le gouvernement et les associations patriotiques en faveur des victimes des guerres. Les conditions permettant de bénéficier des réductions propres aux familles nombreuses, déjà étendues, depuis le 28 mars 1975 aux familles de trois enfants, ont à nouveau été élargies aux familles d'une des nationalités des Communautés européennes, résidant en Belgique. Pour les familles d'une autre nationalité, des mesures de faveur ont été également prises.

Le *transport de marchandises* « trafic par wagons complets » (tonnes/kilomètre) a diminué de 1,7 % en 1976. Ce recul a été perceptible surtout pour le transport international, où la seule progression a été constatée pour les « importations par mer » et les « exportations par terre ».

L'évolution défavorable est due principalement au fléchissement du transport de combustibles (-2 %), de produits pétroliers (-4,9 %) et de produits métalliques (-3,8 %). Par contre, une légère amélioration se dessine pour le transport de produits agricoles, de produits textiles et de produits chimiques.

La part des trois catégories de produits les plus importantes (minérais, combustibles solides et produits métalliques) a reculé de 3 % par rapport à l'année précédente pour représenter près de 72 % du transport total. Cette évolution est due au climat économique prédominant.

Le *transport de voyageurs* par la S.N.C.B. a connu une évolution moins favorable que l'année précédente. Le nombre total de voyageurs a baissé de 2,2 %, tandis que le nombre total de voyageurs-kilomètre a fléchi de 1 %. Le transport de voyageurs avec coupons a progressé de 1 %; celui des voyageurs avec abonnements sociaux et autres a diminué de 3 % et de 0,50 %.

La même tendance décroissante a été observée pour le trafic de voyageurs de la Société nationale des Chemins de Fer vicinaux. Le nombre total de voyageurs y a reculé, en effet, de 2,2 %, le transport assuré par les services d'autobus régressant davantage (13,6 %).

Les recettes tarifaires du trafic par rail et du transport de substitution assuré par les services d'autobus, ont progressé de 2,4 %, tandis que ceux du transport de renforcement assuré par les services d'autobus ont fléchi de 6,5 %.

Le plan décennal de modernisation 1970-1979 de la S.N.C.B., revisé et complété conformément au plan 1976-1980, est actuellement mis au point. Ainsi, pour les chemins de fer, 40 643 millions de francs ont été prévus.

Lors de l'établissement du programme, on a largement tenu compte des avis des Conseils économiques régionaux. C'est ainsi qu'une priorité a été accordée à l'électrification des lignes dites transversales. Les installations de chemins de fer seront, en outre, adaptées à l'extension et à l'évolution des ports; différentes gares d'autobus seront modernisées.

## § 2. — TRANSPORT PAR ROUTE

En ce qui concerne le trafic routier, il y a lieu de signaler que nonobstant les difficultés économiques, l'accroissement du nombre de véhicules s'est poursuivi en 1976; il a augmenté de 124 000 unités, ou 1,5 %, par rapport à l'année précédente. Après l'accroissement du nombre d'autobus en 1975 de près de 1 000 unités, on a enregistré une stagnation en 1976. Les camions et camionnettes ont augmenté de près de 2 000 unités.

En matière de sécurité routière, quelques dispositions légales et réglementaires importantes ont été élaborées en 1976, et n'ont, en général, pas donné lieu à difficultés.

## § 3. — TRANSPORT PAR EAU

### 1. — *Navigation intérieure.*

Au 31 décembre 1976, la flotte intérieure belge comptait 3 805 unités, avec une capacité totale de transport de 2 070 551 t, à mettre en rapport avec les 4 186 unités et les 2 321 367 t en service à la même date, en 1975. Le recul enregistré depuis 1960 du nombre d'unités et du tonnage se poursuit donc. En 1976, 381 navires avec un tonnage utile de 250 815 t ont été retirés de la navigation. Différentes études ont montré qu'un nombre trop élevé d'anciens navires est néfaste à la rentabilité du transport par eau. A cet égard, un arrêté royal a été élaboré (A.R. du 18 mai 1976) déterminant un programme de démolition réparti sur trois années et ayant pour but une réduction du tonnage de 120 000 t, ce qui correspond à 250 navires. Entretemps 89 navires ont été retirés de la navigation.

D'autre part, les certificats de navigation délivrés dans un Etat membre de la C.E.E. seront reconnus par les autres Etats membres.

En Belgique, les navires naviguant sur les eaux belges, devront pouvoir produire un tel certificat, nonobstant la nature du transport. Cette obligation tend à éliminer les navires vétustes qui, jusqu'à présent, pouvaient encore être mis en service pour certains transports.

Parmi les 3 805 navires en exploitation en 1976, on compte 381 bateaux citernes, d'une capacité totale de 250 816 t. Les navires équipés pour le transport de marchandises solides ne sont plus qu'au nombre de 3 167 unités en 1976, avec un tonnage de 1,6 million de tonnes, contre 3 805 unités et 2,1 millions de tonnes en 1975.

En 1975, le transport par eau en Belgique s'est chiffré à 83 733 000 t et 5 123 635 000 t/km au total, contre 106 879 000 t et 6 853 386 000 t/km en 1974. Ce recul est dû principalement à la grève des bateliers (août-octobre 1975) et à la crise économique.

Comme les années précédentes le transport international représente la majeure partie du tonnage transporté en 1975. Du total des 83 733 000 t, la part du transport national, avec lieu de chargement et de déchargement en Belgique, ne se chiffre qu'à 18 477 000 t et 1 421 355 000 t/km et celle du transport international (importation, exportation, transit) atteint 65 256 000 t et 3 702 300 000 t/km.

## 2. — Ports de mer.

La situation économique générale qui constitue l'arrière-plan du trafic portuaire, a continué à être caractérisée, en 1976, par la récession. Malgré la situation préoccupante, non seulement en Belgique mais également dans les pays voisins, les ports d'Anvers et de Gand ont réussi à enregistrer un progrès. Le seul recul, bien que léger, est celui de Zeebrugge qui, en 1975, avait connu une progression grâce au trafic par car-ferry.

Après le recul constaté en 1975, le tonnage global des navires entrés au port d'Anvers a progressé, en 1976, jusqu'à 53,1 millions de NRT, ou + 8,8 % par rapport à 1975. Le nombre de navires de haute mer entrés au port s'élève à 17 711 unités, ce qui représente une nouvelle augmentation de 336 unités (+ 2 %) et de 4,3 milliards NRT par rapport à 1975.

En 1976, les déchargements se sont élevés à 25,8 millions de tonnes, soit 2,1 millions de tonnes, ou 8,7 % de plus que l'année précédente. Les chargements ont également marqué une progression, à savoir de 2,3 millions de tonnes ou 8,4 %. En 1975, 27,7 millions de tonnes seulement avaient été déchargées, contre 30 millions de tonnes en 1976.

Le fait que le tonnage prévu n'a pas été atteint pour le port anversois est dû partiellement aux conditions atmosphériques défavorables et aux grèves du zèle.

En ce qui concerne les entrées, les augmentations les plus notables sont celles enregistrées pour le charbon, les céréales, les minéraux, le bois, les fibres textiles, les graines de soja, les bananes, les légumes, et les véhicules à moteur. L'apport de pétrole brut continue cependant à diminuer.

Par contre, les expéditions de produits pétroliers continuent leur progression, notamment en raison de la capacité de raffinage accrue. La moindre progression des expéditions est principalement due à la crise dans l'industrie sidérurgique européenne. L'avance du trafic par container et Ro/Ro se chiffre à 12 %.

Par rapport à 1975, les entrées de navires au *port de Gand* se sont soldées par un nombre plus faible en 1976 (3 259, contre 3 398, soit une réduction de 139) mais, par contre, le tonnage s'inscrit à un taux plus élevé : 7,37 millions de NRT, contre 6,25 millions (+ 1,1 million NRT). Ces données chiffrées reviennent à respectivement — 4,1 % et +17,7 %. Le tableau concernant le port de Gand fait apparaître qu'en matière de tonnage, l'on se trouve en présence du chiffre le plus élevé jamais enregistré dans l'histoire portuaire de Gand. Par rapport à 1974, la progression s'inscrit à 1,08 %.

Bien que le nombre d'entrées de navires de haute mer par mois soit demeuré relativement inchangé, le tonnage a accusé quelques fluctuations. Pour le premier semestre, en effet, la moyenne du tonnage atteint 563 655 NRT. Pour les troisième et quatrième trimestres, la moyenne se situe à respectivement 700 395 et 629 645 NRT. Il s'ensuit qu'au départ, la reprise de l'activité économique n'a influencé que faiblement le mouvement portuaire. A l'époque où l'évolution conjoncturelle poursuivait une courbe descendante, l'activité portuaire de Gand atteignait un point culminant extraordinaire, mais à la fin de l'année la régression s'y est également manifestée. Moins de navires et plus de tonnage : il faut en conclure que l'activité du port de Gand est indubitablement en expansion. En effet, le tonnage moyen a atteint 2 263 NRT en 1976 contre respectivement 1 844 et 1 782 NRT en 1975 et 1974.

Compte tenu de l'accès maritime antérieur du port de Gand, la part relative des grands navires de mer (10 000 t et plus) est montée jusqu'à 11,8 %. Pendant les années précédentes, ce taux s'est chiffré à respectivement 11,65 % et 11,84 %.

Les données citées ci-dessus font ressortir nettement les caractéristiques du trafic portuaire de Gand pendant l'année écoulée : d'une part, l'élimination d'une fraction importante des chargements en vrac exportés pour lesquels on utilise généralement des navires à tonnage réduit en navigation côtière et d'autre part, l'intensification des arrivées par courriers de très grande puissance. Dès lors, il y a donc lieu de faire un usage maximum des possibilités offertes par l'écluse occidentale à Terneuzen. (Le nombre de navires de plus de 60 000 t y est passé à 81 en 1976, contre 47 en 1975). En dépit de la situation économique incertaine, l'on peut conclure qu'après le creux de 1975, le trafic du port de Gand a accusé une nouvelle expansion.

En 1976, le nombre de navires entrés au port de *Bruges-Zeebruges* a atteint 7 593 unités, ce qui revient à une progression de 141 unités, ou + 1,8 % par rapport à l'année précédente. Le tonnage total s'élève à 18,7 millions NRT, soit une réduction de 185 000 t, ou 1 %. Le tonnage moyen de l'ensemble des navires est tombé à 2 461 t, ou — 2,8 %, ce qui doit être imputé aux flux importants, de marchandises transportées en

petites unités, notamment les trains et car-ferries, telles les céréales et matériaux de construction.

Pour les entrées de pétrole par contre, l'entrée moyenne par navire citerne s'élève à environ 98 300 t. L'amenée de pétrole brut est demeurée néanmoins pratiquement inchangée par rapport à 1975. Le secteur des produits pétroliers raffinés a accusé le recul le plus sensible (400 000 t). Cette diminution s'explique, d'une part, par la faible utilisation de pétrole à l'échelle industrielle en raison de la récession économique et, d'autre part, par le soutage plus réduit au port.

Une expansion a cependant été enregistrée pour différents services de car-ferry, qui font les ports britanniques, tant en ce qui concerne le nombre de navires que pour ce qui est du trafic de marchandises. Cette méthode de transport a été utilisée pour la première fois en 1966. Pendant cette année, 282 car-ferries sont entrés au port, transportant 2 361 t de marchandises et 39 410 passagers. En 1976, le nombre de car-ferries entrés au port de Zeebruges s'est élevé à 4 013, transportant 2 711 169 t de marchandises et 1 322 471 passagers.

En 1976, le transport par « container » s'est réduit de 750 000 t. Il faut, toutefois, opérer une distinction entre le trafic « short-sea » (essentiellement entre la Grande-Bretagne et le continent) qui est demeuré inchangé, et le trafic intercontinental (Australie, Nouvelle-Zélande, Amérique du Nord) qui a accusé une régression énorme. Ce recul a touché principalement le service Australie, qui n'a pas pu profiter, en 1976, dans la même mesure, de certaines circonstances extraordinaires, comme cela a été le cas en 1975.

Le trafic de marchandises de détail a fléchi en raison des mesures restrictives en matière d'entrée et de traitement des matières explosives et des munitions.

Le nombre total de passagers (embarquements et débarquements) a progressé de 14 % environ, atteignant 1 344 198 unités. La majeure partie en a été enregistrée sur les traversées de la Manche et environ 17 000 sur les paquebots de croisière.

Le nombre de véhicules transportés (automobiles, camions) atteint 576 457 unités, soit une progression de 23,8 %.

Au 31 décembre 1976, la flotte marchande belge se composait de 99 navires, jaugeant 1 437 342 BRT, soit 1 navire de moins et 63 338 BRT de plus que l'année précédente. L'année précédente, la flotte s'était enrichie de 2 navires de transport en vrac (+75 137 BRT), de 2 allèges (+9 586 BRT), de 1 pétrolier (+10 372 BRT) et de 2 navires d'approvisionnement offshore (+2 426 BRT).

Un fait à noter est que le nombre total de navires, a fléchi tandis que le tonnage a progressé. L'extension et surtout la modernisation de la flotte marchande belge se poursuit constamment, puisqu'une vingtaine de navires, d'une grande diversité, sont en chantier ou en commande (représentant un poids maximum de chargement de 791 890 t).

#### § 4. — TRAFIC AERIEN

En 1976, la Sabena a enregistré des résultats nettement meilleurs qu'en 1975 : les tonnes-kilomètre ont augmenté, par rapport à 1975, de 9 %, tandis que les tonnes-kilomètre offertes ont progressé de 6,9 %. Ainsi, le taux d'occupation a avancé de 2 % environ (passant de 60,1 % en 1975 à 61,3 % en 1976).

Le nombre de voyageurs transportés (1 764 000) a progressé, par rapport à l'année précédente, de 4,9 % tandis que pour le trafic postal et le transport de marchandises, des accroissements notables ont été enregistrés : 14,8 % et 27,8 %.

La modernisation de la flotte s'est poursuivie afin de permettre à l'entreprise une exploitation économique de son réseau. La Sabena effectue, à l'heure actuelle, des vols au moyen des types d'avion suivants : deux B 747, trois DC 10, dix B 707 et quinze B 737.

En outre, des tractations sont en cours pour procurer à la Société des droits d'atterrissement au Brésil, ainsi que des droits d'un deuxième lieu d'atterrissement aux Etats-Unis et au Canada. De plus, des efforts sont faits pour étendre le nombre des lieux d'atterrissement au Moyen-Orient et rétablir les possibilités commerciales en Indonésie et au Japon.

\*

\* \* \*

**Société Nationale des Chemins de Fer Belges**  
**Trafic global des marchandises par wagons complets**

ANNÉE	Quantité (en milliers de tonnes)					Volume total du transport (en millions de tkm)
	Trafic intérieur	Trafic à l'importation	Trafic à l'exportation	Trafic de transit	Trafic total	
1969 .....	23 248	22 345	12 769	10 864	69 226	7 416
1970 .....	21 757	24 176	13 722	11 516	71 171	7 816
1971 (a) .....	22 213	19 973	13 106	11 126	66 418	7 328
1972 .....	23 258	21 335	13 638	11 102	69 333	7 490
1973 .....	23 263	24 433	15 350	12 478	75 524	8 183
1974 .....	23 221	26 460	16 371	16 040	82 092	9 146
1975 .....	16 629	18 333	12 044	12 195	59 201	6 757
1976 .....	17 064	19 268	12 241	11 441	60 014	6 648

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

(a) A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1971, le trafic des produits pétroliers au départ des raffineries belges, antérieurement considéré comme de l'importation maritime, est repris dans le trafic au départ de gares belges, et ceci influence de manière sensible les chiffres des courants de trafic.

**Société Nationale des Chemins de Fer Belges**  
**Trafic des marchandises par wagons complets :**  
**répartition du trafic suivant la nature des marchandises**  
(b) (en millions de tonnes-kilomètre)

NATURE DES MARCHANDISES	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Produits agricoles et alimentaires .....	267	283	286	323	342	236	263
Combustibles solides .....	1 638	1 344	1 344	1 442	1 730	1 255	1 230
Minéraux .....	2 282	2 062	2 050	2 386	2 700	1 923	1 868
Produits métallurgiques .....	1 794	1 852	2 015	2 134	2 380	1 718	1 653
Matériaux de construction et produits de carrières .....	701	618	593	582	593	454	446
Produits textiles .....	34	37	38	30	36	28	33
Produits chimiques .....	578	620	630	662	716	565	595
Huiles industrielles, pétrole, brais et goudrons .....	222	276	305	385	398	389	370
Divers .....	300	236	229	239	251	189	190
<i>Total ...</i>	<b>7 816</b>	<b>7 328</b>	<b>7 490</b>	<b>8 183</b>	<b>9 146</b>	<b>6 757</b>	<b>6 648</b>

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

**Société Nationale des Chemins de Fer Belges**

Trafic des voyageurs

(en millions d'unités)

ANNEE	Nombre de voyageurs	Nombre de voyageurs-kilomètre			
		Total	Avec billets	Avec abonnements sociaux	Avec tout autre abon- nement (a)
1969 .....	248	8 238	2 899	3 810	1 529
1970 .....	247	8 260	2 973	3 778	1 509
1971 .....	245	8 425	3 097	3 821	1 507
1972 .....	240	8 168	2 966	3 675	1 527
1973 .....	237	8 093	2 951	3 490	1 652
1974 .....	237	8 279	3 104	3 479	1 696
1975 .....	232	8 258	3 190	3 436	1 632
1976 .....	227	8 190	3 234	3 333	1 623

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

(a) Abonnements ordinaires, abonnements scolaires, abonnements réseau, abonnements de commerce, abonnements de 5, 10 et 15 jours.

**Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux**

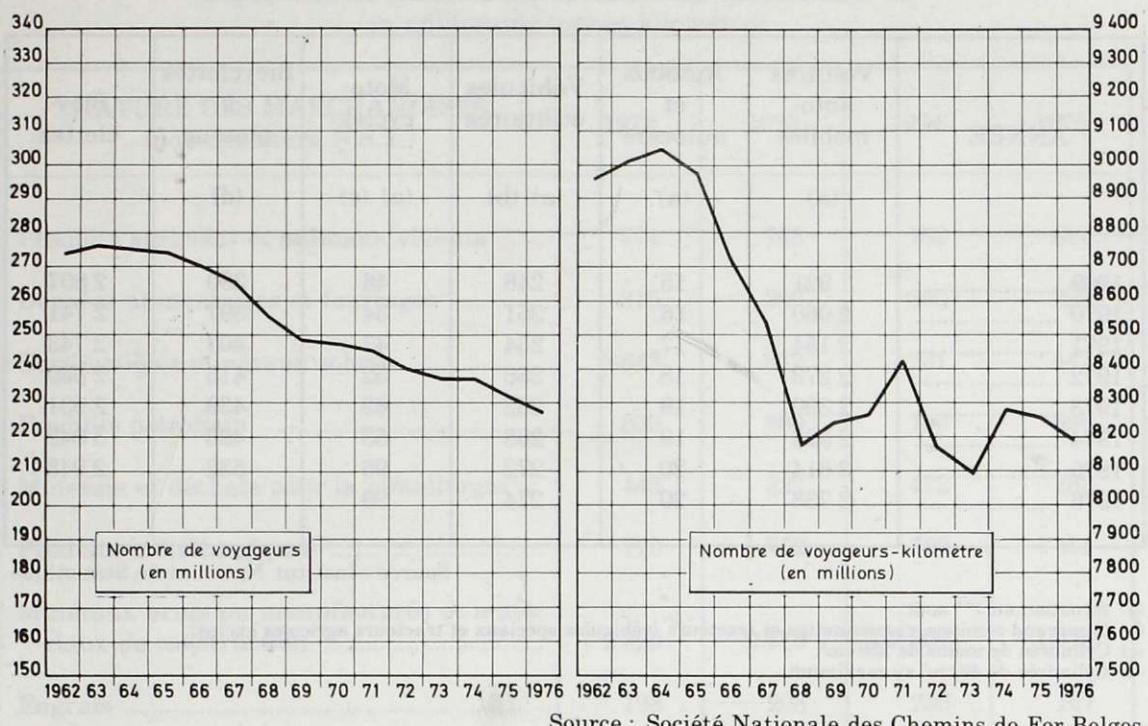
Nombre de voyageurs

(en milliers)

ANNEE	Total	Services électriques	Services d'auto- motrices	Services d'autobus
1969 .....	255 951	41 774	176	214 001
1970 .....	252 281	34 034	193	218 054
1971 .....	251 078	31 029	225	219 824
1972 .....	240 601	27 190	236	205 057
1973 .....	241 102	25 892	272	214 938
1974 .....	238 317	22 857	253	215 205
1975 .....	240 114	22 767	301	246 114
1976 .....	234 836	21 769	327	212 740

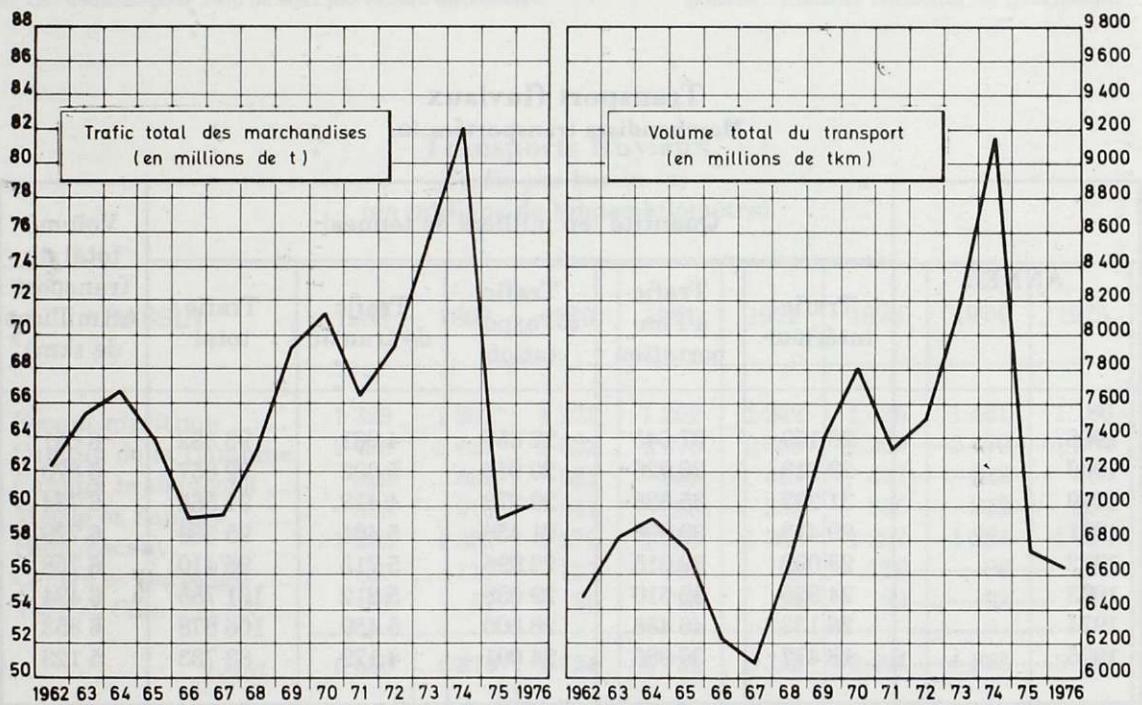
Source : Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux.

**Société Nationale des Chemins de Fer Belges**  
**Trafic des voyageurs**



Source : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

**Société Nationale des Chemins de Fer Belges**  
**Trafic global des marchandises par wagons complets**



Source : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

**Parc de véhicules routiers**  
(en milliers d'unités)

ANNÉE	Voitures auto- mobiles	Autobus et autocars	Véhicules utilitaires	Moto- cycles	Bicyclettes à moteur	Bicy- clettes
	(a)	(a)	(a) (b)	(a) (c)	(d)	
1969 .....	1 921	15	246	46	380	2 807
1970 .....	2 060	16	251	34	397	2 741
1971 .....	2 154	17	254	47	403	2 743
1972 .....	2 273	18	258	52	415	2 880
1973 .....	2 390	19	262	63	439	2 931
1974 .....	2 502	19	268	53	493	3 049
1975 .....	2 614	20	272	95	532	2 948
1976 .....	2 738	20	274	99	..	..

Source : Institut National de Statistique.

(a) Situation au 1<sup>er</sup> août.

(b) Comprend camions, camionnettes et tracteurs (véhicules spéciaux et tracteurs agricoles exclus).

(c) Cylindrée de moins de 250 cm<sup>3</sup>.

(d) Cylindrée de 49 cm<sup>3</sup> au maximum.

**Transport fluviaux**  
Marchandises transportées (a)

ANNÉE	Quantité (en milliers de tonnes)					Volume total du transport (en millions de tkm)
	Trafic intérieur	Trafic à l'im- portation	Trafic à l'expo- rtation	Trafic de transit	Trafic total	
1968 .....	28 169	37 645	22 657	4 861	93 332	6 651
1969 .....	29 213	36 926	20 916	5 602	92 657	6 870
1970 .....	31 237	35 638	20 272	4 418	91 565	6 734
1971 .....	29 413	39 096	21 456	5 401	95 366	6 729
1972 .....	28 092	39 615	22 995	5 713	96 410	6 758
1973 .....	24 925	42 610	29 038	5 212	101 785	6 494
1974 .....	26 133	46 486	28 800	5 459	106 878	6 853
1975 .....	18 477	36 986	24 091	4 179	83 733	5 123

(a) Les données pour 1976 ne sont pas encore disponibles.

Source : Institut National de Statistique.

### Transports fluviaux

Répartition du trafic suivant la nature des marchandises (a)  
(en millions de tonnes-kilomètre)

NATURE DES MARCHANDISES (nomenclature N.S.T.)	1972	1973	1974	1975
Produits agricoles et animaux vivants .....	774	765	752	617
Denrées alimentaires et fourrages .....	315	309	350	292
Combustibles minéraux solides .....	643	612	731	447
Produits pétroliers .....	869	889	796	696
Minerais et déchets pour la métallurgie ...	443	322	412	282
Produits métallurgiques .....	718	752	820	481
Minéraux bruts ou manufacturés et matériaux de construction .....	2 320	2 110	2 202	1 726
Engrais .....	198	208	238	167
Produits chimiques .....	428	474	504	378
Machines, véhicules, objets manufacturés et transactions spéciales .....	52	53	48	35
<i>Total ...</i>	<b>6 758</b>	<b>6 494</b>	<b>6 853</b>	<b>5 123</b>

(a) Les données pour 1976 ne sont pas encore disponibles.

Source : Institut National de Statistique.

### Transports fluviaux

Trafic par bassin (a)  
(en millions de tonnes-kilomètre)

BASSIN	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Escaut maritime .....	1 329	1 267	1 271	1 252	1 242	1 435	1 461	1 186
Canaux de la Campine	2 496	2 621	2 632	2 570	2 603	2 269	2 470	1 804
Canaux brabançons ....	520	535	561	503	467	477	528	405
Meuse et Sambre .....	873	916	844	923	956	885	912	635
Haut-Escaut .....	1 282	1 380	1 279	1 355	1 368	1 297	1 364	1 004
Centre et Borinage ....	120	119	121	103	99	110	96	73
Yser et Côte .....	31	31	26	23	24	22	22	16
<i>Total ...</i>	<b>6 650</b>	<b>6 870</b>	<b>6 734</b>	<b>6 731</b>	<b>6 758</b>	<b>6 494</b>	<b>6 853</b>	<b>5 123</b>

(a) Les données pour 1976 ne sont pas encore disponibles.

Source : Institut National de Statistique.

**Composition de la flotte fluviale belge**  
Situation au 31 décembre

ANNÉE	Bateaux automoteurs			Bateaux sans moteur			Barges de poussage			Total
	Nombre	Tonnes	Nombre	Tonnes	Nombre	Tonnes	Nombre	Tonnes	Nombre	
1967 .....	4 834	2 186 742	611	480 313	24	27 356	5 469	2 694 411		
1968 .....	4 772	2 170 453	569	441 334	25	27 100	5 366	2 638 887		
1969 .....	4 660	2 142 052	499	393 540	22	25 782	5 181	2 561 374		
1970 .....	4 442	2 060 187	438	357 604	31	38 653	4 911	2 456 444		
1971 .....	4 310	2 026 050	408	318 237	37	48 280	4 755	2 392 567		
1972 .....	4 545	2 166 778	349	260 913	45	58 146	4 939	2 485 837		
1973 .....	4 460	2 167 697	331	247 883	52	66 591	4 843	2 482 171		
1974 .....	4 278	2 149 380	278	209 068	59	85 901	4 615	2 444 349		
1975 .....	3 929	2 065 251	206	177 497	51	78 619	4 186	2 321 367		
1976 .....	3 548	1 814 435	206	177 497	51	78 619	3 805	2 070 551		

Sources : Ministère des Communications.

**Marine marchande belge (a)**

Situation au 31 décembre

DÉSIGNATION	Année	Navires à vapeur	Navires à moteur	Allèges de mer	Total
Nombre de navires .....	1971	9	80	3	92
	1972	9	86	3	98
	1973	8	80	1	89
	1974	8	82	3	93
	1975	5	89	6	100
	1976	2	89	8	99
Tonnage brut belge .....	1971	161 480	914 850	19 662	1 095 992
	1972	161 480	930 191	19 662	1 111 333
	1973	136 033	954 425	1 526	1 091 984
	1974	136 033	1 114 505	7 753	1 258 291
	1975	82 376	1 274 275	17 353	1 374 004
	1976	37 412	1 372 991	26 939	1 437 342

(a) Non compris les navires de l'Etat.

Sources : Ministère des Communications.

**Situation de la marine marchande belge**

DÉSIGNATION	1 <sup>er</sup> janvier 1976		1 <sup>er</sup> janvier 1977	
	Nombre	Tonnage brut	Nombre	Tonnage brut
Bull-carriers .....	16	473 699	18	548 836
Cargos .....	30	219 875	25	216 975
Navires polyvalents .....	4	50 860	4	50 860
Paquebots et cargos .....	1	13 303	1	13 303
Bateaux citernes pour produits chimiques .....	1	14 588	1	14 588
Pétroliers .....	13	338 987	11	312 327
Bateaux citernes pour produits résiduaires .....	1	1 178	1	1 178
Navires de combinaison .....	2	45 046	2	45 046
Containers .....	1	30 826	1	30 826
Navires frigorifiques .....	8	42 351	8	42 351
Minéraliers .....	2	70 929	2	70 929
Allèges de mer .....	6	17 353	8	26 939
Paquebots .....	5	17 880	5	17 880
Car-ferries .....	9	36 337	7	30 879
Bateaux citernes pour le gaz .....	1	792	2	1 627
Plateformes de forage .....	—	—	1	10 372
Bateaux d'approvisionnement « off-shore » .....	—	—	2	2 426
<i>Total ...</i>	<b>100</b>	<b>1 374 004</b>	<b>99</b>	<b>1 437 342</b>

Sources : Ministère des Communications, Administration de la Marine et de la Navigation intérieure.

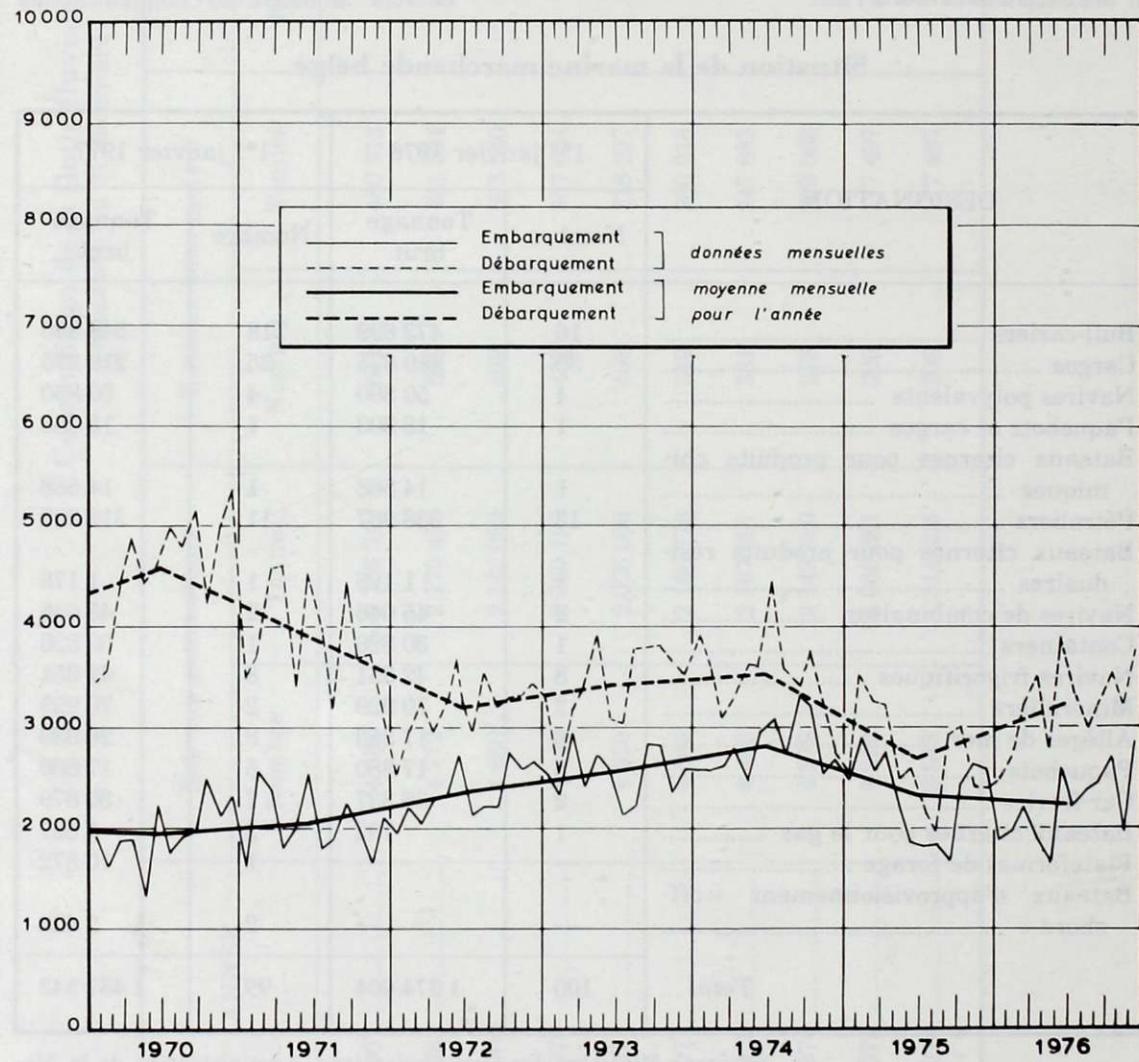
**Port d'Anvers**  
**Navigation maritime**

ANNÉE	Navires entrés		Débarquements			Embarquements	
	Nombre	Ton-nage (1 000 N R T)	Importations (1 000 t)	Entre-pôt (1 000 t)	Transit (1 000 t)	Exportations (1 000 t)	Transit (1 000 t)
1969 .....	17 895	52 517	40 646	611	7 635	15 209	8 920
1970 .....	19 150	54 418	47 747	703	6 384	14 635	8 663
1971 .....	18 654	51 944	40 015	812	6 749	13 539	11 134
1972 .....	18 631	51 607	30 734	690	7 630	17 192	10 846
1973 .....	18 708	51 024	32 047	859	8 989	18 551	11 851
1974 .....	18 755	51 185	31 909	553	10 088	17 994	15 313
1975 .....	17 376	48 880	23 703	560	8 467	16 788	10 816
1976 (a) .....	17 711	53 174	25 788	609	9 201	18 265	11 767

(a) Données provisoires.

Source : Institut National de Statistique.

**Trafic maritime au port d'Anvers**  
(en milliers de tonnes)



Source : Institut National de Statistique.

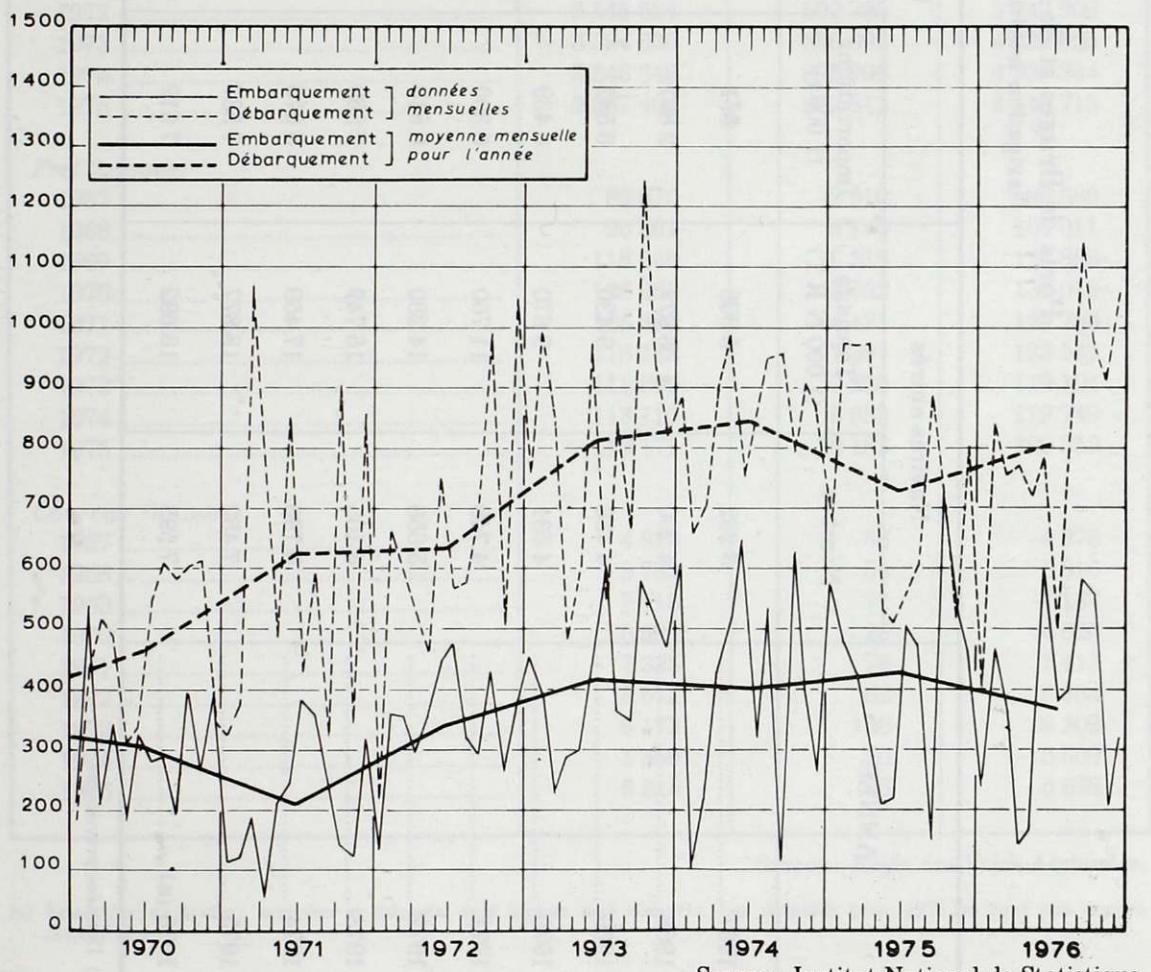
**Port de Gand**  
**Navigation maritime**

ANNÉE	Navires entrés		Débarquements			Embarquements	
	Nombre	Ton-nage (1 000 N R T)	Importations (1 000 t)	Entre-pôt (1 000 t)	Transit (1 000 t)	Exportations (1 000 t)	Transit (1 000 t)
1969 .....	3 254	3 995	3 533	124	874	3 727	339
1970 .....	3 251	4 539	4 766	78	719	3 446	401
1971 .....	3 646	5 410	6 297	76	1 000	2 347	334
1972 .....	4 093	6 568	6 987	150	1 460	3 664	612
1973 .....	3 789	6 451	8 202	155	1 483	4 334	676
1974 .....	4 093	7 294	8 591	139	1 504	4 302	598
1975 .....	3 398	6 265	7 282	54	1 624	4 741	645
1976 (a) .....	3 259	7 373	8 571	64	1 911	5 580	759

(a) Données provisoires.

Source : Institut National de Statistique.

**Trafic maritime au port de Gand**  
(en milliers de tonnes)



Source : Institut National de Statistique.

**Ports de Bruges et de Zeebrugge**  
Navigation maritime

ANNÉE	Navires entrés		Débarquements			Embarquements	
	Nombre	Tonnage (1 000 N R T)	Importations (1 000 t)	Entrepôt (1 000 t)	Transit (1 000 t)	Exportations (1 000 t)	Transit (1 000 t)
1967 .....	3 232	5 008	661	258	186	207	311
1968 .....	4 200	6 677	2 897	356	356	237	363
1969 .....	4 436	9 430	6 587	270	758	305	499
1970 .....	4 691	9 670	6 439	311	849	295	540
1971 .....	4 746	11 760	6 300	221	536	421	319
1972 .....	5 658	14 280	6 818	110	559	644	399
1973 .....	6 105	15 749	7 969	226	599	758	389
1974 .....	6 796	17 450	8 675	12	905	850	676
1975 .....	7 452	18 877	7 587	55	1 134	807	605
1976 (a) .....	7 593	18 692	7 519	55	1 124	800	600

(a) Données provisoires.

Source : Institut National de Statistique.

**Trafic commercial des aérodromes belges (a)**

DÉSIGNATION	Trafic		
	Régulier	Irrégulier	Total
<i>Vols (unités)</i>			
1967 .....	58 959	10 278	69 237
1968 .....	63 585	10 083	73 668
1969 .....	72 236	7 333	79 569
1970 .....	78 839	7 529	86 368
1971 .....	83 235	7 778	91 013
1972 .....	82 480	8 845	91 325
1973 .....	81 935	13 498	95 433
1974 .....	74 163	13 911	88 074
1975 .....	71 281	14 821	86 102
<i>Passagers (unités)</i>			
1967 .....	2 097 957	256 645	2 354 602
1968 .....	2 368 653	207 968	2 576 621
1969 .....	2 597 032	315 442	2 912 474
1970 .....	2 949 704	343 937	3 293 641
1971 .....	3 104 965	385 734	3 490 699
1972 .....	3 245 524	502 385	3 747 909
1973 .....	3 394 030	836 695	4 232 625
1974 .....	3 343 348	895 996	4 239 344
1975 .....	3 387 404	962 311	4 349 715
<i>Fret (tonnes)</i>			
1967 .....	82 670	2 910	85 580
1968 .....	96 861	4 150	101 011
1969 .....	118 540	6 316	124 856
1970 .....	128 966	7 052	136 018
1971 .....	125 365	4 421	129 786
1972 .....	116 148	7 394	123 542
1973 .....	111 899	7 205	119 104
1974 .....	113 110	6 639	119 749
1975 .....	119 171	10 182	129 353
<i>Courrier (tonnes)</i>			
1967 .....	4 913	63	4 976
1968 .....	5 762	54	5 816
1969 .....	7 116	71	7 187
1970 .....	6 594	26	6 620
1971 .....	7 335	78	7 413
1972 .....	6 572	62	6 634
1973 .....	6 173	130	6 303
1974 .....	5 459	50	5 509
1975 .....	5 818	60	5 878

Source : Régie des Voies Aériennes.

(a) Ensemble du trafic : arrivées et départs, vols locaux non compris. Les données pour 1976 ne sont pas encore disponibles.

**Trafic de la SABENA**

ANNÉE	Tonnes-kilomètre offertes (milliers)	Voyageurs transportés (milliers)	Voyageurs-kilomètre (milliers)	Fret (en milliers de tonnes-kilomètre)	Courier (en milliers de tonnes-kilomètre)	Tonnes-kilomètre transportées (milliers)	Coefficient de chargement (en pourcentage)
						(milliers)	
1967 .....	542 674,1	1 243,1	2 323 224,2	105 976,6	6 701,0	322 588,4	59,4
1968 .....	581 121,8	1 257,5	2 314 712,5	130 277,6	6 268,0	347 441,8	59,8
1969 .....	682 148,9	1 375,0	2 448 762,0	176 777,6	7 797,0	406 632,1	59,6
1970 .....	742 261,5	1 470,6	2 759 084,1	186 956,0	8 130,5	447 280,6	60,3
1971 .....	898 462,5	1 510,8	3 201 132,5	208 412,5	8 838,0	512 978,3	57,1
1972 .....	907 651,8	1 484,8	3 276 713,7	234 350,1	8 616,7	540 093,3	59,5
1973 .....	946 589,6	1 649,9	4 211 882,3	240 270,8	8 972,2	635 486,7	67,1
1974 .....	1 137 619,8	1 693,4	4 535 822,0	287 073,7	8 589,9	711 832,9	62,6
1975 .....	1 197 424,5	1 680,6	4 581 058,5	286 764,4	7 953,1	719 162,4	60,1
1976 .....	1 280 271,1	1 764,0	4 453 289,5	366 673,4	9 130,7	784 257,0	61,3

Source : SABENA.

## CHAPITRE IV

# DISTRIBUTION

Selon les données de la comptabilité nationale, la valeur ajoutée du commerce, aux prix du marché — y comprise la distribution des produits pétroliers — s'est élevée, en 1975, à 411,5 milliards de francs contre 379,4 l'année précédente, soit une croissance de 8,5 %. A prix constants de 1970, qui permettent de cerner une évolution des quantités, la croissance est de 1,2 %, se désagrégeant en +0,7 % pour la valeur ajoutée des commerce de gros et de détail et +3,5 % pour la valeur ajoutée de la distribution des produits pétroliers.

Les cinq dernières années avaient livré, à prix constants et pour l'ensemble du commerce, les taux de croissance suivants : +5,9 % en 1971, +4,9 % en 1972, +7,3 % en 1973, +1,6 % en 1974 et +1,2 % en 1975. Une estimation macroéconomique de la Direction générale des Etudes et de la Documentation (D.G.E.D.) pour 1976, donne +3,1 % de croissance de la valeur ajoutée du commerce en 1976. Sans les produits pétroliers, cette évolution fut : +5,2 % en 1971, +4,1 % en 1972, +6,7 % en 1973, +4,6 % en 1974 et +0,7 % en 1975.

Sur cette période, on retiendra donc 1975 comme creux — provisoirement ultime en tout cas — d'une évolution qui a basculé après le sommet de 1973, lequel, a-t-on pu dire, fut notamment déterminé par d'amples mouvements spéculatifs, dans la consommation et le commerce comme dans d'autres agrégats.

Le revenu du commerce est formé des revenus des indépendants et de ceux des sociétés, entreprises de distribution. Pour ce qui est des revenus des indépendants concernés, ils sont approchés à travers la rubrique « Revenu des entrepreneurs individuels et des sociétés de personnes ». Celle-ci se décompose en agriculture, professions libérales, commerçants et artisans indépendants, et revenus des sociétés de personnes. Sur base 1970=100, leurs revenus se situent actuellement à 154 pour la première catégorie, 191 pour la seconde, 130 pour la troisième (celle qui nous occupe) et 111 pour la quatrième (130 en 1974; forte baisse donc en 1975); l'ensemble de la rubrique se situe à l'indice 139.

La croissance de l'ensemble de la rubrique des revenus des indépendants est plus élevée que celle de la sous-rubrique des revenus des indépendants liés au commerce. Le rapport de leurs deux indices respectifs évolue comme suit : 0,99 en 1971, 0,91 en 1972, 0,90 en 1973, 0,93 en 1974 et 0,93 en 1975. C'est la même chose par rapport au revenu national net au coût des facteurs qui, en 1975, se trouve à l'indice 184. Il y a donc une dégradation apparente des revenus des indépendants liés au commerce, sous forme d'une diminution relative de la masse de ces revenus. Mais ce phénomène

est aussi lié à la diminution du nombre des indépendants et des aidants dans le commerce, dont il est fait mention plus loin.

Pour l'année 1975 donc, le revenu des commerçants et artisans indépendants s'est accru de 7,5 % par rapport à 1974. Pour 1976, la D.G.E.D. a estimé la croissance des revenus des « entrepreneurs individuels et sociétés de personnes » à 9,5 %; ceux de la sous rubrique liés au commerce devraient s'être accrus d'un pourcentage légèrement inférieur. Rappelons qu'en 1975, le revenu national au coût des facteurs s'est accru de 10,4 % et sa croissance de 1976 est estimée à 13 %.

Le revenu des grandes entreprises de distribution se serait redressé en 1976, comparativement à 1975 qui fut une année de régression. Sur base d'indications partielles, les chiffres d'affaires et bénéfices de la grande distribution se sont considérablement accrus sur base comparable, c'est-à-dire compte tenu d'ouvertures éventuelles de nouveaux sièges. Cette croissance est variable selon les sous-secteurs, soit qu'elle n'ait pas toujours retrouvé les taux antérieurs à 1975, ou bien au contraire qu'elle ait connu des pointes imputables au phénomène de reprise (rattrapage), et qui pourraient dès lors s'émuover. Il faut aussi mentionner les opérations accrues de rationalisation et de recherche de plus grande productivité, par lesquelles les grandes entreprises répondent à un environnement économique de plus en plus incertain et aux nouvelles normes en matière d'implantations.

La population active occupée dans le secteur du commerce — commerce de gros, de détail, Horeca, et réparations — se serait élevée, selon le Ministère de l'Emploi et du Travail, à 694 420 personnes en 1975, contre 695 662 en 1974. La population salariée du secteur se chiffre à 416 426 personnes en 1975, pour 414 421 en 1974; une estimation de l'O.N.S.S. au 31 mars 1976 la chiffre à 414 866 personnes. Ce montant se répartit en 197 108 personnes dans le commerce de gros, les intermédiaires de commerce, la récupération, 159 753 personnes dans le commerce de détail, 42 507 personnes dans la restauration (Horeca) et 35 498 personnes dans les activités de réparation. Dans la mesure où les données subissent encore l'influence de l'adoption par l'O.N.S.S., en 1973, de la classification N.A.C.E., une comparaison avec les chiffres de 1975 et 1974 et une interprétation de l'évolution du personnel salarié est trop hasardeuse. Ainsi, l'accroissement apparent du personnel salarié occupé dans le commerce de gros et sa diminution, corrélative semble-t-il, dans le commerce de détail, ne reflètent-ils quasi certainement qu'un problème de classification d'établissement dans l'une ou l'autre rubrique.

L'autre partie de la population occupée dans l'ensemble du commerce, et désignée par le Ministère de l'Emploi et du Travail sous l'appellation « employeurs, indépendants et aidants » s'est chiffrée, en 1975, à 278 174 personnes contre 281 241 en 1974.

L'Institut National d'Assurance Social pour les Travailleurs Indépendants (I.N.A.S.T.I.), lui, relève le nombre de personnes assujetties à la sécurité sociale et soumises au statut social des indépendants. Pour l'ensemble du commerce (1), le nombre d'assujettis passe de 180 027 en 1974 à 177 028 en 1975.

(1) C'est-à-dire de gros et de détail, les intermédiaires du commerce, Horeca et les forains et marchands ambulants.

Par ailleurs, si l'on définit plus strictement le secteur de la distribution, en le limitant au commerce de gros et au commerce de détail, l'effectif des travailleurs salariés y passe de 334 717 au 30 juin 1974, à 335 214 au 30 juin 1975, et à 336 861 au 30 juin 1976. L'effectif des indépendants (I.N.A.S.T.I.) y passe de 116 814 en 1974 à 114 502 en 1975. Toutes les différentes sources statistiques confirment, au total, la poursuite de la croissance des effectifs salariés et la régression progressive des indépendants, dans la distribution.

La croissance du chômage s'est poursuivie dans le secteur de la distribution ainsi défini. En moyenne mensuelle, le nombre des chômeurs et chômeuses complets indemnisés est passé de 18 640 en 1975 à 25 838 en 1976, soit +38,6 %. En chiffres absolus à fin décembre, ces nombres étaient de 22 682 en 1975 et 28 928 en 1976. Le taux de chômage pour le commerce, obtenu sur base de ces derniers chiffres est de 8,1 % fin 1976, contre 6,6 % fin 1975. L'accroissement du chômage a également été relativement important dans le secteur Horeca.

#### Comment se sont comportés les différents secteurs de la distribution en 1976 ?

L'indice général du chiffre d'affaires du commerce de détail a progressé, en 1976, de 11,9 % en valeur et de 3,2 % en quantité (1). Naturellement, ce résultat diffère selon le secteur de distribution qu'on envisage. Pour chacun de ceux-ci, des résultats en valeur sont disponibles, au total, et selon les 4 catégories d'articles vendus (2). Il sera donc tenu compte, pour arriver à une évaluation plus réelle des résultats, des hausses de prix (estimées) relatives à ces catégories d'articles, et du poids relatif de ces catégories dans les ventes d'un secteur particulier de la distribution. D'après des estimations partielles et provisoires de la D.G.E.D., la croissance des prix aura été, en moyenne pour 1976, de 11,6 % en alimentation, de 6,7 % en textiles, et de 5,1 % en « articles d'ameublement et de ménage »; pour les « autres articles », comme il s'agit d'un ensemble assez dispersé, la hausse des prix non alimentaires a été simplement retenue, soit 6,6 %.

Le petit commerce de détail augmente ses ventes globales de 10,8 %, soit +11,5 % en alimentation, +6,8 % en textiles, +7,8 % en ameublement ménage, et +14,1 % en autres articles; cela devrait donner une stagnation réelle dans les deux premières rubriques, une croissance moyenne dans la troisième et forte dans la quatrième. Comme il est relativement bien représenté dans ces deux dernières, le petit commerce de détail devrait avoir traversé 1976 mieux que ne le laisse supposer son résultat global en valeur, cependant que se poursuit sa perte de vitesse en alimentation.

Les grands magasins à rayons multiples augmentent leurs ventes globales de 11,2 %, soit +12,9 % en alimentation, +5,4 % en textiles, +4,5 % en ameublement et ménage, et +21,6 % en autres articles. En quantités, l'alimentation devrait très légèrement augmenter mais il faut tenir compte du fait que les supermarchés GB sont compris dans les entreprises à succursales multiples, alors qu'ils dépendent d'une société de grand magasin à rayons multiples. La rubrique autres articles,

(1) Données provisoires, cumulées sur 12 mois.

(2) Alimentation - boissons-tabac, textiles et habillement, articles d'ameublement et de ménage, autres articles. Pour plus de détail, voir « Statistiques du Commerce », n° 3, mars 1974, I.N.S.

connait une croissance très forte, tout comme l'an passé, d'ailleurs; au sein de cette rubrique, les articles de librairie et ceux tels jeux, jouets, articles de voyage, continuent de connaître des croissances très fortes (+26 % et +33 %). Il y a régression dans les deux autres rubriques : outre une baisse probable, due à la crise, des achats nets des consommateurs dans ce type de biens, on peut aussi penser que ces derniers préfèrent se les fournir dans un commerce spécialisé, ce qui expliquerait la faiblesse de la grande distribution sur ce terrain et, par contre, le maintien remarqué plus haut, du petit commerce de détail; ce phénomène est probablement accentué par l'attention plus grande accordée par un certain nombre de consommateurs à l'allocation de leur pouvoir d'achat, vu la faible croissance actuelle de celui-ci d'une part et l'action-consommateurs d'autre part.

Les coopératives de consommation voient leurs ventes globales stagner (-0,2 %), tout comme l'an passé (+1 %). En quantités, le recul est donc évident : leurs résultats désagrégés sont d'ailleurs négatifs dans les rubriques où elles sont le plus représentées, c'est-à-dire l'alimentation et les autres articles; les autres rubriques sont positives, en quantités, mais elles représentent peu de choses dans le total des ventes. Les opérations de restructuration des coopératives restent l'explication essentielle du ralentissement de la croissance de leurs ventes globales.

Les entreprises du commerce de détail à succursales accroissent leurs ventes globales de 17,7 %. Le moteur principal en est l'alimentation, avec +22,5 % (1), ce qui, pondéré par l'évolution des prix alimentaires, traduit néanmoins une évolution appréciable des quantités.

En quantité, la rubrique textile-ameublement (et chaussures) y régresse (+1,4 % en valeur) et les autres articles connaissent une croissance positive, (+12 % en valeur).

Il y a redistribution constante des parts de marché dans l'alimentation, au profit du commerce intégré. Ce n'est pas neuf : c'est dans l'alimentation, les « convenience goods », que la grande distribution s'est imposée et continue à le faire. Mais en 1976, elle semble avoir été plus forte que d'habitude (2).

L'année 1976 nous a livré les résultats du recensement de l'industrie et du commerce de 1970. Au niveau de la distribution de détail, par rapport à 1961, trois grands phénomènes sont à relever : la diminution du nombre d'établissements, l'accroissement du personnel (salarié) occupé et la régression des indépendants, et l'accroissement des surfaces moyennes de ventes.

Par comparaison des deux derniers recensements (1961 et 1970), on peut retenir que les établissements du commerce de détail sont passés de 170 109 à 144 293, soit une diminution de 25 816 unités (-15,2 %). Il y avait, sur cette base, un établissement de détail pour 54 habitants en 1961 et un pour 67 habitants en 1970. Aucune statistique précise ne permet de connaître l'évolution à partir de ce dernier

---

(1) Rappelons que les supermarchés GB-Inno-BM sont compris dans cette forme de distribution.

(2) On peut constater une différence entre la croissance des ventes, en 1976, des supermarchés détenus par des indépendants (+8,4 %) et celle des supermarchés de la grande distribution (+19,2 %) (I.N.S.).

recensement. On peut toutefois supposer que le mouvement de concentration se poursuit. Selon les statistiques de la T.V.A., alors qu'en 1971 on comptait 145 501 assujettis en 1971 pour les branches du commerce de détail, en 1974 on n'en dénombrait plus que 131 527, soit une diminution de 13 974 unités. La T.V.A. n'immatriculant que les entreprises, peut cependant, dans une certaine mesure, donner une idée tronquée de cette évolution.

Par comparaison des deux recensements (1961 et 1970), on peut établir que le personnel occupé dans le commerce de détail est passé de 292 209 à 341 510, soit une augmentation de 49 301 unités (+16,9 %). La moyenne du personnel occupé par point de vente était de 1,71 en 1961 et de 2,36 en 1970. Il est difficile d'établir de façon précise les chiffres actuels. En se référant aux statistiques de la population active, on peut supposer que la tendance vers une augmentation du personnel salarié au détriment des indépendants se poursuit. Ainsi, selon le Ministère de l'Emploi et du Travail, la population active dans le secteur du « Commerce de gros — de détail — des agences diverses » qui était en 1960, 1970 et 1973 de respectivement 463 294, 561 124 et 578 581 personnes, se répartissait en 215 149, 335 615 et 367 962 salariés et assimilés, et 194 959, 173 935 et 164 317 indépendants auxquels il faut ajouter les 53 186, 51 574 et 46 302 aidants.

Le troisième phénomène est l'augmentation des surfaces moyennes de vente. Cette surface était en moyenne de 38 m<sup>2</sup> en 1961 et 69 m<sup>2</sup> en 1970. Sur 1 000 magasins recensés, en 1961, on en dénombrait 645 de moins de 30 m<sup>2</sup>, 241 de 30 à 50 m<sup>2</sup>, 101 de 50 à 200 m<sup>2</sup>, 12 de 200 à 1 000 m<sup>2</sup> et 1 de plus de 1 000 m<sup>2</sup>; en 1970 par contre, 447 magasins avaient moins de 30 m<sup>2</sup>, 288 avaient entre 30 et 50 m<sup>2</sup>, 215 entre 50 et 200 m<sup>2</sup>, 39 entre 200 et 1 000 m<sup>2</sup> et 11 dépassaient 1 000 m<sup>2</sup>.

Une désagrégation par secteur de ces phénomènes laisse apparaître des caractéristiques intéressantes. On remarquera surtout la régression du nombre d'établissements et du personnel occupé dans le secteur de l'alimentation, et la croissance de l'un et l'autre dans les secteurs « Autos, motos, etc... » et « Articles de luxe, articles de sport, articles divers, etc... », de même que la croissance des commerces de détail à départements multiples. Ceci devrait être l'indice d'une relative saturation (moyenne) des besoins « primaires » et de l'extension des besoins « secondaires » liée à l'accroissement quantitatif des revenus et du niveau de vie.

Le secteur de l'alimentation, malgré sa régression, reste le plus important du commerce de détail, avec 46 % du nombre d'établissements et 35 % du personnel occupé. D'après les chiffres T.V.A., cette diminution se poursuit depuis 1970 : en 1974, le nombre d'entreprises se situait à 51 635. Et par ailleurs, il y existe une réduction importante du « personnel non rémunéré » (indépendants) au profit d'un accroissement du « personnel rémunéré » (salariés).

Le secteur « chaussures, produits textiles et vêtements » voit aussi un recul du nombre des établissements. Il s'opère dans ce secteur un glissement vers des surfaces plus grandes et vers des établissements occupant du personnel rémunéré.

Un phénomène apparent d'un autre ordre, dans le commerce de détail d'alimentation, prête à interrogations : malgré la régression connue du secteur, il existe toujours une rotation assez élevée, c'est-à-dire que le nombre d'immatriculations au registre du commerce reste élevé par rapport aux radiations. Mais il faut être très prudent ici, d'une part à cause des problèmes actuels de la statistique du registre du commerce (transition de l'ancien au nouveau système d'immatriculation), et d'autre part à cause des évolutions qualitatives que l'on ne peut pas toujours discerner, à savoir que les radiations pourraient concerner essentiellement l'alimentation générale, et les inscriptions pourraient être des immatriculations et des réimmatriculations en commerce de détail spécialisé.

La période 1961-1971 correspond à l'expansion des grandes surfaces en Belgique. Les célèbres « lois de cadenas » expirèrent en 1959, débloquant ainsi la situation pour la grande distribution. Si l'on regarde l'évolution des hypermarchés et supermarchés, on constate une forte expansion des premiers, surtout de 1969 au 1 janvier 1973, où leur nombre passe de 13 à 64 (70 en 1975). Au 1<sup>er</sup> janvier 1975, 8 d'entre eux appartenaient à des indépendants, le reste au commerce intégré. Ils se situent essentiellement dans les provinces d'Anvers, du Brabant, du Hainaut et de Liège. De 1958 à 1975, le nombre de supermarchés est passé de 1 à 709; 53 % appartiennent à des indépendants, 2 % aux coopératives, 22 % aux entreprises à succursales et 23 % aux grands magasins.

Un certain ralentissement a été constaté ces trois dernières années, suite à la situation provisoire en matière d'implantations commerciales et à la limitation des autorisations de bâtir. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1975, est entrée en application la loi du 29 juin 1975 relative aux implantations commerciales. Il est encore trop tôt pour se prononcer sur ses effets. Une situation arrêtée à fin mars 1977 et portant sur 102 dossiers laisse apparaître 60 approbations et 42 refus. Ce rapport s'inverse néanmoins lorsqu'on prend pour base de calcul la surface nette de vente (133 000 m<sup>2</sup> approuvés et 222 000 m<sup>2</sup> refusés). L'univers statistique ainsi délimité est trop restreint pour en tirer des conclusions. Il faut toutefois remarquer que le total des demandes acceptées est influencé par les supermarchés d'une part (en ce compris les extensions d'unités existantes) et les magasins de type autonome d'autre part.

Cette évolution pose aussi la question de la concentration dans le secteur de la distribution. Sur base des chiffres d'affaires, des parts de marché, les constatations de base restent les mêmes : en 1975, la grande distribution (commerce intégré) réalisait 16,8 % des ventes de détail contre 82,5 % aux détaillants indépendants (1); et c'est dans l'alimentation que sa pénétration est la plus forte (25,2 % des ventes contre 74,8 % aux détaillants indépendants) et continue à l'être. A ce dernier sujet, une donnée significative est le mouvement de concentration au niveau de commerce de gros en alimentation générale; ce sous-secteur, du millier d'entreprises qu'il comptait à la libération, en comptait 150 en 1976 (—10 % par rapport à 1975) (2). Il est à

---

(1) Le restant étant réalisé par les entreprises de vente par correspondance.

(2) D'après FEBECA (Fédération belge du commerce alimentaire).

remarquer aussi que, de 1961 à 1971, le nombre d'habitants par établissement du commerce de détail est passé de 54 à 67, ce qui place la Belgique loin derrière ses voisins et juste avant l'Italie, l'Espagne, l'Irlande et le Portugal. Apparemment donc, la concentration est faible en Belgique, relativement aux pays économiquement comparables.

Pays	Population en 1971	Nombre d'établissements de commerce de détail	Nombre d'habitants par établissement	1961		1971		1961		1971		1961		1971	
				Nombre d'établissements de commerce de détail	Nombre d'habitants	Nombre d'établissements	Nombre d'habitants								
Allemagne fédérale	6 000 000	10 000	600	1 000	600	1 000	600	1 000	600	1 000	600	1 000	600	1 000	600
Autriche	6 000 000	10 000	600	1 000	600	1 000	600	1 000	600	1 000	600	1 000	600	1 000	600
Belgique	8 000 000	15 000	54	1 000	54	1 000	54	1 000	54	1 000	54	1 000	54	1 000	54
Denmark	4 000 000	8 000	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500
Espagne	25 000 000	15 000	1 700	1 000	1 700	1 000	1 700	1 000	1 700	1 000	1 700	1 000	1 700	1 000	1 700
Finlande	4 000 000	3 000	1 333	1 000	1 333	1 000	1 333	1 000	1 333	1 000	1 333	1 000	1 333	1 000	1 333
France	50 000 000	20 000	2 500	1 000	2 500	1 000	2 500	1 000	2 500	1 000	2 500	1 000	2 500	1 000	2 500
Grèce	6 000 000	2 000	3 000	1 000	3 000	1 000	3 000	1 000	3 000	1 000	3 000	1 000	3 000	1 000	3 000
Irlande	2 000 000	1 000	2 000	1 000	2 000	1 000	2 000	1 000	2 000	1 000	2 000	1 000	2 000	1 000	2 000
Italie	40 000 000	15 000	2 667	1 000	2 667	1 000	2 667	1 000	2 667	1 000	2 667	1 000	2 667	1 000	2 667
Irlande du Nord	1 500 000	1 000	1 500	1 000	1 500	1 000	1 500	1 000	1 500	1 000	1 500	1 000	1 500	1 000	1 500
Luxembourg	300 000	100	3 000	1 000	3 000	1 000	3 000	1 000	3 000	1 000	3 000	1 000	3 000	1 000	3 000
Norvège	3 000 000	1 000	3 000	1 000	3 000	1 000	3 000	1 000	3 000	1 000	3 000	1 000	3 000	1 000	3 000
Pays-Bas	12 000 000	10 000	1 200	1 000	1 200	1 000	1 200	1 000	1 200	1 000	1 200	1 000	1 200	1 000	1 200
Portugal	8 000 000	1 000	8 000	1 000	8 000	1 000	8 000	1 000	8 000	1 000	8 000	1 000	8 000	1 000	8 000
Suisse	6 000 000	10 000	600	1 000	600	1 000	600	1 000	600	1 000	600	1 000	600	1 000	600
Irlande du Sud	3 000 000	1 000	3 000	1 000	3 000	1 000	3 000	1 000	3 000	1 000	3 000	1 000	3 000	1 000	3 000
Total	120 000 000	12 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000

\* \* \*

Source : Annuaire statistique de l'Union européenne, 1972, Luxembourg, 1973.

**Commerce ambulant**  
Répartition des commerçants ambulants suivant la nature du commerce (a)

DATE ET RÉSIDENCE DU COMMERCANT	Marché public		Voie publique		De porte en porte		Marché public et voie publique		Marché public et de porte en porte		Voie publique et de porte en porte		Marché public, voie publique et de porte en porte		Ensemble	
	Belges	Etrangers	Belges	Etrangers	Belges	Etrangers	Belges	Etrangers	Belges	Etrangers	Belges	Etrangers	Belges	Etrangers	Belges	Etrangers
1 <sup>er</sup> janvier 1976:																
Anvers .....	2 677	57	433	9	2 189	57	791	35	205	11	274	13	2 332	73	8 901	255
Brabant .....	3 319	294	687	81	2 952	162	1 466	140	243	23	386	10	2 007	148	11 060	858
Hainaut .....	971	75	86	11	2 132	278	530	106	154	39	86	13	959	248	4 918	770
Liège .....	524	53	100	22	1 521	147	355	64	139	29	136	6	738	149	3 513	470
Limbourg .....	422	18	41	—	1 079	86	177	12	115	5	205	15	1 093	55	3 132	191
Luxembourg .....	23	—	5	—	273	5	37	2	18	—	18	—	109	1	483	8
Namur .....	55	4	19	—	576	20	66	5	34	2	28	7	212	12	990	50
Fl. Orientale .....	3 223	19	442	7	2 366	15	1 016	11	330	9	562	8	2 672	40	10 611	109
Fl. Occidentale .....	931	4	195	—	1 870	8	362	5	183	—	329	3	1 477	5	5 347	25
Pays étrangers .....	3	59	3	6	14	144	1	17	2	3	2	10	26	77	48	316
<i>Le Royaume ...</i>	<b>12 148</b>	<b>583</b>	<b>2 008</b>	<b>136</b>	<b>14 972</b>	<b>922</b>	<b>4 801</b>	<b>397</b>	<b>1 423</b>	<b>121</b>	<b>2 026</b>	<b>85</b>	<b>11 625</b>	<b>808</b>	<b>49 003</b>	<b>3 052</b>
1 <sup>er</sup> janvier 1972: <i>Le Royaume ...</i>	11 257	393	1 408	90	9 880	394	3 551	302	1 122	81	1 972	83	9 757	609	38 947	1 952
1 <sup>er</sup> janvier 1974: <i>Le Royaume ...</i>	10 886	718	2 094	118	27 074	1 400	4 840	437	1 331	134	2 001	95	11 358	842	59 584	3 744
																63 328

Source : Institut National de Statistique

(a) Le recensement ne se fait que tous les 2 ans.

Sociétés commerciales belges ayant leur principale exploitation en Belgique (a)

DÉSIGNATION	Constitutions de sociétés				Augmentations de capital		Dissolutions de sociétés par liquidation et fusion	
	Anonymes et en commandite par actions		De personnes à responsabilité limitée		Ensemble		Montant nominal net (en milliers de francs)	Capital (en milliers de francs)
	Nombre	Capital nominal (en milliers de francs)	Nombre	Capital nominal (en milliers de francs)	Nombre			
<i>Comm. de détail:</i>								
1969 .....	76	73 845	558	230 904	634	304 749	343 965	199
1970 .....	129	164 622	733	304 433	862	469 055	73 119	238
1971 .....	117	90 300	719	320 757	836	411 057	860 906	227
1972 .....	112	64 333	716	281 671	828	346 004	136 431	226
1973 .....	116	81 530	798	308 002	974	389 532	202 101	216
1974 .....	163	221 044	950	382 580	1 113	603 624	538 394	216
<i>Commerce de gros et comm. extérieur:</i>								
1969 .....	312	929 895	353	249 678	665	1 179 573	974 488	320
1970 .....	352	787 463	370	338 510	722	1 125 973	3 159 376	426
1971 .....	297	470 108	367	221 118	664	691 226	1 664 859	347
1972 .....	333	622 268	563	329 458	896	951 726	855 418	326
1973 .....	338	782 051	542	310 108	880	1 092 159	857 176	294
1974 .....	460	1 361 934	567	330 156	1 027	1 692 090	2 276 435	360

(a) Les données pour 1975 et 1976 ne sont pas encore disponibles.

Source : Institut National de Statistique.

### Immatriculations et radiations au Registre du Commerce

DÉSIGNATION	1974		1975			1976		
	Total	Commerçants isolés	Sociétés	Total	Commerçants isolés	Sociétés	Total	
<i>Immatriculations principales (a) :</i>								
Cour d'Appel de :								
Bruxelles .....	21 877	17 216	4 877	22 093	17 902	5 695	23 597	
Gand .....	9 861	8 352	1 544	9 896	8 023	2 070	10 093	
Liège .....	10 530	7 866	1 319	9 185	8 284	1 590	9 874	
<i>Total ...</i>	<b>42 268</b>	<b>33 434</b>	<b>7 740</b>	<b>41 174</b>	<b>34 209</b>	<b>9 355</b>	<b>43 564</b>	
<i>Radiations par suite de cessation, cession, transfert ou décès :</i>								
Cour d'Appel de :								
Bruxelles .....	17 242	15 547	1 107	16 654	14 681	1 073	15 754	
Gand .....	9 524	8 954	343	9 297	8 474	399	8 873	
Liège .....	8 096	7 274	416	7 690	7 431	301	7 732	
<i>Total ...</i>	<b>34 862</b>	<b>31 775</b>	<b>1 866</b>	<b>33 641</b>	<b>30 586</b>	<b>1 773</b>	<b>32 359</b>	
Différence .....	<b>+ 7 406</b>	<b>+ 1 659</b>	<b>+ 5 874</b>	<b>+ 7 533</b>	<b>+ 3 623</b>	<b>+ 7 582</b>	<b>+ 11 205</b>	

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration du Commerce.

(a) Y compris les immatriculations principales par reprise d'une affaire radiée ou transportée, comme suite à une cession, un transport, un décès, etc.

### Déclarations de faillite et demandes de concordats judiciaires (a)

DÉSIGNATION	Déclarations de faillite (b)				Demandes de concordats judiciaires			
	1972	1973 (c)	1974 (c)	1975 (c, d)	1972	1973 (c)	1974 (c)	1975 (c, d)
<i>Cour d'Appel de :</i>								
Anvers .....	..	..	..	528	..	..	..	27
Bruxelles .....	974	1 161	1 212	824	132	100	132	56
Mons .....	..	..	..	205	..	..	..	59
Gand .....	264	278	284	327	49	21	31	51
Liège .....	297	371	387	352	56	41	47	47
<i>Le Royaume ...</i>	<b>1 535</b>	<b>1 810</b>	<b>1 883</b>	<b>2 236</b>	<b>237</b>	<b>162</b>	<b>210</b>	<b>240</b>

Source : Institut National de Statistique.

(a) Les données pour 1976 ne sont pas encore disponibles.

(b) Faillites déclarées pendant l'année, y compris les faillites rouvertes.

(c) Données provisoires.

(d) A partir de 1975, nouvelles Cours d'Appel : Anvers et Mons.

**Ventes à la consommation (a)**  
(1966 = 100)

ANNÉE	Petit commerce de détail	Grands magasins à rayons multiples	Coopératives de consommation	Entreprises à succursales	Ventes en supermarchés (c)	Total du commerce de détail	
						Valeur	Quantité
1969 .....	119	118	106	173	162	122	..
1970 .....	126	131	108	209	193	133	..
1971 .....	132	140	108	251	232	143	125
1972 .....	145	160	108	288	248	160	135
1973 .....	163	179	105	336	299	183	145
1974 .....	191	205	105	400	356	216	153
1975 .....	211	222	106	470	419	243	154
1976 (b) .....	234	247	106	551	454	272	159

(a) Indice annuel publié à partir de 1967.

Source : Institut National de Statistique.

(b) Données provisoires.

(c) Petites et moyennes entreprises de supermarchés. Les supermarchés de la grande distribution ne sont pas compris ici, mais dans les « Entreprises à succursales ».

**Bilan de l'application de la loi du 29 juin 1975  
relative aux implantations commerciales**  
(arrêté à fin mars 1977)

RÉGIONS	Super-marchés	Hyper-marchés	Shopping centers	Complexes commerciaux	Implantations autonomes	Total
Demandes acceptées						
Flandre .....	(a) 10	1	—	5	17	33
	(b) 10 730	1 750	—	13 914	24 796	51 190
Wallonie .....	(a) 12	—	—	5	5	22
	(b) 11 963	—	—	17 343	9 610	38 916
Bruxelles .....	(a) 1	—	1	3	—	5
	(b) 973	—	25 000	16 770	—	42 743
<i>Total</i> (a)	23	1	1	13	22	60
	(b) 23 666	1 750	25 000	48 027	34 406	132 849
Demandes refusées						
Flandre .....	(a) 11	2	2	4	7	26
	(b) 16 226	8 398	39 990	17 271	18 835	100 720
Wallonie .....	(a) 3	1	2	6	2	14
	(b) 3 908	12 908	25 708	23 298	10 297	75 309
Bruxelles .....	(a) —	—	1	1	—	2
	(b) —	—	31 000	14 800	—	45 800
<i>Total</i> (a)	14	3	5	11	9	42
	(b) 20 134	20 496	96 698	55 369	29 132	221 829

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration du Commerce

(a) Nombre de dossiers terminés.

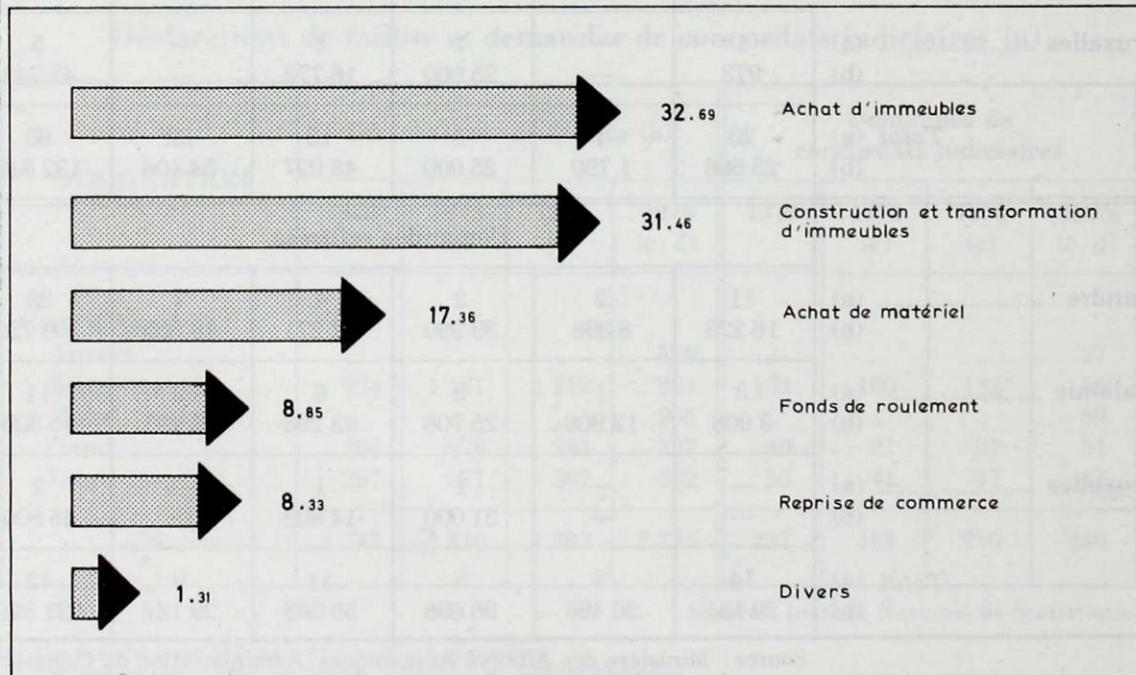
(b) Surface nette de vente faisant l'objet de la demande (m<sup>2</sup>).

**Caisse Nationale de Crédit Professionnel**  
**Crédits accordés**

ANNEE	Nombre	En milliers de francs	
		Montant global	Montant moyen par crédit
1966 .....	11 896	3 546 056	298,0
1967 .....	12 170	4 043 111	329,4
1968 .....	12 834	5 080 953	395,9
1969 .....	12 174	5 592 032	459,3
1970 .....	11 968	4 901 377	409,5
1971 .....	11 540	5 047 860	437,4
1972 .....	13 341	6 545 185	490,6
1973 .....	14 184	8 494 397	598,9
1974 .....	9 089	6 107 479	672,0
1975 .....	11 458	8 749 742	763,6
1976 .....	12 668	11 903 095	939,6

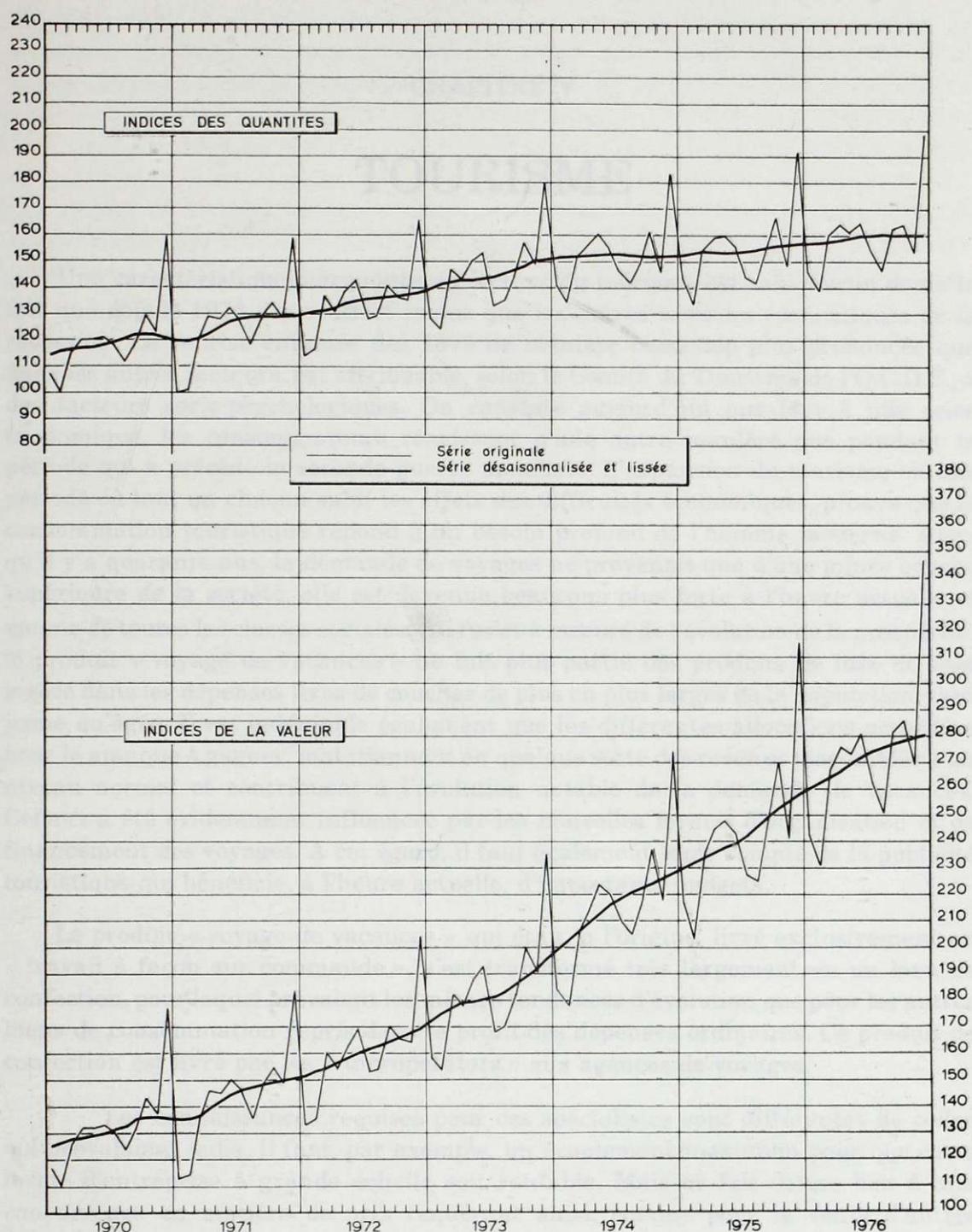
Source : Caisse Nationale de Crédit Professionnel.

**Caisse Nationale de Crédit Professionnel**  
**Crédits accordés en 1976 d'après leur destination**  
(ben % du montant total)



Source : Caisse Nationale de Crédit Professionnel.

**Evolution du chiffre d'affaires dans le commerce de détail**  
(1966 = 100)



Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.



## CHAPITRE V

# TOURISME

Une caractéristique marquante du secteur du tourisme est sans aucun doute le fait que, depuis 1973, il a souffert moins que les autres secteurs économiques de la récession. La reprise entamée dès 1975 de manière beaucoup plus prononcée que dans les autres secteurs, est attribuable, selon le Comité du Tourisme de l'O.C.D.E., à des facteurs socio-psychologiques. On constate aujourd'hui que face à une crise économique, les consommateurs réagissent d'une autre manière que pendant la période qui a précédé la seconde guerre mondiale. L'expansion du tourisme en une période où tout un chacun subit les effets des difficultés économiques, prouve que la consommation touristique répond à un besoin profond de l'homme moderne. Alors qu'il y a quarante ans, la demande de voyages ne provenait que d'une mince couche supérieure de la société, elle est devenue beaucoup plus forte à l'heure actuelle et émane de toutes les classes sociales. Au fur et à mesure de l'évolution de la prospérité, le produit « voyage de vacances » ne fait plus partie des produits de luxe et s'est inséré dans les dépenses fixes de couches de plus en plus larges de la population, tant jeune qu'âgée. Il est indéniable également que les différentes allocations accordées pour le manque à gagner, maintiennent en quelque sorte des revenus disponibles à un niveau normal et contribuent à l'évolution notable de la demande de vacances. Celle-ci a été évidemment influencée par les nouvelles formes d'organisation et de financement des voyages. A cet égard, il faut également tenir compte de la publicité touristique qui bénéficie, à l'heure actuelle, d'importants budgets.

Le produit « voyage de vacances » qui était, à l'origine, livré exclusivement en « travail à façon sur commande », s'est transformé très largement en un bien de confection, pour lequel prévalent les mêmes tendances d'évolution que pour les autres biens de consommation repris dans le profil des dépenses ordinaires. Ce produit de confection est livré par les « touroperators » aux agences de voyages.

Les connaissances requises pour ces spécialistes sont différentes de celles qui prévalaient jadis. Il faut, par exemple, un écoulement maximum pour que cette forme d'entreprise à grande échelle soit rentable. Mais ce fait donne lieu à une concurrence en matière de prix requérant ainsi, comme pour la vente d'autres produits, un nombre plus élevé de points de distribution. En effet, ces dernières années, on a assisté à la création, à côté des agences de voyages spécialisées, d'une série de points de ventes auprès des banques et des grandes entreprises de distribution.

Ces réformes peuvent avoir contribué au fait que le tourisme international a pu résorber la stagnation enregistré à la suite de la crise pétrolière de 1974, de sorte qu'en 1975 la reprise a été nette. Ensuite, pour la période couvrant les huit premiers mois de 1976, on a observé, selon l'O.C.D.E., une tendance à la stabilisation du

tourisme international. Il convient néanmoins de remarquer que pendant les neuf premiers mois de 1976, les départs de touristes en provenance des Etats-Unis vers l'Europe ont progressé de 14 % par rapport à la période correspondante de 1975. Le recul des échanges touristiques entre les Etats-Unis et les pays européens de l'O.C.D.E. en 1974 et 1975, qui s'était manifesté notamment par une diminution de respectivement 9 et 3 % du transport aérien sur l'atlantique nord, a été suivi d'une forte progression.

En 1976, le tourisme a rapporté à la Belgique, 35,3 milliards de francs. Les dépenses des Belges à l'étranger, par contre, ont atteint 59,2 milliards de francs, de sorte que le déficit de la « balance touristique » se chiffre, en 1976, à près de 24 milliards. Ce déficit s'accroît d'année en année. Cela n'a rien de surprenant si l'on tient compte du climat de la Belgique, peu adapté au tourisme. En outre, près d'un tiers des pays membres de l'O.C.D.E. présentent une balance touristique déficitaire.

Compte tenu de l'inflation persistante, du chômage élevé et de l'activité industrielle plutôt faible, les résultats de la saison touristique en Belgique en 1976 ont été, en général, satisfaisants.

Selon l'enquête touristique du Bureau d'Etudes économiques de la Flandre occidentale, le littoral et son hinterland auraient connu, comme en 1975, une saison touristique excellente. Ceci n'est pas étonnant étant donné l'été extraordinairement ensoleillé de 1976, bien qu'en 1975 déjà les conditions atmosphériques aient été également très favorables.

Une constatation moins favorable est le fait que le progrès a été réalisé principalement en pleine saison. Au littoral, on a enregistré, en juillet et en août, une croissance de l'activité touristique de respectivement 6,2 % et 6,6 %. En septembre, elle a atteint encore 5,2 % mais pendant l'avant-saison, la progression a été plutôt réduite. Ces résultats expliquent peut-être également le recul de l'indice des nuitées dans les hôtels belges (221 contre 225 en 1975) (base 1953 = 100). La diminution des nuitées s'est manifestée surtout pour les étrangers (-3,4 %). Parmi ces derniers, ce sont surtout les Allemands de République fédérale qui visitent la Belgique; la part de ce pays dans le nombre de nuitées a été de 7 fois plus importante qu'en 1953. Par contre, la clientèle française — très considérable jusqu'en 1971 — a tendance à diminuer, tandis que la part, néanmoins toujours très grande, des touristes anglais — ils viennent en deuxième place — varie notablement en raison de la faible position de leur monnaie. Les touristes en provenance des Pays-Bas, dont le nombre de nuitées s'accroît d'année en année, occupent actuellement la quatrième place, après la France. Du nombre total de nuitées, 57,5 % ont été enregistrées au littoral, 16 % dans les Ardennes, 11 % dans les villes historiques et un peu plus de 7 % en Campine, le solde (8,5 %) se répartissant sur le reste du pays. Par rapport aux années précédentes, aucune modification importante n'est intervenue en 1976 quant aux préférences. Près des trois quarts du nombre total de nuitées ont été enregistrées traditionnellement pendant les mois de vacances, de juin à septembre.

Le trafic ferroviaire profite également, bien qu'en une moindre mesure, de l'animation de la saison touristique; en effet, 55 % des revenus totaux du trafic des voyageurs sont réalisés par la S.N.C.B. pendant les quatre mois d'été. Les revenus du

trafic des voyageurs n'ont toutefois progressé, en 1976, que de 0,5 %, contre 6,8 % en 1975. Le nombre de voyageurs, qui avait augmenté de 1,5 % en 1975, a reculé en 1976 jusqu'au niveau de 1974.

Le tourisme social a accusé en 1976 une évolution satisfaisante. Dans les homes de vacances, le nombre de nuitées s'est accru de 2,5 %, contre 1 % l'année précédente. Il convient toutefois de remarquer que le nombre de lits disponibles a légèrement augmenté, mais cette augmentation a été inférieure à celle de l'année précédente. Le taux d'occupation a atteint pendant la saison touristique et pour l'ensemble du royaume, 46 %, mais sur l'année entière il n'est que de 23 %. Ainsi, il est prouvé, une fois de plus, que les équipements sociaux coûteux sont inutilisés les trois quarts du temps.

En matière de camping, l'amélioration sensible qui s'est produite depuis l'application de la réglementation de 1971, se poursuit dans tout le pays. En région linguistique flamande, 160 terrains de camping ont obtenu l'autorisation prescrite. Dans les régions francophones et de langue allemande, ce nombre s'est élevé à 345. Le Comité consultatif du camping se réunit régulièrement pour discuter des propositions en matière d'allocation de primes de modernisation, ainsi que des problèmes exigeant une réforme de la réglementation. Le budget de 1976 a prévu, pour chaque communauté culturelle, un crédit de 15 millions de francs pour la modernisation des terrains existants. Cet appui s'est manifesté sous forme de primes de 300 000 F au maximum, en faveur des exploitants qui en font la demande. Cette prime a été portée à 600 000 F à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1977. On constate toutefois que trop peu d'exploitants font appel à cette aide financière intéressante, ce qui prouve qu'ils pourraient fournir un plus grand effort pour faire face aux problèmes financiers et structuraux auxquels ils sont confrontés.

Le camping est la seule forme de tourisme qui, en raison de l'été extrêmement chaud, ait profité en 1976 de l'expansion touristique. En effet, le nombre de nuitées sur les terrains de camping est passé de 8 203 834 à 8 866 440, soit une progression de 8 %. Les autres formules de logement ont accusé également une saturation pendant les mois de vacances de juillet et août, mais la demande reste inférieure à l'offre pendant les autres mois.

Cette situation pourrait, du moins en grande partie, être évitée grâce à un meilleur étalement des vacances. Les Ministres de l'Education nationale ont, dans cette perspective, organisé une enquête dont les résultats ont été publiés en février 1976. Il en est apparu que 80 % des personnes questionnées sont d'avis que la formule actuelle de vacances peut être maintenue. A la suite de ce résultat assez surprenant, le Commissariat général au Tourisme a chargé l'INBEL d'une nouvelle enquête tendant à rechercher les causes profondes de l'opposition de la population belge à un étalement des vacances. L'étalement de la période de vacances sur un nombre plus élevé de mois ou de weekends est devenu une nécessité primordiale puisque l'appareil touristique est pour ainsi dire saturé pendant les mois de juillet et août. Une promotion de la morte saison est absolument nécessaire, non seulement pour assurer une meilleure rentabilité économique du secteur, mais également pour réaliser la démocratisation du tourisme.

\*  
\* \* \*

Répartition des nuitées par pays de provenance (a)

PAYS DE PROVENANCE	1969		1970		1971		1972		1973		1974		1975		1976		
	En mil- liers d'uni- tés	In- dice (b)															
<i>Etranger :</i>																	
Grande-Bretagne .....	1 085	203	1 198	224	1 084	203	1 048	196	1 089	204	952	178	1 100	206	1 003	187	
France .....	1 000	201	1 010	203	1 106	223	976	196	995	200	945	190	976	196	934	188	
Pays-Bas .....	690	205	673	200	685	204	685	204	662	197	730	217	786	234	829	247	
Allemagne (Occident.) .....	860	512	976	581	1 102	656	1 052	626	1 167	695	1 216	724	1 279	761	1 233	734	
Italie .....	173	234	179	242	175	236	179	242	176	238	185	250	190	257	177	239	
Grand-Duché de Luxembourg .....	173	360	179	373	175	365	140	292	155	323	154	321	156	325	149	310	
Suisse .....	73	133	76	138	68	124	71	129	75	136	81	147	81	147	78	142	
U.S.A. .....	457	242	502	266	511	270	489	259	508	269	569	301	490	259	511	270	
Autres pays .....	827	270	833	272	893	292	908	297	1 049	343	1 098	359	1 127	368	1 063	347	
<i>Total ...</i>	5 338	242	5 625	255	5 779	263	5 548	251	5 876	266	5 931	269	6 185	280	5 977	271	
<i>Belgique .....</i>	15 538	224	15 773	228	15 687	226	15 472	223	14 351	207	14 197	205	14 395	208	14 251	206	
<i>Total général ...</i>	20 876	229	21 398	234	21 486	235	21 019	230	10 227	221	20 128	220	20 580	225	20 228	221	

Source : Institut National de Statistique.

- (a) Sont seulement reprises dans la statistique, les personnes ayant logé en Belgique moyennant paiement, ailleurs qu'en maisons de cure et à l'exclusion du camping.  
(b) Sur base 1963 = 100.

**Répartition des nuitées par région touristique  
et suivant le pays de résidence des touristes en 1976**  
(en pour-cent)

RÉGION TOURISTIQUE	Selon le pays de résidence		En fonction du total des nuitées		
	Belges	Etrangers	Belges	Etrangers	Total
Littoral .....	67,4	30,3	49,5	8,0	57,5
Villes d'art .....	2,0	37,1	1,4	9,9	11,3
Ardennes-Meuse .....	17,5	10,4	12,9	2,8	15,7
Campine .....	5,6	12,5	4,1	3,3	7,4
Autres régions .....	7,5	9,7	5,5	2,6	8,1
<i>Le Royaume ...</i>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>73,4</b>	<b>26,6</b>	<b>100,0</b>

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

**Répartition des nuitées par saison  
(en pour-cent)**

PÉRIODE	Belges		Etrangers		Total	
	Hors saison (a)	Saison (b)	Hors saison (a)	Saison (b)	Hors saison (a)	Saison (b)
1965 .....	21,4	78,6	34,2	65,8	24,9	75,1
1966 .....	22,3	77,7	36,7	63,3	26,2	73,8
1967 .....	22,4	77,6	38,3	61,7	26,7	73,3
1968 .....	22,0	78,0	38,2	61,8	26,1	73,9
1969 .....	23,9	76,1	40,1	59,9	28,0	72,0
1970 .....	24,6	75,4	40,4	59,6	28,8	71,2
1971 .....	25,0	75,0	40,1	59,9	29,1	70,9
1972 .....	25,2	74,8	42,6	57,4	29,8	70,2
1973 .....	20,2	79,8	35,2	64,8	24,2	75,8
1974 .....	19,0	81,0	36,3	63,7	26,9	73,1
1975 .....	22,5	77,5	37,5	62,5	26,6	73,4
1976 .....	21,3	78,7	36,4	63,6	25,3	74,7

Source : Institut National de Statistique.

(a) Il s'agit principalement de « week-ends » et d'événements touristiques situés en dehors de la saison proprement dite.  
(b) Du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre.

Nombre des nuitées de camping par saison et par pays de provenance (a)

PAYS	Saison 1972	Saison 1973	Saison 1974	Saison 1975	Saison 1976	Ecart en pour-cent	
						de 1975 par rapport à 1974	de 1976 par rapport à 1975
<i>Pays étrangers :</i>							
Grande-Bretagne .....	86 472	125 179	130 602	167 699	171 955	+28,4	+ 2,5
France .....	91 074	100 253	101 486	107 939	103 533	+ 6,4	- 4,1
Pays-Bas .....	991 386	1 040 021	1 019 873	1 193 089	1 237 323	+17,0	+ 3,7
Allemagne (Occidentale) .....	77 353	106 292	106 281	137 068	157 782	+29,9	+15,1
Italie .....	13 904	16 298	18 412	20 458	20 977	+11,1	+ 2,5
Grand-Duché de Luxembourg .....	8 555	12 657	11 004	10 261	11 584	- 6,8	+12,9
Etats-Unis d'Amérique .....	11 008	11 988	8 674	6 190	6 730	-28,6	+ 8,7
Autres pays .....	60 109	68 708	49 354	59 631	58 557	+20,8	- 1,8
<i>Total ...</i>	<b>1 339 861</b>	<b>1 481 396</b>	<b>1 445 686</b>	<b>1 702 335</b>	<b>1 768 441</b>	<b>+17,8</b>	<b>+ 3,9</b>
<i>Belgique .....</i>	<b>4 332 088</b>	<b>4 913 072</b>	<b>4 981 500</b>	<b>5 737 767</b>	<b>6 319 737</b>	<b>+15,2</b>	<b>+10,1</b>
<i>Total général ...</i>	<b>5 671 949</b>	<b>6 394 468</b>	<b>6 427 186</b>	<b>7 440 102</b>	<b>8 088 178</b>	<b>+15,8</b>	<b>+ 8,7</b>

Source : Institut National de Statistique.

(a) La saison va de juin à septembre inclus.

**Recettes et dépenses du tourisme et des voyageurs**  
(en milliards de francs)

ANNÉE	Tourisme et voyageurs			Total des transactions sur services		
	Recettes	Dépenses	Soldes	Recettes	Dépenses	Soldes
1968 .....	13,7	19,9	— 6,2	101,7	97,5	+ 4,2
1969 .....	15,8	22,7	— 6,9	117,1	116,7	+ 0,4
1970 .....	17,4	24,6	— 7,2	152,8	147,9	+ 4,9
1971 .....	18,5	28,7	—10,2	165,5	159,4	+ 8,1
1972 .....	19,5	31,9	—12,4	177,7	164,1	+13,6
1973 .....	25,1	41,7	—16,6	226,9	218,1	+ 8,8
1974 .....	27,8	45,7	—17,9	344,4	328,8	+15,6
1975 .....	31,8	51,9	—20,1	365,1	337,0	+28,1
1976 (a) .....	35,3	59,2	—23,9	401,2	357,6	+43,6

(a) Données provisoires.

Source : Banque Nationale de Belgique.

**Mouvement et recettes du trafic voyageurs (a)**

Société Nationale des Chemins de Fer Belges  
(moyenne mensuelle)

ANNÉE	Voyageurs			Voyageurs/km			Recettes		
	Pé- riode non touris- tique (b) (en mil- liers d'uni- tés)	Période touristique (c)		Pé- riode non touris- tique (b) (en mil- liers d'uni- tés)	Période touristique (c)		Pé- riode non touris- tique (b) (en mil- liers de francs)	Période touristique (c)	
		En mil- liers d'un- ités	En % de la période non touris- tique		En mil- liers d'un- ités	En % de la période non touris- tique		En mil- liers d'un- ités	En % de la période non touris- tique
1968 .....	6 451	6 859	106	205	271	132	205 883	271 446	132
1969 .....	5 771	6 296	109	207	277	134	213 810	280 438	131
1970 .....	5 752	6 350	110	213	280	131	228 654	294 643	129
1971 .....	5 717	6 263	110	223	292	131	229 054	290 387	127
1972 .....	5 307	6 041	114	211	281	133	238 969	310 963	130
1973 .....	5 296	5 681	107	213	270	127	259 879	313 461	121
1974 .....	5 396	5 995	111	220	295	134	266 588	335 458	126
1975 .....	5 410	6 161	114	226	305	135	280 109	358 517	128
1976 .....	5 570	5 751	103	237	292	123	294 135	360 483	123

(a) A l'exclusion des voyageurs avec abonnement.

(b) L'année, période juin-septembre exclue.

(c) Période juin-septembre.

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

**Etablissements de tourisme social**  
**Maisons et centres de vacances**

DÉSIGNATION	Année	Région flamande	Région wallonne	Total
Nombre d'installations .....	1973	20	11	31
	1974	22	10	32
	1975	19	11	30
	1976	23	12	35
Nombre de lits .....	1973	12 870	4 297	17 167
	1974	12 578	4 919	17 497
	1975	13 662	4 918	18 580
	1976	13 980	4 932	18 912
Nombre de nuitées .....	1973	1 150 000	327 574	1 477 574
(chiffres absolus)	1974	1 195 830	349 733	1 545 563
	1975	1 195 570	364 285	1 559 855
	1976	1 201 778	352 060	1 598 036
Nombre de nuitées .....	1973	77,8	22,2	100
(importance relative)	1974	77,4	22,6	100
	1975	76,6	23,4	100
	1976	75,2	24,8	100

Source : Commissariat général du Tourisme.

## TROISIEME PARTIE

# FINANCES, MONNAIE ET CREDIT

Établissements de tourisme sociaux  
Societies of social tourism

INSTITUTION	Nombre d'entreprises	Nombre d'agents		Région administrative	Total
		M	F		
<b>FINANCES, MONNAIE ET CRÉDIT</b>					
Banques et sociétés financières	1973	10 650	4 297	12 957	
	1974	12 070	4 919	17 497	
	1975	13 450	4 830	18 480	
	1976	14 160	4 892	18 912	
Banques et sociétés financières étrangères établies	1973	1 180 000	392 074	1 472 074	
	1974	1 125 000	349 748	1 374 748	
	1975	1 065 000	344 295	1 309 295	
	1976	1 000 000	352 746	1 352 746	
Banques et sociétés financières étrangères dépendantes	1973	—	324	324	324
	1974	—	224	224	224
	1975	—	224	224	224
	1976	—	248	248	248

SOURCE : Comptes sociaux et financiers du Québec.

## CHAPITRE PREMIER

# APERÇU GENERAL DE LA POLITIQUE MONETAIRE ET FINANCIERE

Les marchés des changes ont, à plusieurs reprises, connu une période très agitée. A cet égard, l'évolution divergente des taux d'inflation et les différences dans les positions extérieures des pays ne sont certainement pas restées étrangères. Certains pays dont la devise fait partie du « serpent », ont, dès lors, resserré leur politique monétaire en vue de combattre les mouvements spéculatifs contre leur monnaie.

Au cours de l'année, les autorités monétaires belges ont dû faire face également à deux vagues de perturbation sur les marchés des changes, de sorte que la politique monétaire était axée surtout sur le maintien du franc belge — risquant d'être compromis par des mouvements spéculatifs de capitaux vers l'étranger — à l'intérieur du « serpent ».

Pour notre pays, une dépréciation de l'unité monétaire belge aurait, en effet, donné lieu assez rapidement à une relance de la hausse des prix et des coûts intérieurs, à la suite de l'augmentation des prix, exprimés en monnaie nationale, des produits importés. Ce danger est assez grand, compte tenu notamment de la part importante de produits de production que l'industrie manufacturière doit acheter à l'étranger et de la liaison entre les hausses des prix et des revenus.

Par conséquent, les autorités monétaires ont décidé de diriger la politique monétaire en premier lieu contre les développements éventuellement susceptibles de provoquer un abaissement du cours, pivot du franc belge à l'intérieur du « serpent ».

Le double marché des changes constitue cependant une protection importante dans des périodes où le comportement des résidents et d'étrangers sont à l'origine de mouvements de capitaux perturbateurs. Ce système toutefois demeure inopérant devant les déplacements de liquidités, s'effectuant par des modifications des délais de paiement, lors d'opérations commerciales relevant du marché réglementé. De même, il est impossible d'empêcher les modifications de position auxquelles les banques peuvent être amenées à procéder sur le marché réglementé dans le but de satisfaire à la demande de leur clientèle. Ces mouvements ont été contenus par des réglementations particulières. Aussi, des normes plus strictes ont-elles été fixées, en juin, pour les positions des banques au comptant en devises étrangères. De plus, les banques ont été invitées au cours des premières semaines d'octobre à relever très considérable-

ment les taux débiteurs du crédit à très court terme en francs belges, fournis au-delà des montants habituels à leurs correspondants étrangers.

Les déplacements de capitaux à court terme auxquels ont procédé les entreprises nationales ou étrangères ont, dès lors, été plutôt freinés par la politique monétaire, impliquant un resserrement de la création de liquidités sur le marché monétaire intérieur et une augmentation des taux à court terme. Tant après la première crise des devises (mai) qu'en octobre, lorsque les premiers signes de détente se sont manifestés au profit de la réévaluation du DM, cette politique restrictive a été assouplie à chaque fois, ce qui souligne le caractère spécifique de cette politique.

Dans le courant de l'année, la Banque Nationale a adressé des recommandations aux principaux intermédiaires financiers, en vertu de la loi du 28 décembre 1973. Ces mesures avaient pour but d'empêcher que des mouvements spéculatifs de capitaux vers l'étranger ne puissent être financés par une réduction des portefeuilles d'effets et de fonds publics détenus par les organismes financiers, ce qui aurait favorisé la continuation de ces mouvements.

Le 22 mars, des recommandations ont été adressées aux banques, caisses d'épargne privées et les principaux intermédiaires financiers du secteur public, les invitant à maintenir entre leur portefeuille d'effets et fonds publics d'une part, et leur passif exigible — un ensemble d'engagements en francs belges envers la Belgique — d'autre part, la proportion qui existait durant la période la plus récente.

Lorsque plus tard les tensions sur les marchés des changes se sont atténuées, la Banque a décidé (recommandations du 30 avril) d'assouplir l'obligation relative aux placements en fonds et effets publics. En vertu des nouvelles recommandations, les intermédiaires financiers n'étaient obligés désormais qu'à maintenir un montant de fonds et effets publics au moins égal à celui qu'ils étaient tenus à détenir lors de la dernière vérification des recommandations du 22 mars (1). Toutefois, le 2 juin, un terme a été mis aux recommandations du 30 avril qui, initialement, devaient rester en vigueur jusqu'au 30 juin.

En été, de nouvelles perturbations se sont produites sur les marchés des changes et la Banque Nationale a adressé, le 26 juillet, de nouvelles recommandations aux principaux intermédiaires financiers, les invitant une fois de plus à maintenir un portefeuille d'effets et fonds publics d'un montant égal à celui qui avait été atteint peu avant cette date; toutefois, lorsque leur passif exigible diminuait, une adaptation vers le bas de ce portefeuille était autorisée.

Les recommandations du 26 juillet étaient en vigueur jusqu'au 30 septembre, mais les tensions de l'époque imposaient un prolongement de ce système de protection, ce qui fut fait pour une période de deux mois par les recommandations du

---

(1) Si le passif exigible d'un établissement diminuait par rapport à la dernière situation vérifiée, cet établissement pouvait procéder à une réduction des avoirs visés, à condition de respecter son coefficient de référence tel qu'il avait été défini par les recommandations du 22 mars.

28 septembre. A l'échéance suivante, il n'a plus été nécessaire de procéder à une prorogation.

Durant une grande partie de l'année, plus précisément au cours des mois de février et de mars et, ensuite, pendant la période comprise entre la mi-juillet et la mi-octobre environ, le marché monétaire a connu de fortes tensions, en raison des déplacements momentanés de trésoreries vers l'étranger. Le taux d'intérêt sur le marché officiel de l'argent au jour le jour, dont la moyenne était inférieure à 4 % au mois de janvier, a grimpé jusqu'à 18,50 % au cours de la première semaine d'octobre. Quant au taux des adjudications, appliqué par le Fonds des Rentes, il est passé graduellement de 6,20 à 13,75 %.

Pareils sommets n'ont pas de précédent. Vers le milieu d'octobre, toutefois, une baisse considérable s'est opérée dans ces pourcentages et, en décembre, le taux d'intérêt sur le marché de l'argent au jour le jour a oscillé entre 9 et 6,05 %; celui des certificats du Fonds des Rentes est retombé à 10,50 %.

En raison de la priorité qui, dans le cadre de la politique gouvernementale, devait être accordée à la défense de la position du franc belge dans le « serpent », la Banque Nationale a réagi de manière classique en relevant ses propres taux et en abaissant les limites quantitatives qu'elle impose à son octroi de crédit.

Le taux d'escompte a graduellement été relevé de 6 à 9 %, le tarif ordinaire pour les avances de 6 à 12,5 % et le tarif spécial de 6,5 à 15 %. A partir du 20 octobre, ces deux derniers tarifs sont progressivement revenus à 10 et 10,5 % respectivement.

La politique menée par la Banque Nationale s'est manifestée également au niveau de l'évolution suivie par la marge disponible sur les plafonds de réescompte des banques.

Cette marge disponible sur les plafonds de réescompte de l'ensemble des banques a été ramenée de 23,4 milliards en moyenne, en décembre 1975, à 4,4 milliards, en avril 1976; après un élargissement temporaire en mai et en juin, elle est retombée à 3,5 milliards en septembre; elle s'est de nouveau accrue depuis, pour atteindre 13,4 milliards en décembre. Ces fluctuations n'étaient pas uniquement dues à l'incidence de l'alternance des reflux et afflux de fonds mais doivent être vues dans le cadre des mesures prises par la Banque Nationale en vue de limiter les plafonds de réescompte de ces dernières.

La Banque Nationale a reporté respectivement à la fin de mai et à la fin de novembre les adaptations trimestrielles de ces plafonds à l'évolution des moyens d'action, adaptations qui devaient normalement avoir lieu à la fin de février et à la fin d'août, et elle a même, le 16 mars et le 23 juillet, ramené de 5,25 à 4,25 % respectivement le pourcentage appliqué à la moyenne de ces moyens d'action pour déterminer ces plafonds; en outre, du 12 février au 16 juin et de nouveau du 23 juillet au 19 décembre, elle a réintroduit la subdivision des plafonds en deux sous-plafonds A et B d'égale importance, mesure par laquelle seules les mobilisations dans le cadre du sous-plafond A pouvaient bénéficier du taux officiel relativement bas. Elle a aussi fortement réduit la faculté spéciale de réescompte dont l'Institut de Réescompte et de

Garantie dispose auprès d'elle pour la mobilisation de papier non imputé sur les plafonds. Enfin, les adaptations trimestrielles des quotas d'avances mensuels dont les intermédiaires financiers peuvent disposer auprès de la Banque Nationale, au taux officiel, qui devaient normalement intervenir le 1<sup>er</sup> mars et le 1<sup>er</sup> septembre, ont été différées et les avances hors quota ont été limitées par mois à cinq fois le montant du crédit ouvert par la Banque Nationale aux intermédiaires financiers visés, alors qu'auparavant il n'existe aucune limitation formelle.

Au cours des derniers mois, à la suite de la détente sur les marchés des changes et de l'affaiblissement de la conjoncture, cette politique restrictive a été considérablement assouplie : non seulement la faculté de réescompte de l'Institut de Réescompte et de Garantie, déjà citée, a été élargie, mais, en outre, les plafonds de réescompte, à nouveau unifiés à partir du 20 décembre, ont été relevés de 10 %.

Dans le courant de l'année 1976, le Gouvernement a pris également des mesures destinées à éviter des tensions exagérées dans l'industrie de la construction. Dans ce cadre, l'accès au crédit hypothécaire a été rendu plus difficile. Le taux hypothécaire n'a accusé qu'une faible augmentation compte tenu de la hausse des prix; la limitation du montant des inscriptions hypothécaires comparativement à la valeur vénale du bâtiment grevé a dès lors permis d'éviter une surchauffe de la demande. Toutefois, la construction de logements sociaux, d'habitations de grandeur moyenne, ainsi que des logements financés par un contrat d'épargne-logement n'est pas tombée sous l'application de cette mesure.

Dans sa première conception, le budget de l'Etat pour 1976 était basé sur la nécessité d'appuyer le redressement de la conjoncture. Dans ce contexte général, le Gouvernement a décidé d'accepter un déficit, alors évalué à 17 milliards, sur les opérations courantes. En même temps, un vaste programme d'investissements publics a été élaboré et son incidence économique devait, en partie, compenser la faiblesse des investissements des entreprises.

Le programme initial total prévoyait 150,3 milliards et a été intégralement exécuté par tranches de quatre mois. Compte tenu du résultat des opérations en capital et des opérations de trésorerie, la dette publique s'est accrue de 130 milliards.

Toutefois, au cours de l'année, les moins-values des recettes, qui n'ont pas été contrebalancées par une diminution correspondante des sorties, ont exercé une influence défavorable sur le solde budgétaire. Le découvert du compte courant sur base d'encaisse s'est élevé à 54,3 milliards alors que le besoin net à financer du Trésor s'est chiffré à 133,1 milliards. Le besoin brut à couvrir par le Trésor s'est monté à 203 milliards, y compris l'amortissement contractuel de la dette et le remboursement hors budget.

Le financement de ces besoins a été effectué par un recours au marché monétaire et au marché des capitaux dont le resserrement a été plus important qu'en 1975, à la suite des remous qui ont agité le marché des changes, et de l'accroissement des besoins en capital des entreprises. De ce fait, un appel considérable a été fait aux fonds à très court terme par le biais des intermédiaires financiers et également par le truchement de la marge conventionnelle des avances auprès de la Banque Nationale.

Aussi, la Banque Nationale avait-elle à faire face non seulement à la crise sur le marché des changes, mais également aux besoins intenses de financement du Trésor. Celui-ci, en effet, à certains moments, ne pouvait plus s'alimenter sur le marché monétaire, alors que les besoins de financement s'étaient encore accrus notamment à la suite du découvert sur les opérations courantes. Dès lors, l'autorité centrale a eu, par l'intermédiaire du Fonds des Rentes, un recours complémentaire à la Banque Nationale.

De cette manière, en effet, le marché monétaire pouvait être resserré globalement. De plus, par un élargissement du marché il y aurait eu beaucoup de chances que la création de monnaie, au lieu de profiter totalement au Trésor, favorise une nouvelle sortie de fonds vers l'étranger. De toute façon, les moyens de financement mis à la disposition du Trésor et immédiatement émis, ont en quelque sorte gêné la politique restrictive. Par conséquent, la Banque Nationale a dû parer par d'autres moyens l'incidence expansive du financement monétaire du Trésor. Les plafonds de réescompte et la possibilité de faire appel aux avances hors quota ont été limités. Ces mesures ont été assorties de dispositions destinées à empêcher les intermédiaires financiers de se procurer des moyens de trésorerie en refusant des effets publics, obligeant ainsi les pouvoirs publics à faire, en leur faveur, un appel plus large à la Banque.

En 1976, les divergences entre les cours de change des différentes devises se sont encore accentuées. L'expérience a montré, il est vrai, que le maintien d'une stabilité complète du cours de chaque devise n'est pas soutenable à long terme, même pour les pays industrialisés. Le régime des cours de change flottants, par contre, a renforcé les fluctuations relatives, ascensionnelles ou descendantes, des cours que les autorités nationales acceptaient pour leur unité monétaire. Le franc belge, toutefois, a échappé quelque peu à cette évolution. Son cours moyen pondéré n'a guère oscillé durant ces six dernières années et n'accuse pour toute la période en moyenne qu'une faible hausse par rapport à l'amplitude des écarts entre les cours de la plupart des principales devises.

Dans ce cadre il convient de souligner que le 15 mars, le franc français a, pour la deuxième fois, quitté l'accord communautaire dit du « serpent », alors que la livre sterling ainsi que la lire accusaient un très net affaissement de leurs cours. Par contre, les cours pondérés de change des autres devises du serpent, surtout celui du mark allemand, se sont raffermis; ce dernier, d'ailleurs, a été réévalué légèrement le 18 octobre à l'occasion d'une adaptation des cours de conversion, en unités de compte monétaires européennes, de certaines monnaies du « serpent ». Pour le yen et davantage encore pour le franc suisse, des hausses ont aussi été enregistrées. Le cours pondéré du dollar des Etats Unis a peu varié. Ces diverses évolutions ont encore accentué les divergences entre les cours de change des principales monnaies, en dépit des efforts des autorités monétaires d'un certain nombre de pays en vue d'enrayer ces mouvements par des interventions, parfois considérables, sur leurs marchés des changes.

La collaboration internationale pendant cette période de crise, a été difficile, certes, mais elle a été intense. Ainsi dans le domaine des relations monétaires, la

préparation de la réforme des statuts du Fonds Monétaire International a été menée à bonne fin.

En matière de coopération internationale, il est à noter que, après le Comité intérimaire, le Conseil des Gouverneurs du Fonds Monétaire International a approuvé, lui aussi, le relèvement des quotas des pays membres, ainsi que certaines propositions d'amendement des statuts, notamment au sujet du régime du cours de change, du rôle de l'or et des droits de tirage spéciaux. En attendant la ratification de la modification des statuts par un nombre suffisant de membres, condition nécessaire pour que la majoration des quotas puisse entrer en vigueur, les tranches de crédit ont été relevées uniformément de 45 %.

En outre, le Fonds a commencé à vendre une partie de son stock d'or; la plus-value résultant des ventes est cédée au Fonds fiduciaire, lequel peut ainsi accorder des prêts à des conditions favorables aux pays en voie de développement.

\* \* \*

## CHAPITRE II

# FINANCES PUBLIQUES

## SECTION I. — FINANCES DE L'ETAT

En 1976, les finances publiques ont été caractérisées par un déficit important du budget global. Ce déficit budgétaire s'explique surtout par l'influence de la crise économique sur les finances publiques. D'une part, les efforts budgétaires en vue de redresser la croissance économique et de financer les allocations de chômage ont donné lieu à une forte expansion des dépenses, d'autre part, la faible activité économique, le degré élevé de chômage et la limitation des augmentations des revenus ont freiné l'accroissement des recettes fiscales de l'Etat,

Le financement du déficit budgétaire s'est opéré par un endettement net, largement par un accroissement de la dette consolidée. En raison de la croissance des besoins de financement des entreprises et des particuliers et à la suite des tensions sur le marché des capitaux dues aux perturbations sur le marché des changes, le Trésor s'est vu obligé de faire appel, pour son financement, aux intermédiaires financiers, ce qui a mené à une expansion relativement forte de la dette flottante.

Les estimations des recettes et dépenses pour l'exercice budgétaire 1976 (1) indiquaient initialement un solde négatif de 17 milliards pour les opérations courantes. Au cours de l'année 1976, le déficit estimé a connu une évolution assez défavorable. La cause doit en être imputée au fait que l'expansion des recettes a été moins importante qu'initialement prévue, tandis que les dépenses ont augmenté plus rapidement que les estimations ne le laissaient prévoir. Cette évolution a conduit à un

---

(1) Depuis 1975, le budget de l'Etat se présente sous la forme d'un « budget unique ». A cette fin, le budget traditionnel, faisant la distinction entre opérations ordinaires et extraordinaires, a été remplacé par un budget se subdivisant en opérations courantes et opérations en capital. Les opérations courantes comprennent le budget des dépenses et des recettes courantes. Les dépenses courantes indiquent le total réel de toutes les dépenses ne donnant pas lieu à un accroissement direct du patrimoine. Elles comprennent les dépenses sur recettes affectées et les dépenses sur le budget proprement dit des biens et services, de l'intérêt et des pertes des entreprises, des transferts de revenus à d'autres secteurs, des transferts de revenus à l'intérieur du secteur public, ainsi que les dépenses de divers groupes non économiques répartis. Les recettes courantes comprennent les recettes fiscales et non-fiscales englobant celles qui sont affectées au profit de dépenses particulières et qui ne sont pas inscrites au budget des voies et moyens. Par contre, les droits de douane, cédés aux Communautés européennes, et les droits de succession, qui représentent des recettes en capital, ne font pas partie des recettes courantes. Les opérations en capital se rapportent aux recettes et aux dépenses en capital. Les dépenses en capital indiquent le total de toutes les dépenses qui engendrent une augmentation directe du patrimoine. Elles comprennent les crédits d'ordonnancement demandés pour les dépenses prévues au budget proprement dit et les dépenses en capital du fonds autonome des routes.

déficit des opérations courantes de 62,9 milliards (1). Les recettes totales réalisées ont atteint, en effet, 696,4 milliards, alors que les crédits votés étaient de l'ordre de 759,3 milliards.

Selon les estimations initiales, les *recettes courantes* se sont élevées à 702,4 milliards, dont 682,9 milliards représentent les recettes fiscales (y compris 38,5 milliards de recettes affectées) et 19,5 milliards les recettes non-fiscales.

Les recettes totales des impôts directs ont atteint 388 milliards perçus comme suit : 212,4 milliards au titre du précompte professionnel; 91,7 milliards d'impôts sur les revenus globaux versés au titre de paiement anticipés; 44,2 milliards d'impôts sur les revenus globaux, perçus par rôle à charge des personnes physiques (36,9 milliards), des sociétés (6,2 milliards) et des non-résidents (1 milliard); 7,5 milliards de taxe de circulation et 2,1 milliards d'impôts sur les jeux et paris et les appareils automatiques de divertissement. Le produit dépasse de 38,6 milliards ou de 11 %, celui enregistré en 1975. Cette progression doit être attribuée à l'expansion de l'assiette imposable, à la lutte contre la fraude fiscale, ainsi qu'à la répercussion directe des modifications d'impôt. Les réalisations en matière d'impôts directs sont restées au-dessous du niveau escompté, surtout à cause de la détérioration de la situation économique mais également à la suite des modifications apportées, après la présentation des propositions budgétaires, à la législation et aux réglementations fiscales. En outre, l'année 1977 bénéficie du décalage intervenu dans l'enregistrement des recettes durant les derniers jours de 1976. La moins-value s'est élevée à 24,1 milliards par rapport aux estimations et se ventilait comme suit : —9,8 milliards pour le précompte professionnel, —12,8 milliards au titre de paiements anticipés versés par les non-salariés et —1,7 milliard d'impôts perçus par rôles à charge des personnes physiques.

Les recettes totales des impôts indirects se sont élevées à 284 milliards et ont été perçues comme suit : 68,8 milliards en matière d'accises, de taxe à la consommation, de droits de douane et divers; 21 milliards en matière de droits d'enregistrement et divers et 194,2 milliards en taxes sur la valeur ajoutée, de droits de timbre et des taxes y assimilées. Le produit des impôts indirects dépasse de 42 milliards, soit 17,4 % celui de 1975. Cet accroissement résulte, entre autres, de la majoration des accises sur les vins et alcools, sur le tabac, sur les cigarettes, et sur les cigares, et de la conjoncture favorable sur le marché des biens immobiliers. Les mesures en matière de T.V.A. (2), prises dans le cadre de l'aide à l'agriculture, ont exercé une influence négative sur les recettes fiscales. Le produit des impôts indirects s'est révélé meilleur que prévu; en effet, la plus-value a été de 2,3 milliards pour les droits d'importation, les accises et la taxe à la consommation, de 4,6 milliards pour les droits d'enregistrement et divers et de 6,3 milliards pour la taxe sur la valeur ajoutée, les droits de timbre et des taxes y assimilées. Les recettes courantes non-fiscales (24,4 milliards) ont non seulement été supérieures à celles de 1975, mais ont également dépassé les estimations. Elles comprennent essentiellement la recette perçue par le Ministère des Finances et provenant de la part de l'Etat dans le bénéfice réalisé par la

(1) Données provisoires arrêtées aux 15 mars 1977; les annulations et les transferts de crédits ne sont pas encore disponibles.

(2) Il s'agit de la répercussion de l'arrêté royal du 23 juillet 1974 modifiant l'arrêté royal n° 22 du 15 septembre 1970.

Banque nationale ou dans la recette rapportée par certaines opérations conclues par cette même institution, des redevances radio-T.V. et des perceptions se rapportant aux poste, télégraphe et téléphone. Les recettes courantes réalisées se sont élevées, en fin de compte, à 696,4 milliards, dont 672,0 milliards de recettes fiscales (y compris 39,2 milliards de recettes affectées) et 24,4 milliards de recettes non-fiscales.

Les recettes en capital avaient été évaluées initialement à 7,9 milliards de francs, dont 6,7 milliards de droits de succession. Les réalisations, toutefois, se sont révélées supérieures aux prévisions. Les recettes réalisées en capital se sont chiffrées à 8,2 milliards, dont 7,2 milliards proviennent des droits de succession.

Le budget des *dépenses courantes* s'élevait, lors de sa présentation, à 719,4 milliards de francs, à savoir 680,9 milliards de crédits d'ordonnancement inscrits au budget proprement dit et 38,5 milliards pour des opérations sur des recettes fiscales affectées. Le budget ajusté prévoyait 745,5 milliards, soit 706,6 milliards pour le budget proprement dit et 38,9 milliards pour des opérations sur des recettes affectées. Considérée sous l'angle de quelques budgets de première importance, l'augmentation nette atteignait 25,5 milliards pour des dépenses courantes reprises dans les feuilletons d'ajustement y compris les feuilletons spéciaux et se rapportait principalement aux secteurs du chômage (+16,1 milliards), des transports en commun (1) (+4 milliards), de l'assurance maladie-invalidité (+2,7 milliards) et de l'éducation nationale et de la culture (+3,5 milliards). Les crédits supplémentaires, requis pour couvrir les dépenses des années antérieures, se sont montés à un total de 8,9 milliards et étaient destinés, à concurrence de 76 %, aux secteurs précités.

Quant aux *dépenses en capital*, 85,1 milliards de crédits d'ordonnancement avaient été demandés initialement pour le budget proprement dit (2) et 12,9 milliards pour les dépenses du Fonds autonome des Routes. Les crédits supplémentaires se sont chiffrés à environ 4 milliards. Les ajustements des crédits non dissociés comprenaient 3,6 milliards et ont été utilisés en faveur des budgets du Ministère des Communications (+1,6 milliard) et des Finances (+2,3 milliards). Les secteurs bénéficiaires ont été la Société nationale des Chemins de fer vicinaux, la Sabena, la Régie des Voies aériennes, la Société nationale d'Investissement et l'Office national du Ducroire. En ce qui concerne les crédits dissociés, on a noté une hausse nette de 0,5 milliard des crédits d'engagement en faveur des Ministères de la Culture française et de la Culture néerlandaise et en faveur des Affaires régionales flamandes, ainsi qu'une légère baisse nette (0,1 milliard) des crédits d'ordonnancement.

Pour 1976, ces engagements en *investissements* ont atteint initialement 176,1 milliards (3), dont 29,0 milliards étaient destinés aux dépenses financières et 147,1 milliards aux programmes d'investissements directs (4); de ceux-ci 77,1 milliards sont allés au secteur budgétaire, 27,1 milliards au secteur débudgétisé et 42,9

(1) C-à-d. les chemins de fer, les transports urbains et vicinaux.

(2) Afin de mieux cerner la réalité, il faut tenir compte d'une correction « réductrice » de 5 milliards; l'expérience apprend en effet que les réalisations demeurent en dessous des crédits.

(3) Selon le nouveau concept d'investissement tel qu'il a été accepté pour l'année 1975 lors de la présentation du budget unique, les programmes régionaux y compris.

(4) Y compris le programme spécial de rénovation des chemins de fer s'élevant à 4 milliards.

milliards au secteur des institutions d'intérêt public. Divers amendements (surtout l'insertion d'un montant de 3,2 milliards pour le programme d'aide à l'industrie dans le domaine de la protection des eaux superficielles contre la pollution) ont fait passer le programme proprement dit de 147,1 à 150,3 milliards. Afin de stimuler l'économie il a été décidé d'exécuter intégralement les programmes d'investissement par tranche de quatre mois, comme le veut la tradition. La tranche comportait 40 % pour la période de janvier à avril et en moyenne 22,5 % pour la période de mai à août. La dernière tranche a été libérée le 1<sup>er</sup> septembre en vue de combattre le chômage.

Outre une exécution à 100 %, le CMCES a décidé, à titre de mesure exceptionnelle, d'autoriser le transfert à 1976 du solde intégral des programmes de 1975 non encore engagé au 31 décembre 1975. Ce report était de l'ordre de 9,4 milliards pour le secteur budgétaire et de 1,1 milliard pour le secteur débudgetisé et de 0,6 milliard pour le secteur des institutions d'intérêt public. Il pouvait déjà être utilisé intégralement à partir du début de l'année 1976. Compte tenu de ce transfert, une augmentation du programme de 2,6 milliards accordée en cours d'année et également du programme des crédits parallèles destinés à la Wallonie (0,8 milliard à répartir ultérieurement entre divers départements) le montant global autorisé s'est élevé à 164,3 milliards, dont 87,9 milliards pour le secteur budgétaire, 31,1 milliards pour le secteur débudgetisé et 45,1 milliards pour le secteur des institutions d'intérêt public. Sur base des réalisations provisoires les engagements d'investissements directs ont atteint, en 1976, 148,9 milliards contre 134,2 milliards en 1975 et 90 milliards en 1974. Par rapport à 1975, la progression est de 14,7 milliards ou 11 % et est le fait du secteur budgétaire (+8,5 milliards ou +13 %) et du secteur débudgetisé (+7,4 milliards ou +34 %) tandis que les engagements du secteur des organismes d'intérêt public se stabilisent à 45,2 milliards.

En exécution de la loi du 1<sup>er</sup> août 1974, créant des institutions régionales en préparation de l'application ultérieure de l'article 107 quater de la Constitution (« Moniteur belge » du 22 août 1974), un certain nombre d'investissements publics ont été régionalisés. (1)

(1) Conformément à la loi du 1<sup>er</sup> août 1974 créant des institutions régionales, le gouvernement doit chaque année déterminer et inscrire au budget de l'Etat, un montant global pour couvrir les affaires prévues à l'article 4 de cette loi, pour lesquelles une politique régionale différenciée se justifie en tout ou en partie. Ces affaires se rapportent à la politique en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, y compris la politique foncière, le remembrement des biens ruraux, la rénovation urbaine et l'assainissement des sites industriels désaffectés; la politique en matière d'expansion économique régionale et d'emploi; la politique de logement; la politique familiale et démographique; la politique en matière d'hygiène et de santé publique; la politique d'accueil; la politique de l'eau, la pêche; la chasse et les forêts; la politique industrielle et énergétique; l'organisation communale. Ces affaires sont principalement du ressort de sept départements pour lesquels un arrêté royal a délimité la matière justifiant une politique régionale.  
Les crédits inscrits au budget de l'Etat sont répartis entre les différentes régions selon une clef de répartition globale qui forme la moyenne mathématique des clefs de répartition partielle obtenue à partir de chacun des trois critères suivants: population, superficie et rendement de l'impôt des personnes physiques. La clef de répartition pour les crédits régionaux des années budgétaires 1975 et 1976 s'élevait à 39,27 % pour la Wallonie, à 51,14 % pour la Flandre et à 9,59 % pour Bruxelles. De plus, les matières régionalisées se rapportent tant au titre I « Les opérations courantes » et au titre II « opérations en capital » du budget de l'Etat qu'aux autorisations d'engagements qui sont débudgetisées ou qui ont trait aux opérations dont seule la charge financière est reprise au budget de l'Etat. Ainsi, à l'heure actuelle, outre les crédits dissociés et non-dissociés, les autorisations d'engagements « corrélatives » à charge du Fonds des Constructions, hospitalières et d'institutions médico-sociale et du Fonds d'Expansion économique et de Reconversion régionale interviennent dans la répartition régionale des crédits. Ces autorisations d'engagements corrélatives se rapportent à: l'octroi des primes De Taeye; au programme d'investissement des sociétés pour le logement social et à certains travaux subventionnés qui sont exécutés par les administrations locales et financés par des emprunts accordés par le Crédit communal de Belgique.

L'ensemble des programmes régionaux autorisés s'est élevé à 37,4 milliards, soit 5,7 milliards ou 18 % de plus qu'en 1975. Il faut remarquer que les crédits à régionaliser depuis 1976 n'ont pas encore pu être inscrits aux projets de budgets régionaux (1). En effet, ceux-ci ont été mis au point avant que ne soient prises les dernières décisions au sujet des matières réalisables. Il s'agit de 10 milliards environ, qui sont destinés à la politique de l'eau, aux travaux subventionnés des administrations locales et à la construction d'abattoirs. En fait, les programmes d'investissement régionaux représentent donc quelque 30 % des engagements nationaux. A ce propos, il convient de souligner que les programmes du Fonds de logement de la Ligue des Familles nombreuses n'ont plus été repris dans les autorisations d'engagement corrélatives (2).

Aussi, les engagements prévus s'élèvent-ils à 17,9 milliards d'investissements autorisés pour la Flandre, dont 6,3 milliards au secteur budgétaire et 1,2 milliard au secteur débudgeable. Au secteur des institutions d'intérêt public, 10,4 milliards sont destinés à la politique de logement qui, déjà en 1975, avait été concrétisée par un sensible relèvement des crédits pour les logements sociaux et par l'adaptation d'un certain nombre de réglementations.

Pour la Wallonie, le programme d'investissement s'est chiffré à 15,3 milliards, dont 6,2 milliards étaient prévus au secteur budgétaire et 1,3 milliard au secteur débudgeable. Quant au secteur des institutions d'intérêt public, la somme s'est élevée à 7,8 milliards. De la sorte, on a tenté d'atteindre simultanément deux objectifs prioritaires : le rajeunissement du patrimoine des logements par des constructions neuves et l'entretien du patrimoine existant par une intervention lors de travaux d'adaptation. Pour Bruxelles, une somme de 4,2 milliards avait été prévue, à savoir 2,1 milliards pour le secteur budgétaire, 0,3 milliard pour le secteur débudgeable et 1,8 milliard pour le secteur des institutions d'intérêt public.

Pour 1976, ces crédits d'engagement pour les dépenses en capital de chacune des deux communautés culturelles se sont montés à 1,3 milliard, dont 0,9 milliard pour les Ministères de la Culture et 0,4 milliard pour le Ministère des Communications (Tourisme). Au cours de l'année 1976, une augmentation de 0,2 milliard des crédits d'engagement a été accordée à la Communauté culturelle francophone ainsi qu'à la Communauté culturelle néerlandophone.

A la fin de 1976, les *opérations budgétaires sur base de caisse* se sont soldées par un déficit de 131,6 milliards, contre 113,8 milliards en 1975. Bien que le rythme de croissance des dépenses courantes se soit ralenti davantage que celui des recettes courantes, le découvert, en chiffres absolus, sur les opérations courantes à charge du Trésor est passé de 42,9 milliards en 1975 à 54,3 milliards en 1976.

La croissance moyenne des dépenses courantes s'est inscrite à 14,7 %, contre 28,1 % en 1975. Toutefois, quelques catégories de dépenses ont connu une progression considérable notamment : les transferts de revenus au profit de la sécurité sociale (en

(1) Ils feront l'objet d'un feuilleton spécial sans influence aucune sur l'ensemble des dépenses budgétaires.

(2) Les activités de ce fonds ne se situent pas dans le domaine des investissements mais plutôt dans celui des institutions de crédit.

particulier l'assurance maladie et le chômage) et les chemins de fer; les salaires et les pensions, bien que leur hausse soit inférieure à celle de 1975 en raison du ralentissement du rythme de l'inflation et de l'absence d'une programmation sociale générale et les opérations des fonds budgétaires parmi lesquelles surtout les dépenses du Fonds national de logement, des hôpitaux et des Fonds d'assistance se sont accrues.

La forte expansion des charges d'intérêt de la dette publique s'explique principalement par l'ampleur de la dette et la majoration des taux d'intérêt durant ces dernières années. En 1976, le rythme de croissance des recettes en capital, provenant presque exclusivement des droits de succession, s'est situé nettement au-dessous de celui de 1975. Une plus-value d'à peine 0,6 milliard (8,3 %) a été enregistrée, contre +1,9 milliard (+32,9 %) en 1975. En ce qui concerne les dépenses en capital, leur croissance particulièrement faible est due à la disparition en 1976 des remboursements aux assujettis, tenus à une déclaration mensuelle de la taxe de transmission de jadis compris dans les stocks existant au 1<sup>er</sup> janvier 1971. Hormis ce facteur, les dépenses en capital se seraient accrues de 20,1 %. Ce rythme donne une idée plus exacte de l'impact des importants programmes d'investissement engagés en 1975, impact qui ne se fait sentir dans les paiements, qu'avec un certain retard, et de l'augmentation des dépenses financières. Aussi, le solde négatif des opérations en capital est-il passé de 71 milliards à 77,3 milliards.

Quant aux opérations de caisse et les fonds de tiers dont ressortissent, notamment le fonds de l'Administration des Postes, du Fonds monétaire, des Communautés européennes, du Fonds européen de Garantie et d'Orientation agricole, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ainsi que les taxes perçues par l'Etat au profit des administrations locales et les opérations au profit des intercommunales, un boni de 0,5 milliard a été réalisé. Les ajustements résultant des variations de la dette publique, et comprenant les corrections de la dette indirecte et les différences d'émission et d'amortissement ont nécessité 2 milliards. Le solde des opérations de trésorerie a représenté, en fin de compte, un flux de liquidités de 1,5 milliard.

Le *solde net à financer* est passé ainsi de 109,3 milliards à la fin de 1975 à 133,1 milliards à la fin de 1976, si l'on tient compte des amortissements contractuels de la dette publique (47,4 milliards) et des amortissements hors budget (22,5 milliards), les besoins bruts à couvrir par le Trésor se chiffrent à 203 milliards, contre 180,3 milliards en 1975.

Les besoins de financement des Autorités centrales pour le préfinancement des investissements du secteur débudgétisé s'est accru de 17,9 milliards, contre 12,3 milliards en 1975 et se sont rapportés surtout à la construction d'autoroutes (+12,4 milliards) et de métros (+1,5 milliard), aux travaux des autorités locales, subventionnées par l'Etat (+4,8 milliards). Les opérations « diverses » se rapportaient surtout aux remboursements (—1,2 milliard).

Au total, ces besoins de financement du pouvoir central et du secteur débudgétisé ont atteint 151 milliards, contre 121,6 milliards en 1975 et 70,3 milliards en 1974.

Durant cette même période, la *dette réelle de l'Etat* (1) s'est accrue de 133,1 milliards, soit 23,8 milliards de plus que l'augmentation enregistrée en 1975. Comme les années précédentes, l'accroissement a été financé entièrement en francs belges. De plus, les moyens ont été utilisés pour l'amortissement de la Dette extérieure. A la suite du resserrement sur le marché des capitaux en 1976, le gonflement de la Dette publique n'a pu être couvert qu'à raison de 61 % par des modifications de l'encours des emprunts consolidés, alors qu'en 1974 et 1975 ce pourcentage était de l'ordre de 86,2 et 85 %.

L'encours de la dette à court terme s'est accru de 51,8 milliards, contre 16,4 milliards en 1975. Les ressources ainsi empruntées en francs belges proviennent à concurrence de 27,6 milliards, contre 15,1 milliards en 1975, des intermédiaires financiers et pour un montant de 7,4 milliards, contre 3,7 milliards des avoirs des particuliers à l'Office des Chèques Postaux. A ce sujet, il convient de noter que l'accroissement de l'apport des intermédiaires publics de crédit n'a pas atteint le niveau de l'année précédente; par contre, celui des institutions bancaires et des institutions privées s'est révélé plus important. Afin de couvrir intégralement ses besoins de financement, le Trésor a eu recours pour une somme de 16,4 milliards à sa marge conventionnelle de crédit auprès de la Banque nationale.

La *dette du secteur débudgeable* à charge de l'Etat s'élevait, à la fin de l'année, à 191,2 milliards et a été contractée pour financer l'aménagement d'autoroutes et métros ainsi que les travaux effectués au canal Bruxelles-Rupel (107,1 milliards), pour financer les subventions couvrant certains travaux du secteur local (40,8 milliards), pour financer les pensions de guerre (13,6 milliards) (2), les primes d'achats et de construction (10,4 milliards), la construction de bâtiments (6,5 milliards) et d'autres réalisations (10,7 milliards).

\*

\* \* \*

(1) Les certificats de trésorerie en portefeuille du Fonds monétaire international non compris (1,5 milliard). Ils ont également été ignorés pour les autres calculs. Les certificats en mains du F.M.I. ne sont, en effet, pas de même nature que les autres engagements de la dette publique et n'influencent pas la situation de la Trésorerie. Selon un accord entre le Trésor et la Banque nationale, c'est cette dernière, et non le Trésor, qui fournit les francs belges lorsque le F.M.I. met en circulation les certificats du Trésor qu'il possède. Dans ce cas, la Banque nationale devient crééditeur du F.M.I. des fonds qu'elle a versés à cette institution. La réalisation de certificats de trésorerie entraîne une diminution de la dette publique, que le Trésor n'a pas dû payer. Dans le cas contraire, lorsque le F.M.I. rembourse des francs belges, cela n'est pas porté au compte de la Caisse de l'Etat mais est décompté de la dette de la Banque nationale sur le F.M.I. Le Fonds reçoit de nouveaux certificats de trésorerie : la dette publique augmente sans que le Trésor ait touché de nouveaux fonds. Les causes de variations de la valeur des certificats de trésorerie en mains du F.M.I. (-3,1 milliards en 1976 contre -1,9 milliard en 1975) résultent soit des tirages en francs belges par les Etats membres du Fonds, soit des remboursements en francs belges par ces Etats, soit d'une modification de la participation belge au F.M.I..

(2) Estimation : 31 décembre 1976.

**Situation de caisse de Trésorerie de 1972 à 1974**  
 (en milliards de francs)

DÉSIGNATION (a)	1972	1973	1974
<b>A. — Opérations budgétaires</b>			
I. Budget ordinaire .....	— 3,4	— 22,2	— 19,9
Recettes (b) .....	365,1	409,7	488,8
Dépenses (c) .....	368,5	431,9	508,7
II. Budget extraordinaire .....	— 76,5	— 74,3	— 77,2
Recettes (b) .....	0,4	0,7	0,6
Dépenses (c) .....	76,9	75,0	77,8
III. Résultat budgétaire .....	— 79,9	— 96,5	— 97,1
<b>B. — Opérations de trésorerie</b>			
Fonds de tiers .....	— 0,9	+ 14,9	— 3,1
Mouvements de l'encaisse .....	+ 0,6	— 3,1	+ 7,4
Placements .....	—	—	—
Compte courant à la Banque nationale ...	—	—	—
Solde des opérations de Trésorerie .....	— 0,3	+ 11,8	+ 4,3
<b>C. — Impasse de trésorerie</b> .....	— 80,2	— 84,7	— 92,8
<b>D. — Amortissements contractuels</b> .....	20,0	34,5	39,3
Ajustements (différences d'émissions, d'amortissements et autres) .....	— 3,0	— 3,8	— 3,8
Elimination Pacte Scolaire .....	+ 0,2	+ 2,0	—
<b>E. — Solde net à financer (= évolution réelle de     la dette publique (d))</b> .....	— 63,0	— 52,0	— 57,3
<b>F. — Remboursements de la dette</b> .....	— 38,2	— 43,4	— 58,2
Amortissements contractuels .....	— 20,0	— 34,5	— 39,3
Remboursements hors budget .....	— 18,2	— 8,9	— 18,9
Pacte Scolaire .....	— 0,2	— 2,0	—
<b>G. — Solde brut de financement (= appel brut à     l'emprunt)</b> .....	— 101,4	— 97,4	— 115,5

Source : Ministère des Finances.

- (a) Dans l'optique des budgets ordinaires et extraordinaires.
- (b) Non compris les recettes fiscales affectées et les droits cédés à la communauté européenne.
- (c) Y compris le Fonds des Routes.
- (d) A l'exclusion des mouvements de certificats de trésorerie résultant des opérations avec le Fonds monétaire international.

**Situation de caisse de Trésorerie de 1974 à 1976**  
 (en milliards de francs)

DÉSIGNATION (a)	1974	1975	1976
<b>A. — Opérations budgétaires</b>			
I. Opérations courantes .....	— 0,6	— 42,8	— 54,3
Recettes (b) .....	483,8	577,5	657,1
Dépenses .....	484,4	620,3	711,4
II. Opérations de capital .....	— 57,2	— 71,0	— 77,3
Recettes .....	5,7	7,6	8,2
Dépenses .....	62,9	78,6	85,5
III. Résultat budgétaire .....	— 57,8	— 113,8	— 131,6
<b>B. — Opérations de trésorerie</b>			
Fonds de tiers .....	— 3,2	+ 10,0	+ 3,4
Mouvements de l'encaisse .....	+ 7,4	— 0,4	— 2,8
Portefeuille .....	—	—	—
Compte courant à la Banque nationale ...	—	—	—
Ajustements (les différences d'émission, d'amortissement et autres) .....	— 3,8	— 5,1	— 2,0
Solde des opérations de trésorerie .....	+ 0,5	+ 4,5	— 1,5
<b>C. — Solde net à financer (= évolution nette de la dette (c)) .....</b>	<b>— 57,3</b>	<b>— 109,3</b>	<b>— 133,1</b>
<b>D. — Remboursements de la dette .....</b>	<b>— 58,2</b>	<b>— 71,0</b>	<b>— 69,9</b>
Amortissements contractuels .....	— 39,8	— 35,0	— 47,4
Remboursements hors budget .....	— 18,9	— 36,0	— 22,5
<b>E. — Solde net à financer (= appel brut à l'emprunt) .....</b>	<b>— 115,5</b>	<b>— 180,3</b>	<b>— 203,0</b>

Source : Ministère des Finances.

(a) Dans l'optique du budget unique.

(b) Non compris les recettes fiscales affectées et les droits cédés à la Communauté européenne.

(c) A l'exclusion des mouvements de certificats de trésorerie résultant des opérations avec le Fonds monétaire international.

**Financement des besoins du Trésor**  
 (en milliards de francs)

DÉSIGNATION	1972	1973	1974	1975	1976
<i>Le solde net à financer a été couvert par : ..</i>	<b>— 63,0</b>	<b>— 52,0</b>	<b>— 57,3</b>	<b>— 109,3</b>	<b>— 133,1</b>
A. — Variations de l'encours des emprunts consolidés (a) .....	+ 75,0	+ 60,5	+ 49,4	+ 92,9	+ 81,2
Produit net d'emprunts consolidés	+ 110,0	+ 100,1	+ 103,8	+ 158,8	+ 149,2
Remboursements hors budget (b)	— 18,2	— 8,9	— 18,9	— 36,0	— 22,5
Amortissements contractuels (c) .	— 20,0	— 34,5	— 39,3	— 35,0	— 47,5
Ajustements (d) .....	+ 3,0	+ 3,8	+ 3,7	+ 5,1	+ 2,0
B. — Variations des engagements à moyen et à court terme (e) .....	— 12,0	— 8,5	+ 7,9	+ 16,4	+ 51,9
Prélèvement sur la marge auprès de la Banque Nationale .....	— 3,8	— 0,7	+ 4,7	— 0,9	+ 16,4
Portefeuille des banques et des caisses d'épargne privées .....	+ 1,8	— 1,1	— 3,6	+ 0,8	+ 25,6
Portefeuille des institutions para-statales .....	— 6,1	— 7,2	+ 0,4	+ 14,3	+ 2,0
Comptes de chèques postaux des particuliers .....	+ 8,8	— 2,6	+ 2,3	+ 3,7	+ 7,4
Monnaies étrangères .....	— 12,0	— 1,9	—	—	—
Divers (f) .....	— 0,6	+ 2,7	+ 4,2	— 1,6	+ 0,5
C. — Total des variations de la dette publique réelle (e) .....	<b>+ 63,0</b>	<b>+ 52,0</b>	<b>+ 57,3</b>	<b>+ 109,3</b>	<b>+ 133,1</b>

Source : Ministère des Finances.

- (a) Il s'agit des variations de l'encours de la dette consolidée directe et indirecte, en francs belges et en monnaie étrangère.
- (b) Il s'agit des remboursements à échéance intermédiaire ou à échéance finale.
- (c) Amortissements à charge du Trésor et du Fonds des Routes; effectués par tirage au sort ou par rachat en Bourse durant le terme de l'emprunt.
- (d) Comportant, entre autres, les différences d'émissions et d'amortissements.
- (e) Non comprises les variations du portefeuille de certificats de trésorerie détenu par le Fonds monétaire international.
- (f) Il s'agit notamment des variations du portefeuille de certificats de trésorerie des institutions non-monétaires du secteur public et des modifications du portefeuille de certificats de la tranche B du Fonds des Rentes.

**Exécution des budgets de 1967 à 1974**

Système de gestion (a)  
(en millions de francs)

ANNÉES	Budget ordinaire					Budget extraordinaire			Résultats	
	Recettes		Dépenses		Solde	Recettes		Dépenses		
	Douanes et Accises	Enregistrement	Non fiscales	Total		Emprunts consolides (b)	Autres			
1967 .....	87 205	37 094	86 032	12 652	222 983	225 515	- 2 532	21 656	257	
1968 .....	95 770	38 596	92 421	12 793	239 580	247 860	- 8 280	605	35 583	
1969 .....	109 699	42 792	100 971	14 166	267 628	268 207	- 579	391	36 633	
1970 .....	131 490	46 015	105 902	16 938	300 345	295 411	+ 4 934	27 260	607	
1971 .....	151 397	46 543	118 830	9 218	326 285	323 293	+ 2 992	77 052	667	
1972 .....	175 115	49 432	132 112	9 374	366 033	371 102	- 5 069	80 179	493	
1973 .....	211 609	47 247	140 673	11 147	410 676	422 924	-12 248	91 189	783	
1974 .....	267 150	45 083	160 084	17 748	490 065	497 504	- 7 439	85 724	696	
									78 695	
									+ 7 725	
									+ 286	

(a) Le système de gestion a été introduit par la loi du 28 juin 1963 (*Moniteur belge* du 31 juillet 1963) et mis en application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1967.  
(b) Produit net des émissions.

**Exécution du budget depuis 1975**  
Budget unique (a)  
(en millions de francs)

ANNÉES	Opérations courantes (b)			Opérations en capital (b)			Dette (b)			Résultat
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Produit net (c)	Amortissement	Solde	
1975 .....	581 265	626 908	-45 643	7 579	73 074	-65 495	94 469	33 007	+ 61 462	-49 676 (d)
1976 .....	657 100	716 470	-59 370	8 207	77 175	-68 968	110 356	42 319	+ 68 037	-60 301 (e)

Source : Ministère des Finances.

(a) La technique de budget unique a été mise en application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1975.  
(b) Résultats provisoires.  
(c) Il s'agit des montants nominaux des emprunts émis (non compris les emprunts du Fonds des Routes) moins les différences d'émissions et d'amortissements et moins les remboursements à une échéance intercalaire ou à l'échéance finale d'emprunts.  
(d) Le 29 février 1976.  
(e) Le 28 février 1977.

**Recettes budgétaires ordinaires**  
**Recouvrements effectués**  
 (en millions de francs)

DÉSIGNATION	Recettes ordinaires				Recettes courantes
	1971	1972	1973	1974	
<b>A. — Recettes fiscales :</b>					
I. Contributions directes .....	<b>151 397,5</b>	<b>175 114,9</b>	<b>211 609,4</b>	<b>267 150,0</b>	<b>336 409</b>
— Taxe de circulation .....	4 875,3	4 544,6	—	—	—
— Taxe sur jeux et paris .....	753,6	1 676,1	1 015,7	1 821,0	1 937
— Précompte immobilier .....	1 160,3	1 255,5	1 171,6	1 426,0	1 337
— Précompte mobilier .....	15 830,6	16 411,7	18 351,0	24 802,0	27 922
— Impôt versé par anticipation par les non-salariés .....	29 798,2	37 440,2	54 120,8	60 981,0	76 221
Impôt sur le revenu global perçu par rôles à charge :					
— des non-résidents .....	661,6	423,7	314,6	414,0	899
— des sociétés .....	5 660,3	5 599,6	5 216,2	9 537,0	10 225
— des personnes physiques .....	21 822,8	23 989,0	24 546,0	30 143,0	35 297
Précompte professionnel .....	70 071,8	83 719,7	106 125,6	137 925,0	182 451
Produits divers .....	763,0	54,8	747,9	101,0	120
II. Douanes et Accises .....	<b>46 543,0</b>	<b>49 431,6</b>	<b>47 246,5</b>	<b>45 083,0</b>	<b>58 420</b>
— Droits d'entrée .....	6 351,3	4 755,3	372,6	—	202
— Droits d'accise .....	38 300,0	42 577,5	44 766,4	42 670,0	55 101
— Bières .....	2 336,5	2 637,6	2 714,0	3 685,0	3 628
— Boissons fermentées .....	8 744,9	9 015,1	1 479,6	1 619,0	1 679
	<i>1 220,5</i>	<i>1 348,0</i>	<i>1 348,0</i>	<i>1 348,0</i>	<i>1 348</i>
					3 833
					1 696
					1 757

	<b>1 238,0</b>	<b>1 340,0</b>	<b>1 277,4</b>	<b>1 418,1</b>	<b>1 445,0</b>	<b>1 575</b>
c) Alcools .....	954,1	26 647,3	27 572,6	24 007,0	33 622	33 110
d) Eaux minérales .....	24 237,1	209,2	213,1	237,0	208	217
e) Huiles minérales, benzol et gaz ..	206,7	9 458,9	10 291,3	10 653,0	13 194	15 038
f) Sucres et sirops de raffinage .....	8 453,2					
g) Tabacs .....						
Taxes de consommation (alcools et eaux-de-vie) .....	1 555,1	1 684,5	1 872,6	2 117,0	2 840	3 546
Taxes sur les débits de boissons .....	117,2	145,7	138,9	147,0	157	160
Taxes et produits divers .....	219,4	268,6	96,0	149,0	120	234
III. Enregistrement et domaines .....	118 829,7	132 112,4	140 672,9	160 084,0	164 502	196 483
Droits d'enregistrement .....	7 404,0	9 222,6	11 932,7	13 788,0	12 897	16 636
Droits de greffe .....	170,2	175,9	179,9	192,0	259	281
Droits d'hypothèque .....	134,4	176,3	243,5	249,0	232	352
Droits de succession .....	4 923,9	4 593,0	5 123,1	5 054,0	—	—
Droits de timbres et taxes assimilées au timbre .....	105 361,3	116 612,4	121 722,9	139 780,0	149 259	176 998
Amendes et divers .....	835,9	1 332,2	1 470,8	1 021,0	1 855	2 216
<i>Total des recettes fiscales ...</i>	<b>316 770,2</b>	<b>356 658,9</b>	<b>399 528,8</b>	<b>472 317,0</b>	<b>559 331</b>	<b>632 736</b>
B.— Recettes non fiscales .....	<b>9 515,4</b>	<b>9 374,6</b>	<b>11 147,3</b>	<b>17 748,0</b>	<b>21 934</b>	<b>24 364</b>
<i>Total des recettes ordinaires ...</i>	<b>326 285,6</b>	<b>366 033,5</b>	<b>410 676,1</b>	<b>490 065,0</b>	<b>581 265</b>	<b>657 100</b>

Source : Ministère des Finances.

(a) Résultats provisoires.

**Dépenses budgétaires par budget**  
(en millions de francs)

BUDGETS	Dépenses ordinaires	Dépenses extra-ordinaires	Dépenses courantes	Dépenses en capital	Amortissement de la dette		
					1975 (a)	1976 (a)	1975 (a)
Dette publique .....							42 319
Pensions .....	76 093	356	50 926	60 608	274	412	33 007
Dotations .....	58 445	—	77 825	88 496	—	61	—
Dotations culturelles .....	1 687	—	2 033	2 346	1	4	—
Premier Ministre .....	8 850	762	—	13 585	—	1 872	—
Justice .....	1 024	578	1 669	1 364	834	1 100	—
Intérieur .....	11 101	—	13 503	16 035	41	136	—
Affaires étrangères et Commerce extérieur .....	31 958	312	38 617	46 377	120	285	—
Défense nationale .....	6 923	2 224	8 931	10 101	1 651	2 577	—
Gendarmerie .....	29 315	10 946	50 064	57 287	1 228	1 250	—
Agriculture .....	7 006	204	8 125	8 729	193	329	—
Affaires économiques .....	4 618	1 747	4 876	4 278	1 060	971	—
Classes Moyennes .....	12 042	1 962	11 731	14 833	2 185	2 615	—
Communications .....	2 753	—	4 937	4 163	—	606	—
P.T.T. ....	26 749	14 777	45 704	50 296	9 019	13 709	—
Travaux publics .....	10 521	—	12 864	14 308	—	—	—
Emploi et Travail .....	12 234	20 067	14 141	15 514	20 999	19 170	—
Prévoyance sociale .....	7 358	—	25 902	34 351	9	21	—
Education nationale .....	45 086	—	62 318	63 228	37	27	—
Culture .....	110 225	12 556	139 387	152 567	11 503	13 773	—
Santé publique et Famille .....	2 288	519	10 971	3 267	1 227	205	—
Finances .....	16 841	8 186	24 622	28 346	5 896	4 162	—
Affaires régionales flamandes .....	14 387	3 499	16 477	18 233	12 661	6 263	—
Affaires régionales wallonnes .....	—	—	970	4 430	2 226	3 679	—
Affaires régionales bruxelloises .....	—	—	223	2 977	1 641	3 317	—
Affaires régionales allemandes .....	—	—	90	751	269	631	—
<i>Total ...</i>	<b>497 504</b>	<b>78 695</b>	<b>626 908</b>	<b>716 470</b>	<b>73 074</b>	<b>77 175</b>	<b>33 007</b>
							<b>42 319</b>

(a) Résultats provisoires.

Source : Ministère des Finances.

**Répartition des dépenses budgétaires par nature des dépenses**  
 (en millions de francs)

CHAPITRES	Dépenses ordinaires	Dépenses extra-ordinaires	Opérations courantes		Opérations de capital		Amortissement de la dette
			1974	1975 (a)	1976 (a)	1975 (a)	
Dette publique .....	76 093	356	—	—	—	—	42 319
Salaires .....	92 075	—	117 704	135 440	—	—	—
Services .....	21 449	3 201	31 985	35 605	—	—	—
Matériel .....	2 066	7 886	13 348	15 143	—	—	—
Intérêts-pertes .....	5 208	—	57 565	68 516	—	—	—
Transferts de revenus (30) .....	277 953	8 047	86 765	93 096	—	—	—
(40) .....	—	296 104	342 345	—	—	—	—
Transferts de capitaux (50) .....	3 792	33 772	—	—	13 058	7 590	—
(60) .....	—	—	—	—	34 222	38 747	—
Investissements .....	1 516	12 051	—	—	12 833	13 699	—
Avances-participations .....	32	12 613	—	—	12 010	15 917	—
Divers .....	17 320	769	22 067	26 325	951	1 222	—
Reports .....	—	—	1 370	—	—	—	—
<i>Total ...</i>	<b>497 504</b>	<b>78 695</b>	<b>626 908</b>	<b>716 470</b>	<b>73 074</b>	<b>77 175</b>	<b>33 007</b>
							<b>42 319</b>

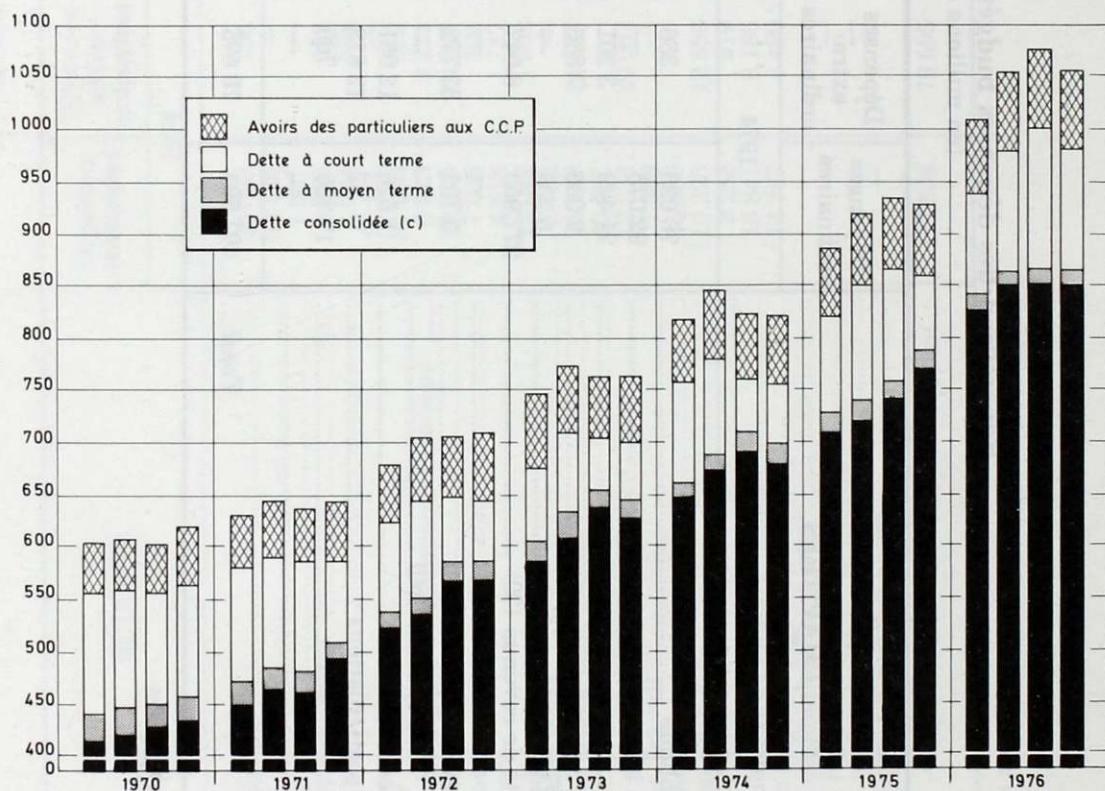
(a) Résultats provisoires.

Source : Ministère des Finances.

**Dette publique (a)**  
 Situation à fin d'année  
 (en milliards de francs)

DÉSIGNATION	1971	1972	1973	1974	1975	1976
<i>Dette en francs belges .....</i>	<b>618,8</b>	<b>700,1</b>	<b>756,8</b>	<b>814,9</b>	<b>923,8</b>	<b>1 054,8</b>
Dette consolidée .....	481,4	558,8	620,8	671,7	766,1	848,4
Dette à moyen terme .....	13,4	17,7	16,0	19,7	17,3	13,0
Dette à court terme .....	66,8	57,6	56,6	57,8	71,0	116,6
Avoirs des particuliers à l'Office des Chèques Postaux ....	57,2	66,0	63,4	65,7	69,4	76,8
<i>Dette en monnaies étrangères .....</i>	<b>24,0</b>	<b>10,1</b>	<b>6,9</b>	<b>5,7</b>	<b>4,6</b>	<b>3,8</b>
Dette consolidée .....	10,1	8,2	6,9	5,7	4,6	3,8
Dette à moyen terme .....	2,6	—	—	—	—	—
Dette à court terme .....	11,3	1,9	—	—	—	—
<i>Total ...</i>	<b>642,8</b>	<b>710,2</b>	<b>763,7</b>	<b>820,6</b>	<b>928,4</b>	<b>1 058,6</b>
<i>Dette congolaise garantie (b) .....</i>	<b>1,8</b>	<b>1,4</b>	<b>1,1</b>	<b>0,8</b>	<b>0,4</b>	<b>0,1</b>
<i>Total général ...</i>	<b>644,6</b>	<b>711,6</b>	<b>764,8</b>	<b>821,4</b>	<b>928,8</b>	<b>1 058,7</b>

Situation à fin de trimestre  
 (en milliards de francs)



Source : Ministère des Finances.

- (a) Non compris les dettes interalliées résultant de la guerre 1914-1918, soit 21,1 milliards de francs au 31 décembre 1965.  
 (b) Les données représentant uniquement les emprunts repris par la Belgique suite à la convention belgo-congolaise du 5 février 1965 approuvée par la loi du 23 avril 1965 (*Moniteur belge* du 27 mai 1965).  
 (c) Y compris la dette garantie suite à la Convention belgo-congolaise du 5 février 1965.

**Evolution de la dette publique**  
(en milliards de francs)

DÉSIGNATION	1972	1973	1974	1975	1976
<i>Dette consolidée :</i>					
Dette consolidée intérieure .....	+77,4	+62,0	+50,9	+ 94,4	+ 82,3
Directe .....	+ 68,4	+ 64,4	+ 54,3	+ 68,3	+ 70,6
Indirecte .....	+ 9,0	- 2,4	- 3,4	+ 26,1	+ 11,7
Dette consolidée extérieure (a) .....	- 2,4	- 1,5	- 1,5	- 1,5	- 1,1
Directe .....	- 1,8	- 1,1	- 0,9	- 0,8	- 0,7
Indirecte .....	- 0,2	- 0,1	- 0,3	- 0,3	- 0,1
Dette congolaise indirecte garantie (b) .....	- 0,4	- 0,3	- 0,3	- 0,4	- 0,3
Total ...	+75,0	+60,5	+49,4	+ 92,9	+ 81,2
<i>Dette flottante :</i>					
Dette intérieur directe .....	+ 0,1	- 6,6	+ 7,9	+ 16,4	+ 51,8
A moyen terme .....	+ 4,4	- 1,8	+ 3,8	- 2,4	- 4,3
A court ou à très court terme (c) ....	+ 4,3	- 4,8	+ 4,1	+ 18,8	+ 56,1
Dette extérieure directe .....	-12,1	- 1,9	—	—	—
A moyen terme .....	- 2,6	—	—	—	—
A court ou à très court terme .....	- 9,5	- 1,9	—	—	—
Total ...	-12,0	- 8,5	+ 7,9	+ 16,4	+ 51,8
<i>Dette publique totale</i> .....	+63,0	+52,0	+57,3	+109,3	+133,0
Certificats tenus par le Fonds monétaire international .....	+ 3,9	+ 1,2	- 0,7	- 1,9	- 3,1
<i>Dette publique totale</i> .....	+66,9	+53,2	+56,6	+107,4	+129,9
dans : dette intérieure .....	+81,4	+56,7	+58,1	+108,9	+131,0
dette extérieure .....	-14,5	-3,5	- 1,5	- 1,5	- 1,1

Source : Ministère des Finances.

- (a) L'équivalent en francs belges, calculés selon les taux de change du dernier jour de bourse du mois de décembre.  
 (b) Emprunts repris pour la Belgique en raison de la convention Belgo-congolaise du 6 février 1965, approuvé par la loi du 23 avril 1965.

- (c) Les certificats repris par le F.M.I. non compris; la dotation des combattants y compris.

Depuis la convention du 14 octobre 1959 entre le Trésor et la Banque Nationale de Belgique, c'est cette dernière et non pas le Trésor qui fournit les francs belges lorsque le F.M.I. mobilise les certificats du Trésor qu'il détient en portefeuille. Dans ce cas, la Banque Nationale devient créiditrice du F.M.I. des francs belges versés. Il s'en suit qu'une mobilisation de certificats du Trésor par le F.M.I. entraîne une diminution de la dette publique sans sortie de fonds. Dans le cas opposé, lorsque le F.M.I. rembourse des francs belges, ceux-ci n'entrent pas dans la Caisse de l'Etat mais viennent en déduction de la créance de la Banque sur le F.M.I. Ce dernier reçoit de nouveaux certificats; la dette publique augmente donc sans qu'il y ait des rentrées de fonds pour le Trésor.

Dès lors, les opérations avec le F.M.I. n'affectant pas la Trésorerie de l'Etat et la Dette publique étant par excellence le reflet de la situation de la Trésorerie de l'Etat, les opérations avec le F.M.I. doivent être éliminées de cette statistique. Il faut remarquer que les mêmes opérations auraient lieu dans le cadre du fonctionnement de l'accord de Paris (General Arrangements to Borrow).

## SECTION II. — FINANCES PROVINCIALES ET COMMUNALES

En 1976, les recettes globales des budgets approuvés des provinces ont atteint 20,3 milliards et les dépenses 22,6 milliards. Par conséquent, le déficit a été de 2,3 milliards (1).

Les budgets approuvés de l'exercice 1976, non compris les modifications apportées en cours d'exercice, accusent 19,6 milliards de recettes. Les sources de revenus les plus importantes ont été les avances par le canal du Fonds des Provinces, les taxes provinciales perçues sous la forme de centimes additionnels au précompte immobilier et enfin les impôts directs et indirects perçus par l'Etat au profit des provinces. Les dépenses budgétaires ont été estimées à 21,2 milliards. Le déficit de l'exercice 1976 a donc été de 1,6 milliard (2).

L'appréciation de la situation financière de l'agglomération de Bruxelles et des cinq fédérations périphériques est basée dans une large mesure sur l'enquête effectuée par le Crédit communal de Belgique. Il en ressort que pour l'agglomération, le montant total des recettes ordinaires propres à l'exercice 1976 s'inscrit au budget à 1,4 milliard tandis que le montant total des dépenses s'est élevé à 1,7 milliard. Ce budget s'est donc soldé par un déficit de 0,3 milliard. Selon le Ministère de l'Intérieur les recettes ordinaires totales des cinq fédérations étaient de 0,4 milliard au budget pour 1976. Les dépenses ordinaires totales propres à l'exercice se sont élevées à 0,39 milliard. Le budget des cinq fédérations présente donc un léger surplus.

Pendant l'année 1975, les impôts d'agglomération et des fédérations de communes, versés au Crédit communal, ont atteint 0,9 milliard; il s'agit de 0,4 milliard de centimes additionnels au précompte immobilier, de 0,4 milliard d'impôt des personnes physiques et de 0,1 milliard de taxe de circulation et de taxes provinciales.

Selon les statistiques établies par le Crédit communal de Belgique, les recettes communales totales (3) se sont chiffrées, en 1976, à 130,9 milliards, contre 115 milliards en 1975 (4). Les dépenses ont atteint 145,2 milliards, contre 124,8 milliards en 1975 (4).

Les comptes totaux comprennent les soldes des exercices précédents donc également les découverts ou excédents cumulés de ces exercices. De ce fait, la situation financière de 1976 s'apprécie mieux à l'aide des comptes de l'exercice. Selon

(1) Estimations budgétaires approuvées par arrêté royal, les modifications apportées au cours de l'exercice non comprises. En 1974, on a enregistré un déficit de 0,1 milliard et en 1975 un surplus de 0,2 milliard.

(2) Contre un déficit de 0,4 milliard en 1974 et un surplus de 0,5 milliard en 1975.

(3) Les comptes communaux totaux, les soldes des exercices précédents y compris.

(4) Selon le Ministère de l'Intérieur.

le Ministère de l'Intérieur (1), les recettes des communes se sont élevées à 115,8 milliards et les dépenses à 131,2 milliards. Le déficit budgétaire atteint dès lors 15,4 milliards, contre 13,6 milliards en 1975. Parmi les 2 359 communes, 211 avaient atteint un équilibre ou un excédent de 0,2 milliard et 2 148 communes présentaient un budget déficitaire de 16,7 milliards, dont 4,5 milliards pour deux villes. Une comparaison des résultats budgétaires des dernières années fait apparaître que le nombre de communes présentant un budget déficitaire s'est accru et que le montant des déficits a également augmenté. Un certain nombre de communes semblent, en effet, confrontées avec des difficultés financières plus aiguës. L'analyse de l'enquête du Crédit communal fait apparaître que les déficits les plus importants ont été enregistrés dans les communes à vocation régionale, les communes d'agglomération et les petites communes rurales.

L'aperçu de l'évolution des rubriques économiques dans les budgets communaux du Ministère de l'Intérieur et les estimations du Crédit communal font apparaître que les dépenses de personnel représentent plus de la moitié des dépenses totales (51 %) et que la charge de la dette intervient pour un peu plus d'un quart (26,6 %). Pour les dépenses de fonctionnement, ce pourcentage est de 13,4 % et pour les transferts de 9 %.

L'aperçu des recettes principales dénote l'effort fiscal fourni par les communes en 1976. En ce qui concerne les centimes additionnels au précompte immobilier, 1 058 communes ont imposé plus de 1 300 centimes additionnels, contre 985 en 1975 et 777 seulement en 1974; 254 communes seulement ont taxé 1 000 ou moins de centimes additionnels (contre 291 en 1975 et 492 en 1974). Les taxes communales supplémentaires aux impôts personnels ont été relevées : en 1976, 2 266 des 2 359 communes ont imposé cette taxe, dont 2 216 le taux maximum admis par la loi (6 %) (2). La statistique des impôts communaux centralisés auprès du Crédit communal fait apparaître que les impôts communaux versés se sont chiffrés à 30,1 milliards dont 18,4 milliards de centimes additionnels au précompte immobilier, 10,8 milliards de centimes additionnels à l'impôt physique, 0,7 milliard de centimes additionnels à la taxe de circulation et 0,2 milliard de centimes additionnels au profit des provinces. Les versements ont dès lors été nettement supérieurs à ceux de 1975.

Les crédits au budget de l'Etat qui directement ou indirectement bénéficient aux provinces, aux communes, à l'agglomération et aux fédérations sont concentrés pour environ la moitié, dans le budget du Ministère de l'Intérieur. Les autres interventions, dispersées dans différents budgets, n'en sont pas moins importantes.

Les transferts de revenus et de capitaux du Ministère de l'Intérieur aux autorités provinciales et locales se sont élevés, au total, à 53,8 milliards de francs soit presque 22 % de plus qu'en 1975.

La dotation au Fonds des Provinces a été reprise au budget pour un montant de 4,7 milliards de francs, ce qui représente nonobstant la réduction déterminée par le Gouvernement, 21,3 % en plus par rapport à la dotation réelle de 1975.

(1) L'enquête concerne les dépenses et recettes du budget ordinaire initial de l'exercice; 85 % des communes représentant plus de 92 % de la population ont collaboré à cette enquête.

(2) En 1966, 2.215 des 2.586 communes ont imposé cette taxe dont 2.021 au pourcentage maximum de cette époque (5 %).

La dotation réelle au Fonds des communes a été fixée, au budget du Ministère de l'Intérieur de 1976, à 38,8 milliards de francs, soit une hausse de près de 21,5 % par rapport à la dotation réelle de 1975. Cette hausse est la plus grande depuis la création du Fonds (1). En vertu de la loi du 16 mars 1964, l'actuel Fonds des Communes est alimenté par 16,139 % du produit des impôts directs de l'Etat en tenant compte d'une période de décalage de 2 ans. Le produit des impôts directs augmente cependant plus rapidement que le total des recettes fiscales courantes de l'Etat. Pour ne pas rompre l'interdépendance entre les finances du pouvoir public et celles des administrations locales, le Gouvernement a décidé, tout comme en 1973, 1974 et 1975, de limiter la dotation légale (2). A l'effet d'éviter de devoir prendre chaque année des mesures exceptionnelles, le Gouvernement a proposé au parlement de déterminer la dotation du Fonds d'une autre manière. En même temps, des directives ont été approuvées pour l'établissement d'un nouveau Fonds (3).

De la dotation réelle, 37 % ont été retournés aux quatre grandes villes et 63 % aux autres communes par le biais des différents fonds institués par la loi du 16 mars 1964. Le Fonds A, qui s'élevait au total à 14,3 milliards, a été réparti entre Anvers, Bruxelles, Gand et Liège. Le Fonds B a reçu, en 1976, 55,44 % de la dotation ou 21,5 milliards. Le Fonds de Compensation fiscale pour les communes dont les revenus d'impôts sont inférieurs à la moyenne des Communes de la même classe (4), représente 3,78 % de la dotation, soit 1,5 milliard. Les crédits pour le Fonds d'aide représentent également 3,78 %, soit 1,5 milliard. Ceux-ci visent partiellement à procurer des recettes supplémentaires aux communes dont la somme des quotes-parts dans le Fonds B et le Fonds de compensation fiscale est inférieure aux quotes-parts dans le Fonds de répartition existant avant la loi du 16 mars 1964 (5) (en raison de l'article 29 par. 2 et 3 de la loi) et principalement à aider les communes devant faire face à de graves difficultés (art. 13 de la loi).

Le complément de recettes à accorder aux communes issues de fusions (6) et calculé sur base de leurs quotes-parts dans le Fonds B du Fonds des Communes a été inscrit au budget du Ministère de l'Intérieur à concurrence de 0,4 milliard. L'aide supplémentaire peut être attribuée aux nouvelles communes résultant de fusions si celles-ci ne sont pas à même d'éliminer un passif initial ou de couvrir des charges extraordinaires auxquelles elles doivent faire face. Le crédit spécial accordé aux agglomérations et fédérations de communes (7) s'est chiffré à 0,1 milliard. Ce crédit accorde aux nouvelles institutions une aide adaptée à l'évolution de leurs dépenses, autres que celles se rapportant aux attributions transférées des communes.

(1) En 1975 et 1974 la hausse s'est chiffrée à respectivement 20 % et 13,2 %.

(2) En 1973 la limitation était de 0,7 milliard, en 1974, de 1,4 milliard et en 1975, de 2,6 milliards.

(3) La loi du 16 mars 1964 a été abrogée par la loi du 5 janvier 1976.

(4) Les villes pour lesquelles le Fond A est destiné sont exclues du Fonds de Compensation Fiscale.

(5) En 1976, une seule commune a rempli ces conditions.

(6) Le complément de recettes qui est égal à 10 % de la quote-part dans le Fonds B et qui est accordé en vertu de l'article 94, alinéa 1, 1° de la loi du 14 février 1961, modifiée par l'article 26 de la loi du 16 mars 1964, aux nouvelles communes créées par fusion, est modifié en un complément de 15 % pendant 5 ans, suivi d'un complément de 10 % pendant encore 5 ans. En outre, un avantage similaire et à effet rétroactif est accordé aux nouvelles communes ayant déjà bénéficié du complément de 10 %, dans certains cas défalcation faite. Ces derniers recours sont en fonction des quotes-parts du Fonds B accordées antérieurement et dont la valeur précise est connue.

(7) Conformément aux dispositions de l'article 51 de la loi du 26 juin 1971 portant organisation des agglomérations et fédérations de communes, un crédit spécial est accordé pour satisfaire leurs besoins.

Les crédits gérés par le Ministère de l'Intérieur dans les budgets des affaires régionales comprennent 0,1 milliard pour les transferts de revenus et de capitaux aux autorités locales. Ces crédits ont presque entièrement été attribués aux communes fusionnées (1). A peu près 32 % de ces crédits étaient destinés à l'amortissement des emprunts auprès du Crédit communal de Belgique. L'agglomération bruxelloise n'en a reçu que 14 % (2).

Les crédits pour les transferts de revenus aux provinces et aux communes repris dans les autres budgets se sont élevés à 40,9 milliards, dont 6 milliards destinés aux pensions et 25,6 milliards aux traitements et frais de fonctionnement des écoles provinciales, 3,7 milliards pour l'amortissement de l'intérêt des emprunts auprès du Crédit communal de Belgique et 2,3 milliards des recettes affectées (3) pour l'alimentation du Fonds spécial des communes (anciennement art. 358 du Code des impôts sur les revenus). Le budget de Culture prévoit un crédit de 1,9 milliard. Les budgets régionaux (crédits de 0,4 milliard) étaient destinés aux centres de formation d'aides familiales.

Les crédits pour les transferts de capitaux aux provinces et aux communes répartis sur les autres budgets se sont élevés à 11,1 milliards dont 1,6 milliard a été utilisé pour l'amortissement d'emprunts auprès du Crédit communal de Belgique, 6,8 milliards pour l'exécution de travaux publics (ayant trait notamment aux installations portuaires, aux travaux de drainage, à l'exécution de la loi Brufaut, aux zones vertes publiques, et à la rénovation urbaine) et 1,7 milliard pour l'enseignement provincial et communal, notamment pour les bâtiments. Pour les affaires culturelles, 1 milliard a été prévu.

Les autres transferts se sont chiffrés, au total, à 0,2 milliard. Il s'agit de subsides à l'Association des Villes et Communes belges, à la section belge du Conseil des Communes d'Europe et à la section belge du Groupement européen des Ardennes et de l'Eifel (4), la contribution de l'Etat dans les coûts de la ville de Bruxelles pour l'organisation de la cérémonie de commémoration sur la place des Martyrs, le subside à l'Institut « Université-Administration » et aux associations intercommunales et communales pour couvrir les frais de drainage et les différentes dépenses relatives à la réforme de structures locales et de régionalisation.

Les investissements du secteur local évalués sur base d'une enquête du Crédit communal de Belgique se sont élevés à 69,5 milliards (5), dont 44,3 milliards pour les communes et 25,2 milliards pour les provinces, organismes et autorités communaux

(1) Il s'agit des aides exceptionnelles aux communes nées d'une fusion de communes en vue de l'apurement total ou partiel de leur passif ou de la couverture de charges exceptionnelles (art. 6 de la loi du 23 juillet 1971) et en vue de l'exécution de la clause de sauvegarde convenue dans l'article 5, § 4 de la même loi.

(2) Respectivement titre II, section XXI et titre I, section X des budgets des affaires régionales.

(3) Recettes affectées : prélèvement sur les bénéfices de l'impôt sur les sociétés.

(4) L'association européenne de l'Eifel et des Ardennes comprend 6 commissions internationales et a pour but principal de créer un véritable esprit européen et d'assurer l'évolution économique équilibrée dans le milieu protégé du Massif Ardennais. La Belgique réalise cet objectif par le biais d'informations et d'actions d'aide aux Communes situées dans le secteur. Pour le moment, deux actions seront menées, l'une en matière des problèmes relatifs à la politique régionale du point de vue des organes locaux et l'autre ayant trait à l'organisation rurale.

(5) Les investissements des intercommunales des autoroutes, soit pour 1976 16,4 milliards, ne sont pas compris dans les montants cités.

et régionaux. Par rapport à 1975, le montant global des investissements a été augmenté de 22 %. Les investissements ont été financé pour 49,3 milliards par des emprunts fournis par le Crédit communal. Il est à remarquer que le volume de nouveaux engagements pris par le Crédit communal au cours de l'année pour le financement d'investissements, s'est élevé à 52,9 milliards, mais que les emprunts effectivement mis à la disposition après les formalités d'acceptation nécessaires ont reculé de 1,5 milliard. Les crédits pour le financement d'investissements comprennent, en outre, 6,1 milliards de prêts dits « Part d'Etat » (1).

Les investissements ont également été financés par des subventions en capital versées par l'Etat (8,3 milliards), par les emprunts publics des grandes villes (5,6 milliards), par la vente de biens du patrimoine (2,3 milliards) et par des emprunts privés des intercommunales (1,7 milliard). Les besoins financiers des communes et des intercommunales pour des investissements dans le secteur de la construction de logements ont été couverts par des crédits de caisse (1,3 milliard).

De l'ensemble des subsides de l'Etat (8,3 milliards) et des emprunts fournis par le Crédit communal (49,3 milliards), les communes ont reçu 35,3 milliards, les provinces 3,5 milliards, les intercommunales 14,3 milliards (2), les commissions d'assistance publique 3 milliards et l'agglomération de Bruxelles ainsi que les fédérations, les fabriques d'église, les polders et les wateringues 1,5 milliard.

Les subventions liquidées et les capitaux prêtés étaient destinés à l'exécution de travaux (construction, amélioration, réparation) (49,9 milliards), à l'achat de biens d'équipement (mobilier, appareils pour les hôpitaux, matériel didactique) (2,7 milliards) ainsi qu'à l'achat et l'expropriation de biens immobiliers (4,9 milliards).

Pour le financement des travaux routiers, les 11,6 milliards utilisés ont été répartis comme suit : 8,7 milliards pour les travaux de réparation et d'amélioration, 1,1 milliard pour l'aménagement de nouveaux parkings, routes, 0,5 milliard pour les initiatives d'aménagement du territoire et d'urbanisation, 0,4 milliard pour l'installation, l'extension et l'amélioration de l'éclairage public et 0,6 milliard pour l'achat de terrains et d'immeubles en vue de l'aménagement de la voirie communale. En outre, des crédits transitoires ont été accordés pour un montant de 14,6 milliards, à sept intercommunales d'autoroutes, en attendant qu'elles disposent d'autres moyens financiers.

Le financement des travaux de distribution d'eau s'est élevé à 2,4 milliards. Les sommes liquidées étaient destinées à l'installation de nouveaux réseaux ainsi qu'au raccordement d'habitations, à la réparation de réseaux, de conduites et de châteaux d'eau, à la construction de châteaux d'eau et de réservoirs ainsi qu'à l'achat de sources et de captages. On constate que, comme en 1975, la Compagnie Intercommunale Bruxelloise des Eaux a obtenu des avances sur le produit d'un emprunt à émettre (3). Le financement des travaux d'électrification et de distribution du gaz est passé de

(1) Il s'agit d'emprunts destinés à couvrir la part de l'Etat dans les dépenses subsidiées par les Ministères des Travaux publics et de la Santé publique ainsi que par le Fonds pour la construction d'hôpitaux et d'établissements médico-sociaux. Les emprunts sont accordés par le Crédit communal aux autorités locales, mais l'Etat rembourse aux emprunteurs les intérêts et amortissements en vertu de l'arrêté royal du 22 octobre 1959.

(2) Y compris la Société nationale de Distribution d'Eau, la Société nationale du Logement et la Société nationale Terrière.

(3) Respectivement 0,7 et 0,8 milliard.

2,3 milliards en 1975 à 3,3 milliards en 1976. De ces prêts et subventions, 1,3 milliard a été destiné à l'installation et l'extension des réseaux de distribution d'électricité, 0,7 milliard a été affecté à l'amélioration et la modernisation dans ce domaine et 1,3 milliard, à l'installation et la modification de réseaux de distribution de gaz.

Les crédits destinés aux travaux concernant l'hygiène publique et les hôpitaux, les cliniques, les maisons de repos et les maternités, se sont élevés respectivement à 4,4 et 6,6 milliards. Le financement des travaux se rapportant aux bâtiments communaux et provinciaux et aux centres culturels, musées, bibliothèques, théâtres et télédistribution a été respectivement de 1,1 milliard et de 3,6 milliards.

Les crédits utilisés pour la construction d'écoles et les dépenses d'enseignement ont atteint 4 milliards. Une attention particulière a été accordée à la construction (2,9 milliards), l'aménagement, l'agrandissement et la modernisation d'écoles (0,7 milliard). Pour les plaines de jeux, de sport et les bassins de natation, l'encours utilisé a été de 5,4 milliards. Les prêts et les subventions ont été affectés à la construction et aux transformations de parcs publics, de terrains de sport et de jeux, à la construction de piscines et de centres de plein air (4 milliards) et à l'acquisition de terrains et de bâtiments (0,8 milliard).

Le financement de la politique foncière et de la lutte contre les taudis s'est élevé à 3,3 milliards, dont 2,3 milliards affectés à l'équipement et à l'aménagement de cités et à l'achat de terrains et 0,9 milliard pour la démolition des taudis et l'achat ou l'assainissement d'habitations.

Les travaux en vue de l'expansion économique ont nécessité 3,6 milliards de subventions et de prêts. Le financement des travaux portuaires relatifs à la construction et à la modernisation des installations a exigé 0,4 milliard. Un montant de 3,8 milliards a été consacré à l'aménagement des transports en commun.

Des 57,6 milliards de prêts et capitaux liquidés, 18,7 milliards concernaient la santé publique et le logement, 15,3 milliards les transports, 9 milliards les affaires culturelles, 7,2 milliards le commerce, l'industrie et les classes moyennes, 4 milliards l'enseignement, 1 milliard les bâtiments communaux et provinciaux, 0,6 milliard les cultes, 0,7 milliard les équipements sociaux, 0,5 milliard la police communale et la protection de la population et 0,4 milliard a concerné l'agriculture.

\*  
\* \* \*

**Aperçu général des finances provinciales**  
**Service ordinaire - Ensemble des provinces**  
(en millions de francs)

EXERCICES	Total propre à l'exercice			Total général		
	Recettes	Dépenses	Soldes	Recettes	Dépenses	Soldes
1967 (a, c) .....	6 150	5 151	+ 999	6 569	5 866	+ 703
1968 (a, c) .....	6 943	5 825	+1 118	7 640	6 468	+1 172
1969 (a, c) .....	7 320	6 811	+ 509	8 496	7 159	+1 337
1970 (a, c) .....	7 716	7 764	— 48	9 158	8 090	+1 068
1971 (b, c) .....	9 197	9 066	+ 131	10 705	9 851	+ 854
1972 (b, c) .....	10 879	10 456	+ 423	12 172	11 215	+ 957
1973 (d) .....	14 018	14 425	— 407	14 859	14 910	— 51
1974 (e) .....	14 661	15 013	— 352	15 329	15 426	— 97
1975 (e) .....	16 949	16 402	+ 547	17 441	17 203	+ 237
1976 (e) .....	19 592	21 234	—1 642	20 260	22 590	—2 330

(a) Comptes définitifs.

Source : Institut National de Statistique.

(b) Comptes provisoires.

(c) Recettes : droits constatés; dépenses : créances liquidées et ordonnées.

(d) Evaluations budgétaires approuvées par arrêté royal, y compris les modifications intervenues en cours d'exercice.

(e) Evaluations budgétaires approuvées par arrêté royal, non compris les modifications intervenues en cours d'exercice.

**Finances provinciales. Service ordinaire. Recettes**  
**Principales subdivisions du chapitre « Fonds des provinces et impositions provinciales »**  
(en millions de francs)

SECTIONS	1972 (a)	1973 (b)	1974 (c)	1975 (c)	1976 (c)
Quotes-parts dans le Fonds des Provinces .....	2 592	2 953	3 249	3 769	4 523
Centimes additionn. au précompte immobilier .....	2 150	2 709	3 105	3 790	3 581
Impositions directes et indirectes ..	901	1 359	1 439	1 815	2 052
Autres recettes .....	98	94	99	(d)	(d)
<i>Total ...</i>	<b>5 741</b>	<b>7 115</b>	<b>7 892</b>	<b>9 374</b>	<b>10 156</b>

Source : Institut National de Statistique.

(a) Comptes provisoires, droits constatés.

(b) Evaluations budgétaires approuvées par arrêté royal, y compris les modifications intervenues en cours d'exercice.

(c) Evaluations budgétaires approuvées par arrêté royal, non compris les modifications intervenues en cours d'exercice.

(d) Dans la nouvelle classification économo-fonctionnelle, les « autres recettes » sont intégrées dans la fonction « opérations non imputables ».

## Finances provinciales - Service ordinaire

Classification économo-fonctionnelle (a)

(en millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

a) Application d'une classification éconómico-fonctionnelle à partir de l'exercice 1975.  
Budgets initiaux approuvés par arrêté royal; donc, non compris les modifications en cours d'exercice.

**Répartition géographique des finances provinciales**  
 Service ordinaire  
 (en millions de francs)

PROVINCES	Exercices (a)	Total propre à l'exercice			Total général		
		Recettes	Dépenses	Soldes	Recettes	Dépenses	Soldes
Anvers .....	1971	1 405	1 239	+166	1 728	1 457	+271
	1972	1 457	1 330	+127	1 887	1 540	+347
	1973	1 710	1 857	-147	1 943	1 943	-
	1974	1 932	2 094	-162	2 177	2 177	-
	1975	2 414	2 285	+129	2 585	2 550	+ 35
	1976	2 936	2 880	+ 56	3 380	3 379	+ 1
Brabant .....	1971	1 585	1 682	- 97	1 933	1 716	+217
	1972	2 143	1 942	+201	2 328	1 977	+351
	1973	2 299	2 474	-175	2 490	2 490	-
	1974	2 644	2 703	- 59	2 718	2 718	-
	1975	2 855	2 897	- 42	3 000	2 982	+ 18
	1976	2 349	3 934	-1 585	2 381	4 039	-1 658
Hainaut .....	1971	1 723	1 666	+ 57	1 740	1 959	-219
	1972	2 041	1 969	+ 72	2 041	2 287	-246
	1973	2 599	2 507	+ 92	2 628	2 642	- 14
	1974	2 844	2 853	- 9	2 932	2 963	- 31
	1975	3 645	3 536	+109	3 674	3 565	+109
	1976	4 794	5 153	-359	4 794	5 483	-689
Liège .....	1971	1 461	1 588	-127	1 820	1 600	+220
	1972	1 748	1 788	- 40	2 008	1 822	+186
	1973	2 242	2 323	- 81	2 396	2 392	+ 4
	1974	2 499	2 613	-114	2 613	2 638	- 25
	1975	3 388	3 361	+ 27	3 388	3 381	+ 7
	1976	1 318	1 336	- 18	1 337	1 342	- 5

1973	1 796	1 830	— 34	— 34	1 838	1 839	— 1	— 1	— 1
1974	977	987	— 10	— 10	994	994	—	—	—
1975	1 129	1 140	— 11	— 11	1 179	1 179	—	—	—
1976	1 307	1 318	— 11	— 11	1 361	1 361	—	—	—
<hr/>									
Luxembourg .....									
1971	188	121	+ 67	+ 67	351	219	+132	+432	+ 57
1972	234	250	— 16	— 16	271	252	+ 19	+ 19	—
1973	315	333	— 18	— 18	334	334	—	—	—
1974	369	388	— 19	— 19	390	390	—	—	—
1975	480	488	— 8	— 8	488	488	—	—	—
1976	634	634	—	—	635	634	+ 1	+ 1	—
<hr/>									
Namur .....									
1971	382	321	+ 61	+ 61	383	424	— 41	— 41	— 57
1972	438	387	+ 51	+ 51	438	507	— 69	— 69	— 69
1973	565	541	+ 24	+ 24	565	605	— 40	— 40	— 40
1974	619	618	+ 1	+ 1	620	661	— 41	— 41	— 41
1975	774	649	+125	+125	774	710	+ 64	+ 64	+ 64
1976	933	929	+ 4	+ 4	933	931	+ 2	+ 2	+ 2
<hr/>									
Flandre orientale .....									
1971	684	697	— 13	— 13	876	701	+175	+175	+ 57
1972	809	801	+ 8	+ 8	1 063	808	+255	+255	—
1973	1 540	1 658	—118	—118	1 663	1 663	—	—	—
1974	1 710	1 778	— 68	— 68	1 782	1 782	—	—	—
1975	1 240	1 206	+ 34	+ 34	1 294	1 294	—	—	—
1976	1 486	1 438	+ 48	+ 48	1 545	1 545	—	—	—
<hr/>									
Flandre occidentale .....									
1971	416	+ 35	537	537	433	433	+104	+104	+ 57
1972	591	+ 80	701	701	530	530	+171	+171	—
1973	952	+ 50	1 002	1 002	1 002	1 002	—	—	—
1974	1 067	+ 88	1 103	1 103	1 103	1 103	+ 5	+ 5	+ 5
1975	1 025	+184	1 059	1 059	1 054	1 054	+ 1	+ 1	+ 1
1976	1 206	+197	1 265	1 265	1 265	1 265	—	—	—

Source : Institut National de Statistique.

(a) Exercices 1971 et 1972 : Comptes provisoires.  
 Exercice 1973 : Evaluations budgétaires approuvées par arrêté royal, y compris les modifications intervenues en cours d'exercice.  
 Exercices 1974, 1975 et 1976 : Evaluations budgétaires approuvées par arrêté royal, non compris les modifications intervenues en cours d'exercice.

**Répartition des finances provinciales par chapitre administratif (a)**  
**Service ordinaire**  
(en millions de francs)

CHAPITRES	1970 (b)		1971 (c)		1972 (c)		1973 (d)		1974 (e)	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Patrimoine .....	120	91	130	105	178	112	156	145	189	148
Fonds et Imp. - Administrat. générale ..	4 073	413	4 573	531	5 741	648	7 115	941	7 892	1 006
—	—	33	—	32	—	54	1	66	1	68
Justice - Cultes .....	1 215	1 075	1 583	1 373	1 568	1 438	1 741	1 687	937	861
Régies .....	56	320	65	355	72	387	77	514	83	564
Assistance publique .....	56	320	65	355	72	387	77	514	83	564
Hygiène .....	301	639	374	698	388	805	443	1 066	466	1 159
Voirie et Travaux publics .....	106	583	99	614	80	719	98	987	98	1 047
Economie .....	12	214	13	229	10	256	15	389	19	412
Enseignements .....	1 613	2 695	2 050	3 144	2 418	3 734	2 834	4 602	3 296	5 240
Beaux-Arts - Folklore .....	39	268	41	298	44	380	48	488	54	541
Pensions .....	53	229	92	263	134	302	110	374	117	433
Dette .....	128	1 171	177	1 389	241	1 574	1 367	3 120	1 509	3 492
Transferts .....	—	33	—	35	5	47	13	46	—	42
<i>Total propre à l'exercice .....</i>	<i>7 716</i>	<i>7 764</i>	<i>9 197</i>	<i>9 066</i>	<i>10 879</i>	<i>10 456</i>	<i>14 018</i>	<i>14 425</i>	<i>14 661</i>	<i>15 013</i>
<i>Soldes des exercices antérieurs .....</i>	<i>1 442</i>	<i>326</i>	<i>1 508</i>	<i>785</i>	<i>1 293</i>	<i>759</i>	<i>841</i>	<i>485</i>	<i>668</i>	<i>413</i>
<i>Total général ...</i>	<b>9 158</b>	<b>8 090</b>	<b>10 705</b>	<b>9 851</b>	<b>12 172</b>	<b>11 215</b>	<b>14 859</b>	<b>14 910</b>	<b>15 329</b>	<b>15 426</b>

Source : Institut National de Statistique.

(a) A partir de l'exercice 1975, voir tableau à la page 247.

(b) Comptes définitifs; recettes : droits constatés; dépenses : créances liquidées et ordonnancées.

(c) Comptes provisoires.

(d) Évaluations budgétaires approuvées par arrêté royal, y compris les modifications intervenues en cours d'exercice.

(e) Évaluations budgétaires approuvées par arrêté royal, non compris les modifications intervenues en cours d'exercice.

**Relations financières : Etat - Pouvoirs publics subordonnés**  
 (en millions de francs)

DÉSIGNATION	1973	1974	1975 (a)	1976 (b)
<b>DÉBIT</b>				
A. <i>Transferts de revenus</i> .....	49 350	59 029	71 983	83 498
1. Contributions à l'enseignement .....	19 416	24 598	29 392	31 459
a) Salaires et pensions .....	(18 062)	(22 676)	(26 718)	(28 488)
b) Frais de fonctionnement .....	(1 354)	(1 922)	(2 674)	(2 971)
2. Contributions à la charge d'intérêts	1 575	2 288	3 348	4 199
3. Autres contributions spéciales .....	994	1 168	1 332	1 516
4. Contributions à des fins générales ...	27 365	30 975	37 911	46 324
B. <i>Transferts de capitaux</i> .....	5 872	4 492	7 403	8 623
1. Bâtiments et équipement pour l'enseignement .....	956	764	1 213	1 295
2. Autres bâtiments et routes .....	3 751	2 541	3 814	4 036
3. Autres transferts .....	1 165	1 187	2 376	3 292
Total ...	<b>55 222</b>	<b>63 521</b>	<b>79 386</b>	<b>92 121</b>
<b>CRÉDIT</b>				
A. <i>Transferts de revenus</i> .....	423	433	863	641
B. <i>Transferts de capitaux</i> .....	190	162	241	176
Total ...	<b>613</b>	<b>595</b>	<b>1 104</b>	<b>837</b>
Solde ...	<b>54 609</b>	<b>62 926</b>	<b>72 282</b>	<b>91 284</b>

Source : Ministère des Finances.

(a) Prévisions de recettes; en dépenses, crédits votés (y compris les lois spéciales), rectifiés par le feuilleton d'ajustement.  
 (b) Prévisions.

**Aperçu général des finances communales**  
 Service ordinaire  
 (en millions de francs)

EXERCICES	Total propre à l'exercice			Total général		
	Recettes	Dépenses	Soldes	Recettes	Dépenses	Soldes
1967 (a) .....	41 450	42 794	— 1 344	51 936	52 790	— 854
1968 (a) .....	48 375	46 651	+ 1 724	61 127	56 982	+ 4 145
1969 (b) .....	49 806	53 828	— 4 022	53 348	60 996	— 7 648
1970 (b) .....	54 117	59 513	— 5 396	60 194	63 821	— 3 627
1971 (b) .....	60 742	66 947	— 6 205	68 110	71 246	— 3 136
1972 (b) .....	68 519	75 685	— 7 166	76 357	79 946	— 3 589
1973 (b) .....	79 002	86 333	— 7 331	85 940	92 202	— 6 262
1974 (b) .....	88 545	96 500	— 7 955	98 817	102 647	— 3 830
1975 (c) .....	102 030	115 593	— 13 563	114 958	124 814	— 9 856
1976 (d) .....	115 605	132 115	— 16 510	130 863	145 199	— 14 336

Source : Institut National de Statistique.

- (a) Comptes définitifs; recettes : droits constatés; dépenses : engagements effectifs des dépenses.
- (b) Budgets approuvés, y compris les recours, non compris les modifications intervenues en cours d'exercice.
- (c) Statistique établie par le Ministère de l'Intérieur.
- (d) Statistique établie par le Crédit Communal de Belgique.

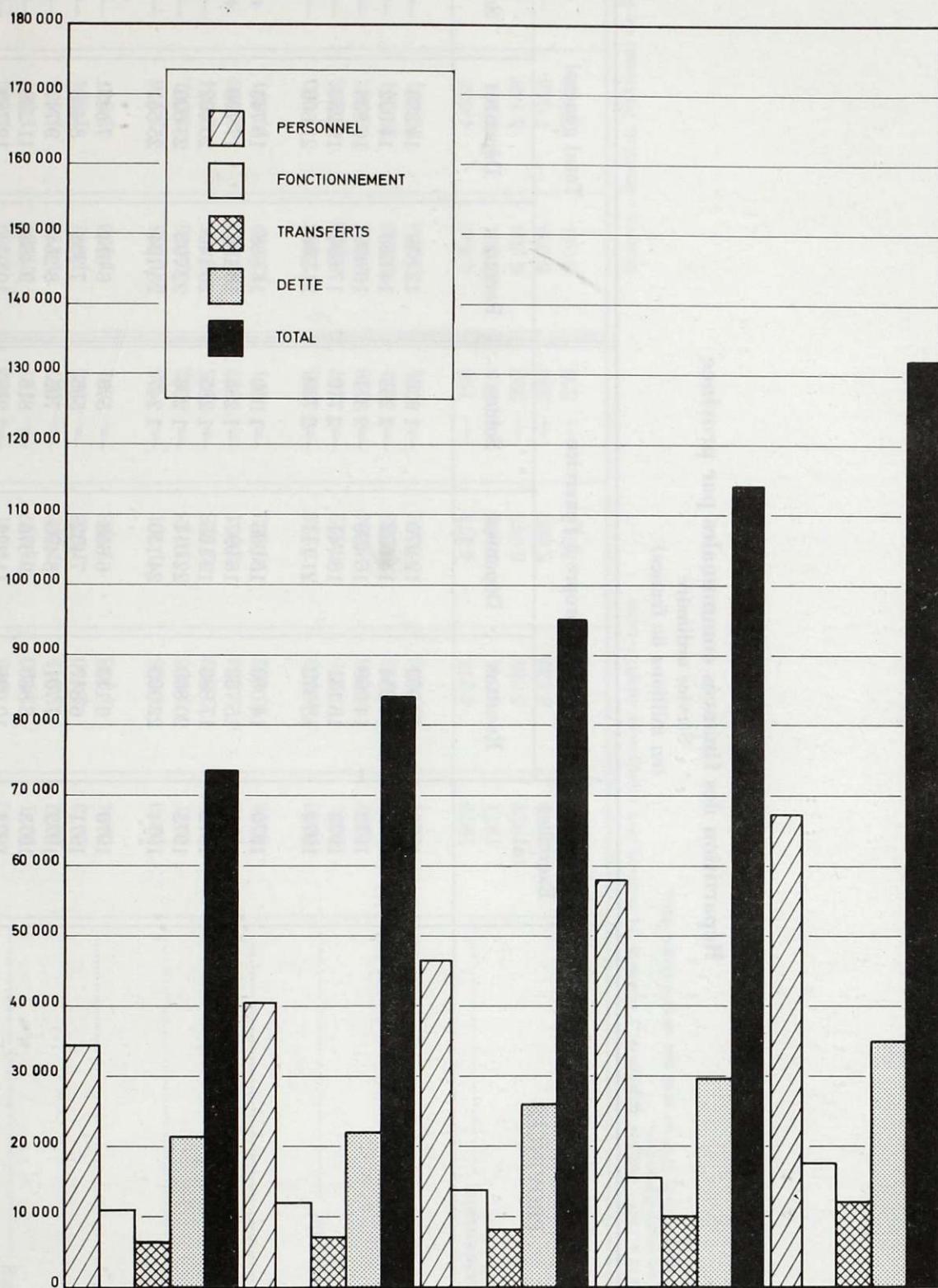
**Evolution des principales recettes communales**  
 (en millions de francs)

DÉSIGNATION	1972	1973	1974	1975	1976
Fonds des communes (dotation globale) (a) .....	21 001	23 463	26 561	31 883	38 750
Fonds spéciaux (b) .....	1 896	2 297	2 238	2 894	2 877
<i>Total</i> ...	<b>22 897</b>	<b>25 760</b>	<b>28 799</b>	<b>34 777</b>	<b>41 627</b>
Impositions communales (c) .....	22 288	23 745	29 387	32 568	..
<i>Total</i> ...	<b>(d)</b>	<b>(d)</b>	<b>(d)</b>	<b>(e)</b>	..
Recettes ordinaires propres à l'exercice (f) .....	<b>45 185</b>	<b>49 505</b>	<b>58 186</b>	<b>67 345</b>	..
Recettes ordinaires propres à l'exercice (f) .....	<b>68 487</b>	<b>77 358</b>	<b>91 305</b>	<b>102 030</b>	<b>115 605</b>
	<b>(d)</b>	<b>(d)</b>	<b>(d)</b>	<b>(e)</b>	<b>(g)</b>

Sources : Ministère de l'Intérieur.  
 Crédit Communal de Belgique.

- (a) Dont pour les quatre grandes villes 7.770 millions de francs en 1972, 8.681 en 1973, 9.828 en 1974, 11.797 en 1975 et 14.337 en 1976.
- (b) Y compris la compensation pour la suppression du Fonds des sociétés (art. 358 du C.I.R.), les compléments du Fonds des Communes et aides spéciales de l'Etat, ainsi que l'aide aux communes fusionnées.
- (c) D'après les comptes.
- (d) Statistique des comptes établie par le Ministère de l'Intérieur.
- (e) Statistique des budgets établie par le Ministère de l'Intérieur.
- (f) Y compris les traitements du personnel enseignant payés directement par l'Etat à ce personnel et qui, par conséquent, ne transitent pas par la caisse communale.
- (g) Statistique provisoire des budgets établie par le Crédit Communal de Belgique.

**Evolution des dépenses communales**  
**Exercice propre (budgets)**  
 (en millions de francs)



Sources : Pour les trois premières années : Ministère de l'Intérieur.  
 Pour les deux dernières années : Crédit Communal de Belgique.

**Répartition des finances communales par province**  
**Service ordinaire**  
 (en millions de francs)

PROVINCES	Exercices (a)	Total propre à l'exercice			Total général		
		Recettes	Dépenses	Soldes	Recettes	Dépenses	Soldes
Anvers .....							
1970	10 932	12 870	-1 938	12 839	14 353	-1 514	
1971	12 254	14 522	-2 268	14 668	14 992	-324	
1972	14 098	16 469	-2 371	16 499	16 835	-336	
1973	16 131	18 741	-2 710	17 690	19 253	-1 563	
1974	18 372	21 111	-2 739	21 206	21 606	-400	
Brabant .....							
1970	14 086	15 086	-1 000	15 868	15 745	+ 123	
1971	15 762	16 997	-1 235	18 180	17 798	+ 382	
1972	17 880	19 165	-1 285	20 140	20 402	-262	
1973	20 808	22 014	-1 206	22 793	23 623	-830	
1974	22 903	24 150	-1 247	25 104	25 551	-447	
Hainaut .....							
1970	6 113	6 688	-575	6 614	7 543	-929	
1971	6 847	7 432	-585	7 308	8 443	-1 135	
1972	7 701	8 496	-795	8 254	9 747	-1 493	
1973	8 860	9 676	-816	9 468	11 239	-1 771	
1974	10 026	11 272	-1 246	10 914	12 782	-1 868	
Liège .....							
1970	7 123	8 035	-912	7 433	8 758	-1 325	
1971	8 056	9 096	-1 040	8 468	10 517	-2 049	
1972	9 228	10 325	-1 097	9 678	11 041	-1 363	
1973	15 520	11 617	-1 097	11 044	13 074	-2 030	
					2 651		
					2 583		
					2 222		
					2 683		

	1972	2 738	3 105	—	367	3 082	3 165	—	83
	1973	3 202	3 597	—	395	3 642	3 700	—	58
	1974	3 677	4 126	—	449	4 158	4 191	—	33
Luxembourg .....									
	1970	979	1 141	—	162	1 209	1 196	+	13
	1971	1 120	1 277	—	157	1 354	1 337	+	17
	1972	1 241	1 398	—	157	1 478	1 457	+	21
	1973	1 410	1 575	—	165	1 672	1 654	+	18
	1974	1 538	1 798	—	261	1 928	1 877	+	51
Namur .....									
	1970	1 606	1 701	—	95	1 838	1 776	+	62
	1971	1 786	1 918	—	132	2 055	2 001	+	54
	1972	2 043	2 218	—	175	2 355	2 314	+	41
	1973	2 324	2 501	—	177	2 650	2 596	+	54
	1974	10 262	10 653	—	391	11 199	10 981	+	218
Flandre orientale .....									
	1970	6 883	7 238	—	355	7 397	7 460	—	63
	1971	7 675	8 022	—	347	8 233	8 296	—	63
	1972	8 008	8 534	—	526	8 667	8 837	—	170
	1973	9 312	9 683	—	371	9 986	10 021	—	35
	1974	10 262	10 653	—	391	11 199	10 981	+	218
Flandre occidentale .....									
	1970	4 273	4 471	—	198	4 642	4 603	+	39
	1971	4 841	5 060	—	219	5 261	5 211	+	50
	1972	5 582	5 975	—	393	6 204	6 148	+	56
	1973	6 435	6 829	—	394	6 995	7 042	—	47
	1974	7 451	7 810	—	359	8 041	7 973	+	68

Source : Institut National de Statistique.

(a) Exercices 1970 à 1974 ; budgets approuvés, y compris les recours, non compris les modifications intervenues en cours d'exercice.  
Les données pour 1975 et 1976 ne sont pas encore disponibles.



## CHAPITRE III

# MONNAIE ET CREDIT

## SECTION I. — MARCHE MONETAIRE

D'une manière générale, l'évolution des marchés financiers a été, en 1976, grandement marquée par l'élargissement du déficit des finances publiques, lequel a été couvert par des emprunts publics à court et à long terme. A chaque souscription, que ce fut par le biais d'argent déjà existant et remis en circulation par les pouvoirs publics ou par celui de la création nouvelle de monnaie, le montant des actifs non-monétaires ou suivant le cas le stock monétaire a connu un accroissement.

En ce qui concerne l'activité industrielle, le financement du gonflement des stocks a, probablement, contribué à augmenter l'endettement des entreprises. La hausse des prix des biens importés a requis des moyens auxquels les entreprises et les particuliers ont dû pourvoir, de sorte que ceux-ci, toutes autres choses étant égales, n'ont pu constituer autant de nouveaux actifs financiers ou se sont trouvés dans l'obligation de contracter de nouvelles dettes. Dès lors, la détérioration du solde courant avec l'étranger, dont deux des causes principales sont le restockage et la détérioration des termes d'échange, a compensé dans une large mesure l'effet expansionniste des besoins financiers de l'Etat sur le surplus financier des entreprises et des particuliers.

En termes d'excédents et de déficits financiers, les paiements courants avec l'étranger (1) se sont soldés par un découvert qui, selon les estimations, s'élève à 7 milliards de francs, contre + 14 milliards en 1975. Le solde net à financer des pouvoirs publics a dépassé de 33 milliards celui enregistré l'année précédente. Par contre, l'excédent financier net des entreprises et des particuliers s'est accru de 5 milliards par rapport à 1975.

Cette situation peut également s'expliquer par l'évolution de la masse monétaire. En 1976, le total du stock monétaire et des autres engagements à l'égard des entreprises et des particuliers, détenus chez les organismes principalement monétaires, a augmenté de 152,2 milliards, contre 152,4 milliards au cours de l'année précédente. Dans ce cadre, le stock monétaire, au sens étroit, a progressé de 43,8 milliards, alors qu'en 1975 son augmentation avait été de 87,4 milliards.

(1) Il s'agit des opérations de l'UEBL sur base des transactions, à l'exclusion des transactions entre le Grand Duché du Luxembourg et des pays tiers, mais comprenant les opérations effectuées entre la Belgique et le Luxembourg.

La contre-écriture la plus importante de cette évolution est constituée par l'octroi de crédits aux entreprises, aux particuliers et au secteur public, qui a compensé largement l'incidence restrictive des opérations avec l'étranger sur la masse monétaire totale.

Le financement du secteur public représentait une contrepartie du total de l'expansion de la masse monétaire et des liquidités quasi-monétaires, de l'ordre de 88,6 milliards, contre 52,6 milliards en 1975. L'octroi de crédits aux entreprises et aux particuliers (encours utilisé, des crédits d'escompte d'avances et d'acceptation — à l'exception des lettres de change destinées à mobiliser les créances commerciales — accordés, à l'origine par les organismes principalement monétaires a constitué une contrepartie d'un montant de 84,8 milliards, contre 66,3 milliards l'année précédente.

Cette évolution doit être située dans le cadre plus vaste du développement pris par les actifs financiers au cours de l'année considérée. En effet, au cours de cette année, le total des actifs financiers s'est accru, selon les estimations, de 445 milliards, contre 378 milliards pendant l'année précédente. Du total de la formation d'actifs financiers, par les particuliers et les entreprises, la part des placements à moyen et à long terme s'est accrue. Le glissement ne se rapportait, cependant, qu'aux placements en francs belges; la part des actifs en devises étrangères à moyen et à long terme a diminué.

En ce qui concerne les *actifs en francs belges*, la croissance des encaisses monétaires a ralenti de manière considérable. Le relèvement général du taux d'intérêt a incité les entreprises et les particuliers à limiter leurs actifs monétaires offrant un rendement médiocre ou nul. Les dépôts en livrets ordinaires ont augmenté de manière plus lente qu'en 1975, à savoir 106 milliards, contre 136,7 milliards. En effet, à l'encontre de la plupart des autres taux créditeurs, le taux d'intérêt de ces actifs ne s'est pas modifié au cours de l'année.

Les dépôts à terme et à préavis d'un an au plus ont progressé de 97,4 milliards de francs, alors qu'en 1975 ils avaient baissé de 21,8 milliards. Ce changement est exclusivement à mettre en rapport avec l'évolution des gros dépôts et des dépôts à l'étranger, dont les taux d'intérêt ont été relevés à la suite des conditions du marché. A ce sujet, il faut tenir compte également de l'effet « carrousel ».

Les actifs financiers à revenu fixe et à plus d'un an, constitués par les entreprises et les particuliers, ont connu une croissance notable en 1976. A l'inverse des dépôts, les placements nets en obligations et en bons de caisse sont passés de 93,9 à 144,9 milliards. Durant la majeure partie de l'année, leur taux d'intérêt a crû plus rapidement que ceux pour les placements à court terme et que ceux de la plupart des placements à long terme à l'étranger.

En effet, les taux d'intérêt des bons de caisse et obligations émis par les institutions publiques de crédit ont été relevés de 1,5 % à 1,75 %, alors que le rendement des obligations de l'Etat, pour le porteur qui garde son titre jusqu'à l'échéance finale, s'élevait à 8,69 % pour l'emprunt 1975-1983, émis en septembre 1975 et a progressé jusqu'à 10,02 % pour l'emprunt 1976-1985 émis en septembre 1976. Compte doit être tenu également du ralentissement intervenu dans la hausse

des prix à la consommation, permettant au placeur de réaliser à nouveau un rendement net réel.

A ce propos, il y a lieu de noter qu'au cours du premier semestre, le total des dépôts bancaires a connu une légère accélération de croissance. Toutefois, durant la 2<sup>e</sup> moitié de l'année cet accroissement (exprimé en variation en pourcentage par rapport au même mois de l'année antérieure) devait ralentir nettement. Cette évolution doit essentiellement être mise en rapport avec l'augmentation plus faible des dépôts à un mois au maximum et des avoirs sous forme de livrets qui accusent une progression de respectivement 13,1 % et 14,9 % au cours de la période allant de décembre 1975 à décembre 1976, alors que, pendant l'année précédente, ces chiffres étaient respectivement de 16,6 % et 30,2 %. Les avoirs à plus d'un mois confiés aux banques de dépôts connaissent une accélération de leur croissance et tout au long de l'année 1976, le montant de ces dépôts s'est situé à 19,1 % au-dessus du pourcentage enregistré le mois correspondant de l'année précédente.

Le total des émissions nettes en obligations et bons de caisse effectuées par le Crédit Communal, les banques, la CGER et les caisses d'épargne privées accuse un rythme de croissance moyen de 17,5 % par rapport au même mois de 1976, alors que l'année précédente ce taux s'est inscrit à 17,1 %.

A l'encontre des particuliers et des entreprises, non sociétaires, qui ne se seraient constitués guère plus d'actifs financiers que l'année précédente, les actifs formés par les sociétés ont connu un accroissement durant l'année considérée, alors qu'en 1975, ils avaient régressé. Cette évolution s'explique sans conteste par l'amélioration du cash-flow nominal de la plupart des entreprises, amélioration qui s'est manifestée dans l'évolution suivie par les dépôts à terme. En outre, il faut tenir compte de ce que pendant certaines périodes de l'année, les emprunteurs de premier rang avaient avantage à prendre des crédits à court terme, dont le montant a été immédiatement placé pour un court terme (effet « carrousel »), ce qui a permis d'accroître tant le montant des actifs financiers des sociétés que celui de leurs engagements financiers.

Cet accroissement des actifs financiers constitués par les entreprises et les particuliers, se retrouve en majeure partie dans l'évolution de leurs créances sur l'étranger (72, contre 23 milliards) et de celles sur les secteurs intérieurs non financiers. Les actifs financiers constitués auprès de l'ensemble des intermédiaires financiers ont augmenté proportionnellement beaucoup moins.

Les nouveaux moyens d'action revenant aux intermédiaires financiers non monétaires ont été du même ordre de grandeur que l'année précédente. Cette évolution doit être placée en regard de la diminution des actifs financiers constitués auprès des intermédiaires financiers du secteur public; auprès des caisses d'épargne privées, des sociétés hypothécaires et des sociétés de capitalisation, les actifs ont quelque peu augmenté. Dans les deux cas, le développement des placements a été freiné par le succès moins grand rencontré par les dépôts en carnets ou livrets ordinaires; mais cette influence s'est fait sentir le plus sur la croissance des passifs des institutions financières du secteur public.

La constitution d'actifs financiers a été plus importante auprès des banques (à l'exclusion de la Banque Nationale). En effet, la forte progression des "autres" dépôts à un an maximum et l'accélération modérée de la croissance des émissions de bons de caisse ont compensé le ralentissement de la croissance des dépôts en livrets et des dépôts directement exigibles.

En 1976, les entreprises aussi bien que les particuliers, ont plus accru leurs engagements financiers globaux que l'année précédente : ceux-ci ont augmenté de 270 milliards, contre 210 milliards en 1975.

Les engagements des entreprises ont crû de 15 milliards de plus qu'en 1975, accroissement qui s'explique par l'élargissement des stocks et la progression des créances commerciales nettes sur l'étranger, lesquelles avaient décrû une année auparavant. Il convient également de tenir compte de « l'effet carrousel ».

Il est à noter que la hausse des engagements à court terme n'a guère dépassé celle de l'année précédente. Durant le premier trimestre et au cours des mois d'été, ces engagements ont connu une croissance rapide qui a toutefois été contrebalancée, dans sa majeure partie, par leur développement plutôt lent au cours des autres mois de l'année. Cette évolution, en effet, a été déterminée par le mouvement tantôt à la hausse, tantôt à la baisse, des créances commerciales nettes sur l'étranger. En outre, les entreprises ont contracté moins d'engagements à court terme à l'égard de l'étranger.

Les engagements à long terme se sont accrûs de manière plus importante qu'en 1975 et ceci en dépit de la stagnation intervenue dans la formation brute de capital fixe. Il semblerait que le taux d'auto-financement d'un certain nombre d'entreprises ait baissé et il n'est pas exclu que quelques entreprises aient, en plus, contracté plus de dettes à long terme pour colmater des brèches dans leur fonds de roulement. Enfin, du fait que les taux des crédits à court terme ont souvent dépassé ceux des crédits à long terme, maintes entreprises ont été amenées à ne plus différer le recours à l'endettement à long terme.

Les dettes des particuliers également ont augmenté de manière bien plus appréciable qu'en 1975. D'une part, le montant utilisé des crédits à court terme a progressé de façon exceptionnelle en raison de la reprise des achats de biens de consommation durables, reprise qui a notamment été favorisée par la souplesse des prescriptions en matière de crédits à tempérament; d'autre part, les engagements à long terme eux-aussi se sont accrûs de manière plus rapide. A ce propos, il est probable que la période de haute conjoncture dans la construction de logements ait joué un rôle de premier ordre.

L'accélération de la croissance des dettes des entreprises et des particuliers, dont question ci-avant, s'est manifestée surtout dans les montants utilisés auprès des intermédiaires financiers belges : ceux-ci sont passés de 162,3 milliards en 1975 à 212,3 milliards. Par ailleurs, les entreprises ont davantage recouru directement au marché belge des capitaux, alors qu'envers l'étranger elles ont contracté moins de dettes.

D'une manière générale, l'évolution des taux d'intérêt débiteurs a accusé une progression. Les taux du marché monétaire fortement influencés par les tensions sur les marchés des changes, ont déterminé en grande partie la tendance des taux pour les crédits à court terme. La hausse s'est chiffrée, dans l'ordre, à 3,25 et 4,15 % pour les avances ordinaires et pour les crédits d'escompte et d'acceptation. Toutefois, la marge au sein de laquelle des modifications ont eu lieu a été en général moins large pour les avances ordinaires que pour les crédits d'escompte et d'acceptation. De mi-décembre 1975 à mi-avril la hausse des taux d'intérêt débiteurs minima s'est chiffrée à environ 2,75 % pour les avances ordinaires et à 4,40 % pour les crédits d'escompte et d'acceptation. Au cours des trois mois suivants, ces taux ont été abaissés de 1 et de 1,75 %. Après une nouvelle augmentation, ces taux se sont situés, au début du mois d'octobre, à 3,25 % et 4,50 % au-dessus des chiffres de mi-juillet; enfin, à la fin de l'année, une diminution de 1,75 et 3 % respectivement est venue remplacer les maxima précédents.

Durant les premiers mois de l'année, les taux d'intérêt débiteurs pour les emprunts à long terme ont été relevés de 1,40 % pour les crédits professionnels et de 0,75 % pour les crédits au logement; depuis lors ils n'ont plus changé.

Enfin en vertu des arrêtés royaux du 13 juillet et du 17 décembre, les taux de chargement maxima pour le crédit à tempérament ont été uniformément augmentés respectivement de 9 et 3 centimes par mois.

Compte tenu de la contraction des trésoreries et des autres moyens d'alimentation, les organismes financiers ont dans une large mesure, offert des effets bancables (1) sur le marché hors banque.

D'une manière générale, cette possibilité s'est révélée être le mode de refinancement à caractère permanent le moins coûteux. Les achats d'effets bancables par l'IRG, ont atteint dès lors, en 1976, un niveau sans précédent : 246 milliards, contre 174 milliards en 1975. La durée moyenne s'est même allongée de 54 à 64 jours. Cette forte progression des achats de l'IRG s'est située aux mois de février et mars, ce qui peut s'expliquer par les sorties de devises; durant le deuxième trimestre, toutefois, un ralentissement est intervenu. Les avances de la Banque Nationale au Trésor et le reflux de devises ont en effet engendré un élargissement de la liquidité bancaire.

A partir du second semestre, l'offre a été relancée sous l'impulsion des facteurs de resserrement à caractère périodique s'accompagnant d'une nouvelle sortie de capitaux. En novembre toutefois, on a enregistré un affaiblissement.

Les tarifs de l'IRG étaient fortement liés aux tarifs correspondants appliqués par la BNB. Dès lors, l'écart entre les deux dépendait de la tendance du marché monétaire. C'est ainsi qu'au début de 1976, le taux d'achat a atteint 5,25 % — et même 5 % pour les effets n'ayant pas plus de 60 jours à courir — contre un taux officiel de 6 %. Dès les premiers remous sur le marché des changes, les conditions de l'Institut

(1) Il s'agit d'effets commerciaux satisfaisant les conditions d'escompte de la BNB. Celle-ci peut en certifier la conformité pour les opérations d'importation ou d'exportation. Le réescompte envisagé est imputé sur le plafond de réescompte que la BNB accorde aux intermédiaires financiers.

ont été liées à celles de la Banque Nationale. Le tarif normal a été fixé de manière constante, à 0,10 % au-dessous du taux de la Banque Nationale.

L'offre d'effets non-bancables, que l'IRG a pu satisfaire à titre d'acheteur ou de courtier, s'est située nettement au-dessous du montant enregistré l'année précédente, à savoir 87 milliards, contre 123 milliards. Dans cette optique, il convient de tenir compte de différents facteurs. En effet, la forte majoration du taux d'intérêt, l'obligation pour la plupart des clients-acheteurs de l'IRG, de respecter les obligations en matière de réemploi et la réduction de la tranche spéciale de réescompte de l'IRG auprès de la Banque Nationale de Belgique ont entravé cette offre.

La vente d'effets bancables n'a recueilli que peu de succès. D'une manière générale, leur liquidité parfaite n'a pu contrecarrer leur rendement inférieur à celui d'autres placements à court terme. La situation avait été pareille en 1974, également une année de tension financière et de bouleversement dans la structure des taux. Les deux premiers mois de l'année constituent une exception à cette évolution. A cette époque le Trésor a, en partie et pour une durée provisoire, placé le produit d'emprunts publics. Par conséquent les cessions d'effets de ce type n'ont atteint que 61 milliards en 1976 (dont 28 milliards au Trésor), alors qu'en 1975, elles étaient de 233 milliards (dont 172 milliards au Trésor) et 16 milliards en 1974.

La demande en effets non-bancables, dont l'intérêt ne s'était cependant pas écarté des tarifs appliqués sur les autres marchés, n'a pas été aussi importante que les deux années précédentes. Cette tendance peut, en partie, être imputée aux contraintes relatives au réemploi de fonds. De plus un grand nombre de clients de l'IRG ont été amenés à financer, en priorité, les besoins du Trésor, phénomène surtout perceptible de juillet à octobre. C'est pourquoi, le total des effets non-bancables placés par l'IRG a diminué de manière considérable, 80 milliards, contre 185 milliards en 1975.

Sur le *marché de l'argent au jour le jour*, les emprunts nets de l'Institut de Réescompte et de Garantie se sont élevés en moyenne à 4,6 milliards, contre 10,4 milliards en 1975. D'un mois à l'autre, cette moyenne a oscillé entre 10,4 milliards, enregistrés au mois de mai, et 0,2 milliard au mois d'octobre. Les montants journaliers ont varié de 18,7 milliards au 12 mai jusqu'à zéro, niveau qui a souvent été atteint de mi-août jusqu'au début de novembre. Il va de soi que l'IRG a interrompu ses emprunts chaque fois que le taux du marché excédait les conditions auxquelles il pouvait réescompter auprès de la Banque Nationale de Belgique.

La diminution des prêts de l'IRG doit se voir à la lumière de l'activité du Fonds des Rentes. En 1975, le dit Fonds était prêteur pour un montant moyen de 5,6 milliards; en 1976, la situation se renverse. En septembre, d'importantes sommes ont même été empruntées. Toutefois, pour des raisons de régulation, le Fonds des Rentes s'est abstenu de faire appel à l'argent au jour le jour pour couvrir partiellement ses besoins qui, en raison du volume de son portefeuille de certificats de Trésorerie, se sont fortement accrus, alors que l'accroissement de l'encours de ses propres certificats n'a pas suivi ce mouvement. A certaines périodes, le Fonds des Rentes s'est même abstenu d'intervenir comme prêteur sur le marché de l'argent au jour le jour afin de soutenir de la sorte, lorsque ceci était jugé souhaitable, la politique du marché monétaire visant à relever les taux d'intérêt.

D'une manière générale, cette attitude a été déterminante pour le tarif de l'argent au jour le jour. Ce taux a parfois été porté à un niveau record, notamment en mars, en août ainsi qu'en octobre; durant la première quinzaine de ce mois, le loyer de l'argent s'est chiffré le plus souvent à 18,50 % et ne devait pas descendre au-dessous de 15,50 %. En décembre, le taux moyen était retombé à 7,4 %.

En effet, durant les dernières semaines de l'année, le Fonds des Rentes a une nouvelle fois effectué des prêts importants financés au moyen d'avances de la Banque Nationale; le but était d'élargir le marché et d'éviter que les tensions habituelles de fin d'année ne fassent grimper le taux de l'argent au jour le jour à un niveau exceptionnellement élevé.

\*

\* \* \*

**Stock monétaire total**  
(en milliards de francs)

FIN DE PÉRIODE	Monnaie fiduciaire	Encaisses monétaires détenues par les entreprises (a) et particuliers			Monnaie scripturale			Monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics			Total général (9)=(5)+(8)	
		Monnaie scripturale		(1)+(2)+(3)	(4)= (2)+ (3)	Auprès des organismes principalement monétaires		(6)	(7)	(8)+ (6)+(7)		
		Auprès des organismes principalement monétaires	Auprès des autres intermédiaires financiers			Auprès des organismes principalement monétaires	Auprès des autres intermédiaires financiers					
1972 Mars	201,0	203,0	13,4	216,4	417,4	18,3	3,9	22,2	439,6	439,6		
Juin	220,9	230,4	16,3	246,7	467,6	20,7	4,5	25,2	492,8	492,8		
Septembre	216,8	219,7	17,7	237,4	454,2	20,0	4,8	24,8	479,0	479,0		
Décembre	222,4	234,1	17,2	251,3	473,7	21,8	3,0	24,8	498,5	498,5		
1973 Mars	220,2	243,3	18,0	261,3	481,5	21,2	6,9	28,1	509,6	509,6		
Juin	236,0	263,4	20,7	284,1	520,1	15,5	10,1	25,6	545,7	545,7		
Septembre	230,8	242,0	21,5	263,5	494,3	19,4	8,8	28,2	522,5	522,5		
Décembre	237,6	247,6	20,4	268,0	505,6	27,8	2,8	30,6	536,2	536,2		
1974 Mars	232,3	252,7	23,3	276,0	508,3	35,6	3,9	39,5	547,8	547,8		
Juin	249,4	269,8	25,2	295,0	544,4	26,8	5,5	32,3	576,7	576,7		
Septembre	242,4	258,5	25,4	283,9	526,3	29,1	8,0	37,1	563,4	563,4		
Décembre	254,9	258,6	26,5	285,1	540,0	31,7	4,5	36,2	576,2	576,2		
1975 Mars	254,2	271,3	28,7	300,0	554,2	32,2	4,9	37,1	591,3	591,3		
Juin	279,2	301,1	32,4	333,5	612,7	34,8	6,1	40,9	653,6	653,6		
Septembre	274,2	296,4	35,9	332,3	606,5	29,7	6,4	36,1	642,6	642,6		
Décembre	288,1	306,1	37,0	343,1	631,2	36,0	5,1	41,1	672,3	672,3		
1976 Mars	282,5	309,2	35,8	345,0	627,5	34,1	7,1	41,2	668,7	668,7		
Juin	306,5	335,0	39,3	374,3	680,8	39,9	8,2	48,1	728,9	728,9		
Septembre	299,0	313,9	40,9	354,8	653,8	39,5	6,3	45,8	699,6	699,6		
Décembre (b)	305,8	324,1	39,4	363,5	669,3	43,2	6,7	49,9	719,2	719,2		

Source : Banque Nationale de Belgique.

- (a) Entreprises privées qui n'ont pas d'engagements monétaires, intermédiaires financiers qui n'ont pas d'engagements monétaires, et organismes publics d'exploitation.  
(b) Données provisoires.

**Stock monétaire auprès des organismes principalement monétaires**  
(en milliards de francs)

FIN DE PÉRIODE	Encaisses monétaires détenues par les entreprises (a) et particuliers							Monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics (f) (g) (9)	Total général (10)=(8)+(9)		
	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale							
	Billets et pièces du Trésor (1)	Billets de la Banque Nationale de Belgique (2)	Stock de monnaie fiduciaire (c)	Auprès de la Banque Nationale de Belgique (d)	Auprès des organismes publics (e)	Auprès des banques (5)	Total (4) à (6)				
1972 Mars	8,0	200,2	202,8	0,4	53,3	151,4	205,1	407,9	18,3		
Juin	8,3	220,8	222,9	0,6	61,3	171,5	233,4	456,3	20,7		
Septembre	8,3	215,5	218,9	0,4	58,5	162,7	221,6	440,5	20,1		
Décembre	8,5	222,6	225,6	0,6	63,2	173,3	237,1	462,7	21,8		
1973 Mars	8,4	219,4	222,4	0,5	61,6	183,7	245,8	468,2	21,2		
Juin	8,7	237,2	238,4	0,5	68,1	198,1	266,7	505,1	15,5		
Septembre	8,9	230,3	233,3	0,4	60,7	183,8	244,9	478,2	19,4		
Décembre	9,1	238,5	240,6	0,5	65,6	185,9	252,0	492,6	27,8		
1974 Mars	8,8	232,8	235,1	0,6	63,8	191,1	255,5	490,6	35,6		
Juin	9,0	250,6	252,7	0,5	69,2	202,9	272,6	525,3	26,8		
Septembre	9,2	243,7	245,8	0,4	65,7	195,6	261,7	507,5	29,1		
Décembre	9,5	256,1	258,3	0,3	67,5	195,1	262,9	521,2	31,7		
1975 Mars	9,5	255,3	257,1	0,6	70,5	205,3	276,4	533,5	32,2		
Juin	9,8	282,3	282,8	0,6	76,6	229,4	306,6	589,4	34,8		
Septembre	9,9	275,1	277,2	0,6	73,2	227,6	301,4	578,6	29,7		
Décembre	10,2	288,4	292,1	0,9	75,0	236,3	312,2	604,3	36,0		
1976 Mars	10,2	283,9	286,0	0,7	77,6	236,1	314,4	600,4	34,1		
Juin	10,8	308,1	310,7	1,0	81,6	258,9	341,5	652,2	39,9		
Septembre	11,1	299,4	302,2	0,4	77,8	241,3	319,5	621,7	39,5		
Décembre (g)	11,3	307,2	310,5	1,1	81,1	248,1	329,6	640,1	43,3		

Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) Entreprises autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.

(b) Sous déduction des billets et pièces du Trésor détenus par la Banque Nationale de Belgique.

(c) Total des colonnes (1) et (2), sous déduction des billets et pièces du Trésor et des billets de la Banque Nationale de Belgique détenus par les organismes publics monétaires et les banques.

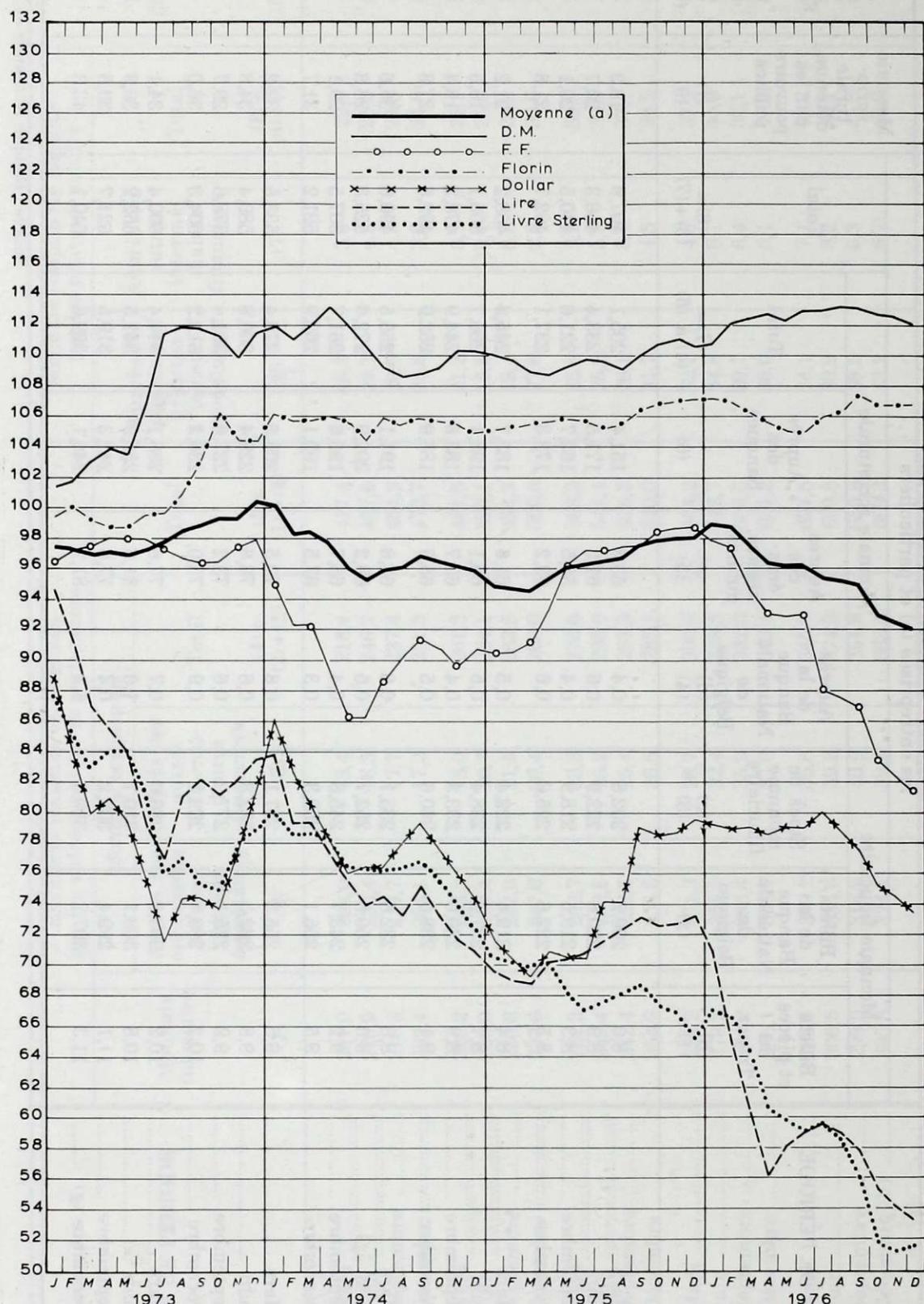
(d) Le solde créditeur du Fonds des Rentes à la Banque Nationale de Belgique n'est pas considéré comme étant de la monnaie scripturale.

(e) Office des Chèques Postaux et Crédit Communal de Belgique.

(f) Le compte ordinaire du Trésor à la Banque Nationale de Belgique n'est pas considéré comme étant de la monnaie scripturale.

(g) Données provisoires.

**Evolution des cours moyens de quelques unités monétaires  
à la Bourse de Bruxelles (a)**  
(fin 1970 = 100)



Source : Commission de la Bourse.

(a) Les indices individuels sont calculés sur base de la moyenne mensuelle des cours de change.  
L'indice moyen est calculé en tenant compte de la part relative du commerce extérieur vers les pays correspondants.

**Avoirs extérieurs nets de la Banque Nationale de Belgique**  
**Situation à fin de mois**  
 (en milliards de francs)

MOIS	Encaisse-or	Avoirs sur l'étranger en monnaies étrangères	C.E.E. Concours financier à moyen terme	Créances sur le Fonds Monétaire International	Autres avoirs ou engagements nets	Fonds Européen de Coopération Monétaire	Total des avoirs extérieurs	Evolution des avoirs extérieurs
1968 Décembre .....	76,2	18,1	—	15,3	13,3	—	122,9	-14,0
1969 Décembre .....	76,0	35,6	—	7,8	8,9	—	128,3	+ 5,4
1970 Décembre .....	73,5	39,0	—	29,8	0,8	—	143,1	+14,8
1971 Décembre .....	77,2	35,0	—	50,3	2,0	—	164,5	+21,4
1972 Décembre .....	75,4	52,4	—	52,0	14,5	—	194,3	+29,8
1973 Décembre .....	71,8	75,9	—	54,4	13,4	3,5	219,1	+24,8
1974 Décembre .....	71,8	88,6	6,5	53,3	8,6	—	228,9	+ 9,8
1975 Décembre .....	71,8	107,2	6,5	58,7	8,2	—	252,4	+23,5
1976 Janvier .....	71,8	94,3	6,5	61,8	1,2	—	235,6	-16,8
Février .....	71,8	89,9	6,5	61,6	4,3	- 8,1	226,0	- 9,6
Mars .....	71,8	87,2	6,5	61,9	13,4	-33,2	207,6	- 8,3
Avril .....	71,8	83,7	6,5	57,6	10,4	-14,8	215,2	+ 7,5
Mai .....	71,8	80,1	6,5	65,6	10,2	—	234,2	+19,1
Juin .....	71,8	79,3	6,5	65,8	11,5	—	234,9	+ 0,6
JUILLET .....	71,8	72,5	6,5	65,9	12,0	—	228,7	- 6,1
Août .....	71,8	70,7	6,5	66,5	12,4	-25,8	202,1	- 6,7
Septembre .....	71,8	64,5	6,5	59,1	11,8	-19,0	194,7	- 7,4
Octobre .....	71,8	64,1	6,5	59,2	14,2	- 8,7	207,1	+11,4
Novembre .....	71,8	70,9	6,5	59,4	9,3	—	217,9	+10,8
Décembre .....	71,8	84,0	6,5	59,0	10,4	—	231,7	+13,8

Source : Banque Nationale de Belgique.

Bilans intégrés des organismes  
(en milliards de francs)

Fin de période	Stock monétaire	Autres engagements envers les entreprises et particuliers (a)				Total	Avoirs extérieurs nets		
		En francs belges		En monnaies étrangères (dépôts à un an au plus)					
		A un an au plus (dépôts)	A plus d'un an (dépôts, bons de caisse et obligations)						
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (1) à (4) =	(6) à (14)	(6)		
1972 .....	484,5	247,8	62,6	9,2	804,1		148,7		
1973 Septembre .....	497,6	299,1	69,4	11,6	877,7		149,9		
Décembre .....	520,4	316,4	68,8	11,9	917,5		151,9		
1974 Mars .....	526,2	343,0	69,9	17,7	956,8		131,8		
Juin .....	552,1	341,5	70,4	17,2	981,2		124,2		
Septembre .....	536,6	349,0	70,4	18,1	974,1		129,7		
Décembre .....	552,9	358,1	71,9	17,5	1 000,4		132,5		
1975 Mars .....	565,7	374,7	74,8	18,0	1 033,2		144,6		
Juin .....	624,2	370,3	78,8	19,9	1 093,2		153,1		
Septembre .....	608,3	390,1	83,5	21,9	1 103,8		145,5		
Décembre .....	640,3	402,7	86,8	23,0	1 152,8		159,5		
1976 Mars .....	634,5	426,6	92,6	31,7	1 185,4		130,9		
Juin .....	692,1	437,0	96,2	28,7	1 254,0		136,4		
Septembre (j) .....	661,2	470,7	99,0	30,0	1 260,9		115,5		
Décembre (j) .....	684,1	488,5	101,0	31,4	1 305,0		145,5		

(a) Y compris les « autres engagements » — sous forme de dépôts, bons de caisse et obligations — envers les intermédiaires financiers autres que principalement monétaires.

(b) Y compris le Fonds des Routes, sous déduction du compte ordinaire du Trésor à la Banque Nationale de Belgique.

(c) Y compris les organismes de sécurité sociale et sous déduction des engagements non monétaires envers les autres pouvoirs publics.

(d) Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

(e) Y compris les certificats à un an au plus émis par les organismes publics d'exploitation.

(f) Sous déduction des engagements envers des intermédiaires financiers autres que principalement monétaires sous une forme autre que des dépôts ou des bons de caisse et obligations.

(g) Sous déduction du solde créditeur du Fonds des Rentes à la Banque Nationale de Belgique.

(h) Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation et intermédiaires financiers publics de crédit.

(i) Cette rubrique comprend principalement le solde des actifs et passifs non rangés ailleurs du Fonds Monétaire, le solde des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux, les comptes pour balance, les écarts entre les immobilisations et participations d'une part et les fonds propres de l'autre et, à partir de 1970, la contrepartie de l'allocation cumulative nette à la Belgique de droits de tirage spéciaux sur le Fonds Monétaire International.

(j) Données provisoires.

Principalement monétaires  
autres que les fonds

Créances sur les pouvoirs publics		Créances sur les entreprises (d) et particuliers			Créances sur des intermédiaires financiers autres que principalement monétaires (f)		Divers (i)	
Etat (b) (7)	Autres pouvoirs publics (c) (8)	Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation		Obligations (e) (11)	Fonds des Rentes (g) (12)	Autres intermédiaires financiers (h) (13)		
		Financés par les organismes principalement monétaires (9)	Pour mémoire : accordés à leur origine par des organismes principalement monétaires (10)					
291,0	39,6	305,0	318,4	24,5	8,5	38,6	-51,8	
323,6	46,0	345,5	356,7	23,8	5,9	37,3	-54,3	
329,8	56,6	364,8	374,4	25,7	9,6	32,4	-53,3	
370,7	57,7	373,6	388,1	26,9	10,7	34,3	-48,9	
375,8	60,3	379,3	394,1	29,0	22,6	40,6	-50,6	
356,9	59,6	387,2	398,0	31,5	17,5	43,5	-51,8	
354,6	69,3	399,7	417,5	35,0	10,1	44,3	-45,1	
369,7	69,5	393,1	420,1	40,9	6,0	57,2	-47,8	
399,1	71,6	419,9	436,2	41,1	5,0	59,9	-55,5	
412,5	66,5	432,4	447,8	40,7	6,3	61,1	-61,2	
390,7	77,2	466,3	483,9	43,1	9,2	57,1	-50,3	
432,8	74,5	487,0	504,3	42,5	13,6	61,2	-57,1	
458,5	76,7	515,4	527,9	42,6	17,7	64,7	-58,0	
455,8	73,8	543,5	549,8	42,9	40,0	66,2	-76,8	
450,8	86,0	554,8	568,4	48,3	13,9	63,8	-58,1	

Source : Banque Nationale de Belgique.

Origines des variations du stock monétaire au <sup>des</sup>  
(en milliard de francs)

PÉRIODE	Stock monétaire	Autres engagements envers les entreprises et particuliers (a)			Total	Opérations avec l'étranger (solde courant + opérations en capital des entreprises (b) et particuliers)	Création d'entrées et sorties (c)			
		En francs belges		En monnaies étrangères (dépôts à un an au plus)						
		A un an au plus (dépôts)	A plus d'un an (dépôts, bons de caisse et obligations)							
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)= (1) à (4) =	(6) à (16)			
1972 .....	+64,2	+39,3	+10,2	— 0,5	+113,2	+22,6	+52			
1973 .....	+35,9	+68,7	+ 6,1	+ 2,7	+113,4	+19,7 (j)	+56			
1974 .....	+32,5	+41,7	+ 3,2	+ 5,6	+ 83,0	— 8,7(m)	+43			
1975 .....	+87,4	+44,7	+14,8	+ 5,5	+152,4	+26,4	+66			
1976 .....	+43,8	+85,8	+14,2	+ 8,4	+152,2	—23,5	+84			
1973 4 <sup>e</sup> trimestre .....	+22,9	+17,2	— 0,6	+ 0,3	+ 39,8	+11,5	+17			
1974 1 <sup>er</sup> trimestre .....	+ 5,8	+26,6	+ 1,2	+ 5,8	+ 39,4	—16,8	+13			
2 <sup>e</sup> trimestre .....	+25,8	— 1,5	+ 0,4	— 0,4	+ 24,3	— 3,4	+ 6			
3 <sup>e</sup> trimestre .....	—15,5	+ 7,5	+ 0,1	+ 0,9	— 7,0	+ 5,9	+ 3			
4 <sup>e</sup> trimestre .....	+16,3	+ 9,0	+ 1,5	— 0,6	+ 26,2	+ 5,7	+19			
1975 1 <sup>er</sup> trimestre .....	+12,8	+16,7	+ 2,8	+ 0,5	+ 32,8	+18,1	+ 2			
2 <sup>e</sup> trimestre .....	+58,5	— 4,4	+ 4,0	+ 1,9	+ 60,0	+ 3,3	+16			
3 <sup>e</sup> trimestre .....	—15,9	+19,8	+ 4,7	+ 2,0	+ 10,6	— 7,9	+11			
4 <sup>e</sup> trimestre .....	+32,0	+12,6	+ 3,3	+ 1,1	+ 49,0	+13,0	+36			
1976 1 <sup>er</sup> trimestre .....	— 5,8	+23,9	+ 5,8	+ 8,7	+ 32,6	—29,2	+20			
2 <sup>e</sup> trimestre .....	+57,6	+10,4	+ 3,6	— 3,0	+ 68,6	+ 3,6	+25			
3 <sup>e</sup> trimestre (o) .....	—30,9	+33,7	+ 2,8	+ 1,3	+ 6,9	—15,4	+21			
4 <sup>e</sup> trimestre (o) .....	+22,9	+17,8	+ 2,0	+ 1,4	+ 44,1	+17,5	+18			

- (a) Y compris les « autres engagements » — sous forme de dépôts, bons de caisse et obligations — envers les intermédiaires financiers autres que principalement monétaires.
- (b) Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.
- (c) Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail et fonds de pension.
- (d) Variation de l'encours utilisé des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation (à l'exclusion des effets qui servent à la mobilisation de créances commerciales sur l'étranger) accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires.
- (e) Y compris les certificats à un an au plus émis par les organismes publics d'exploitation.
- (f) Il s'agit d'un refinancement net : crédit accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires et refinancés par eux auprès d'autres intermédiaires financiers moins crédits accordés à leur origine par ces derniers et refinancés par eux auprès des organismes principalement monétaires.
- (g) Y compris le Fonds des Routes, sous déduction du compte ordinaire du Trésor à la Banque Nationale de Belgique.
- (h) Y compris les organismes de sécurité sociale et sous déduction des engagements non monétaires envers les autres pouvoirs publics.
- (i) Sous déduction des engagements envers des intermédiaires financiers autres que principalement monétaires sous une forme autre que des dépôts ou des bons de caisse et obligations.

## ; organismes principalement monétaires

(n)

les (c) et (e) et ers	Refinancement en dehors des organismes principalement monétaires (augmentation : -) (f)		Financement des pouvoirs publics		Monétisation d'effets publics		Créances sur des intermédiaires financiers autres que principalement monétaires	Divers
	de créances commerciales sur l'étranger	de crédits d'escompte et d'acceptation aux entreprises et particuliers	Etat	Autres pouvoirs publics	achats sur le marché par les organismes principalement monétaires	par l'intermédiaire du Fonds des Rentes		
(e) (8)	(9)	(10)	(g) (11)	(h) (12)	(13)	(14)	(i) (15)	(16)
+ 7,8	+ 0,8	+ 1,0	+28,2	+ 8,7	— 1,7	+ 0,3	— 2,9	— 3,7
+ 1,5	— 1,0	+ 3,8	+34,9(k)	+16,1	— 4,0	— 1,7	— 5,8	— 6,1(l)
+ 9,7	— 5,9	— 9,0	+27,8	+12,9	— 6,3	— 1,1	+12,4	+ 8,1(n)
+ 9,3	— 0,7	—	+43,4	+ 9,2	—15,0	— 0,3	+13,1	+ 0,7
+ 5,4	— 2,7	+ 4,2	+79,6	+ 9,0	— 8,4	+ 0,7	+ 7,3	— 4,2
+ 2,3	+ 2,4	+ 1,6	+ 9,8	+10,9	— 3,4	— 4,7	— 4,8	— 3,5
+ 1,4	— 3,1	— 4,7	+40,7	+ 1,4	— 1,5	+ 0,8	+ 2,0	+ 5,5
+ 2,2	+ 0,3	— 0,5	+15,4	+ 2,5	— 3,4	+ 3,9	+ 6,7	— 5,4
+ 2,4	— 1,2	+ 4,2	—27,0	— 0,8	+ 0,4	+ 2,2	+ 2,7	+ 0,3
+ 3,6	— 1,9	— 8,1	— 1,2	+ 9,7	— 1,9	— 8,0	+ 1,0	+ 7,8
+ 5,9	— 2,8	— 9,2	+14,5	—	+ 0,7	— 5,0	+12,8	— 4,8
+ 0,3	— 1,0	+ 9,7	+27,3	+ 1,7	— 0,2	— 2,8	+ 2,3	+ 3,4
+ 0,3	—	+ 1,7	+21,0	— 5,0	— 5,3	+ 4,9	+ 1,9	—12,6
+ 2,8	+ 3,1	— 2,2	—18,4	+12,5	—10,2	+ 2,6	— 3,9	+13,6
— 0,6	— 1,8	+ 0,2	+53,7	— 2,4	— 4,3	— 3,1	+ 4,1	— 4,5
+ 0,2	+ 0,7	+ 4,9	+36,0	+ 2,3	— 3,6	— 0,4	+ 4,2	— 3,0
+ 0,3	— 0,8	+ 6,3	+10,7	— 2,8	— 0,1	—	+ 0,9	—13,9
+ 5,5	— 0,8	— 7,2	—20,8	+12,6	— 0,4	+ 4,2	— 2,3	+17,2

Source : Banque Nationale de Belgique.

- (j) A l'exclusion d'une diminution purement comptable de 10,7 milliards résultant des ajustements apportés à divers avoirs et engagements à la suite de l'appréciation du franc belge consécutive aux décisions de la Conférence monétaire de Washington du 18 décembre 1971 et de la dévaluation du dollar des Etats-Unis en 1973.
- (k) A l'exclusion d'un accroissement de 6,2 milliards résultant de la prise en charge par l'Etat des diminutions nettes d'actif découlant de l'appréciation du franc belge consécutive aux décisions de la Conférence monétaire de Washington du 18 décembre 1971 et de la dévaluation du dollar des Etats-Unis en 1973.
- (l) A l'exclusion d'un accroissement de 4,5 milliards résultant d'une part, des ajustements apportés aux monnaies étrangères à recevoir et à livrer à la suite de l'appréciation du franc belge, et de la dévaluation du dollar des Etats-Unis dont question aux notes (j) et (k) ci-dessus (3,2 milliards) et, d'autre part, de la contrepartie des amortissements opérés sur une partie des diminutions nettes d'actifs (1,3 milliard).
- (m) Depuis 1974, ces chiffres ont été calculés sur base du mouvement des avoirs extérieurs nets en monnaies étrangères, lequel a été converti en francs belges au cours de change de la période; ils ne comprennent pas les variations comptables que la contrepartie en francs belges des encours en monnaies étrangères existant au début de la période peut avoir subies par suite de modifications dans les cours de change durant la période.
- (n) Depuis 1974, y compris les variations comptables que la contrepartie en francs belges des encours en monnaies étrangères existant au début de la période peut avoir subies par suite de modifications dans les cours de change durant la période.
- (o) Données provisoires.

**Situation globale des banques**  
(en milliards de francs)

DÉSIGNATION	Au 31 décembre						A fin de trimestre			
	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1976
<b>ACTIF</b>										
Liquidités .....	122,2	182,5	223,5	267,9	348,4	479,4	560,9	625,2	695,2	656,6
Crédits .....	351,1	393,6	475,6	546,0	626,6	745,5	862,0	1 022,2	1 057,6	1 121,8
au secteur public .....	157,8	180,8	201,9	223,8	258,6	308,2	353,9	397,7	422,0	450,0
au secteur privé .....	193,3	212,8	273,7	322,2	368,0	437,3	508,1	624,5	635,6	671,8
Divers .....	54,5	57,0	77,2	101,1	122,0	152,1	193,8	186,2	180,2	184,1
dont acceptations .....	32,0	29,3	37,2	45,5	48,3	45,9	52,2	56,3	60,8	57,0
<i>Total ...</i>	527,8	633,1	776,3	915,0	1 097,0	1 377,0	1 616,7	1 833,6	1 933,0	1 962,5
<b>PASSIF</b>										
Dépôts .....	281,4	322,6	365,8	422,7	501,9	605,1	665,8	783,0	837,9	870,7
en francs belges :										
— à un mois au plus .....	130,4	137,8	161,5	186,4	215,4	241,5	270,5	318,3	328,6	346,6
— carnets de dépôts .....	69,8	71,9	74,7	96,6	116,4	150,7	170,4	221,7	237,2	242,8
— à plus d'un mois .....	57,3	78,3	94,2	106,5	132,3	157,5	165,2	163,8	167,5	177,6
en devises .....	23,8	34,6	35,4	33,2	37,8	55,5	59,7	79,2	104,6	103,7
Moyens propres .....	27,5	32,4	34,2	36,1	38,6	44,1	48,2	50,4	52,0	54,0
Divers .....	218,9	278,1	376,3	456,2	556,5	727,8	902,8	1 000,2	1 043,1	1 037,8
dont : acceptations .....	32,0	29,3	37,2	45,5	48,3	45,9	52,2	56,3	60,8	57,0
obligations et bons de caisse .....	16,5	18,7	23,3	28,4	33,9	40,2	47,3	54,8	59,5	63,4
<i>Total ...</i>	527,8	633,1	776,3	915,0	1 097,0	1 377,0	1 616,7	1 833,6	1 933,0	1 962,5
<b>A fin de trimestre</b>										
1 <sup>er</sup> tri-mestre 1976										
2 <sup>e</sup> tri-mestre 1976										
3 <sup>e</sup> tri-mestre 1976										
4 <sup>e</sup> tri-mestre 1976										

**Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises  
et particuliers et crédits commerciaux à l'étranger accordés à l'origine  
par les organismes monétaires**  
(en milliards de francs)

FIN DE MOIS	Crédits aux entreprises et particuliers			Créances commerciales sur l'étranger			Total général
	Financés par les organismes principalement monétaires	Financés en dehors des organismes principalement monétaires	Total	Financés par les organismes principalement monétaires	Financés en dehors des organismes principalement monétaires	Total	
1967 Décembre .....	156,8	14,1	170,9	27,4	7,1	34,5	205,4
1968 Décembre .....	181,9	14,4	196,3	42,3	6,2	48,5	244,8
1969 Décembre .....	195,4	11,1	206,5	44,1	9,0	53,1	259,6
1970 Décembre .....	217,8	13,4	231,2	72,4	13,9	86,3	317,5
1971 Décembre .....	251,8	14,5	266,3	94,9	10,8	105,7	372,0
1972 Décembre .....	304,2	14,2	318,4	105,0	10,1	115,1	433,5
1973 Décembre .....	364,2	10,2	374,4	123,9	11,0	134,9	509,3
1974 Juin .....	378,8	15,3	394,1	140,1	13,8	153,9	548,0
Septembre .....	385,6	12,4	398,0	150,8	14,8	165,6	563,6
Décembre .....	398,0	19,5	417,5	156,8	16,9	173,7	591,2
1975 Mars .....	392,6	27,5	420,1	171,9	19,7	191,6	611,7
Juin .....	418,9	17,3	436,2	180,4	20,7	201,1	637,3
Septembre .....	432,2	15,6	447,8	195,6	20,7	216,3	664,1
Décembre .....	465,9	18,0	483,9	207,8	17,6	225,4	709,3
1976 Mars .....	484,1	20,2	504,3	214,4	19,4	233,8	738,1
Juin .....	512,8	15,1	527,9	215,4	18,6	234,0	761,9
Septembre .....	540,4	9,4	549,8	221,0	19,5	240,5	790,3
Décembre .....	552,3	16,1	568,4	226,6	20,2	246,8	815,2

Source : Banque Nationale de Belgique.

**Crédits aux entreprises et aux particuliers nourris par les banques de dépôt**  
 Situation fin de mois  
 (en milliards de francs)

MOIS	Escompte effets commerciaux (a)	Avances		Total
		Débiteurs divers	Reports et avances sur titres (b)	
1967 Décembre .....	77,9	82,7	1,5	162,1
1968 Décembre .....	81,3	110,3	1,6	193,2
1969 Décembre .....	95,4	116,0	1,4	212,8
1970 Décembre .....	115,7	156,2	1,8	273,7
1971 Décembre .....	122,3	198,1	1,9	322,3
1972 Décembre .....	132,7	232,7	2,7	368,1
1973 Décembre .....	137,9	296,9	2,5	437,3
1974 Décembre .....	151,1	355,7	1,4	508,2
1975 Décembre .....	169,5	453,2	1,8	624,5
1976 Janvier .....	176,6	453,5	2,1	632,2
Février .....	169,3	456,8	2,3	628,4
Mars .....	165,2	467,6	2,8	635,6
Avril .....	164,0	487,9	2,6	654,5
Mai .....	172,4	479,4	3,0	654,8
Juin .....	178,8	490,3	2,8	671,9
Juillet .....	182,7	500,9	2,9	686,5
Août .....	179,0	511,0	3,0	693,0
Septembre .....	184,4	508,2	4,4	697,0
Octobre .....	183,9	523,2	3,2	710,3
Novembre .....	187,0	523,6	3,5	714,1
Décembre .....	185,5	533,7	3,5	722,7

Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) Non compris tous les effets réescamptés.

(b) Y compris les opérations spéciales de mobilisation (arrêté royal du 22 mars 1952, *Moniteur belge* du 23 mars 1952).

**Réescompte du portefeuille commercial par les banques de dépôt**  
 Situation fin de mois  
 (en milliards de francs)

MOIS	Auprès de la B.N.B.	Auprès de l'I.R.G.	Auprès des autres para-stataux	Total partiel	Auprès d'autres rées-compteurs (a)	Total général (b)
1967 Décembre .....	2,8	9,6	11,6	24,0	2,7	26,7
1968 Décembre .....	6,7	12,9	13,3	32,9	3,7	36,6
1969 Décembre .....	3,5	10,1	7,5	21,1	3,9	25,0
1970 Décembre .....	0,4	7,2	11,7	19,3	4,0	23,3
1971 Décembre .....	0,1	10,1	11,1	21,3	2,3	23,6
1972 Décembre .....	0,9	14,8	13,1	28,8	4,0	32,8
1973 Décembre .....	2,7	15,4	13,8	31,9	2,7	34,5
1974 Décembre .....	0,6	24,0	18,3	42,9	0,9	43,8
1975 Décembre .....	—	21,5	19,0	40,5	1,4	41,9
1976 Janvier .....	0,1	21,2	19,5	40,8	1,6	42,4
Février .....	0,2	30,2	20,3	50,7	1,1	51,8
Mars .....	0,2	35,9	20,4	56,5	1,3	57,8
Avril .....	0,2	32,2	20,3	52,7	1,6	54,3
Mai .....	0,1	28,2	20,5	48,8	1,4	50,2
Juin .....	0,1	28,5	21,4	50,0	1,0	51,0
Juillet .....	0,1	33,9	22,9	56,9	1,6	58,5
Août .....	0,1	32,4	22,6	55,1	1,6	56,7
Septembre .....	—	29,1	24,2	53,3	1,5	54,8
Octobre .....	0,1	30,5	24,4	55,0	1,4	56,4
Novembre .....	0,2	27,7	25,3	53,2	1,5	54,7
Décembre .....	0,1	34,4	25,8	60,3	2,3	62,6

Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) En francs belges uniquement.

(b) Montant non compris dans le portefeuille commercial de la situation globale des banques.

### Marché de l'argent « on call »

Moyennes journalières  
(en milliards de francs)

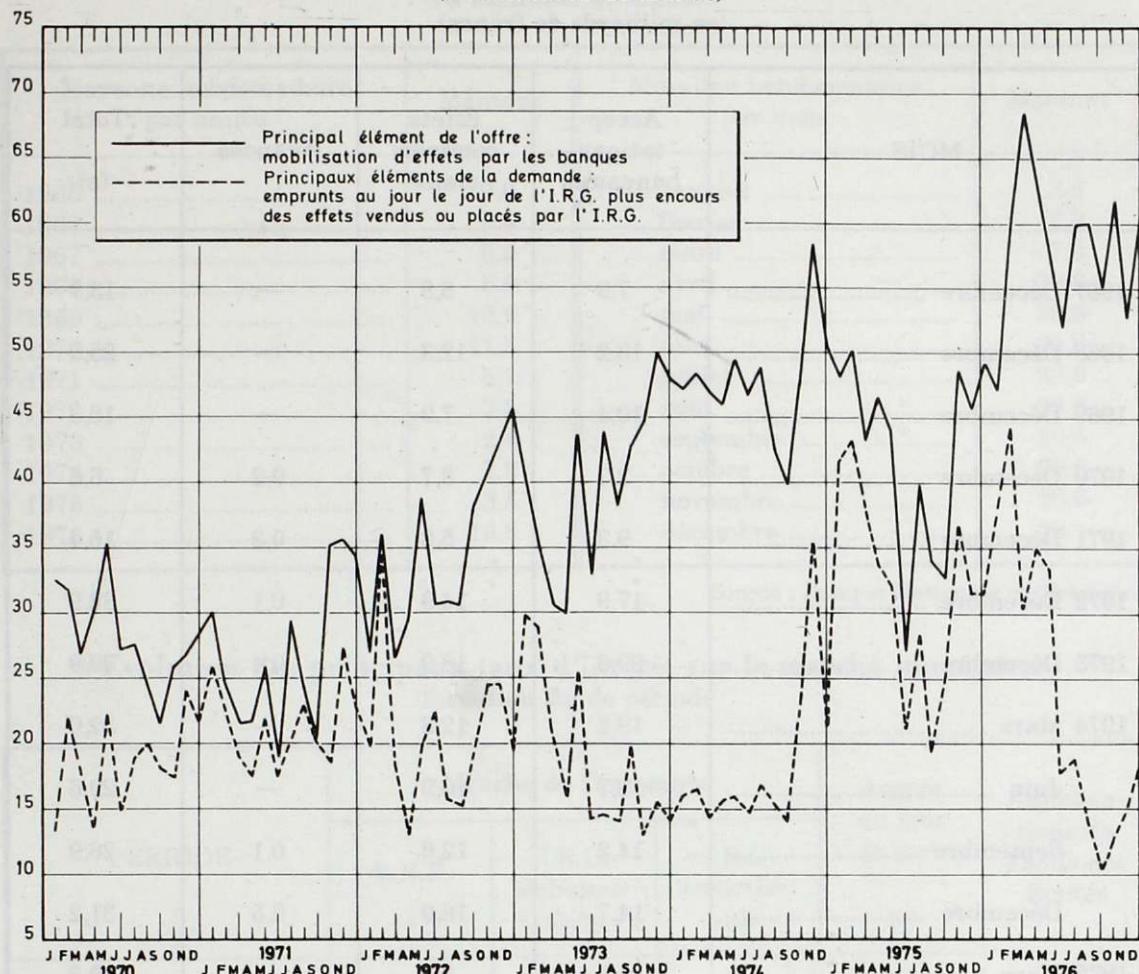
PÉRIODE (a)	Total des capi- taux traités « on call »	Capitaux prêtés			Capitaux empruntés			
		Banques de dépôts	Fonds des Rentes	Autres orga- nismes (b)	Banques de dépôts	Fonds des Rentes	I.R.G. (em- prunts nets)	Autres orga- nismes (c)
1968 .....	6,6	2,1	1,5	3,0	2,4	—	3,1	1,1
1969 .....	7,2	3,8	0,1	3,3	1,3	1,8	3,5	0,6
1970 .....	8,6	3,8	1,6	3,2	1,4	0,1	6,7	0,4
1971 .....	8,8	4,4	1,2	3,2	1,9	0,3	6,1	0,5
1972 .....	9,5	5,2	0,8	3,5	2,2	1,2	5,4	0,7
1973 .....	11,5	6,4	0,9	4,2	2,9	3,1	4,8	0,7
1974 .....	11,8	6,2	1,4	4,2	3,1	3,9	4,2	0,6
1975 .....	15,6	6,5	5,7	3,4	4,1	0,1	10,4	1,0
1976 .....	11,2	6,8	0,8	3,6	4,4	1,2	4,6	1,0
1976 Janvier .....	14,6	7,2	3,6	3,8	3,4	0,2	10,0	1,0
Février .....	11,4	6,5	0,5	4,4	3,6	0,5	6,3	1,0
Mars .....	8,0	4,7	0,5	2,8	5,2	0,5	1,4	0,9
Avril .....	11,1	7,5	—	3,6	4,4	0,1	6,3	0,3
Mai .....	14,8	10,0	—	4,8	3,4	0,4	10,4	0,6
Juin .....	9,8	5,3	1,0	3,5	5,6	—	2,9	1,3
Juillet .....	9,3	6,4	0,2	2,7	4,4	0,2	3,6	1,1
Août .....	7,2	3,6	—	3,6	5,2	0,1	1,1	0,8
Septembre ....	14,1	10,7	—	3,4	2,4	10,8	0,6	0,3
Octobre .....	7,7	3,9	—	3,8	5,1	1,9	0,2	0,5
Novembre ....	10,4	6,8	0,7	2,9	3,9	0,2	4,6	1,7
Décembre .....	15,5	8,3	3,1	4,1	5,5	—	7,9	2,1

Source : Banque Nationale de Belgique.

- (a) Depuis la réorganisation du marché, le 17 novembre 1959, la plus grande partie des capitaux traités au jour le jour est régie par le « Protocole dressé en vue de la participation au marché du call money garanti ». Ce tableau tient compte, en outre, de capitaux traités en dehors de ce Protocole.
- (b) Depuis le 17 novembre 1959, cette colonne comprend notamment la C.G.E.R., le Crédit Communal, la S.N.C.B. et, depuis août 1960, divers prêteurs « hors Protocole ».
- (c) Depuis le 17 novembre 1959, cette colonne comprend notamment l'O.N.D., la C.N.C.P., la S.N.C.I.

### Principaux déterminants de la tendance sur le marché hors banque

Situation à fin de mois  
(en milliards de francs)



Sources : Commission bancaire.  
Institut de Réescompte et de Garantie.

### Synthèse de l'activité de l'I.R.G.

Encours moyens journaliers  
(en milliards de francs)

DÉSIGNATION	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Effets à nourrir par l'I.R.G. ....	10,2	18,0	11,4	7,5	15,3	21,7	24,8	21,0	44,2
dont réescomptés à la B.N.B. ....	6,8	14,3	4,6	2,6	9,9	16,5	26,3	9,1	38,6
Emprunts au jour le jour de l'I.R.G. ....	3,3	3,6	6,7	6,1	5,5	4,8	4,2	10,4	4,6
Encours des effets vendus ou placés par l'I.R.G. ....	17,8	15,0	13,6	17,9	17,8	15,5	14,1	23,3	20,9
Encours total des effets traités par l'I.R.G. ....	28,0	33,0	25,0	25,4	33,1	37,2	38,9	44,3	69,7

Source : Institut de Réescompte et de Garantie.

**Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises  
et particuliers et à l'étranger, logés à la Banque Nationale de Belgique**  
Situation à fin de mois  
(en milliards de francs)

MOIS	Accep-tations bancaires	Effets commer-ciaux	Avances	Total (a)
1967 Décembre .....	7,9	5,8	—	13,7
1968 Décembre .....	13,2	12,3	—	25,5
1969 Décembre .....	10,4	7,9	—	18,3
1970 Décembre .....	2,7	3,7	0,2	6,6
1971 Décembre .....	9,3	5,8	0,3	15,4
1972 Décembre .....	17,9	14,9	0,1	32,9
1973 Décembre .....	20,6	18,9	0,4	39,9
1974 Mars .....	19,2	12,8	—	32,0
Juin .....	18,7	10,9	—	29,6
Septembre .....	14,2	12,6	0,1	26,9
Décembre .....	14,7	16,0	0,5	31,2
1975 Mars .....	5,8	3,5	—	9,3
Juin .....	0,6	3,6	—	4,2
Septembre .....	2,0	1,7	—	3,7
Décembre .....	9,8	12,0	0,4	22,2
1976 Mars .....	17,8	26,9	—	44,7
Juin .....	14,3	23,2	—	37,5
Septembre .....	17,4	26,1	0,3	43,8
Décembre .....	14,2	28,1	0,4	43,2

Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) Essentiellement le réescompte des banques et de l'Institut de Réescompte et de Garantie.

**Crédits consentis à l'Etat par la Banque Nationale de Belgique**  
 Conventions des 14 septembre 1948, 15 avril 1952 et 1 février 1963  
 (en milliards de francs)

Moyenne hebdomadaire par année	Montant	Moyenne hebdomadaire par mois	Montant
1965 .....	9,0	1976 janvier .....	2,6
1966 .....	9,4	février .....	2,9
1967 .....	6,9	mars .....	7,3
1968 .....	8,9	avril .....	20,6
1969 .....	13,8	mai .....	20,6
1970 .....	11,5	juin .....	20,6
1971 .....	6,1	juillet .....	20,6
1972 .....	2,5	août .....	20,6
1973 .....	2,4	septembre .....	20,6
1974 .....	7,3	octobre .....	20,6
1975 .....	3,5	novembre .....	20,6
1976 .....	16,5	décembre .....	20,1

Source : Banque Nationale de Belgique.

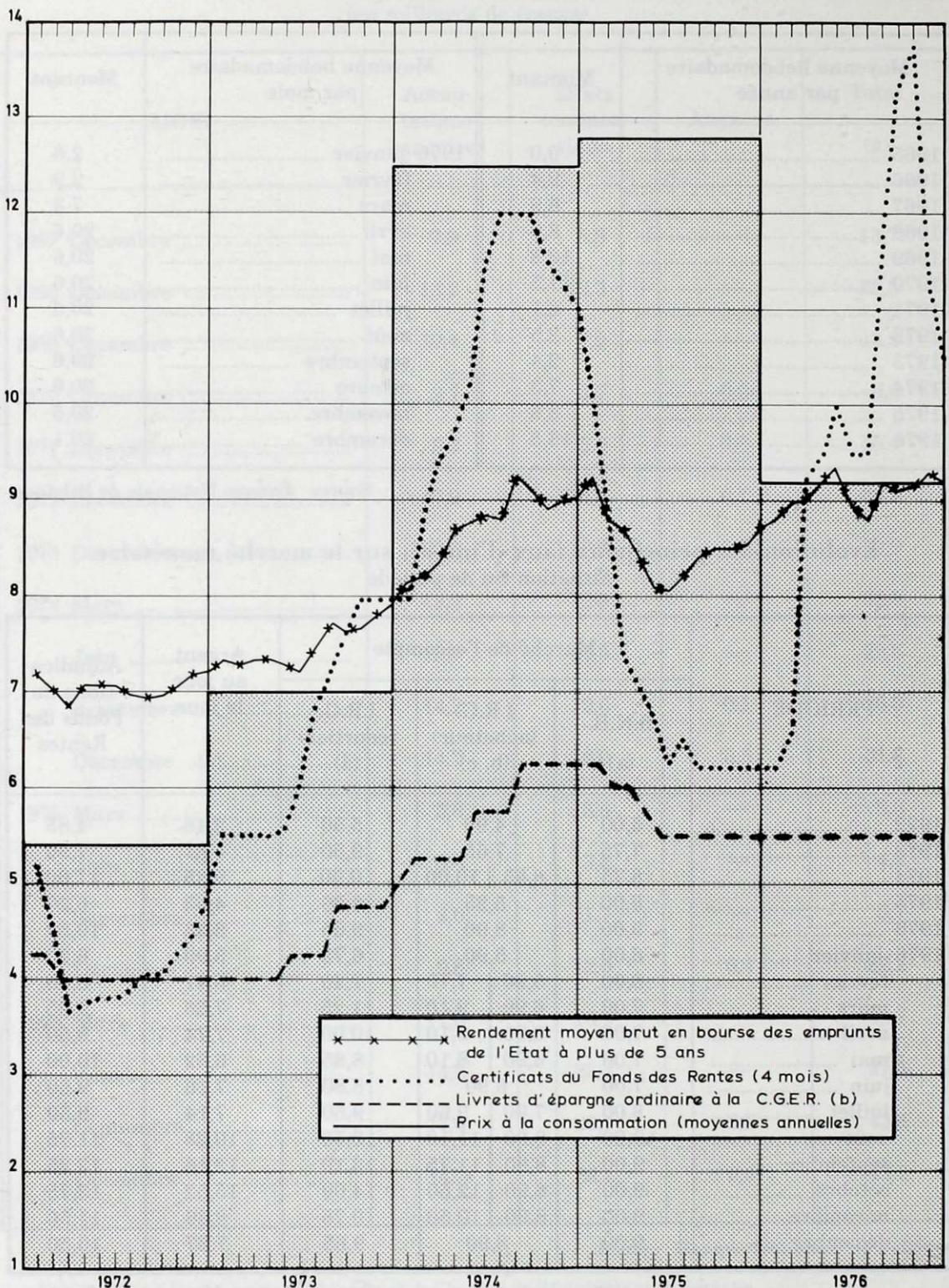
**Evolution des principaux taux d'intérêt sur le marché monétaire**  
 Situation fin de période

PÉRIODE	Marché de l'escompte			Argent au jour le jour	Adjudications du Fonds des Rentes
	B.N.B. (a)	I.R.G. (acheteur) (b, c)	I.R.G. (courtier) (d)		
1972 .....	5,00	4,90	5,50	2,48	4,85
1973 .....	7,75	7,65	9,50	4,81	7,95
1974 .....	8,75	8,65   10,00	10,90	9,25	11,00
1975 .....	6,00	5,25	5,80	4,63	6,20
1976 .....	9,00	8,90	9,65	8,38	10,50
1976 janvier .....	6,00	5,90	6,75	3,99	6,20
février .....	6,00	5,90   7,10	7,25	5,41	6,55
mars .....	7,00	6,90	9,10	7,56	9,25
avril .....	7,00	6,90	9,10	7,74	9,50
mai .....	7,00	6,90	8,10	6,52	10,00
juin .....	7,00	6,90	8,80	7,16	9,50
juillet .....	8,00	7,90	9,60	7,14	9,50
août .....	9,00	8,90	11,10	10,28	11,75
septembre .....	9,00	8,90	11,75	12,18	13,25
octobre .....	9,00	8,90	12,50	15,52	13,75
novembre .....	9,00	8,90	10,50	8,86	11,50
décembre .....	9,00	8,90	9,65	7,37	10,50

Source : Banque Nationale de Belgique.

- (a) Taux de la B.N.B. pour les traites acceptées domiciliées en banque et les acceptations bancaires visées à l'importation.
- (b) Taux d'achat de l'I.R.G. pour les acceptations bancaires visées à l'importation, à 120 jours maximum.
- (c) Jusqu'au 31 mai 1970 et à partir du 23 octobre 1973 : 120 jours d'échéance et moins. Entre-temps : de 61 à 120 jours d'échéance. Il s'agit du taux pour les acceptations qui sont imputées sur le plafond de réescompte et de visa de la banque cédante à la Banque Nationale de Belgique; à partir du 8 juillet 1974, le taux est différent suivant que l'imputation se fait sur le sous-plafond A (ligne inférieure) ou sur le sous-plafond B (ligne supérieure).
- (d) Taux des acceptations bancaires non visées à 120 jours environ, négociées à l'intervention de l'I.R.G.
- (e) Les moyennes sont établies sur la base du nombre total de jours de la période.

**Evolution de quelques taux de placements en francs belges  
accessibles au public en général  
comparée avec l'augmentation annuelle moyenne  
en pourcent des prix à la consommation (a)**



Sources : Commission de la Bourse;  
Caisse Générale d'Epargne et de Retraite;  
Ministère des Finances;  
Ministère des Affaires économiques,  
Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) Taux avant retenues fiscales à la source.

(b) Taux bonifiés sur les sommes jusqu'à 500.000 francs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1967. Ils comprennent la prime de fidélité bonifiée sur les sommes restées en dépôt du 16 janvier au 31 décembre. Du fait qu'à concurrence d'un certain montant (15.000 francs par an actuellement), les revenus des dépôts sur livrets d'épargne ordinaire sont exonérés d'impôt, leur taux n'est pas comparable aux taux figurant dans les autres courbes.

## SECTION II. — MARCHE DES CAPITAUX

Le marché belge des obligations a connu une activité intense d'émission. Le rapport de ces émissions a été inscrit, pour la majeure partie, sur le compte des pouvoirs publics (Etat, Fonds des Routes, institutions parastatales, villes et communes). En effet, le recours du secteur privé au marché des obligations a été plus réduit qu'en 1975. Il se chiffre à 11,8 milliards au total, en 1976, dont 4,5 milliards pour Intercom, 3,5 milliards pour Ebes et 1,8 milliard pour Claverbel-Mecaniver. Pour les organismes internationaux aucun emprunt n'a été placé au cours de la période considérée.

Quant aux émissions publiques à plus d'un an émanant du secteur public, il est à souligner que l'Etat (y compris le Fonds des Routes) a placé des émissions pour une somme brute de 152,5 milliards sur le marché primaire des obligations. Si l'on tient compte des amortissements et des remboursements de la dette publique (70,2 milliards), l'appel fait par le pouvoir central au marché des obligations se chiffre, selon les estimations, à 82,3 milliards, contre 94,4 milliards en 1975.

Durant l'année en question, les villes et communes ont émis également divers emprunts publics. Les villes d'Anvers et de Liège ont eu recours au marché des capitaux pour un montant de 5 milliards et de 2 milliards respectivement. A ce propos, il convient de mentionner l'emprunt de l'Intercommunale pour les autoroutes E3 et E5, qui s'élève à 14 milliards de francs.

Enfin, remarquons encore que la SNCB et la RTT ont placé, sur le marché belge des obligations, un emprunt de 7 milliards et de 16 milliards respectivement.

Après avoir progressé davantage pendant les premiers mois de l'année, les taux d'intérêt sur le marché primaire des obligations se sont maintenus à un niveau élevé. En effet, le Fonds des Routes et l'Etat, ont émis un emprunt avec un taux d'intérêt nominal de 9 % respectivement en janvier et en février. A partir du mois de mars, toutefois, le taux d'intérêt nominal de toutes les émissions du secteur public à plus d'un an s'est chiffré à 10 %.

L'évolution de l'intérêt des emprunts obligataires doit se voir à la lumière notamment des besoins financiers importants du secteur public. En effet, le montant total des émissions à long et à moyen terme du secteur public est évalué à (net) 159,8 milliards, contre 158,5 milliards au cours de l'année précédente. Dans cette optique on peut aussi noter que les personnes désireuses de placer leurs avoirs s'intéressent davantage au rendement que leur placement leur assure après y avoir apporté la correction induite par la hausse des prix.

La politique monétaire restrictive destinée à protéger le FB n'est pas restée sans conséquence pour l'évolution des taux d'intérêts sur le marché secondaire des obligations. En effet, les taux qui à certains moments ont été relevés dans quelques compartiments du marché de l'argent, dépassent de loin ceux du marché des capitaux. Dès lors, cette situation explique, par le fait d'une demande plus restreinte d'obligations, la hausse des rendements qui, sur le marché considéré, s'est dessinée pendant quelque temps.

Les cours à la *Bourse de Bruxelles* n'ont pas connu une évolution aussi favorable que prévu à la fin de 1976. Malgré le redressement du cours intervenu durant les premiers mois de 1976, l'indice moyen des valeurs belges (1970 = 100) sur le marché au comptant a baissé de manière ininterrompue de mars à juin. Après une relance passagère au mois de juillet, l'effritement du cours s'est poursuivi; en novembre 1976, l'indice en question devait atteindre le creux de la vague.

Le blocage des dividendes et les résultats médiocres affichés par certaines entreprises ont appesanti le climat boursier. Dès lors, en juin, l'indice moyen des valeurs belges sur le marché au comptant s'est situé déjà à 9,3 % en-dessous de celui enregistré pour le même mois de l'année précédente.

Après la raffermissement des cours qui s'est opéré au mois de juillet, — et qui peut être imputé à la détente du marché de l'argent à la suite du retrait de la marée de spéculation qui a mis en danger le franc belge, — de nouvelles difficultés sur les marchés des changes sont venues s'ajouter aux perspectives peu souriantes en matière d'évolution conjoncturelle, pour former la toile de fond d'une deuxième période de baisse des cours. De ce fait l'indice concerné était tombé en octobre 1976 à 9,7 % en-dessous du niveau d'octobre 1975.

Sur toute l'année 1976, l'indice moyen des valeurs belges sur le marché au comptant a diminué en moyenne de 3,8 %, alors qu'en 1975 ce pourcentage était de —3,6 %. La capitalisation des valeurs représentatives des entreprises belges cotées au marché au comptant de la Bourse de Bruxelles a diminué en moyenne de 3,3 %, contre + 0,2 % en 1975. En 1976, le total du capital traité au marché à terme et au marché au comptant s'est inscrit à 56,9 milliards, contre 48,8 milliards en 1975. Fait à remarquer, l'intérêt pour les actions belges a encore décrû, de sorte que la part prise par les fonds étrangers représente quelques deux-tiers des volumes négociés.

L'évolution défavorable dont question ci-dessus a surtout touché quelques secteurs particulièrement sensibles aux fluctuations économiques, à savoir, les métaux non ferreux, l'industrie de l'acier, l'industrie du textile et du papier. Par contre, les indices des cours se rapportant à l'industrie de l'électricité, aux grands magasins, à l'industrie du verre, aux plantations, à la construction et à l'alimentation reflètent des baisses minimes, voire même des hausses. La progression très marquée de l'indice ayant trait à l'alimentation doit toutefois être regardée à la lumière de l'offre publique pour General Biscuit.

\*

\* \*

**Emissions des sociétés industrielles et commerciales belges (a)**  
 (en millions de francs)

ANNÉE	Emissions nettes d'actions			Accroissement de la dette obligataire des sociétés (b) (c)	Total des émissions nettes
	Constitutions de sociétés	Augmentations de capital	Total		
1957 .....	1 217	3 606	4 823	6 418	11 241
1958 .....	648	3 049	3 697	9 601	13 298
1959 .....	897	2 440	3 337	8 086	11 423
1960 .....	1 510	5 035	6 545	5 907	12 452
1961 .....	1 213	2 918	4 131	8 466	12 597
1962 .....	2 193	4 521	6 715	8 067	14 782
1963 .....	1 092	4 192	5 284	6 511	11 795
1964 .....	1 444	8 331	9 775	4 376	14 151
1965 .....	1 425	5 809	7 234	11 025	18 259
1966 .....	1 343	8 382	9 725	6 997	16 722
1967 .....	1 955	8 160	10 115	13 938	24 053
1968 .....	2 202	15 469	17 671	19 259	36 930
1969 .....	2 853	14 058	16 911	13 289	30 200
1970 .....	2 814	12 923	15 737	26 129	41 866
1971 .....	2 782	11 421	14 203	30 166	44 369
1972 .....	4 166	13 800	17 966	30 421	48 387
1973 .....	4 525	12 485	17 010	22 038	39 048
1974 (d) .....	4 701	14 799	19 500	..	..

Source : Institut National de Statistique.

- (a) Y compris les Sociétés belges dont l'activité principale se situe à l'étranger. Les données pour 1975 et 1976 ne sont pas encore disponibles.
- (b) Depuis 1972, la S.N.C.I. et la Sabena ne sont plus comprises.  
Y compris les émissions privées, c'est-à-dire qui n'ont pas fait l'objet d'une offre sur le marché.
- (c) Il s'agit des émissions nettes.
- (d) Données provisoires.

Emissions nettes d'actions et d'obligations  
(en millions d'euros)

SECTEUR	1971			Total (b)	Socié- tés et en comande- pation limitée		
	Sociétés anonymes et en commandite par actions		Sociétés de personnes à responsa- bilité limitée				
	Actions	Obligations (b, c)					
1. Secteur primaire :							
Agriculture et pêche .....	10 117	14 611	20 446	451	87		
2. Secteur secondaire :							
Energie (pétrole, gaz naturel et autres sources)	504 291	4 854 389	—	5 358	163		
Extraction des minéraux et minéraux .....	77 078	..	1 390	—	71		
Production des métaux .....	24 145	— 806 127	625	—	15		
Industrie de la terre cuite, ciment et industries connexes et industrie du verre .....	26 637	— 93 378	4 985	—	61 266		
Industrie des autres minéraux non métalliques	11 156	— 4 051	7 036		1		
Industrie chimique .....	316 652	2 953 178	3 507	3 273	32		
Industrie des fabrications métalliques .....	1 243 417	— 138 398	81 071	1 186	90		
Industrie des produits alimentaires et tabac .....	545 189	— 16 035	25 180	554	45		
Industrie textile .....	138 208	18 540	18 597	263	39		
Industrie du cuir et de l'habillement .....	60 460	..	28 025		5		
Industrie du bois .....	59 054	24 717	26 255		5		
Industrie du papier, imprimerie et éditions .....	93 360	103 071	21 259	217	6		
Industrie du caoutchouc et transformation des matières plastiques .....	42 981	..	3 393		2		
Autres industries .....	9 870	— 1 890	4 504				
Bâtiment et génie civil .....	175 715	81 705	189 173	446	2		
3. Secteur tertiaire :							
Commerce de gros .....	1 831 916	91 414	179 408	2 102	10		
Récupération et intermédiaires du commerce ....	23 633	..	20 276				
Commerce de détail .....	892 213	— 105 047	226 226	1 013	1		
Restauration et hébergement .....	71 324	..	51 355		2		
Réparations .....	24 154	..	27 772				
Transports et communications .....	264 148	137 660	60 872	462	4		
Banques, entreprises financières et assurances (d) .....	5 736 852	11 427 013	500	17 164	21		
Intermédiaires (services aux entreprises) .....	563 118	..	96 944		10		
Location .....	258 842	..	2 357		1		
Autres services .....	51 486	..	45 312				
4. Non compris ailleurs .....	..	— 1 511 333			— 123		
Total général ...	13 056 016	17 030 039	1 146 468	31 232			

(a) Les Sociétés belges, dont l'activité principale se situe à l'étranger, sont comprises dans cette statistique. — Les données pour 1974, 1975 et 1976 ne sont pas disponibles.

(b) Comme ce tableau est établi conformément à la nouvelle « nomenclature des secteurs » adoptée depuis 1971 et que les données rapportant au poste « Obligations » n'ont pas encore été alignées sur cette nouvelle nomenclature, les secteurs où la comparaison pas possible sont repris au poste 4 « Non compris ailleurs ».

(c) Il s'agit des émissions nettes, donc déduction faite des remboursements.

(d) Pour ce secteur, les émissions nettes d'obligations comprennent aussi les émissions continues.

(e) Pour les raisons exposées au (b), il y a lieu de comparer l'ensemble de ces 2 secteurs.

(f) Depuis 1972, les émissions et remboursements de la S.A.B.E.N.A. et de la S.N.C.I. ne sont plus compris.

ations des sociétés belges (a)

(francs)

1972			1973				
Sociétés anonymes et en commandite par actions		Sociétés de personnes à responsa- bilité limitée	Total (b)	Sociétés anonymes et en commandite par actions		Sociétés de personnes à responsa- bilité limitée	Total (b)
Actions	Obligations (b, c)			Actions	Obligations (b, c)		
87 015	4 611	26 206	117 832	31 820	— 388	26 947	58 379
4 34 806	9 644 907	—	14 279 713	3 066 000	5 054 904	—	8 120 904
78 357	..	41 010	..	63 892	..	1 315	..
50 386	— 450 783	1 609	— 298 788	177 000	— 366 495	300	— 189 195
2 65 975	— 43 639	6 335	2 628 671	159 461	924 105	10 260	1 093 826
12 851	301 742	3 734	..	64 661	285 250	3 359	..
26 522	358 443	5 040	690 005	718 282	981 062	6 967	1 706 311
1 00 275	2 785 013	72 123	4 757 411	1 168 779	— 114 049	79 210	1 133 940
57 994	— 21 028	42 024	478 990	902 409	— 24 745	32 191	909 855
92 255	— 25 110	26 512	473 670	260 983	— 12 025	20 136	412 795
53 354	..	26 659	{ (e)	111 398	..	32 303	{ (e)
58 272	36 033	37 502	131 807	180 982	— 10 039	38 035	208 978
65 114	150 959	29 187	245 260	116 299	895 047	29 581	1 040 927
27 085	..	12 334	..	128 678	..	12 034	..
6 750	— 26 980	6 346	..	21 485	— 2 080	12 674	..
58 683	102 240	236 964	597 887	404 415	25 820	258 740	688 975
1 52 292	989 523	274 307	2 316 122	1 174 229	3 336	280 962	1 458 527
55 577	..	23 923	..	150 003	..	31 177	..
51 286	119 078	246 707	517 071	221 261	— 95 337	263 429	389 353
76 481	..	69 931	..	113 339	..	73 575	..
26 626	..	37 871	..	155 643	..	30 904	..
30 864	65 979(f)	74 071	620 914	431 216	— 9 397(f)	78 368	500 187
2 16 378	13 368 782(f)	250	15 485 410	3 526 524	14 117 819(f)	9 000	17 653 343
1 04 702	..	119 879	..	1 649 349	..	152 482	..
20 320	..	4 010	..	420 528	..	2 525	..
29 626	..	51 708	..	74 113	..	50 341	..
	3 061 140	..	5 345 023	..	385 327	..	3 890 574
5 89 846	30 420 910	1 476 242	48 386 998	15 502 749	22 038 115	1 536 815	39 077 679

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

**Principales émissions du secteur public en francs belges (a)**  
 (en millions de francs)

ANNÉE	Montant	MOIS	Montant
1969 .....	84 795	1976	
1970 .....	91 200	Janvier .....	23 000
1971 .....	147 000	Février .....	41 000
1972 .....	141 240	Mars .....	—
1973 .....	151 200	Avril .....	16 000
1974 .....	139 500	Mai .....	48 000
1975 .....	175 100	Juin .....	7 000
1976 .....	196 000	JUILLET .....	—
		Août .....	—
		Septembre .....	40 000
		Octobre .....	7 000
		Novembre .....	14 000
		Décembre .....	—

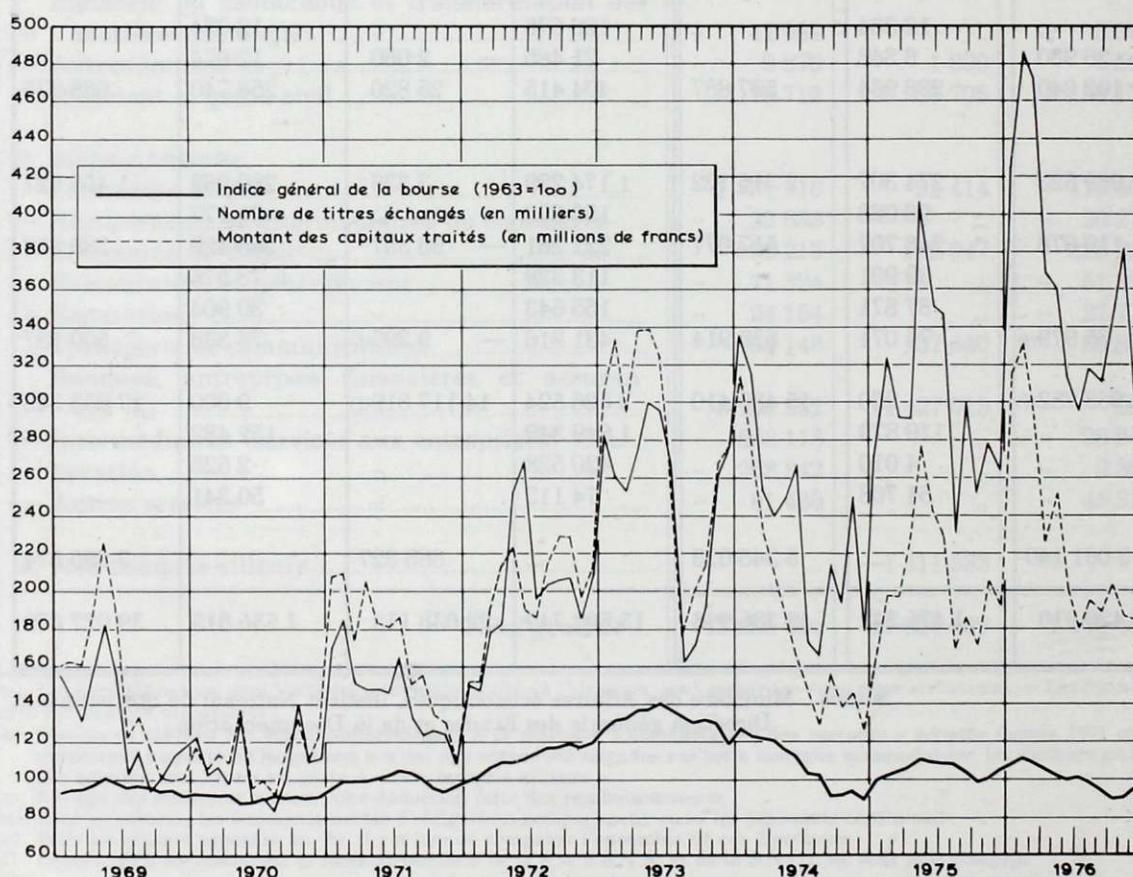
Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) Emprunts de l'Etat, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de Fer Belges, la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux, la Société nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exclusion des émissions continues et des emprunts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie).

**Bourse de Bruxelles**

Activité

(moyenne par séance)



Source : Commission de la Bourse de Bruxelles.

**Bourse de Bruxelles**  
**Volume des opérations du marché au comptant**

PÉRIODE	Nombre de titres traités			Montant des capitaux traités (en milliers de francs)		
	Actions	Obliga- tions	Total	Actions	Obliga- tions	Total
1969						
1 <sup>er</sup> semestre .....	7 301 092	156 819	7 457 911	9 611 781	236 591	9 848 372
2 <sup>e</sup> semestre .....	4 877 710	128 199	5 005 909	6 511 627	272 022	6 783 649
<i>Total</i> ...	<b>12 178 802</b>	<b>285 018</b>	<b>12 463 820</b>	<b>16 123 408</b>	<b>508 613</b>	<b>16 632 021</b>
1970						
1 <sup>er</sup> semestre .....	4 648 663	79 765	4 728 428	5 668 490	162 008	5 830 498
2 <sup>e</sup> semestre .....	4 535 778	118 777	4 654 555	5 310 485	283 148	5 593 633
<i>Total</i> ...	<b>9 184 441</b>	<b>198 542</b>	<b>9 382 983</b>	<b>10 978 975</b>	<b>445 156</b>	<b>11 424 131</b>
1971						
1 <sup>er</sup> semestre .....	6 634 604	159 236	6 793 840	8 200 511	452 872	8 653 383
2 <sup>e</sup> semestre .....	5 353 078	97 288	5 450 366	6 256 607	221 559	6 478 166
<i>Total</i> ...	<b>11 987 682</b>	<b>256 524</b>	<b>12 244 206</b>	<b>14 457 118</b>	<b>674 431</b>	<b>15 131 549</b>
1972						
1 <sup>er</sup> semestre .....	7 862 140	170 376	8 032 516	8 338 470	406 986	8 745 456
2 <sup>e</sup> semestre .....	9 315 611	256 456	9 572 067	10 722 408	546 367	11 268 775
<i>Total</i> ...	<b>17 177 751</b>	<b>426 832</b>	<b>17 604 583</b>	<b>19 060 878</b>	<b>953 353</b>	<b>20 014 231</b>
1973						
1 <sup>er</sup> semestre .....	13 719 298	360 505	14 079 803	15 219 314	861 329	16 080 643
2 <sup>e</sup> semestre .....	11 111 742	306 061	11 417 803	11 025 283	653 910	11 679 193
<i>Total</i> ...	<b>24 831 040</b>	<b>666 566</b>	<b>25 497 606</b>	<b>26 244 597</b>	<b>1 515 239</b>	<b>27 759 836</b>
1974						
1 <sup>er</sup> semestre .....	13 919 369	353 452	14 272 821	9 445 347	709 558	10 154 905
2 <sup>e</sup> semestre .....	7 884 777	298 565	8 183 342	5 585 542	545 883	6 131 425
<i>Total</i> ...	<b>21 804 146</b>	<b>652 017</b>	<b>22 456 163</b>	<b>15 030 889</b>	<b>1 255 441</b>	<b>16 286 330</b>
1975						
1 <sup>er</sup> semestre .....	13 024 356	262 978	13 287 334	7 702 493	557 409	8 259 902
2 <sup>e</sup> semestre .....	13 259 477	293 078	13 552 555	7 781 577	712 797	8 494 374
<i>Total</i> ...	<b>26 283 833</b>	<b>556 056</b>	<b>26 839 889</b>	<b>15 484 070</b>	<b>1 270 206</b>	<b>16 754 276</b>
1976						
1 <sup>er</sup> semestre .....	14 932 748	333 000	15 265 748	10 132 913	811 106	10 944 019
2 <sup>e</sup> semestre .....	15 870 059	314 029	16 184 088	8 388 074	807 973	9 196 047
<i>Total</i> ...	<b>30 802 807</b>	<b>647 029</b>	<b>31 449 836</b>	<b>18 520 987</b>	<b>1 619 079</b>	<b>20 140 066</b>

Source : Commission de la Bourse de Bruxelles.

**Taux de rendement de titres à revenu fixe, cotés à la bourse de Bruxelles (a)**  
**Emprunts émis après le 1<sup>er</sup> décembre 1965**

DEBUT DE PÉRIODE	Echéance de 2 à 5 ans		Echéance à plus de 5 ans		
	Etat	Paraéta- tiques et villes	Etat	Paraéta- tiques et villes	Sociétés privées
1968 .....	—	—	6,58	6,68	7,62
1969 .....	6,61	6,62	6,65	6,71	7,69
1970 .....	7,37	7,96	7,80	8,20	9,26
1971 .....	6,92	7,37	7,79	7,97	9,32
1972 .....	6,87	6,83	7,17	7,11	7,69
1973 .....	6,76	6,81	7,21	7,11	7,74
1974 .....	7,72	7,61	7,92	7,95	8,56
1975 .....	8,76	9,18	9,03	9,41	10,90
1976 Janvier .....	8,33	8,41	8,72	8,90	10,29
Février .....	8,38	8,43	8,80	8,96	10,32
Mars .....	8,42	8,80	8,96	9,03	10,57
Avril .....	8,34	8,89	9,00	9,01	9,21
Mai .....	8,52	9,13	9,19	9,28	11,47
Juin .....	9,32	9,25	9,35	9,52	11,77
Juillet .....	8,97	9,16	8,94	9,41	11,65
Août .....	9,00	8,93	8,81	9,00	11,57
Septembre .....	9,43	9,21	9,21	9,41	11,98
Octobre .....	9,31	9,25	9,11	9,36	11,99
Novembre .....	9,43	9,35	9,17	9,50	12,07
Décembre .....	9,45	9,40	9,30	9,61	11,88

Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) Sauf indication contraire, le taux du rendement moyen est celui qui, appliqué au calcul de la valeur actuelle de l'ensemble des termes d'annuités (remboursement, intérêts, lots et primes éventuels) encore à recevoir, égalise cette valeur actuelle au prix d'achat du capital en vie, évalué au cours du jour, majoré des courtages et éventuellement des intérêts courus.

**Emissions et rendement des emprunts émis par voie de souscription publique par les pouvoirs publics et les institutions d'intérêt public**  
**Emprunts en francs belges**

DATE D'ÉMISSION ET ORGANISME ÉMETTEUR	Durée (en années)	Taux nominal (en %)	Rendement pour les souscripteurs en % (précompte non déduit)	Montant émis (en millions de francs)
15 janvier 1975 ..... (Etat belge)	6 ou 10	10,00 (a) 9,75	9,93	42 000
17 février 1975 ..... (Ville d'Anvers)	6	10,00	10,00	5 000
17 février 1975 ..... (Ville d'Anvers)	6	10,00	10,00	3 000
14 avril 1975 ..... (Etat belge)	8	9,00	9,09	50 000
15 mai 1975 ..... (S.N.C.B.)	9	8,75	8,75	5 000
23 juin 1975 ..... (Fonds des routes)	8	8,25	8,25	29 000
15 septembre 1975 ..... (Etat belge)	7 a. 9 m. ou 14	8,50	8,77	41 100
12 janvier 1976 ..... (Fonds des routes)	8	9,00	9,00	23 000
12 février 1976 ..... (Etat belge)	8	9,00	9,18	41 000
23 avril 1976 ..... (R.T.T.)	8	10,00	10,00	16 000
31 mai 1976 ..... (Etat belge)	8	10,00	10,00	48 000
24 juin 1976 ..... (Ville d'Anvers)	8	10,00	10,05	5 000
24 juin 1976 ..... (Ville de Liège)	8	10,00	10,05	2 000
6 septembre 1976 ..... (Etat belge)	8 a. 6 m.	10,00	10,02	40 000
13 octobre 1976 ..... (S.N.C.B.)	8	10,00	10,09	7 000
17 novembre 1976 ..... (Inter. Aut. E3/E5)	8	10,00	10,24	14 000

Source : Fonds des Rentes.

(a) Le 1<sup>er</sup> taux indiqué est celui qui est appliqué jusqu'à l'échéance intercalaire, le second est celui qui est appliqué à partir de cette échéance intercalaire jusqu'à l'échéance finale.

**Evolution des principaux postes de la situation du Fonds des Rentes**  
 Situation fin d'année

DÉSIGNATION	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
<i>Financement (en millions de francs) :</i>									
— Emprunts de « Call money » .....	1 256	631	—	2 892	6 539	8 040	—	284	—
— Encours des certificats du Fonds des Rentes .....	8 892	8 377	8 737	9 480	10 892	12 745	18 086	20 084	15 668
— Soldes débiteurs à B.N.B. .....	—	—	—	—	2 507	20	—	2 937	3 624
<i>Total ...</i>	<i>8 972</i>	<i>9 008</i>	<i>8 737</i>	<i>12 372</i>	<i>19 938</i>	<i>20 805</i>	<i>18 086</i>	<i>23 305</i>	<i>18 292</i>
<i>Portefeuille titres (en millions de francs) :</i>									
— Valeurs cotées (a) .....	7 959	7 833	6 932	9 079	15 248	15 744	12 154	17 935	14 866
— Certificats de trésorerie :									
tranche B .....	5 124	4 654	4 214	6 719	8 294	9 094	9 094	6 000	6 000
— Autres certificats .....	—	—	—	—	—	—	—	—	1 350

(a) Valeur nominale.

Source : Fonds des Rentes.

**Evolution du montant  
des inscriptions hypothécaires**  
(en milliards de francs)

ANNÉE	Montant des inscriptions
1968 .....	61,0
1969 .....	71,0
1970 .....	59,0
1971 .....	67,2
1972 .....	88,3
1973 .....	121,7
1974 .....	124,7
1975 .....	116,0
1976 .....	176,0

Source : Banque Nationale de Belgique.

**Actifs financiers (a)**  
(variations en milliards de francs)

ANNÉE	Actifs en francs belges			Actifs en monnaies étrangères			Autres actifs (c)	Total général
	A un an au plus	A plus d'un an	Total	Dépôts	Valeurs mobi- lières (b)	Total		
1971 .....	+113,9	+ 69,0	+182,9	— 2,8	+21,6	+18,8	+ 4,4	+206,1
1972 .....	+168,3	+ 64,3	+232,6	— 2,2	+33,3	+31,1	+18,1	+281,8
1973 .....	+171,5	+ 82,2	+253,7	+ 4,9	+23,0	+27,9	— 0,3	+281,3
1974 (d) ..	+175,9	+ 93,0	+268,9	+13,1	+15,0	+28,1	+ 4,5	+301,5
1975 (d) ..	+217,4	+112,0	+329,4	+ 9,3	+31,8	+41,1	+ 7,3	+377,8
1976 (d) ..	+241,2	+150,1	+391,3	+ 4,6	+12,8	+17,4	+36,0	+444,7

Source : Banque Nationale de Belgique.

- (a) Détenus par les particuliers et les entreprises (autres que les intermédiaires financiers), y compris les organismes publics d'exploitation et certains intermédiaires financiers qu'il était impossible d'exclure en 1976 : organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension.
- (b) Achats nets par des résidents de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise; la part de l'épargne luxembourgeoise dans ces achats nets est peu importante.
- (c) Actifs pour lesquels la ventilation en francs belges et en monnaies étrangères n'est pas connue ou n'a pas de sens. Il s'agit notamment des créances commerciales nettes sur l'étranger détenues par les entreprises et des investissements directs à l'étranger.
- (d) Données provisoires.

**Caisse Générale d'Epargne et de Retraite**  
**Relevé général des placements**  
 (en millions de francs)

DÉSIGNATION	Encours fin 1975	Levées en 1976	Remboursées en 1976	Encours fin 1976
<b>A. — Placements à moyen et à long terme</b>				
<i>Pouvoirs publics</i>				
Dette belge .....	66 155,2	11 847,0	2 888,6	75 113,6
Provinces, villes, communes .....	3 680,3	303,5	170,1	3 813,7
Autres (a) .....	16 298,0	5 541,8	917,3	20 922,5
<i>Organismes publics d'exploitation</i>				
Société Nationale des chemins de fer belges .....	4 300,6	1 839,1	283,0	5 856,7
Régie des Télégraphes et Téléphones .....	10 068,0	1 162,6	248,3	10 982,3
Office de la Navigation .....	7 405,0	500,0	345,0	7 560,0
Radio-Télévision belge .....	3 426,2	810,0	274,0	3 962,2
Fonds des Routes .....	5 119,1	1 873,3	1 022,2	5 970,2
Autoroutes .....	6 884,1	1 358,1	14,8	8 227,4
Société Nationale des chemins de fer vicinaux .....	652,0	350,0	28,9	973,1
Autres (b) .....	447,4	—	65,8	381,6
Société Nationale de distribution d'eau .....	1 792,2	—	104,7	1 687,5
Autres sociétés de distribution d'eau .....	1 081,0	—	49,3	1 031,7
Regie des bâtiments .....	520,0	760,0	23,9	1 256,1
Autres services publics .....	1,5	—	—	1,5
<i>Logement</i>				
Logement social .....	80 793,0	13 586,8	5 868,3	88 511,5
Autres logements .....	90 371,0	23 300,4	5 942,1	107 729,3
<i>Entreprises</i>				
Industrie, commerce, artisanat :				
Institutions financières de crédit .....	22 021,1	11 084,7	2 632,1	10 552,7
Autres .....	11 415,4	—	—	15 033,7

Caisse Nationale de Crédit Professionnel .....	4 726,6	2 700,0	3 179,3(c)	4 247,3
Société Nationale d'Investissement .....	600,0	490,0	—	1 090,0
Agriculture .....	10 376,4	2 215,4	1 984,3(c)	10 607,5
Armement maritime et batellerie .....	2 159,5	514,7	165,5	2 508,7
<i>Sciences, Enseignement, Culture :</i>				
Universités .....	16 345,1	2 255,4	243,9	18 356,6
Fond national pour le financement de la recherche scientifique .....	605,0	—	—	605,0
Fond des études de la Ligue des Familles nombreuses de Belgique .....	104,8	16,0	14,6	106,2
Organismes à caractère socio-culturel .....	2,2	—	2,2	—
Bâtiments scolaires .....	779,5	213,7	105,3	887,9
<i>Soins de santé</i>				
Hôpitaux universitaires .....	17,6	768,5	2,0	784,1
Organismes médico-sociaux .....	1 948,2	768,4	207,2	2 509,4
Autres crédits (prêts à tempérament, prêts personnels, prêts sur nantissement, etc.) .....	1 425,1	1 553,5	1 130,4	1 848,2
<i>Total ...</i>	<b>385 925,9</b>	<b>94 593,1</b>	<b>30 801,2</b>	<b>449 717,8</b>
<b>B. — Placements à vue et à court terme</b>				
<i>Placements à court terme (<math>\leq 1</math> an) .....</i>				
<i>Certificats de Trésorerie et du fonds des Rentes, acceptations bancaires, call-money .....</i>				
4 396,5	13 221,8	9 134,4	8 483,9	
43 071,6	—	—	26 654,5	
<i>Total ...</i>	<b>47 468,1</b>	<b>13 221,8</b>	<b>9 134,4</b>	<b>35 138,4</b>
<i>Total général ...</i>	<b>433 394,0</b>	<b>107 814,9</b>	<b>39 935,6</b>	<b>484 856,2</b>

Source : Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

- (a) Fonds de dotation pour le financement des pensions de guerre, financement des pensions des assurés libres, Fonds Belgo-Zairois d'amortissement et de gestion, Caisse autonome des dommages de guerre 1921-1923, Caisse publique de prêts de la Ville de Bruxelles, Institut national d'assurance-maladie-invalidité, Fonds de compensation de sécurité d'existence des dockers du port d'Anvers, Fonds de sécurité d'existence des entreprises de réparation de navires du port d'Anvers, Fonds de compensation d'existence au port de Gand, Communauté européenne, Banque européenne d'investissement.

(b) Sabena, Canal maritime, installations du port de Bruxelles.

(c) Au 31 décembre 1975, les lignes de crédits réservées à la C.N.C.P. (2.950 millions de francs) et à T.L.N.C.A. (989 millions de francs) ont été clôturées et sont donc devenues remboursables : le 1<sup>er</sup> janvier 1976 elles ont été converties en emprunts obligataires remboursables périodiquement.

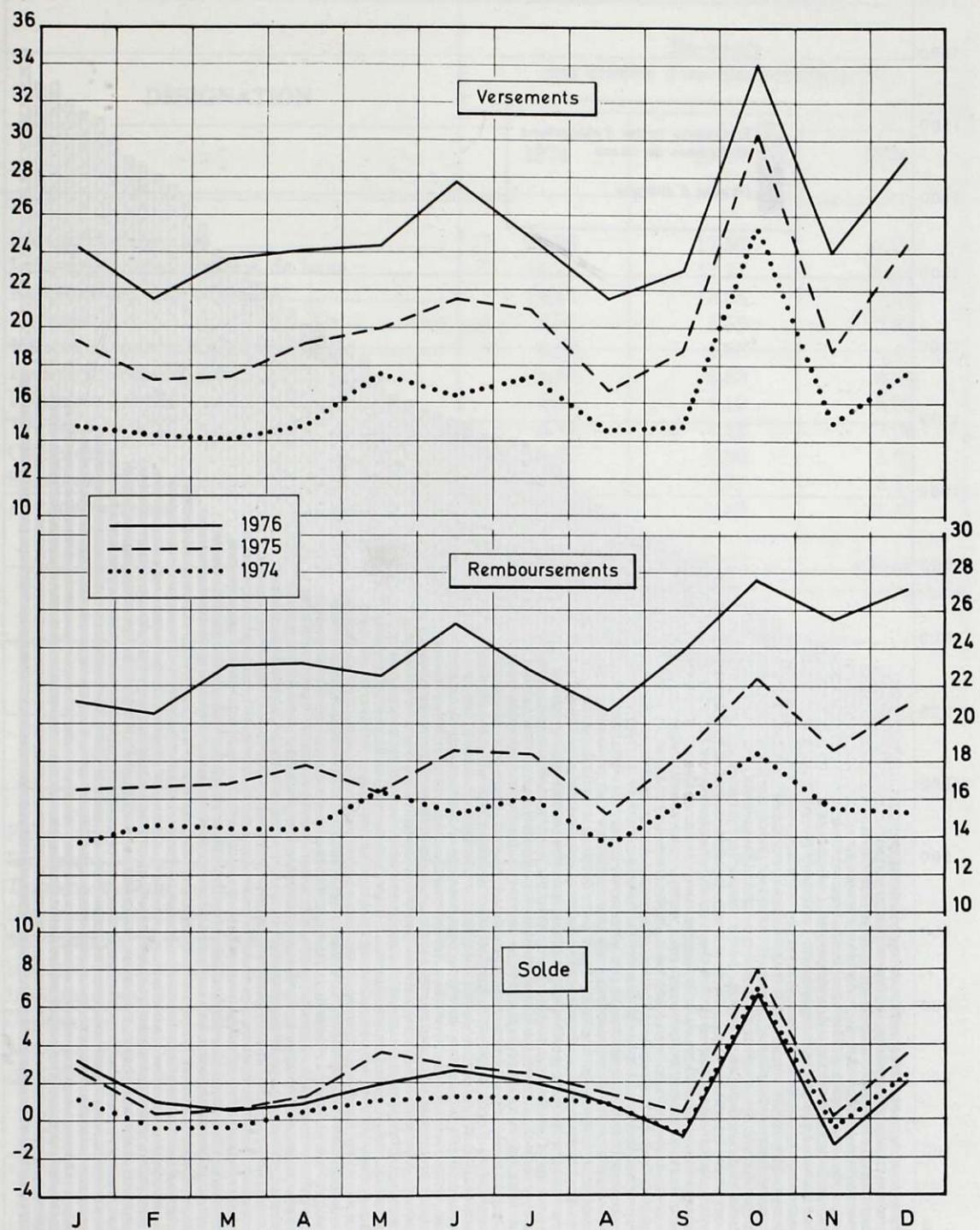
**Caisse Générale d'Epargne et de Retraite**  
**Mouvement de l'épargne des particuliers**  
(en milliers de francs)

PÉRIODE	Excédent (a)	Intérêts capitalisés	Avoir global (b)
1968			
1 <sup>er</sup> semestre .....	2 644 088		
2 <sup>e</sup> semestre .....	4 559 336		
Total ...	7 203 424	3 957 227 (c)	142 297 199 (c)
1969			
1 <sup>er</sup> semestre .....	1 143 843		
2 <sup>e</sup> semestre .....	2 367 698		
Total ...	3 511 541	4 595 831 (c)	150 404 571 (c)
1970			
1 <sup>er</sup> semestre .....	747 476		
2 <sup>e</sup> semestre .....	2 206 715		
Total ...	2 954 191	5 308 486 (c)	158 667 248 (c)
1971			
1 <sup>er</sup> semestre .....	5 211 480		
2 <sup>e</sup> semestre .....	8 589 788		
Total ...	13 801 268	5 663 897 (c)	178 132 413 (c)
1972			
1 <sup>er</sup> semestre .....	7 654 054		
2 <sup>e</sup> semestre .....	11 212 804		
Total ...	18 866 858	5 915 431 (c)	202 914 702 (c)
1973			
1 <sup>er</sup> semestre .....	7 056 704		
2 <sup>e</sup> semestre .....	8 395 187		
Total ...	15 451 891	7 077 174 (c)	225 443 767 (c)
1974			
1 <sup>er</sup> semestre .....	3 028 037		
2 <sup>e</sup> semestre .....	10 029 630		
Total ...	13 057 667	10 037 066 (c)	248 538 500 (c)
1975			
1 <sup>er</sup> semestre .....	11 568 820		
2 <sup>e</sup> semestre .....	15 897 685		
Total ...	27 466 505	11 506 553 (c)	287 511 558 (c)
1976			
1 <sup>er</sup> semestre .....	10 036 069		
2 <sup>e</sup> semestre .....	9 258 537		
Total ...	19 294 606	12 684 717 (c)	319 490 881 (c)

Source : Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

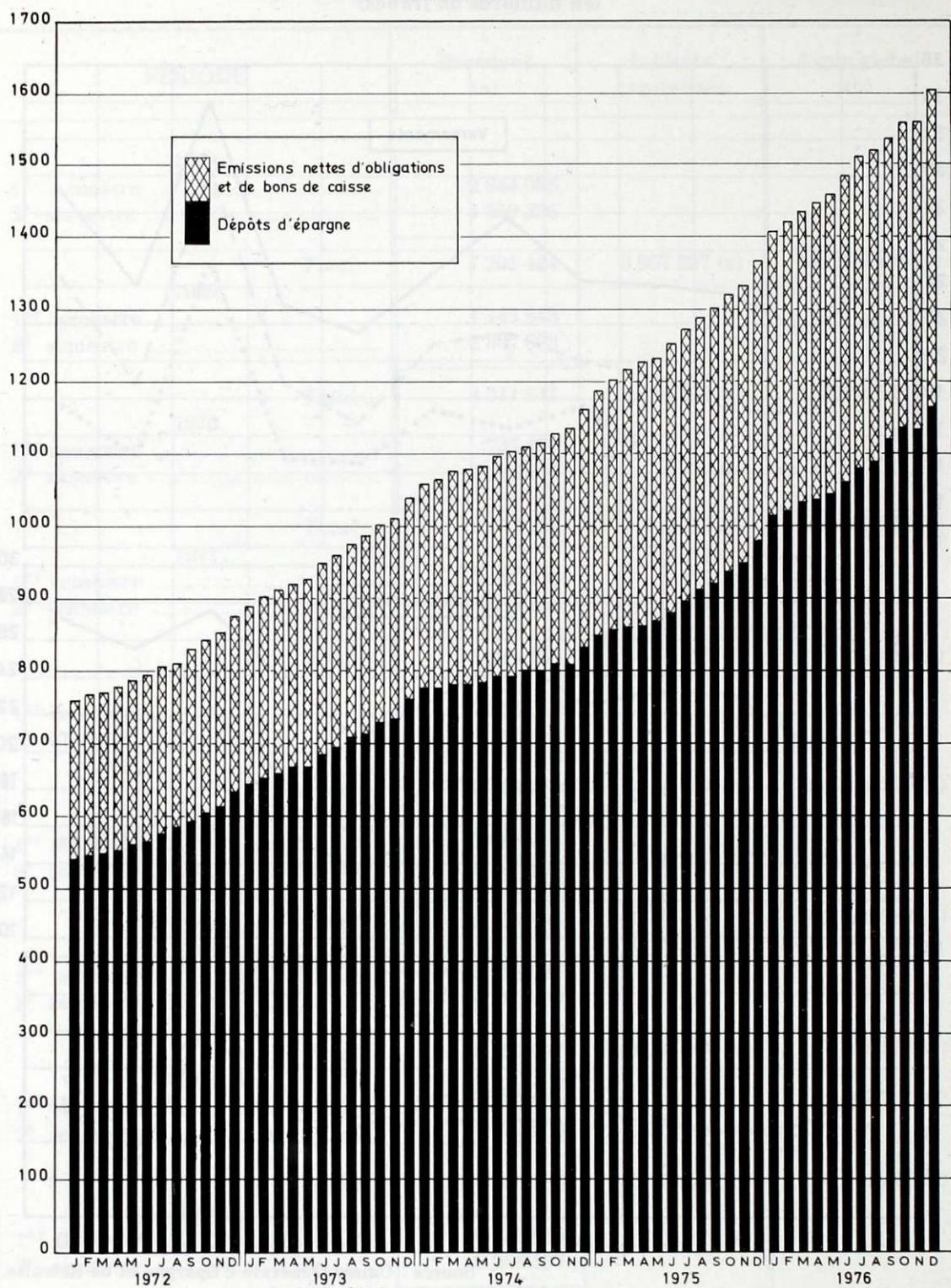
- (a) Excédent des versements sur les remboursements.
- (b) Situation au 31 décembre, intérêts capitalisés compris.
- (c) Précompte déduit.

**Versements et remboursements sur livrets particuliers  
à la Caisse d'Epargne**  
(en milliards de francs)



Source : Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

**Evolution des dépôts d'épargne et des émissions nettes  
d'obligations et bons de caisse (a)**  
(en milliards de francs)



Source : Ministère des Finances

- (a) — Dépôts d'épargne auprès de la CGER, des caisses d'épargne privées, du Crédit communal et des Banques.  
— Emissions nettes d'obl. et bons de caisse auprès de la CGER, des caisses d'épargne privées, du Crédit communal et des banques.

**Société Nationale de Crédit à l'Industrie**  
**Répartition par secteurs économiques (a)**  
(en pour-cent)

DÉSIGNATION	En-cours des crédits d'investissements (b)		
	1974	1975	1976
Industrie chimique .....	20,06	17,50	16,63
Industrie métallurgique de base .....	15,79	17,21	20,18
Fabrications métalliques .....	14,15	13,35	12,44
Energie .....	8,91	8,53	7,37
Minéraux non métalliques .....	4,54	4,86	4,43
Industrie alimentaire .....	5,46	5,63	5,69
Industrie textile .....	4,06	4,10	4,65
Transports .....	5,72	7,12	7,96
Commerce .....	5,52	5,50	5,65
Services .....	3,33	3,71	3,43
Autres secteurs .....	12,46	12,49	11,57
<i>Total ...</i>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>
Crédits d'investissements consentis (c)			
	1974	1975	1976
Fabrications métalliques .....	16,66	13,30	10,16
Industrie chimique .....	19,20	12,43	34,42
Transports, entrepôts, magasins .....	9,44	20,80	7,94
Industrie métallurgique de base .....	4,89	16,79	19,01
Minéraux non métalliques .....	8,63	2,73	2,09
Industrie alimentaire .....	6,58	7,39	3,61
Industrie textile .....	6,52	6,81	5,21
Commerce .....	7,87	5,78	4,57
Industrie du bois et du liège .....	2,04	2,06	2,11
Autres secteurs .....	18,17	11,91	10,88
<i>Total ...</i>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

Source : Société Nationale de Crédit à l'Industrie.

(a) Les secteurs ayant bénéficié le plus largement de l'aide de la S.N.C.I.

(b) Situation à fin de période.

(c) Crédits consentis pendant l'année.

### Caisse Nationale de Crédit Professionnel

Crédits accordés (en millions de francs)		Répartition des crédits accordés par secteur économique (en % du montant total)		
ANNEE	Montant	SECTEUR (a)	1975	1976
1962 .....	2 811	Commerce de gros et de détail .....	19,26	20,24
1963 .....	3 391	Artisanat de l'alimentation .....	13,90	13,91
1964 .....	2 738	Industrie textile .....	0,39	0,29
1965 .....	3 075	Industrie de la confection .....	1,13	1,45
1966 .....	3 546	Industrie du bois .....	3,06	3,26
1967 .....	4 043	Industrie de la construction .....	13,03	11,61
1968 .....	5 081	Industrie des fabrications métalliques .....	5,28	4,42
1969 .....	5 592	Industrie du cuir .....	0,25	0,21
1970 .....	4 901	Industries diverses .....	3,29	3,24
1971 .....	5 048	Transports .....	9,34	9,30
1972 .....	6 545	Professions libérales .....	11,90	12,04
1973 .....	8 494	Agriculture, élevage et pêche .....	2,16	1,63
1974 .....	6 107	Services .....	3,72	3,31
1975 .....	8 750	Tourisme .....	7,01	7,76
1976 .....	11 903	Autres secteurs .....	6,28	7,33
		Total ...	100,00	100,00

Source : Caisse Nationale de Crédit Professionnel.

(a) Depuis 1965 un certain nombre de nouveaux secteurs économiques a été incorporé dans la statistique.

## CHAPITRE IV

# ASSURANCES

La conjoncture défavorable aura incontestablement eu aussi des répercussions sur l'activité du secteur des assurances : l'affaissement de la production industrielle et un taux de chômage plus élevé impliquent, en effet, un encaissement plus modeste de primes. D'autre part, la relance de la production est entravée par des frais dont l'importance ne cesse de s'accroître.

Etant donné que les bilans, déposés dans le courant de cette année, comme ceux des entreprises des autres secteurs économiques, se rapportent aux activités de l'année écoulée, en l'occurrence 1975, des résultats globaux pour le secteur assurance couvrant l'année 1976 ne sont pas encore disponibles.

Le montant des primes d'assurances directes qui, en 1975, ont été émises et enregistrées en Belgique par les sociétés affiliées à l'Union Professionnelle des Entreprises d'Assurances (à l'exclusion de la réassurance) est évalué à 84,5 milliards de francs, ce qui représente un accroissement de 16,5 % par rapport à l'année précédente. Ce pourcentage se situe légèrement au-dessus de la hausse moyenne de l'indice des prix à la consommation qui, par rapport à l'année 1974, se chiffrait à 12,8 %. Compte tenu de l'actuelle indexation automatique d'une bonne partie des primes, l'augmentation des encaissements ne représente pour les assurances-vie, que la contre-partie d'une adaptation inévitable des garanties tandis que pour l'assurance automobile elle constitue surtout une adaptation aux augmentations salariales. Il ne peut donc être question d'une avance sérieuse de la production, d'autant plus que la prospection des compagnies belges d'assurances s'arrête dans la plupart des cas aux frontières du royaume. Le marché international reste généralement le terrain de chasse exclusif de quelques groupes aux moyens financiers très importants. Il en résulte qu'à l'échelle nationale, quelques 35 % des encaissements totaux reviennent aux compagnies étrangères. Cela est dû d'une part à la politique libérale qui a été menée par la Belgique en ce qui concerne l'établissement de sociétés étrangères et d'autre part à la faible structure financière des sociétés belges. Les dimensions réduites de ces dernières ressortent notamment du nombre de compagnies par million d'habitants : en Belgique ce nombre s'inscrirait à 45, aux Pays-Bas à 35 seulement et à 8, en France et en République Fédérale Allemande.

En dépit de cet aspect moins favorable, le secteur belge des assurances ne se porte pas trop mal, si l'on compare ses résultats à ceux des autres secteurs industriels. En 1973, le rendement des entreprises d'assurances s'élevait en moyenne à 12,6 %, alors que celui de toutes les sociétés belges ne se chiffrait qu'à 7,6 %.

L'assurance automobile et les garanties complémentaires prennent encore toujours la plus grosse part de l'encaissement global, à savoir 35,5 %; ensuite viennent, dans l'ordre, l'assurance-vie (27,1 %), l'assurance-incendie (13,0 %) et les accidents de travail (9,7 %); le solde (14,7 %) est réparti entre quelques branches de moindre importance. Par rapport à 1974, la part de l'assurance automobile a décrue légèrement, alors que celle des assurances-vie et incendie ont augmenté respectivement de 0,4 % et de 0,2 %.

Si l'on analyse les statistiques disponibles, il est frappant de constater la persistance du déficit de l'assurance automobile. Comme chaque année, ce déficit se rapporte surtout aux catégories des « voitures dites de tourisme » et aux « véhicules à deux roues ». Selon les informations recueillies par l'Office de Contrôle des assurances, ce déficit se monterait à plus de 845 millions pour la première catégorie et à plus de 325 millions pour la deuxième.

Ces sommes reflètent un alourdissement très net de la perte, tant en chiffres absolus qu'en valeur relative, par rapport à l'année 1974. Par contre, les encours enregistrés pour le transport pour compte personnel et pour le compte de tiers sont restés positifs et épousent quelque peu la perte totale de cette branche. Dans la catégorie des « voitures de tourisme », le montant des paiements pour sinistres a augmenté à un rythme de loin supérieur à celui du volume total des quittances de primes émises (22,5 % contre 17,4 %); par contre pour le transport pour compte personnel, la situation est inverse : la progression du montant des quittances de primes émises dépassait celle des paiements de sinistres (9,4 % contre 4,2 %). Pour les « voitures de tourisme », les frais généraux, ont, eux aussi, progressé plus rapidement que ceux du transport pour compte personnel (20,7 % contre 10,7 %) : facteur qu'il conviendra de prendre en considération lors d'une éventuelle restructuration du tarif de base en vue d'une nouvelle répartition des primes entre les diverses catégories d'usagers de la route.

Dans la branche de l'assurance-vie, l'encours a progressé de 22 % en 1975. L'accroissement des primes perçues par les sociétés nationales est de 25 %, contre 9,4 % pour les compagnies étrangères. En 1974, l'encaissement des deux types de sociétés s'est accru respectivement de 12 % et 8,3 %. La progression très marquée en 1975 résulte principalement de l'action menée par les sociétés auprès de leurs clientèles pour les inciter à indexer leur police d'assurance, à la suite de la hausse excessive du coût de la vie, amorcée en 1974. Des 109 sociétés qui travaillent en assurance-vie, 15 ont pris les 2/3 du portefeuille pour leur propre compte, tandis que 11 n'occupent qu'une place symbolique sur le marché. Quelques 66 compagnies seulement établissent des polices d'assurance de groupe; la branche populaire, quant à elle, n'est reprise que par 27 sociétés. Ici également, les chiffres ne reflètent pas exactement la réalité car, en fait, une dizaine de sociétés tout au plus sont actives dans chacun de ces domaines.

L'accroissement enregistré dans cette branche importante doit être attribué surtout à l'assurance de groupe. En effet, la loi relative au contrôle des entreprises d'assurances a incité de nombreuses entreprises privées à confier leurs caisses privées de pension pour employés à des compagnies d'assurances. L'évolution globale du portefeuille de l'assurance-vie montre que le nombre de contrats a progressé de

1,5 % à peine, pourcentage qui semble assez faible, comparé à la hausse de 15 % des capitaux courants (contre 16 % en 1974). Cet écart est dû principalement à l'indexation des contrats d'assurances-vie et au calcul des contrats de groupes sur base du revenu réel. En général, une certaine stabilisation est intervenue pour les assurances-vie individuelles au cours de l'année de référence, alors que le montant enregistré en 1974 pour la branche populaire, a connu un nouveau fléchissement en 1975.

Jusqu'à présent l'on ne dispose que de peu de données relatives aux assurances incendies (13 % de l'encours) étant donné que cette branche n'était pas encore contrôlée. Il ressort de certaines statistiques élaborées par le Ministère de l'Intérieur qu'au cours des trois dernières années, le nombre d'incendies a régressé de manière continue. Les assurances incendie, dans leur recherche de garanties suffisantes et adéquates en faveur de leurs clients, ont été, durant tout un temps, confrontées avec la hausse permanente et parfois rapide des valeurs assurées. En ce qui concerne les bâtiments résidentiels, une solution a été trouvée depuis longtemps : elle consiste à insérer dans les contrats une clause stipulant que les montants assurés et la prime afférente sont liés à l'évolution des prix de la construction telle qu'elle est établie par l'Union belge des experts (ABEX). Les contrats prévoient en général une clause analogue pour les entreprises dont le patrimoine à couvrir n'excède pas les 50 millions de francs. Les majorations annuelles des primes de l'assurance incendie résultent exclusivement de l'adaptation automatique des garanties; les primes en elles-mêmes sont restées identiques depuis de nombreuses années.

Bien que les assurances couvrant les accidents de travail n'entrent que pour 9,7 % dans l'encours total, la loi relative à ce type d'accidents a subi, en 1976, de profondes modifications, qui n'ont pas été de nature à susciter l'enthousiasme de maints assureurs. Il s'agissait surtout de dispositions légales réglant le système de perception des primes. Ces changements s'étaient révélés nécessaires pour financer le déficit croissant du Fonds pour accidents de travail.

Il ressort d'une enquête effectuée par l'UPEA que le coût des accidents de travail croît davantage pour les ouvriers que pour les employés et que, de la sorte, il dépasse de loin la hausse générale des rémunérations (de 10 à 15 %). En 1975, l'accroissement de ce coût moyen s'élevait à 38,6 % par rapport à l'année précédente; pour les employés, ce taux n'était que de 9,3 %. Par contre, le nombre d'accidents connaît une évolution plutôt favorable en 1975, tant en chiffres absolus que relatifs. Le nombre total des accidents déclarés a baissé cette même année de 14 % par rapport à 1974. Bien que ces données doivent être interprétées dans le contexte d'une activité professionnelle se déroulant au ralenti à la suite de l'affaissement conjoncturel, les assureurs restent optimistes quant à l'évolution future de la courbe de fréquence des accidents de travail.

L'introduction du contrôle général des assurances (1), la mise en place de l'Office de Contrôle des assurances et de la Commission des assurances sont autant de mesures qui ont fait de 1975 une année importante pour le secteur des assurances en Belgique. L'arrêté royal du 12 mars 1976, paru au « Moniteur belge » du 23 mars

(1) Cfr « L'Economie belge en 1975 » page 317.

1976, est entré en vigueur 10 jours après sa parution. A partir du 2 avril 1976 donc, toutes les branches d'assurances doivent être considérées comme étant sujettes à un contrôle.

Toute entreprise désireuse de se lancer dans les assurances ou de développer une nouvelle branche doit d'abord être agréée; les compagnies établissent, sur simple requête et après étude de leur dossier une agrération provisoire. Avant de conférer l'agrération définitive, l'Office de contrôle des assurances (O.C.A.) doit examiner tous les renseignements des documents qu'il aura obtenus auprès de la compagnie. Tâche d'envergure, s'il en est et suscitant des nombreux problèmes. Aussi, des résultats relatifs à l'application du contrôle généralisé ne sont-ils pas encore disponibles à l'heure actuelle.

\*  
\* \*

**Assurances sur la vie (a)**  
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Primes encaissées				Réserves mathématiques (b)			
	1972	1973	1974	1975	1972	1973	1974	1975
Sociétés belges .....	13 453	14 948	16 726	20 947	94 808	103 982	114 611	128 530
Sociétés étrangères .....	3 480	3 785	4 099	4 485	24 907	26 292	27 969	30 171

Source : Office de Contrôle des Assurances.

(a) Les données relatives à 1976 ne sont pas encore disponibles.

(b) Comprend les réserves pour sinistres à régler, les réserves pour la participation aux bénéfices, les fonds de répartition, ainsi que les réserves pour les contrats souscrits en monnaies étrangères.

**Assurances sur la vie**  
**Valeurs représentatives (a)**  
(en millions de francs)

NATURE DES VALEURS	1972	1973	1974	1975
<i>Sociétés belges :</i>				
Fonds d'Etat belges, valeurs garanties par l'Etat belge, titres de sociétés congolaises (b) .....	24 489,6	26 530,2	28 740,7	32 414,8
Obligations Crédit communal, Crédit industriel, S.N.C.B., S.N.C.I., provinces et communes belges	15 626,7	17 921,8	18 922,9	21 587,1
Actions de sociétés belges .....	6 130,7	6 487,1	6 880,7	7 379,8
Emprunts d'Etats étrangers .....		110,0	133,2	129,7
Emprunts d'organismes internationaux .....	1 052,1	949,6	606,3	721,5
Emprunts de sociétés étrangères .....	1 481,6	1 712,0	2 052,7	2 385,6
Actions de sociétés étrangères .....	1 119,3	1 110,4	1 214,8	1 404,7
Prêts sur polices .....	3 085,1	3 310,1	3 889,9	4 201,2
Immeubles .....	13 408,9	15 903,5	16 292,7	18 068,6
Prêts hypothécaires .....	26 414,8	30 171,0	34 361,6	38 797,8
Espèces - Divers .....	677,9	933,3	1 431,7	1 574,7
Fonds communs de placement .....	79,0	151,6	123,3	105,9
<i>Sociétés étrangères :</i>				
Fonds d'Etat belges, valeurs garanties par l'Etat belge, titres de sociétés congolaises .....	9 238,1	9 342,4	9 919,7	10 720,4
Obligations Crédit communal, Crédit industriel, S.N.C.B., S.N.C.I., provinces et communes belges	2 475,3	2 652,3	2 668,5	2 807,0
Actions de sociétés belges .....	1 203,7	1 389,7	1 308,8	1 630,3
Emprunts d'Etats étrangers .....	125,6	99,7	60,7	43,4
Emprunts d'organismes internationaux .....	299,7	261,8	300,0	330,4
Emprunts de sociétés étrangères .....	312,3	326,8	268,3	356,1
Actions de sociétés étrangères .....	240,6	250,6	192,1	214,5
Prêts sur polices .....	683,5	680,4	679,6	738,3
Immeubles .....	3 471,4	3 516,7	3 864,5	4 213,9
Prêts hypothécaires .....	7 272,3	7 881,7	8 584,3	9 437,3
Espèces - Divers .....	113,7	228,2	349,2	449,9
Fonds communs de placement .....	16,8	5,4	13,0	17,8

(a) Les données relatives à 1976 ne sont pas encore disponibles.

(b) Y compris les cautionnements déposés.

Source : Office de Contrôle des Assurances.

**Opérations de capitalisation (a)**  
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1972	1973	1974	1975
Primes encaissées .....	86,7	62,4	60,9	44,8
Valeur nominale des contrats souscrits :				
Capitalisation pure .....	1 461,5	1 369,5	1 243,3	1 296,3
Capitalisation immobilière .....	8,4	7,7	163,6	187,9
Total ...	1 469,9	1 377,2	1 406,8	1 484,2
Réserves mathématiques :				
Capitalisation pure .....	435,5	428,5	341,5	356,5
Capitalisation immobilière .....	7,7	7,0	27,0	3,0
Total (1) ...	443,2	435,5	368,5	359,5
Cautionnements (2) .....	11,6	11,8	12,0	12,3
Total (1) et (2) ...	454,8	447,3	380,5	371,8

(a) Les données relatives à 1976 ne sont pas encore disponibles.

Source : Office de Contrôle des Assurances.

**Opérations de capitalisation**  
Valeurs représentatives (a)  
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1972	1973	1974	1975
Fonds d'Etats étrangers et organismes internationaux (b) .....	0,7	0,3	0,7	0,7
Fonds publics belges et valeurs garanties par l'Etat .....				
Obligations institutions parastatales .....	95,7	100,4	102,1	100,3
Obligations provinces et communes .....				
Obligations sociétés belges .....	2,0	4,1	4,1	5,7
Actions sociétés belges .....	2,3	2,5	2,0	1,4
Immeubles .....	34,6	34,2	33,3	26,1
Prêts hypothécaires .....	348,8	354,9	282,8	279,8
Prêts sur polices .....	1,2	1,2	0,7	0,7
Espèces .....	—	—	—	—
Divers (c) .....	—	—	—	—
Total ...	485,3	497,6	425,7	414,7

Source : Office de Contrôle des Assurances.

(a) Les données relatives à 1976 ne sont pas encore disponibles.

(b) Y compris les cautionnements déposés.

(c) Les valeurs représentatives reprises sous la rubrique *Divers* sont constituées principalement par des frais d'acquisition non amortis.

**Prêts hypothécaires (a)**  
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1972	1973	1974	1975
<i>Prêts hypothécaires par intervention :</i>				
Valeur nominale des prêts .....	1 977,4	1 915,0	1 872,3	1 545,6
Fonds de reconstitution .....	276,1	297,9	301,1	313,2
Cautionnements .....	4,6	4,7	4,5	6,0
<i>Total ...</i>	<b>280,7</b>	<b>302,6</b>	<b>305,6</b>	<b>319,2</b>
<i>Prêts hypothécaires sans intervention :</i>				
Solde restant dû .....	<b>153 148,4</b>	<b>170 663,2</b>	<b>201 185,4</b>	<b>226 314,0</b>

(a) Les données relatives à 1976 ne sont pas encore disponibles.      Source : Office de Contrôle des Assurances.

**Prêts hypothécaires par intervention**  
**Valeurs représentatives (a)**  
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1972	1973	1974	1975
Fonds publics belges (b) .....				
Obligations institutions parastatales .....	45,6	48,8	52,6	54,6
Obligations provinces et communes .....				
Organismes internationaux .....	0,2	0,2	0,4	0,1
Obligations de sociétés belges .....	0,5	0,6	0,5	0,4
Actions de sociétés belges .....	—	—	—	—
Actions de sociétés étrangères .....	0,4	—	—	—
Immeubles .....	37,4	31,1	29,9	31,5
Prêts hypothécaires .....	210,0	242,4	248,6	253,5
Divers (c) .....	—	—	—	—
<i>Total .</i>	<b>294,1</b>	<b>323,1</b>	<b>332,0</b>	<b>340,1</b>

Source : Office de Contrôle des Assurances.

(a) Les données relatives à 1976 ne sont pas encore disponibles.

(b) Y compris les cautionnements déposés.

(c) Les valeurs représentatives reprises sous la rubrique *Divers* sont constituées principalement par des frais d'acquisition non amortis.

**Assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs (a)**  
 (en millions de francs)

DÉSIGNATION	Serv. publics d'autobus, services spéc. d'autobus, services d'autocars	Taxis et fiacres automobiles	Transports de choses pour compte de tiers	Transports de choses pour compte propre	Voitures	Motos et cyclomoteurs	Accroissement depuis l'année précédente en % (e)
	1974	1975	1974	1975	1974	1975	
<i>Affaires directes:</i>							
Nombre de véhicules assurés (b) .....	15,7	15,6	8,4	8,0	44,8	41,3	398,9 + 2,5
Primes émises .....	338,4	389,7	120,7	138,7	1 331,3	1 356,7	2 948,3 + 4,6
Montant des sinistres payés (c) .....	146,3	176,7	96,3	123,9	668,1	740,1	1 440,9 + 22,0
Evaluation des sinistres en suspens .....	552,1	595,9	260,8	262,9	1 943,3	2 188,1	3 930,6 + 16,2
Réserves pour risques en cours .....	103,3	122,0	47,1	56,2	549,4	551,8	1 282,2 + 19,6
Commissions payées .....	33,9	39,3	11,4	12,7	133,4	140,1	415,1 + 19,6
Frais généraux .....	77,7	88,1	25,3	29,8	268,4	280,1	596,8 + 17,1
<i>Affaires cédées en réassurance:</i>							
Primes cédées .....	95,6	103,2	20,5	21,7	179,3	156,8	396,4 + 16,3
Commissions reçues .....	26,1	29,8	5,1	4,9	42,6	39,9	81,9 + 16,3
Quoté-part des réassureurs dans sinistres réglés .....	34,2	42,8	17,8	29,5	118,0	103,1	248,8 + 16,3
Quoté-part des réassureurs dans réserve pour sinistres à régler .....	199,7	242,0	68,4	78,8	381,6	408,2	878,2 + 16,3
Quoté-part des réassureurs dans réserve pour risques en cours .....	19,8	24,9	3,5	3,6	46,0	44,8	102,5 + 16,3
<i>Affaires acceptées en réassurance:</i>							
Primes acceptées .....	54,3	63,1	3,3	3,7	48,8	46,6	90,0 + 16,6
Commissions payées .....	15,1	20,8	0,9	1,2	16,7	18,3	25,9 + 21,6
Quoté-part dans sinistres réglés .....	20,2	26,5	1,3	3,6	15,7	25,6	48,1 + 15,3
Quoté-part dans réserve pour sinistres à régler .....	109,1	130,1	10,5	11,1	57,8	65,3	111,7 + 16,1
Quoté-part dans réserve pour risques en cours .....	16,8	22,0	1,1	1,2	22,2	22,6	36,2 + 39,3
							291,6 + 10,0
							3,5 5,9

Source : Office de Contrôle des Assurances.

(a) Les données relatives à 1976 ne sont pas encore disponibles.

(b) En milliers d'unités.

(c) Pendant l'année de l'intitulé.

(d) Contrôle instauré depuis 1967 par arrêté royal du 5 juillet 1967 (*Moniteur belge* du 8 juillet 1967).

(e) Il s'agit de l'ensemble des « Transports de choses pour compte propre » et des « Voitures ».

**Assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs (a)**  
 Valeurs représentatives  
 (en millions de francs)

DÉSIGNATION	1971	1972	1973	1974	1975		
					Sociétés belges	Sociétés étrangères	Total
Fonds publics belges (b) .....							
Parastataux .....	12 731,5	14 009,3	15 199,4	16 436,9	14 247,0	5 028,0	19 275,0
Provinces et communes .....	853,9	964,7	1 340,3	1 238,8	1 803,0	184,4	1 987,4
Valeurs étrangères .....	4 251,0	4 673,9	5 301,7	6 548,2	5 050,8	1 867,4	6 918,2
Immeubles .....	1 918,4	2 370,0	3 030,8	3 761,5	4 868,2	205,8	5 074,0
Prêts hypothécaires .....	4 004,2	5 063,3	5 815,9	7 424,3	8 424,9	971,1	9 396,0
Obligations de sociétés belges .....	2 355,0	2 621,6	2 837,8	3 677,2	3 593,0	868,3	4 461,3
Actions de sociétés belges .....	235,8	278,2	342,9	484,7	60,2	6,8	67,0
Espèces .....	29,0	35,8	37,2	78,5	93,7	213,6	307,3
Divers .....	40,1	51,2	21,9	27,5	8,8	5,6	14,4
Fonds communs de placement .....	265,6	271,1	795,6	408,6	502,4	29,6	532,0
Organismes internationaux .....							
<i>Total ..</i>	<b>26 684,5</b>	<b>30 339,1</b>	<b>34 723,5</b>	<b>40 086,2</b>	<b>38 548,1</b>	<b>9 172,2</b>	<b>47 720,3</b>

(a) Les données relatives à 1976 ne sont pas encore disponibles.  
 (b) Y compris les cautionnements déposés.



#### **QUATRIEME PARTIE**

## **PRIX ET REVENUS**

CATHERINE RAVIER

PRIX ET REAUMUS

## CHAPITRE PREMIER

# PRIX

Au cours des premiers mois de 1976, les prix des matières premières ont accusé une tendance à la hausse sur le *marché mondial* à la suite du stockage et de la reprise conjoncturelle. A partir de fin avril 1976, l'évolution des prix sur les marchés internationaux des matières premières est devenue incertaine. Les métaux non-ferreux ont été fortement influencés par les expectatives conjoncturelles : les prix du cuivre, du zinc et du plomb ont connu une hausse importante pendant le premier trimestre, mais par la suite, un fléchissement est intervenu. Seul le prix du plomb est resté stationnaire. Le marché de l'étain s'est caractérisé par une très nette majoration des prix. Par contre, le prix du pétrole brut n'a guère connu de modifications au cours de l'année 1976, excepté vers la fin du mois de décembre lorsque les pays membre de l'OPEP ont décidé une hausse de 5 à 10 %. Le renchérissement du caoutchouc résulte de l'accroissement de la production des automobiles.

A la suite de récoltes médiocres, les prix du cacao et du café ont fortement monté. Pour le sucre, la hausse a continué jusqu'à la mi-mai et ensuite une tendance à la baisse s'est esquissée, en raison des perspectives favorables des récoltes futures. Sur les marchés des céréales, la même raison a entraîné une diminution des prix. Par contre, les matières premières textiles (coton et laine) sont devenues plus coûteuses.

Sous l'influence du renchérissement du prix des matières premières, les *prix de gros* sur le marché belge ont connu, au cours du premier semestre 1976, une tendance très marquée à la hausse, suivie d'un ralentissement durant le troisième trimestre, ils ont légèrement diminué dans le courant du dernier trimestre 1976. En moyenne, l'indice général des prix de gros établi par l'I.R.E.S. a dépassé, en 1976, de 8,1 % celui de 1975. L'indice des produits industriels n'atteignait pas ce chiffre, par contre, l'indice des prix des produits alimentaires et agricoles a progressé plus fortement que l'indice général.

La tendance à la hausse des prix de gros industriels a marqué plus les matières premières et les produits demi-finis que les produits finis. Ceci peut s'expliquer par l'évolution de la demande. Après la baisse des prix intervenue en 1975, l'augmentation des indices particuliers des métaux non-ferreux, du fer et de l'acier est restée plutôt limitée en 1976. Les prix de gros des produits chimiques, de l'énergie et des combustibles, ainsi que ceux du secteur de la transformation métallique n'ont accusé qu'une légère augmentation.

Dans l'industrie de la construction, la hausse importante des prix s'est poursuivie. Selon l'I.R.E.S., les minerais non-métalliques ont augmenté en moyenne

de 11,1 % en 1976. Il ressort des calculs effectués par le Ministère des Affaires économiques que les prix des matériaux de construction ont progressé en moyenne de 9,8 %, après avoir augmenté de 8,5 % en 1975. L'indice ABEX, qui constitue l'indice semestriel du coût de la construction (frais d'études, gros-œuvre et finition, bénéfice de l'entrepreneur et impôts compris) a augmenté de 13,3 % entre le 1<sup>er</sup> novembre 1975 et le 1<sup>er</sup> novembre 1976. L'année précédente, le coût de la construction avait connu une hausse moins forte, à savoir 9,3 %, entre le 1<sup>er</sup> novembre 1974 et le 1<sup>er</sup> novembre 1975. Toutefois, en 1974, le rythme de la progression avait atteint les 27 %.

En 1976, la hausse des prix de gros des produits agricoles a dépassé sensiblement celle des produits industriels. Les prix des produits de grande culture ont progressé de manière plus sensible que les prix des produits de l'élevage. Pour ces derniers, on a même enregistré une baisse pendant la période qui va d'avril à juillet 1976. Les prix de gros des produits alimentaires et de grande culture ont décrû après avoir connu une hausse engendrée par la sécheresse estivale.

La décélération du rythme de croissance des *prix à la consommation*, qui s'était amorcée en 1975, s'est poursuivie en 1976. Elle a cependant été interrompue pendant les mois d'été avec la hausse importante des légumes à la suite des fortes chaleurs et du manque de pluie. Par rapport à l'année précédente, l'accroissement de l'indice des prix à la consommation est tombé à 7,6 % en décembre 1976, contre 15,7 % en décembre 1974 et 11,0 % en décembre 1975. La hausse moyenne de l'indice se chiffre à 9,2 % pour 1976, contre 12,8 % en 1975.

Une comparaison des prix à la consommation à l'échelle internationale révèle qu'en 1976, la hausse moyenne des prix la plus faible a été observée en République fédérale allemande (4,5 %) et aux Etats-Unis (5,7 %). La hausse des prix a atteint le même ordre de grandeur qu'en Belgique, aux Pays-Bas (8,8 %), au Danemark (9,0 %), en France (9,7 %) et au Grand-Duché de Luxembourg (9,8 %). Au Royaume-Uni et en Italie, la hausse moyenne est demeurée très élevée, respectivement : 16,6 et 16,8 %.

L'entrée en vigueur d'un nouvel indice des prix à la consommation, au mois de juin 1976, a rendu toute comparaison avec la période précédente plus difficile. Le nombre de biens et services pris en considération est passé de 149 à 358. A côté de la classification traditionnelle comprenant les produits alimentaires, les produits non-alimentaires et les services, groupes auxquels s'est ajouté un quatrième, les loyers, le panier de biens et services du nouvel indice est divisé en huit catégories. La pondération des différents biens et services se base sur les résultats de l'enquête relative au budget des ménages effectuée par l'I.N.S. en 1973 et 1974.

Une étude de ces différents groupes révèle que le ralentissement de la hausse des prix intervenue en 1976 doit être attribuée aux produits non-alimentaires et aux services. Par contre, dans le groupe des produits alimentaires, une forte hausse des prix a été enregistrée surtout pour le café et les pommes de terre. Les légumes frais, repris depuis juin 1976 dans le calcul de l'indice, ont accusé, en juillet 1976, une importante majoration des prix à cause de la sécheresse. Quant au pain, aux céréales, à la viande et aux produits laitiers, la hausse s'est quelque peu ralentie; toutefois, l'augmentation moyenne se situe à un niveau encore relativement élevé en 1976. Par contre, les prix des huiles et graisses comestibles ont connu une progression modérée.

Pour les articles de confection, l'année 1976 se caractérise par une hausse modérée des prix (quelques 6 %). Les prix des chaussures ont continué leur ascension, mais dans une moindre mesure qu'en 1975. Le coût du chauffage et de l'éclairage n'a guère progressé en 1976. Par contre, les tarifs appliqués par les compagnies de distribution d'eau ont été sensiblement relevés. Le mobilier et les appareils de chauffage n'ont augmenté que légèrement.

Les prix des produits pharmaceutiques n'ont presque pas changé. La hausse des honoraires médicaux s'est ralenti, mais les frais d'hospitalisation se sont accrus de manière plus sensible qu'en 1975.

Les transports en commun sont devenu bien plus coûteux en 1976 : les tarifs des transports de passagers par chemin de fer ont été relevés de 9 %, le 16 mai 1976, et le prix du billet de train et de bus a augmenté de 25 % à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1976.

\*  
\*      \*

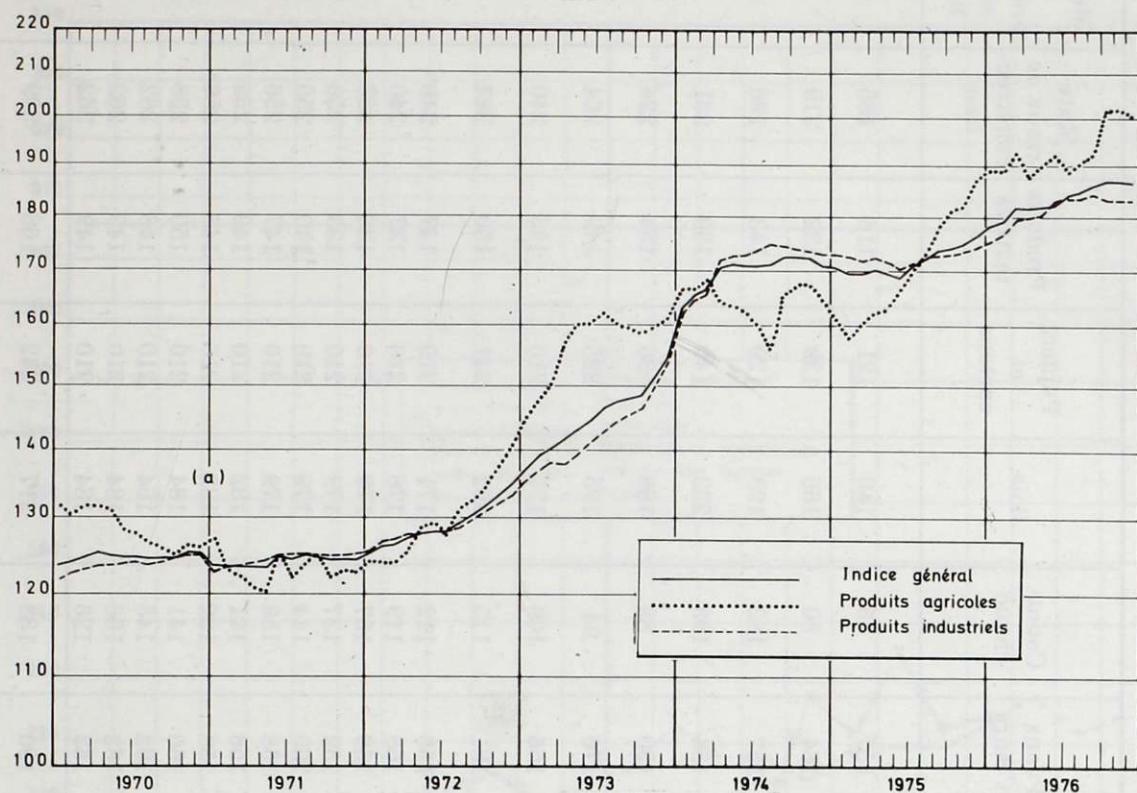
**Indices des prix de gros**  
(1953=100)

PÉRIODE	Produits agricoles				Produits industriels				Indice général	
	Selon l'origine		Indice général	Produits importés	Selon l'origine		Matières premières	Produits demi-finis		
	Produits indigènes	Produits importés			Produits indigènes	Produits importés				
1972 Moyenne (a) .....	145,5	166,6	102,0	137,6	155,6	126,5	125,4	151,3	160,8	
1972 Moyenne (b) .....	129,2	157,6	96,8	130,1	135,5	112,4	113,3	129,9	139,4	
1973 Moyenne (a) .....	163,4	182,5	148,3	165,8	166,8	150,0	147,8	173,3	166,2	
1973 Moyenne (b) .....	145,1	172,7	140,7	156,8	145,3	133,0	133,4	148,8	144,1	
1974 Moyenne (a) .....	190,8	171,5	191,2	173,7	200,0	187,3	174,7	217,9	195,0	
1974 Moyenne (b) .....	169,4	162,4	181,7	164,2	174,6	166,5	157,9	187,1	169,0	
1975 Moyenne (a) .....	193,0	195,1	163,8	179,5	209,1	174,4	169,5	207,9	208,0	
1975 Moyenne (b) .....	171,5	184,7	155,4	169,7	182,0	155,8	153,1	178,5	180,7	
1976 Moyenne (a) .....	206,7	222,3	181,5	204,2	219,0	184,9	181,7	221,1	215,9	
1976 Moyenne (b) .....	183,7	210,4	172,2	193,1	190,7	165,1	164,1	189,8	187,6	
1976 (b) Janvier .....	178,2	215,3	156,2	189,5	184,9	159,0	157,0	181,2	184,3	
Février .....	179,0	214,6	156,3	189,0	185,1	161,5	158,7	183,0	184,4	
Mars .....	182,1	219,9	156,8	192,6	187,8	165,5	162,8	185,5	186,9	
Avril .....	181,5	207,8	162,8	187,7	187,8	166,4	163,0	187,9	186,5	
Mai .....	182,2	206,0	171,0	189,7	188,5	165,7	163,3	188,9	186,2	
Juin .....	184,9	205,4	179,5	192,5	192,0	168,3	166,8	193,9	187,0	
Juillet .....	184,7	198,5	179,7	188,2	192,6	169,4	167,6	194,5	187,9	
Août .....	185,0	203,5	177,1	190,8	192,7	167,6	166,2	193,4	188,8	
Septembre .....	186,1	204,5	179,4	192,3	194,2	167,6	168,0	193,5	189,8	
Octobre .....	187,0	220,0	178,0	201,9	193,9	164,1	165,7	191,8	190,0	
Novembre .....	186,9	217,0	182,4	201,9	194,3	163,5	165,7	191,9	189,7	
Décembre .....	186,6	211,9	187,5	200,6	194,4	162,2	164,1	192,3	190,2	

Source : Ministère des Affaires économiques; Administration du Commerce.

(a) T.V.A. incluse.  
(b) T.V.A. exclue.

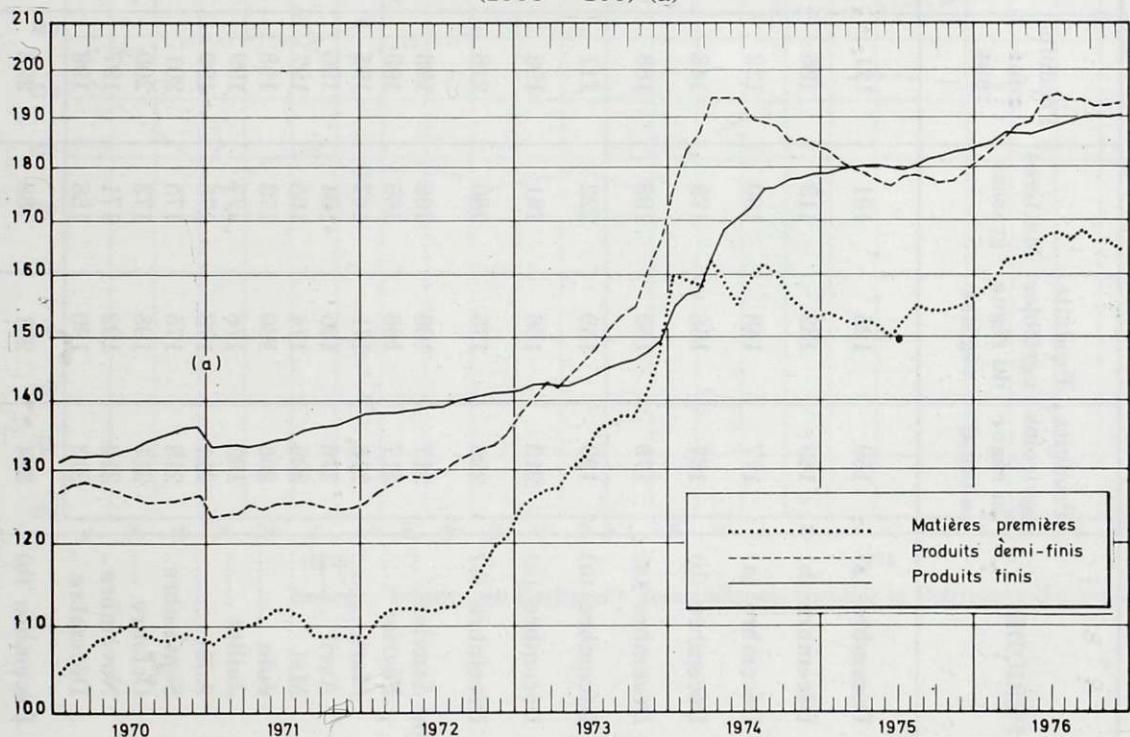
**Indices des prix de gros**  
(1953 = 100) (a)



Source : Ministère des Affaires économiques, Administration du Commerce.

(a) A partir de 1971 : indice T.V.A. exclue.

**Indices des prix de gros des produits industriels**  
(1953 = 100) (a)



Source : Ministère des Affaires économiques, Administration du Commerce.

(a) A partir de 1971 : indice T.V.A. exclue.

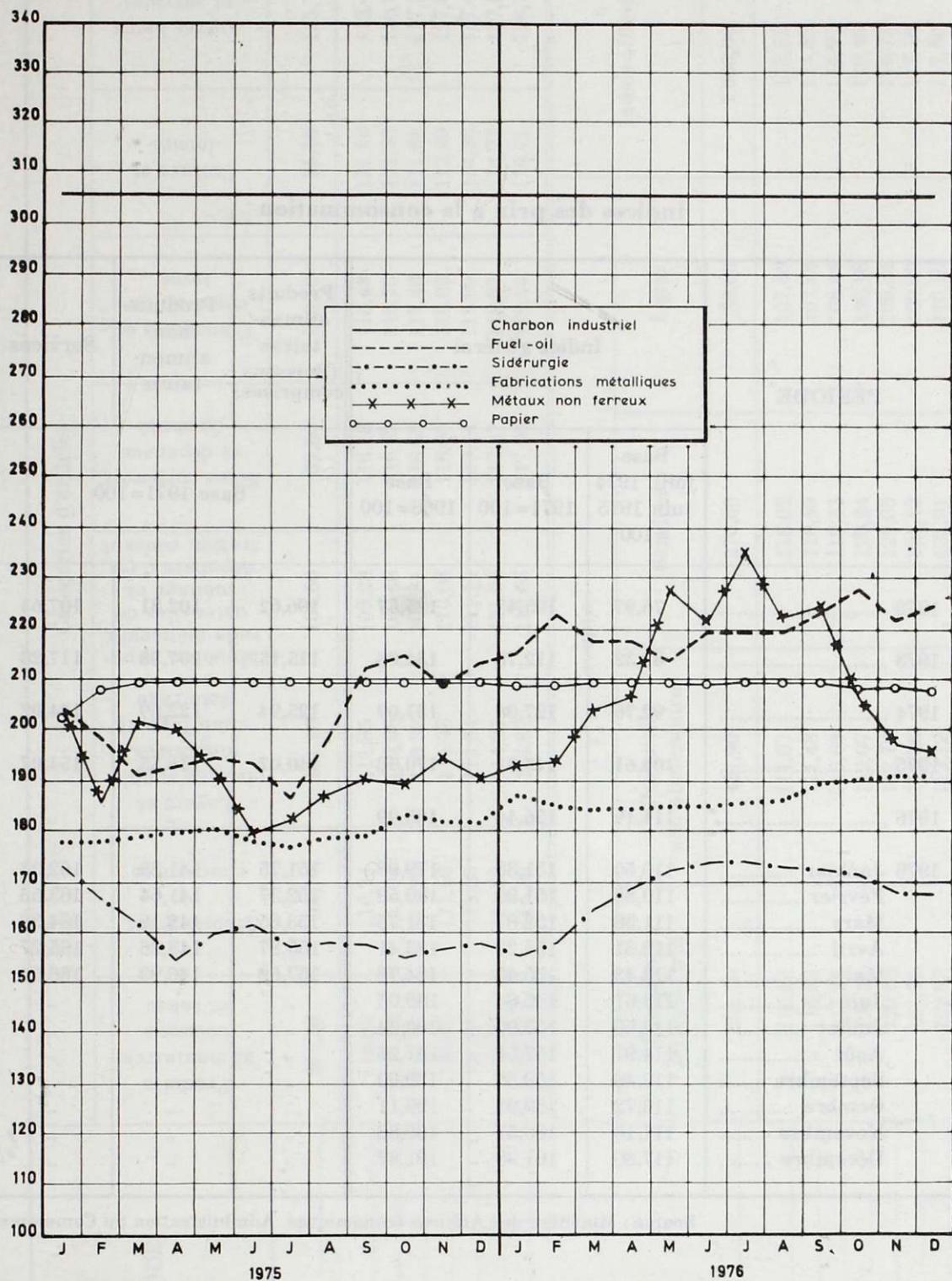
**Indices particuliers des prix de gros**  
(1953=100)

PÉRIODE	Produits agricoles du règne animal	Produits agricoles du règne végétal	Matières grasses	Produits minéraux	Produits chimiques	Peaux et cuirs	Caoutchouc	Bois	Papiers et cartons	Produits textiles	Matériaux de construction	Métaux et produits métalliques
1972 Décembre (a)	159	125	101	121	120	157	75	140	121	118	186	142
1972 Décembre (b)	169	132	113	136	136	184	80	166	139	132	219	165
1973 Décembre (a)	177	148	160	132	128	157	182	198	129	143	196	165
1973 Décembre (b)	187	156	179	148	145	184	193	233	149	159	231	191
1974 Décembre (a)	179	150	198	188	149	150	89	166	196	134	224	192
1974 Décembre (b)	190	159	222	211	169	176	94	195	225	149	264	223
1975 Décembre (a)	213	166	161	193	157	155	109	171	210	135	240	181
1975 Décembre (b)	226	175	180	216	178	181	115	202	241	150	283	210
1976 (a) Janvier .....	217	166	162	193	161	156	112	171	210	137	240	182
Février .....	217	166	166	193	161	158	119	176	210	137	240	183
Mars .....	218	171	167	195	161	159	137	179	210	138	256	186
Avril .....	216	165	164	196	160	159	137	179	210	139	256	188
Mai .....	208	174	165	197	157	160	144	179	210	140	256	188
Juin .....	206	180	173	198	160	158	156	179	210	147	256	190
Juillet .....	199	178	177	199	158	158	141	182	210	149	256	191
Août .....	211	173	175	199	158	158	132	182	210	148	256	190
Septembre..	213	175	175	201	158	160	141	184	210	150	258	189
Octobre....	211	193	173	200	159	162	145	184	210	148	262	185
Novembre..	213	192	171	197	161	162	156	184	210	149	262	184
Décembre ..	213	190	168	198	161	163	126	184	210	149	262	184
1976 Décembre (b)	224	201	188	222	184	190	133	217	242	166	309	214

(a) T.V.A. exclue.  
(b) T.V.A. incluse.

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration du Commerce.

**Evolution de l'indice de quelques prix de gros en 1975 et 1976**  
 (1961 = 100)



Source : Institut de Recherche Economiques, Sociales et Politiques (Louvain).

### Indices des prix à la consommation

PÉRIODE	Indice général			Produits alimentaires (Boissons comprises)	Produits non alimentaires	Services
	Base juill. 1974 juin 1975 =100	Base 1971=100	Base 1966=100			
1972 .....	76,97	105,45	125,37	106,62	102,81	107,63
1973 .....	82,32	112,78	134,08	115,15	107,58	117,28
1974 .....	92,76	127,08	151,09	125,94	122,69	134,02
1975 .....	104,61	143,31	170,38	140,07	136,55	154,07
1976 .....	114,19	156,44	185,99	..	..	..
1976 Janvier .....	110,50	151,38	179,98	151,75	141,38	162,33
Février .....	110,88	151,90	180,59	152,37	141,54	163,55
Mars .....	111,58	152,87	181,75	153,65	142,18	164,36
Avril .....	112,61	154,27	183,41	155,87	143,26	165,27
Mai .....	113,43	155,40	184,76	157,59	143,93	166,54
Juin .....	113,61	155,64	185,05	..	..	..
Juillet .....	114,53	156,90	186,54	..	..	..
Août .....	114,97	157,51	187,26	..	..	..
Septembre .....	116,46	159,55	189,69	..	..	..
Octobre .....	116,72	159,91	190,11	..	..	..
Novembre .....	117,16	160,51	190,83	..	..	..
Décembre .....	117,80	161,38	191,87	..	..	..

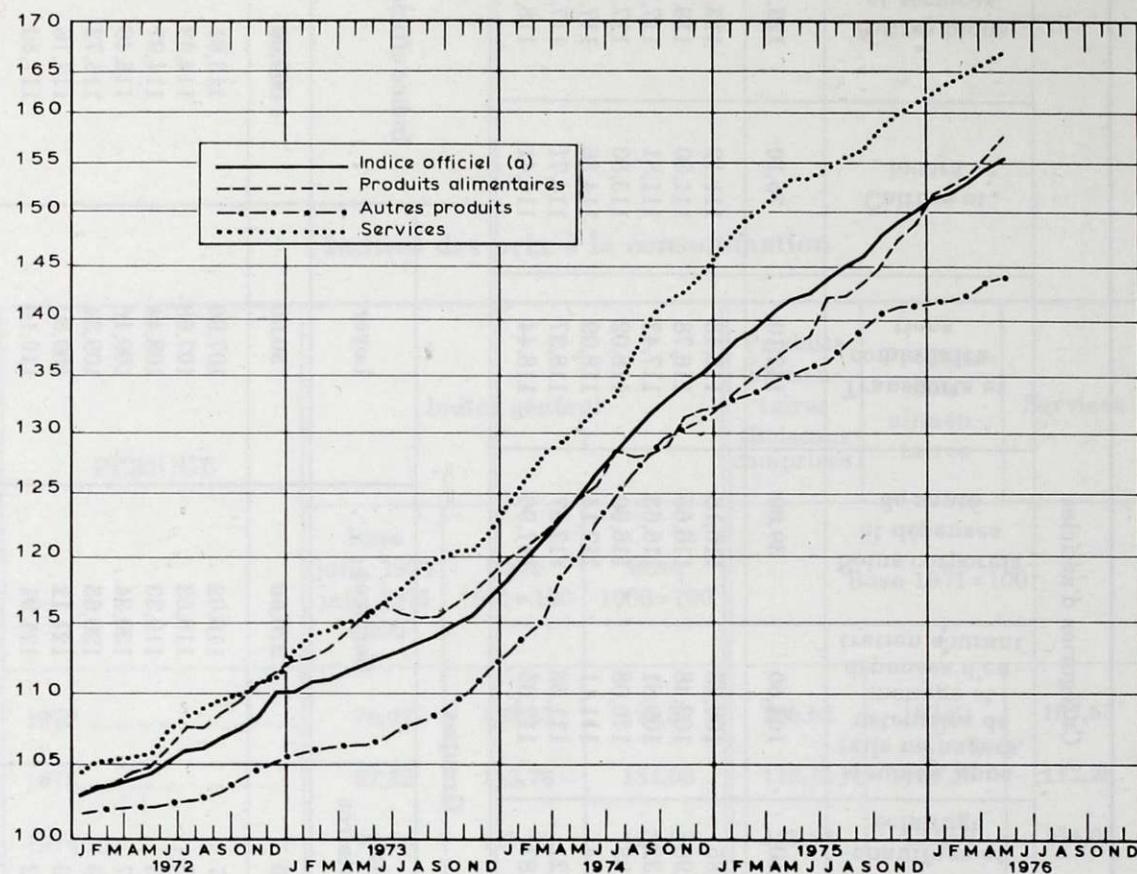
Source : Ministère des Affaires économiques, Administration du Commerce.

**Indices des prix à la consommation**  
 (juillet 1974 / juin 1975 = 100)

PÉRIODE	Catégories d'articles							
	Produits alimentaires et tabac	Alimentation boissons	Habillement et chaussures	Loyers et charges supplémentaires	Méubles, appareils ménagers, ustensiles de cuisine et vaisselle	Soin corporels et dépenses de santé	Transport et communications	Culture et loisirs
<i>Pondération (%) .....</i>								
1976	264,20	96,10	151,40	104,60	39,80	142,10	76,10	125,70
Juin .....	116,83	110,74	111,85	109,23	116,18	115,43	111,12	113,45
JUILLET .....	117,06	111,01	112,98	109,48	116,65	116,78	111,30	116,74
Août .....	117,57	111,20	113,32	109,81	116,63	117,43	111,81	117,26
Septembre .....	121,45	111,56	114,38	110,08	116,60	118,02	113,80	117,35
Octobre .....	120,95	113,23	114,64	111,11	117,14	118,09	114,36	117,41
Novembre .....	122,05	113,86	114,21	111,56	117,87	118,37	114,71	117,49
Décembre .....	123,17	114,36	114,87	112,05	117,96	118,44	114,41	118,73
<i>Groupes</i>								
<i>Indice officiel</i>								
<i>Pondération (%) .....</i>								
1976	251,50	427,90		270,60		50,00		1 000,00
Juin .....	116,54	111,07		116,02		107,60		113,61
JUILLET .....	116,73	111,48		118,53		107,98		114,53
Août .....	117,25			116,63	119,33	108,44		114,97
Septembre .....	121,31			112,07	120,24	109,16		116,46
Octobre .....	120,65			112,79	120,65	109,34		116,72
Novembre .....	121,71			112,86	121,12	109,60		117,16
Décembre .....	122,87			113,12	121,91	110,10		117,80

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration du commerce.

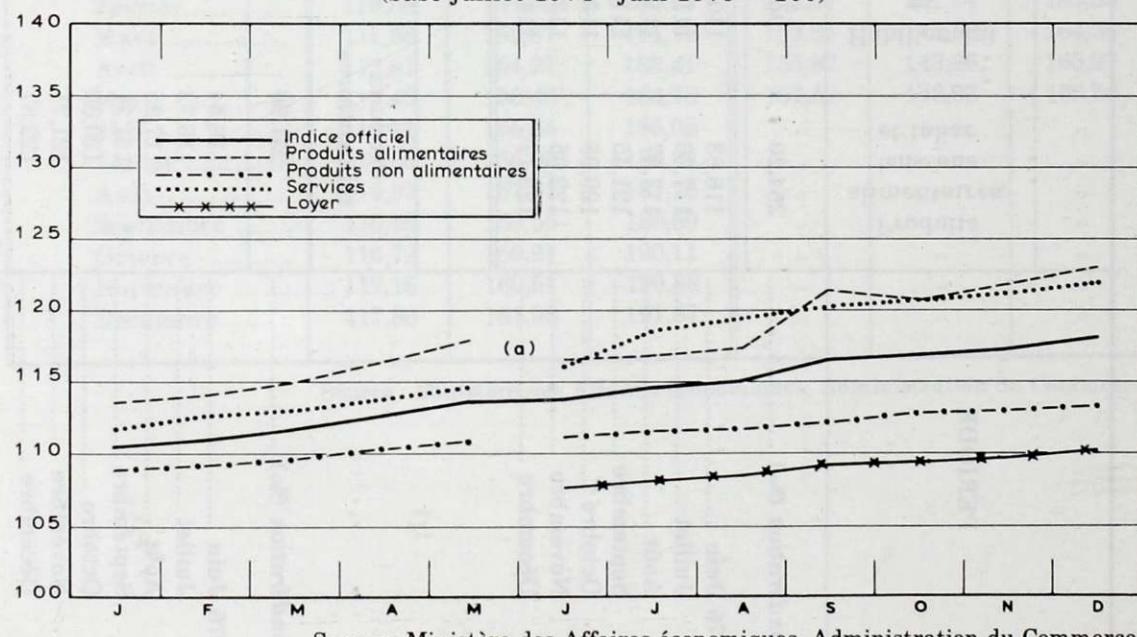
**Indices des prix à la consommation**  
(1971 = 100)



Source : Ministère des Affaires économiques, Administration du Commerce.

(a) Avant mars 1972 l'indice officiel établi sur la base 1966 = 100, a été converti sur la base 1971 = 100.

**Indices des prix à la consommation en 1976**  
(base juillet 1974 - juin 1975 = 100)



Source : Ministère des Affaires économiques, Administration du Commerce.

(a) Nouveaux indices à partir du 1<sup>er</sup> juin 1976.

**Augmentation moyenne annuelle des indices des prix dans quelques pays**  
(en pour-cent)

PAYS	Prix de gros					Prix à la consommation				
	1972	1973	1974	1975	1976	1972	1973	1974	1975	1976
Belgique .....	+ 4,1 (a)	+12,3 (a)	+16,7 (a)	+ 1,2 (a)	+ 7,1 (a)	+ 5,5 (b)	+ 7,0 (b)	+12,7 (b)	+12,8 (b)	+ 9,2
Pays-Bas .....	+ 4,0	+12,4	+13,6	+ 6,7	+16,1	+ 7,8	+ 8,0	+ 9,6	+10,2	+ 8,8
Rép. féd. Allemagne .....	+ 2,6	+ 6,6	+13,4	+ 4,7	+ 3,9	+ 5,5	+ 6,9	+ 7,0	+ 6,0	+ 4,5
France .....	+ 4,6 (c)	+14,7 (c)	+29,1 (c)	- 5,7 (c)	+ 7,4 (c)	+ 5,9	+ 7,6	+13,7	+11,7	+ 9,7
Italie .....	+ 4,0	+17,9	+40,7	+ 8,6	+22,9	+ 5,7	+10,8	+19,1	+17,0	+16,8
Royaume-Uni .....	+ 4,4 (d)	+32,3 (d)	+48,9 (d)	+ 9,3 (d)	+27,2 (d)	+ 7,1	+ 9,2	+16,0	+24,3	+16,6
Danemark .....	+ 5,1	+14,8	+22,2	+ 5,8	+ 7,8	+ 6,6	+ 8,8	+15,3	+ 9,6	+ 9,0
Japon .....	+ 0,8	+15,8	+31,4	+ 3,0	+ 5,5	+ 4,9	+11,7	+23,2	+11,7	+ 9,4
Etats-Unis .....	+ 4,6	+13,7	+18,9	+ 8,6	+ 4,6	+ 3,3	+ 6,2	+11,0	+ 9,2	+ 5,7

Sources : Nations Unies, pour les Prix de gros.  
 O.C.D.E., pour les Prix à la consommation.  
 Ministère des Affaires économiques, Direction générale des  
 Etudes et de la Documentation.

(a) T.V.A. exclue.  
 (b) Loyer non compris avant 1976.  
 (c) Produits industriels.  
 (d) Matières de base.



## CHAPITRE II

# REVENUS

## SECTION I. — REVENUS DU TRAVAIL

L'évolution relativement calme des salaires qui s'est dessinée en 1976 est due, d'une part, à la modération des revendications salariales des syndicats et, d'autre part, aux dispositions prévues par la loi du 30 mars 1976 relative aux mesures de redressement économique. Ces dispositions prévoient que chaque travailleur est tenu de verser, durant une période de 9 mois consécutive à la conclusion d'une nouvelle convention collective de travail (CCT), 50 % des avantages qu'il vient d'acquérir à un fonds de solidarité destiné à financer le système de la pré-pension. L'employeur, de son côté, doit verser un même montant au dit fonds.

Selon les données fournies par le Ministère du Travail et de l'Emploi et basées sur les conventions collectives de travail conclue dans le secteur « ouvriers », le taux salarial se serait accru tout au plus de 1,6 %, de décembre 1975 à décembre 1976, alors qu'en 1974 et en 1975, ce pourcentage s'était élevé à respectivement 7,8 et 3,2 %.

De même, la hausse résultant de l'indexation automatique des salaires n'a pas été aussi forte que l'année précédente : 8,6 %, contre 11,8 % en 1975. De plus, si l'on prend en considération l'influence de la réduction de la durée de travail (+0,2 %), la hausse du salaire conventionnel pour les ouvriers atteint 10,4 % pour la période de décembre 1975 à décembre 1976, alors que durant les 12 mois précédents ce chiffre s'élevait à 15,9 %.

Il ressort de données relatives au CCT pour le secteur « employés » que les appointements n'ont pas augmenté dans la même proportion que les salaires : 8,7 % de décembre 1975 à décembre 1976. L'incidence du taux salarial atteint à peine 0,4 %; l'échelle mobile a relevé les appointements de 8,3 %.

Le ralentissement du rythme de croissance du salaire moyen brut dans l'industrie — tendance qui s'était déjà manifestée durant le deuxième trimestre de 1975 — s'est confirmé en 1976.

Les données provenant de la Banque Nationale révèlent que, de décembre 1975 à décembre 1976, le salaire moyen brut a progressé de 9,1 % alors que pendant les 12 mois précédents, ce pourcentage était de 17,4 %. La hausse moyenne a été de loin inférieure en 1976 à celle de l'année précédente, à savoir 11,1 % contre 20,1 % en 1975.

Les données fournies par la Banque Nationale relatives au salaire horaire brut dans l'industrie, ainsi que celles provenant du Ministère du Travail et de l'Emploi, et se rapportant au salaire conventionnel, montrent combien la lutte contre l'inflation, le souci de sauvegarder l'emploi et la modération des revendications salariales ont abouti à un très net ralentissement des augmentations salariales.

Comme la décélération de la hausse salariale est supérieure à celle du rythme de l'inflation, le salaire réel n'a connu, en 1976, qu'un accroissement minime : il tombe des 6,5 % enregistrés en 1975 à 1,8 %. Toutefois, l'augmentation du salaire réel est différente selon l'importance du revenu imposable. En effet, l'indexation des impôts des contribuables dont les revenus en 1976 n'atteignent pas 250 000 F a neutralisé l'impact de l'inflation sur les revenus modestes. De la sorte, la croissance du revenu familial effectivement disponible est plus réduite pour les revenus entrant dans une classe d'imposition supérieure. En outre, la loi de redressement a limité l'indexation des salaires et appointements à 40 250 F de salaire brut pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 1976 (indice des prix 142,75; 1971=100).

Bien que, par secteur, la structure salariale soit restée assez stable au cours de ces dernières années, quelques décalages se sont toutefois manifestés. C'est ce qui ressort d'une comparaison de l'évolution des salaires moyens bruts des ouvriers occupés, durant la période d'octobre 1972 à avril 1976, dans certaines branches de l'industrie manufacturière. Selon les données de l'INS, ces salaires horaires ont progressé à une allure plus élevée dans le secteur de la construction que dans l'industrie manufacturière. Comme ce secteur se compose presque exclusivement de travailleurs masculins, le niveau salarial y est assez élevé. Dans la confection, où les salaires moyens se situent environ à un tiers en-dessous de la moyenne dans l'industrie, une forte augmentation du niveau moyen a été enregistrée durant la période considérée. Par contre, l'écart entre le niveau salarial moyen et les salaires pratiqués dans l'industrie des chaussures et du cuir s'est, une fois de plus, accentué. Dans quelques branches d'activité où les salaires sont traditionnellement élevés, entre autres les raffineries de pétrole, l'industrie métallurgique de base et l'industrie chimique, la majoration des salaires horaires bruts a été plus faible, pendant la période qui va d'octobre 1972 à avril 1976, que la moyenne dans l'industrie. Dans l'industrie métallurgique de base, une nette décélération des augmentations salariales s'est produite à partir du 2<sup>e</sup> trimestre de 1975.

Selon les données de l'IRES, les coûts salariaux par heure de travail ont crû de 10,3 % en 1976. Si d'une part, les charges sociales ont été allégées par la réduction des taux de cotisation pour les allocations familiales et pour les maladies professionnelles, par contre, les plafonds salariaux ont été supprimés pour ces rubriques. Cette mesure tend à réduire la pression des charges sociales pour les entreprises à fort coefficient de main-d'œuvre.

La comparaison internationale des statistiques salariales révèle que la croissance des salaires horaires bruts en 1976, par rapport à 1975, a été moins importante en Belgique, aux Etats-Unis, en République Fédérale allemande et aux Pays-Bas, alors qu'en Italie, en France et au Royaume-Uni une hausse plus forte a été

constatée. Sur base des données disponibles, on ne peut en général conclure à une détérioration de la position concurrentielle de la Belgique en 1976, bien que par rapport à certains pays (parmi lesquels la République Fédérale allemande et les Etats-Unis) et dans quelques sous-secteurs, une telle dégradation pourrait bien exister.

\* \* \*

**Indices des salaires conventionnels**  
**Ouvriers, hommes + femmes**  
**(1966=100)**

SECTEUR D'ACTIVITÉ	1974			1975			1976		
	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.
Agriculture, sylviculture .....	218,1	230,1	237,7	244,4	280,9	289,3	296,3	302,1	308,7
Energie et eau .....	286,8	297,0	307,3	316,1	328,7	334,9	342,1	343,8	350,6
Industries manufacturières .....	255,4	266,7	275,6	282,5	293,9	302,1	308,5	316,2	324,2
dont : produits alimentaires .....	(266,3)	(278,4)	(289,1)	(296,4)	(310,7)	(328,8)	(334,3)	(343,4)	(348,2)
textiles .....	(245,9)	(261,7)	(267,2)	(272,7)	(288,3)	(294,1)	(300,0)	(306,0)	(312,2)
confection, chaussures .....	(248,0)	(261,0)	(273,6)	(282,0)	(291,0)	(302,3)	(309,1)	(319,2)	(325,0)
chimie .....	(299,7)	(305,7)	(311,8)	(324,4)	(330,9)	(337,5)	(344,3)	(351,1)	(358,2)
métallurgie .....	(251,4)	(260,7)	(268,8)	(274,2)	(281,1)	(287,9)	(292,4)	(298,3)	(304,2)
fabrications métalliques .....	(248,4)	(256,2)	(264,0)	(269,9)	(282,4)	(289,2)	(294,9)	(304,3)	(316,4)
Construction .....	246,6	267,9	275,5	283,3	296,6	304,8	311,8	327,4	332,4
Commerce .....	240,4	253,2	263,7	272,5	281,3	291,4	297,2	308,7	314,7
Transports .....	268,5	281,4	296,6	306,7	316,0	326,8	335,9	339,8	348,2
Services .....	321,9	331,5	340,9	359,6	367,3	378,0	398,1	407,9	414,6
<i>Indice général ...</i>	<i>256,2</i>	<i>268,5</i>	<i>278,0</i>	<i>285,5</i>	<i>297,4</i>	<i>306,0</i>	<i>312,5</i>	<i>321,1</i>	<i>328,5</i>

Source : Ministère de l'Emploi et du Travail.

**Indices des salaires**  
(1970=100)

PÉRIODE	Salaires horaires bruts				Salaires-coût				Appointements-coût				Salaires sociaux dans l'industrie (b)			
	Gain moyen brut par heure prisée	Salaire horaire type (a)		Ouvrier non qualifié 4	Charbon- nages par jour 5	Autres industries par heure 6		Industries par heure 7	Commerce par heure 8	Céliba- taire ou marié sans enfants 9	Marié et 2 enfants 10	Marié et 4 enfants 11				
		Ouvrier qualifié 3	Ouvrier non qualifié 4			Autres industries par heure 6	Industries par heure 7									
1	2	3	4		5	6	7	8	9	10	11					
1971 .....	112	112	112		112	113	110	111	110	110	109					
1972 .....	128	125	127		131	131	127	127	123	123	121					
1973 .....	149	143	145		152	151	146	147	142	140	137					
1974 .....	180	173	179		183	182	174	177	170	168	165					
1975 .....	216	205	214		225	223	211	216	200	199	195					
1976 .....	240	227	239		246	245	"	"	223	221	216					
1975 Mars .....	206	196	205		217	212	191	199	191	190	186					
Juin .....	212	202	211		219	219	203	207	196	195	191					
Septembre .....	216	206	217		226	223	201	212	200	199	196					
Décembre .....	230	216	226		239	236	249	248	213	211	206					
1976 Mars .....	230	220	232		240	234	223	236	213	211	207					
Juin (c) .....	240	225	237		246	245	"	"	222	220	215					
Septembre (c) .....	240	230	242		245	245	"	"	222	221	216					
Décembre (c),	252	235	247		252	257	"	"	233	230	225					

(a) Les ouvriers des transports non compris.  
(b) A l'exclusion des mines.  
(c) Données provisoires.

Sources : Banque Nationale de Belgique (col. 2 à 4).  
Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques,  
Louvain (col. 5 à 11).

**Gain horaire moyen brut de l'ouvrier dans l'industrie par branche  
industrielle et par région. Enquête octobre 1976 (a)**  
(en francs)

DÉSIGNATION	Flandre	Wallonie	Bruxelles-Capitale
<i>Industrie extractive</i> .....	204,60	197,40	(b)
<i>Electricité et gaz</i> .....	(b)	(b)	(b)
<i>Industrie manufacturière</i> .....	155,85	170,22	153,22
Sidérurgie .....	(b)	(b)	(b)
Industrie des métaux non ferreux .....	191,10	183,95	(b)
Industrie des produits minéraux non métalliques .....	169,17	166,44	(b)
Raffinage de pétrole .....	255,77	—	(b)
Industrie chimique .....	192,46	176,22	141,00
Construction d'automobile et pièces détachées .....	189,88	188,61	178,64
Construction et assemblage de véhicules automobiles, et construction des moteurs pour ceux-ci .....	197,79	(b)	180,50
Chantiers navals .....	195,45	(b)	(b)
Construction électrique .....	161,35	161,17	153,57
Industrie du bois et du meuble .....	147,67	140,14	168,68
Industrie du papier et fabrication d'articles en papier; imprimerie et édition .....	164,53	166,54	180,69
Industrie du caoutchouc et transformation des matières plastiques .....	151,89	156,81	(b)
Industrie du cuir .....	132,44	153,45	107,47
Industrie du textile .....	137,39	131,60	119,36
Industrie de l'habillement .....	107,97	111,08	118,54
Industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac .....	153,54	152,55	154,50
<i>Construction</i> .....	170,96	170,66	176,59
<i>Ensemble de l'industrie</i> .....	159,54	172,11	162,04

Source : Institut National de Statistique.

(a) Données provisoires.

(b) Les données n'existent pas où la moyenne couvre moins de quatre entreprises.

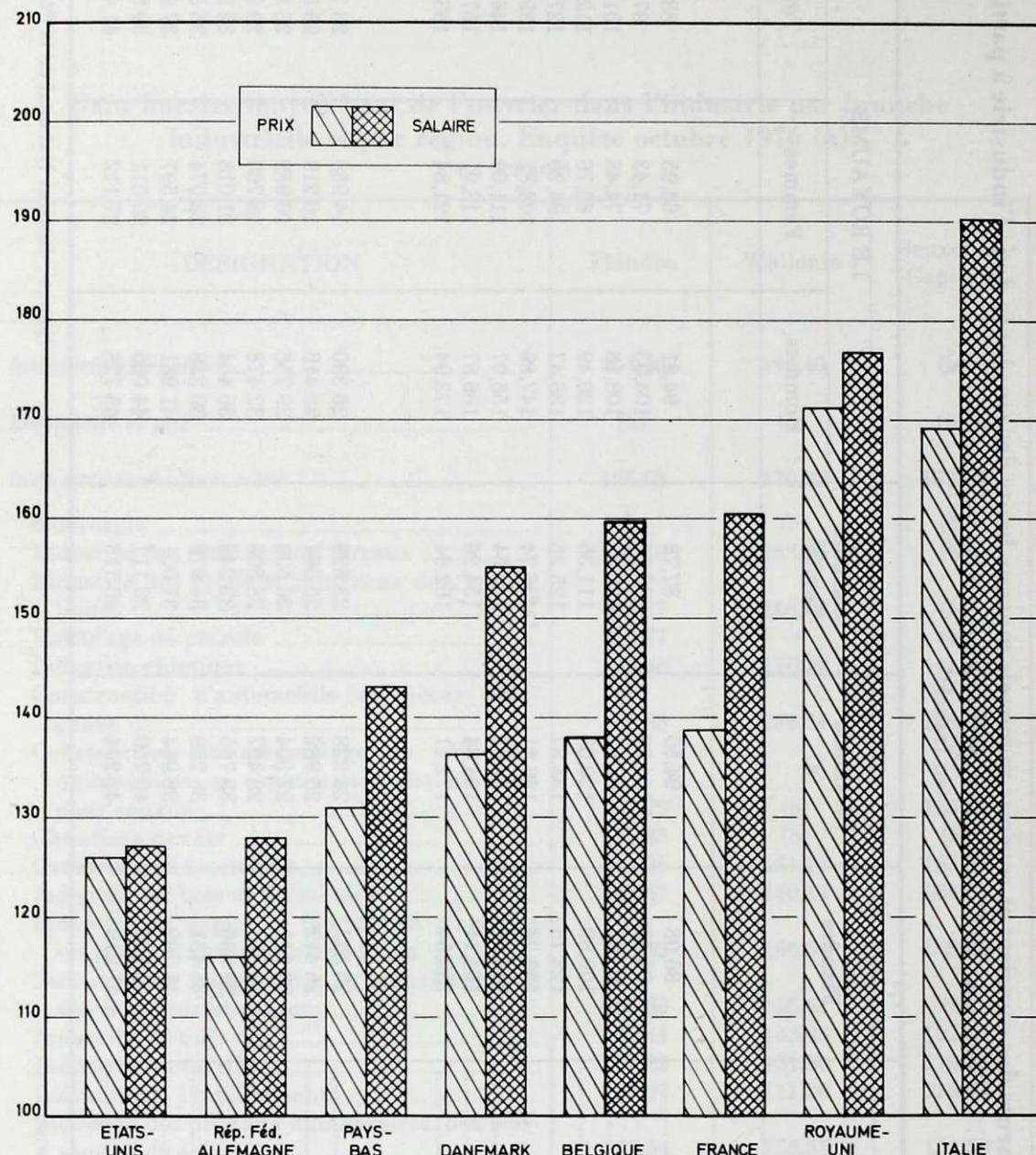
**Salaires horaires moyens bruts des ouvriers et revenus mensuels moyens bruts des employés dans l'industrie à partir  
d'octobre 1972 selon l'enquête semestrielle harmonisée  
(en francs)**

	Flandre	Wallonie (a)	Bruxelles Capital	LE ROYAUME		
				Hommes	Femmes	Total
<b>Ouvriers :</b>						
Octobre 1972 .....	86,08	94,59	87,78	94,81	64,95	88,71
Avril 1973 .....	94,38	104,19	96,16	104,03	71,43	97,38
Octobre 1973 .....	98,47	107,63	100,50	108,18	74,48	101,33
Avril 1974 .....	109,89	120,08	111,35	120,49	83,76	112,97
Octobre 1974 .....	123,75	134,87	125,25	135,47	94,20	127,01
Avril 1975 .....	136,24	146,01	136,74	147,86	104,82	139,05
Octobre 1975 .....	143,89	154,05	144,54	156,07	111,06	146,85
Avril 1976 .....	154,14	164,34	154,26	166,87	118,91	157,05
Octobre 1976 .....	159,54	172,11	162,04	173,94	121,84	163,28
<b>Employés :</b>						
Octobre 1972 .....	23 523	24 239	23 629	26 390	14 958	23 744
Avril 1973 .....	25 442	25 962	25 367	28 416	16 219	25 593
Octobre 1973 .....	26 641	27 304	26 503	29 758	16 989	26 802
Avril 1974 .....	29 316	29 497	28 806	32 478	18 760	29 302
Octobre 1974 .....	32 666	33 785	32 246	36 484	21 018	32 903
Avril 1975 .....	35 431	36 259	34 979	39 338	23 074	35 573
Octobre 1975 .....	37 762	38 964	37 001	41 981	24 597	37 957
Avril 1976 .....	39 700	40 759	39 117	44 065	26 011	39 886
Octobre 1976 .....	41 219	42 294	40 713	45 728	27 112	41 422

Source : Institut National de la Statistique.

(a) Région de rôle linguistique allemand y comprise.

**Niveau, à fin décembre 1976, des indices des prix et du salaire horaire moyen brut dans l'industrie pour quelques pays (a)**  
 (fin décembre 1973 = 100)



Sources : Organisation de Coopération et de Développement Economiques.  
 Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Etudes et de la Documentation.

- (a) L'indice du salaire se rapporte au salaire payé dans :
- l'industrie manufacturière : en France, en République Fédérale d'Allemagne, en Italie, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis;
  - l'industrie manufacturière, l'industrie extractive et le transport : en Belgique;
  - l'industrie manufacturière et la construction : aux Pays-Bas (uniquement le salaire des hommes);
  - l'industrie manufacturière et l'industrie extractive : au Danemark.

**Rémunérations des travailleurs assujettis à la sécurité sociale (a)**

ANNÉE	Rémunérations brutes (b) (en milliards de francs)	Cotisations à la sécurité sociale (en milliards de francs)	% des cotisations par rapport aux rémunérations brutes
1964 .....	199,4	64,6	32,4
1965 .....	218,7	72,7	33,2
1966 .....	240,6	80,6	33,5
1967 .....	254,0	88,1	34,7
1968 .....	269,3	94,6	35,2
1969 .....	299,2	106,8	35,7
1970 (c) .....	422,4	134,2	31,8
1971 (c) .....	478,2	153,8	32,2
1972 (c) .....	543,7	174,3	32,1
1973 (c) .....	632,7	202,2	32,0
1974 (c) .....	773,6	243,2	31,4
1975 (c) .....	897,1	296,1	33,0

Sources : Office National de Sécurité Sociale.  
Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs.

- (a) Y compris les mineurs; non compris les marins de la marine marchande. Les données pour 1976 ne sont pas encore disponibles.  
 (b) Retenues fiscales et sociales non déduites; non comprise, la cotisation patronale à la sécurité sociale.  
 (c) A partir de 1970, apprentis, fonctionnaires et domestiques inclus.

**Répartition des recettes de l'O.N.S.S. et du F.N.R.O.M. (a)**  
(en millions de francs)

SECTEURS PRINCIPAUX	1972 (b)	1973 (b)	1974 (b)	1975 (b)
<i>Cotisations de sécurité sociale :</i>				
Retraite et survie .....	53 612	65 420	81 061	94 304
Maladie-invalidité .....	40 051	45 896	54 831	68 994
Chômage .....	10 372	11 631	13 348	15 796
Allocations familiales .....	35 332	39 389	45 311	52 168
Vacances annuelles .....	25 729	29 085	34 301	44 654
Maladies professionnelles .....	2 343	2 609	3 254	4 310
<i>Cotisations spéciales :</i>				
Sécurité d'existence — construction .....	4 398	4 803	6 192	8 058
Sécurité d'existence — autres secteurs .....	806	1 099	1 388	1 679
Fermeture d'entreprises .....	218	405	409	1 322
Crédit d'heures .....	—	550	1 045	1 038
<i>Total ...</i>	<b>172 861</b>	<b>200 886</b>	<b>241 138</b>	<b>292 322</b>

Sources : Office National de Sécurité Sociale.  
Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs.

- (a) Les données pour 1976 ne sont pas encore disponibles.  
 (b) Y compris les apprentis, les fonctionnaires et les domestiques.  
 Interventions financières de l'Etat exclues.

## SECTION II. — REVENUS DES SOCIETES

Comme les données de l'Institut National de Statistique relatives au rendement des sociétés au cours des années 1974 et 1975 ne sont pas encore disponibles, il y a lieu de se référer, pour cette période, aux sondages effectués par certaines banques privées. Ceux-ci se rapportent aux bénéfices des sociétés les plus importantes et les plus représentatives, dont les actions sont cotées à la bourse. Ils présentent l'inconvénient de ne couvrir qu'un nombre restreint des entreprises, mais, par contre, ils offrent l'avantage de permettre de brosser un tableau assez exact des résultats les plus récents de quelques importantes entreprises types.

L'échantillon étudié comporte quelque 200 des 17 000 entreprises belges englobées dans les statistiques de l'I.N.S. Parmi ces 200 entreprises, 176 ont publié leurs comptes annuels en 1976 et parmi elles quelque 15 % ont clôturé leurs comptes cette année-là. Bien que cet échantillon soit relativement réduit par rapport au nombre d'entreprises, il n'en représente pas moins de 60 % des ressources propres de toutes les sociétés belges et plus de 50 % du bénéfice brut réalisé par celles-ci.

Cette enquête révèle que, depuis la 2<sup>e</sup> guerre mondiale, 1975 constitue de loin l'année la plus médiocre quant aux bénéfices des entreprises. La récession économique et l'augmentation des coûts sont à l'origine d'une considérable régression des résultats. Dans l'ensemble, le bénéfice net des entreprises figurant dans l'échantillon a diminué de 45,8 %. Un sondage effectué 6 mois plus tard et se rapportant à 176 entreprises, dont 85 % ont clôturé leurs comptes en 1975 et 15 % en 1976, a fait apparaître des résultats encore plus décourageants. Par rapport à l'exercice précédent, le bénéfice net courant a diminué de 58 %.

Une partie de ce recul doit être attribué à la disparition des bénéfices exceptionnels réalisés sur stocks dans le courant de 1974. La cause profonde de ce fléchissement réside cependant dans la forte régression de l'activité industrielle : en effet, la moyenne annuelle de l'indice de la production industrielle (sans la construction) a diminué de plus de 10 %, soit à un rythme de loin supérieur à celui enregistré pendant la grave dépression conjoncturelle de 1958.

En raison des réserves médiocres et de l'impossibilité d'attirer du capital actions, les moyens propres des entreprises considérées se sont à peine accrus. Cette faible structure financière, ainsi que les résultats d'entreprise amenuisés ont eu une influence défavorable sur la rentabilité. L'enquête de juin 1976 fait apparaître, en effet, que la rentabilité n'était plus que de 4,6 %, soit le taux le plus faible des dix dernières années. L'enquête effectuée 6 mois plus tard dénote un nouveau recul de la rentabilité nette, laquelle tombe à 3,4 %.

Une ventilation des résultats par secteur révèle que les perspectives les plus médiocres sont celles des entreprises industrielles; en effet, le dernier sondage indique globalement des résultats déficitaires. Le recul est considérable dans les secteurs traditionnels, l'industrie sidérurgique venant en tête, suivie du secteur des métaux non-ferreux, la chimie, le verre et la verrerie et l'industrie du papier. De tous les secteurs industriels seul celui du pétrole a enregistré une rentabilité favorable. En

1975, les entreprises de raffinage et de distribution de pétrole ont essuyé — tout comme la pétrochimie d'ailleurs — une perte, mais le bénéfice sur la production pétrolière dans la Mer du Nord s'est accru notablement. Ainsi, malgré un recul de la rentabilité de 21 à 18,6 %, le secteur pétrolier a maintenu sa première place parmi les secteurs lucratifs, suivi des sociétés d'assurances et de distribution d'électricité, de gaz et d'eau; ces dernières sont passées de la huitième à la troisième place en matière de rendement. Leur bénéfice brut a augmenté de 27,4 %, à la suite de la mise en service de centrales nucléaires et l'intégration des hausses de prix dans les prix de ventes de l'énergie primaire. Le bénéfice net a augmenté de 7,4 % par rapport à l'année précédente.

Dans l'ensemble, le salaire horaire brut moyen dans l'industrie s'est accru de 20 %, de sorte que la charge salariale par unité fabriquée a été nettement supérieure à celle de 1974.

Dans les entreprises de distribution, le bénéfice net s'est accru à peine de 12 % par rapport à celui de 1974. Le faible chiffre d'affaires a été accompagné d'une réduction des marges bénéficiaires à la suite de la hausse notable des coûts et en particulier des salaires.

Les résultats les plus favorables sont ceux atteints par les entreprises financières, dont le bénéfice a progressé de 46,5 %. Les réductions des dividendes y étaient une exception. Dans une étude sur la rentabilité de quinze secteurs différents, les entreprises d'utilité publique, les assurances et les secteurs des biens immobiliers étaient les trois seuls ayant pu réaliser, en 1975, une rentabilité accrue.

Il est évident que pour l'année 1976, l'échantillon pour l'étude des revenus des sociétés est plus réduit. L'accroissement du P.N.B. est estimé, pour cette année, à 2,3 % en volume et l'indice désaisonnalisé de la production industrielle, construction exclue, a été supérieur en décembre de 8,5 % à celui de décembre 1975. Grâce à cette évolution, les entreprises considérées du secteur industriel ont enregistré une hausse assez nette des ventes. Bien que la marge bénéficiaire ait augmenté, elle demeure toujours inférieure à celle de 1974. Les coûts salariaux par unité produite ont accusé un recul moindre qu'en 1975, tandis que l'utilisation de la capacité de production s'est améliorée. Le bénéfice brut s'est accru de 50 %, atteignant 85 % du niveau de 1974.

Après l'application d'amortissements à nouveau normaux et supérieurs à ceux de l'année précédente, le bénéfice net revient aux deux tiers de celui de 1974. Les entreprises d'utilité publique ont, grâce à une production notablement accrue, enregistré une nouvelle hausse de leur bénéfice et une amélioration des marges bénéficiaires a entraîné une majoration du bénéfice net des entreprises de distribution. Les holdings ont subi l'incidence de la diminution des dividendes, tandis que les bénéfices des banques et sociétés d'assurances ont continué à augmenter.

Globalement, le bénéfice net de toutes les entreprises étudiées serait donc, en 1976, à peu près le double de celui de 1975, soit 75 % des résultats de 1974. Ces données, toujours basées sur la comptabilité traditionnelle, reflètent une image faussée, étant donné l'augmentation du taux d'inflation, de 20 % environ, entre 1974 et 1976. Il va, en effet, de soi qu'en raison des circonstances les chefs d'entreprises

éprouvent des difficultés à procéder au renouvellement nécessaire des biens d'équipement. Comme la hausse du prix de revient de nouvelles installations est très rapide, les amortissements effectués sont indubitablement insuffisants pour financer le renouvellement de l'appareil industriel. Cela explique également la charge toujours croissante des dettes des entreprises par rapport au moyens propres.

\*

\* \* \*

**Evolution comparée de la rentabilité et de l'endettement**

DÉSIGNATION	1974					1975 (a)					
	Nombre	Fonds propres (10 <sup>6</sup> F)	Dettes à long terme (10 <sup>6</sup> F)	% (b)	Bénéfice net recalculé (10 <sup>6</sup> F)	Nombre	Fonds propres (10 <sup>6</sup> F)	Dettes à long terme (10 <sup>6</sup> F)	% (b)	Bénéfice net recalculé (10 <sup>6</sup> F)	% (c)
Assurances .....	4	5 666	—	—	1 015	17,9	4	5 489	—	—	17,3
Banques .....	7	32 332	—	—	4 611	14,26	7	41 867	—	—	9,9
Holdings .....	40	50 150	6 662	13,28	4 723	9,42	40	49 461	8 117	16,4	9,3
Immobilier (d) .....	14	2 935	816	27,8	150	5,11	15	4 221	1 529	36,2	6,9
Transport .....	5	5 906	2 541	43,02	708	11,99	5	5 969	3 239	54,3	11,5
Trusts (d) .....	5	17 566	1 178	6,7	1 388	7,9	5	17 815	2 711	15,2	1 677,9
Électricité, gaz, eau .....	10	48 700	44 936	92,3	5 287	10,86	10	49 516	55 246	111,6	6 350
Matériel électronique .....	4	3 179	1 193	37,5	- 157	- 4,94	4	3 127	1 027	32,8	12,8
Sidérurgie .....	12	32 923	17 927	54,5	4 123	12,52	13	30 890	25 481	82,5	- 5 951
Fabrications métalliques .....	22	10 187	4 798	47,1	813	7,98	21	10 321	6 188	60	624,2
Non-ferreux .....	10	39 443	3 712	9,4	3 281	8,32	10	39 244	6 272	16	463
Chimie .....	16	53 542	24 353	45,5	7 694	14,37	17	55 795	22 468	40,3	4 217,9
Charbonnages .....	13	4 269	162	3,8	-2 832	-66,34	12	3 633	169	4,7	- 2 914,4
Verre .....	6	13 090	2 499	19,1	759	5,80	6	11 264	4 077	36,2	- 942,6
Construction .....	20	10 312	3 903	37,85	871	8,45	21	11 552	4 383	37,9	572,5
Textile .....	11	3 465	507	14,63	136	3,92	11	3 551	324	9,1	- 0,7
Plantation .....	11	1 960	—	—	1,7	0,09	12	2 023	—	—	6,2
Alimentation .....	18	5 071	822	16,21	168	3,31	18	5 690	1 319	23,2	155,1
Divers .....	20	7 839	1 970	25,13	397	5,06	21	7 933	2 248	34,6	256
Papier .....	6	3 813	2 843	74,56	187	4,90	6	3 204	3 021	94,3	- 688,2
Pétrole .....	3	31 835	40 616	127,58	6 687	21,0	3	37 259	47 610	127,8	- 21,5
Distribution .....	6	7 456	2 885	38,69	1 209	16,21	5	6 255	3 312	52,9	6 929,9
<i>Total avec charbonnages ...</i>	<i>263</i>	<i>391 639</i>	<i>164 323</i>	<i>41,96</i>	<i>41 220</i>	<i>10,52</i>	<i>266</i>	<i>406 079</i>	<i>199 235</i>	<i>49,06</i>	<i>22 021,7</i>
<i>Total sans charbonnages ...</i>		<i>387 370</i>	<i>164 161</i>	<i>42,38</i>	<i>44 052</i>	<i>11,37</i>		<i>402 445</i>	<i>199 066</i>	<i>49,46</i>	<i>24 936,1</i>

Source : Banque de Paris et des Pays-Bas.

(a) Les données pour 1976 ne sont pas encore disponibles.

(b) Dettes à long terme par rapport aux fonds propres en %.

(c) Bénéfice net recalculé par rapport aux fonds propres en %.

(d) Données rectifiées pour 1974.

Rendement des sociétés par  
Sociétés ayant leur principale siège  
(évolution par an)

DÉSIGNATION	Banques (b)	Assurances	Opérations financières et immobilières (b)	Commerce de détail	Commerce de gros et extérieur	Fabrications métalliques	Métallurgie du fer	Non ferreux	Industrie textile	Industrie alimentaire	Industrie du bois	Industrie chimique	Industrie verrière (c)
<i>Nombre de sociétés recensées (unités) :</i>													
1968 .....	51	161	1 893	634	3 465	1 361	90	88	957	717	330	627	
1969 .....	53	161	1 941	646	3 566	1 352	87	89	929	703	325	643	
1970 .....	54	158	1 982	651	3 675	1 336	90	81	919	713	332	631	
1971 .....	48	157	2 078	692	3 743	1 356	88	92	901	699	339	635	
1972 .....	49	156	2 122	790	3 924	1 391	87	92	898	693	363	644	
1973 .....	45	160	2 141	825	4 059	1 425	86	93	915	696	373	653	
<i>Capitaux et réserves (en millions de francs) :</i>													
1968 .....	21 130	6 528	76 439	9 157	28 138	45 195	45 453	10 845	25 135	24 967	3 364	60 975	77 33
1969 .....	26 098	7 381	83 377	8 096	30 931	49 001	46 960	11 710	25 117	25 977	3 625	66 378	81 32
1970 .....	30 193	13 020	90 137	10 166	39 000	54 502	44 010	7 289	26 416	29 005	4 271	71 165	87 36
1971 .....	32 467	14 296	94 859	11 096	44 685	60 981	47 178	14 615	26 840	27 751	4 190	77 931	93 38
1972 .....	35 683	15 567	101 367	11 592	51 453	70 713	48 597	14 368	28 109	32 317	4 846	85 783	96 41
1973 .....	33 370	16 675	105 427	12 723	56 171	76 915	49 122	15 087	28 245	35 095	4 921	88 197	136 75
<i>Soldes bénéficiaires nets (en millions de francs) :</i>													
1968 .....	2 646	1 078	4 511	557	1 596	2 629	396	359	357	2 083	81	3 145	
1969 .....	3 108	1 351	5 165	666	2 418	3 506	733	1 036	1 063	1 737	196	4 504	
1970 .....	3 438	1 622	5 730	879	2 766	4 336	3 020	356	1 270	2 170	— 78	4 972	
1971 .....	4 112	1 769	6 156	661	4 095	5 866	3 151	1 418	325	1 342	104	5 485	
1972 .....	4 329	2 010	6 133	—174	3 085	6 331	1 128	561	1 142	2 421	—156	6 371	
1973 .....	3 703	2 102	8 161	440	5 442	7 452	869	925	1 442	2 574	383	6 579	1
<i>Dividendes mis en paiement (en millions de francs) (e) :</i>													
1968 .....	1 410	656	2 922	309	634	1 506	250	599	291	930	33	2 216	
1969 .....	1 644	745	3 289	375	825	1 483	403	694	391	838	33	2 684	
1970 .....	1 935	1 047	3 745	390	1 267	1 790	1 472	298	423	904	42	2 752	
1971 .....	2 271	1 102	4 170	508	1 302	1 720	1 793	823	368	714	19	3 350	
1972 .....	2 442	1 237	4 521	217	1 565	1 979	578	348	368	1 080	22	3 960	
1973 .....	2 272	1 323	5 230	269	2 011	2 895	956	548	439	1 427	33	4 367	
<i>Dette obligataire (en millions de francs; fin année) (f) :</i>													
1968 .....	15 972	199	104 253	1 515	878	2 253	5 096	59	273	773	105	424	
1969 .....	20 321	6 298	112 905	2 196	845	2 095	4 354	55	273	844	103	396	
1970 .....	25 089	7 904	132 173	2 365	990	2 451	3 585	51	267	828	109	1 058	
1971 .....	29 749	7 588	152 921	2 261	1 076	2 313	2 779	47	288	822	134	4 011	
1972 .....	34 895	7 774	167 386	2 380	2 065	5 488	2 328	349	317	847	175	4 370	
1973 (g) .....	40 424	7 388	64 064	2 285	2 069	5 374	1 962	634	305	824	165	5 351	

## **Pré actions belges (a) site d'exploitation en Belgique par secteur)**

(Suite à la page 338).

Rendement des sociétés privées  
Sociétés ayant leur siège en Belgique  
(évolution)

DÉSIGNATION	Banques (b)	Assurances	Opérations financières et immobilières (b)	Commerce de détail	Commerce de gros et extérieur	Fabrications métalliques	Métallurgie du fer	Non-ferreux	Industrie textile	Industrie alimentaire	Industrie du bois	Industrie chimique	Industrie verrière	Electricité (c)
<i>Soldes bénéficiaires nets rapportés aux capitaux et réserves (en %) :</i>														
1968 .....	12,52	16,51	5,90	6,08	5,67	5,82	0,87	7,92	1,42	8,34	2,41	5,16	€ 7	
1969 .....	11,91	18,30	6,19	8,23	7,82	7,15	1,56	8,85	4,23	6,69	5,41	6,79	8	
1970 .....	11,39	12,46	6,36	8,65	7,09	7,96	6,86	4,88	4,81	7,48	-1,83	6,99	8	
1971 .....	12,67	12,37	6,49	5,96	9,16	9,62	6,68	9,70	1,21	4,84	2,48	7,04	7	
1972 .....	12,11	12,91	6,05	-1,50	6,00	8,95	2,32	3,90	4,06	7,49	-3,22	7,43	€ 6	
1973 .....	11,10	12,61	7,74	3,46	9,69	9,69	1,77	6,13	5,11	7,33	7,78	7,35	10	
<i>Dividendes mis en paiement, rapportés aux capitaux et réserves (en %) :</i>														
1968 .....	6,67	10,05	3,82	3,37	2,25	3,33	0,55	5,52	1,16	3,72	0,98	3,63	4	
1969 .....	6,30	10,09	3,94	4,63	2,67	3,03	0,86	5,93	1,56	3,23	0,91	4,04	4	
1970 .....	6,40	8,04	4,15	3,04	3,25	3,28	3,34	4,00	1,62	3,12	0,98	3,87	4	
1971 .....	6,99	7,70	4,39	4,57	2,91	2,82	3,80	5,63	1,37	2,67	0,45	4,29	4	
1972 .....	6,84	7,95	4,46	1,87	3,04	2,80	1,19	2,42	1,31	3,34	0,45	4,61	3	
1973 .....	6,81	7,93	4,96	2,11	3,58	3,76	1,95	3,63	1,55	4,07	0,67	4,95	4	
<i>Importance des dividendes mis en paiement par rapport aux soldes bénéficiaires nets (en %) :</i>														
1968 .....	53,3	60,9	64,8	55,5	39,7	57,3	63,1	166,9	81,5	44,6	40,7	70,5	7	
1969 .....	52,9	55,9	63,7	56,3	34,1	42,3	55,0	67,0	36,8	48,2	16,8	59,6	7	
1970 .....	56,3	64,5	65,4	44,4	45,8	41,3	48,7	83,7	33,7	41,7	—	55,3	7	
1971 .....	55,2	62,3	67,7	76,9	31,8	29,3	56,9	58,0	113,2	55,2	18,3	61,1	7	
1972 .....	56,4	61,5	73,7	—	50,7	31,3	51,2	62,0	32,2	44,6	—	73,7	6	
1973 .....	61,4	62,9	64,1	61,1	37,0	38,8	110,0	59,2	30,4	55,4	8,6	66,4	4	

- (a) Les données reprises dans cette statistique se rapportent aux exercices dont les dividendes ont été payés dans l'année « t ». Ces exercices se répartissent donc sur les années « t-1 » et « t ». Les données relatives à 1974, 1975 et 1976 ne sont pas encore disponibles.
- (b) Depuis 1973, les montants concernant la B.N.B., la S.N.C.I. et la SABENA ne sont plus repris dans cette statistique.
- (c) La rubrique « Electricité » comprend les entreprises privées de production, de la coordination de la production et de distribution d'énergie électrique.
- (d) Quoique non détaillés dans ce tableau, les montants se rapportant aux secteurs suivants : « Eau; Déchets et récupération; Diamant; Agriculture, horticulture, pêche et élevage » et quelques autres non dénommés, sont cependant inclus dans les totaux.
- (e) Du fait qu'un certain nombre d'entreprises détiennent des participations dans d'autres entreprises (du même secteur ou de secteurs différents), une partie des dividendes repris dans cette rubrique est comptée deux ou même plusieurs fois.
- (f) Les intérêts capitalisés des bons de capitalisation ne sont pas compris dans la dette obligataire en cours.
- (g) Données provisoires.

Actions belges (suite) (a)  
 Géie d'exploitation en Belgique  
 du secteur)

	Gaz	Industrie du cuir	Industrie du papier et arts graphiques	Transports (b)	Tourisme	Intermédiaires	Industrie de la construction	Charbonnages	Industrie de la terre cuite commune	Cimenteries et industries connexes	Carrières	Industrie de la chaux	Industrie céramique	Industrie du tabac	Edition, librairie, presse	Films, théâtres	Artisanat	Total (d)
,70	5,43	-5,20	3,40	1,02	4,46	3,79	13,41	-6,34	4,12	5,79	11,08	8,98	-1,92	8,13	13,17	1,22	6,42	5,50
,03	6,42	-5,43	4,54	1,55	2,13	3,18	12,58	-4,24	0,74	7,66	11,73	8,35	4,65	10,83	16,02	1,19	4,50	6,61
,38	5,61	4,10	5,86	1,69	4,10	8,72	9,01	-1,71	1,95	7,07	10,94	11,36	-	7,32	14,19	2,18	5,12	7,16
,64	10,76	-	7,17	2,53	2,63	7,39	11,82	-0,46	4,26	7,75	12,58	11,33	-3,30	6,94	9,51	5,48	6,67	7,52
,77	7,48	4,22	4,39	0,62	1,70	7,74	11,55	-4,63	-0,20	8,46	13,08	7,88	-6,70	6,36	10,36	8,00	2,25	6,43
,52	7,86	7,44	2,08	6,48	-1,00	8,84	13,84	-7,06	2,17	8,67	10,37	8,67	6,30	6,50	9,24	12,74	6,83	7,67
84	5,56	0,28	1,50	2,08	2,61	2,63	2,53	0,83	1,83	5,30	6,70	3,18	1,83	4,24	4,39	1,71	0,58	3,50
34	5,23	0,52	1,85	2,50	2,56	2,62	2,52	0,65	1,17	5,01	6,46	5,39	2,79	5,00	5,50	1,19	0,72	3,68
30	5,84	0,59	2,07	2,56	2,39	3,27	2,25	2,77	1,15	5,28	6,31	4,27	2,43	5,12	5,63	1,45	1,31	3,99
75	7,30	0,44	1,70	2,93	2,39	2,91	2,31	1,32	1,16	5,49	5,89	4,52	2,28	5,35	4,90	0,91	1,13	4,11
80	6,45	0,44	1,36	2,70	2,22	3,60	2,51	0,41	0,63	5,80	0,49	4,04	2,76	3,81	3,41	1,64	1,08	3,84
89	7,44	1,21	1,14	2,82	1,47	3,32	2,45	0,19	1,30	5,97	5,91	3,65	3,36	4,53	4,14	2,12	1,43	4,27
3,8	102,3	-	44,1	203,5	58,5	69,3	18,9	-	44,4	91,5	60,5	35,4	-	52,2	33,3	140,0	9,1	63,5
1,4	81,5	-	40,7	160,8	120,6	82,3	20,1	-	158,8	65,4	55,1	64,6	60,0	46,2	34,6	100,0	16,0	55,7
7,1	104,2	14,3	35,3	151,9	58,2	37,5	25,0	-	58,7	74,8	57,7	37,6	-	70,0	40,0	66,7	25,6	55,7
3,7	67,9	-	23,0	116,2	91,1	39,5	19,5	-	27,5	70,9	50,8	39,9	-	77,1	51,5	16,7	17,0	54,7
3,9	86,2	10,6	30,9	437,6	130,3	46,8	21,7	-	-	68,5	49,6	55,8	-	59,9	32,9	20,5	47,9	59,7
2,6	94,6	16,3	54,7	43,5	-	37,6	17,7	-	59,6	68,8	57,0	42,1	53,3	69,7	44,8	16,7	20,9	55,6

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Rendement des sociétés par actions belges

DÉSIGNATION	En Belgique							1968
	1968	1969	1970	1971	1972	1973 (b)	1968	
<i>Nombre de sociétés recensées .....</i>	<b>15 092</b>	<b>15 325</b>	<b>15 605</b>	<b>15 992</b>	<b>16 696</b>	<b>17 205</b>	<b>17 800</b>	19
dout : en bénéfice .....	10 476	11 068	11 635	11 733	11 980	12 605	13 200	
en perte .....	4 616	4 257	3 970	4 259	4 716	4 600	4 600	10
<i>Moyens d'action propres .....</i>	<b>468 017</b>	<b>497 686</b>	<b>541 182</b>	<b>588 826</b>	<b>641 838</b>	<b>677 221</b>	<b>689 168</b>	68
dout : capital versé .....	281 216	313 116	346 018	373 904	397 300	419 511	402 411	41
réserves .....	186 801	184 570	195 164	214 922	244 538	257 710	287 022	27
<i>Résultats d'exploitation :</i>								
Solde bénéficiaire net .....	<b>25 722</b>	<b>32 902</b>	<b>38 747</b>	<b>44 206</b>	<b>41 270</b>	<b>51 948</b>	<b>38 668</b>	38
Bénéfices .....	33 831	40 228	48 404	54 492	54 809	62 555	44 414	44
Pertes .....	8 109	7 326	9 657	10 286	18 539	10 607	6 206	6
<i>Dividendes bruts mis en paiement (c) .....</i>	<b>16 336</b>	<b>18 316</b>	<b>21 601</b>	<b>24 184</b>	<b>24 632</b>	<b>28 885</b>	<b>27 668</b>	27
<i>Dette obligataire (d) .....</i>	<b>150 477</b>	<b>169 817</b>	<b>198 512</b>	<b>229 864</b>	<b>265 408</b>	<b>173 183(e)</b>	<b>173 183(e)</b>	37
<i>Coupons d'obligations bruts .....</i>	<b>7 857</b>	<b>9 246</b>	<b>10 385</b>	<b>13 060</b>	<b>16 004</b>	<b>10 349(e)</b>	<b>10 349(e)</b>	1
<i>Rapport</i>	<i>nombre de sociétés en perte</i>							
	30,59	27,78	25,44	26,63	28,25	26,74	36,	
<i>Rapport</i>	<i>nombre de sociétés recensées</i>							
	5,50	6,61	7,16	7,51	6,43	7,67	5,	
<i>Rapport</i>	<i>solde bénéficiaire net</i>							
	3,49	3,68	3,99	4,11	3,84	4,27	3,	
<i>Rapport</i>	<i>moyens d'action propres</i>							
	48,29	45,53	44,63	44,38	44,94	46,18	60,	
<i>Rapport</i>	<i>dividendes bruts distribués</i>							
	5,22	5,44	5,23	5,68	6,03	5,98(e)	3,	
<i>Rapport</i>	<i>bénéfices réalisés</i>							
	32,15	34,12	36,68	39,04	41,35	25,57(e)	5,	
<i>Rapport</i>	<i>coupons d'obligations bruts</i>							
<i>Rapport</i>	<i>montant de la dette obligataire</i>							
<i>Rapport</i>	<i>montant de la dette obligataire</i>							
<i>Rapport</i>	<i>moyens d'action propres</i>							

(a) Les données relatives à 1974, 1975 et 1976 ne sont pas encore disponibles.

(b) Les données concernant la B.N.B. - S.N.C.I. et SABENA ne sont plus incluses dans les montants ci-dessous.

(c) Du fait qu'un certain nombre d'entreprises détiennent des participations dans d'autres entreprises (du même secteur ou de secteurs différents) une partie des dividendes repris dans cette rubrique est comptée deux ou même plusieurs fois.

(d) Les intérêts capitalisés des bons de capitalisation ne sont pas compris dans la dette obligataire en cours.

(e) Données provisoires.

existant en Belgique et à l'étranger (a)

A l'étranger					Total					
1969	1970	1971	1972	1973 (b)	1968	1969	1970	1971	1972	1973 (b)
Unités										
252 186 66	241 180 61	235 184 51	229 168 61	212 146 66	15 357 10 645 4 712	15 577 12 254 4 323	15 846 11 815 4 031	16 227 11 917 4 310	16 925 12 148 4 777	17 417 12 751 4 666
En millions de francs										
8 913 1 242 7 671	71 143 41 451 29 692	72 069 42 971 29 098	78 653 46 775 31 878	76 815 44 716 32 099	536 981 321 473 215 508	566 599 354 358 212 241	612 325 387 469 224 856	660 895 416 875 244 020	720 491 444 075 276 416	754 036 464 227 289 809
4 978 5 139 161	3 806 6 401 2 595	6 862 7 126 264	5 094 5 297 203	5 179 5 576 397	29 573 38 297 8 724	37 880 45 367 7 487	42 553 54 805 12 252	51 068 61 618 10 550	46 364 60 106 13 742	57 127 68 130 11 003
3 012	3 649	3 907	3 757	3 824	19 039	21 328	25 250	28 091	28 389	32 709
4 170	3 743	2 329	4 903	4 805(e)	154 265	173 987	202 255	232 193	270 311	177 988(e)
185	287	225	148	349(e)	7 979	9 431	10 672	13 285	16 152	10 698(e)
En pour-cent										
26,19	25,31	21,70	26,64	31,13	30,68	27,75	25,44	26,56	28,22	26,79
7,22	5,35	9,52	6,48	6,74	5,51	6,69	6,95	7,73	6,43	7,58
4,37	5,13	5,42	4,78	4,98	3,55	3,76	4,12	4,25	3,94	4,34
58,61	57,01	54,83	70,93	68,58	49,71	47,01	46,07	45,59	47,23	48,01
4,44	7,67	9,66	3,02	7,26(e)	5,17	5,42	5,28	5,72	5,98	6,01(e)
6,05	5,26	3,23	6,23	6,26(e)	28,73	30,71	33,03	35,13	37,52	23,60(e)

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

**Sociétés belges par actions en bénéfice (a)**  
**Bénéfices et dividendes annuels moyens de 1949 à 1973 des sociétés recensées**  
**ayant leur siège d'exploitation en Belgique**

SECTEUR	Bénéfices moyens (en millions de francs)	Dividendes moyens mis en paiement	
		En millions de francs	En % des bénéfices
Électricité .....	1 995	1 718	86,1
Opérations financières et immobilières .....	3 690	2 324	63,0
Carrières .....	202	115	56,9
Charbonnages .....	486	360	74,1
Industrie verrière .....	440	255	58,0
Métallurgie du fer .....	1 445	784	54,3
Cimenteries et industries connexes .....	613	374	61,0
Assurances .....	862	507	58,8
Banques .....	1 900	1 003	52,8
Non-ferreux .....	874	483	55,3
Industrie alimentaire .....	1 466	636	43,4
Fabrications métalliques .....	3 652	1 403	38,4
Industrie chimique .....	2 697	1 413	52,4
Céramiques .....	55	25	45,5
Commerce de détail .....	507	229	45,2
Industrie du papier .....	450	147	32,7
Industrie de la terre cuite commune .....	94	32	34,0
Industrie textile .....	1 170	368	31,5
Commerce de gros et extérieur ....	2 337	537	23,0
Autres secteurs .....	2 981	979	32,8
<i>Total moyen ...</i>	<b>27 916</b>	<b>13 692</b>	<b>49,0</b>

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) L'attention est attirée sur le fait que les sociétés sans bénéfices ou en perte ne sont pas reprises dans cette statistique. Les données relatives à 1974, 1975 et 1976 ne sont pas encore disponibles.

**Evolution des résultats des entreprises pour l'exercice 1975**  
**dans quelques secteurs (a)**  
 (variation en % par rapport à l'année précédente)

DÉSIGNATION	Bénéfice brut	Amortissements	Bénéfice net	Dividendes nets
Banques .....	+10,8	+ 6,2	+15,6	+ 8,9
Sociétés à portefeuille .....	— 6,5	—44,6	+12,0	— 5,7
Sidérurgie .....	(b)	—72,0	(b)	(c)
Fabrications métalliques .....	—11,2	+ 3,9	—46,2	—31,4
Métaux non ferreux .....	—23,1	+16,7	—95,6	—72,7
Produits chimiques .....	—24,9	—	—74,7	— 4,6
Construction et verre .....	—13,2	+17,2	—84,4	—48,3
Papier .....	(b)	—19,7	(b)	—88,8
Pétroles .....	+ 0,2	+ 7,9	— 7,0	—
Grands magasins .....	—21,9	+ 4,0	—76,8	—37,6
<i>Entreprises cotées ...</i>	<b>—24,3</b>	<b>— 8,5</b>	<b>—48,0</b>	<b>—13,7</b>

Source : Bulletin hebdomadaire de la « Kredietbank » n° 27, 2 juillet 1976.

- (a) Année de publication 1976 : 83 entreprises dont les valeurs sont inscrites à la cote officielle. Les données pour 1976 ne sont pas encore disponibles.  
 (b) = Perte.  
 (c) = Pas de dividend.

**Evolution de la rentabilité dans quelques secteurs (a)**

DÉSIGNATION	1974		1975	
	Rentabilité	Place	Rentabilité	Place
Pétroles .....	21,0	1	18,6	1
Assurances .....	17,9	2	17,3	2
Électricité, gaz, eau .....	10,9	8	12,8	3
Transport .....	12,9	7	11,5	4
Banques .....	14,3	5	9,9	5
Trusts .....	7,9	13	9,4	6
Holdings .....	9,4	9	9,3	7
Chimie .....	14,4	4	7,6	8
Immobilier .....	5,1	15	6,9	9
Distribution .....	16,2	3	6,3	10
Métaux non ferreux .....	8,3	11	1,2	16
Verre, verreries .....	5,8	14	— 8,4	19
Sidérurgie .....	12,5	6	—19,3	20
Papier .....	4,9	17	—21,3	21

Source : Banque de Paris et des Pays-Bas.

- (a) Classés d'après la rentabilité en 1975. Les données pour 1976 ne sont pas encore disponibles.  
 Rentabilité : bénéfice net recalculé par rapport aux fonds propres en %.

Statistiques régies par actions en bénéfice de  
l'exploitation pour l'ensemble des affaires et matières  
et les établissements dans le secteur

Produit brut	Coût des matières	Coûts et charges	Bénéfice nettoyé	Montant	
				en francs	en millions
201	0,61+	0,5+	0,01+	10	0,1
202	0,81+	0,68+	0,13+	20	0,2
203	1,01+	0,87+	0,14+	30	0,3
204	1,31+	0,8+	0,51+	50	0,5
205	1,41+	1,01+	0,40+	50	0,4
206	1,49+	1,21+	0,28+	50	0,28
207	1,51+	1,31+	0,20+	50	0,2
208	1,61+	1,41+	0,20+	50	0,2
209	1,61+	1,61+	0,00+	50	0,0
210	1,61+	1,81+	-0,20-	50	-0,2
211	1,61+	1,91+	-0,30-	50	-0,3
212	1,61+	2,01+	-0,40-	50	-0,4
213	1,61+	2,11+	-0,50-	50	-0,5
214	1,61+	2,21+	-0,60-	50	-0,6
215	1,61+	2,31+	-0,70-	50	-0,7
216	1,61+	2,41+	-0,80-	50	-0,8
217	1,61+	2,51+	-0,90-	50	-0,9
218	1,61+	2,61+	-0,90-	50	-0,9
219	1,61+	2,71+	-0,90-	50	-0,9
220	1,61+	2,81+	-0,90-	50	-0,9
221	1,61+	2,91+	-0,90-	50	-0,9
222	1,61+	3,01+	-0,90-	50	-0,9
223	1,61+	3,11+	-0,90-	50	-0,9
224	1,61+	3,21+	-0,90-	50	-0,9
225	1,61+	3,31+	-0,90-	50	-0,9
226	1,61+	3,41+	-0,90-	50	-0,9
227	1,61+	3,51+	-0,90-	50	-0,9
228	1,61+	3,61+	-0,90-	50	-0,9
229	1,61+	3,71+	-0,90-	50	-0,9
230	1,61+	3,81+	-0,90-	50	-0,9
231	1,61+	3,91+	-0,90-	50	-0,9
232	1,61+	4,01+	-0,90-	50	-0,9
233	1,61+	4,11+	-0,90-	50	-0,9
234	1,61+	4,21+	-0,90-	50	-0,9
235	1,61+	4,31+	-0,90-	50	-0,9
236	1,61+	4,41+	-0,90-	50	-0,9
237	1,61+	4,51+	-0,90-	50	-0,9
238	1,61+	4,61+	-0,90-	50	-0,9
239	1,61+	4,71+	-0,90-	50	-0,9
240	1,61+	4,81+	-0,90-	50	-0,9
241	1,61+	4,91+	-0,90-	50	-0,9
242	1,61+	5,01+	-0,90-	50	-0,9
243	1,61+	5,11+	-0,90-	50	-0,9
244	1,61+	5,21+	-0,90-	50	-0,9
245	1,61+	5,31+	-0,90-	50	-0,9
246	1,61+	5,41+	-0,90-	50	-0,9
247	1,61+	5,51+	-0,90-	50	-0,9
248	1,61+	5,61+	-0,90-	50	-0,9
249	1,61+	5,71+	-0,90-	50	-0,9
250	1,61+	5,81+	-0,90-	50	-0,9
251	1,61+	5,91+	-0,90-	50	-0,9
252	1,61+	6,01+	-0,90-	50	-0,9
253	1,61+	6,11+	-0,90-	50	-0,9
254	1,61+	6,21+	-0,90-	50	-0,9
255	1,61+	6,31+	-0,90-	50	-0,9
256	1,61+	6,41+	-0,90-	50	-0,9
257	1,61+	6,51+	-0,90-	50	-0,9
258	1,61+	6,61+	-0,90-	50	-0,9
259	1,61+	6,71+	-0,90-	50	-0,9
260	1,61+	6,81+	-0,90-	50	-0,9
261	1,61+	6,91+	-0,90-	50	-0,9
262	1,61+	7,01+	-0,90-	50	-0,9
263	1,61+	7,11+	-0,90-	50	-0,9
264	1,61+	7,21+	-0,90-	50	-0,9
265	1,61+	7,31+	-0,90-	50	-0,9
266	1,61+	7,41+	-0,90-	50	-0,9
267	1,61+	7,51+	-0,90-	50	-0,9
268	1,61+	7,61+	-0,90-	50	-0,9
269	1,61+	7,71+	-0,90-	50	-0,9
270	1,61+	7,81+	-0,90-	50	-0,9
271	1,61+	7,91+	-0,90-	50	-0,9
272	1,61+	8,01+	-0,90-	50	-0,9
273	1,61+	8,11+	-0,90-	50	-0,9
274	1,61+	8,21+	-0,90-	50	-0,9
275	1,61+	8,31+	-0,90-	50	-0,9
276	1,61+	8,41+	-0,90-	50	-0,9
277	1,61+	8,51+	-0,90-	50	-0,9
278	1,61+	8,61+	-0,90-	50	-0,9
279	1,61+	8,71+	-0,90-	50	-0,9
280	1,61+	8,81+	-0,90-	50	-0,9
281	1,61+	8,91+	-0,90-	50	-0,9
282	1,61+	9,01+	-0,90-	50	-0,9
283	1,61+	9,11+	-0,90-	50	-0,9
284	1,61+	9,21+	-0,90-	50	-0,9
285	1,61+	9,31+	-0,90-	50	-0,9
286	1,61+	9,41+	-0,90-	50	-0,9
287	1,61+	9,51+	-0,90-	50	-0,9
288	1,61+	9,61+	-0,90-	50	-0,9
289	1,61+	9,71+	-0,90-	50	-0,9
290	1,61+	9,81+	-0,90-	50	-0,9
291	1,61+	9,91+	-0,90-	50	-0,9
292	1,61+	10,01+	-0,90-	50	-0,9
293	1,61+	10,11+	-0,90-	50	-0,9
294	1,61+	10,21+	-0,90-	50	-0,9
295	1,61+	10,31+	-0,90-	50	-0,9
296	1,61+	10,41+	-0,90-	50	-0,9
297	1,61+	10,51+	-0,90-	50	-0,9
298	1,61+	10,61+	-0,90-	50	-0,9
299	1,61+	10,71+	-0,90-	50	-0,9
300	1,61+	10,81+	-0,90-	50	-0,9
301	1,61+	10,91+	-0,90-	50	-0,9
302	1,61+	11,01+	-0,90-	50	-0,9
303	1,61+	11,11+	-0,90-	50	-0,9
304	1,61+	11,21+	-0,90-	50	-0,9
305	1,61+	11,31+	-0,90-	50	-0,9
306	1,61+	11,41+	-0,90-	50	-0,9
307	1,61+	11,51+	-0,90-	50	-0,9
308	1,61+	11,61+	-0,90-	50	-0,9
309	1,61+	11,71+	-0,90-	50	-0,9
310	1,61+	11,81+	-0,90-	50	-0,9
311	1,61+	11,91+	-0,90-	50	-0,9
312	1,61+	12,01+	-0,90-	50	-0,9
313	1,61+	12,11+	-0,90-	50	-0,9
314	1,61+	12,21+	-0,90-	50	-0,9
315	1,61+	12,31+	-0,90-	50	-0,9
316	1,61+	12,41+	-0,90-	50	-0,9
317	1,61+	12,51+	-0,90-	50	-0,9
318	1,61+	12,61+	-0,90-	50	-0,9
319	1,61+	12,71+	-0,90-	50	-0,9
320	1,61+	12,81+	-0,90-	50	-0,9
321	1,61+	12,91+	-0,90-	50	-0,9
322	1,61+	13,01+	-0,90-	50	-0,9
323	1,61+	13,11+	-0,90-	50	-0,9
324	1,61+	13,21+	-0,90-	50	-0,9
325	1,61+	13,31+	-0,90-	50	-0,9
326	1,61+	13,41+	-0,90-	50	-0,9
327	1,61+	13,51+	-0,90-	50	-0,9
328	1,61+	13,61+	-0,90-	50	-0,9
329	1,61+	13,71+	-0,90-	50	-0,9
330	1,61+	13,81+	-0,90-	50	-0,9
331	1,61+	13,91+	-0,90-	50	-0,9
332	1,61+	14,01+	-0,90-	50	-0,9
333	1,61+	14,11+	-0,90-	50	-0,9
334	1,61+	14,21+	-0,90-	50	-0,9
335	1,61+	14,31+	-0,90-	50	-0,9
336	1,61+	14,41+	-0,90-	50	-0,9
337	1,61+	14,51+	-0,90-	50	-0,9
338	1,61+	14,61+	-0,90-	50	-0,9
339	1,61+	14,71+	-0,90-	50	-0,9
340	1,61+	14,81+	-0,90-	50	-0,9
341	1,61+	14,91+	-0,90-	50	-0,9
342	1,61+	15,01+	-0,90-	50	-0,9
343	1,61+	15,11+	-0,90-	50	-0,9
344	1,61+	15,21+	-0,90-	50	-0,9
345	1,61+	15,31+	-0,90-	50	-0,9
346	1,61+	15,41+	-0,90-	50	-0,9
347	1,61+	15,51+	-0,90-	50	-0,9
348	1,61+	15,61+	-0,90-	50	-0,9
349	1,61+	15,71+	-0,90-	50	-0,9
350	1,61+	15,81+	-0,90-	50	-0,9
351	1,61+	15,91+	-0,90-	50	-0,9
352	1,61+	16,01+	-0,90-	50	-0,9
353	1,61+	16,11+	-0,90-	50	-0,9
354	1,61+	16,21+	-0,90-	50	-0,9
355	1,61+	16,31+	-0,90-	50	-0,9
356	1,61+	16,41+	-0,90-	50	-0,9
357	1,61+	16,51+	-0,90-	50	-0,9
358	1,61+	16,61+	-0,90-	50	-0,9
359	1,61+	16,71+	-0,90-	50	-0,9
360	1,61+	16,81+	-0,90-	50	-0,9
361	1,61+	16,91+	-0,90-	50	-0,9
362	1,61+	17,01+	-0,90-	50	-0,9
363	1,61+	17,11+	-0,90-	50	-0,9
364	1,61+	17,21+	-0,90-	50	-0,9
365	1,61+	17,31+	-0,90-	50	-0,9
366	1,61+	17,41+	-0,90-	50	-0,9
367	1,61+	17,51+	-0,90-	50	-0,9
368	1,61+	17,61+	-0,90-	50	-0,9
369	1,61+	17,71+	-0,90-	50	-0,9
370	1,61+	17,81+	-0,90-	50	-0,9
371	1,61+	17,91+	-0,90-	50	-0,9
372	1,61+	18,01+	-0,90-	50	-0,9
373	1,61+	18,11+	-0,90-	50	-0,9
374	1,61+	18,21+	-0,90-	50	-0,9
375	1,61+	18,31+	-0,90-	50	-0,9
376	1,61+	18,41+	-0,90-	50	-0,9
377	1,61+	18,51+	-0,90-	50	-0,9
378	1,61+	18,61+	-0,90-	50	-0,9
379	1,61+	18,71+	-0,90-	50	-0,9
380	1,61+	18,81+	-0,90-	50	-0,9
381	1,61+	18,91+	-0,90-	50	-0,9
382	1,61+	19,01+	-0,90-	50	-0,9
383	1,61+	19,11+	-0,90-	50	-0,9
384	1,61+	19,21+	-0,90-	50	-0,9
385	1,61+	19,31+	-0,90-	50	-0,9
386	1,61+	19,41+	-0,90-	50	-0,9
387	1,61+	19,51+	-0,90-	50	-0,9
388	1,61+	19,61+	-0,90-	50	-0,9
389	1,61+	19,71+	-0,90-	50	-0,9
390	1,61+	19,81+	-0,90-	50	-0,9
391	1,61+	19,91+	-0,90-	50	-0,9
392	1,61+	20,01+	-0,		

## CHAPITRE FIFTEEN

### INVESTISSEMENTS

Une information importante sur les investissements en France est que leur évolution dépendait assez peu de l'activité économique dans le pays. Les investissements réalisés dans l'industrie de base ont été estimés à 10,5 milliards de francs pour l'année 1913, soit deux fois et demie plus que les dépenses de la même période de 1900. Mais malgré la diminution de la production, la consommation de la population a augmenté de 17% au cours de cette période.

#### CINQUIEME PARTIE

## INVESTISSEMENTS ET CONSOMMATION

La consommation des ménages a augmenté de 17% au cours de la même période. Mais l'augmentation des investissements a été encore plus importante, soit 35% au cours de la même période. Cependant, le taux d'investissement dans l'industrie manufacturière n'a pas été aussi élevé qu'il l'a été dans l'industrie de base. Mais l'investissement dans l'industrie manufacturière a été plus élevé que dans l'industrie de base. Les investissements dans l'industrie manufacturière ont été multipliés par 2,5 au cours de la même période.

Les investissements manufacturiers font partie intégrante de l'économie française. Ils sont également très importants pour l'économie mondiale. Les investissements publics montrent une tendance à l'augmentation constante depuis 1913. Mais l'investissement dans l'industrie manufacturière a été multiplié par 2,5 au cours de la même période.

L'example des États-Unis illustre cette tendance. Les investissements publics ont été multipliés par 100 au cours de la même période. Mais l'investissement dans l'industrie manufacturière a été multiplié par 2,5 au cours de la même période. Les investissements dans l'industrie manufacturière ont été multipliés par 2,5 au cours de la même période.

Le taux d'investissement dans l'industrie manufacturière a été multiplié par 2,5 au cours de la même période. Mais l'investissement dans l'industrie manufacturière a été multiplié par 2,5 au cours de la même période.

INVESTISSEMENTS  
ET CONSOMMATION

DU GOUVERNEMENT

## CHAPITRE PREMIER

# INVESTISSEMENTS

Une information suffisamment précise et exhaustive en matière d'investissements, n'étant disponible qu'après un laps de temps assez long, le présent chapitre s'articule autour de deux années : les dépenses en biens d'équipement sont d'abord analysées pour l'année 1975 sur base des comptes nationaux, pour être ensuite caractérisées, en 1976, à partir des estimations macro économiques de la Direction générale des Etudes et de la Documentation ainsi que d'indicateurs fragmentaires révélateurs de la tendance à investir durant cette dernière année.

L'année 1975 marque un tournant dans le volume des *dépenses d'investissement* effectuées dans l'économie : après deux années de croissance élevée, la formation intérieure brute de capital fixe (c.à.d. sans les stocks) a enregistré, en 1975, un recul de 3,3 % (à prix constants) (1) par rapport à l'année antérieure; en 1974, l'augmentation avait été de 8,0 % et en 1973 de 7,1 %. Cette réduction du volume des investissements est à replacer dans le contexte plus large de la crise économique sévère subie en 1975, qui n'a épargné aucun compartiment de l'économie du pays (2). Situées par rapport à une tendance, approchée par une fonction exponentielle calculée pour l'ensemble de la période 1960-1975, les dépenses d'investissement s'écartent de celle-ci de 5,6 %, en 1975, soit le plus grand écart négatif après celui de 1960. Corrélativement, le taux d'investissement dans l'économie (rapport de la formation intérieure brute de capital fixe au produit national brut exprimé en prix constants) a quelque peu baissé, passant de 21,4 % en 1974 à 21,1 % en 1975. Il est cependant encore supérieur à celui des années 1971, 1972 et 1973 : respectivement 21,0 %, 20,5 %, 20,6 %.

Le recul affecte pratiquement tous les secteurs. Seuls les secteurs « électricité, gaz et eau » ainsi que les services publics (transports, communications et services des pouvoirs publics) montrent une croissance de respectivement 20,2 % et 15,1 % par rapport à 1974 et ce, en raison de l'accroissement des dépenses d'investissement public dans le cadre d'une politique de soutien conjoncturel modéré.

L'ensemble des industries (industries extractives, manufacturières et construction) accuse une diminution de 12,3 % (contre une croissance de 16,6 % en 1974). Par rapport à la tendance des dix dernières années (calculée par une fonction exponentielle sur la période 1966-1975) l'écart en 1975 est — 4,8 % contre + 11,2 % en 1974 : c'est le renversement le plus accusé enregistré au cours de la période. La

(1) Sauf mention contraire, les données analysées dans cette section du chapitre sont à prix constants (1970 = 100).

(2) Une analyse de celle-ci peut être trouvée dans « *l'Economie belge en 1975* ». Bruxelles, Ministère des Affaires économiques, 1976, notamment dans les « Considérations générales ».

construction d'immeubles d'habitation subit une réduction de 5,9 % (1975/1974) après une progression ininterrompue depuis 1972, mais demeure cependant supérieure de 6,7 % à la tendance des dix dernières années. Les services privés (commerce, banques, assurances, enseignement, services aux ménages), régressent de 4,1 % par rapport à 1974 (-7,7 % par rapport à la valeur tendantielle de 1975) tandis que l'agriculture, la sylviculture et la pêche montrent un retrait de 8,2 % et un écart toujours positif de 2 % par rapport à la tendance.

Le repli des dépenses d'équipement des différentes branches d'activité manufacturières mérite attention. Globalement, les investissements dans les industries manufacturières reculent de 10,4 % en 1975 par rapport à 1974 après une forte augmentation pour cette dernière année : + 20,2 %. De la sorte, l'écart par rapport à la tendance est, en 1975 (-3,1 %), un des plus modérés de la décennie, ce qui n'est pas le cas pour les industries extractives (-32,1 %) dont la part est cependant faible dans l'ensemble de la formation intérieure brute de capital fixe, et pour la construction (-21,9 %). Le repli des dépenses productives de ce secteur s'explique par la baisse tant de la construction des immeubles d'habitation et professionnels que des travaux de génie civil.

Si l'on excepte les branches de la chimie (+ 22,1 % par rapport à 1974), des activités diverses (+ 18,9 %) et, dans une moindre mesure, de la sidérurgie et des métaux non-ferreux (+ 2,7 %), toutes les autres branches connaissent des régressions, parfois très élevées, de leurs dépenses d'investissement, certaines étant l'expression davantage des difficultés structurelles qui affectent ces activités que des mouvements cycliques : ainsi le textile (-28,2 %), les vêtements et chaussures (-28,7 %), le papier et l'impression (-30,9 %) ainsi que la terre cuite, la céramique, le verre et le ciment (-32,4 %).

Les dépenses d'équipement du secteur expansif du bois et des meubles accusent une diminution très importante (-47,5 % par rapport à 1974) qui s'explique notamment par l'importance des dépenses effectuées au cours des années antérieures ainsi que par les difficultés de débouchés dont on sait qu'ils sont avant tout extérieurs. Il n'empêche cependant que l'écart par rapport à la valeur tendantielle de 1975 est sévère (-38,7 %).

Dans le secteur de l'alimentation, des boissons et du tabac, l'écart est également sensible tant par rapport à l'année antérieure (-17,5 %) que par rapport à la valeur tendantielle (-10,2 %). L'important secteur des fabrications métalliques (un cinquième des investissements du secteur manufacturier) subit un recul très sévère (-26,2 % par rapport à 1974, contre -1,9 % un an plus tôt et + 27,4 % en 1973). Par rapport à la tendance décennale l'écart est également important (-15,3 %) et est le plus élevé, si l'on excepte 1968 (-20,8 %); en 1974 et 1973 il était positif (respectivement 17,0 % et 22,1 %). Il est sans conteste que le caractère spéculatif de la demande en 1974 et la chute brusque de l'activité en 1975 rendent compte largement de ces baisses d'investissement. A cela s'ajoutent les difficultés structurelles affectant certains sous-secteurs des fabrications métalliques, que la crise de 1975 a cruellement rendues manifestes.

Par ailleurs, le taux d'investissement tendantiel (1) de l'industrie manufacturière manifeste une évolution qui ne va pas sans inquiéter. Le mouvement se présente sous une forme semi-ellipsoïdale : après une croissance régulière de 1953 à 1965, on assiste dans la suite à une diminution du taux d'investissement tendantiel qui va s'accélérer au cours des dernières années. Ne peut-on y voir en dépit de certaines allégations contraires, une tendance à un sous-équipement industriel et ce malgré les sommes importantes consacrées ces dernières années à la rationalisation de l'appareil de production ainsi que du développement des aides accordées par l'Etat à l'investissement ?

La baisse des dépenses d'équipement dans les services privés ( $-4,1\%$  - 1975/1974) trouve son origine dans une réduction de ces dépenses dans l'important secteur du commerce des banques et des assurances ( $-9,8\%$ ), dans les professions médicales et autres services aux ménages et aux entreprises ( $-15,4\%$ ) tandis que les dépenses d'infrastructure de l'enseignement poursuivent leur progression et ce de façon sensible ( $+15,1\%$ ).

La croissance des dépenses d'investissement des services publics affecte de façon sensiblement égale l'ensemble des moyens de transport (à l'exception des routes où l'on enregistre un statu-quo) et les communications.

L'importance du recul des dépenses d'équipement en 1975 permet de rester sceptique quant au caractère purement conjoncturel de cette volte-face. Il est en effet difficilement niable que nombre de replis notamment dans certaines branches d'activité de l'industrie manufacturière ne font que traduire un mal structurel profond, générateur de déséquilibres dangereux pour l'économie et appelant une politique nouvelle de développement industriel et sectoriel.

\*  
\* \*  
\*

*En 1976, les investissements réalisés se sont tout d'abord situés dans le prolongement du repli enregistré en 1975. Vers le milieu de l'année cependant un arrêt de ce recul pouvait être observé tandis que se faisaient jour les premiers signes d'un retour vers une évolution plus favorable. Cependant, il importe de souligner dès l'abord que l'amélioration globale ainsi constatée a pu recouvrir des évolutions sectorielles profondément divergentes. Selon les estimations macro-économiques de la Direction générale des Etudes et de la Documentation, la régression, en volume, des investissements totaux (actifs fixes c'est-à-dire hors stocks) en 1976 par rapport à l'année précédente, serait de 1,5% contre un recul de 3,6% en 1975. Cette moindre réduction est la résultante du fort accroissement de la construction de logements (+ 15,0%) ainsi que de l'augmentation, plus modérée cependant, des investissements publics (+ 5,5%). A l'opposé, les investissements productifs des entreprises ont enregistré un recul sévère (-11,4%) davantage marqué pour les outillages (-17,0%) que pour les bâtiments (-3,0%). De la sorte, à prix courants, pour un produit national brut de 2 584,8 milliards de francs, les investissements totaux se monteraient en 1976*

(1) Rapport entre la valeur tendantuelle des investissements dans l'industrie manufacturière et à la valeur ajoutée brute tendantuelle de ces industries (période 1953-1975).

à 524,6 milliards se répartissant comme suit : pouvoirs publics, 86,0 milliards ; logements, 173,9 milliards ; investissements productifs, 264,7 milliards. Ces derniers peuvent être ventilés en 120,5 milliards pour les bâtiments et 144,2 milliards pour l'outillage.

Le recul des investissements productifs peut être quelque peu plus précisé à partir des statistiques des investissements enregistrés dans le cadre de la T.V.A., des importations de biens d'équipement, des livraisons d'outillage ainsi que des bâtiments non résidentiels commencés en 1976. Au préalable, il convient de remarquer, pour une juste appréciation de ce qui suit, que l'analyse de ces séries statistiques porte sur des valeurs à prix courants (sauf en ce qui concerne la statistique des bâtiments commencés). Les progressions ou les reculs devront dès lors être interprétés en tenant compte des hausses de prix affectant les biens d'équipement et intégrés dans les grandeurs nominales.

Les *investissements enregistrés dans le cadre de la T.V.A.* ont, en 1976, progressé de 5,4 % par rapport à l'année précédente. Cependant cette légère avance cache des évolutions radicalement divergentes suivant les secteurs envisagés. Ainsi, à une forte croissance dans le secteur des services (assurance, banque, crédit, services divers : + 22,0 %) et du commerce de gros (+ 14,2 %) s'oppose un recul profond pour l'ensemble des industries manufacturières (-6,1 %), affectant par ailleurs davantage les industries transformatrices des métaux et les fabrications métalliques. Les entreprises d'utilité publique, l'énergie et l'eau ainsi que les transports et communications, connaissent des croissances de respectivement 22,8 % et 7,1 %. Dès lors, sommairement l'évolution en volume des investissements selon la statistique T.V.A. peut être appréciée comme suit : un recul profond dans le secteur secondaire (manufacturier) faisant face à une légère progression dans le secteur tertiaire (statu quo pour les entreprises d'utilité publique, avance pour les services au sens large).

Les *importations de biens d'équipement* ont crû de 2,1 % en 1976 par rapport à 1975. L'augmentation a été quelque peu plus marquée pour les moteurs et investissements fixes qui interviennent pour près des deux-tiers des importations de tels biens (+ 3,4 %) et nettement affirmée pour les appareils scientifiques (appareils médicaux, appareils optiques, instruments scientifiques) : + 25,8 %. Par contre, les importations de matériel de transport ont reculé de 7,5 %, la forte augmentation de matériel de transport routier ne compensant pas les baisses sévères de matériel de chemin de fer ainsi que de navigations aérienne et nautique.

Les *livraisons d'outillage industriel* du secteur national des fabrications métalliques aux entreprises situées à l'intérieur de ce même marché ont, lors des derniers mois de 1976, récupéré le retard encouru en cours d'année par rapport à l'année précédente, pour se clôturer avec une avance minime de 1,5 %. Compte tenu des mouvements de prix, la diminution en volume apparaît dès lors assez appréciable. Calculé en valeurs nominales, le recul des livraisons a été sensible pour les ponts et charpentes (-6,1 %), la construction mécanique (-1,7 %), les appareils de levage (-4,3 %), les appareils divers (-10,5 %) ainsi que pour les fonderies de fer (-4,2 %). L'ensemble de ces secteurs intervient pour un peu plus de 30 % dans les livraisons d'outillage industriel, le plus important étant celui des ponts et charpentes (15 %). Parmi les secteurs restants, il faut noter la légère progression des

constructions électriques (+ 3,1 % pour près de 40 % de l'ensemble des livraisons) ainsi que des augmentations plus franches pour les machines outils (+ 21,9 %), les machines motrices (+ 13,1 %), les machines textiles (+ 8,1 %), la fine mécanique (+ 7,2 %) et les travaux de la tôle (+ 6,9 %).

En dépit d'un léger redressement par rapport à 1975, la *construction de bâtiments non résidentiels* a pâti en 1976 de la situation conjoncturelle incertaine et sectoriellement contradictoire qui a caractérisé l'activité économique durant cette année. La statistique INS des bâtiments commencés, en raison du mode particulier de recensement de l'information, reflétant peu la situation réelle, c'est sur les avis et autorisations de bâtir de l'Administration de l'Urbanisme que reposent les considérations qui suivent. Certes, il s'agit avant tout d'autorisations qui demandent à être converties en constructions effectives mais elles sont révélatrices des tendances. Ainsi a-t-on pu constater une reprise pour les petits bâtiments à usage professionnel (ateliers, garages,...) les grands magasins de superficie inférieure à 1500 m<sup>2</sup> et dans une moindre mesure pour les petits bâtiments industriels (moins de 10 000 m<sup>3</sup>). Toutes les autres sortes de bâtiments se sont situés à un niveau inférieur à celui de 1975 où l'on avait déjà enregistré un repli important par rapport à 1974. On peut noter par ailleurs, une augmentation des bâtiments de services collectifs (écoles, cliniques, centres sportifs, etc.).

Les *investissements bénéficiaires des lois d'expansion économique* (pour les montants on se reporterà aux tableaux placés en fin de ce chapitre) ont fortement crû en 1976. Cependant, on ne perdra pas de vue qu'il s'agit de montants à prix courants et qu'ils portent sur des investissements à réaliser endéans des termes très variables. Si l'augmentation bénéficie à presque tous les secteurs, elle est davantage marquée pour la sidérurgie, la chimie proprement dite et les fabrications métalliques. Ces différents secteurs représentent par ailleurs à eux seuls près des trois-quarts du montant total des investissements pour lesquels une aide de l'Etat a été décidée en 1976. Cependant on note également des augmentations sensibles pour la métallurgie des métaux non ferreux, pour les industries du bois, du textile et de la confection, et des matériaux de construction. Il est sans conteste que ceci augure un nouveau développement de la tendance à investir en 1977 tandis que la forte concentration dans quelques secteurs traditionnels témoigne d'une nécessité de réajuster l'équipement aux besoins d'une concurrence accrue sur les marchés internationaux. Ce dernier point est également confirmé par le rapport « investissement par nouvel emploi créé » qui passe en moyenne, en 1976, à près de 5 millions de francs après avoir été de 3 millions en 1975 et de 1,8 million en 1974. Ceci traduit la rationalisation poussée de l'appareil de production, sensiblement perçue depuis le début de la décennie. Le coût total pour l'Etat, des décisions intervenues en 1976 se montera à 7 382 millions de francs se répartissant en 5 552 millions d'octroi de bonifications d'intérêt et 1 830 millions de primes et subventions en capital.

En dépit des craintes que l'on pouvait avoir, le montant des *investissements d'origine étrangère* (voir tableau en fin de ce chapitre) se rapproche en 1976 de celui de l'année antérieure et ce tant à prix courants qu'à prix constants (en prix de 1970). Ainsi suivant l'optique de ces derniers, ils se montent à 7 184 millions de francs en 1976 contre 7 773 millions en 1975. On note cependant que toujours selon cette même optique, l'investissement moyen par projet industriel s'établit en 1976 à 167,1 millions

de francs contre 132,3 millions un an auparavant. Par ailleurs, le nombre d'emplois prévus en 1976 est le plus faible enregistré depuis 1969 de sorte que pour l'industrie manufacturière le montant moyen de l'investissement par nouvel emploi créé se chiffre à 3,3 millions de francs à prix constants contre 2,7 millions en 1975. La tendance à l'investissement de haute intensité de capital se voit une nouvelle fois confirmée. Au cours des années 1972 à 1976, 92 entreprises manufacturières étrangères ou mixtes (c'est-à-dire comprenant des participations belges) ont cessé leurs activités, dont 25 en 1975 et 25 en 1976. Pendant la même période de référence, on a relevé l'installation de 307 nouvelles entreprises. Le rapport fermetures-installations, pour ce qui concerne ces cinq années, s'établit dès lors à près de 30 %, à comparer avec la valeur moyenne de 12 % pour la période 1959-1976. Les entreprises étrangères touchées par les fermetures sont principalement des entreprises de moyenne importance, moins bien armées pour résister, à l'étranger, aux effets de la récession ou dont l'étude de marché n'a pas eu la profondeur souhaitable (1). Sectoriellement, c'est dans la chimie que les montants les plus importants seront investis (70 %) et ce en raison de deux investissements importants dans le Hainaut. Par ordre d'importance le secteur « autres » (comprenant notamment le commerce) vient en deuxième position suivi du métal et du textile. Par pays de provenance, les Etats-Unis occupent la deuxième place derrière la CEE. Il convient toutefois de remarquer que si, dans l'ensemble, les investissements américains enregistrent en 1976 une nouvelle baisse pour ce qui concerne le nombre de projets, le montant de ceux-ci et le nombre d'emplois, le rapport investissement-nombre d'emplois prévus est plus favorable que celui de la CEE. Pour cette dernière on observe la prédominance, en 1976, des investissements en provenance des Pays-Bas, de l'Italie et de l'Allemagne Fédérale. Enfin, l'année 1976 a connu une croissance des investissements japonais qui demeurent cependant inférieurs à ceux d'autres nations ou groupe de nations.

Après le fléchissement de 1975, la *construction de logements* a été particulièrement intense en 1976. C'est ainsi que 49 606 bâtiments nouveaux ont été commencés, soit 31,2 % de plus qu'en 1975, qui donneront lieu à 76 183 logements ou 33,9 % de plus que l'année antérieure. En volume, l'augmentation est également sensible : le cubage passe de 30,3 millions de m<sup>3</sup> à 41,2 millions de m<sup>3</sup>, soit un accroissement de 36,4 %. Caractéristique a été le développement des habitations unifamiliales. Faut-il y voir le reflet d'un phénomène conjoncturel passager ou l'amorce d'un changement durable de la préférence des consommateurs-propriétaires pour des habitations permettant l'affirmation d'une identité personnelle libératrice des contraintes inhérentes à l'habitation en grands ensembles ? Il est encore trop tôt pour se prononcer mais l'hypothèse mérite d'être prise en considération en même temps que d'autres éléments explicatifs. Il faut également remarquer que le développement de la construction résidentielle, en 1976, n'est pas étranger à l'action des pouvoirs publics notamment par la promotion des logements sociaux via les sociétés para-étatiques de construction d'habitats et l'élargissement (particulièrement en Flandre) tant des primes que du nombre de ménages pouvant bénéficier de celles-ci.

---

(1) *Investissements étrangers en Belgique*, Tomes I et II, Rapport 1976, Bruxelles, Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Industrie, 1977.

Dans le cadre d'un soutien sélectif à la conjoncture, la totalité du programme des investissements publics de 1976 a été libérée en cours d'année. Cependant, il subsistait en fin d'année un écart plus important que souhaité entre les réalisations (engagements effectifs) et les autorisations (programme libéré) et ce en raison notamment de certaines difficultés inhérentes à la régionalisation des départements. Ceci n'a cependant pas empêché que les engagements totaux des secteurs budgétaires, débudgétisés et des organismes d'intérêt public aient été, en 1976, supérieurs de 10,9 % à ceux de 1975, se montant à 148,9 milliards de francs soit 90,4 % du programme global autorisé de 164,6 milliards. L'évolution par secteur varie fortement : + 12,9 % pour le budgétaire, + 33,6 % pour le débudgétisé et une réduction de 2,6 % pour les organismes d'intérêt public. La croissance des engagements en 1976, apparaît en définitive modérée mais elle fait suite à une forte augmentation en 1975 (+ 49,2 % par rapport à 1974), alors que la récession était la plus aiguë, qui n'a pas manqué d'exercer un effet bénéfique en 1976. Les engagements (nationaux et régionaux) du Ministère des Travaux publics, qui représentent plus de la moitié du total des engagements budgétaires et débudgétisés des investissements publics, ont été supérieurs d'environ 6 % à ceux de 1975, se montant à 55,5 milliards de francs. Les engagements pour les routes et les autoroutes (Fonds des routes et Intercommunales) atteignent 29,8 milliards et sont supérieurs de 9,6 % à ceux de l'année précédente. Les augmentations d'engagement les plus notables sont le fait des départements des Communications, de la Santé publique, de l'Education nationale et de la Culture. Il n'est cependant pas possible de chiffrer celles-ci de façon précise en raison de la difficulté de comparaison d'une année à l'autre par suite de la régionalisation progressive des budgets de ces départements. Les engagements des Organismes d'intérêt public (45,2 milliards) ont été quelque peu inférieurs en 1976 (-2,6 %) de ce qu'ils étaient en 1975.

Les paiements totaux (budgétaire et débudgétisé) des autorités publiques centrales se sont montés, en 1976, à 82,4 milliards de francs, ce qui représente par rapport à l'année précédente une augmentation de 15,4 % à mettre en relation avec les 12 % d'augmentation de 1975.

La loi du 30 mars 1976 (1) a confirmé les fonctions antérieures de la Société Nationale d'Investissement (2) et lui a confié la mission nouvelle de promouvoir l'initiative économique publique. Le capital a été porté de 6 à 7 milliards. A la clôture de l'exercice (30 septembre 1976), le capital de la S.N.I. était libéré à concurrence de 6,2 milliards. Le renouvellement de ses moyens a été assuré par la cession en tout ou en partie, de 11 participations d'une valeur comptable de 120,3 millions. La plus-value réalisée à l'occasion de ces cessions se monte à 30,6 millions. Le montant total des participations mobilisées depuis la constitution, atteint ainsi 967,4 millions, la plus-value globale étant de 210,2 millions de francs. En application de la loi du 30 mars 1976, l'Etat garantit la bonne fin d'une augmentation du capital de la S.N.I. à concurrence de 3 milliards.

Au cours de l'exercice 1975-1976, 35 interventions ont été décidées pour 2 738,4 millions de francs dont 2 100,4 millions en actions et 638 millions en obligations

(1) *Moniteur belge* du 1<sup>er</sup> avril 1976.

(2) *Société Nationale d'Investissement*, Rapports 1975-1976, Bruxelles, février 1977.

convertibles. Les interventions en actions pour le compte des Pouvoirs publics ont représenté un montant de 1 148,9 millions au cours de l'exercice contre 798,8 millions l'exercice précédent. Vingt-quatre décisions ont été exécutées durant l'exercice pour un montant total de 1 491,9 millions. De ce montant, 1 131,9 millions ont été exécutés en actions et 360 millions en obligations convertibles. Les décisions exécutées à la demande des Pouvoirs publics, avec préfinancement par la S.N.I. atteignaient 854,9 millions à la fin de l'exercice.

Au 30 septembre 1976, 24 décisions dont 3 partiellement exécutées, demeuraient à réaliser pour un montant de 2 544,7 millions (2 037,7 millions en actions et 507 millions en obligations convertibles). Les décisions d'intervention en actions prises à la demande des Pouvoirs publics intervenaient dans ce total pour 449 millions.

Le portefeuille propre de la S.N.I. est constitué d'actions et d'obligations convertibles dans 124 sociétés. Parmi les sociétés classées dans les différents secteurs (voir en fin de ce chapitre le tableau de la répartition sectorielle du portefeuille de la S.N.I.) plusieurs ont développé des activités d'ingénierie orientées surtout vers l'exportation. Plus de 39 % du personnel total des sociétés financées travaille dans des entreprises qui occupent moins de 100 personnes et plus des trois-quart dans des entreprises occupant moins de 300 personnes. L'action de la S.N.I. à l'égard des petites et moyennes entreprises apparaît dès lors prépondérante. Par ailleurs, la S.N.I. a accru sa participation dans les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 400 millions. Enfin la S.N.I. s'est attachée non seulement à apporter un support aux entreprises exportatrices mais aussi, avec le concours de la Société Belge d'Investissement (S.B.I.), à faciliter leurs ventes à l'étranger. Ainsi 8 entreprises sur 10 financées par la S.N.I. sont exportatrices.

En définitive, les revenus globaux de l'exercice ont atteint 445 millions, en augmentation de 23,8 % par rapport à l'exercice précédent.

\*  
\* \* \*

Répartition sectorielle des investissements ayant bénéficié des avantages prévus par les lois des 17 et 18 juillet 1959, du 14 juillet 1966 et du 30 décembre 1970  
(en millions de francs)

BRANCHE D'ACTIVITÉ	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	Total (a)
Mines et carrières .....	269	83	903	684	237	42	442	4 750
Energie .....	34	163	65	27	112	675	104	1 814
Métallurgie .....	13 072	8 142	5 380	5 879	2 430	2 002	37 236	147 340
Sidérurgie .....	11 108	6 201	4 838	5 015	624	1 364	33 261	130 292
Métaux non-ferreux .....	1 963	1 940	542	864	1 805	639	3 975	17 047
Fabrications métalliques .....	19 436	9 516	12 940	15 851	11 331	5 571	15 855	148 330
Industries chimiques .....	26 814	18 605	4 443	16 455	10 058	15 761	22 576	187 128
Chimie proprement dite .....	9 975	13 775	2 256	11 457	7 082	11 379	20 840	124 338
Pétrole .....	11 041	2 575	864	—	—	—	—	25 831
Caoutchouc .....	1 142	167	231	269	207	987	220	6 839
Papier et impression .....	4 657	2 088	1 092	4 729	2 769	3 394	1 516	30 121
Industries du textile et de la confection .....	4 216	3 415	2 696	3 748	3 760	1 878	4 045	40 603
Industrie alimentaire .....	2 181	6 339	2 810	7 110	5 285	4 280	4 293	42 338
Industrie du bois .....	1 053	952	1 056	2 677	2 275	1 127	2 033	15 300
Matériaux de construction, etc. ....	2 695	2 666	2 748	7 604	3 634	1 454	3 360	40 376
Matériaux, verre .....	1 827	1 940	2 443	6 526	3 090	746	1 765	32 497
Industrie de la construction .....	867	726	305	1 078	544	708	1 595	7 879
Divers .....	1 599	3 965	2 636	5 557	3 705	3 714	4 062	33 362
dont :								
équipement des terrains par les pouvoirs publics .....	1 067	1 155	550	965	1 029	923	1 100	10 683
<i>Total ...</i>	71 369	53 845	35 677	65 593	42 826	36 503	94 005	661 341

(a) A partir de 1959.

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Industrie.

Investissements dans l'enseignement  
Défense nationale  
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	En millions de francs		
	1971	1972	1973
1. Agriculture, sylviculture et pêche .....	5 581	7 104	8 521
2. Industries extractives .....	2 437	2 601	2 051
a) Charbonnages, y compris leurs centrales électriques .....	363	390	291
b) Autres industries extractives .....	2 074	2 211	1 751
3. Industries manufacturières .....	72 131	66 788	71 188
a) Alimentation, boissons, tabac .....	7 208	9 073	9 931
b) Textiles .....	3 759	4 255	5 061
c) Vêtements et chaussures .....	1 468	1 705	1 361
d) Bois et meubles .....	2 430	2 903	3 881
e) Papier, impression, édition .....	3 791	3 967	3 531
f) Chimie et activités connexes .....	23 362	15 280	14 091
g) Terre cuite, céramique, verre et ciment .....	3 253	3 222	3 871
h) Fer, acier et métaux non ferreux .....	11 864	10 190	9 261
i) Fabrications métalliques et constructions navales .....	13 304	14 288	18 201
j) Activités diverses n.d.a. .....	1 692	1 905	1 961
4. Construction .....	5 720	5 921	7 561
5. Electricité, gaz et eau .....	18 296	21 344	16 621
6. Commerce, banque, assurances, immeubles d'habitation .....	87 467	91 957	111 451
a) Commerce, banque et assurances .....	31 106	32 524	36 351
b) Immeubles d'habitation .....	56 361	59 433	77 091
7. Transports et communications .....	30 264	32 576	37 751
a) Transports par voie ferrée .....	9 508	11 473	12 061
b) Transports par route .....	2 511	2 537	3 181
c) Transports maritimes, navigation fluviale, ports .....	8 919	8 101	10 211
d) Transports aériens .....	935	918	1 731
e) Poste, télégraphe, téléphone, radio et télévision .....	8 391	9 547	10 551
8. Services .....	60 152	62 534	56 398
a) Pouvoirs publics (y compris les routes) .....	38 024	39 811	33 071
b) Enseignement (officiel et libre) .....	12 092	12 486	12 221
c) Autres .....	10 036	10 237	11 091
<i>Formation intérieure brute de capital fixe (1 à 8)</i>	<b>282 048</b>	<b>290 825</b>	<b>311 548</b>
9. Variations de stocks .....	17 703	8 384	20 614
a) Cheptel .....	-1 097	1 984	3 214
b) Autres stocks .....	18 800	6 400	17 400
<i>Total (de 1 à 9)</i>	<b>299 751</b>	<b>299 209</b>	<b>332 162</b>
Ajustement statistique .....	1 578	2 238	5 237
<i>Formation intérieure brute de capital</i>	<b>301 329</b>	<b>301 447</b>	<b>337 399</b>

(a) Données adaptées aux résultats du tableau « Entrées-Sorties » élaboré sous les auspices de la C.E.E. Les données pour 1976 ne sont pas encore disponibles.

économie (a)  
e  
nancs)

		A prix courants				
1974	1975	1971	1972	1973	1974	1975
9 038	8 293	6 141	8 272	10 792	12 940	12 740
1 955	1 563	2 588	2 828	2 319	2 467	2 136
176	327	390	421	330	220	
1 779	1 236	2 198	2 407	1 989	2 503	
85 564	76 660	76 869	73 096	80 700	110 137	107 376
11 221	9 258	7 670	9 920	11 202	14 387	12 950
5 340	3 835	3 984	4 639	5 711	6 793	5 286
1 214	865	1 564	1 865	1 543	1 575	1 238
3 957	2 079	2 581	3 169	4 404	5 114	2 925
4 098	2 831	4 033	4 348	4 011	5 266	3 956
17 703	21 619	24 975	16 738	16 090	23 196	31 079
5 920	3 999	3 455	3 510	4 335	7 524	5 515
16 688	17 136	12 591	11 071	10 385	21 156	23 332
17 855	13 173	14 226	15 746	20 779	23 096	18 545
1 568	1 865	1 790	2 090	2 240	2 030	2 550
6 662	4 393	6 024	6 352	8 410	8 308	6 023
17 049	20 499	19 561	23 718	19 456	23 351	31 525
22 986	114 287	94 935	104 690	136 636	178 326	188 914
36 474	32 882	33 100	35 800	42 200	48 700	48 900
86 512	81 405	61 835	68 890	94 436	129 626	140 014
36 562	41 895	32 280	35 877	43 388	47 205	57 483
8 862	10 526	10 164	12 476	13 846	11 660	14 428
2 883	2 312	2 541	2 648	3 382	3 471	3 185
10 458	11 928	9 673	9 265	12 231	14 021	16 937
3 020	4 078	980	1 012	1 923	3 569	5 124
11 339	13 051	8 922	10 476	12 006	14 484	17 817
56 568	57 620	67 428	73 959	72 889	85 241	96 433
30 087	30 927	42 856	47 369	43 369	46 165	51 437
12 906	14 852	13 672	14 990	16 120	19 976	26 196
13 575	11 841	10 900	11 600	13 400	19 100	18 800
36 384	325 210	305 826	328 792	374 590	467 975	502 630
33 663	-11 531	18 531	9 523	25 492	45 248	-17 519
37	-1 031	-1 169	2 423	4 892	48	-1 519
33 700	-10 500	19 700	7 100	20 600	45 200	-16 000
1 047	313 679	324 357	338 315	400 082	513 223	485 711
1 816	831	1 317	-499	283	2 487	5 288
1 863	314 510	325 674	337 816	400 365	515 710	490 399

Source : Institut National de Statistique.

**Répartition sectorielle des investissements étrangers prévus**  
 (en millions de francs)

BRANCHE D'ACTIVITÉ	1972	1973	1974	1975	1976		Total de 1959 à 1976
					Données absolues	%	
Industrie métallique .....	3 075	3 437	6 686	2 184	644	6,1	52 531
Industries chimiques, pétrole et papier	3 702	4 046	11 023	3 506	7 391	70,0	93 967
Industrie textile .....	504	599	710	560	616	5,8	9 411
Autres industries .....	4 058	4 287	5 965	4 640	1 909	18,1	37 672
<i>Total ...</i>	<i>11 339</i>	<i>12 369</i>	<i>24 384</i>	<i>10 890</i>	<i>10 560</i>	<i>100,0</i>	<i>193 581</i>
dont :							
<i>industrie</i> .....	<i>9 525</i>	<i>9 560</i>	<i>22 290</i>	<i>8 336</i>	<i>8 600</i>	<i>81,4</i>	<i>169 830</i>
<i>commerce</i> .....	<i>510</i>	<i>891</i>	<i>1 038</i>	<i>464</i>	<i>759</i>	<i>7,2</i>	<i>7 968</i>
<i>services</i> .....	<i>1 304</i>	<i>1 918</i>	<i>1 056</i>	<i>2 090</i>	<i>1 201</i>	<i>11,4</i>	<i>15 783</i>

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Industrie.

**Répartition des investissements étrangers prévus par pays de provenance**  
(en millions de francs)

PAYS	1972	1973	1974	1975	1976		Total de 1959 à 1976	
					Données absolues	%	Données absolues	%
R.F. d'Allemagne ...	1 512	2 328	321	166	1779	16,8	22 971	11,9
France .....	2 737	1 201	4 620	3 333	385	3,6	21 174	10,9
Italie .....	8	168	180	525	2 277	21,6	3 424	1,8
Luxembourg .....	2	25	108	86	105	1,0	633	0,3
Pays-Bas .....	1 109	844	4 449	403	2 751	26,1	19 357	10,0
Grande-Bretagne ...	(1 304)	740	557	1 292	279	2,6	2 868	1,5
Danemark .....	(5)	23	35	26	8	0,1	92	(3,9)
Irlande .....	—	1	1	—	—	—	(35)	—
—	—	—	—	—	—	—	2	—
C.E.E. (a) ...	5 368	5 330	10 271	5 831	7 584	71,8	70 521	36,4
Etats-Unis .....	1 628	5 109	12 316	2 732	1 783	16,9	92 322	47,7
Japon .....	137	604	555	17	649	6,2	2 919	1,6
Suède .....	834	173	243	26	109	1,0	2 405	1,2
Suisse .....	40	547	414	235	208	2,0	2 870	1,5
Autres pays .....	2 023	606	585	2 049	227	2,1	14 976	7,7
Total ...	11 339	12 369	24 384	10 890	10 560	100,0	193 581	100,0

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Industrie.

(a) Données entre parenthèses non comprises.

**Répartition régionale des investissements étrangers prévus dans les industries manufacturières**  
(en millions de francs)

PROVINCE ET REGION	1972	1973	1974	1975	1976	
					Données absolues	%
Anvers .....	3 365	787	5 985	1 376	1 528	17,8
Flandre occidentale .....	403	315	85	736	—	—
Flandre orientale .....	749	632	1 772	1 374	1 752	20,4
Limbourg .....	1 377	4 069	3 924	189	455	5,3
Brabant flamand .....	189	369	120	—	80	0,9
Région flamande .....	6 083	6 172	11 886	3 676	3 815	44,4
Hainaut .....	205	1 077	5 163	1 964	4 254	49,5
Liège .....	534	656	3 622	1 642	24	0,3
Luxembourg .....	—	—	300	—	—	—
Namur .....	342	1 450	125	776	165	1,9
Brabant wallon .....	46	—	267	279	172	2,0
Région wallonne .....	1 127	3 183	9 477	4 661	4 615	53,7
Bruxelles-Capitale .....	2 315	205	927	—	170	1,9
Le Royaume ...	9 525	9 560	22 290	8 336	8 600	100,0

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Industrie.

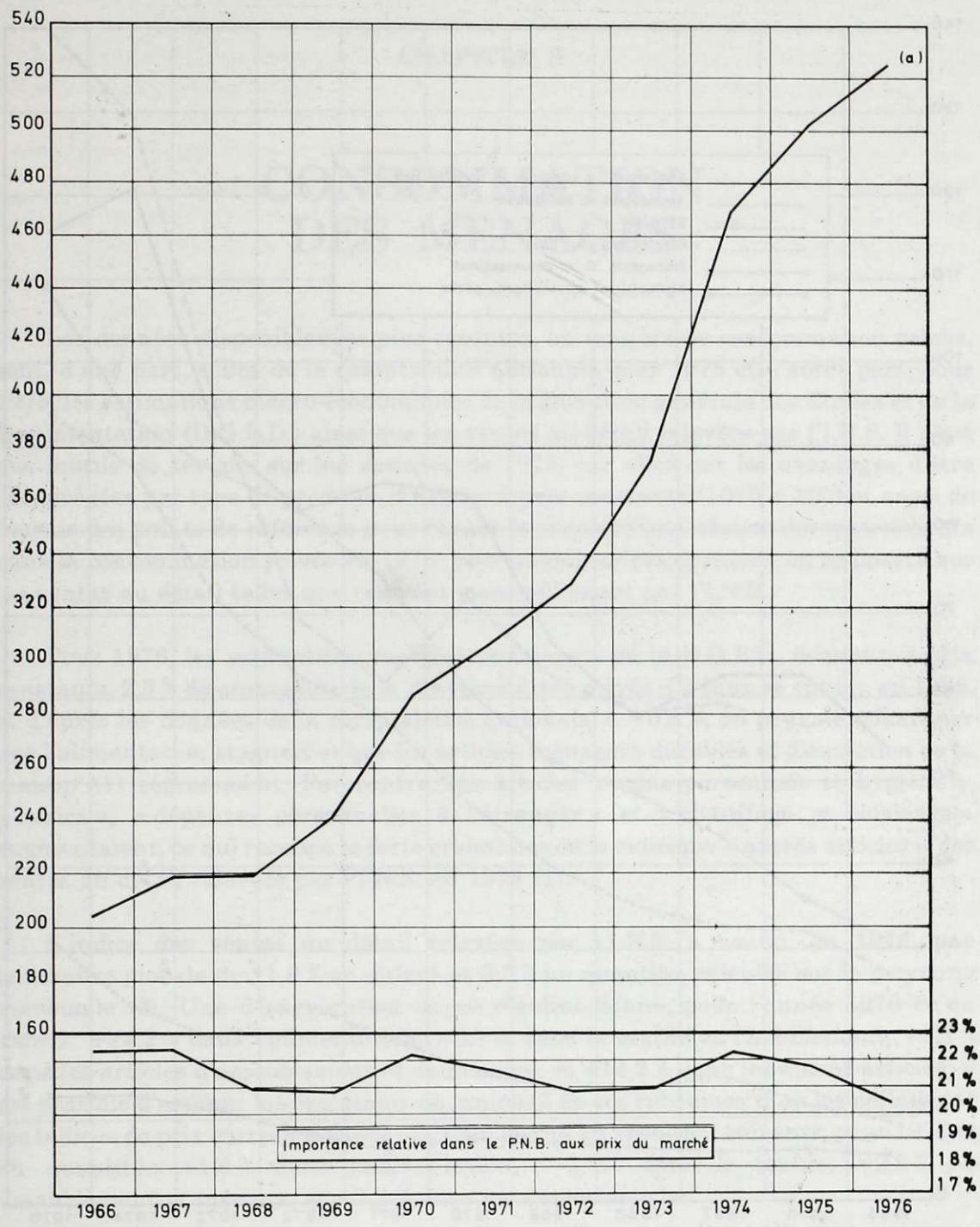
**Société Nationale d'Investissement**  
**Répartition sectorielle du portefeuille au 30 septembre 1976 (a)**

BRANCHE D'ACTIVITE	Montants	
	en millions de francs	en %
Alimentation .....	280,2	5,87
Textile .....	246,6	5,17
Industrie de la fibre de verre .....	75,0	1,57
Bois et plastique .....	87,1	1,83
Papier et imprimerie .....	392,9	8,23
Chimie .....	407,8	8,54
Métallurgie de base .....	666,0	13,96
Fabrications métalliques .....	783,1	16,41
Industrie des dérivés du pétrole et du charbon ..	4,4	0,09
Construction et matériaux de construction .....	162,6	3,41
Energie .....	427,9	8,97
Transports .....	424,9	8,90
Financements spécialisés .....	522,5	10,95
Autres services et industries .....	291,4	6,10
<i>Total ...</i>	<b>4 772,4</b>	<b>100,00</b>

Source : Société Nationale d'Investissement.

(a) Sur la base de sa valeur comptable (c.a.d. après amortissements); il n'est pas tenu compte ni des entreprises en démarrage qui ne sont pas encore en mesure d'offrir de produits ou des services commercialisables ni de celles où la S.N.I. détient moins de 2 % du capital, ni de celles où la S.N.I. est intervenue pour le compte de l'Etat.

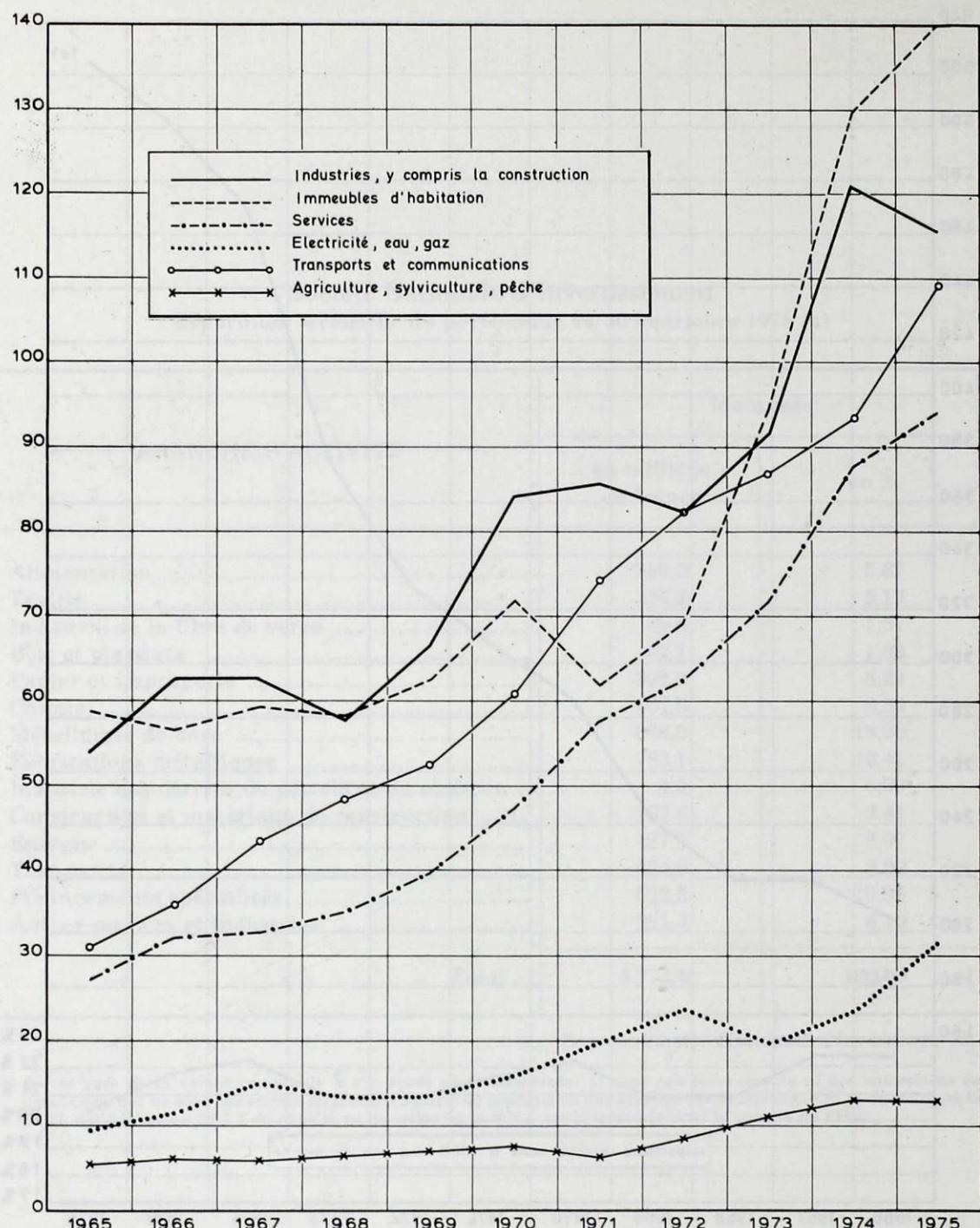
**Formation intérieure brute de capital**  
**Défense nationale et variations de stocks exclues**  
 (en milliards de francs - à prix courants)



Source : Institut National de Statistique.

(a) Pour 1976, estimation du Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Etudes et de la Documentation.

**Formation intérieure brute de capital des secteurs de l'activité économique (a)**  
**Défense nationale et variations de stocks exclues**  
(en milliards de francs - à prix courants)



Source : Institut National de Statistique.

- (a) Toutes les formes d'industrie ont été regroupées y compris celle de la construction, mais à l'exclusion de l'électricité, du gaz et de l'eau.  
Les immeubles d'habitation sont considérés à part.  
Les services regroupent la rubrique « Commerce, banques et assurances », ainsi que celles de l'« Enseignement » et des « Professions médicales et autres services aux ménages et aux entreprises ».  
La rubrique « Service-Pouvoirs publics » intéressant en majeure partie les transports et communications, a été englobée dans ceux-ci.

## CHAPITRE II

# CONSOMMATION DES MENAGES

Les données disponibles les plus récentes, en matière de consommation privée, sont, d'une part, celles de la comptabilité nationale pour 1975 et d'autre part, pour 1976, les estimations macro-économiques de la Direction générale des Etudes et de la Documentation (D.G.E.D.) ainsi que les ventes au détail relevées par l'I.N.S. Il n'est pas inutile de revenir sur les données de 1975, car elles ont les avantages d'être désagrégées par type de produits, d'exister à prix constants (1970 = 100) et aussi de fournir des points de référence pour cerner le sens et l'importance des mouvements dans la consommation privée en 1976; pour examiner ces derniers, on se basera sur les ventes au détail telles que relevées mensuellement par l'I.N.S.

Pour 1976, les estimations macro-économiques de la D.G.E.D. donnent, à prix constants, 2,3 % de croissance de la consommation privée. Ce taux se situait, en 1975, et d'après les données de la comptabilité nationale, à +0,8 %; on pouvait remarquer que l'alimentation stagnait et que les articles ménagers durables et d'entretien de la maison (1) régressaient. Par contre, les articles « soins personnels et hygiène », « loisirs », « dépenses personnelles à l'étranger » et « chauffage et éclairage » augmentaient, ce qui recoupe la forte croissance de la rubrique « autres articles » des ventes au détail relevées par l'I.N.S. en 1975 (2).

L'indice des ventes au détail relevées par l'I.N.S. a connu, en 1976, une croissance globale de 11,9 % en valeur et 3,2 % en quantité, calculée sur la moyenne mensuelle (3). Une désagrégation de ce résultat donne, pour l'année 1976 et en valeur, +14,2 % dans l'alimentation, +6,1 % dans le textile et l'habillement, +8,1 % dans les articles d'ameublement et de ménage, et +14,2 % dans les autres articles. Il est possible d'estimer les évolutions en quantité de ces rubriques si on les déflatte par les indices de prix correspondants (4). Cela donne les résultats suivants, pour 1976 et en quantité : +1,9 % dans l'alimentation, -0,7 % dans le textile, +2,8 % en ameublement et ménage, et +7,2 % dans les autres articles.

(1) Articles équivalents à ceux repris dans les rubriques I.N.S. sous l'appellation « Articles d'ameublement et de ménage ».

(2) En effet, beaucoup des articles susmentionnés se retrouvent dans la rubrique « autres articles » de l'I.N.S.

(3) Il s'agit de chiffres provisoires; mais les corrections qu'y apporte l'I.N.S. en cours d'année ne les modifient pas fondamentalement.

(4) L'alimentation par l'indice des prix alimentaires, le textile et habillement par l'indice des prix du textile et chaussures, les articles d'ameublement et de ménage par l'indice des prix des « meubles, appareils et équipements ménagers, et articles d'entretien quotidien », et les autres articles par l'indice des prix non-alimentaires.

Ces deux dernières rubriques auraient donc été le principal support, l'année écoulée, de la consommation privée (services exclus) en Belgique. On a vu qu'en 1975, les articles d'ameublement et ménages régressaient. On peut donc concevoir une demande de rattrapage pour ces articles en 1976, impression d'autant plus renforcée quand on voit les taux de croissance élevés pour ces articles, de 1967 à 1974. Que d'importants mouvements ne se produisent plus guère en alimentation, comme on le voit depuis plusieurs années, paraît assez logique. Il existe, à ce niveau, une relative saturation des besoins. C'est probablement un phénomène semblable qui se produit, dans les articles de « textile et d'habillement ». Mais l'hypothèse d'une réduction des dépenses de ces derniers pour maintenir des dépenses en biens durables ne doit pas non plus être écartée.

Enfin, les « autres articles » poursuivent une forte croissance déjà remarquée en 1975; on voit, à travers les ventes des grands magasins dans cette rubrique, une forte croissance en librairie, matériel de photographie et cinémas, et toujours en articles de sports, jouets, articles de voyages; une telle désagrégation n'est malheureusement pas connue au niveau du petit commerce de détail ce qui serait utile, car il est le principal vendeur de ce type d'articles. Il y a tout de même là un phénomène assez troublant.

L'évolution des ventes a suivi, au cours de l'année, le profil suivant. Le premier trimestre a vu une croissance qui est allée en s'accélérant surtout dans les rubriques ameublement et ménage, et autres articles. Puis on a vu un ralentissement, suivi en été, des pointes les plus fortes dans le taux de croissance. L'automne et la fin de l'année ont été marqués par un repli et une stabilisation (1).

Si l'on retient la croissance des ventes au détail, +3,2 %, comme indicateur de la consommation (et, en principe, elles constituent tout de même 60 % de ce qui est considéré comme « consommation privée » par la comptabilité nationale), on reste un peu perplexe. D'une part, pris comme tel, un taux de croissance de 3,2 % constitue indéniablement une reprise par rapport à 1975. Mais, si l'on se réfère à 1974, c'est-à-dire juste avant la récession (sauf pour la fin de l'année), cela donne une croissance moyenne de 2,2 % depuis deux ans; en outre, la désagrégation en quatre rubriques montre que, pour trois d'entre elles, leur niveau de croissance moyen pour l'année 1976 était pratiquement atteint après un trimestre et qu'après cela, on a observé des oscillations autour de ce niveau, mais pas d'expansion marquée (1).

Les données de la T.V.A. permettent aussi d'examiner l'évolution de la consommation privée, à travers les montants des opérations des déclarants mensuels d'une part et trimestriels de l'autre (2). Pour les mensuels, la croissance de leurs opérations, en 1976, par rapport à 1975 est de 22,6 % contre 15,8 %, l'année précédente. Pour les trimestriels, cette croissance est de 11,5 %, contre 9,6 % en 1975. Ensemble, la croissance est de 18,1 % en 1976 contre 13,2 % en 1975. Ce taux élevé ne concorde pas entièrement avec l'évolution des ventes dans le commerce de détail

(1) Voir le tableau page 370, en données cumulées. Naturellement, les données de fin d'année sont plus faibles que celles du début, qui reposent sur une base plus étroite (un mois, deux mois, etc...). Mais ce profil de l'évolution est confirmé par les impressions des milieux professionnels concernés.

(2) Pour plus de détails sur cette statistique, se reporter au « Bulletin de statistique » de l'I.N.S., n° 6, juin 1976. Les déclarants mensuels sont les assujettis réalisant un chiffre d'affaires de plus de 10 millions de FB. Les trimestriels sont les autres.

relevées par l'enquête de l'I.N.S. et dont la croissance est moins élevée (+11,9 %). Mais il faut signaler que, d'une part, la gamme des produits relevés dans les deux statistiques n'est pas tout à fait identique (1) et que, d'autre part, il existe un certain nombre d'assujettis non déclarants (comme il s'agit de commerçants du même type que les déclarants trimestriels, leurs résultats devraient se situer dans la ligne de ceux-ci, et donc faire baisser le taux de croissance de 18,1 % primitivement obtenu). Quoi qu'il en soit, même si l'on ne peut encore se prononcer clairement sur la validité comparée des deux statistiques, les données T.V.A. confirment en tout cas deux choses : la première c'est la croissance différenciée du petit commerce de détail traditionnel et de la moyenne et grande distribution performante (2). La seconde, c'est le profil des ventes au cours de l'année, marqué par un affaiblissement au dernier trimestre.

Les données T.V.A. nous livrent aussi quelques indications sur l'évolution de la consommation de services. Sont retenus : les services récréatifs et autres services culturels, les services personnels, les salons de coiffure et instituts de beauté, les blanchisseries, teintureries et services similaires.

En 1976, les opérations des déclarants mensuels ont augmenté de 18 % environ, contre 13,1 % en 1975; pour les déclarants trimestriels, ces taux se situent respectivement à 11,7 % et 11,9 %. Globalement, cela donne une croissance de la consommation de ces services de 14,9 % en 1976, contre 12,5 % en 1975. Comme la hausse des prix des services est estimée à 11 % en 1976 et 15 % en 1975, on voit qu'il y a, en volume, ou mieux, en « prestations », une nette régression en 1975 et un simple rattrapage de celle-ci en 1976. Par ailleurs, dans ce secteur aussi, on constate une stabilisation de la croissance au dernier trimestre de l'année.

L'« Enquête de conjoncture, harmonisée, auprès des consommateurs des Communautés européennes », organisée par la C.E.E., donne des indications intéressantes; mais son intitulé ne doit pas induire en erreur : elle a pour objectif de relever la perception que les consommateurs ont de la conjoncture, à travers dix questions relativement générales. Aux questions portant sur la situation économique générale, passée et future (12 mois) les mouvements dans les réponses montrent qu'après avoir perçu un ralentissement de la dégradation (première moitié de 1976), les consommateurs deviennent plus nombreux à percevoir une dégradation plus forte en fin d'année, et qui devrait se poursuivre en 1977 (même des indécis sortent de leur réserve pour affirmer cela) ainsi qu'un accroissement du chômage, alors qu'en cours d'année le pessimisme était moins répandu sur ce dernier point. Sur le plan des prix, une légère amélioration s'était manifestée, mais le quatrième trimestre renverse la tendance, car on constate un transfert des réponses « la hausse des prix sera moins rapide » vers les « la hausse des prix sera aussi rapide qu'avant ». La situation financière des ménages est perçue comme s'étant légèrement dégradée en 1976, et cela devrait se poursuivre en 1977. Les questions sur l'épargne et les achats de biens durables sont celles dont les mouvements des réponses sont les plus incertains à interpréter. Le moment est-il propice à des achats importants ? On constate simplement, au long de l'année, une baisse des réponses qui disent que le moment est

---

(1) Les ventes de voitures, notamment, y sont incluses.

(2) A nuancer car les données sont globales et en valeur. Cf. le chapitre « Distribution ».

défavorable. Est-il actuellement raisonnable d'épargner ? Les réponses fermes diminuent, les « oui, peut-être » augmentent. Pense-t-on qu'on pourra le faire dans les 12 mois qui viennent ? Les réponses certaines, positives et négatives, diminuent au profit des réponses incertaines, positives et négatives; les « certainement oui » diminuent le plus fort.

Le graphique de la page 375 représente l'évolution d'un indicateur synthétique qui agrège, depuis 1972, les données de l'enquête quadrimestrielle de la C.E.E. auprès des consommateurs. Il s'agit donc d'un indice global de la perception de la conjoncture, qu'ont les consommateurs.

Même si un tel indicateur ne représente pas le mouvement de la réalité économique comme tel (ici, la consommation en l'occurrence), mais la perception qu'en ont les gens, il n'est pas inutile pour autant car les attitudes et appréciations de ceux-ci concernant le passé et le futur influent sur leur comportement de consommation. Par ailleurs, il serait possible aussi de comparer l'évolution de l'appréciation des gens avec celle des séries statistiques sur la consommation. Avec les données disponibles, cette relation n'est pas encore bien claire, mais il s'avère en tout cas, et ce n'est guère surprenant, que l'indicateur synthétique précède la consommation réelle et qu'une corrélation manifeste existe entre les deux mouvements.

Les immatriculations de voitures neuves se sont élevées à 412 999 en 1976, non compris les véhicules en transit, contre 357 717 en 1975, ce qui fait une croissance de 15,4 %, pour +8,2 % en 1975, —1,6 % en 1974 (avec 330 985 immatriculations), +1,6 % en 1973 (avec 335 763 immatriculations et 330 631 en 1972). De 1967 à 1972, le taux de croissance moyen des immatriculations fut d'environ 7 %. Dans cette perspective, le nombre record de 1976 — c'est la première fois qu'on dépasse la barre des 400 000 unités — apparaît aussi comme significatif d'un phénomène de rattrapage d'une demande perturbée depuis plusieurs années, et notamment depuis la crise pétrolière. Les autres hypothèses qu'on peut aussi avancer sont, d'une part, que la persistance des hausses de prix a poussé des acheteurs à accélérer leurs achats, croyant anticiper sur des hausses de prix plus importantes encore et, d'autre part, une demande additionnelle en provenance de catégories sociales moins touchées par la crise. L'automobile est probablement devenue un bien « obligé » et en plus, le marché automobile semble atteindre une saturation relative : il va donc devenir, de plus en plus, un marché de remplacement. L'évolution des ventes intérieures va donc dépendre, de manière accrue, de la longévité des voitures, de leur rythme de remplacement.

On trouvera aussi dans les tableaux (page 371 et suivantes) les données relatives aux ventes à tempérament et aux prêts personnels. En 1976, le nombre de contrats de ventes à tempérament s'est accru de 10 % par rapport à 1975, contre une stagnation cette dernière année. Les crédits accordés, eux, ont augmenté de 39 %, contre 17 % en 1975. Si l'on examine la désagrégation par nature des marchandises, on peut relever, dans le nombre de contrats, un profil commun d'évolution : de 1973 à 1974 stagnation ou baisse, puis baisse en 1975 et remontée en 1976. Les deux profils non conformes à cet ensemble sont intéressants, puisqu'il s'agit précisément des voitures et des articles ménagers, qui manifestent tous deux une légère hausse en 1975 (fin de

l'année probablement) et une forte remontée en 1976. En valeur (montants des crédits accordés), les mêmes phénomènes sont globalement observables, mais avec plus de divergences selon les marchandises : les hausses de prix dans les différents secteurs expliquent cela et rendent l'examen plus malaisé. Mais pour les deux rubriques citées, le phénomène est identique, et la croissance en valeur est particulièrement forte pour les crédits accordés en ventes d'autos (+62 %) au regard de la croissance dans le nombre des contrats (+29 %); la valeur moyenne par contrat passe de 84 000 à 106 000 F, soit +26 %; cette croissance devrait inclure des hausses de prix, des changements de gamme et la réduction de l'acompte exigé, à dater de septembre 1975. Les livres constituent un poste non négligeable dans les ventes à tempérament et, contrairement aux autres, accusent une baisse considérable de cette rubrique en 1976.

Le nombre de contrats de prêts personnels s'est accru de 8 % en 1976, contre 25 % l'année précédente; par contre, le montant des prêts accordés a augmenté, lui, de 35 % contre 14 % en 1975. Il y a un accroissement important des prêts supérieurs à 35 000 F, et une baisse des autres.

En matière de politique de consommation, une série d'arrêtés royaux ont été pris en 1976. On les trouvera tous dans les « faits principaux ».

Ils concernent la protection physique du consommateur, à travers les réglementations relatives aux denrées alimentaires, viandes et autres produits. Ils concernent aussi les pratiques du commerce. Une révision globale de la loi du 14 juillet 1971 sur les pratiques du commerce est actuellement en cours, de même qu'une révision fondamentale de la loi du 9 juillet 1957 réglementant les ventes à tempérament et leur financement.

Jusqu'ici ont été passées en revue les principales données représentatives de la consommation privée. Il faut maintenant envisager les facteurs qui ont pu l'influencer, et examiner, dans leur rapport à la consommation, l'évolution des revenus et de l'épargne, de l'emploi et des prix (1).

Les salaires et appointements ont eu une très faible croissance en 1976, d'environ 1 %, sous l'effet conjoint du chômage croissant et des mesures gouvernementales. Sous ces contraintes globales là, des différences entre secteurs sont théoriquement possibles, dans leur influence sur la consommation notamment. Ainsi, on peut se demander si, dans les secteurs où les travailleurs sont le plus menacés par le chômage, les hausses de salaires ne sont pas quasiment nulles et la constitution d'épargne de précaution, élevée, ce qui influencerait négativement la consommation; dans des secteurs plus « abrités », tels la fonction publique ou des secteurs privés puissants, la peur du chômage moins forte, le niveau de l'épargne de précaution plus faible constituerait plutôt des soutiens d'une croissance positive, quoique modérée, de la consommation privée.

Pour ce qui est des revenus des indépendants, la situation est moins claire. Il est probable qu'un certain nombre voient leurs revenus se dégrader, mais à d'autres

---

(1) Pour plus de détails sur chacun de ces sujets, voir les divers chapitres dans lesquels ceux-ci sont traités spécifiquement.

niveaux, le pouvoir de fixer le niveau de ses revenus, et les rentes de diverses natures qu'une période d'inflation permet d'engranger, devraient assurer à leurs détenteurs un surplus qui n'est pas sans influence sur la consommation.

Une baisse vraisemblable de l'épargne sous forme de bons de caisse et d'obligations est à retenir en 1976 cependant que l'épargne totale aurait progressé (1).

Le chômage élevé a probablement moins de répercussions qu'on ne le pense sur la consommation : la proportion importante, parmi les chômeurs et chômeuses, d'immigrés, de femmes et de jeunes explique en partie cela; ce sont là trois catégories sociales dont les membres ne peuvent pas être considérés comme des « unités de consommation » complètes : les immigrés, même en haute conjoncture, ont probablement une consommation minimum et une épargne élevée (souvent destinée au pays d'origine) et leur consommation sera moins affectée par la crise que pour d'autres. La fonction d'appoint que joue souvent le revenu de la femme dans un ménage (et souvent son faible niveau) fait que la réduction de ce revenu affectera moyennement la consommation. Enfin, le jeune ne peut être considéré non plus comme une unité de consommation totale.

On pourrait émettre l'hypothèse d'un transfert, au sein de la consommation, vers des catégories sociales plus aisées définies plus haut, moins affectées par la crise actuelle, dont les dépenses soutiendraient donc la consommation privée.

\*  
\* \*

---

(1) Selon les données statistiques des banques, du Crédit communal, de la C.G.E.R. et des caisses d'épargne privées.

Ventes à la consommation (a)  
Indices par secteur et par catégorie d'articles  
(moyenne mensuelle 1964 = 100)

DÉSIGNATION	1973	1974	1975	1976	DÉSIGNATION	1973	1974	1975	1976				
<i>Grands magasins :</i>													
<i>Indice général</i> .....	<i>205</i>	<i>236</i>	<i>256</i>	<i>284</i>	<i>Ventes en libre service :</i>								
Alimentation .....	212	237	264	298	<i>Indice général</i> .....								
périssable .....	193	216	242	277	Ventes en supermarchés .....	<i>640</i>	<i>775</i>	<i>914</i>	<i>1 057</i>				
non-périssable .....	250	283	318	353	petites et moyennes entreprises de supermarchés .....	<i>388</i>	<i>462</i>	<i>544</i>	<i>589</i>				
restaurant .....	171	181	184	209	supermarchés des grandes entreprises de distribution .....	<i>825</i>	<i>1 006</i>	<i>1 187</i>	<i>1 415</i>				
Textile et articles d'habillement .....	167	188	190	198	alimentation périssable .....	<i>641</i>	<i>771</i>	<i>914</i>	<i>1 059</i>				
aunages .....	34	34	33	26	alimentation non périssable et produits divers .....	<i>640</i>	<i>778</i>	<i>913</i>	<i>1 056</i>				
dessus hommes et garçonnets .....	299	326	265	293	Autres ventes en libre service des grandes entreprises de distribution .....	<i>803</i>	<i>891</i>	<i>871</i>	<i>1 055</i>				
dessus femmes, jeunes filles, fillettes .....	232	266	237	281									
bonneterie, lingerie, chemiserie, cha- pellerie .....	149	167	190	187									
mercerie, rubans, patrons .....	126	137	141	154									
chaussures, pantoufles .....	213	250	265	257									
articles divers de parure .....	126	147	143	145									
Ameublement .....	178	213	215	240									
textiles .....	159	186	234	261									
meubles, lustrerie, ornementation .....	194	237	197	221									
Ménage .....	227	272	265	272									
articles de ménage .....	198	232	223	233									
appareils ménagers et électroména- gers .....	249	303	296	301									
Tabacs .....	422	509	555	658									
Librairie, papeterie, photographie, etc. .....	263	304	300	329									
librairie .....	332	399	469	590									
papeterie .....	230	262	238	235									
articles de photographie et de cinéma- tographie .....	388	456	469	587									
Parfumerie, toilette .....	284	328	343	387									
Jeux, jouets, sports, voyages .....	248	286	516	690									
<i>Entreprises à succursales :</i>													
<i>Indice général</i> .....	<i>425</i>	<i>507</i>	<i>596</i>	<i>699</i>									
Alimentation générale .....	<i>556</i>	<i>664</i>	<i>798</i>	<i>975</i>									
Produits non alimentaires .....	<i>266</i>	<i>317</i>	<i>356</i>	<i>380</i>									

Source : Institut National de Statistique.

(a) Calculées sur base des données établies par certaines entreprises de commerce de détail (voir : Arrêté royal du 4 février 1965, *Moniteur belge* du 3 mars 1965).

**Ventes à la consommation en 1976 (a)**  
 (1966 = 100)

MOIS	Petit commerce de détail (c)	Grands magasins à rayons multiples	Coopératives de consommation	Magasins à succursales	Ventes en supermarchés (b)	Total du commerce de détail (c)
Janvier .....	206,0	224	104	503	422	243,0
Février .....	200,0	199	98	459	384	231,0
Mars .....	235,0	225	108	511	421	267,0
Avril .....	238,0	241	108	558	452	276,0
Mai .....	237,0	241	105	535	440	273,0
Juin .....	247,0	238	109	537	456	281,0
Juillet .....	215,0	255	108	577	500	262,0
Août .....	213,0	223	100	521	444	251,0
Septembre .....	246,0	246	101	544	441	281,0
Octobre .....	243,0	257	104	602	474	286,0
Novembre .....	229,0	264	98	547	449	269,0
Décembre .....	293,0	354	125	722	566	347,0

Source : Institut National de Statistique.

(a) Indice mensuel du chiffre d'affaires en valeur publié à partir de 1969.

(b) Petites et moyennes entreprises de supermarchés, à libre service complet ou partiel. Les chiffres d'affaires des supermarchés à grandes surfaces sont compris dans les données, respectivement des grands magasins, des coopératives de consommation et des magasins à succursales.

(c) Données provisoires.

**Evolution, en quantité et sur base des données cumulées, du taux de croissance moyen des ventes au détail au cours de l'année 1976**

MOIS	Alimentation	Textiles et habillement	Article d'ameublement et de ménage	Autres articles	Total des ventes au détail
Janvier .....	1,1	1,8	2,0	1,4	1,4
Février .....	0,0	0,5	2,6	5,2	2,5
Mars .....	0,7	-1,4	3,1	7,3	3,0
Avril .....	2,0	0,0	2,2	6,4	3,0
Mai .....	1,0	0,3	1,9	6,9	2,5
Juin .....	1,9	0,5	2,2	7,5	3,0
Juillet .....	2,7	0,4	2,1	7,2	3,7
Août .....	2,0	0,1	3,0	7,6	3,6
Septembre .....	2,2	0,6	2,9	7,7	3,7
Octobre .....	1,8	-0,5	2,5	7,2	3,1
Novembre .....	1,7	-0,6	2,8	7,5	3,2
Décembre .....	1,9	-0,7	2,8	7,2	3,2

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

## Ventes à tempérament

Nombre de contrats et crédits annuels accordés par nature des marchandises

NATURE DES MARCHANDISES	Nombre de contrats			Crédits accordés			
	1974	1975	1976	En millions de francs	1974	1975	1976
Camions et camionnettes, autobus, matériel de transport lourd .....	10 539	9 732	10 467	3 155	2 982	3 655	12,2
Matiériel agricole et tracteurs agricoles .....	2 797	2 568	2 071	630	605	594	2,4
Autos pour le transport de personnes, excepté autobus .....	148 545	169 096	217 827	10 603	14 329	23 217	41,1
Motos, scooters, vélosmoteurs, bicyclettes ..	15 144	14 641	117 083	207	257	419	0,8
Textiles, fourrures, vêtements .....	304 285	291 219	341 294	538	553	548	2,1
Livres .....	232 017	223 675	162 163	510	715	540	2,0
Équipement professionnel autre que les articles repris aux rubriques antérieures (commerce, artisanat, industrie, professions libérales) .....	12 784	11 739	13 038	3 479	2 797	3 621	1,3,5
Articles ménagers et à usage personnel, non dénommés ailleurs .....	894 449	902 818	1 024 045	6 606	8 026	9 593	25,6
Services (voyages, réparations de véhicules à moteur) .....	4 116	1 248	2 874	70	43	55	0,3
<i>Total ...</i>	<b>1 624 676</b>	<b>1 626 736</b>	<b>1 790 862</b>	<b>25 798</b>	<b>30 307</b>	<b>42 242</b>	<b>100,0</b>
							<b>100,0</b>

Source : Institut National de Statistique.

**Ventes à tempérament**  
Crédits annuels accordés

SYSTEME DE FINANCEMENT	1975			1976		
	Nombre	Montant		Nombre	Montant	
		Millions de francs	%		Millions de francs	%
Financement direct par les vendeurs .....	992 647	9 031	30	1 017 821	12 335	29
Financement par intervention au contrat de vente :						
— de banques .....	104 365	9 457	31	115 214	12 942	31
— d'organismes de financement ou de particuliers .....	529 724	11 819	39	657 827	16 966	40
<i>Total ...</i>	<b>1 626 736</b>	<b>30 307</b>	<b>100</b>	<b>1 790 862</b>	<b>42 242</b>	<b>100</b>

Source : Institut National de Statistique.

**Ventes à tempérament**  
Retards de paiement de trois termes échus et plus

SYSTEME DE FINANCEMENT	Nombre de con- trats en cours au 30 juin		Débiteurs en retard de payer 3 termes échus et plus (a)			
	1975	1976	1975		1976	
			Nombre	%	Nombre	%
Financement direct par les vendeurs .....	864 269	803 313	40 484	73	34 568	69
Financement par intervention au contrat de vente :						
— de banques .....	206 457	209 695	1 810	3	1 465	3
— d'organismes de financement ou de particuliers .....	419 629	435 226	13 581	24	14 081	28
<i>Total ...</i>	<b>1 490 355</b>	<b>1 448 234</b>	<b>55 875</b>	<b>100</b>	<b>50 114</b>	<b>100</b>

Source : Institut National de Statistique.

(a) Il s'agit du total des débiteurs, inclus dans la situation au 30 juin, et pour lesquels, au cours du semestre suivant, a été constaté un retard atteignant ou excédant les 3 termes échus ou dont le dossier a été transmis aux Services du Contentieux ou à l'assurance crédit.

**Prêts personnels**  
Crédits accordés par semestre

SYSTEME DE FINAN- CEMENT	2 <sup>e</sup> semestre 1975			1 <sup>er</sup> semestre 1976			2 <sup>e</sup> semestre 1976		
	Nombre de contrats	Montant		Nombre de contrats	Montant		Nombre de contrats	Montant	
		Mil- lions de francs	%		Mil- lions de francs	%		Mil- lions de francs	%
Banques .....	111 012	12 198	60,6	88 688	8 145	47,4	119 625	18 325	66,2
Organismes de financements et particuliers .....	111 985	7 929	39,4	112 773	9 047	52,6	108 689	9 345	33,8
<i>Total ...</i>	<b>222 997</b>	<b>20 127</b>	<b>100,0</b>	<b>201 461</b>	<b>17 192</b>	<b>100,0</b>	<b>228 314</b>	<b>27 670</b>	<b>100,0</b>

Source : Institut National de Statistique.

**Prêts personnels financés par les banques, organismes de financement et particuliers**

Répartition d'après le nombre de contrats, leur valeur et leur terme

TERME	Nombre de contrats									
	jusque 5 000 F		de 5 001 à 10 000 F		de 10 001 à 35 000 F		de 35 001 à 150 000 F		de 150 001 F et plus (a)	
	1975	1976	1975	1976	1975	1976	1975	1976	1975	1976
jusqu'à 12 mois .....	863	360	9 817	6 206	75 699	49 012	54 319	73 051	11 404	22 705
de 13 à 24 mois .....	51	10	270	211	61 976	54 227	123 899	101 326	3 564	5 024
25 mois et plus .....	—	6	29	4	657	120	27 754	76 357	28 019	41 156
<i>Total ...</i>	<b>914</b>	<b>376</b>	<b>10 116</b>	<b>6 421</b>	<b>138 332</b>	<b>103 359</b>	<b>205 972</b>	<b>250 734</b>	<b>42 987</b>	<b>68 885</b>

Source : Institut National de Statistique.

(a) A partir du 1<sup>er</sup> semestre 1973 la limite de 150 000 F, applicable aux prêts personnels, a été supprimée. Depuis l'année 1973 tous les prêts personnels, sans exception, sont donc repris dans la statistique.

**Tableau comparatif des résultats des enquêtes sur les budgets des ménages de 1961 et de 1973-1974**

(répartition proportionnelle des dépenses de consommation)

DÉSIGNATION	Ouvriers		Employés		Pensionnés	
	1961	1973-1974	1961	1973-1974	1961	1973-1974
Denrées alimentaires (consommées à domicile) .....	35,8	24,7	26,9	16,9	34,2	24,3
Boissons (consommées à domicile) .....	2,3	3,0	2,5	2,7	2,8	3,1
Tabac .....	1,9	1,5	1,6	1,0	1,7	1,1
Habillement, chaussures et autres objets personnels .....	11,1	10,7	11,1	10,1	8,3	8,5
Loyer, taxes, eau .....	12,0	13,4	13,9	15,8	15,0	19,2
Chauffage et éclairage .....	5,8	5,3	5,5	4,4	7,5	6,4
Articles ménagers durables .....	6,4	9,3	6,5	9,2	4,0	6,0
Achat et entretien des propres moyens de transport .....	4,3	10,2	6,8	12,5	3,3	7,2
Transport en commun .....	1,9	1,2	2,2	1,4	2,1	1,4
Loisirs, horeca .....	6,9	9,9	8,3	12,2	7,6	10,3
Autres dépenses .....	11,6	10,8	14,7	13,8	13,5	12,5
<i>Total ...</i>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

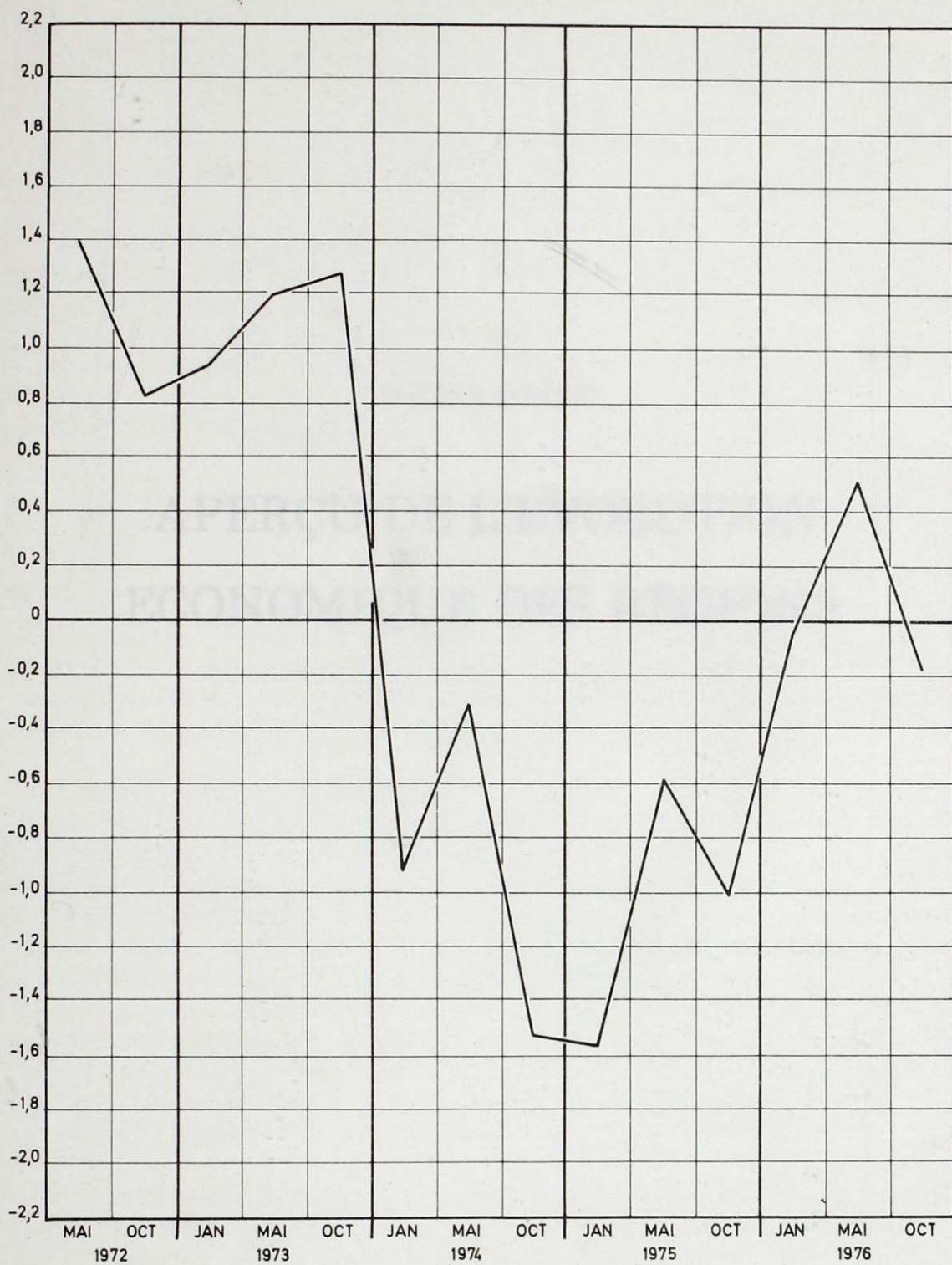
Source : Institut National de Statistique.

**Déclaration à la taxe sur la valeur ajoutée**  
**Accroissement du montant des opérations par rapport à la même période de l'année précédente**  
(en pour-cent)

DÉSIGNATION	1975					1976				
	1 <sup>er</sup> tri-mestre	2 <sup>e</sup> tri-mestre	3 <sup>e</sup> tri-mestre	4 <sup>e</sup> tri-mestre	Total	1 <sup>er</sup> tri-mestre	2 <sup>e</sup> tri-mestre	3 <sup>e</sup> tri-mestre	4 <sup>e</sup> tri-mestre	Total
Agriculture, sylviculture, pêche	+ 1,6	+12,2	+19,3	+21,5	+16,0	+ 5,6	+12,5	+10,6	+ 9,1	+ 9,5
Energie, eau .....	+36,4	+28,8	+ 5,2	+ 2,7	+16,9	+10,2	+ 7,0	+16,1	+24,3	+14,5
Minéraux, industrie chimique ..	+ 0,8	-5,0	-10,1	-2,1	-4,0	+ 5,5	+15,9	+14,3	+18,4	+13,6
Industries métallurgiques, mécanique de précision .....	+ 8,2	+ 6,0	+ 2,3	+ 0,5	+ 3,8	+ 5,6	+10,7	+ 2,6	+14,1	+ 8,5
Autres industries manufacturières .....	+ 1,8	-0,1	+ 3,0	+ 2,6	+ 2,0	+ 8,3	+25,6	+ 7,0	+11,2	+11,0
Bâtiment et génie civil .....	+14,5	+ 5,7	+13,3	+13,4	+11,1	+ 3,9	+19,2	+11,9	+16,6	+13,6
Commerce de gros .....	+ 8,1	+ 7,8	+ 5,5	+12,0	+ 8,2	+15,3	+16,9	+18,4	+13,2	+15,8
Commerce de détail .....	+13,8	+14,2	+12,5	+15,0	+13,2	+18,0	+19,8	+18,5	+16,0	+18,1
Transports et communications	+10,0	+21,4	+10,8	+17,9	+13,8	+18,5	+ 8,2	+15,5	+ 8,9	+12,4
Institutions de crédits, assurances services aux entreprises	+39,2	+20,8	+13,9	+ 4,3	+16,3	+ 4,4	+13,2	+ 1,3	+ 1,8	+ 5,1
Autres services .....	+17,1	+16,6	+ 8,6	+11,2	+12,5	+15,5	+14,7	+16,2	+13,4	+14,9
<i>Total ...</i>	<b>+11,6</b>	<b>+ 8,6</b>	<b>+ 5,9</b>	<b>+ 8,4</b>	<b>+ 8,6</b>	<b>+11,5</b>	<b>+15,1</b>	<b>+17,4</b>	<b>+18,5</b>	<b>+15,8</b>

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

**Evolution de l'indicateur global de perception de la conjoncture chez les consommateurs**  
(série standardisée)



Sources : Communauté Economique Européenne.  
Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.



## SIXIÈME PARTIE

# APERÇU DE L'EVOLUTION ECONOMIQUE DES REGIONS



# EVOLUTION ECONOMIQUE

## DES REGIONS<sup>(1)</sup>

La structure déterminant les modalités différencierées selon lesquelles la conjoncture se traduit, il est apparu souhaitable de rappeler au préalable dans une section particulière les composantes structurelles qui caractérisent les régions les unes par rapport aux autres. Ceci est d'autant plus nécessaire qu'en raison du caractère particulier de la crise économique qui a frappé l'ensemble du monde dont la Belgique, les dominantes structurelles ont pu jouer un rôle d'amplification ou au contraire d'amortissement du mouvement conjoncturel.

### SECTION I. — DONNEES STRUCTURELLES DES REGIONS

En l'absence, à l'heure actuelle, d'une délimitation spécifique et définitive des régions dans le prolongement de l'article 107*quater* de la Constitution, les régions communément retenues dans les statistiques s'identifient aux territoires définis par la loi du 1<sup>er</sup> août 1974 (2).

L'analyse structurelle des régions souffre, outre le manque de délimitation adéquate de celles-ci, de l'absence de matrices « entrées-sorties » régionales, de nature à informer de façon tant soit peu précise et complète sur les structures économiques régionales ainsi que sur les flux d'échanges existant entre les différentes régions du pays. Force est dès lors de se rabattre sur un ensemble encore restreint, de données fractionnées pour y déceler les constantes significatives de chacune des régions sans qu'il soit toujours possible d'établir un lien entre elles, ce qui est cependant l'essence de l'analyse structurelle, et de dégager ainsi une image globale structurée des différentes économies régionales. De plus, l'existence de retards importants au niveau de la publication des données macro-économiques régionales handicape sérieusement toute recherche en sorte que le risque de décalage par rapport à la réalité n'est pas illusoire.

La description devenue traditionnelle de la structure d'un ensemble économique spatial homogène ou considéré comme tel, par la détermination de l'importance relative de trois grands secteurs d'activités qualitativement différents, tel le primaire, le secondaire et le tertiaire, suivant l'intuition développée par Colin-Clark,

(1) De nombreuses informations d'ordre économique régionales peuvent être trouvées dans d'autres chapitres de ce rapport. Dans la présente partie, on a voulu tenter une sorte de synthèse en vue de dégager une image globale de l'évolution notamment conjoncturelle des économies régionales.

(2) *Moniteur belge* du 22 août 1974.

aussi grossière et criticable qu'elle puisse être, permet une première approche susceptible de caractériser économiquement les régions de la Belgique. Les pourcentages figurant dans le tableau qui suit ont été calculés sur base des données des valeurs ajoutées régionales brutes au coût des facteurs.

### Structure sectorielle des régions sur base des valeur ajoutées brutes

SECTEURS	1955-1958			
	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Le Royaume
Primaire .....	11,8	18,5	2,0	11,9
Secondaire .....	37,2	39,0	33,0	36,9
Tertiaire .....	51,0	42,5	65,0	51,2
<i>Total ...</i>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
SECTEURS	1971-1974			
	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Le Royaume
Primaire .....	5,6	7,0	0,0	5,1
Secondaire .....	45,3	44,6	27,0	42,1
Tertiaire .....	49,1	48,4	73,0	52,8
<i>Total ...</i>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Trois grands mouvements ressortent de ces données et mènent à la structuration économique régionale actuelle. En faisant abstraction de Bruxelles, où il a toujours été marginal, le secteur primaire s'est fortement réduit depuis la période d'immédiate après-guerre tant en Flandre qu'en Wallonie mais davantage dans cette dernière qui demeure cependant, mais dans une mesure moindre, la première région agricole du pays. Le secteur secondaire alors qu'il était également réparti, entre les trois régions du pays, avec une légère prédominance en Wallonie, a crû fortement en Flandre tandis qu'il diminuait de façon sensible à Bruxelles. Les positions sont inversées entre la Wallonie et la Flandre, qui est désormais la première région industrialisée du pays, et les écarts entre celles-ci et Bruxelles se sont creusés. Cette déspecialisation industrielle de Bruxelles est compensée par un développement important du tertiaire dont la part est relativement proche dans les deux autres régions.

Il est possible d'affiner quelque peu cette ébauche en calculant à partir des valeurs ajoutées brutes les quotients de localisation (1) ainsi que les taux de croissances (2) de chaque branche d'activité. Les uns et les autres sont repris dans les

(1) Quotient de localisation est égal à la part d'une activité dans une région sur la part de l'ensemble de l'activité dans l'ensemble formé par les régions.

(2) Taux de variation moyen appelé taux idéal de Pesek, publié dans « *Taux de variation moyen d'une série chronologique sur un intervalle de temps donné. Taux idéal de Pesek. Application à la croissance économique et aux investissements industriels des régions linguistiques et du Royaume de 1970 à 1974* », Bulletin de Statistique, 1976 n°s 11-12, Bruxelles, Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique.

tableaux situés en fin de ce chapitre. Il en apparaît que la Flandre s'est développée dans les secteurs à croissance élevée tels que les fabrications métalliques, la chimie, les industries du bois et des meubles, de l'alimentation ainsi que les industries diverses. En outre, dans nombre de branches d'activité dont l'importance régionale n'y est pas affirmée, elle obtient des taux de croissance élevés voir supérieurs à ceux de ces mêmes branches d'activité dans les autres régions où elles sont par ailleurs mieux implantées. Ainsi de la métallurgie, du secteur du papier, de l'impression et de l'édition de même que des services. Il n'est pas exagéré de dire que l'activité en Wallonie est fortement concentrée sur la métallurgie tandis que la modération de la croissance de ce secteur manifeste les difficultés de progrès de la production en raison de la prédominance d'installations anciennes et des obstacles existant par là même à leur renouvellement. Les industries de la terre cuite, de la céramique, du verre et du ciment ainsi que le secteur de la construction y sont également bien représentés mais leurs taux de croissance quoique appréciables sont peu stables. La présence industrielle à Bruxelles est mineure si l'on excepte l'impression et l'édition, dont l'importance relative va en diminuant, et le secteur de la construction dont le développement est moyen. Ce sont à l'évidence les services et particulièrement les services financiers et assurances, qui monopolisent l'activité dans la capitale et s'y caractérisent par des taux de croissance relativement élevés encore qu'en dépit d'une implantation prédominante, les commerces réalisent de meilleures performances en Flandre et en Wallonie.

En définitive, la structure économique apparaît plus diversifiée et de là, mieux équilibrée en Flandre que dans les deux autres régions du pays. C'est ce que confirme l'utilisation d'indicateurs tels le degré d'entropie relative et le coefficient de spécialisation industrielle. L'entropie, notion empruntée à la physique et à l'information, est une mesure du désordre existant dans un système. Dans le cas présent, elle s'interprète comme une mesure de la concentration des économies régionales. Une région dont l'entropie relative serait proche de 0 serait caractérisée par la prédominance d'une seule branche d'activité et à l'inverse lorsque la valeur de l'entropie relative tend vers 1, nombreuses sont les activités qui contribuent de façon égalitaire au produit régional. Calculées sur les valeurs moyennes de la période 1970-1974, l'entropie relative est plus élevée en Flandre (0,881) qu'en Wallonie (0,861) et surtout qu'à Bruxelles (0,766). A titre de comparaison le degré d'entropie relative pour le Royaume est de 0,863. Le coefficient de spécialisation industrielle régionale est une mesure analogue à la précédente. Il tend à mettre en valeur le degré d'homogénéité ou à l'inverse d'hétérogénéité de la dotation des régions en industries. Il varie également entre 0 et 1 suivant la dominance croissante d'un nombre restreint de secteurs. Il est de 0,083 pour la Flandre, 0,149 pour la Wallonie et 0,211 pour Bruxelles. A l'évidence, l'ensemble de l'activité industrielle de la capitale est concentrée sur quelques industries. La structure industrielle de la Wallonie repose également sur un nombre limité de secteurs tandis que la Flandre bénéficie d'un éventail d'industries nettement plus diversifiées. Cet état de chose ne va pas sans conséquence d'un point de vue conjoncturel. Les possibilités d'amortissement d'un recul de la conjoncture sont nettement meilleures en Flandre qu'en Wallonie où le poids de la récession, surtout si elle atteint un secteur vital pour elle, telle la sidérurgie, est d'autant plus ressenti.

Des différences structurelles apparaissent également entre les trois régions du pays quant au degré d'ouverture de chacune d'entre elles vis-à-vis de l'extérieur du

Royaume. Ainsi, en 1973 (dernières données disponibles) la Flandre intervient pour 65,2 % des *livraisons industrielles* du Royaume à l'étranger tandis que la Wallonie n'y contribue qu'à raison de 29,5 % et Bruxelles-capitale de 5,3 %. Significative est l'évolution enregistrée depuis 1966 : la spécialisation sur le marché de l'exportation industrielle s'est affirmée en Flandre tandis qu'elle régressait peu en Wallonie et davantage à Bruxelles. A cet égard 1973 s'inscrit à contre courant de ce mouvement dans la mesure où elle fut une année exceptionnelle pour la sidérurgie principalement localisée en Wallonie où elle intervient pour près de 38 % des livraisons industrielles extérieures. Quoiqu'il en soit alors qu'en 1966, 33,3 % des livraisons industrielles du Royaume à l'étranger provenaient d'industries établies en Wallonie, pour 59,8 % en Flandre et 6,9 % à Bruxelles, en 1972 (meilleure référence que 1973 pour la raison indiquée ci-dessus) les parts de la Wallonie (29,7 %) et de Bruxelles (5,6 %) avaient fléchi tandis que la Flandre consolidait largement sa position dominante (65,3 %). De plus, la part des livraisons industrielles totales affectées à l'exportation est quelque peu plus élevée pour la Flandre que pour le Royaume et la Wallonie, Bruxelles demeurant nettement en retrait. Alors que 49,4 % des livraisons industrielles totales du Royaume allaient en 1973 à l'étranger, en Flandre 50,5 % des livraisons industrielles de la région étaient exportées pour 50,2 % en Wallonie et 36,9 % à Bruxelles. Les taux de croissance annuels moyens (calculés en ajustant une courbe exponentielle aux données à prix courants de la période 1966-1973) confirment le développement plus rapide des livraisons industrielles de la Flandre à l'étranger relativement à celles des autres régions : Flandre +16,4 %, Wallonie +12,8 %, Bruxelles +11,4 %, Royaume +15,0 %.

Ces diverses indications renvoient à une orientation plus affirmée de la Flandre vers les marchés étrangers. Ce qui, à l'évidence, lui a assuré la garantie d'un développement pratiquement ininterrompu de ses activités industrielles, dans la mesure où le commerce mondial a connu depuis la dernière guerre une expansion jamais rencontrée dans l'histoire économique de la planète, peut s'avérer, en cas de recul appréciable de celui-ci comme en 1975 et 1976, une faiblesse. Ceci mérite cependant d'être nuancé par la prise en considération de la structure sectorielle des exportations industrielles des régions. A nouveau, la structure plurielle des livraisons industrielles à l'étranger assure à la Flandre un avantage certain par une répartition plus égale de celles-ci sur l'ensemble des activités alors qu'en Wallonie et à Bruxelles elles sont fortement concentrée sur l'une ou l'autre industrie. Ainsi en 1973, les livraisons industrielles de la Wallonie à l'étranger étaient composée à raison de 37,7 % de produits sidérurgiques et de 25 % de produits des secteurs des fabrications métalliques. En Flandre, le secteur des fabrications métalliques dont on sait la diversification, intervenait à concurrence de 39,9 % et était suivi par les industries du caoutchouc et de la chimie (17,6 %). A Bruxelles la prédominance de ces secteurs est également patente : fabrications métalliques 48,0 %; industrie du caoutchouc et industrie chimique, 11,8 %.

De 1970 à 1974, la part de la Flandre dans le total des *investissements nationaux de l'industrie manufacturière* a crû, passant de 56,4 % à 59,9 % tandis qu'elle régressait en Wallonie de 36,1 % à 34,9 % et à Bruxelles-Capitale de 6,2 % à 5,2 %. Pour la même période, le taux de croissance annuel moyen (taux idéal de Pesek (1) des

(1) *Op cit.* p. 380.

investissements industriels manufacturiers a été plus élevé en Flandre (+ 3,31 %) qu'en Wallonie (+1,54 %) et dans le Royaume (+2,41 %); à Bruxelles par contre il enregistrait un recul de 1,7 %. Depuis 1970, les investissements industriels de la Flandre ont été orientés vers deux branches : les industries métalliques (environ 30 % des investissements manufacturiers dans la région) et la chimie (de 25 à 35 %); elles sont suivies des industries de l'alimentation (entre 10 et 15 %) et des textiles (entre 7 et 10 %).

En Wallonie, la localisation est davantage accusée : sidérurgie, non-ferreux et fabrications métalliques (de 47,7 % en 1970 à 56,6 % en 1974). La part relative de la chimie a diminué dans la même période de 31,4 % en 1971 à 13,6 % en 1974 tandis que le secteur des industries alimentaires gagnait du terrain compensant les pertes en importance relative des industries de la terre cuite, de la céramique, du verre et du ciment (importance relative de ces industries sur l'ensemble de la période : entre 7 et 10 %). Les industries métalliques, les industries alimentaires, le papier, l'impression et l'édition, ainsi que la chimie absorbent près de 90 % des investissements à Bruxelles, le papier et l'alimentation connaissant un développement de leur part relative (22 à 24 % en 1974 contre 15 % en 1970).

Au terme de ce bref passage en revue de quelques données structurelles des économies des régions, la Flandre apparaît à de nombreux égards nettement plus diversifiée dans ces activités que les deux autres régions. En outre son dynamisme, qui trouve son fondement dans le caractère relativement jeune de son industrialisation, transparaît nettement dans les différents taux de croissance répertoriés. Ces deux caractéristiques essentielles, modèlent sans conteste les visages contrastés de la conjoncture au niveau des régions.

## SECTION II. — EVOLUTION DE LA CONJONCTURE DANS LES REGIONS

### § 1. — PRODUCTION INDUSTRIELLE

Très significatifs de l'évolution industrielle divergente des régions sont, d'entrée de jeu, les niveaux des indices régionaux de production industrielle. Ainsi, alors que la base de départ (1970=100) est identique pour les trois régions, l'écart qui sépare les différents indices régionaux se marque très vite et ne va cesser de s'accroître. En décembre 1976, alors qu'on se situe au milieu de la première phase de la reprise conjoncturelle (consécutive au restockage après le déstockage accéléré qui a conduit au fond de la crise, situé au deuxième trimestre de 1975), les indices mensuels moyens cumulés de la production industrielle (sans la construction et corrigés pour la composition inégale des mois) se situent respectivement à 130,1 en Flandre, 106,4 en Wallonie et 105,4 à Bruxelles-Capitale. Le comportement des régions dans cette première phase de la reprise est également révélateur. En Flandre, l'indice désaisonnalisé et lissé croît régulièrement et montre en décembre 1976, une avance de 13,0 % par rapport à décembre 1975. En Wallonie et à Bruxelles, l'augmentation est nettement moindre et se monte respectivement à 3,9 % et 3,5 %. Le profil d'évolution de ces indices est en outre divergent. L'indice en Flandre croît uniformément depuis

le creux de la récession, au milieu de 1975. En Wallonie, si l'augmentation est relativement proche de celle de la Flandre jusqu'à la fin du premier semestre de 1976, le mouvement se renverse subitement et l'indice fléchit à nouveau, accentuant dès lors l'écart entre ces deux régions. A Bruxelles, l'indice progresse au même rythme que dans les autres régions jusqu'à la fin du premier trimestre. Suit alors une période de stagnation qui se termine par une décroissance lente en fin d'année. Les positions des régions par rapport aux sommets de haute conjoncture de 1974, sont également profondément différentes. Si la Flandre, en décembre 1976 a plus que compensé le fossé creusé par la récession, la Wallonie et Bruxelles en sont toujours à mi-chemin quant au comblement de la dépression subie.

Ainsi, l'indice désaisonnalisé et lissé de la Flandre est en décembre 1976 de 5,1 % supérieur à sa valeur sommet en mars 1974. Par contre en Wallonie il est inférieur, en décembre, de 9,6 % par rapport à son sommet de mai 1974. A Bruxelles, l'écart négatif est quelque peu moindre (-8,9 %) mais n'en demeure pas moins important. Certes les écarts des différents indices régionaux du creux de la récession à leurs sommets respectifs étaient d'ampleur différente (Flandre : -10,8 %; Wallonie : -17,8; Bruxelles : -14,5) de sorte que le chemin à refaire est plus important en Wallonie et à Bruxelles qu'en Flandre. Il apparaît cependant en définitive que la capacité de récupération de l'économie au Nord du pays est nettement meilleure qu'au centre et au Sud. Les structures industrielles propres à chacune des régions, décrites dans la section précédente, ne sont pas étrangères à ce phénomène. Qu'il suffise de rappeler le caractère fortement concentré des activités industrielles à Bruxelles et en Wallonie et pour cette dernière le rôle prépondérant de la sidérurgie dont l'évolution en 1976 est apparue dramatique, à l'opposé de la diversité industrielle de la Flandre. Dans ce contexte, tant la crise que son début de résolution n'ont fait que souligner et accentuer les écarts existant entre les régions au niveau industriel. D'un point de vue économique régional plus global, cette situation est d'autant plus grave en Wallonie qu'elle ne bénéficie pas comme à Bruxelles, d'un secteur tertiaire susceptible de réduire les retombées sur l'économie de la région, d'un recul industriel.

## § 2. — COMMERCE ET SERVICES

La statistique des opérations enregistrées dans le cadre de la T.V.A. permet d'apprécier, quoique de façon sommaire, l'évolution de quelques activités principales du secteur tertiaire dans les régions, sans que la connaissance ainsi acquise puisse être exhaustive, s'apparentant plutôt au coup de sonde. Les pourcentages mentionnés ci-dessous, sont calculés sur des données à prix courants, incluant dès lors autant les mouvements de prix que les variations de quantités, et caractérisent la seule évolution de 1976 par rapport à 1975.

Le chiffre d'affaires du commerce de détail a progressé davantage en Flandre (+23,1 %) qu'en Wallonie (+19,8 %) et surtout qu'à Bruxelles (+15,4 %). Les réparations de biens de consommation sont en recul de 13,3 % en Wallonie et de 1,1 % en Flandre tandis qu'elles progressent modérément à Bruxelles (+4,8 %).

Le commerce de gros a connu un plus fort développement en Flandre (+16,6 %) qu'en Wallonie (+12,1 %) ou à Bruxelles (+11,7 %). Les transports terrestres (autres

que les chemins de fer) augmentent de 35,4 % en Flandre et de 13,1 % à Bruxelles, ne connaissant qu'une faible croissance en Wallonie (+4,1 %). Les services fournis aux entreprises sont supérieurs de 5,1 % à Bruxelles et de 1,8 % en Flandre mais accusent une régression de 4,3 % en Wallonie.

A nouveau, l'image globale qui se dégage de ces quelques données fragmentaires est celle d'une meilleure résistance à la récession, de la Flandre relativement à Bruxelles et à la Wallonie. Seul le secteur de la restauration et de l'hébergement, a progressé de façon plus sensible dans ces deux dernières régions qu'au Nord : Bruxelles : +17,2 %, Wallonie : +14,4 %, Flandre : +10,8 %.

### § 3. — MARCHÉ DE L'EMPLOI

Comme l'année précédente, l'accroissement en pourcent du nombre de chômeurs complets a été plus important à Bruxelles-Capitale que dans les autres régions. De la fin de 1975 à la fin de 1976, le nombre de chômeurs complets a progressé de 41 % à Bruxelles-Capitale, de 28 % en Flandre et de 26 % en Wallonie. Il ressort de ces chiffres que la Wallonie a connu l'accroissement le moins élevé; à cet égard, il convient de remarquer que le chômage complet y avait déjà atteint un niveau plus élevé depuis quelques années. Le taux de chômage (1) demeure en 1976 tout comme en 1975, le plus important en Wallonie : 11,1 %, contre 8,7 % à Bruxelles-Capitale et 8,5 % en Flandre.

#### Chômeurs complets indemnisés

RÉGION	Fin déc. 1975	Ecart par rapport à fin déc. 1974 en %	Fin déc. 1976	Ecart par rapport à fin déc. 1975 en %
Flandre .....	94 168	+82,9	120 898	+28,4
Wallonie .....	65 334	+48,8	82 450	+26,2
Bruxelles-Capitale .....	17 865	+91,8	25 189	+41,0
<i>Le Royaume ...</i>	<i>177 367</i>	<i>+69,4</i>	<i>228 537</i>	<i>+28,8</i>

Source : Office National de l'Emploi.

Le taux de chômage des femmes est également plus important en Wallonie que dans les autres régions : 19,5 % contre 15,8 % en Flandre et 10,9 % dans l'arrondissement de Bruxelles. Pour les hommes, ce taux n'a pas pris les mêmes proportions dans aucune des trois régions : il se monte à 5,1 % en Flandre et à 7,2 % tant en Wallonie qu'à Bruxelles-Capitale. Il apparaît donc nettement combien le chômage des femmes est lié aux facteurs structurels.

(1) Rapport entre le nombre de chômeurs complets à aptitude normale et le nombre d'assurés contre le chômage. Il faut toutefois remarquer que le chômage est enregistré d'après le domicile et non d'après le lieu de travail.

#### § 4. — INCIDENCE DE LA RÉCESSION SUR LES ENTREPRISES

Les faillites constituent une forme de sélection naturelle dans une économie de marché et dans cette optique, la récession a joué un rôle d'accélérateur. Cependant, depuis quelques années le nombre croissant des faillites fait preuve, du peu d'aptitude et du manque de préparation de ceux qui croient pouvoir risquer leur chance dans le commerce et l'industrie. L'expansion des années soixante a donné lieu à une prolifération d'entreprises, car, dans une conjoncture florissante, les places à accorder au nouveaux venus ne manquent pas. Par la suite, cependant, les conséquences d'une compétence technique insuffisante et de ressources financières trop peu abondantes n'ont pas tardé à se faire sentir. En outre, suivant un processus de réaction en chaîne, bon nombre d'entreprises ont été entraînées par les difficultés de leurs débiteurs.

#### Faillites par région

REGION	Nombre			Importance relative (en %)		
	1974	1975	1976	1974	1975	1976
Flandre .....	720	885	974	38,3	39,5	39,7
Wallonie .....	517	623	712	27,5	27,8	28,9
Bruxelles (arrond. judic.) .....	644	734	773	34,2	32,7	31,4
<i>Le Royaume ...</i>	<b>1 881</b>	<b>2 242</b>	<b>2 459</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Sources : Eurinform.

Ministère des Affaires économiques, Direction générale  
des Etudes et de la Documentation.

Pour 1976, le nombre de faillites de sociétés commerciales et de commerçants isolés se chiffre à 2 459, soit près de 10 % de plus qu'en 1975 (2 242). Pour la région flamande, 974 faillites ont été prononcées au cours de l'année écoulée, soit environ 40 % du total.

L'arrondissement de Bruxelles enregistre 30 % (773) des faillites. Ce recul systématique est dû au nombre élevé de petits commerçants établis dans la capitale.

La région wallonne a totalisé un peu moins d'un tiers des faillites soit 712 ou moins que l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

### Répartition des faillites par province

Province	1975	1976	Augmentation en % par rapport à l'année précédente
Anvers .....	351	367	+ 4,6
Brabant .....	829	879	+ 6,0
Flandre occidentale .....	157	224	+42,6
Flandre orientale .....	168	196	+16,7
Hainaut .....	210	266	+26,7
Liège .....	277	295	+ 6,5
Limbourg .....	175	143	+18,3
Luxembourg .....	27	33	+ 1,2
Namur .....	48	56	+ 1,2
<i>Le Royaume ...</i>	<b>2 242</b>	<b>2 459</b>	<b>+ 9,5</b>

Sources : Eurinform.

Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Etudes et de la Documentation.

La ventilation par province du nombre de faillites fait apparaître qu'en 1976 le Brabant enregistre le nombre le plus élevé, mais l'accroissement en pourcent par rapport à 1975 est le plus important en Flandre occidentale.

Comme l'année antérieure, l'industrie de la construction et les branches connexes ont été en 1976 les plus affectées, totalisant 616 fermetures (soit près du quart de toutes les faillites). En deuxième place vient le secteur Horeca qui, ayant traversé une crise sérieuse au littoral, en connaît 301. Les autres secteurs vulnérables ont été ceux du cuir et du textile (209 faillites), de l'alimentation générale (135); en outre, 97 garages ont dû fermer leurs portes; 74 bureaux d'immobilier ont disparu et 63 courtiers et conseillers techniques ont dû cesser leur activité.

La ventilation d'après la forme juridique révèle que 351 sociétés anonymes (S.A.), 674 sociétés de personnes à responsabilité limitée (S.P.R.L.) ainsi que 19 sociétés coopératives ont disparu. Par rapport à 1975, le nombre de S.A. en faillite s'est accru de 70 et celui des sociétés de personnes de 51. Le capital des S.A. en faillite a varié entre 50 000 et 300 millions de francs. La plus ancienne a été constituée en 1879 et possédait un capital de 80 millions. Pas moins de 13 S.P.R.L. ont été déclarées en faillite au cours de 1976, année de leur constitution.

Toutes les fermetures se sont accompagnées d'une perte de capital de 2 311 millions de francs pour les S.A. et de 492 millions pour les S.P.R.L. représentant une augmentation respective de 804 et 121 millions par rapport à 1975.

#### § 5. — INVESTISSEMENT ET LOGEMENT

Les investissements bénéficiaires des lois d'expansion (voir tableau en fin de chapitre) ont fortement progressé pour l'ensemble du Royaume en 1976 par rapport à

1975, année durant laquelle ils avaient été particulièrement peu élevés. Si cette augmentation est plus spectaculaire en Wallonie (+320 %) qu'en Flandre (+111,8 %), il faut noter que le montant de ces investissements en Wallonie était particulièrement peu élevé en 1975. D'autre part ils accusent à Bruxelles-Capitale un recul important (-58 %) et ce à partir d'un niveau modeste en 1975. La Wallonie redresse dès lors sa position en s'octroyant en 1976, 42,8 % du montant total de ces investissements (contre 26,3 % en 1975) tandis que la Flandre voit son importance relative diminuer en passant de 68,4 % en 1975 à 56,2 % en 1976. Les deux régions en reviennent ainsi à des poids proches de ceux du long terme : 58 % pour la Flandre sur le total cumulé de 1959 à 1976 et 39,8 % pour la Wallonie. Par contre, Bruxelles-Capitale enregistre un recul relativement important : 0,9 % en 1976 contre 2,2 % pour l'ensemble de la période 59-76.

Par province, on note que l'augmentation la plus importante a été en Flandre le fait de la Flandre orientale (+137,4 %) suivie du Limbourg (+126,6 %), du Brabant flamand (+125,4 %) et de la province d'Anvers (+119,2 %). La Flandre occidentale n'enregistre qu'une progression modérée (+45,0 %) relativement à celle des autres provinces flamandes. En Wallonie, le Hainaut (+473,8 %) et la province de Namur (+493,1 %) avancent fortement, mais il est vrai que les montants de 1975 étaient particulièrement faibles dans ces deux provinces. Ils sont suivis de la province de Liège (+296,1 %) et de l'arrondissement de Nivelles (+118,9) tandis que le Luxembourg, pourtant déjà peu favorisé, subit un recul de 16,2 %.

Les décisions prises en 1976 concernant l'octroi des bonifications d'intérêt représentent pour l'Etat un engagement pouvant atteindre 3 257 millions de francs en Flandre (58,7 %), 2 231 millions en Wallonie (40,2 %) et 64 millions à Bruxelles (1,1 %). Le coût total pour l'Etat (y compris les primes en capital) se monteront à 4 092 millions en Flandre, 3 226 millions en Wallonie et 64 millions à Bruxelles. Depuis 1962, le montant cumulé des bonifications d'intérêt, des primes et subventions en capital s'établit à 27 076 millions pour la Flandre (51,0 % du total), 25 564 millions pour la Wallonie (48,2 %) et 448 millions (0,8 %) pour Bruxelles-Capitale.

En 1976, la répartition régionale des investissements étrangers ou mixtes (1) n'a pas subi de modification par rapport à l'année antérieure. Les seuls changements intervenus ont trait à la ventilation sectorielle au sein de chaque région. Les parts régionales des investissements étrangers ou mixtes n'ont en effet fluctué que très légèrement dans le sens de la hausse, en Flandre (41,4 % du total national des investissements étrangers en 1976 contre 40,2 % en 1975) et en Wallonie (44,4 % en 1976 et 43,8 % en 1975) et dans le sens de la baisse pour les investissements à Bruxelles (14,2 en 1976 mais 16,0 en 1975), lesquels se situent en majeure partie dans le commerce et les services.

A l'intérieur de chaque région, la ventilation sectorielle des investissements a subi des modifications dont les plus importantes concernent les secteurs du métal et de la chimie. Ainsi, tant en Wallonie qu'en Flandre on observe un recul du métal et

(1) *Investissements étrangers en Belgique, Rapport 1976*, Tomes I et II, Bruxelles, Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Industrie, 1977. Voir le tableau en fin de ce chapitre.

une hausse de la chimie, cette dernière étant particulièrement spectaculaire en Wallonie. La région bruxelloise voit surtout une hausse des secteurs du métal et de la chimie au détriment des autres secteurs.

La construction de bâtiments non résidentiels a pâti dans les trois régions de la faible propension à investir. La statistique des bâtiments commencés permet difficilement une comparaison valable par rapport à 1975 en raison du mode de collecte de l'information. Selon cette statistique 3 535 bâtiments non résidentiels auraient été commencés en Flandre en 1976 pour 1 851 en Wallonie et 92 à Bruxelles-Capitale. Ces chiffres représentent vraisemblablement une amélioration par rapport à l'année précédente et au vu de la statistique des avis et décisions favorables de l'Administration de l'Urbanisme, la progression aurait été quelque peu plus élevée en Wallonie qu'en Flandre (où elle serait de l'ordre de 15 à 20 %) tandis qu'à Bruxelles on enregistrerait un recul important (-40 %) vraisemblablement dû à la diminution de la construction d'immeubles à bureaux. L'augmentation tant en Flandre qu'en Wallonie serait en outre localisée dans les constructions de petite et moyenne tailles.

Par contre, les logements ont connu en 1976 tant en Flandre qu'en Wallonie, une forte croissance. En Flandre 34 561 logements nouveaux, en Wallonie 14 576 et à Bruxelles 469, ont été commencés en 1976. Pour les raisons indiquées ci-dessus, il est malaisé de chiffrer exactement l'augmentation enregistrée par rapport à 1975. Elle serait supérieure en Wallonie (un peu plus de 25 %) tout en demeurant appréciable en Flandre (près de 20 %). A Bruxelles, on enregistrerait un statu-quo. Quoiqu'il en soit de l'ampleur exacte du mouvement, il apparaît que la progression a été vive dans les deux grandes régions du pays et davantage en Wallonie, tandis qu'à Bruxelles si aucune amélioration significative n'a pu être observée, la détérioration constatée en 1975 a pu être arrêtée. Trait caractéristique aux trois régions, la préférence des candidats propriétaires est allée aux maisons unifamiliales.

### Produit régional brut au coût des facteurs aux prix de 1970

PROVINCE OU RÉGION	Données absolues (en millions de francs)				
	1970	1971	1972	1973	1974 (a)
Anvers .....	207 185	216 088	229 243	245 656	257 366
Brabant .....	302 858	311 471	324 170	342 148	353 532
Hainaut .....	133 687	135 678	140 876	149 114	153 851
Liège .....	117 102	121 253	131 656	135 179	141 389
Limbourg .....	59 568	67 697	71 328	77 020	81 432
Luxembourg .....	18 662	19 759	20 841	22 305	23 188
Namur .....	38 044	40 125	40 878	43 969	45 539
Flandre orientale .....	135 148	139 822	151 125	162 041	170 518
Flandre occidentale .....	120 429	125 226	132 808	142 213	148 727
<i>Le Royaume ...</i>	<b>1 132 683</b>	<b>1 177 119</b>	<b>1 242 925</b>	<b>1 319 645</b>	<b>1 375 542</b>
Région flamande, y compris Hal-Vilvorde et Bruxelles-Communes périphériques .....	609 352	638 338	679 104	727 695	763 389
Région wallonne .....	330 103	340 530	358 703	377 635	392 797
Bruxelles-Capitale .....	193 228	198 251	205 118	214 315	219 356

(a) Les données pour 1975 et 1976 ne sont pas encore disponibles.      Source : Institut National de Statistique.

### Produit par habitant au coût des facteurs aux prix de 1970 (a)

PROVINCE OU RÉGION	Données absolues (en milliers de francs)				
	1970	1971	1972	1973	1974 (b)
Anvers .....	135,4	140,6	148,5	158,6	165,7
Brabant .....	139,5	142,7	147,7	155,4	160,1
Hainaut .....	101,4	102,9	106,7	112,9	116,4
Liège .....	116,0	120,0	130,0	133,2	138,9
Limbourg .....	91,7	103,1	107,5	115,1	120,6
Luxembourg .....	85,8	90,9	95,8	102,3	106,1
Namur .....	100,0	105,2	106,7	114,2	117,6
Flandre orientale .....	103,3	106,5	114,8	122,9	129,0
Flandre occidentale .....	114,5	118,5	125,2	133,6	139,2
<i>Le Royaume ...</i>	<b>117,5</b>	<b>121,7</b>	<b>128,0</b>	<b>135,5</b>	<b>140,8</b>
Région flamande, y compris Hal-Vilvorde et Bruxelles-Communes périphériques .....	112,8	117,5	124,3	132,6	138,4
Région wallonne .....	104,5	107,6	113,0	118,5	122,8
Bruxelles-Capitale .....	179,6	184,4	191,4	201,0	207,1

Source : Institut National de Statistique.

(a) Les chiffres de ce tableau ne doivent évidemment pas être considérés comme exprimant le revenu dont dispose chaque habitant des régions mentionnées. Ils permettent de mesurer le revenu brut créé dans ces régions lequel, après déduction de la dépréciation, peut être attribué soit à des personnes qui résident dans la région même, soit à des personnes qui résident dans d'autres régions (par exemple : lorsqu'il s'agit de travailleurs qui exercent leur activité dans une autre région que celle où ils habitent).

(b) Les données pour 1975 et 1976 ne sont pas encore disponibles.

Quotients de localisation et taux de croissance annuels moyens de la valeur ajoutée par branche et par région

DÉSIGNATION	FLANDRE		WALLONIE		BRUXELLES-CAPITALE	
	Quotient de localisation		Quotient de localisation		1974 en % (a)	
	1970	1974	1970	1974	1970	1974
Agriculture .....	1,00	1,18	3,09	1,24	0,56	0,01
Industries extractives .....	0,71	0,75	-3,42	2,12	-6,65	0,01
Alimentation, boissons, tabac .....	1,16	1,15	5,29	0,90	3,69	0,67
Textile .....	1,43	1,43	1,82	0,67	0,63	0,18
Vêtement, chaussures .....	1,26	1,20	2,18	0,46	0,47	2,81
Bois, meuble .....	1,42	1,41	13,75	0,53	0,53	12,82
Papier, impression, édition .....	0,77	0,84	6,55	0,92	0,98	5,45
Chimie .....	1,39	1,40	10,84	0,58	0,62	9,65
Terre cuite, céramique, verre, ciment .....	0,84	0,80	5,21	1,80	1,87	5,15
Sidérurgie, non-ferreux .....	0,51	0,52	9,25	2,48	2,47	5,91
Fabrications métalliques .....	1,09	1,15	9,36	1,01	0,94	4,37
Industries diverses .....	1,33	1,29	11,54	0,69	0,78	14,17
Garages .....	1,00	0,99	5,57	1,11	1,12	4,75
Construction .....	1,00	0,94	2,88	1,02	1,10	5,03
Eau, gaz, électricité .....	1,08	1,05	13,07	1,02	1,06	13,0
Commerce .....	0,94	0,93	5,65	0,80	0,85	5,98
Services financiers, assurances .....	0,60	0,63	11,42	0,49	0,53	11,03
Immeubles d'habitation .....	0,91	0,90	3,19	1,02	1,02	2,29
Transport, communication .....	1,15	1,19	6,19	0,77	0,71	1,82
Services .....	0,91	0,89	5,17	1,03	1,06	5,08

(a) Taux de croissance annuel moyen (taux de Peseck) calculé sur base de la valeur ajoutée brute au coût de facteurs à prix de 1970 - Bulletin de Statistique n° 11-12/1976.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et la Documentation.

**Chômeurs complets indemnisés**  
(moyennes mensuelles)

RÉGIONS	1975			1976					
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	En % par rapport à 1975	Femmes	En % par rapport à 1975	Total	En % par rapport à 1975
Flandre .....	45 060	49 108	94 168	48 974	+ 9	71 924	+46	120 898	+28
Wallonie .....	30 726	34 608	65 334	36 705	+19	45 746	+32	82 450	+26
Bruxelles-Capitale .....	9 372	8 494	17 865	12 625	+35	12 563	+48	25 189	+41
<i>Le Royaume</i>	<b>85 158</b>	<b>92 209</b>	<b>177 367</b>	<b>98 304</b>	<b>+15</b>	<b>130 233</b>	<b>+41</b>	<b>228 537</b>	<b>+29</b>

Sources : Office National de l'Emploi.

Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Etudes et de la Documentation.

**Evolution du taux de chômage par région (a)**

ANNÉES	RÉGIONS								
	FLANDRE			WALLONIE			BRUXELLES-CAPITALE		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1970 .....	2,4	3,3	2,6	3,6	9,0	5,0	1,5	2,2	1,8
1971 .....	2,4	3,2	2,6	3,3	7,9	4,6	1,6	2,2	1,8
1972 .....	2,9	4,0	3,2	4,0	8,2	5,2	2,1	2,8	2,4
1973 .....	2,6	4,9	3,3	3,9	9,3	5,5	2,2	3,6	2,7
1974 .....	2,7	6,1	3,7	3,9	11,1	6,0	2,4	4,3	3,1
1975 .....	4,7	11,2	6,7	6,0	15,3	8,8	5,3	7,4	6,2
1976 .....	5,1	15,8	8,5	7,2	19,5	11,1	7,2	10,9	8,7

Sources : Office National de l'Emploi.

Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) Rapport entre le nombre de chômeurs complets indemnisés et le nombre d'assurés contre le chômage (R.I.Z.I.V.).

## Chômeurs complets indemnisés

MOIS	FLANDRE				WALLONIE				BRUXELLES-CAPITALE				LE ROYAUME	
	Hommes		Mutation en % p.r. au mois préc.	Mutation en % p.r. au mois préc.	Hommes		Mutation en % p.r. au mois préc.	Femmes	Hommes		Mutation en % p.r. au mois préc.	Femmes	Total hommes + femmes	Mutation en % p.r. au mois précédent
	Hommes	Femmes	Total	Mutation en % p.r. au mois préc.	Hommes	Total	Mutation en % p.r. au mois préc.	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Total	Mutation en % p.r. au mois précédent	
1975														
Janvier .....	39 076	6,9	38 425	3,0	77 501	4,9	26 607	8,6	29 747	2,3	56 354	5,2	7 034	14,1
Février .....	40 585	3,9	40 030	4,2	80 615	4,0	27 327	2,7	30 620	2,9	57 947	2,8	7 621	8,3
Mars .....	41 037	1,1	40 725	1,7	81 762	1,4	27 706	1,4	31 006	1,3	58 712	1,3	8 077	6,0
Avril .....	41 671	1,5	42 003	3,1	83 674	2,3	28 693	3,6	31 617	2,9	60 310	2,7	8 597	6,4
Mai .....	41 001	-1,6	42 476	1,1	83 477	-0,2	28 840	0,5	31 902	0,9	60 742	0,7	8 968	4,3
Juin .....	40 294	-1,7	43 882	3,3	84 176	0,8	28 755	-0,3	32 229	1,0	60 984	0,4	8 912	-0,6
Juillet .....	42 825	6,3	47 920	9,2	90 745	7,8	29 595	2,9	34 389	6,7	63 984	4,9	9 353	4,9
Août .....	43 091	0,6	49 204	2,7	92 295	1,7	29 739	0,5	34 787	1,2	64 526	0,8	9 240	-1,2
Septembre ...	45 763	6,2	52 722	7,1	98 485	6,7	31 590	6,2	36 947	6,2	68 537	6,2	9 924	7,4
Octobre .....	52 986	15,8	61 356	16,4	114 342	16,1	34 645	9,7	39 347	6,5	73 992	8,0	10 797	8,8
Novembre .....	54 406	2,7	63 460	3,4	117 866	3,1	36 602	5,6	40 524	3,0	77 126	4,2	11 786	9,2
Décembre .....	57 986	6,6	67 089	5,7	125 075	6,1	38 617	5,5	42 175	4,1	80 792	4,8	12 154	3,1
1976														
Janvier .....	56 375	-2,8	67 014	-0,1	123 389	-1,3	38 996	1,0	42 804	1,5	81 800	1,2	12 697	4,5
Février .....	54 300	-3,7	66 670	-0,5	120 970	-2,0	38 481	-1,3	42 425	-0,9	80 906	-1,1	12 862	1,3
Mars .....	50 840	-6,4	67 187	0,8	118 027	-2,4	36 538	-5,0	42 385	-0,1	78 923	-2,5	12 814	-0,4
Avril .....	48 115	-5,4	67 884	1,0	115 999	-1,7	36 511	-0,1	43 106	1,0	79 617	0,9	12 617	-1,5
Mai .....	45 731	-5,0	67 197	-1,0	112 928	-2,6	35 920	-1,6	43 486	0,9	79 506	-0,1	12 506	-0,9
Juin .....	44 272	-3,2	66 918	-0,4	111 190	-1,5	35 158	-2,1	44 116	1,4	79 274	-0,3	12 386	-1,0
Juillet .....	46 011	3,9	71 107	6,3	117 118	5,3	35 733	1,6	46 403	5,2	82 136	3,6	12 636	2,0
Août .....	44 919	-2,4	71 670	0,8	116 589	-0,5	35 147	-1,6	46 447	0,1	81 594	-0,7	12 297	-2,7
Septembre ...	44 127	-1,8	72 318	0,9	116 445	-0,1	34 612	-1,5	47 075	1,4	81 687	0,1	11 820	-3,9
Octobre .....	45 885	4,0	76 069	5,2	121 954	4,7	35 138	1,5	47 920	1,8	83 058	1,7	12 295	4,0
Novembre .....	52 061	13,5	83 204	9,4	135 265	10,9	38 186	8,7	50 704	5,8	88 890	7,0	13 144	6,9
Décembre .....	55 052	5,7	85 854	3,2	140 906	4,2	40 033	4,8	51 973	2,5	92 006	3,5	13 428	2,2

Sources : Office National de l'Emploi.  
Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Etudes  
et de la Documentation.

Répartition régionale des investissements ayant bénéficié des avantages prévus par les lois des 17 et 18 juillet 1959, du 14 juillet 1966 et du 30 décembre 1970  
(en millions de francs)

PROVINCE, ARRONDISSEMENT ET RÉGION	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976		Total (a)
							Données absolues	%	
Anvers .....	15 930	12 206	5 339	7 925	6 828	9 187	20 138	21,4	132 418
Flandre occidentale .....	3 513	5 414	2 567	4 978	3 346	4 517	6 550	7,0	46 512
Flandre orientale .....	12 893	9 932	5 484	9 171	5 756	6 515	15 467	16,4	113 414
Limbourg .....	8 650	4 223	1 761	6 232	7 600	3 393	7 685	8,2	64 256
Brabant flamand .....	2 533	6 303	2 054	3 397	2 068	1 342	3 025	3,2	27 262
<i>Région flamande</i> .....	43 519	38 079	17 205	31 703	25 598	24 954	52 865	56,2	383 861
Hainaut .....	14 944	8 302	10 963	8 449	6 407	3 292	18 888	20,1	117 966
Liège .....	5 860	4 354	4 026	14 280	4 937	4 238	16 786	17,9	96 995
Luxembourg .....	1 090	165	272	1 236	415	955	800	0,8	7 478
Namur .....	388	1 075	490	5 264	2 727	377	2 236	2,4	19 283
Nivelles (arrond.) .....	3 967	670	2 412	1 802	1 788	737	1 613	1,7	21 253
<i>Région wallonne</i> .....	26 247	14 566	18 163	31 031	16 274	9 598	40 323	42,9	262 975
<i>Bruxelles-Capitale</i> .....	1 602	1 201	309	2 858	954	1 951	817	0,9	14 505
<i>Le Royaume</i> ...	71 369	53 845	35 677	65 593	42 826	36 503	94 005	100,0	661 341
									100,0

(a) A partir de 1959.

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Industrie.

**Investissements étrangers prévus**  
 Répartitions régionales et sectorielles (a)  
 (en millions de francs)

DÉSIGNATION	1975			1976			1972-1976		
	Flandre	Wallonie	Bruxelles-Capitale	Flandre	Wallonie	Bruxelles-Capitale	Flandre	Wallonie	Bruxelles Capitale
Métal et assimilés .....	470	1 644	61	297	86	261	6 695	8 139	1 192
Chimie .....	2 040	1 279	26	2 836	4 366	148	20 726	8 031	560
Pétrole .....	—	—	1	—	—	1	101	—	19
Papier .....	2	155	2	37	—	2	62	155	12
Textile .....	550	—	10	589	12	16	2 286	602	102
Autres .....	1 307	1 689	1 645	598	237	1 074	5 278	6 631	8 951
<i>Total ...</i>	<b>4 378</b>	<b>4 767</b>	<b>1 745</b>	<b>4 357</b>	<b>4 701</b>	<b>1 502</b>	<b>35 148</b>	<b>23 558</b>	<b>10 836</b>

(a) Sur base de la localisation du siège d'exploitation.

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Industrie.



CHAPITRE PREMIER

**COMMERCE EXTERIEUR  
DE L'UNION ECONOMIQUE  
BELGO-LUXEMBOURGOISE**

SECTION I - GENERALITES

SEPTIEME PARTIE

**RELATIONS ECONOMIQUES  
EXTERIEURES**

La position de l'U.E.B.L. dans le commerce mondial est devenue prépondérante et d'origine aussi bien commerciale que financière. Ses relations commerciales dans le reste du monde sont toutefois limitées par la taille de son territoire mondial, d'ordre de 100.000 km<sup>2</sup>, et par la faible densité de sa population. Une nouvelle politique des exportations est nécessaire pour assurer la croissance continue et plus ou moins régulière, nécessitant la mise en place d'une stratégie de recherche et de mise à jour constante des marchés étrangers et de leur évolution. Les conditions de production doivent être améliorées et les coûts réduits. La recherche et développement doivent être renforcées et les technologies mises à profit pour assurer la compétitivité des produits belgo-luxembourgeois sur les marchés internationaux. En effet, les importations étrangères de l'U.E.B.L. se sont multipliées au cours des dernières années, malgré l'augmentation de la production nationale. Celle-ci résulte essentiellement de l'effacement des barrières douanières et tarifaires qui existaient entre les deux Etats, mais aussi grâce à la croissance importante de la production de produits divers de qualité et de grande qualité, tels que les machines et équipements industriels, les produits chimiques, les produits alimentaires, les produits textiles et les autres produits qu'elle possède vendre.

Sur le plan commercial, les deux Etats ont une forte tradition dans le secteur public et les services. Cette situation existe également sur le plan économique avec l'Office belge de Commerce, Luxembourg (O.B.L.) et l'Office National du Commerce (O.N.D.) et leurs homologues belges d'Europe et d'Asie (O.E.A.). Il faut ajouter les nombreuses organisations officielles et régionales, dont certaines des autres communautés européennes, qui œuvrent dans le domaine diplomatique belge ainsi que le développement des Chambres de Commerce belges à l'étranger.

SUPPLÉMENT PARISIEN

RELATIONS ÉCONOMIQUES  
EXTÉRIEURES

## CHAPITRE PREMIER

# COMMERCE EXTERIEUR DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

## SECTION I. — GENERALITES

Entraînées dans le sillage du développement explosif du commerce international au cours des années 60, les exportations de l'UEBL connaissaient alors une expansion continue faisant de la zone la première exportatrice par tête d'habitant et la neuvième dans l'ordre des pays industrialisés, considérés sous l'angle de la valeur absolue des exportations. Depuis le début des années 70, des événements importants, dont la portée n'apparaît pas encore toujours clairement, se sont multipliés au niveau des relations économiques internationales, qui amènent une révision fondamentale de la position de l'UEBL et plus particulièrement de la Belgique à cet égard. Si, jusqu'il y a peu, se fondant sur un acquis séculaire d'ouverture vers l'extérieur de quelques grands secteurs traditionnels, la Belgique a pu, sans grands efforts de promotion et d'originalité dans ses produits, largement bénéficier des retombées, notamment dans les pays de la CEE, de ce vaste courant de développement du commerce mondial, il apparaît, de manière évidente, que cet avantage s'amenuise. Une nouvelle politique des exportations est ressentie par les autorités publiques comme de plus en plus nécessaire, consistant à passer d'une stratégie de réponse propre à une économie capable d'exporter, à une stratégie d'initiative, conduisant à une restructuration de l'appareil de production en fonction des demandes extérieures nouvelles qui se font jour dans la redistribution progressive des tâches au niveau international. L'exportation ne consistera plus en un débouché second quoique de première importance en valeur relative dans le total de la production, mais au contraire conditionnera à l'intérieur même du pays la restructuration sectorielle de l'économie. En outre, les positions extérieures de l'UEBL ne se maintiendront plus tout naturellement d'elles-même, mais seront davantage le fruit d'une politique systématique de promotion de produits belges de qualité et de prospection de nouveaux marchés. Si, jusqu'à présent, la Belgique a pu vendre à l'étranger ce qu'elle produisait, dorénavant il lui faudra produire ce qu'elle pourra vendre à l'étranger.

C'est dans cette optique que, ces dernières années, les pouvoirs publics ont mené leur action. Celle-ci repose essentiellement sur les instruments que sont l'Office Belge du Commerce Extérieur (OBCE), l'Office National du Ducroire (OND) et, depuis peu, la Société Belge d'Investissement International (SBI). Il faut ajouter les missions économiques officielles à l'étranger, l'étoffement des cadres commerciaux au sein des représentations diplomatiques belges ainsi que le développement des Chambres de Commerce belges à l'étranger.

Les services rendus par l'O.B.C.E. ont été développés, au plan intérieur, par la création d'antennes régionales (notamment dans les chefs-lieux de province) et par une sensibilisation, via les fédérations professionnelles représentatives des entreprises, aux possibilités souvent ignorées qu'offre cette institution, plus particulièrement pour les P.M.E. La rencontre des P.M.E. s'avère d'autant plus indispensable que relativement peu nombreuses sont celles qui sont inscrites à l'O.B.C.E. et que d'autre part, vu l'originalité et la qualité fréquente des produits qu'elles fabriquent, elles constituent un potentiel, peu exploré, de développement qualitatif des exportations belges. L'Office leur apporte désormais un soutien financier en prenant à sa charge 50 % des frais qu'elles pourraient engager en vue d'aborder le problème des exportations notamment par la réalisation de travaux préalables nécessitant l'appel à des experts indépendants. Par ailleurs, l'O.N.D. a vu, en 1976, sa dotation augmentée de 4 000 millions de francs avec possibilité d'un capital nominal complémentaire de 5 000 millions par tranches successives de 1 000 millions de francs (loi du 30 mars 1976 relative aux mesures de redressement économique). La S.B.I. contribue au financement à long terme d'entreprises à l'étranger notamment par la prise de participation en actions et des prêts à long terme convertibles. Elle peut en outre fournir aux entreprises belges une partie des fonds permanents qui leur sont nécessaires pour investir elles-mêmes à l'étranger. En outre, sa spécialisation l'amène à jouer un rôle de conseil en matière de projets d'investissements à l'étranger. De par sa nature, elle est donc davantage orientée vers ce qu'il est convenu d'appeler la grande exportation en apportant notamment un soutien aux ensembleurs. Les investissements engagés au 30 septembre 1976 concernent une sucrerie en Iran, une sucrerie au Maroc, une usine de transformation de papier en France, la construction et l'affrètement en Belgique de bateaux pour le commerce avec la Grande-Bretagne, une champignonnière industrielle en Espagne, une usine de peinture en Grèce, la distribution de matériel chirurgical et hospitalier au Brésil, la fabrication d'éléments de chaussures en Tunisie ainsi que le tissage de tissus-éponge et de linge de maison au Sénégal.

Enfin, l'on notera la mise sur pied d'une exposition de produits belges à Singapour, en mai 1976, permettant de même une exploration des marchés du Sud-Est Asiatique. Les contacts noués en 1975 avec l'Iran ont été poursuivis, débouchant sur un contrat pour la construction de viaducs pour la ville de Téhéran. D'autres possibilités cependant demeurent à l'étude. De même avec l'Algérie, l'Egypte et le Maroc, des possibilités de prestation d'études et d'ingénierie sont suivies par des bureaux belges. De nombreux secteurs nationaux sont concernés par les réalisations à venir de ces pays (construction d'habitations et d'usines, équipements ferroviaires et transport urbain, équipement électrique, industrie textile...). En ce qui concerne les pays à commerce d'Etat, une délégation ministérielle s'est rendue à Cuba en juin 1976, suivie de quelques missions d'hommes d'affaires belges. Des contrats ont été signés pour la fourniture de machines textiles et de plusieurs usines clé en main, le tout représentant plusieurs milliards de francs belges. Différentes missions ont eu lieu, suivies de contacts réguliers et débouchant sur l'étude de projets, en Tchécoslovaquie (chimie, construction mécanique, automatisation et électronique,...), Hongrie (participation à des projets d'extension et de modernisation d'installations existantes), République démocratique allemande (sidérurgie, construction, coopération sur marchés tiers notamment dans le domaine de la cimenterie), Pologne et Chine (mission de l'industrie sucrière de la R.P.C. en Belgique).

## SECTION II. — EVOLUTION GENERALE DU COMMERCE SPECIAL

Après avoir traversé une période de récession grave, le commerce extérieur de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (U.E.B.L.) a poursuivi, au cours de 1976, sa progression entamée depuis quelques années. Cependant, cette progression fut plus marquée durant la première partie de l'année écoulée que durant la seconde.

En effet, les données désaisonnalisées et lissées font apparaître que la tendance récessive des importations de l'U.E.B.L. s'est renversée en avril 1975 pour s'orienter à la hausse et connaître, dès le mois d'août 1976, un retour à la stabilisation. Les exportations n'ont accusé une progression qu'à partir du troisième trimestre de 1975 qui s'est fortement ralenti pendant le dernier trimestre de 1976.

Ce redressement du commerce extérieur est dû à la reconstitution des stocks tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays et, dans une moindre mesure, à la reprise de la demande des consommateurs. Les importations de matières premières ont précédé de quelques mois la progression des exportations, mais la fin de la période de restockage a mis un terme provisoire à la croissance des importations. De manière générale, le ralentissement de la hausse des achats à l'étranger, qui intervient pour une grande part dans les produits exportés, est une conséquence de la situation conjoncturelle dans les pays avec lesquels l'U.E.B.L. entretient des relations commerciales, situation qui empêche un accroissement de leurs propres importations, se répercutant sur les exportations belges.

La balance commerciale de l'U.E.B.L. enregistre un déficit de 98,7 milliards de francs, largement supérieur à celui noté en 1975.

Les termes de l'échange, selon la Banque Nationale, ont évolué de façon très défavorable en 1976; la hausse des prix à l'importation, tant des matières premières que de certains biens de consommation, a été sensiblement supérieure à celle des prix à l'exportation qui a été freinée, entre autres, par la faiblesse du marché international de l'acier. Le G.A.T.T. constate, dans des estimations provisoires relatives au commerce mondial en 1976, que cette détérioration a été généralisée dans la plupart des pays industrialisés.

Ce même organisme estime que les exportations mondiales en 1976 se sont élevées à 980 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 12 % en valeur et de 11 % en volume, la faible différence existant entre ces deux valeurs étant due à l'appréciation du dollar au cours de l'année écoulée, qui s'établit à un niveau moyen inférieur de 5 % à celui enregistré en 1975.

### § 1. — EXPORTATIONS

Les exportations de l'U.E.B.L. ont augmenté de 19,7 % en prix courants durant l'année précédente. Cette croissance apparaît cependant relativement faible dans la mesure où les données désagrégées en prix et en quantité établies par la Banque

Nationale, estiment l'augmentation des ventes à l'étranger de l'U.E.B.L. de biens et services à 8,8 % en volume, tandis que la hausse des prix s'élève à 5,8 %. Le commerce mondial ajusté, obtenu en pondérant les importations dans les pays acheteurs au moyen de coefficients dérivés de l'exportation belge, s'est accru de 10,9 % ce qui implique un recul de la part du marché belge.

Cette évolution s'explique par les hausses de coûts au cours des années passées ayant entraîné des difficultés pour certaines entreprises dans des branches importantes (chimie, sidérurgie, textile). Cependant, il semble bien que la perte de compétitivité des exportations belges, importante en 1974 et 1975, ce soit stabilisée l'an passé et aurait même eu tendance à s'amoindrir dans la mesure où des hausses de coûts se sont produites dans d'autres pays importants en 1976. Par secteur, seule la sidérurgie enregistre une perte importante de sa compétitivité; les secteurs de la chimie, des fabrications métalliques et du textile maintiennent leurs positions.

#### 1. — *Répartition sectorielle.*

L'augmentation des ventes à l'étranger résulte principalement des exportations de matériel de transport et en particulier des véhicules à moteur (voitures automobiles en ordre principal); ce secteur est responsable de l'accroissement des ventes enregistrées dans les fabrications métalliques. En effet, les exportations de machines (notamment pour les textiles et le travail des métaux) et d'appareils électriques n'enregistrent que des augmentations particulièrement faibles.

Des hausses supérieures à la moyenne sont enregistrées dans d'autres secteurs, moins importants cependant que celui des fabrications métalliques, à savoir l'industrie chimique, l'industrie diamantaire et les métaux non-ferreux.

Pour l'industrie chimique, cette situation est causée par les exportations de produits organiques et de produits divers. Les autres sections de cette rubrique croissent normalement, sauf celles des engrains manufacturés, en moindre augmentation depuis quelques années, ainsi que des produits inorganiques. Les exportations de teintures, tannants et colorants sont également en augmentation sensible, mais ils ne représentent qu'une part assez faible de ce secteur. Il convient cependant de remarquer que les ventes de l'industrie chimique ne dépassent que faiblement le niveau atteint en 1974, ce qui révèle l'existence de certaines difficultés dans ce secteur.

L'augmentation sensible de la valeur des ventes à l'étranger de l'industrie diamantaire résulte en grande partie de l'accroissement des prix de ces produits.

Avec les exportations de machines, dont il a déjà été question, les ventes à l'étranger de la sidérurgie stagnent. Ainsi, deux soutiens importants du commerce extérieur de l'U.E.B.L. ont fait défaut cette année. Les exportations de l'industrie sidérurgique sont à peine supérieures au niveau atteint en 1973 et d'un tiers inférieures à celui de 1974. Cette situation est particulièrement le fait des produits mi-finis, concurrencés par l'étranger. Le marasme dans ce secteur est donc total.

L'industrie textile stagne pour ce qui concerne ses exportations, par suite, essentiellement, de la faible hausse enregistrée par les tissus et cordages. Les exportations de fibres et de fils, toutefois, connaissent une situation meilleure.

Par catégorie de produits, il convient de remarquer que la structure des exportations est demeurée sensiblement la même que ce qu'elle était un an auparavant. L'amplitude très faible des variations enregistrées ne permet guère de tirer de conclusions, si ce n'est que la place occupée par les matières premières et produits demi-finis, bien qu'en légère diminution, demeure toujours trop importante.

Il est clair que de nombreux produits exportés par la Belgique subissent de plus en plus la concurrence de produits similaires fabriqués non seulement par les pays développés mais également par ceux en développement. Or, si elle est dans une certaine mesure fonction du prix et du coût du produit fabriqué, la compétitivité d'un secteur sur les marchés internationaux semble bien davantage l'être de la qualité et de l'adaptation de ce produit aux besoins de l'acheteur; il s'agit donc d'adapter de manière flexible la production à la demande mondiale.

Cette évolution des facteurs de compétitivité résulte de l'internationalisation du processus de production qui entraîne, par le biais d'une complémentarité plus poussée des différentes économies, une spécialisation intra-sectorielle, mais également intra-branche voir intra-produits. Il apparaît que les pays qui ont le mieux réussi leur spécialisation au niveau international sont ceux qui ont su développer leur production dans des catégories « progressives », c'est-à-dire celles dont la demande mondiale est en croissance rapide — essentiellement, les industries de biens de production, les industries mécaniques et électriques — et réduire leur production dans les autres catégories. Cette spécialisation, en outre, s'effectue plutôt au niveau des produits que des branches d'activité. Enfin, ce processus est dynamique; il impose une flexibilité du système économique et son adaptation constante (1).

## 2. — Répartition géographique.

Au cours de l'année écoulée, les exportations de l'U.E.B.L. se sont concentrées vers les pays développés et en particulier ceux de la Communauté européenne avec une intensité qui tendait à s'amenuiser les années antérieures. Une telle évolution est sans doute liée à la reprise qui s'était manifestée en début d'année dans de nombreux pays proches de la Belgique.

L'Italie, le Danemark et la France ont le plus accru les exportations de l'U.E.B.L. à destination de la C.E.E. Pour la France, les achats se sont essentiellement concrétisés en produits industriels, tant matières premières que produits demi-finis, en biens de consommation durables, en combustibles et énergie et en biens d'équipement, dont essentiellement le matériel de transport et les moteurs et investissements finis. Les ventes à l'Italie se sont centrées sur les matières premières et les biens de consommation durables et non durables. Le Danemark a principalement été intéressé par le matériel de transport et les produits alimentaires.

(1) Commission économique pour l'Europe des Nations-Unies. Conseillers économiques des Gouvernements des Pays de la C.E.E. Séminaire sur « les facteurs de croissance et les politiques d'investissement : une approche internationale ». Budapest, du 13 au 18 décembre 1976.

La République fédérale a soutenu l'effort à l'exportation de l'Union économique par le biais des appareils scientifiques et médicaux, les combustibles et énergie et les produits agricoles. Les Pays-Bas ont moins augmenté leurs achats en Belgique, s'intéressant surtout aux produits agricoles et aux produits industriels (matières premières).

Au niveau de la C.E.E., les produits belges demandés appartiennent aux catégories « matériel de transport », « biens de consommation durables » et « combustibles et énergie ». En général cependant, ces diverses catégories ne représentent pas celles pour lesquelles la valeur ajoutée est la plus élevée.

Les exportations aux autres parties du monde stagnent ou régressent. Les ventes aux pays à commerce d'Etat diminuent; ceux-ci demeurent essentiellement intéressés par les biens de consommation durables et non durables ainsi que par les produits industriels (matières premières) mais négligent totalement les biens d'équipement. Les exportations vers l'Amérique baissent également tandis que celles à destination des Etats-Unis demeurent pratiquement identiques.

Les ventes à l'Afrique et à l'Asie n'enregistrent que de faibles pourcentages de croissance qui, de la sorte, continuent de traduire l'intérêt faible soulevé par ces marchés pourtant en pleine expansion et prisés par de nombreux pays concurrents qui y cherchent des débouchés en contre-partie des livraisons de matières premières, dont les prix tendent à croître d'année en année.

## § 2. — IMPORTATIONS

Les importations ont augmenté de 20,7 % en valeur durant l'année écoulée. La hausse des achats à l'extérieur de biens et services, selon les estimations de la Banque Nationale, s'élève à 11,1 % en volume et à 7,0 % pour les prix.

### 1. — *Répartition sectorielle.*

Analysée sous l'angle des secteurs industriels, la structure des importations a relativement peu varié en 1976. Tel est le cas pour la sidérurgie, l'industrie textile, l'industrie du pétrole et les industries diverses (industries verrières, industrie du papier, etc.). Pour le premier nommé de ces secteurs, ses achats sont à peine supérieurs à ceux de 1974.

Les achats du secteur des fabrications métalliques ont crû moins rapidement que le total des importations, mais des divergences apparaissent en son sein. Les importations de machines non-électriques stagnent indubitablement, tout comme celles de machines et appareils électriques; la faiblesse des investissements doit être la cause de cette situation, même si l'on peut s'étonner de ce que les investissements de rationalisation n'aient guère nécessité un recours plus important à ce secteur. Par contre, le sous-secteur du matériel de transport voit ses importations faire un bond; il est dû aux achats de véhicules à moteur.

L'industrie des métaux non-ferreux accroît sensiblement ses importations mais ne dépasse que faiblement le niveau atteint en 1973. L'amélioration est donc loin d'être complète. Il en va de même pour l'industrie des produits chimiques, ses achats à l'extérieur dépassant légèrement le haut niveau atteint en 1974. Cette situation trouve son origine dans la production de ce secteur, laquelle est restée inférieure au niveau de 1974.

L'amélioration de la production de l'industrie de l'alimentation et des boissons se répercute sur les importations de ce secteur, lesquelles sont en hausse sensible par rapport à 1975.

La structure des importations par catégories de produits enregistre certaines variations d'ampleur plus grande que celle notée pour les exportations. Les achats de matières premières et de produits demi-finis augmentent sensiblement, sous l'impulsion des produits industriels demi-finis. Les importations de biens de consommation tant durables que non durables accroissent également leur part dans le total des achats à l'extérieur.

## 2. — *Répartition géographique.*

La stabilité géographique des importations est mieux assurée que celle des exportations. La part des pays en développement dans le total des achats croît plus rapidement que ce dernier : cette évolution résulte des achats de matières premières dont les prix enregistrent des fluctuations importantes, souvent à la hausse. La part des pays industrialisés et des pays à commerce d'Etat diminue proportionnellement, avec l'exception des importations en provenance de la Communauté européenne.

Les achats de l'U.E.B.L. aux pays de la C.E.E. demeurent les plus importants pour les matières premières et produits demi-finis (en ordre principal, en provenance de la République fédérale et du Royaume-Uni), pour les combustibles et énergie (issus des Pays-Bas) et les biens de consommation; les biens non durables proviennent essentiellement des Pays-Bas et du Royaume-Uni; les biens durables, de ces mêmes pays ainsi que de la République fédérale. Les importations de biens d'équipement, au niveau de la C.E.E., stagnent et même régressent pour certains pays (France).

## § 3. — BALANCE COMMERCIALE

La balance commerciale enregistre son troisième solde négatif consécutif. Le déficit s'accroît d'année en année et atteint les 100 milliards environ en 1976.

Un solde positif est enregistré pour les transactions avec les pays à commerce d'Etat; il est cependant inférieur à celui obtenu un an auparavant.

Les échanges avec les pays développés présentent un déficit; il résulte des transactions avec les pays d'Amérique du Nord, d'Océanie et du Japon. En effet, après avoir été négative en 1975, la balance commerciale avec les pays de la C.E.E. est à nouveau positive, tout comme elle l'est avec les pays de l'Europe occidentale dans son ensemble.

Avec les pays en développement, un déficit important est enregistré. Il résulte dans une large mesure des importations de produits pétroliers dont la consommation domestique n'a guère diminué malgré les conseils d'économie, mais aussi des achats de nombreuses matières premières dont les prix ont continué à s'accroître durant l'année écoulée.

Vue sous l'angle des sections et divisions de la classification type du commerce international, la balance commerciale est négative pour les produits alimentaires, les boissons et tabacs, les matières premières y compris les combustibles minéraux, les machines et articles manufacturés divers. Elle ne présente pas le même aspect pour les produits chimiques et pour certains articles manufacturés tels que ceux en cuir et peaux, en bois, en textile, en matière minérale et en métaux.

\* \* \*

**Union Economique Belgo-Luxembourgeoise**  
**Commerce spécial**

MOIS	Quantité (en milliers de tonnes)		Valeur (en millions de francs)		Solde (en mil- lions de francs)	Coeffi- cient de cou- verture (pour- centage)
	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations (c.i.f.)	Expor- tations (f.o.b.)		
1967 Moyenne mensuelle .....	7 740	4 027	30 361	29 511	— 850	97,2
1968 Moyenne mensuelle .....	9 016	4 611	34 980	34 047	— 933	97,3
1969 Moyenne mensuelle .....	10 187	5 229	41 754	42 039	+ 285	100,7
1970 Moyenne mensuelle .....	10 969	5 606	47 554	48 332	+ 178	101,6
1971 Moyenne mensuelle .....	11 103	5 406	52 422	51 687	— 735	98,6
1972 Moyenne mensuelle .....	11 971	6 342	56 814	59 248	+ 2 434	104,3
1973 Moyenne mensuelle .....	12 954	6 982	71 344	72 510	+ 1 166	101,6
1974 Moyenne mensuelle .....	13 371	6 798	96 724	91 652	— 5 072	94,8
1975 Moyenne mensuelle .....	11 488	6 328	94 245	88 073	— 6 172	93,5
1976 Moyenne mensuelle (a)	12 586	6 682	113 623	105 401	— 8 222	92,8
1975 Janvier .....	12 424	6 637	90 191	91 218	+ 1 027	101,1
Février .....	11 763	6 134	88 710	87 375	— 1 336	98,5
Mars .....	11 915	6 114	92 256	89 449	— 2 807	97,0
Avril .....	12 959	6 804	98 769	91 009	— 7 760	92,1
Mai .....	10 658	6 213	88 488	83 078	— 5 410	93,9
Juin .....	12 815	6 475	97 081	89 718	— 7 363	92,4
Juillet .....	10 677	6 511	85 571	82 724	— 2 847	96,7
Août .....	9 146	5 250	77 464	63 302	— 14 162	81,7
Septembre .....	10 663	5 240	99 753	86 795	— 12 959	87,0
Octobre .....	11 060	6 834	111 109	99 216	— 11 892	89,3
Novembre .....	11 954	6 678	97 443	93 573	— 3 870	96,0
Décembre .....	11 816	7 045	104 110	99 423	— 4 687	95,5
Total ...	137 850	75 936	1 130 945	1 056 879	— 74 066	93,5
1976 Janvier .....	11 543	5 763	104 339	90 217	— 14 122	86,5
(a) Février .....	10 785	5 420	102 139	95 684	— 6 455	93,7
Mars .....	12 509	6 424	119 216	112 577	— 6 639	94,4
Avril .....	13 664	6 257	119 514	104 942	— 14 572	87,8
Mai .....	13 550	6 060	112 386	102 411	— 9 975	91,1
Juin .....	14 299	7 977	122 427	115 350	— 7 077	94,2
Juillet .....	11 790	5 926	102 020	92 434	— 9 586	90,6
Août .....	12 159	6 545	107 174	85 649	— 21 525	79,9
Septembre .....	13 680	8 044	121 905	118 152	— 3 753	96,9
Octobre .....	13 456	8 012	121 829	122 792	+ 963	100,8
Novembre .....	12 101	6 070	117 300	103 280	— 14 020	88,0
Décembre .....	11 494	7 687	113 220	121 327	+ 8 107	107,2
Total ...	151 032	80 185	1 363 470	1 264 814	— 98 656	92,8

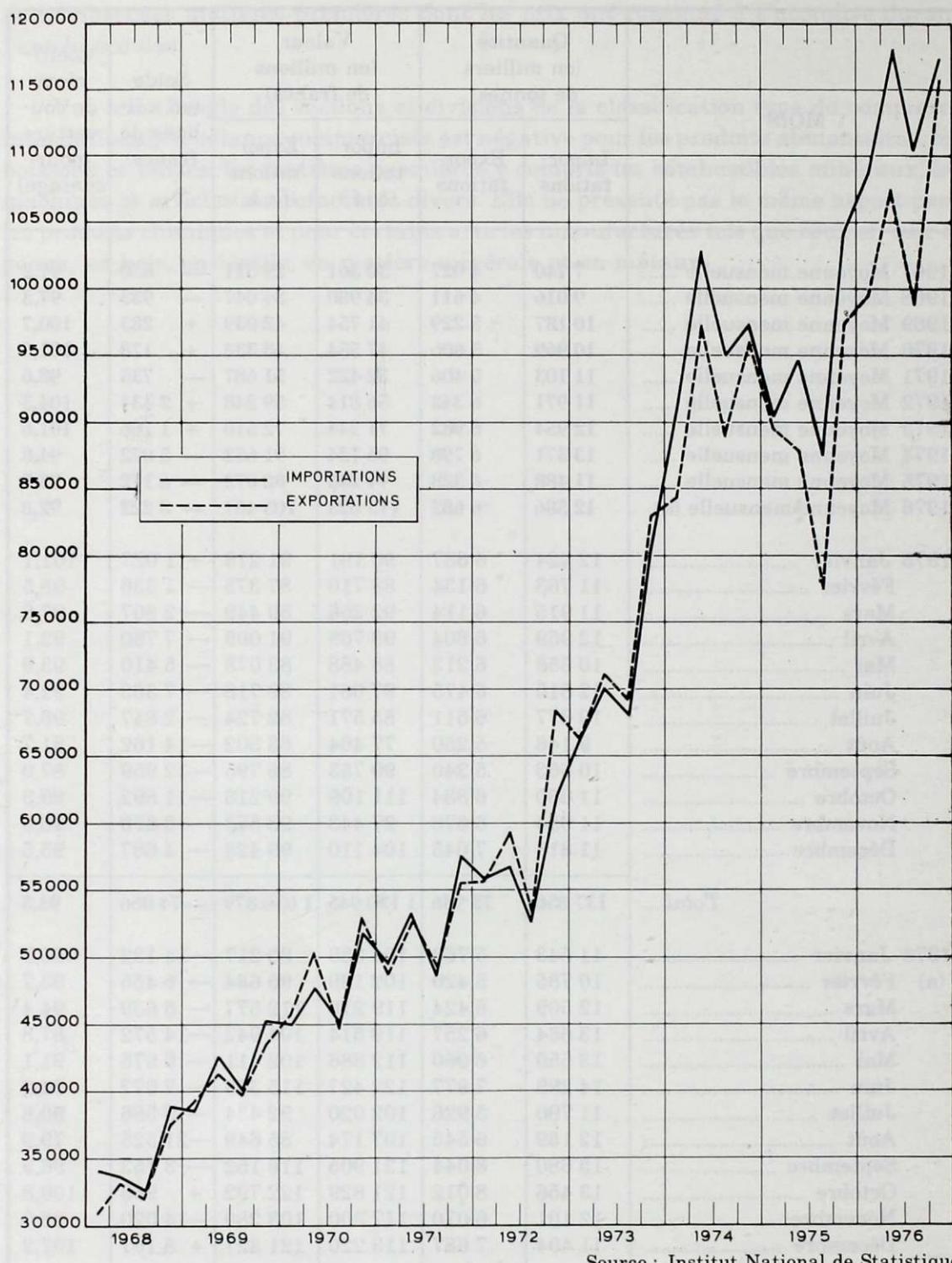
(a) Données provisoires.

Source : Institut National de Statistique.

### Commerce spécial de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Valeur

(moyennes mensuelles par trimestre - en millions de francs)

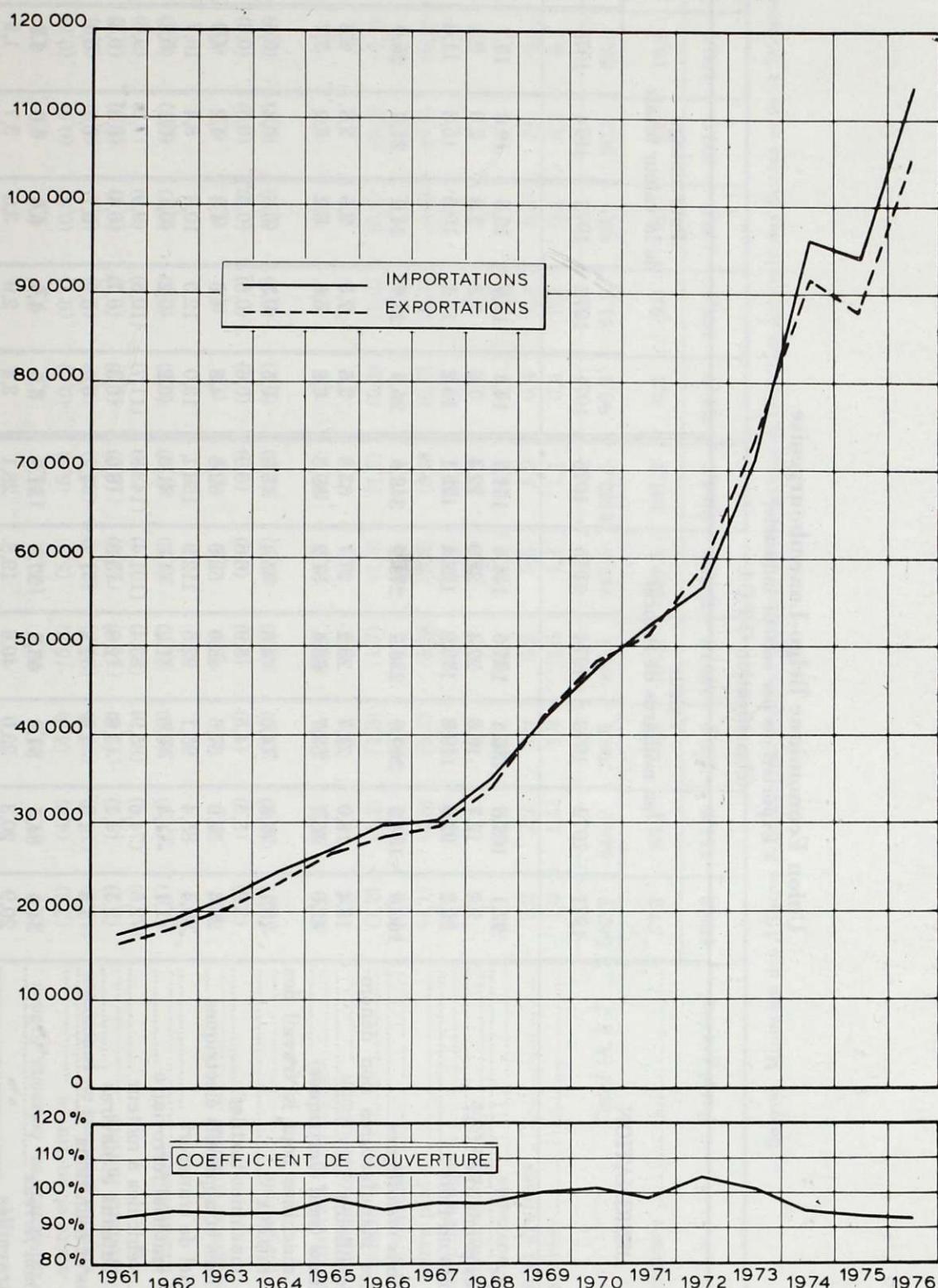


Source : Institut National de Statistique.

## Commerce spécial de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Valeur

(moyennes mensuelles par année - en millions de francs)



Source : Institut National de Statistique.

**Union Economique Belgo-Luxembourgeoise**  
**Exportations par secteur industriel**  
 (Classification C.T.C.I.)

DÉSIGNATION	Valeur (en milliards de francs)							Pourcentage de la valeur totale				
	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1971	1972	1973	1974	1975	1976
<b>A. Sidérurgie</b> .....	<b>92,1</b>	<b>105,6</b>	<b>135,4</b>	<b>195,6</b>	<b>144,4</b>	<b>151,5</b>	<b>14,8</b>	<b>14,9</b>	<b>15,6</b>	<b>17,8</b>	<b>13,7</b>	<b>12,0</b>
1. Formes primaires .....	9,9	12,7	15,6	22,4	22,0	22,4	1,6	1,8	1,8	2,0	2,1	1,8
2. Produits mi-finis .....	82,2	92,9	119,8	173,2	122,4	129,1	13,2	13,1	13,8	15,8	11,6	10,2
<b>B. Fabrications métalliques</b> .....	<b>166,6</b>	<b>184,2</b>	<b>209,0</b>	<b>236,5</b>	<b>274,9</b>	<b>345,6</b>	<b>26,9</b>	<b>25,9</b>	<b>24,0</b>	<b>21,5</b>	<b>26,0</b>	<b>27,3</b>
1. Articles manufacturés non dénommés ailleurs .....	16,4	18,0	21,7	28,2	27,7	33,3	2,6	2,5	2,5	2,6	2,6	2,6
2. Machines (sauf électriques) .....	42,0	46,7	53,7	68,4	81,2	89,3	6,8	6,8	6,6	6,2	7,7	7,1
d) machines pour le travail des métaux .....	(3,1)	(3,6)	(4,0)	(4,3)	(5,4)	(5,6)	(0,5)	(0,5)	(0,5)	(0,4)	(0,5)	(0,4)
machines textiles .....	(3,9)	(3,5)	(4,5)	(5,9)	(6,6)	(6,9)	(0,6)	(0,5)	(0,5)	(0,5)	(0,6)	(0,5)
3. Machines et appareils électriques .....	26,4	32,9	37,5	46,0	52,0	62,8	4,3	4,6	4,3	4,2	4,9	5,0
4. Matériel de transport .....	80,4	85,4	95,1	92,5	112,9	159,1	13,0	12,0	10,8	8,4	10,7	12,6
d) matériel ferroviaire .....	(1,1)	(1,4)	(0,9)	(1,2)	(1,6)	(1,3)	(0,2)	(0,2)	(0,1)	(0,1)	(0,2)	(0,1)
véhicules à moteur .....	(72,5)	(74,6)	(85,9)	(83,4)	(101,4)	(143,8)	(11,7)	(10,5)	(9,9)	(7,6)	(9,6)	(11,4)
bateaux et navires .....	(2,1)	(4,7)	(3,8)	(2,8)	(3,3)	(6,0)	(0,3)	(0,7)	(0,4)	(0,3)	(0,3)	(0,5)
5. Armes et munitions .....	1,4	1,2	1,0	1,4	1,1	1,1	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
<b>C. Métaux non ferreux</b> .....	<b>34,0</b>	<b>34,5</b>	<b>51,9</b>	<b>65,5</b>	<b>37,3</b>	<b>51,3</b>	<b>5,5</b>	<b>4,9</b>	<b>6,0</b>	<b>6,0</b>	<b>3,5</b>	<b>4,1</b>
1. Non travaillés .....	20,9	20,3	33,0	40,6	19,8	26,1	3,4	2,9	3,8	3,7	1,9	2,1
2. Travaillés .....	13,1	14,2	18,9	24,9	17,5	25,2	2,1	2,0	2,2	2,3	1,7	2,0
<b>D. Industrie textile</b> .....	<b>73,6</b>	<b>84,2</b>	<b>98,9</b>	<b>111,9</b>	<b>102,9</b>	<b>121,0</b>	<b>11,9</b>	<b>11,8</b>	<b>11,4</b>	<b>10,2</b>	<b>9,7</b>	<b>9,6</b>
1. Fibres .....	6,5	8,4	11,3	11,2	8,9	12,1	1,0	1,2	1,3	1,0	0,8	1,0
2. Fils .....	13,1	13,8	15,8	17,3	15,6	19,8	2,1	1,9	1,8	1,6	1,5	1,6
3. Tissus et vêtements .....	37,0	42,3	49,6	57,8	55,7	62,7	6,0	5,9	5,7	5,3	5,0	5,0
4. Autres .....	7,8	8,8	11,2	13,7	13,7	15,7	1,3	1,2	1,2	1,2	1,3	1,3

2. Produits organiques .....	14,5	17,1	21,3	38,9	32,3	41,5	2,3	2,4	3,5	3,1	3,3
3. Teintures, tannants et colorants .....	2,3	2,9	3,7	5,3	4,4	6,2	0,4	0,4	0,5	0,4	0,5
4. Produits pharmaceutiques .....	5,1	6,6	7,8	11,0	11,5	12,7	0,8	0,9	1,0	1,1	1,0
5. Engrais manufacturés .....	7,8	8,5	10,3	16,8	16,8	15,2	1,3	1,2	1,5	1,6	1,2
6. Divers .....	20,0	25,3	35,7	54,1	48,3	63,7	3,2	3,6	4,1	4,9	4,6
<b>F. Produits alimentaires, boissons, tabacs .</b>	<b>53,7</b>	<b>65,3</b>	<b>80,2</b>	<b>90,5</b>	<b>100,5</b>	<b>114,2</b>	<b>8,6</b>	<b>9,2</b>	<b>8,2</b>	<b>9,5</b>	<b>9,0</b>
dont : sucre et sucreries .....	(3,4)	(4,8)	(4,3)	(5,3)	(5,2)	(6,8)	(0,5)	(0,7)	(0,5)	(0,5)	(0,5)
viandes fraîches ou préparées .....	(12,5)	(15,2)	(20,5)	(20,5)	(21,4)	(23,5)	(2,0)	(2,1)	(2,4)	(1,9)	(2,0)
produits laitiers .....	(8,2)	(8,7)	(12,0)	(14,0)	(12,5)	(13,7)	(1,3)	(1,2)	(1,4)	(1,3)	(1,1)
<b>G. Industrie diamantaire .....</b>	<b>20,8</b>	<b>27,3</b>	<b>32,6</b>	<b>33,1</b>	<b>35,7</b>	<b>48,5</b>	<b>3,3</b>	<b>3,8</b>	<b>3,7</b>	<b>3,0</b>	<b>3,4</b>
<b>H. Charbonnages et cokeries .....</b>	<b>1,6</b>	<b>1,4</b>	<b>1,4</b>	<b>1,9</b>	<b>2,0</b>	<b>1,8</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,1</b>
<b>I. Industrie du pétrole .....</b>	<b>14,8</b>	<b>18,9</b>	<b>23,5</b>	<b>34,3</b>	<b>48,4</b>	<b>57,2</b>	<b>2,4</b>	<b>2,7</b>	<b>2,7</b>	<b>3,1</b>	<b>4,6</b>
<b>J. Industries diverses .....</b>	<b>48,2</b>	<b>56,3</b>	<b>67,9</b>	<b>80,5</b>	<b>74,5</b>	<b>87,5</b>	<b>7,8</b>	<b>7,9</b>	<b>7,8</b>	<b>7,3</b>	<b>7,0</b>
1. Matériaux de construction .....	4,5	5,0	5,9	6,5	6,1	7,1	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6
dont : ciment .....	(1,2)	(1,2)	(1,3)	(1,7)	(1,3)	(1,7)	(0,2)	(0,2)	(0,2)	(0,1)	(0,1)
2. Industrie verrière .....	10,8	12,8	14,0	14,5	12,0	15,4	1,7	1,8	1,6	1,3	1,2
dont : verre plat .....	(4,1)	(4,8)	(5,3)	(5,3)	(3,6)	(5,3)	(0,7)	(0,7)	(0,6)	(0,5)	(0,4)
3. Papier et ouvrages .....	11,9	13,6	16,6	20,5	17,2	21,1	1,9	1,9	1,9	1,6	1,7
4. Caoutchouc et ouvrages .....	4,7	5,1	6,8	9,3	10,8	11,2	0,8	0,7	0,8	0,8	0,9
5. Bois et ouvrages .....	13,1	16,5	20,4	22,2	21,8	26,4	2,1	2,3	2,3	2,1	2,1
6. Huiles et graisses .....	2,2	2,2	2,9	5,9	5,5	5,2	0,4	0,3	0,5	0,5	0,4
7. Chaussures .....	1,0	1,1	1,3	1,6	1,1	1,1	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1
<b>Total (A à J) ...</b>	<b>562,9</b>	<b>646,9</b>	<b>790,8</b>	<b>992,1</b>	<b>947,6</b>	<b>1133,6</b>	<b>90,8</b>	<b>91,0</b>	<b>90,9</b>	<b>90,2</b>	<b>89,6</b>
<b>K. Autres secteurs .....</b>	<b>57,3</b>	<b>64,1</b>	<b>79,3</b>	<b>107,7</b>	<b>109,3</b>	<b>131,2</b>	<b>9,2</b>	<b>9,0</b>	<b>9,1</b>	<b>9,8</b>	<b>10,4</b>
<b>Total général ...</b>	<b>620,2</b>	<b>711,0</b>	<b>870,1</b>	<b>1099,8</b>	<b>1056,9</b>	<b>1264,8</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Ministère des Affaires Économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Estimation des taux d'emploi par secteur

Taux d'emploi par secteur

**Union Economique Belgo-Luxembourgeoise**  
**Exportations par catégorie de produits**  
 (en millions de francs)

DÉSIGNATION	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
<i>Matières premières et produits demi-finis .....</i>	<b>285 457</b>	<b>327 751</b>	<b>328 148</b>	<b>372 751</b>	<b>466 604</b>	<b>616 210</b>	<b>518 608</b>	<b>615 515</b>
Produits agricoles .....	10 945	11 444	11 726	12 905	16 149	23 682	23 401	24 408
Produits industriels .....	274 512	316 307	316 422	359 846	450 455	592 528	495 207	591 107
dont : Matières premières .....	27 555	30 288	27 342	33 830	39 708	45 111	48 563	57 736
Produits demi-finis .....	246 957	286 019	289 080	326 016	410 747	547 417	446 644	533 371
<i>Combustibles et énergie .....</i>	<b>16 638</b>	<b>16 441</b>	<b>16 690</b>	<b>20 537</b>	<b>24 773</b>	<b>36 686</b>	<b>51 150</b>	<b>60 578</b>
<i>Biens de consommation .....</i>	<b>135 078</b>	<b>153 135</b>	<b>185 646</b>	<b>211 133</b>	<b>252 457</b>	<b>275 559</b>	<b>290 689</b>	<b>352 495</b>
Produits durables .....	90 243	99 967	123 885	139 357	162 351	167 182	179 864	227 380
Produits non durables .....	44 835	53 168	61 761	71 776	90 106	108 377	110 825	125 115
dont : Produits alimentaires .....	29 072	34 959	41 642	49 391	63 340	73 853	75 445	83 459
Produits non-alimentaires .....	15 763	18 209	20 119	22 385	26 766	34 524	35 380	41 656
<i>Biens d'équipement .....</i>	<b>58 981</b>	<b>71 464</b>	<b>79 665</b>	<b>93 446</b>	<b>108 521</b>	<b>142 020</b>	<b>163 738</b>	<b>193 074</b>
Moteurs et investissements finis .....	33 528	40 953	45 806	53 549	61 837	74 456	91 349	104 741
Matériel de transport .....	14 627	16 839	17 988	21 882	23 731	28 274	32 253	43 085
Appareils scientifiques et médicaux .....	1 299	1 653	2 051	2 476	2 906	3 875	5 083	5 957
Autres .....	9 527	12 019	13 820	15 539	20 047	35 414	35 053	39 291
<i>Autres produits .....</i>	<b>8 312</b>	<b>11 190</b>	<b>10 089</b>	<b>13 113</b>	<b>17 764</b>	<b>29 350</b>	<b>32 694</b>	<b>43 152</b>
<i>Total général ...</i>	<b>504 466</b>	<b>579 981</b>	<b>620 238</b>	<b>710 980</b>	<b>870 119</b>	<b>1 099 825</b>	<b>1 264 814</b>	

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de la Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

**Union Economique Belgo-Luxembourgeoise**  
**Importance relative des exportations par catégorie de produits**  
 (en pour-cent)

DÉSIGNATION	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
<i>Matières premières et produits demi-finis .....</i>								
Produits agricoles .....	56,6	56,5	52,9	52,4	53,6	56,0	49,1	48,7
Produits industriels .....	2,2	2,0	1,9	1,8	1,8	2,1	2,2	1,9
dont : Matières premières .....	54,4	54,5	51,0	50,6	51,8	53,9	46,9	46,8
Produits demi-finis .....	5,4	5,2	4,4	4,8	4,6	4,1	4,6	4,6
Produits finis .....	49,0	49,3	46,6	45,8	47,2	49,8	42,3	42,2
<i>Combustibles et énergie .....</i>								
<i>Biens de consommation .....</i>								
Produits durables .....	26,8	26,4	29,9	29,7	29,0	25,1	27,5	27,9
Produits non durables .....	17,9	17,2	20,0	19,6	18,6	15,2	17,0	18,0
dont : Produits alimentaires .....	8,9	9,2	9,9	10,1	10,4	9,9	10,5	9,9
Produits non-alimentaires .....	5,8	6,0	6,7	7,0	7,3	6,7	7,1	6,6
<i>Biens d'équipement .....</i>								
Moteurs et investissements finis .....	11,7	12,3	12,8	13,1	12,5	12,9	15,5	15,3
Matériel de transport .....	6,6	7,1	7,4	7,5	7,2	6,8	8,6	8,3
Appareils scientifiques et médicaux .....	2,9	2,9	2,9	3,1	2,7	2,6	3,1	3,4
Autres .....	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,5	0,5
<i>Autres produits .....</i>								
<i>Total général ...</i>	1,6	1,9	1,7	1,9	2,0	2,7	3,1	3,3
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Union Economic  
Répartition géographique des exportations  
(en milliers de francs)

DÉSIGNATION	France	Pays-Bas	Alle-magne Occi-dentale	Italie	Royaume-Uni	Dane-mark	C.E.E.	Pays à com-merce d'Etat	Autres pays de l'Euro-pe	Euro
<i>Matières premières et produits demi-finis .....</i>	<b>142 418</b>	<b>89 277</b>	<b>143 139</b>	<b>29 642</b>	<b>42 209</b>	<b>6 385</b>	<b>455 163</b>	<b>21 021</b>	<b>15 836</b>	<b>522 011</b>
Produits agricoles .....	9 731	3 780	4 438	403	812	221	19 633	158	1 386	21 111
Produits industriels .....	132 687	85 497	138 701	29 239	41 397	6 164	435 530	20 863	44 450	500 811
dans : Matières premières	13 844	9 399	12 858	4 444	4 764	151	45 840	2 130	2 475	50 111
Produits demi-finis	118 843	76 098	125 843	24 795	36 633	6 013	389 690	18 733	41 975	450 111
<i>Combustibles et énergie .....</i>	<b>3 714</b>	<b>8 545</b>	<b>14 731</b>	<b>1 588</b>	<b>6 496</b>	<b>5 705</b>	<b>40 872</b>	<b>108</b>	<b>7 977</b>	<b>48 911</b>
<i>Biens de consommation .....</i>	<b>74 433</b>	<b>86 239</b>	<b>103 079</b>	<b>17 589</b>	<b>14 687</b>	<b>2 946</b>	<b>299 602</b>	<b>2 180</b>	<b>24 677</b>	<b>326 411</b>
Produits durables .....	46 730	55 543	72 470	10 652	9 147	2 090	197 070	726	18 111	215 911
Produits non-durables .....	27 703	30 696	30 609	6 937	5 540	856	102 532	1 454	6 566	110 411
dans : Produits alimentaires .....	18 929	21 310	23 639	5 652	3 649	327	73 612	677	1 992	76 111
Produits non-alimentaires .....	8 774	9 386	6 970	1 285	1 891	529	28 920	777	4 574	34 111
<i>Biens d'équipement .....</i>	<b>40 630</b>	<b>27 970</b>	<b>27 582</b>	<b>8 452</b>	<b>10 346</b>	<b>2 666</b>	<b>118 269</b>	<b>6 229</b>	<b>21 377</b>	<b>145 811</b>
Moteurs et investissements finis .....	20 577	14 627	14 752	3 935	5 609	1 007	60 712	3 452	11 069	75 111
Matériel de transport .....	11 563	5 370	4 386	2 662	2 621	1 345	28 273	260	6 983	35 111
Appareils scientifiques et médicaux .....	1 573	794	927	259	438	33	4 036	134	578	4 111
Autres .....	6 917	7 179	7 517	1 596	1 678	281	25 248	2 383	2 747	30 111
<i>Autres produits .....</i>	<b>4 625</b>	<b>2 381</b>	<b>5 514</b>	<b>2 648</b>	<b>2 590</b>	<b>444</b>	<b>18 275</b>	<b>1 000</b>	<b>5 992</b>	<b>25 111</b>
<i>Total général ...</i>	<b>265 820</b>	<b>214 412</b>	<b>294 045</b>	<b>59 919</b>	<b>76 328</b>	<b>18 146</b>	<b>932 181</b>	<b>30 538</b>	<b>105 859</b>	<b>1 068 111</b>

Dommartin - 26000

**éto-Luxembourgeoise**  
 Catégorie de produits en 1976  
 (francs)

Zire	République d'Afrique du Sud	Autres pays d'Afrique	Afrique	U.S.A.	Canada	Autres pays d'Amérique	Amérique	Japon	Autres pays de l'Asie	Asie	Océanie et divers	Total général
833	<b>2 040</b>	<b>13 200</b>	<b>17 073</b>	<b>29 144</b>	<b>2 616</b>	<b>10 541</b>	<b>42 301</b>	<b>4 106</b>	<b>28 172</b>	<b>32 278</b>	<b>1 843</b>	<b>615 515</b>
22	65	859	946	349	36	975	1 360	150	741	891	34	24 408
811	<b>1 975</b>	<b>12 341</b>	<b>16 127</b>	<b>28 795</b>	<b>2 580</b>	<b>9 566</b>	<b>40 941</b>	<b>3 956</b>	<b>27 431</b>	<b>31 387</b>	<b>1 809</b>	<b>591 107</b>
501	<b>162</b>	<b>2 272</b>	<b>2 935</b>	<b>804</b>	<b>18</b>	<b>1 128</b>	<b>1 950</b>	<b>555</b>	<b>1 824</b>	<b>2 379</b>	<b>27</b>	<b>57 736</b>
310	<b>1 813</b>	<b>10 069</b>	<b>13 192</b>	<b>27 991</b>	<b>2 562</b>	<b>8 438</b>	<b>38 991</b>	<b>3 401</b>	<b>25 607</b>	<b>29 008</b>	<b>1 782</b>	<b>533 371</b>
17	<b>27</b>	<b>1 222</b>	<b>1 266</b>	<b>739</b>	<b>2</b>	<b>94</b>	<b>835</b>	<b>296</b>	<b>393</b>	<b>689</b>	<b>8 831</b>	<b>60 578</b>
449	<b>464</b>	<b>5 921</b>	<b>7 834</b>	<b>6 948</b>	<b>1 050</b>	<b>1 513</b>	<b>9 511</b>	<b>676</b>	<b>7 191</b>	<b>7 867</b>	<b>824</b>	<b>352 495</b>
528	121	1 921	2 570	4 325	430	356	5 111	273	3 162	3 435	357	227 380
921	343	4 000	5 264	2 623	620	1 157	4 400	403	4 029	4 432	467	125 115
745	<b>316</b>	<b>3 081</b>	<b>3 852</b>	<b>385</b>	<b>124</b>	<b>512</b>	<b>1 021</b>	<b>112</b>	<b>2 057</b>	<b>2 169</b>	<b>136</b>	<b>83 459</b>
176	<b>27</b>	<b>919</b>	<b>1 412</b>	<b>2 238</b>	<b>496</b>	<b>645</b>	<b>3 379</b>	<b>291</b>	<b>1 972</b>	<b>2 263</b>	<b>331</b>	<b>41 656</b>
745	<b>1 684</b>	<b>11 185</b>	<b>14 614</b>	<b>5 761</b>	<b>816</b>	<b>5 861</b>	<b>12 438</b>	<b>669</b>	<b>17 756</b>	<b>18 425</b>	<b>1 722</b>	<b>193 074</b>
924	<b>1 128</b>	<b>7 959</b>	<b>10 011</b>	<b>2 143</b>	<b>267</b>	<b>3 384</b>	<b>5 794</b>	<b>293</b>	<b>12 631</b>	<b>12 924</b>	<b>779</b>	<b>104 741</b>
47	347	1 606	2 000	642	37	1 677	2 356	27	2 449	2 476	737	43 085
35	22	110	167	438	12	62	512	203	311	514	16	5 957
739	187	1 510	2 436	2 538	500	737	3 776	146	2 365	2 511	190	39 291
22	<b>191</b>	<b>6 161</b>	<b>6 374</b>	<b>2 324</b>	<b>144</b>	<b>1 681</b>	<b>4 149</b>	<b>1 132</b>	<b>5 443</b>	<b>6 575</b>	<b>787</b>	<b>43 152</b>
066	<b>4 406</b>	<b>37 689</b>	<b>47 161</b>	<b>44 916</b>	<b>4 628</b>	<b>19 690</b>	<b>69 234</b>	<b>6 879</b>	<b>58 955</b>	<b>65 834</b>	<b>14 007</b>	<b>1 264 814</b>

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

**Union Economique Belgo-Luxembourgeoise**  
**Différence des exportations de 1976 par rapport à 1975**  
 (en pour-cent)

DÉSIGNATION	France	Pays-Bas	Rép. féd. d'Alle- magne	Italie	Royaume-Uni	Danemar k	C.E.E.	Pays à com- merce d'Etat	Europe	U.S.A.	Amé- rique	Asie	Total général	
<i>Matières premières et produits demi-finis .....</i>	+ 27,3	+ 22,3	+ 28,3	+ 55,7	+ 6,6	+ 21,3	+ 25,7	+ 4,0	+ 22,9	+ 16,5	+ 0,2	- 5,7	+ 2,1	+ 18,7
Produits agricoles .....	+ 3,8	+ 55,7	+ 35,8	+ 43,9	- 6,1	- 42,1	+ 15,8	- 38,3	+ 13,6	+ 25,5	- 10,6	- 32,6	- 50,5	+ 4,3
Produits industriels .....	+ 29,5	+ 21,2	+ 28,1	+ 55,9	+ 6,9	+ 26,3	+ 26,2	+ 4,5	+ 23,3	+ 16,4	+ 0,6	- 3,4	+ 5,3	+ 19,4
dont : Matières premières .....	+ 33,1	+ 45,1	+ 30,7	+ 60,9	- 25,6	+ 7,1	+ 26,0	+ 71,9	+ 27,5	- 6,5	- 0,3	- 12,5	- 34,6	+ 18,9
Produits demi-finis .....	+ 29,1	+ 18,7	+ 27,8	+ 55,0	+ 13,3	+ 26,8	+ 26,3	+ 0,1	+ 22,8	+ 17,2	+ 0,6	- 1,1	+ 10,8	+ 19,4
<i>Combustibles et énergie .....</i>	+ 68,1	+ 24,2	+ 42,8	+ 17,5	+ 10,9	+ 36,4	+ 32,5	- 22,3	+ 23,8	- 44,9	- 47,2	- 10,8	+ 93,5	+ 18,4
<i>Biens de consommation .....</i>	+ 32,5	+ 15,8	+ 21,1	+ 41,5	+ 13,9	+ 38,9	+ 23,0	+ 27,1	+ 23,5	- 31,4	- 26,4	+ 20,5	+ 27,1	+ 21,3
Produits durables .....	+ 45,5	+ 12,9	+ 28,2	+ 49,1	+ 62,8	+ 43,5	+ 29,5	+ 28,5	+ 29,8	- 46,3	- 41,8	+ 42,9	+ 31,3	+ 26,4
Produits non durables .....	+ 15,2	+ 21,4	+ 7,1	+ 31,3	- 23,9	+ 28,7	+ 12,1	+ 26,4	+ 12,8	+ 26,3	+ 6,2	+ 11,9	+ 24,0	+ 12,9
dont : Produits alimentaires .....	+ 11,6	+ 21,6	+ 7,4	+ 37,2	- 38,3	+ 66,0	+ 9,9	+ 68,8	+ 10,6	+ 17,7	- 19,2	+ 22,4	+ 15,1	+ 10,6
Produits non alimentaires .....	+ 23,9	+ 21,0	+ 6,0	+ 10,4	+ 38,9	+ 13,0	+ 18,1	+ 3,7	+ 18,1	+ 28,0	+ 17,4	- 9,3	+ 34,0	+ 17,7
<i>Biens d'équipement .....</i>	+ 42,9	+ 11,9	+ 18,2	+ 7,8	+ 30,4	+ 59,9	+ 24,9	- 27,3	+ 21,0	+ 3,5	- 7,4	+ 12,0	+ 22,2	+ 17,9
Moteurs et investissements fixes .....	+ 47,1	+ 5,0	+ 12,2	- 7,3	+ 19,5	+ 23,3	+ 18,7	- 16,8	+ 13,2	- 5,7	- 13,6	+ 30,6	+ 38,4	+ 14,7
Matériel de transport .....	+ 58,7	+ 26,5	+ 24,8	+ 27,6	+ 96,6	+ 132,3	+ 47,9	- 66,6	+ 54,4	- 39,7	- 25,2	- 25,9	- 20,8	+ 33,6
Appareils scientifiques et médicaux .....	+ 29,5	+ 26,8	+ 33,6	- 1,9	+ 37,3	+ 13,8	+ 27,9	+ 5,5	+ 25,2	+ 28,1	+ 22,8	- 31,6	- 5,5	+ 17,2
Autres .....	+ 16,5	+ 15,7	+ 25,9	+ 28,1	+ 5,6	+ 16,1	+ 18,7	- 32,1	+ 11,8	+ 34,4	+ 19,7	- 0,1	+ 21,5	+ 12,1
<i>Autres produits .....</i>	+ 35,0	+ 31,3	+ 9,1	+ 40,2	+ 23,0	+ 11,6	+ 24,1	- 15,0	+ 18,4	+ 120,5	+ 20,4	+ 115,3	+ 54,4	+ 32,0
<i>Total général ...</i>	+ 31,5	+ 18,4	+ 24,9	+ 40,8	+ 11,6	+ 33,1	+ 25,0	- 4,0	+ 22,7	+ 4,2	- 5,9	+ 12,2	+ 14,5	+ 19,7

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

**Union Economique Belgo-Luxembourgeoise**  
 Différence des importations de 1976 par rapport à 1975  
 (en pour-cent)

DÉSIGNATION	France	Pays-Bas	Rép. féd. d'Alle- magne	Italie	Royaume-Uni	Danemarck	C.E.E.	Pays à com- merce d'Etat	Europe	U.S.A.	Amérique	Afrique	Asie	Total général
<i>Matières premières et produits demi-finis</i> .....	+ 18,0	+ 14,1	+ 36,2	+ 23,9	+ 42,8	- 13,7	+ 26,1	+ 14,2	+ 25,3	+ 22,1	+ 26,4	+ 29,6	+ 55,4	+ 27,2
Produits agricoles .....	- 1,2	+ 39,0	+ 2,5	+ 98,7	+ 103,4	+ 5,9	+ 17,0	- 19,4	+ 32,7	+ 40,9	- 25,4	+ 72,9	+ 15,5	
Produits industriels .....	+ 18,9	+ 12,7	+ 36,9	+ 23,4	+ 42,6	- 17,0	+ 26,4	+ 17,8	+ 25,5	+ 21,7	+ 25,5	+ 38,5	+ 54,8	+ 27,7
<i>dont : Matières premières</i>	+ 12,3	+ 1,6	+ 28,9	+ 20,3	- 12,2	+ 73,1	+ 9,2	+ 34,3	+ 10,2	+ 23,4	+ 23,3	+ 14,8	+ 46,7	+ 17,8
<i>Produits demi-finis</i>	+ 21,9	+ 15,5	+ 37,5	+ 23,6	+ 49,3	+ 1,7	+ 30,0	+ 10,1	+ 29,0	+ 20,4	+ 28,1	+ 49,4	+ 58,8	+ 30,9
<i>Combustibles et énergie</i> .....	+ 10,8	+ 47,9	+ 4,7	- 2,1	+ 27,4	+ 142,9	+ 28,5	- 31,0	+ 19,9	+ 139,2	+ 96,5	- 2,8	+ 21,5	+ 20,7
<i>Biens de consommation</i> .....	+ 15,3	+ 27,7	+ 28,6	+ 16,1	+ 39,8	+ 22,4	+ 23,8	+ 9,0	+ 23,2	+ 30,2	+ 32,3	+ 55,4	+ 41,7	+ 24,8
Produits durables .....	+ 15,9	+ 25,3	+ 31,1	+ 18,5	+ 40,5	+ 26,5	+ 24,2	+ 23,9	+ 23,9	+ 33,4	+ 34,8	+ 65,6	+ 45,4	+ 25,9
Produits non durables .....	+ 14,4	+ 29,5	+ 20,7	+ 8,1	+ 38,7	+ 20,8	+ 23,3	- 17,0	+ 22,2	+ 27,8	+ 31,4	+ 53,1	+ 24,6	+ 23,3
<i>dont : Produits alimentaires</i>	+ 18,1	+ 34,3	+ 27,5	+ 6,6	+ 58,6	+ 23,8	+ 28,6	- 20,2	+ 26,4	+ 20,5	+ 30,0	+ 53,1	+ 20,0	+ 26,9
<i>Produuits non-alimentaires</i>	+ 5,8	+ 14,1	+ 14,1	+ 13,1	+ 13,9	- 2,5	+ 11,2	+ 26,4	+ 12,4	+ 39,4	+ 37,7	+ 37,5	+ 64,6	+ 14,2
<i>Biens d'équipement</i> .....	- 7,4	+ 8,1	+ 2,5	+ 16,8	+ 4,2	+ 35,1	+ 2,5	- 5,0	+ 2,9	- 16,1	- 14,7	+ 57,1	+ 17,2	+ 1,5
Moteurs et investissements fixes .....	- 2,1	+ 12,6	+ 0,0	+ 14,9	- 8,3	+ 35,6	+ 2,3	- 5,9	+ 2,6	+ 4,4	+ 6,5	+ 32,7	+ 19,1	+ 3,3
Matériel de transport .....	- 32,7	+ 27,5	+ 19,2	+ 68,2	+ 45,0	+ 58,3	+ 10,9	- 32,8	+ 11,7	- 76,0	+ 71,4	+ 26,1	- 7,8	
Appareils scientifiques et médicaux .....	+ 18,3	+ 21,0	+ 29,4	+ 27,9	+ 8,4	+ 30,1	+ 23,8	+ 26,9	+ 23,4	+ 41,7	+ 42,6	+ 250,0	+ 23,5	+ 25,8
Autres .....	- 9,1	- 14,7	- 4,2	- 12,2	+ 7,3	+ 17,4	- 7,2	+ 13,0	- 6,3	+ 19,3	+ 18,7	—	+ 7,3	- 3,7
<i>Autres produits</i> .....	+ 48,6	+ 24,1	+ 21,3	+ 198,1	- 65,0	+ 200,0	- 7,2	+ 34,0	- 36,3	- 13,9	+ 16,4	+ 5,4	+ 4,2	- 25,3
<i>Total général</i> ...	+ 12,9	+ 22,4	+ 23,7	+ 18,4	+ 31,2	+ 11,8	+ 21,1	- 0,8	+ 18,9	+ 16,5	+ 22,5	+ 20,9	+ 29,2	+ 20,6

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de la Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

**Union Economique Belgo-Luxembourgeoise**  
**Imports par secteur industriel**  
(classification C.T.C.I.)

DÉSIGNATION	Valeur (en milliards de francs)					Pourcentage de la valeur totale						
	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1971	1972	1973	1974	1975	1976
A. Sidérurgie .....	22,6	22,8	30,3	45,2	38,3	46,0	3,6	3,3	3,5	3,9	3,4	3,4
1. Formes primaires .....	6,9	7,4	10,0	15,4	11,6	14,6	1,1	1,1	1,2	1,3	1,0	1,1
2. Produits mi-finis .....	15,7	15,4	20,3	29,8	26,7	31,4	2,5	2,2	2,3	2,6	2,4	2,3
B. Fabrications métalliques .....	189,1	209,1	252,0	288,0	315,8	374,9	30,1	30,7	29,4	24,8	28,0	27,5
1. Articles manufacturés non dénommés ailleurs .....	17,0	16,0	19,1	25,9	26,7	29,2	2,7	2,3	2,2	2,2	2,4	2,1
2. Machines (sauf électriques) .....	65,7	67,8	81,3	99,9	103,9	110,9	10,4	10,0	9,5	8,6	9,2	8,1
donc : machines pour le travail des métaux .....	(4,3)	(4,3)	(5,1)	(6,9)	(7,4)	(6,1)	(0,7)	(0,6)	(0,6)	(0,6)	(0,7)	(0,4)
machines textiles .....	(3,6)	(3,9)	(4,5)	(5,8)	(4,6)	(5,2)	(0,6)	(0,6)	(0,5)	(0,5)	(0,4)	(0,4)
machines et appareils électriques .....	34,9	37,4	46,4	58,5	61,1	69,0	5,6	5,5	5,4	5,0	5,4	5,1
4. Matériel de transport .....	71,3	87,7	104,9	103,2	123,5	165,2	11,4	12,9	12,3	8,9	10,9	12,1
donc : matériel ferroviaire .....	(1,6)	(2,2)	(1,4)	(1,8)	(2,0)	(1,3)	(0,3)	(0,3)	(0,3)	(0,2)	(0,2)	(0,1)
véhicules à moteur .....	(62,2)	(77,0)	(92,8)	(89,7)	(105,8)	(151,7)	(9,9)	(11,1)	(10,8)	(7,7)	(9,4)	(11,1)
bateaux et navires .....	(0,5)	(0,6)	(1,4)	(0,8)	(1,5)	(1,0)	(0,1)	(0,1)	(0,2)	(0,1)	(0,1)	(0,1)
5. Armes et munitions .....	0,2	0,2	0,3	0,5	0,6	0,6	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	—
C. Métaux non ferreux .....	28,9	28,6	44,2	53,9	35,0	49,9	4,6	4,2	5,2	5,2	3,1	3,7
1. Non travaillés .....	25,0	24,4	38,5	50,2	28,2	40,7	4,0	3,6	4,5	4,3	2,5	3,0
2. Travaillés .....	3,9	4,2	5,7	8,7	6,8	9,2	0,6	0,6	0,7	0,9	0,6	0,7
D. Industrie textile .....	57,5	65,0	81,5	95,4	89,9	109,9	9,1	9,5	9,5	8,2	7,9	8,1
1. Fibres .....	14,3	15,9	20,5	20,6	14,8	20,3	2,3	2,3	2,4	1,8	1,3	1,5
2. Filo. ....	11,9	12,7	15,5	19,5	17,0	21,7	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0

2. Produits organiques .....	10,3	12,2	15,6	37,8	27,7	34,4	1,6	1,8	3,2	2,4	2,5			
3. Teintures, tannants et colorants .....	3,5	3,8	4,9	5,9	4,9	6,7	0,5	0,6	0,5	0,4	0,5			
4. Produits pharmaceutiques .....	7,4	8,5	9,7	12,8	12,8	14,6	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1			
5. Engrais manufacturés .....	2,4	2,5	3,2	4,4	4,8	5,1	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4			
6. Divers .....	19,4	20,9	26,0	38,3	34,7	44,9	3,1	3,1	3,0	3,3	3,1			
<b>F. Produits alimentaires, boissons, tabacs .</b>	<b>75,7</b>	<b>83,9</b>	<b>103,6</b>	<b>115,4</b>	<b>130,6</b>	<b>185,5</b>	<b>12,0</b>	<b>12,3</b>	<b>12,1</b>	<b>10,0</b>	<b>11,5</b>	<b>13,6</b>		
dont : sucre et sucreries .....	(1,1)	(1,0)	(1,4)	(1,5)	(2,5)	(3,5)	(0,2)	(0,1)	(0,2)	(0,1)	(0,2)	(0,3)		
viandes fraîches ou préparées .....	(5,5)	(6,8)	(8,6)	(8,6)	(10,4)	(12,6)	(0,9)	(1,0)	(1,0)	(0,8)	(0,9)	(0,9)		
produits laitiers .....	(7,1)	(7,1)	(10,2)	(11,6)	(12,7)	(16,9)	(1,1)	(1,0)	(1,2)	(1,0)	(1,1)	(1,2)		
<b>G. Industrie diamantaire .....</b>	<b>22,4</b>	<b>25,7</b>	<b>37,4</b>	<b>37,9</b>	<b>34,4</b>	<b>50,2</b>	<b>3,6</b>	<b>3,8</b>	<b>4,4</b>	<b>3,3</b>	<b>3,1</b>	<b>3,7</b>		
<b>H. Charbonnages et cokeries .....</b>	<b>13,4</b>	<b>14,2</b>	<b>17,8</b>	<b>29,4</b>	<b>25,9</b>	<b>26,8</b>	<b>2,1</b>	<b>2,1</b>	<b>2,1</b>	<b>2,5</b>	<b>2,3</b>	<b>2,0</b>		
<b>I. Industrie du pétrole .....</b>	<b>43,5</b>	<b>43,1</b>	<b>51,0</b>	<b>126,6</b>	<b>117,8</b>	<b>143,6</b>	<b>6,9</b>	<b>6,3</b>	<b>6,0</b>	<b>10,9</b>	<b>10,4</b>	<b>10,5</b>		
1. Produit brut ou semi-raffiné .....	32,7	33,6	36,9	89,2	83,6	102,6	5,2	4,9	4,3	7,7	7,4	7,5		
2. Produits dérivés .....	10,8	9,5	14,1	37,4	34,2	41,0	1,7	1,4	1,7	3,1	3,0	3,0		
<b>J. Industries diverses .....</b>	<b>48,3</b>	<b>52,1</b>	<b>66,8</b>	<b>92,9</b>	<b>84,7</b>	<b>102,8</b>	<b>7,7</b>	<b>7,6</b>	<b>7,8</b>	<b>8,0</b>	<b>7,5</b>	<b>7,5</b>		
1. Matériaux de construction .....	1,2	1,4	1,7	3,0	2,9	3,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,2		
2. Industrie verrière .....	3,2	3,5	4,2	4,9	5,5	6,2	0,5	0,5	0,5	0,4	0,5	0,5		
3. Papier et ouvrages .....	15,4	16,4	20,7	30,1	24,3	30,6	2,5	2,4	2,4	2,6	2,2	2,2		
4. Caoutchouc et ouvrages .....	7,6	7,6	9,2	12,7	12,9	14,2	1,2	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0		
5. Bois et ouvrages .....	12,3	14,1	20,4	26,2	24,0	32,2	2,0	2,1	2,4	2,3	2,1	2,4		
6. Huiles et graisses .....	4,5	4,4	5,3	9,1	7,1	7,1	0,7	0,6	0,6	0,8	0,6	0,5		
7. Chaussures .....	4,1	4,7	5,3	6,9	8,0	9,3	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7		
<b>Total (A à J) ...</b>	<b>549,3</b>	<b>598,0</b>	<b>749,9</b>	<b>997,9</b>	<b>965,4</b>	<b>1205,6</b>	<b>87,3</b>	<b>87,7</b>	<b>87,6</b>	<b>86,1</b>	<b>85,4</b>	<b>88,4</b>		
<b>K. Autres secteurs .....</b>	<b>79,8</b>	<b>83,8</b>	<b>106,2</b>	<b>162,8</b>	<b>165,5</b>	<b>157,9</b>	<b>12,7</b>	<b>12,3</b>	<b>12,4</b>	<b>13,9</b>	<b>14,6</b>	<b>11,6</b>		
<b>Total général ...</b>	<b>629,1</b>	<b>681,8</b>	<b>856,1</b>	<b>1160,7</b>	<b>1130,9</b>	<b>1363,5</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>		

, Source : Ministère des Affaires Économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

**Union Economique Belgo-Luxembourgeoise**  
**Importations par catégorie de produits**  
 (en millions de francs)

DÉSIGNATION	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
<i>Matières premières et produits demi-finis .....</i>	<b>284 787</b>	<b>312 463</b>	<b>328 601</b>	<b>356 603</b>	<b>455 164</b>	<b>582 179</b>	<b>518 855</b>	<b>659 737</b>
Produits agricoles .....	10 013	11 518	12 339	13 242	17 797	21 878	21 827	25 212
Produits industriels .....	274 774	300 945	916 262	343 361	437 367	560 301	497 028	634 525
donc : Matières premières .....	74 428	84 568	78 954	84 810	107 261	139 141	123 125	145 073
Produits demi-finis .....	200 346	216 377	237 308	258 551	330 106	421 160	373 903	489 452
<i>Combustibles et énergie .....</i>	<b>45 007</b>	<b>52 095</b>	<b>61 079</b>	<b>62 368</b>	<b>75 327</b>	<b>166 388</b>	<b>159 423</b>	<b>192 428</b>
<i>Biens de consommation .....</i>	<b>104 694</b>	<b>116 847</b>	<b>137 935</b>	<b>156 911</b>	<b>193 947</b>	<b>234 892</b>	<b>254 863</b>	<b>318 147</b>
Produits durables .....	60 121	65 830	77 430	90 312	112 333	139 309	149 444	188 126
Produits non durables .....	44 573	51 017	60 505	66 599	81 614	95 583	105 419	130 021
donc : Produits alimentaires .....	32 182	36 674	43 998	48 114	59 609	67 356	75 966	96 394
Produits non-alimentaires .....	12 391	14 343	16 507	18 485	22 005	28 227	29 453	33 627
<i>Biens d'équipement .....</i>	<b>65 807</b>	<b>88 432</b>	<b>100 692</b>	<b>104 315</b>	<b>126 153</b>	<b>160 341</b>	<b>169 391</b>	<b>171 922</b>
Moteurs et investissements finis .....	40 461	54 350	63 302	66 041	80 759	101 772	106 021	109 565
Matériel de transport .....	9 962	12 724	11 825	14 046	17 382	21 153	23 666	21 810
Appareils scientifiques et médicaux .....	3 721	4 555	5 313	5 075	5 808	7 529	7 797	9 806
Autres .....	11 663	16 803	20 252	19 153	22 204	29 887	31 907	30 741
<i>Autres produits .....</i>	<b>758</b>	<b>810</b>	<b>756</b>	<b>1 576</b>	<b>5 538</b>	<b>16 885</b>	<b>28 413</b>	<b>21 336</b>
<i>Total général ...</i>	<b>501 053</b>	<b>570 647</b>	<b>629 063</b>	<b>681 773</b>	<b>856 129</b>	<b>1 160 685</b>	<b>1 130 945</b>	<b>1 363 470</b>

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique  
 et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

**Union Economique Belgo-Luxembourgeoise**  
**Importance relative des importations par catégorie de produits**  
 (en pour-cent)

DÉSIGNATION	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
<i>Matières premières et produits demi-finis .....</i>	56,8	54,8	52,3	52,3	53,2	50,2	45,9	48,4
Produits agricoles .....	2,0	2,0	2,0	1,9	2,1	1,9	1,9	1,9
Produits industriels .....	54,8	52,8	50,3	50,4	51,1	48,3	44,0	46,5
dout : Matières premières .....	14,8	14,8	12,6	12,5	12,6	12,0	10,9	10,6
Produits demi-finis .....	40,0	38,0	37,7	37,9	38,5	36,3	33,1	35,9
<i>Combustibles et énergie .....</i>	9,0	9,1	9,7	9,2	8,8	14,3	14,1	14,1
<i>Biens de consommation .....</i>	20,9	20,5	21,9	23,0	22,7	20,2	22,5	23,3
Produits durables .....	12,0	11,5	12,3	13,2	13,1	12,0	13,2	13,8
Produits non durables .....	8,9	9,0	9,6	9,8	9,6	8,2	9,3	9,5
dout : Produits alimentaires .....	6,4	6,5	7,0	7,1	7,0	5,8	6,7	7,1
Produits non-alimentaires .....	2,5	2,5	2,6	2,7	2,6	2,4	2,6	2,4
<i>Biens d'équipement .....</i>	13,1	15,5	16,0	15,3	14,7	13,8	15,0	12,6
Moteurs et investissements finis .....	8,1	9,5	10,1	9,7	9,4	8,8	9,4	8,0
Matériel de transport .....	2,0	2,2	1,9	2,1	2,0	1,8	2,1	1,6
Appareils scientifiques et médicaux .....	0,7	0,8	0,8	0,7	0,7	0,6	0,7	0,7
Autres .....	2,3	3,0	3,2	2,8	2,6	2,6	2,8	2,3
<i>Autres produits .....</i>	0,2	0,1	0,1	0,2	0,6	1,5	2,5	1,6
<i>Total général ...</i>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Union Economique et  
Répartition géographique des importations  
(en milliards de francs)

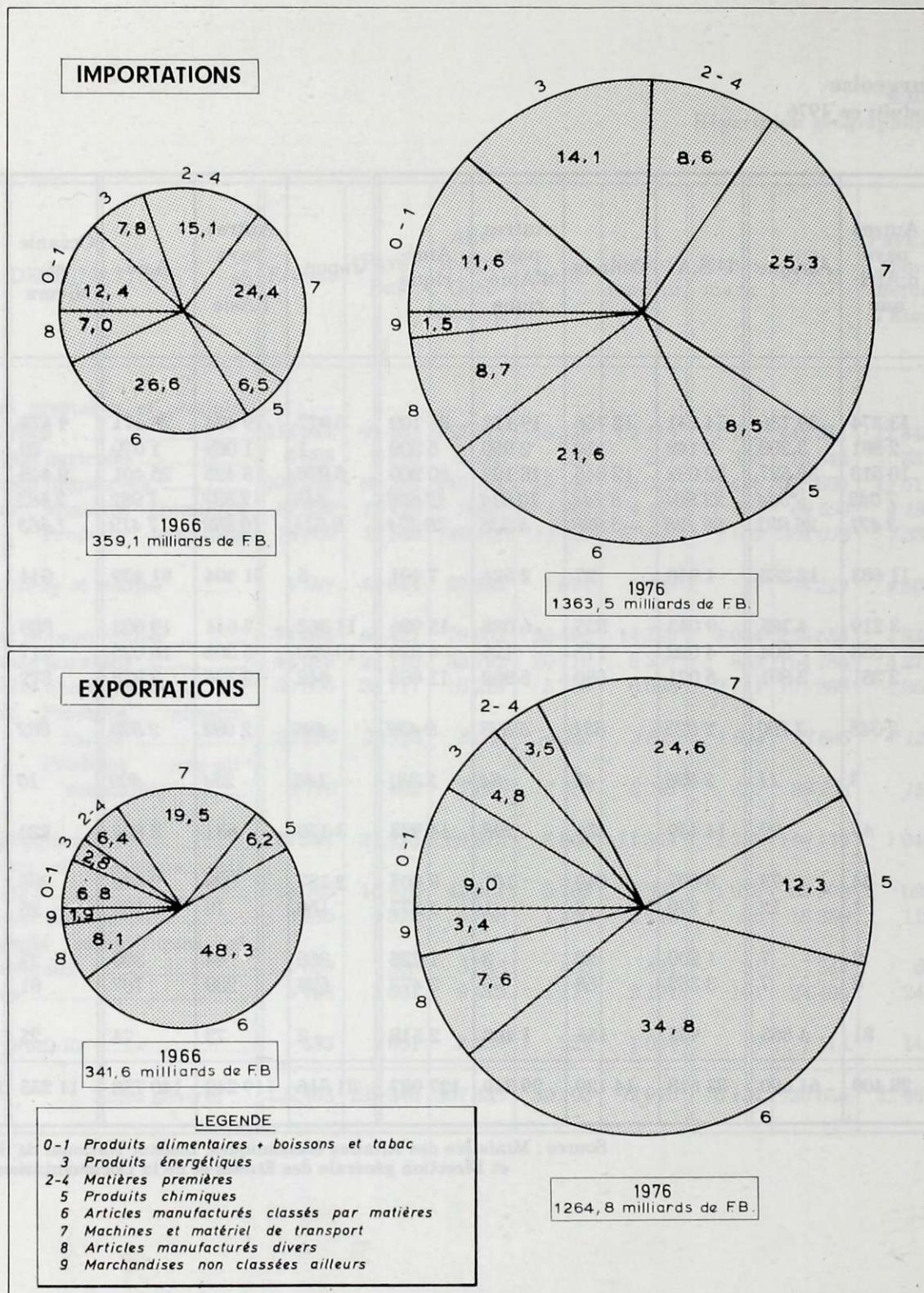
DÉSIGNATION	France	Pays-Bas	Allemagne Occidentale	Italie	Royaume-Uni	Danemark	C.E.E.	Pays à commerce d'Etat	Autres pays de l'Europe	Euro
<i>Matières premières et produits demi-finis .....</i>	<b>113 617</b>	<b>94 483</b>	<b>152 275</b>	<b>15 350</b>	<b>62 319</b>	<b>1 732</b>	<b>442 511</b>	<b>12 348</b>	<b>43 088</b>	<b>497</b>
Produits agricoles .....	4 385	6 195	2 485	151	297	306	13 842	831	1 022	15
Produits industriels .....	109 232	88 288	149 791	15 199	62 022	1 426	428 669	11 517	42 066	482
dans : Matières premières	32 429	15 728	9 691	1 062	4 177	424	64 593	4 185	8 571	77
Produits demi-finis	76 803	72 560	140 100	14 137	57 845	1 002	364 076	7 333	33 494	404
<i>Combustibles et énergie .....</i>	<b>4 569</b>	<b>44 654</b>	<b>20 985</b>	<b>1 094</b>	<b>2 909</b>	<b>17</b>	<b>74 229</b>	<b>4 608</b>	<b>1 862</b>	<b>80</b>
<i>Biens de consommation .....</i>	<b>74 095</b>	<b>66 427</b>	<b>70 002</b>	<b>26 468</b>	<b>14 310</b>	<b>3 024</b>	<b>256 653</b>	<b>4 534</b>	<b>16 377</b>	<b>277</b>
Produits durables .....	43 289	27 710	53 782	20 710	8 307	883	154 784	3 271	8 602	166
Produits non-durables .....	30 806	38 717	16 220	5 758	6 003	2 141	101 869	1 263	7 775	110
dans : Produits alimentaires .....	22 096	30 725	8 531	4 352	3 812	1 944	73 665	1 129	5 138	79
Produits non-alimentaires .....	8 710	7 992	7 689	1 406	2 191	197	28 204	134	2 637	30
<i>Biens d'équipement .....</i>	<b>29 347</b>	<b>27 915</b>	<b>60 812</b>	<b>8 866</b>	<b>11 514</b>	<b>1 355</b>	<b>140 149</b>	<b>1 049</b>	<b>11 519</b>	<b>152</b>
Moteurs et investissements finis .....	18 525	16 518	41 097	5 769	6 307	1 078	89 509	620	7 680	97
Matériel de transport .....	3 485	4 522	6 888	1 440	2 445	95	18 886	119	1 320	20
Appareils scientifiques et médicaux .....	1 569	1 308	3 348	486	491	81	7 348	66	732	8
Autres .....	5 768	5 567	9 479	1 171	2 191	101	24 406	244	1 787	26
<i>Autres produits .....</i>	<b>535</b>	<b>1 861</b>	<b>3 359</b>	<b>322</b>	<b>1 024</b>	<b>9</b>	<b>7 114</b>	<b>142</b>	<b>6 498</b>	<b>13</b>
<i>Total général ...</i>	<b>222 163</b>	<b>235 340</b>	<b>307 433</b>	<b>52 100</b>	<b>92 976</b>	<b>6 137</b>	<b>920 656</b>	<b>22 681</b>	<b>79 344</b>	<b>1 022</b>

**geo-Luxembourgeoise**  
 Catégorie de produits en 1976  
 (en francs)

Zone	République d'Afrique du Sud	Autres pays d'Afrique	Afrique	U.S.A.	Canada	Autres pays d'Amérique	Amérique	Japon	Autres pays de l'Asie	Asie	Océanie et divers	Total général
1702	7 660	13 374	39 736	54 241	12 756	19 112	86 109	6 977	19 494	26 471	9 474	659 737
84	264	2 861	3 209	2 149	110	2 950	5 209	1	1 069	1 070	29	25 212
1618	7 396	10 513	36 527	52 092	12 646	16 162	80 900	6 976	18 425	25 401	9 445	634 525
137	1 355	7 042	9 534	22 964	8 748	10 914	42 626	445	7 537	7 982	7 582	145 073
1481	6 041	3 471	26 993	29 128	3 898	5 248	38 274	6 531	10 888	17 419	1 863	489 452
—	602	11 683	12 285	4 940	27	2 524	7 491	5	91 404	91 409	544	192 428
197	1 289	3 219	4 705	9 043	855	6 088	15 986	11 362	7 641	19 003	889	318 147
11	25	868	904	4 022	175	126	4 323	10 720	5 305	16 025	217	188 126
186	1 264	2 351	3 801	5 021	680	5 962	11 663	642	2 336	2 978	672	130 021
185	1 257	2 348	3 790	2 923	631	5 878	9 432	496	2 082	2 578	662	96 394
1	7	3	11	2 098	49	84	2 231	146	254	400	10	33 627
10	46	43	99	14 439	336	208	14 983	3 170	631	3 801	322	171 922
6	33	34	73	8 607	249	151	9 007	2 137	329	2 466	208	109 565
1	10	1	12	1 270	6	1	1 277	150	19	169	26	21 810
2	3	2	7	1 200	23	3	1 226	355	44	399	27	9 806
1	—	6	7	3 362	58	53	3 473	528	239	767	61	30 741
771	13	81	4 865	955	155	1 408	2 518	2	72	74	25	21 236
2 680	9 610	28 400	61 690	83 618	14 129	29 340	127 087	21 516	119 242	140 758	11 255	1 363 470

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

**Union Economique Belgo-Luxembourgeoise**  
**Structure des importations et des exportations en 1966 et 1976**  
 (par classes de produits - en %)



Source : Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Etudes et de la Documentation.

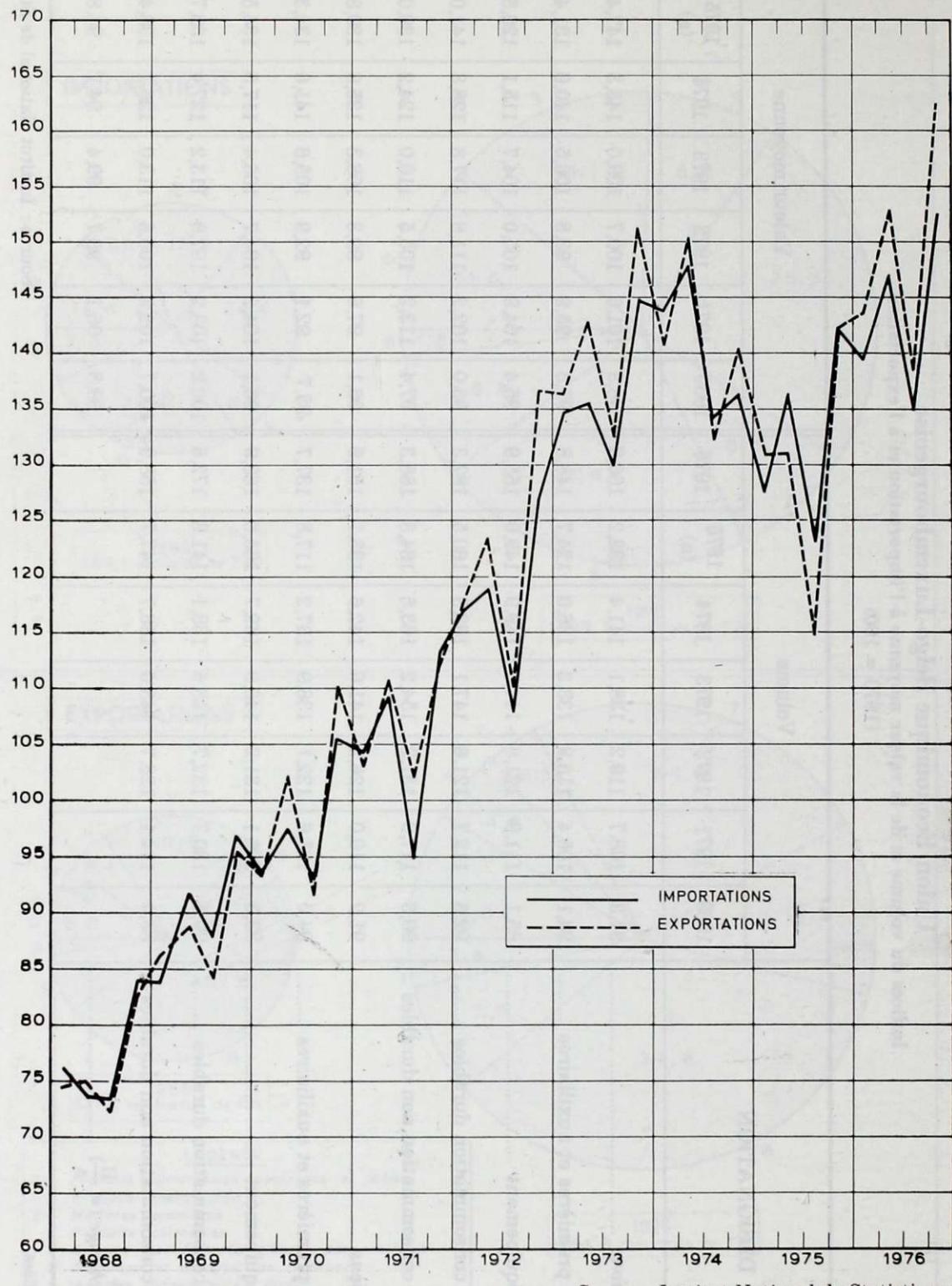
**Union Economique Belgo-Luxembourgeoise**  
**Indices du volume et de la valeur moyenne à l'importation et à l'exportation**  
(1970 = 100)

DESIGNATION	Volume						Valeur moyenne							
	1969	1971	1972	1973	1974	1975 (a)	1976	1969	1971	1972	1973	1974	1975 (a)	1976
A. Importations .....	91,3	108,7	119,2	138,1	141,4	133,2	150,9	96,3	101,6	100,7	109,0	143,3	147,4	158,4
Matières premières et auxiliaires .....	94,1	106,4	115,9	133,3	136,0	124,7	148,8	97,5	95,9	93,8	106,5	140,6	131,4	137,9
Biens d'équipement .....	85,1	111,9	121,8	144,7	149,9	149,0	155,9	95,4	104,9	105,0	104,7	115,1	126,5	139,3
Biens de consommation durables .....	92,6	112,7	121,6	147,1	162,8	160,5	187,3	95,0	102,2	111,8	117,8	128,8	141,0	154,6
Biens de consommation non durables ..	90,3	117,9	131,2	154,2	163,5	164,3	188,3	97,4	113,2	105,5	110,0	124,2	139,0	146,4
B. Exportations .....	91,0	110,0	126,2	141,6	142,6	133,1	151,9	96,1	97,6	99,3	108,3	135,6	139,8	146,9
Matières premières et auxiliaires .....	94,0	105,6	122,1	136,9	137,2	117,8	137,7	93,7	92,1	92,9	105,6	141,6	134,3	137,5
Biens d'équipement .....	83,5	106,1	131,2	146,9	162,7	165,6	183,9	96,1	104,2	104,7	106,4	117,5	134,5	144,8
Biens de consommation durables .....	90,5	130,7	132,7	148,6	138,1	141,6	172,6	100,2	103,2	107,9	113,2	127,4	138,7	149,2
Biens de consommation non durables ..	88,4	114,1	128,7	145,0	156,7	147,7	158,9	100,7	102,3	105,6	113,0	126,1	138,4	145,1
C. Taux d'échange (= $\frac{B}{A}$ ) .....								99,8	96,1	98,7	99,4	94,7	94,8	92,8

(a) Données rectifiées.

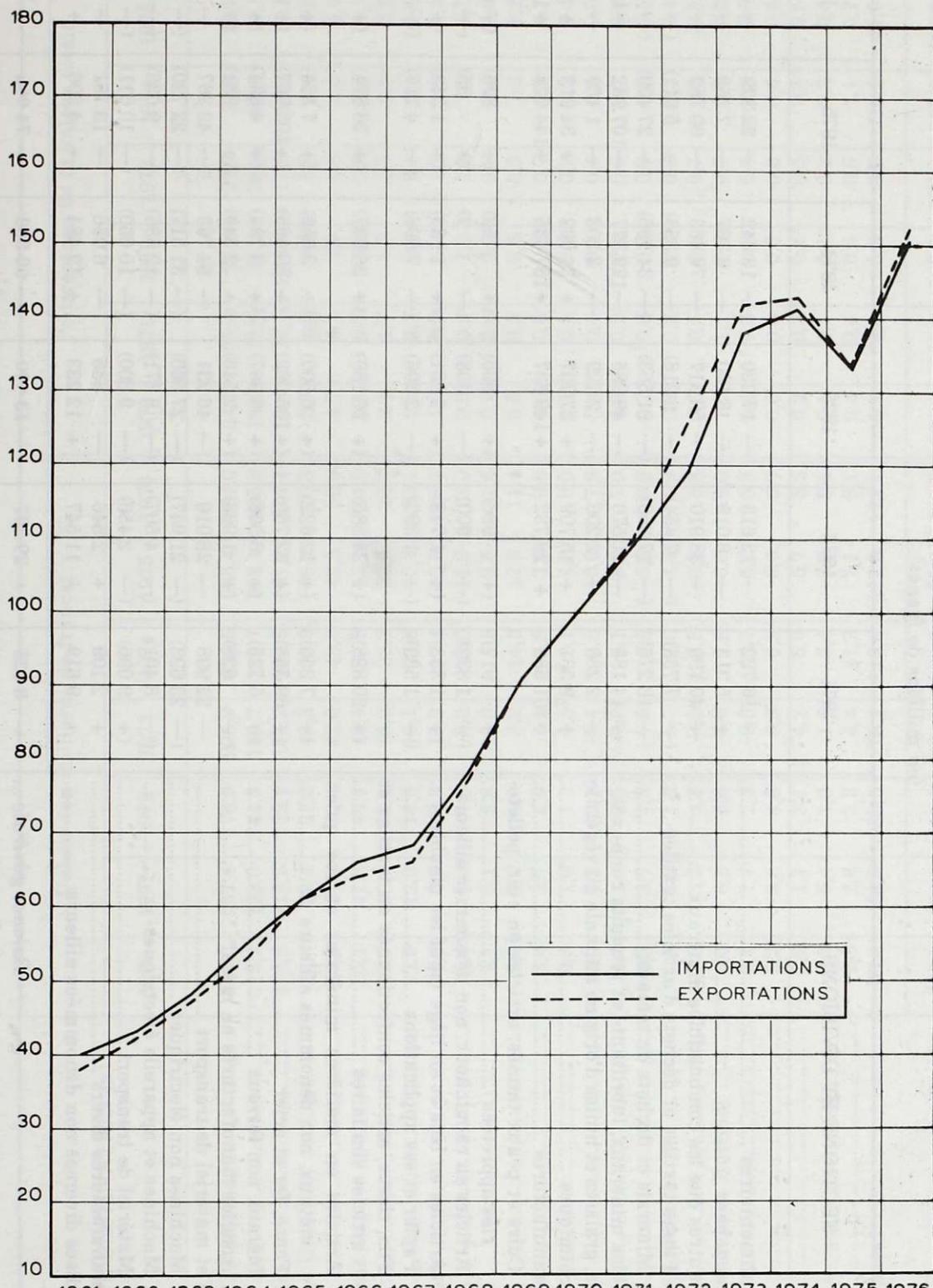
Source : Institut National de Statistique.

**Commerce spécial de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise**  
**Indices de quantité**  
(moyennes mensuelles par trimestre - 1970 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

Commerce spécial de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise  
Indices de quantité  
(moyennes mensuelles par année - 1970 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

**Union Economique Belgo-Luxembourgeoise**  
 Analyse de la balance commerciale  
 suivant les sections et divisions de la Classification Type pour le Commerce International  
 (en millions de francs)

SECTIONS ET DIVISIONS	1971	1972	1973	1974	1975	1976
0. Produits alimentaires .....	- 16 722	- 12 613	- 17 330	- 18 642	- 22 329	- 35 696
1. Boissons et tabacs .....	- 5 313	- 6 019	- 6 190	- 6 367	- 7 753	- 8 757
2. Matières autres que les combustibles minéraux .....	- 40 199	- 38 910	- 50 317	- 76 463	- 60 782	- 71 004
d)ont : 26. Fibres textiles et déchets d'articles textiles .....	(- 7 758)	(- 7 454)	(- 9 216)	(- 9 368)	(- 5 911)	(- 8 203)
28. Minéraux et déchets de métaux .....	(- 18 275)	(- 17 358)	(- 21 553)	(- 34 186)	(- 27 400)	(- 30 907)
3. Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes .....	- 44 185	- 41 570	- 49 985	- 129 377	- 107 982	- 131 522
4. Corps gras, graisses et huiles d'origine animale ou végétale .....	- 2 286	- 2 206	- 2 229	- 3 203	- 1 439	- 1 878
5. Produits chimiques .....	+ 9 561	+ 15 709	+ 27 737	+ 34 092	+ 34 013	+ 39 041
6. Articles manufacturés .....	+101 589	+128 732	+149 637	+187 435	+144 028	+145 258
61. Cuir et peaux tannées, articles en cuir, pelleteries apprêtées .....	(+ 917)	(+ 986)	(+ 895)	(+ 752)	(+ 876)	(+ 1 211)
62. Articles en caoutchouc, non dénommés ailleurs .....	(- 1 832)	(- 900)	(- 338)	(- 9)	(+ 85)	(- 162)
63. Articles en bois et en liège (sauf les meubles) .....	(+ 1 353)	(+ 1 743)	(+ 2 031)	(+ 1 183)	(+ 1 343)	(+ 1 207)
64. Papier et ses applications .....	(- 1 589)	(- 1 393)	(- 2 306)	(- 7 696)	(- 4 216)	(- 6 639)
65. Fils, tissus, articles confectionnés en textiles et articles similaires .....	(+ 20 828)	(+ 24 385)	(+ 26 180)	(+ 26 937)	(+ 26 874)	(+ 30 024)
66. Articles en matières minérales autres qu'en métal, non dénommés ailleurs .....	(+ 7 250)	(+ 12 622)	(+ 6 600)	(+ 3 659)	(+ 7 534)	(+ 6 838)
67. Fonte, fer et acier .....	(+ 69 565)	(+ 82 755)	(+105 062)	(+150 466)	(+105 967)	(+105 467)
68. Métaux non-ferreux .....	(+ 5 725)	(+ 6 568)	(+ 8 967)	(+ 9 794)	(+ 4 634)	(+ 3 194)
69. Articles manufacturés en métal .....	(- 628)	(+ 1 966)	(+ 2 546)	(+ 2 349)	(+ 931)	(+ 4 118)
7. Machines et matériel de transport .....	- 22 998	- 28 010	- 46 231	- 54 763	- 42 367	- 33 928
71. Machines non électriques .....	(- 23 693)	(- 21 047)	(- 27 560)	(- 31 517)	(- 22 720)	(- 21 669)
72. Machines et appareils électriques .....	(- 8 401)	(- 4 507)	(- 8 871)	(- 12 586)	(- 9 036)	(- 6 203)
73. Matériel de transport .....	(+ 9 096)	(- 2 456)	(- 9 800)	(- 10 660)	(- 10 611)	(- 6 056)
8. Articles manufacturés divers .....	+ 2 109	+ 2 546	- 335	- 6 056	- 13 751	- 22 231
9. Marchandises diverses non dénommées ailleurs .....	+ 9 619	+ 11 547	+ 12 233	+ 12 484	+ 4 296	+ 22 061
<i>Balance générale ...</i>	<b>- 8 825</b>	<b>+ 29 207</b>	<b>+ 13 990</b>	<b>- 60 860</b>	<b>- 74 066</b>	<b>- 98 656</b>

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

**Union Economique Belgo-Luxembourgeoise**  
Exportations par pays de destination

PAYS DE DESTINATION (a)	Valeur (en milliards de francs)							Pourcentage de la valeur totale						
	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
1. Rép. féd. d'Allemagne .....	140,0	157,4	176,5	205,9	236,5	235,4	294,0	24,1	25,4	24,8	23,6	21,5	22,3	23,3
2. France .....	115,2	123,0	144,3	180,7	219,7	202,1	265,8	19,9	19,8	20,3	20,8	20,0	19,1	21,0
3. Pays-Bas .....	112,6	118,5	132,1	155,2	188,8	181,2	214,4	19,4	19,1	18,6	17,8	17,2	17,1	17,0
4. Royaume-Uni .....	21,4	22,4	31,5	40,3	59,3	68,4	76,3	3,7	3,6	4,4	4,6	5,4	6,5	6,0
5. Italie .....	27,4	32,4	42,0	49,3	42,5	59,9	4,7	4,4	4,6	4,8	4,5	4,0	4,7	
6. Etats-Unis .....	35,1	41,3	43,4	48,8	61,6	43,1	44,9	6,1	6,7	6,1	5,6	5,6	4,1	3,6
7. Suède .....	12,1	10,4	12,1	15,2	22,2	22,6	23,7	2,1	1,7	1,7	1,7	2,0	2,1	1,9
8. Suisse .....	12,0	12,9	14,8	18,1	22,8	17,4	22,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	1,6	1,7
9. Danemark .....	6,0	5,5	6,8	10,2	12,4	13,6	18,1	1,0	0,9	1,0	1,0	1,2	1,1	1,4
10. Espagne .....	5,5	5,4	7,3	8,6	12,6	11,9	13,0	0,9	0,9	1,0	1,0	1,2	1,1	1,0
11. Norvège .....	5,1	5,1	5,6	6,6	8,5	9,5	11,6	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9
12. U.R.S.S.	2,7	3,2	4,0	8,2	14,3	12,8	11,4	0,5	0,5	0,6	0,9	1,3	1,2	0,9
13. Autriche .....	3,4	3,7	4,6	6,0	7,8	7,3	9,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	
14. Nigéria .....	0,8	1,0	1,2	1,5	2,1	4,6	8,0	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,4	0,6
15. Iran .....	2,2	2,2	2,1	3,4	4,5	10,0	7,9	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	0,9	0,6
16. Pologne .....	1,3	1,4	2,5	4,8	8,1	8,0	7,9	0,2	0,2	0,4	0,6	0,7	0,8	0,6
17. Japon .....	4,3	3,7	4,8	7,8	8,5	5,6	6,9	0,7	0,6	0,7	0,9	0,8	0,5	0,5
18. Arabie Saoudite .....	1,1	1,3	1,2	1,7	3,6	4,4	6,9	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,4
19. Grèce .....	3,2	3,3	4,4	6,0	5,5	6,9	6,8	0,6	0,5	0,6	0,7	0,5	0,7	0,5
20. Zaïre, Rwanda et Burundi .....	6,0	6,6	5,6	5,9	7,8	6,5	6,0	1,0	1,1	0,8	0,7	0,7	0,6	0,5
21. Inde .....	2,1	1,7	2,4	2,3	3,7	5,7	5,8	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,5	0,5
22. Israël .....	3,2	3,8	4,6	5,6	6,3	6,0	5,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5
23. Algérie .....	1,3	1,7	3,1	4,2	5,0	5,7	5,5	0,2	0,3	0,4	0,5	0,5	0,4	
24. Libye .....	0,3	0,4	1,0	1,6	3,4	3,8	5,4	0,1	0,1	0,2	0,3	0,4	0,4	
25. Brésil .....	2,3	2,6	3,2	4,4	11,9	7,1	5,1	0,4	0,4	0,5	1,1	0,7	0,4	
Autres pays .....	53,4	54,7	59,5	75,1	113,6	111,8	122,1	9,1	8,6	8,3	8,6	10,2	11,0	9,8
<i>Total ...</i>	580,0	620,2	711,0	870,1	1 099,8	1 056,9	1 264,8	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(a) Classés d'après le montant des exportations en 1976.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique  
et Direction générale des Études et de la Documentation.

**Union Economique Belgo-Luxembourgeoise**  
Importations par pays de provenance

430

PAYS DE PROVENANCE (a)	Valeur (en milliards de francs)						Pourcentage de la valeur totale							
	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
1. Rép. féd. d'Allemagne .....	133,5	158,1	166,4	212,4	257,3	248,4	307,4	23,4	25,1	24,4	24,8	22,2	22,0	22,5
2. Pays-Bas .....	83,3	103,4	109,0	137,8	191,7	192,3	235,3	14,6	16,4	16,0	16,1	16,5	17,0	17,3
3. France .....	97,6	111,5	133,0	160,6	199,9	196,8	222,2	17,1	17,7	19,5	18,8	17,2	17,4	16,3
4. Royaume-Uni .....	33,2	38,9	43,6	55,9	66,8	70,2	92,1	5,8	6,2	6,4	6,5	5,8	6,2	6,8
5. Etats-Unis .....	50,2	40,2	38,4	48,4	75,5	71,7	83,6	8,8	6,4	5,6	5,6	6,5	6,3	6,1
6. Arabie Saoudite .....	4,7	5,7	12,4	14,3	48,2	38,7	53,9	0,8	0,9	1,8	1,7	4,2	3,4	4,0
7. Italie .....	21,4	24,7	28,4	32,2	43,4	44,0	52,1	3,8	3,9	4,2	3,8	3,7	3,9	3,8
8. Zaïre, Rwanda et Burundi .....	23,2	13,9	13,2	23,0	29,6	16,7	24,1	4,1	2,2	1,9	2,7	2,6	1,5	1,8
9. Japon .....	5,8	6,9	8,6	10,5	13,3	15,5	21,5	1,0	1,1	1,3	1,2	1,1	1,4	1,6
10. Suède .....	12,1	13,1	13,8	16,2	22,0	19,9	21,4	2,1	2,1	2,0	1,9	1,9	1,8	1,6
11. Suisse .....	6,4	7,6	8,4	11,0	18,9	25,5	21,3	1,1	1,2	1,2	1,3	1,6	2,3	1,6
12. Iran .....	3,8	3,7	5,2	7,1	13,0	17,7	18,2	0,7	0,6	0,8	0,8	1,1	1,6	1,3
13. Canada .....	7,6	6,7	6,4	8,2	10,5	11,7	14,1	1,3	1,1	0,9	1,0	0,9	1,0	1,0
14. U.R.S.S. ....	3,9	5,0	4,6	6,9	10,5	11,0	11,6	0,7	0,8	0,7	0,8	0,9	1,0	0,9
15. Espagne .....	3,2	3,6	4,7	6,1	8,8	9,7	11,4	0,6	0,6	0,7	0,7	0,8	0,9	0,8
16. République d'Afrique du Sud .....	4,1	6,4	5,8	7,6	9,8	8,2	9,6	0,7	1,0	0,9	0,9	0,8	0,7	0,7
17. Australie .....	2,7	2,4	2,9	4,1	5,5	5,6	8,1	0,5	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,6
18. Brésil .....	3,9	3,6	3,8	6,2	6,7	6,0	7,2	0,7	0,6	0,6	0,7	0,6	0,5	0,5
19. Norvège .....	3,1	3,4	3,2	4,2	5,3	6,2	6,3	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
20. Danemark .....	2,1	2,3	2,7	3,6	5,5	5,5	6,1	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,4
21. Nigéria .....	1,1	1,4	1,3	1,6	3,8	4,1	6,0	0,2	0,2	0,2	0,3	0,4	0,4	0,4
22. Argentine .....	4,7	4,2	3,7	4,4	4,6	3,3	5,0	0,8	0,7	0,5	0,5	0,4	0,3	0,4
Autres pays .....	59,0	62,3	62,3	73,8	110,1	102,2	125,0	10,3	9,9	9,1	8,6	9,4	8,9	9,1
<i>Total ...</i>	570,6	629,0	681,8	856,1	1160,7	1130,9	1363,5	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(a) Classés d'après le montant des importations en 1976.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

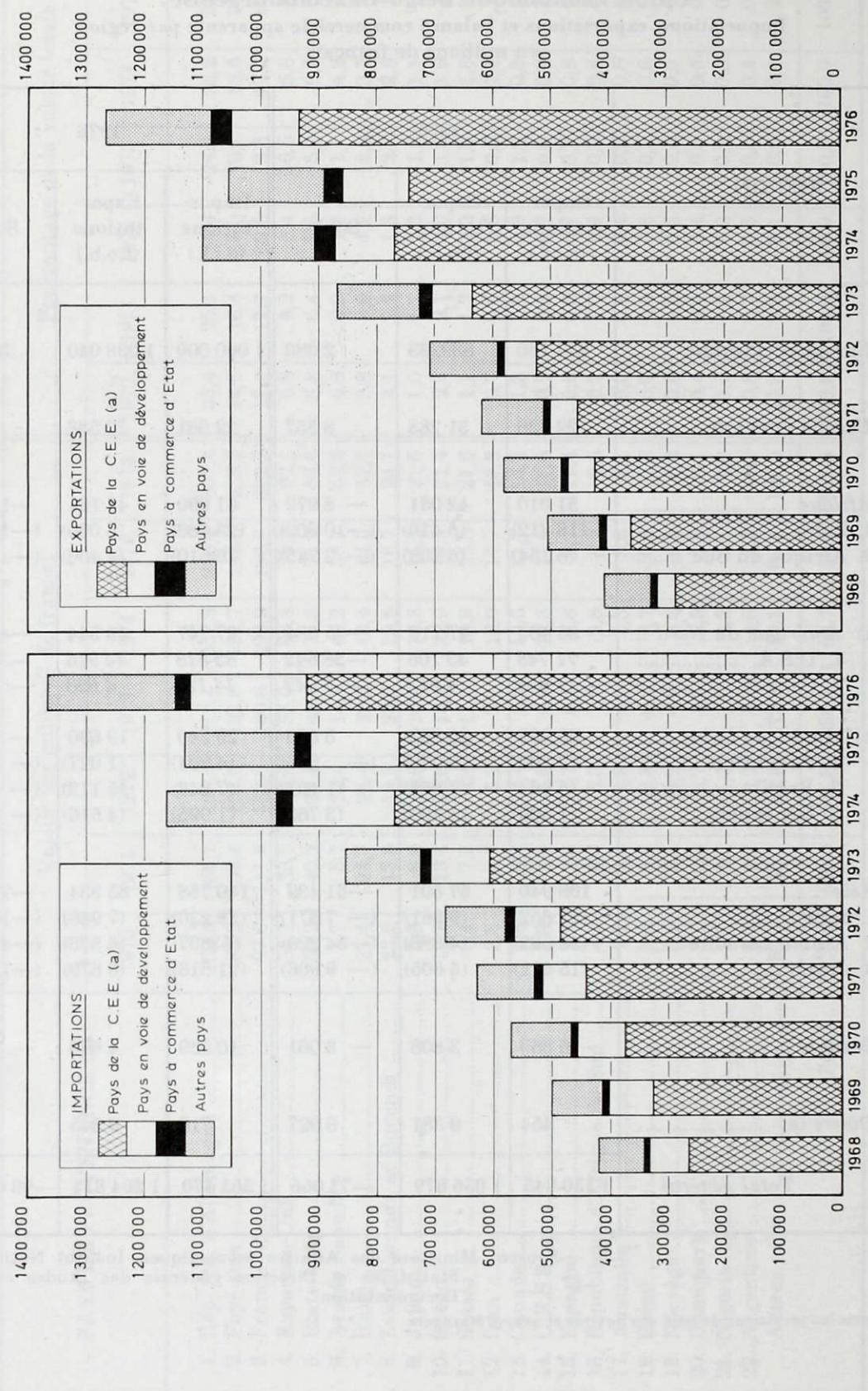
**Union Economique Belgo-Luxembourgeoise**  
**Importations, exportations et balance commerciale apparente par région**  
(en millions de francs)

RÉGION	1975			1976		
	Impor-tations (c.i.f.)	Expor-tations (f.o.b.)	Solde	Impor-tations (c.i.f.)	Expor-tations (f.o.b.)	Solde
I. Europe occidentale .....	837 180	839 263	2 083	1 000 000	1 038 040	38 040
II. Europe orientale .....	22 726	31 283	8 557	22 681	30 538	7 857
III. Afrique .....	51 010	42 031	— 8 979	61 690	47 161	—14 529
1. Zaïre .....	(16 212)	(5 410)	(—10 802)	(23 680)	(5 066)	(—18 614)
2. Afrique du Sud .....	(8 154)	(5 409)	(— 2 745)	(9 610)	(4 406)	(— 5 204)
IV. a) Amérique du Nord ..	83 403	47 719	—35 684	97 747	49 544	—48 203
1. U.S.A. .....	71 748	43 106	—28 642	83 618	44 916	—38 702
2. Canada .....	11 655	4 613	— 7 042	14 129	4 628	— 9 501
b) Amérique latine .....	20 363	25 893	5 530	29 340	19 690	— 9 650
1. Argentine .....	(3 299)	(3 033)	(— 266)	(4 994)	(1 027)	(— 3 967)
2. Brésil .....	(5 964)	(7 065)	(1 101)	(7 248)	(5 112)	(— 2 136)
3. Vénézuéla .....	(1 509)	(5 269)	(3 760)	(1 995)	(4 516)	(— 2 521)
V. Asie .....	108 940	57 501	—51 439	140 758	65 834	—74 924
1. Iran .....	(17 652)	(9 981)	(— 7 671)	(18 220)	(7 946)	(—10 274)
2. Arabie saoudite .....	(38 682)	(4 386)	(—34 296)	(53 897)	(6 873)	(—47 024)
3. Japon .....	(15 511)	(5 605)	(— 9 906)	(21 516)	(6 879)	(—14 637)
VI. Océanie .....	6 869	3 808	— 3 061	10 539	4 663	— 5 876
VII. Divers (a) .....	454	9 381	8 927	716	9 345	8 629
Total général ...	1 130 945	1 056 879	—74 066	1 363 470	1 264 814	—98 656

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) Y compris les provisions de bord des navires et avions étrangers.

**Union Economique Belgo-Luxembourgeoise**  
**Importations et exportations par groupe de pays**  
 (en millions de francs)



(a) Pays membres de la C.E.E. au 1<sup>er</sup> janvier 1973.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

**Union Economique Belgo-Luxembourgeoise**  
 Evolution des échanges avec les pays de l'Organisation de Coopération et de  
 Développement Economiques  
 (en millions de francs)

PAYS	1975			1976		
	Importations (c.i.f.)	Exportations (f.o.b.)	Solde	Importations (c.i.f.)	Exportations (f.o.b.)	Solde
<b>1. Communauté Economique Européenne .....</b>	<b>760 439</b>	<b>745 863</b>	<b>—14 576</b>	<b>920 656</b>	<b>932 181</b>	<b>11 525</b>
France .....	196 759	202 073	5 314	222 163	265 820	43 657
Pays-Bas .....	192 307	181 157	—11 150	235 340	214 412	—20 928
Rép. féd. d'Allemagne .....	248 443	235 402	—13 041	307 433	294 045	—13 388
Italie .....	44 004	42 549	— 1 455	52 100	59 919	7 819
Royaume-Uni .....	70 155	68 395	— 1 760	92 076	76 328	—15 748
Irlande .....	3 279	2 654	— 625	5 407	3 510	— 1 897
Danemark .....	5 491	13 633	8 142	6 137	18 146	12 009
<b>2. Association Européenne de Libre-Echange .....</b>	<b>61 920</b>	<b>65 835</b>	<b>3 915</b>	<b>60 713</b>	<b>76 825</b>	<b>16 112</b>
Islande .....	120	449	329	172	554	382
Norvège .....	6 230	9 449	3 219	6 305	11 630	5 325
Suède .....	19 862	22 638	2 776	21 354	23 708	2 354
Finlande .....	3 508	5 124	1 616	4 234	5 012	778
Suisse .....	25 496	17 364	— 8 132	21 319	22 058	739
Autriche .....	4 284	7 323	3 039	4 886	9 596	4 710
Portugal .....	2 420	3 488	1 068	2 443	4 267	1 824
<b>3. Autres pays membres de l'O.C.D.E. .....</b>	<b>120 246</b>	<b>83 862</b>	<b>—36 384</b>	<b>147 912</b>	<b>89 097</b>	<b>—58 815</b>
— en Amérique du Nord :						
Etats-Unis .....	71 748	43 106	—28 642	83 618	44 916	—38 702
Canada .....	11 655	4 613	— 7 042	14 129	4 628	— 9 501
— en Asie :						
Japon .....	15 511	5 605	— 9 906	21 516	6 879	—14 637
— en Europe :						
Espagne .....	9 747	11 852	2 105	11 444	12 994	1 550
Grèce .....	2 041	6 860	4 819	2 530	6 777	4 247
Turquie .....	1 213	3 984	2 771	2 393	4 348	1 955
Yougoslavie (a) .....	1 686	4 333	2 647	2 040	4 192	2 152
— en Océanie :						
Australie .....	5 554	2 907	— 2 647	8 074	3 652	— 4 422
Nouvelle-Zélande ....	1 091	602	— 489	2 168	711	— 1 457
<b>Total O.C.D.E. ..</b>	<b>942 605</b>	<b>895 560</b>	<b>—47 045</b>	<b>1 129 281</b>	<b>1 098 103</b>	<b>—31 178</b>

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) Statut particulier au sein de l'O.C.D.E.

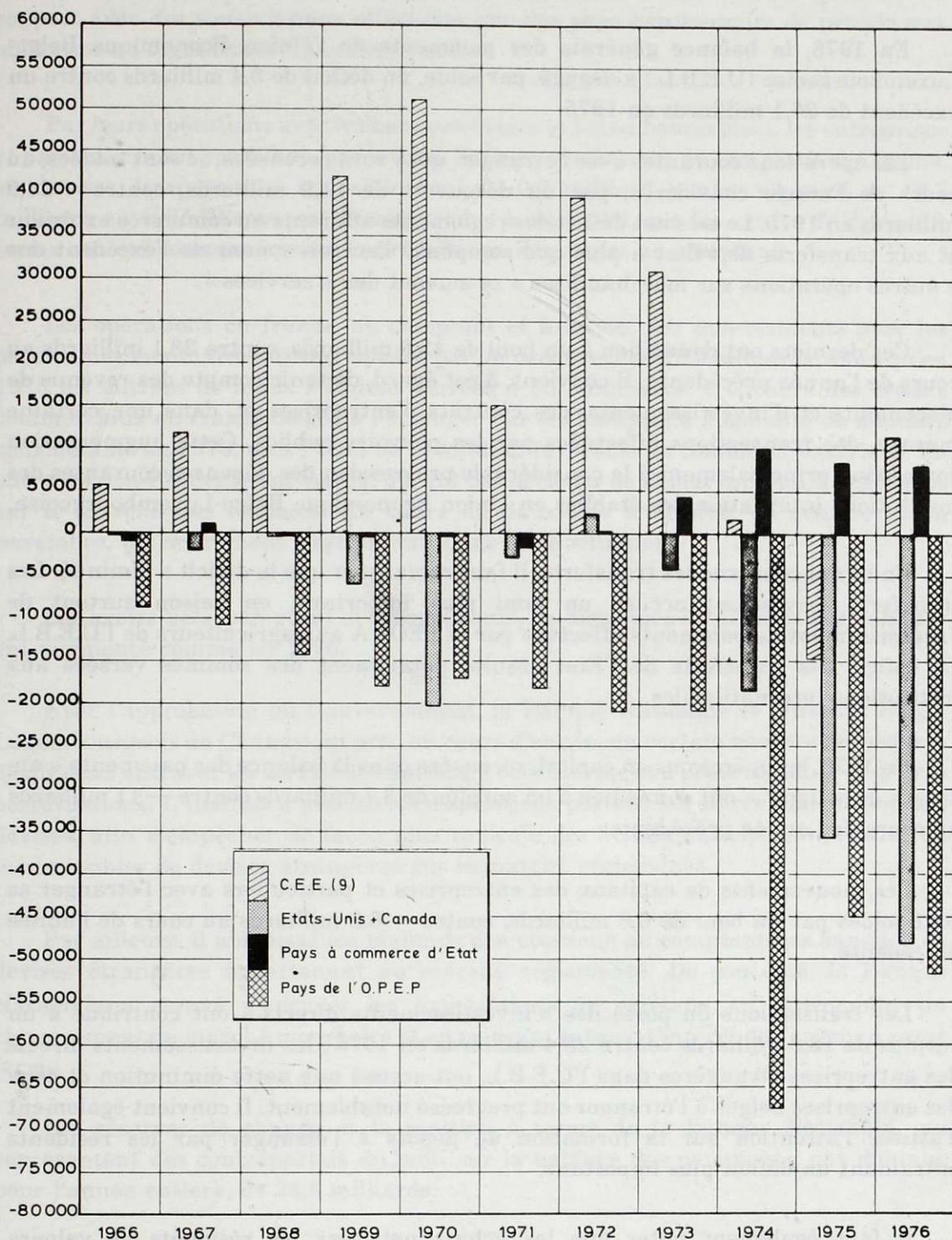
**Union Economique Belgo-Luxembourgeoise**  
**Solde de la balance commerciale par région**  
(en pourcentage du total des importations)

RÉGION	1971	1972	1973	1974	1975	1976
I. Europe occidentale .....	4,4	8,6	4,8	2,5	0,2	2,8
1. Pays-Bas .....	(2,4)	(3,4)	(1,5)	(-0,3)	(-1,0)	(-1,5)
2. France .....	(1,8)	(1,7)	(1,7)	(1,7)	(0,5)	(3,2)
3. Rép. féd. d'Allemagne ..	(-0,1)	(1,5)	(-0,6)	(-1,8)	(-1,2)	(-1,0)
4. Italie .....	(0,4)	(0,6)	(0,9)	(0,5)	(-0,1)	(0,6)
5. Royaume-Uni .....	(-2,6)	(-1,8)	(-1,4)	(-0,6)	(-0,2)	(-1,2)
II. Europe orientale .....	-0,2	—	0,4	0,9	0,8	0,6
III. Afrique .....	-2,6	-1,7	-1,9	-2,8	-0,8	-1,1
1. Zaïre .....	(-1,2)	(-1,1)	(-1,5)	(-1,9)	(-1,0)	(-1,4)
2. Afrique du Sud .....	(-0,3)	(-0,5)	(-0,4)	(-0,3)	(-0,2)	(-0,4)
IV. a) Amérique du Nord .....	-0,4	0,3	-0,3	-1,6	-3,2	-3,5
1. U.S.A. ....	0,2	0,7	0,1	-1,2	-2,6	-2,8
2. Canada .....	-0,6	-0,4	-0,4	-0,4	-0,6	-0,7
b) Amérique latine .....	-0,7	—	-0,2	0,6	0,5	-0,7
1. Argentine .....	(-0,5)	(-0,3)	(-0,3)	(-0,2)	(—)	(-0,3)
2. Brésil .....	(-0,2)	(-0,1)	(-0,2)	(0,5)	(0,1)	(-0,2)
3. Vénézuéla .....	(-0,1)	(0,2)	(0,1)	(0,1)	(0,3)	(-0,2)
V. Asie .....	-2,0	-3,0	-1,6	-5,2	-4,5	-5,5
1. Iran .....	(-0,2)	(-0,5)	(-0,4)	(-0,7)	(-0,7)	(-0,8)
2. Arabie saoudite .....	(-0,7)	(-1,6)	(-1,5)	(-3,9)	(-3,0)	(-3,4)
3. Japon .....	(-0,5)	(-0,6)	(-0,3)	(-0,4)	(-0,9)	(-1,1)
VI. Océanie .....	-0,3	-0,4	-0,3	-0,2	-0,3	-0,4
VII. Divers (a) .....	0,4	0,5	0,3	0,6	0,8	0,6
<i>Total général .</i>	<b>-1,4</b>	<b>+4,3</b>	<b>+1,2</b>	<b>-5,2</b>	<b>-6,5</b>	<b>-7,2</b>

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) Y compris les provisions de bord des navires et avions étrangers.

**Solde de la balance commerciale de l'U.E.B.L. par zone géographique**  
 (en millions de francs)



Source : Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Etudes et de la Documentation.

### SECTION III. — BALANCE DES PAIEMENTS

En 1976, la balance générale des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise (U.E.B.L.) a dégagé, par solde, un déficit de 3,4 milliards contre un excédent de 25,1 milliards en 1975.

Les opérations courantes avec l'étranger, qui y sont recensées, se sont soldées, au cours de l'année considérée, par un découvert de 11,9 milliards, contre + 24,9 milliards en 1975. Le très net déficit des règlements afférents au commerce extérieur et aux transferts de l'Etat a plus que compensé l'accroissement de l'excédent des « autres opérations sur marchandises » et surtout des « services ».

Ces derniers ont donné lieu à un boni de 43,6 milliards, contre 28,1 milliards au cours de l'année précédente. Il convient, à cet égard, de tenir compte des revenus de placements et d'investissements, des contrats d'entreprises et, dans une certaine mesure, des transactions effectuées par les pouvoirs publics. Cette augmentation correspond principalement à la considérable progression des dépenses courantes des institutions internationales établies en Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

En ce qui concerne les transferts, il faut remarquer que le déficit a diminué. Les transferts privés ont accusé un boni plus important, en raison surtout de l'accroissement de paiements effectués par le FEOGA aux agriculteurs de l'U.E.B.L. Le déficit des transferts de l'Etat résulte notamment des sommes versées aux institutions internationales.

En 1976, les opérations en capital, recensées dans la balance des paiements « au-dessus de la ligne », ont donné lieu à un surplus de 3,7 milliards contre — 11 milliards au cours de l'année précédente.

Les mouvements de capitaux des entreprises et particuliers avec l'étranger se sont soldés par un boni de 6,8 milliards, contre — 6,8 milliards au cours de l'année précédente.

Les transactions du poste des « investissements directs » ont contribué à un surplus de 18,5 milliards contre 28,4 milliards en 1975 : les investissements directs des entreprises étrangères dans l'U.E.B.L. ont accusé une nette diminution et ceux des entreprises belges à l'étranger ont progressé notablement. Il convient également d'attirer l'attention sur la formation de dépôts à l'étranger par les résidents entraînant un déficit plus important.

Il faut également noter que les achats nets par les résidents de valeurs mobilières étrangères ont fléchi de manière très prononcée. Cette évolution peut s'expliquer notamment par le climat défavorable des bourses étrangères. De même, l'intérêt pour les obligations étrangères s'est fortement atténué. Il faut tenir compte, à ce sujet, de la hausse du rendement des émissions nationales. Par ailleurs, il n'est pas exclu de penser que des raisons fiscales aient atténué les achats de valeurs étrangères. En effet, les recommandations du pouvoir de tutelle aux intermédiaires financiers ont éliminé quelques maillons qui facilitaient de tels achats.

En outre, il convient de signaler que les opérations de capital des entreprises publiques ont conduit à un solde positif de 7,1 milliards, solde qui est à mettre en rapport avec des souscriptions effectuées par des pays exportateurs de pétrole aux obligations d'organismes financiers publics.

Par leurs opérations avec les banques belges et luxembourgeoises, les entreprises et particuliers ont contribué, par le biais de leurs avoirs nets, au comptant et à terme, en devises étrangères, à un faible boni de 0,2 milliard, contre un mali de 12,7 milliards en 1975. Il convient de remarquer à cet égard, que les ventes de devises à terme ont été compensées par la progression des avoirs au comptant.

Les opérations en francs, au comptant et à terme, des non-résidents avec les organismes monétaires se sont soldées par un découvert de 13,3 milliards, alors qu'en 1975, les entrées de fonds s'étaient élevées à 15,1 milliards. L'encours des crédits commerciaux en francs belges à l'étranger par les banques a augmenté de manière considérable en 1976, sous l'effet de l'évolution favorable du commerce extérieur. En outre les non-résidents ont vendu, durant des périodes de climat incertain, des francs sur le marché des changes. Au cours du deuxième trimestre, en octobre et en novembre, un revirement s'est produit dans cette situation.

Les avoirs nets, comptant et terme réunis, en monnaies étrangères des banques ont augmenté comme en 1975.

Avec l'approbation du Gouvernement, la Banque Nationale et l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change ont pris, en cours d'année, un certain nombre de mesures destinées à entraver les sorties de capitaux à court terme et à prévenir ainsi de graves perturbations. L'Institut a précisé les dispositions portant sur la réglementation des devises, afin d'empêcher de façon plus radicale des achats anticipés, injustifiés ou inadmissibles de devises étrangères sur le marché réglementé.

Par ailleurs, il a abaissé les plafonds des positions au comptant des banques en devises étrangères appartenant au marché réglementé. De son côté, la Banque Nationale a essayé d'enrayer les exportations de capitaux en provoquant un resserrement du marché monétaire et en relevant le taux d'intérêt de l'argent à court terme.

Les réserves de change et la position à terme de la Banque Nationale, qui représentent des contreparties du mali sur la balance des paiements, ont diminué pour l'année entière, de 24,6 milliards.

La régression des avoirs au comptant en monnaies étrangères (26,2 milliards) a résulté essentiellement de la cession de devises sur le marché et à des banques centrales étrangères à l'effet de soutenir le franc belge à l'intérieur du « serpent ». En outre, il faut tenir compte de la conversion en dollars de francs belges prêtés au Fonds Monétaire International à titre de « oil facilities ». De plus, la « Federal Reserve Bank of New-York » a racheté des dollars avec des francs belges, afin d'apurer ses tirages dans le cadre du « swap » conclu avec la Banque Nationale.

Les dettes contractées en application de l'accord du « serpent » précité, par la Banque Nationale auprès du Fonds européen de Coopération monétaire durant les premier et deuxième trimestres, ont été entièrement amorties.

Les avoirs détenus auprès du Fonds Monétaire International ont progressé de 1,2 milliard. D'une part, la créance de la Banque Nationale sur le Fonds au titre de sa participation aux « oil facilities » et de tirages nets en francs belges par divers pays s'est accrue, mais d'autre part la Banque Nationale a entamé ses avoirs en droits de tirages spéciaux afin d'amortir ses dettes auprès du Fonds européen de Coopération monétaire.

**Balance des paiements internationaux de l'U.E.B.L. en 1975 et 1976**  
 (en milliards de francs)

NATURE DES OPERATIONS	Recettes		Dépenses		Solde	
	1975	1976 (a)	1975	1976 (a)	1975	1976 (a)
<b>A. Transactions sur biens et services :</b>						
1. Opérations sur marchandises .....	932,3	1 053,8	914,0	1 089,6	+18,3	-35,8
a) Exportations et importations .....	872,5	990,7	887,8	1 066,2	-15,3	-75,5
b) Travail à façon .....	26,3	31,7	10,5	10,3	+15,8	+21,4
c) Opérations d'arbitrage .....	16,8	21,5	—	—	+16,8	+21,5
d) Or non monétaire .....	16,7	9,9	15,7	13,1	+1,0	-3,2
2. Frets .....	48,9	53,4	42,2	45,5	+6,7	+7,9
3. Assurances pour le transport de marchandises .....	1,2	1,3	1,7	1,7	-0,5	-0,4
4. Autres frais de transport .....	17,7	20,2	17,0	20,1	+0,7	+0,1
5. Déplacements à l'étranger .....	31,8	35,3	51,9	59,2	-20,1	-23,9
6. Revenus d'investissements .....	150,2	155,3	133,8	131,8	+16,4	+23,5
7. Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs .....	24,5	29,0	9,4	10,5	+15,1	+18,5
8. Autres services .....	90,8	106,7	81,0	88,8	+9,8	+17,9
a) Redevances pour films cinématographiques, brevets et droits d'auteurs .....	12,1	13,7	14,3	15,2	-2,2	-1,5
b) Courtages et commissions .....	44,8	53,6	36,0	40,0	+8,8	+13,6
c) Ouvriers frontaliers .....	13,8	15,3	8,3	9,4	+5,5	+5,9
d) Primes et indemnités d'assurances .....	8,2	10,1	9,1	9,7	-0,9	+0,4
e) Divers .....	11,9	14,0	13,3	14,5	-1,4	-0,5
<i>Total des transactions sur biens et services (b) ...</i> (dont : services = 2 à 8) .....	<b>1 297,4</b> (365,1)	<b>1 455,0</b> (401,2)	<b>1 251,0</b> (337,0)	<b>1 447,2</b> (357,6)	<b>+46,4</b> (+28,1)	<b>+ 7,8</b> (+43,6)
<b>B. Transferts :</b>						
9. Transferts privés .....	25,3	31,4	18,2	21,5	+7,1	+9,9
10. Transferts de l'Etat .....	3,4	3,5	32,0	33,1	-28,6	-29,6
<i>Total des transferts ...</i>	<b>28,7</b>	<b>34,9</b>	<b>50,2</b>	<b>54,6</b>	<b>-21,5</b>	<b>-19,7</b>

(suite à la page 440)

**Balance des paiements internationaux de l'U.E.B.I. en 1975 et 1976 (suite)**  
 (en milliards de francs)

NATURE DES OPERATIONS	Recettes		Dépenses		Solde	
	1975	1976 (a)	1975	1976 (a)	1975	1976 (a)
<b>C. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :</b>						
11. Etat .....	1,7	1,8	5,9	4,9	- 4,2	- 3,1
a) Long terme .....	0,1	1,1	4,9	4,7	- 4,8	- 3,6
- Participations .....	(-)	(-)	(2,0)	(0,9)	(- 2,0)	(- 0,9)
- Prêts et emprunts .....	(0,1)	(1,1)	(1,4)	(2,6)	(- 1,3)	(- 1,5)
- Amortissements contractuels .....	(-)	(-)	(1,5)	(1,2)	(- 1,5)	(- 1,2)
b) Court terme .....	1,6	0,7	1,0	0,2	+ 0,6	+ 0,5
12. Autres pouvoirs publics .....	-	-	-	-	-	-
<i>Total du mouvement des capitaux des pouvoirs publics ...</i>	<b>1,7</b>	<b>1,8</b>	<b>5,9</b>	<b>4,9</b>	<b>- 4,2</b>	<b>- 3,1</b>
<b>D. Mouvement des capitaux des entreprises et particuliers :</b>						
13. Organismes publics d'exploitation .....	1,8	1,6	0,3	1,4	+ 1,5	+ 0,2
14. Intermédiaires financiers du secteur public .....	0,1	7,7	1,8	0,6	- 1,7	+ 7,1
15. Secteur privé (chiffres nets) .....	55,3	50,8	61,9	51,3	- 6,6	- 0,5
a) Transactions identifiées en valeurs mobilières .....	1,6	0,6	36,1	11,4	-34,5	-10,8
- Belges .....	(1,6)	(0,6)	(-)	(-)	(+ 1,6)	(+ 0,6)
- Etrangères .....	(-)	(-)	(36,1)	(11,4)	(-36,1)	(-11,4)
b) Autres .....	53,7	50,2	25,8	39,9	+ 27,9	+ 10,3
<i>Total du mouvement des capitaux des entreprises et particuliers ...</i>	<b>57,2</b>	<b>60,1</b>	<b>64,0</b>	<b>53,3</b>	<b>- 6,8</b>	<b>+ 6,8</b>

(suite à la page 441)

**Balance des paiements internationaux de l'U.E.B.I. en 1975 et 1976 (suite)**  
 (en milliards de francs)

NATURE DES OPERATIONS	Recettes		Dépenses		Solde
	1975	1976	1975	1976	
E. Erreurs et omissions .....	11,2	4,8	—	—	+11,2 + 4,8
Total général ...	1 396,2	1 556,6	1 371,1	1 560,0	+25,1 — 3,4
 F. Financement du total :					
1. Refinancement en dehors des organismes monétaires de créances commerciales sur l'étranger .....					+ 0,7 + 2,6
2. Mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires :					+18,2 —22,7
— Banque Nationale de Belgique .....					
— Banques belges et luxembourgeoises :					
Francs belges et luxembourgeois .....					- 6,2 + 3,7
Monnaies étrangères .....					+12,0 +13,5
— Organismes monétaires divers .....					+ 0,4 — 0,5

Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) Données provisoires.

(b) Y compris en recettes le solde positif des opérations d'arbitrage.

**Opérations avec l'étranger, opérations en monnaies étrangères des résidents avec les organismes monétaires belges et luxembourgeois et opérations de change à terme (a)**  
 (en milliards de francs)

	1973	1974	1975	1976 (h)
1. — <i>Transactions sur biens et services</i> (rubrique A de la balance générale des paiements) .....	+57,1	+50,4	+46,4	+ 7,8
2. — <i>Transferts</i> (rubrique B de la balance générale des paiements) .....	-12,1	-14,6	-21,5	-19,7
3. — <i>Mouvement des capitaux des pouvoirs publics</i> :				
Rubrique C de la balance générale des paiements .....	- 4,4	- 3,9	- 4,2	- 3,1
Augmentation (+) ou diminution (-) de la dette en monnaies étrangères envers les banques belges et luxembourgeoises .....	- 0,3	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,6
Augmentation (-) ou diminution (+) de l'encours des monnaies étrangères à terme de la B.N.B. ....	..	..	..	..
4. — <i>Mouvement des capitaux des entreprises et particuliers</i> (b) :				
Rubrique D de la balance générale des paiements .....	-13,1	- 5,1	- 6,8	+ 6,8
Mouvements des avoirs et engagements en monnaies étrangères des résidents vis-à-vis des banques belges et luxembourgeoises :				
Augmentation (-) ou diminution (+) d'avoirs :				
Créances en monnaies étrangères .....	-10,8	-21,7	-57,0	-23,0
Encours des monnaies étrangères à recevoir à terme .....	-53,2	-13,9	- 3,2	-15,8
Augmentation (+) ou diminution (-) d'engagements :				
Endettement en monnaies étrangères .....	+11,8	+14,1	+52,5	+15,0
Encours des monnaies étrangères à livrer à terme .....	+46,7	+12,5	- 5,0	+24,0
5. — <i>Mouvement des avoirs et engagements en francs belges et luxembourgeois des non-résidents vis-à-vis des banques belges et luxembourgeoises et des organismes monétaires divers</i> :				
Augmentation (-) ou diminution (+) des engagements sous forme de crédits commerciaux financés à leur origine par les banques belges .....	- 5,7	-10,7	- 4,8	-11,7
Augmentation (+) ou diminution (-) de l'excédent des avoirs sur les autres engagements au comptant .....	+18,3	+ 6,5	+10,1	+ 4,0
Augmentation (+) ou diminution (-) de l'excédent de l'encours des francs belges et luxembourgeois à recevoir à terme aux termes des balances de change et échéances commerciales .....	..	..	..	..

Augmentation (—) ou diminution (+) de la position à terme .....	+ 5,4	+12,4	— 1,2	— 2,6
Rubrique E de la balance générale des paiements .....	+ 6,8	+ 3,7	+11,2	+ 4,8
Discordances dans les statistiques des opérations au comptant avec les résidents et des opérations à terme .....	— 2,7	+ 1,5	— 0,9	+ 1,2
<i>Total 1 à 7 ...</i>	<b>+34,4</b>	<b>+13,4</b>	<b>+18,8</b>	<b>—24,6</b>
 8. — <i>Contreparties du total dans la situation de la B.N.B. [Augmentation (+); diminution (—)] :</i>				
Encaisse en or .....	— 1,6	..	..	..
Avoirs détenus auprès du F.M.I. (e) .....	+ 3,9	— 1,3	+ 5,1	+ 1,2
Avoirs nets sur le Fonds Européen de Coopération Monétaire .....	+ 3,5	— 3,5	..	..
Avoirs nets en monnaies étrangères :				
Avoirs nets au comptant (f) .....	+30,8	+17,7	+13,9	—26,2
Excédent de l'encours des monnaies étrangères à recevoir à terme sur l'encours des monnaies étrangères à livrer à terme .....	— 8,3	+15,3	+ 1,2	+12,0
Avoirs nets en francs belges sur les non-résidents :				
Avoirs au comptant (g) .....	— 0,6	—0,5	—0,6	+ 0,4
Excédent de l'encours des francs belges à recevoir à terme sur l'encours des francs belges à livrer à terme .....	+ 6,7	—14,3	— 0,8	—12,0

Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) Non compris, en ce qui concerne les opérations de change à terme, les achats et ventes, par les résidents et les étrangers, de monnaies étrangères contre monnaies étrangères.

Depuis janvier 1974, les mouvements des avoirs et des engagements, au comptant et à terme, en monnaies étrangères des banques belges et luxembourgeoises et de la Banque Nationale de Belgique ont été convertis en francs belges aux cours de change de la période; ils font abstraction des variations comptables que la contrevaluer en francs belges des encours en monnaies étrangères existant au début de la période peut avoir subies par suite de modifications dans les cours de change durant la période.

(b) Autres que les organismes monétaires.

(c) Excédent des avoirs en monnaies étrangères sur les engagements en monnaies étrangères.

(d) Non compris l'immobilisé (essentiellement les participations des banques dans leurs filiales étrangères), qui, étant considéré dans la balance des paiements comme un investissement direct, est déjà recensé à la rubrique 4.1, du présent tableau.

(e) Non compris le mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations.

(f) Y compris le concours financier à moyen terme C.E.E.

(g) Autres que les acceptations représentatives d'exportations qui, dans le présent tableau, figurent sous la rubrique 5.1.

(h) Données provisoires.



## CHAPITRE II

# COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

## SECTION I. — ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE (G.A.T.T.) (1)

Selon une étude publiée en mars par le G.A.T.T. sous le titre « Le commerce international et les perspectives actuelles », le volume du commerce mondial a baissé d'environ 6 % en 1975 par rapport à 1974. Cette diminution est la seconde depuis la dernière guerre mondiale : en 1958, en effet, le commerce mondial s'était contracté de 1 %. La récente baisse du commerce international a été accompagnée d'une réduction de 2 % de la production mondiale, celle des pays industrialisés s'élevant à 8 %. La hausse des prix mondiaux à l'exportation (10 % en 1975 contre 40 % en 1974) provient du secteur des produits manufacturés. Les produits primaires, sauf le pétrole, se situent en 1975, à un niveau inférieur à celui de 1974.

La Commission économique européenne (C.E.E.) a présenté, le 7 avril à Genève, son offre de concessions commerciales sur les produits tropicaux en faveur des pays en voie de développement, qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1977. Cette offre a été faite lors des négociations commerciales multilatérales qui se déroulent dans le cadre du G.A.T.T. Elle porte sur cent quatre-vingts produits et, selon la C.E.E., les concessions offertes couvrent un volume d'importation dans la C.E.E. de l'ordre de 1,8 milliard d'unités de compte.

La Communauté européenne a élevé le 15 juin, devant le Conseil du G.A.T.T. une vive protestation contre les limitations apportées par les Etats-Unis aux importations d'acières spéciaux. Le représentant de la C.E.E. a souligné que, contrairement aux affirmations américaines, les difficultés rencontrées par les producteurs américains d'acières spéciaux étaient dues non aux importations excessives mais à la crise mondiale. La décision des Etats-Unis n'est pas conforme à l'article 19 du G.A.T.T. et la C.E.E. réserve tous ses droits.

La protestation de la C.E.E. a été appuyée par plusieurs délégations, notamment celles de la Suède, du Canada et de l'Autriche. Le représentant des Etats-Unis a fait

(1) Les sources de cette section sont constituées par des documents extraits du G.A.T.T. et du « Monde diplomatique ».

valoir de son côté que la Commission américaine du commerce extérieur avait établi que les importations d'acières spéciaux avaient causé un « préjudice sérieux » à l'industrie. Il a ajouté que les restrictions ne dureront que trois ans, au lieu des cinq ans initialement prévus, et qu'il s'agit enfin d'un « cas très particulier » n'affectant que 2 % des importations d'acier des Etats-Unis.

Le Conseil du G.A.T.T. a décidé, le 15 juillet, de prendre en considération une série de plaintes des Etats-Unis contre la politique commerciale de la Communauté économique européenne. Il a ainsi, sur la proposition du représentant des Etats-Unis, créé un groupe d'experts qui sera chargé d'étudier le régime des prix minimums, des licences et du système de caution appliqué par la C.E.E. aux importations de certaines conserves de fruits et de légumes. La création d'un groupe d'experts est un fait relativement rare au G.A.T.T. Le précédent le plus fameux remonte à l'époque de la célèbre « guerre du poulet ». Le groupe, composé de spécialistes n'appartenant à aucune des parties en cause, a pour tâche de recueillir les avis des protagonistes et de donner une opinion impartiale. Le Conseil a également décidé de mettre sur pied un groupe de travail qui lui fera rapport sur le système d'assurance contre l'inflation que certains Etats accordent aux exportateurs, toujours à la demande des Etats-Unis.

La Commission des Communautés européennes a présenté, le 7 juillet, son schéma de réduction des droits de douane, devant le groupe de travail « tarifs » des négociations commerciales multilatérales, qui se poursuivent sous les auspices du G.A.T.T. Elle propose de réduire le tarif douanier en vigueur pour les produits industriels, d'un pourcentage égal à leur niveau actuel (la proposition ne concerne pas les produits agricoles); cette réduction serait effectuée en quatre fois : ainsi un droit fixé au départ à 20 % serait diminué successivement de 20 %, puis de 16 %, de 13,44 %, de 11,63 % pour être ramené à 10,28 %. D'après le représentant de la Commission, l'adoption du schéma communautaire aurait pour résultat « une réduction significative et harmonisée des droits imposés aux produits industriels par les pays développés ». Les Etats-Unis se sont déclarés insatisfaits devant ces propositions; le représentant américain a indiqué que les effets de cette formule seraient « minimes » et entraîneraient des réductions inférieures à celles réalisées lors des négociations du Kennedy Round.

Les graves événements économiques survenus dans le monde durant la première moitié de la décennie ont rendu nécessaire une transformation des structures de production qui entraînera probablement la persistance d'un chômage assez important pendant plusieurs années, selon le rapport annuel publié en septembre par le G.A.T.T. sur les perspectives du commerce international. Ces « graves événements », selon le G.A.T.T., sont l'effondrement du système monétaire international, l'inflation, le renchérissement du pétrole et la récession. « Les transformations structurelles de la demande et de la production que le monde entier connaît actuellement, à des degrés divers, supposent une redistribution de la main-d'œuvre et du capital entre les divers secteurs de l'économie », déclare le rapport. De ce fait, il est probable que, très souvent, « l'emploi qui pourra être fait de la main-d'œuvre ou du capital ne sera pas le même qu'avant la récession ».

En conséquence, on pourra assister à une pénurie de l'offre dans certains secteurs de l'économie tandis que d'autres « continueront à se débattre avec des

capacités excédentaires ». L'inflation, le déséquilibre des balances de paiements, la transformation des structures de production, sont les facteurs fondamentaux qui « continueront à influer sur l'économie mondiale au moins jusqu'à la fin de la présente décennie », estime le G.A.T.T. L'adoption de « mesures restrictives » sur les prix pour lutter contre l'inflation risque d'aggraver le chômage, associé à la restructuration, dit encore le rapport, mais l'absence de telles mesures « peut déclencher un processus inflationniste généralisé ».

Selon les conclusions du Conseil du G.A.T.T., réuni à huis clos le 12 novembre à Genève, le système américain D.I.S.C. (Domestic International Sails Corporation), dont bénéficient les sociétés américaines de vente à l'étranger depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1972, est contraire aux obligations souscrites par les Etats-Unis dans l'Accord général. Une étude effectuée par des experts du G.A.T.T., à la suite d'une plainte de la Communauté économique européenne, précise que 75 % des exportations américaines sont ainsi effectuées en violation des règles du commerce international.

Après avoir examiné trois autres rapports élaborés à la suite de plaintes américaines, le Conseil a constaté que certaines modalités fiscales en vigueur en Belgique, en France et aux Pays-Bas pour favoriser les exportations constituent, elles aussi, au même titre que les pratiques américaines, des subventions déguisées à l'exportation et sont donc également en contradiction avec les dispositions du G.A.T.T. Aucune mesure n'a été prise par le Conseil, ses membres ayant demandé des délais pour étudier le contenu des rapports.

Le Comité textile du G.A.T.T. a réuni à Genève, du 29 novembre au 10 décembre, les représentants des trente-neuf pays qui ont signé en décembre 1973, un accord réglementant les échanges internationaux de produits textiles (accord multifibres). Les participants ont fait le bilan de l'application de cet accord, qui arrivera à expiration à la fin de 1977. L'unanimité s'est faite sur la nécessité de le renouveler, mais des divergences sont apparues quant aux conditions de ce renouvellement. Les Etats-Unis, la Suède et la plupart des pays en voie de développement désirent reconduire l'accord en l'état; la Communauté économique européenne, en revanche, appuyée par le Canada et l'Autriche, a demandé que l'accord soit modifié, puisqu'il n'a pas atteint les objectifs fixés (régulariser les importations en provenance des pays en voie de développement).

## SECTION II. — ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES (O.C.D.E.) (1)

### § 1. — CONSEIL DES MINISTRES DE L'O.C.D.E.

La quinzième session du Conseil des Ministres de l'O.C.D.E., qui s'est tenue à Paris les 21 et 22 juin, a mis au point une stratégie économique commune. Son but est

(1) Les sources de cette section sont constituées par des documents extraits de l'O.C.D.E. et du « Monde diplomatique ».

d'inciter les pays membres de l'Organisation à modérer le rythme de la reprise économique, afin d'éviter de retomber dans un processus inflationniste qui conduirait inévitablement à une nouvelle période de récession mondiale en 1977-1978. Dès lors, les politiques des gouvernements doivent-elles tendre à assurer la stabilité des prix et le plein emploi grâce à une croissance économique modérée mais durable, ce qui signifie que le rétablissement du plein emploi et le retour à des taux normaux d'utilisation des capacités dans la zone O.C.D.E. se feront progressivement et prendront plusieurs années. Une croissance annuelle moyenne de 5 % est préconisée entre 1976 et 1980 ainsi qu'une hausse annuelle de 8 % des échanges mondiaux; les politiques adoptées favoriseront davantage l'investissement plutôt que la consommation. De plus, la politique des revenus, bien que nécessaire, ne saurait remplacer des saines politiques de régulation de la demande. Enfin, le conseil de l'O.C.D.E. a renouvelé pour un an l'engagement pris en mai 1974 de ne pas recourir à des pratiques commerciales restrictives (1).

Un code de « bonne conduite » des sociétés transnationales a été mis au point, par le Conseil des Ministres; ces sociétés sont invitées à ne plus se livrer à des pratiques telles que les pots-de-vin, les prix de cession interne, les abus de positions dominantes et à fournir au public une meilleure information (2). En contre-partie, les gouvernements des pays de l'O.C.D.E. s'engagent à leur accorder, notamment sur le plan fiscal, le même traitement qu'aux entreprises nationales.

Au cours de ce même conseil, les Ministres des Affaires étrangères ont estimé que la forte reprise économique dans de nombreux pays développés améliorera la situation des pays en voie de développement ainsi que leur évolution des balances de paiement. Ils ont souligné en outre que l'amélioration de l'économie mondiale exige que l'on progresse dans l'instauration de relations économiques mieux équilibrées et plus équitables pour les pays en voie de développement, mais la poursuite du dialogue avec les pays nécessite une collaboration étroite et une coordination renforcée entre les nations industrialisées. Cette cohésion devrait se manifester dans le dialogue Nord-Sud, dans le domaine de l'énergie et dans les relations commerciales avec les pays de l'Est.

## § 2. — AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE

Fondée en novembre 1974, l'Agence internationale de l'énergie a publié le 24 septembre son premier rapport faisant le point, en 1976, des politiques de conservation de l'énergie mises en œuvre dans les dix-neuf pays membres. La conclusion principale est que des résultats substantiels en matière d'économie de l'énergie ont été obtenus, mais que la demande peut encore être considérablement réduite. L'Agence souhaite donc des programmes de conservation plus vigoureux : une liste indicative de mesures à mettre en œuvre à cet effet est incluse dans le rapport qui, par ailleurs, analyse secteur par secteur les économies d'énergie déjà réalisées et examine les résultats et l'efficacité des politiques et programmes de chaque pays membre.

(1) Le Portugal n'a pas souscrit à cet engagement vis-à-vis duquel la Grande-Bretagne, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont émis des réserves.

(2) Le texte ne prévoit pas de sanctions juridiques en cas de non-respect de ce code.

Le Conseil de direction de l'Agence internationale de l'énergie réuni à Paris les 29 et 30 janvier, a conclu un accord sur un programme de coopération à long terme. Les pays membres de l'Agence ont défini les objectifs à moyen et à long terme, en vue de réduire la dépendance du groupe à l'égard du pétrole importé et de faire périodiquement le point des progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs; leur but est de renforcer les efforts de conservation de l'énergie et d'éliminer progressivement les obstacles qui pourraient s'opposer à la mise en valeur accélérée des ressources énergétiques intérieures. De plus, des mesures d'encouragement en matière de développement énergétique sont prises, parmi lesquelles l'adoption d'un « prix-plancher » (prix minimum de sauvegarde) de 7 dollars par baril de pétrole importé et une stratégie pour la recherche et le développement est mise en œuvre.

Deux nouveaux accords de coopération dans les domaines de la sûreté des réacteurs nucléaires et du développement de l'énergie nucléaire ont été signés, à la fin du mois de mai, à Paris.

Les Etats membres de l'Agence internationale de l'énergie ont confirmé le 9 novembre à Paris, « leur volonté politique de prendre des mesures individuellement ou multilatéralement pour que soit assuré un meilleur équilibre de l'offre et de la demande de pétrole ». Ils sont convenus « d'identifier et de surmonter les limitations de toutes natures qu'ils rencontrent pour développer leurs programmes dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie et leur politique concernant le développement de toutes les sources d'énergie : pétrole, charbon, gaz naturel, énergie nucléaire et hydro-électricité ».

Un nouvel accord de recherche et de développement en matière d'énergie, a été signé le 20 décembre. Il prévoit un programme de coopération, dans le domaine des systèmes de chauffage et de climatisation des immeubles, à partir de la chaleur solaire.

Le 20 mai, la Grèce est devenue membre de l'Agence.

### § 3. — AGENCE DE L'O.C.D.E. POUR L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

Selon le rapport annuel de l'Agence de l'O.C.D.E. pour l'énergie nucléaire, publié le 2 septembre, l'année 1975 a confirmé la tendance sensible depuis le début de la crise de l'énergie, en faveur de l'énergie nucléaire. L'énergie nucléaire apparaît comme la seule source d'énergie nouvelle susceptible d'être obtenue en quantité suffisante d'ici à la fin du siècle pour compléter les sources d'approvisionnement traditionnelles et satisfaire la demande croissante d'énergie électrique dans la zone de l'O.C.D.E. En 1975, cette agence a accordé la priorité aux questions de sûreté nucléaire, à la gestion des déchets radio-actifs et aux études économiques et techniques se rapportant au cycle du combustible nucléaire; une coopération a été instituée avec l'Agence internationale de l'énergie dans les domaines de la recherche et du développement nucléaires.

En juin et juillet, elle a organisé une opération d'évacuation, dans l'Océan Atlantique, de déchets radio-actifs solidifiés dans du béton ou du bitume, emballés

dans des conteneurs et provenant d'établissements nucléaires situés en Belgique, aux Pays-Bas, en Grande-Bretagne et en Suisse.

Le 12 octobre, les Etats-Unis ont annoncé leur décision d'adhérer à l'Agence, en qualité de membre de plein exercice; auparavant, ils étaient membre associé.

#### § 4. — COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

L'aide publique des pays industrialisés aux pays en voie de développement s'est accrue en 1975 d'environ 20 % en valeur (10 % en volume) : elle a atteint 13,6 milliards de dollars en 1975 au lieu de 11,3 milliards l'année précédente. Telles sont les principales conclusions d'un rapport publié au début du mois de juillet par l'Organisation de coopération et de développement économiques. La part du produit national brut consacrée à l'aide au développement par les pays membres du Comité d'aide au développement (C.A.D.) de l'Organisation, est passée de 0,33 % à 0,36 % (chiffres provisoires), ce qui constitue un renversement de la tendance à la baisse observée ces dernières années. Cependant, cette part reste inférieure de moitié à l'objectif de 0,7 % du P.N.B., auquel ont souscrit treize des dix-sept pays membres du C.A.D. Deux pays seulement, les Pays-Bas (pour la première fois) et la Suède (pour la deuxième fois) ont dépassé l'objectif de 0,7 % avec respectivement 0,75 % et 0,82 %. En ce qui concerne l'apport total aux pays en voie de développement (qui englobe, outre l'aide publique, les crédits à l'exportation, les investissements directs et les investissements de portefeuille effectués pour la plupart par le secteur privé), il a atteint, en 1975, 38,8 milliards de dollars, ce qui correspond à 1,02 % du P.N.B. global des membres du C.A.D.; l'objectif de 1 % pour l'apport total est ainsi dépassé pour la première fois.

Jusqu'en 1973, les pays du C.A.D. procuraient plus de 90 % de l'assistance financière totale aux pays en voie de développement; en 1975, cette proportion a été ramenée à 84 %, compte tenu de l'utilisation par les pays exportateurs de pétrole de leurs excédents monétaires en faveur des pays en voie de développement : 5,5 milliards de dollars en 1975 contre 4,6 milliards en 1974.

La quinzième réunion à haut niveau, au Comité d'aide au développement de l'O.C.D.E. s'est tenue à Paris les 27 et 28 octobre, pour examiner notamment les moyens les plus efficaces pour répondre aux besoins des divers groupes de pays en voie de développement et de leur population, en particulier des plus pauvres d'entre eux.

#### § 5. — AFFAIRES SOCIALES

Les ministres du travail et des affaires sociales des vingt-quatre pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques qui, pour la première fois depuis la création de l'organisation, ont tenu une réunion commune à Paris les 4 et 5 mars, ont adopté une recommandation préconisant des politiques globales de l'emploi et de la main-d'œuvre. Parmi les mesures préconisées figurent l'octroi aux entreprises de subventions de caractère temporaire et sélectif, l'allègement des charges salariales, la création d'emplois dans les secteurs public et

privé et au niveau des collectivités locales. Une part importante des débats a été consacrée à un éventuel retour à la liberté des mouvements migratoires. La réunion ministérielle a décidé de confier aux experts de l'O.C.D.E. et à un groupe de travail une étude qui devra définir d'ici un an, les « principes directeurs destinés à faciliter l'orientation des politiques de migration » et envisager la création d'un fonds spécial d'aide à la réinsertion des travailleurs immigrés.

#### § 6. — TRAVAUX DIVERS

Les experts du groupe de travail n° 3 de l'O.C.D.E. ont procédé, les 16 et 17 février, à Paris, à un échange de vues sur la conjoncture internationale et sur l'évolution des balances des paiements des pays membres. Malgré une évolution favorable de la reprise économique, l'O.C.D.E. s'attend à un déficit accru des balances des paiements (notamment pour les pays européens), en raison de l'accroissement des importations dû à la reprise de l'activité économique avant la reprise des exportations.

L'O.C.D.E. a lancé, au mois de janvier, un programme de recherche sur « l'évolution future des sociétés industrielles avancées, en harmonie avec celles des pays en voie de développement ». Le but de la recherche est de « fournir aux gouvernements, pour l'élaboration de leurs politiques à court et à moyen terme, une analyse des différents scénarios possibles d'évolution des sociétés industrielles avancées ».

Les perspectives agricoles mondiales pour les dix à quinze années à venir ont fait l'objet d'une étude publiée par le secrétaire général de l'O.C.D.E. à la fin du mois d'octobre sous le titre « étude des tendances de l'offre et de la demande mondiales des principaux produits agricoles ». Il ressort de ce document qu'au cours de cette période les pays industrialisés resteront la principale source de produits agricoles à l'exportation, tandis que la situation des pays en voie de développement restera critique; les besoins d'importation des pays de l'Est constitueront, dans ces conditions, un élément critique de l'équilibre des marchés.

### SECTION III. COMMUNAUTES EUROPEENNES

#### § 1. — COMMUNAUTE ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE (C.E.E.)

Devant la crise économique, les Chefs de Gouvernement ont confirmé la détermination des Etats membres de ne pas recourir au protectionnisme et souligné la nécessité d'assurer une plus grande convergence des politiques économiques et monétaires nationales.

Les perspectives d'un deuxième élargissement de la Communauté ont été ouvertes par le début des négociations sur l'adhésion de la Grèce le 27 juillet, le Conseil s'étant prononcé favorablement sur les demandes d'adhésion le 9 février.

L'acte relatif à l'élection directe du Parlement a été adopté par le Conseil; les premières élections se dérouleront en mai ou juin 1978. Le Parlement élu comptera 410 membres dont 24 pour la Belgique.

Dans la poursuite des travaux sur la préparation de l'Union Européenne, sur base du rapport déposé par M. Tindemans, le Conseil Européen s'est proposé de parvenir à une conception politique globale et cohérente. Les Chefs de Gouvernement ont réaffirmé leur volonté de développer l'autorité et l'efficacité des institutions communautaires ainsi que l'adhésion des peuples à celles-ci et confirmé le rôle directeur du Conseil Européen.

#### 1. — *Marché intérieur.*

*Sur le plan douanier*, il convient de noter que le régime tarifaire préférentiel en est arrivé à couvrir la plus grande partie des importations de la Communauté en provenance des pays tiers.

Parmi les nombreuses exceptions que comporte le tarif douanier commun, 9 contingents tarifaires communautaires ont été ouverts par le Conseil en exécution d'engagement de coopération au G.A.T.T. et 124 en application d'accords préférentiels.

Dans le cadre des mesures autonomes en vue d'assurer un approvisionnement à des conditions avantageuses de matières dont la production est insuffisante dans la Communauté, le Conseil a suspendu à titre temporaire, les droits pour 292 produits ou groupes de produits, en particulier dans les secteurs de la pêche et de la chimie.

Une action de simplification par l'harmonisation des règles de fond a été poursuivie dans le cadre d'un nouveau protocole d'origine relatif au régime préférentiel C.E.E.-Malte. Cette harmonisation a été étendue également aux pays du Maghreb.

D'autre part, dans le cadre de son action en faveur des pays en voie de développement, la Communauté a confirmé l'intérêt qu'elle attache au développement des efforts d'intégration en maintenant le principe de l'origine régionale prévue en faveur de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est, du Groupe Andin et du Marché Commun de l'Amérique Centrale. Dans le même ordre d'idées, les pays du Maghreb se sont également vu accorder le bénéfice de l'origine régionale.

La persistance de graves disparités dans l'évolution économique des pays membres a alimenté les déséquilibres de nature à compromettre l'unité et l'homogénéité du marché intérieur. En raison de cette situation, plusieurs Etats membres ont été autorisés à prendre des *mesures de sauvegarde* à titre temporaire pour corriger ces déséquilibres; notamment l'autorisation a été donnée par la Commission d'abord à l'Italie, le 5 mai 1976, au titre de l'article 108 du Traité C.E.E., d'exiger à l'occasion de tout achat de devises ou pour l'approvisionnement de comptes étrangers en lires, un dépôt auprès de la Banque d'Italie, ensuite à l'Irlande, au titre de l'article 135 de l'acte d'adhésion, d'imposer une taxe sur les importations de chaussures tant à l'égard des importations en provenance du Royaume-Uni que des autres Etats membres et des pays tiers.

Un certain succès a été enregistré dans l'*élimination des entraves aux échanges*. Le Conseil a adopté vingt-quatre directives. En priorité, elles visent le secteur des voitures automobiles, sous des aspects très divers tels que les dispositifs de freinage et d'éclairage, l'ancrage des ceintures de sécurité, les nuisances sonores, la pollution atmosphérique. L'utilité de l'élimination des entraves dans ce domaine revêt une importance particulière du fait que, dans la Communauté, un véhicule sur trois environ est importé d'un autre Etat membre.

Une série de sept directives ont été adoptées dans le secteur de la métrologie : les unités de mesures, les instruments de mesure et les propriétés métrologiques des produits préemballés, les thermomètres, enfin une directive cadre sur les appareils à pression et une directive sur les produits cosmétiques.

En décembre, le Conseil a adopté une directive portant sur la *coordination des procédures de passation de marchés publics de fournitures*, prévoyant que les autorités centrales, régionales et locales des Etats membres désireux de passer des marchés publics de fournitures dont la valeur dépasse 200 000 unités de compte européennes, devront publier un avis au Journal Officiel. Les pouvoirs adjudicateurs doivent traiter tous les candidats sur un pied d'égalité et selon des critères identiques. Certains achats sont exclus : ceux des services de transports, de télécommunications et d'approvisionnement en eau, en gaz et en électricité, en raison du statut juridique très différent de ces organismes dans les divers Etats membres. Le Conseil a toutefois chargé la Commission de suivre les travaux d'harmonisation des normes en cours dans le cadre de la Conférence européenne sur les télécommunications et d'élaborer, dans un délai de deux ans, un calendrier prévoyant la mise en concurrence effective des marchés de fournitures passés par les organismes chargés, dans les Etats membres, des services de télécommunications.

Le Conseil a adopté la deuxième directive en matière de *droit des sociétés* concernant la constitution de la société anonyme ainsi que le maintien ou les modifications de son capital.

En ce qui concerne le comportement des entreprises en matière d'*ententes et de positions dominantes*, poursuivant sa pratique désormais bien établie et confirmée par la Cour de Justice, la Commission est intervenue contre les ententes horizontales et verticales de cloisonnement des marchés. Elle a également développé son action à l'encontre des entreprises qui abusent de leur position dominante dans la C.E.E.

Elle a également poursuivi son action à l'encontre des interdictions d'exporter et des mesures d'effet analogue, par exemple : l'interdiction d'exporter dans des conditions générales de vente, l'utilisation de droit de marque conjointement avec des interdictions d'exporter pour garantir une protection territoriale absolue.

La Commission a notamment réaffirmé le principe établi et confirmé par la Cour de Justice qu'une remise de fidélité consentie par une entreprise en position dominante est incompatible avec le Marché Commun.

Sur la base des principes de coordination des *aides nationales* à finalité régionale, la Commission a examiné, au regard de l'article 92, la réforme du régime français d'aides au développement régional à laquelle le Gouvernement français avait procédé

au cours de l'année 1976. Tout en ne s'opposant pas à la mise en vigueur du nouveau régime, la Commission a assorti sa prise de position de conditions visant à assurer sa conformité aux dits principes.

Elle a notamment demandé au Gouvernement français de lui communiquer les cas significatifs d'octroi de ces aides lorsqu'elles seront octroyées en dehors des zones prédefinies.

*En matière d'aides à la construction navale*, la Commission a été amenée à s'opposer à certains aspects d'un projet du Gouvernement italien qui a accepté de ne pas attribuer d'aides aux investissements impliquant une extension des capacités de production. Il a d'autre part renoncé à instituer des aides destinées à financer les achats par les chantiers de matières premières et de matériels; cependant, les aides à la réparation navale n'ont été prorogées que pour une année.

La Commission s'est également prononcée sur un projet britannique visant à instituer un système de garantie contre la hausse des coûts. Cette garantie est considérée comme essentielle par le Gouvernement britannique pour le maintien de l'emploi dans les chantiers nationaux, en attendant leur nationalisation et leur réorganisation. Le projet britannique a été modifié de façon que la garantie ne puisse créer de discrimination à l'égard de produits qui, incorporés dans des navires construits au Royaume-Uni, proviennent des autres Etats membres.

En ce qui concerne l'industrie textile, la Commission a continué d'appliquer les principes qu'elle avait fixés en 1971, en matière d'encadrement des aides.

Elle n'a pas soulevé d'objection vis-à-vis du projet du Gouvernement belge d'accorder des aides au secteur de la confection, car celles-ci doivent être accordées de manière sélective à des entreprises viables participant à la restructuration de l'industrie.

La position de la Commission est de considérer que l'application d'aides à l'exportation, dans les relations entre Etats membres, est incompatible avec les principes généraux d'un marché commun; ainsi, elle a interdit l'application en Italie des aides accordées par l'Institut du commerce extérieur (I.C.E.), à la promotion des ventes de certaines industries dans les autres Etats membres, sous la forme d'une participation au financement de campagnes collectives de publicité.

## 2. — *Politiques communes.*

La coordination des politiques économiques n'a guère fait de progrès. Les divergences d'évolution sont demeurées fort importantes à l'intérieur de la Communauté. D'une année à l'autre, l'augmentation moyenne des prix à la consommation dans la Communauté varie, en ordre de grandeur de 4,5 % en République Fédérale d'Allemagne, à 18 % en Irlande et en Italie.

De même, le déficit de la balance des paiements courants de la Communauté qui est estimé à environ 10 milliards de \$ US en 1976, contre un excédent de 0,5 milliard

en 1975, résulte presqu'exclusivement d'une détérioration de la position des pays membres déficitaires.

En revanche, les développements des coûts salariaux intervenus dans l'industrie de la Communauté pendant le premier semestre de 1976 témoignent d'une convergence accrue.

Bien que les Etats membres se proposent de lutter contre l'inflation et que ceux d'entre eux qui sont le plus en difficulté aient accru leurs efforts, les conflits d'objectifs dans la mise en place des politiques économiques se sont accentués. Un meilleur consensus social a néanmoins été suscité par la Conférence tripartite de juin 1976. Cette Conférence s'est tenue à Luxembourg, le 24 juin 1976. Elle a défini une stratégie communautaire pour le rétablissement du plein emploi et de la stabilité et a été significative à un double point de vue. D'une part, elle a abouti à un accord entre les partenaires sociaux et les Gouvernements sur les objectifs et les orientations générales et au surplus elle a été marquée par la décision de poursuivre et d'intensifier le dialogue engagé entre les participants.

A l'effet de donner une suite aux accords intervenus, la Conférence a décidé que le Comité Permanent de l'emploi devrait étudier les mesures spécifiques à prendre en matière d'emploi. Dans le même temps, le Comité de politique économique a été invité à consulter les partenaires sociaux sur la politique économique à court et à moyen terme.

*Dans le domaine monétaire*, la recrudescence des perturbations — engendrées par les divergences d'évolution — sur les marchés des changes, a donné lieu à de nouvelles initiatives de solidarité communautaire : émission d'emprunts communautaires au profit des pays partenaires aux prises avec des difficultés de balance des paiements et application des articles 108 et 109 à l'Italie et au Royaume-Uni.

Le 15 mars, les autorités françaises ont suspendu leur participation au système communautaire de change que le franc avait réintégré le 10 juillet 1975. A la même époque, les pressions exercées sur le franc belge ont amené les banques centrales de Belgique et des Pays-Bas, à abandonner leur arrangement destiné à maintenir une marge plus étroite de 1,50 % entre leurs monnaies.

En août et septembre, de vives pressions ont affecté toutes les monnaies qui constituent le « serpent ». Un ajustement des taux centraux de certaines monnaies a finalement eu lieu le 18 octobre. Il s'est traduit par une réévaluation de 2 % de la monnaie allemande par rapport à l'U.C.E. Seuls les taux centraux des francs belge et luxembourgeois et du florin néerlandais sont demeurés inchangés, ce qui implique, pour ces devises, une dévaluation de 2 % par rapport au D.M.

En mai 1976, la Commission a constaté que les divers concours financiers à court et à moyen terme avaient été insuffisants pour arrêter la dépréciation de la lire; elle a autorisé l'Italie à prendre des mesures de sauvegarde sur base de l'article 108, § 3 du Traité C.E.E. Celles-ci revenaient à imposer, pour tout achat de devises et pour l'approvisionnement de comptes étrangers en lires, la constitution d'un dépôt non

rémunéré, de valeur égale à 50 % de l'opération. Cette obligation de dépôt devait être progressivement réduite, de manière à être complètement supprimée le 15 avril 1977.

En octobre 1976, des mesures complémentaires pour faire face à une nouvelle dépréciation de la lire ont également été autorisées. Il s'agit d'un droit spécial de 10 % sur tout achat de devises; leur durée maximale est de 4 mois.

Le 27 juillet 1976, la Commission a décidé de proroger jusqu'au 30 juin 1977, l'autorisation accordée le 23 juillet 1975, au Royaume-Uni de maintenir les restrictions en vigueur, sur les investissements directs et sur certains mouvements de capitaux à caractère personnel.

En 1976, les négociations relatives à un deuxième amendement sur l'ensemble des statuts du Fonds monétaire international ont abouti. Pour la Communauté, les éléments nouveaux qui en résultent, sont les suivants :

- il a été procédé à une sixième révision générale des quotes-parts; elle permettra d'augmenter, en 1977, d'environ 10 milliards les quotes-parts des pays membres du F.M.I. en droits de tirage spéciaux (D.T.S.) et de les porter au total à 39 milliards de D.T.S.; la part de la Communauté sera alors d'environ 10,6 milliards;
- un accord de principe a été réalisé sur l'important problème des taux de change; les modifications proposées permettront la mise en place d'un système généralisé de dispositions de change reposant sur des « parités stables mais ajustables », mise en place cependant subordonnée à un vote réunissant au moins 85 % des voix. Le flottement des cours de change est désormais légalisé et pourra être maintenu pour tout pays qui désirerait le faire, même après une éventuelle décision de retour au régime des parités. C'est par le biais de ces dispositions que le « serpent communautaire » s'insère dans le système monétaire international;
- les caractéristiques des D.T.S. et de leurs possibilités d'emploi ont été précisées afin d'en faire le principal instrument de réserve.

Sur le *plan social*, la reprise économique qu'ont connue à des degrés divers les Etats membres en 1976, ne s'est pas accompagnée d'un mouvement semblable sur le marché du travail. Le taux de chômage s'est maintenu à un niveau élevé, les difficultés économiques des derniers mois de l'année et surtout l'arrivée sur le marché du travail des jeunes à la recherche d'un premier emploi ne permettent pas d'augurer d'une diminution de ce taux. La discordance qui est ainsi apparue entre les objectifs économiques et les objectifs sociaux présente un risque majeur pour la cohésion de la Communauté. Pour le conjurer, il était nécessaire de faire appel aux principaux responsables économiques et sociaux. Ainsi, une deuxième conférence tripartite a eu lieu à Luxembourg, dont l'objectif était le rétablissement du plein emploi et la stabilité dans la Communauté.

Dans la poursuite de la réalisation du programme d'action sociale 1974-1976, des décisions nouvelles ont été prises dont notamment : la mise en route des programmes d'action en faveur des travailleurs migrants, des règlements concernant les statistiques de travailleurs étrangers et l'élargissement des droits syndicaux des travailleurs migrants, le programme d'amélioration des statistiques de l'emploi, l'accord du Conseil sur l'élaboration d'un deuxième « budget social européen » —

c'est-à-dire un aperçu d'ensemble des dépenses sociales dans les Etats membres — et l'adoption d'une directive concernant le maintien des droits des travailleurs en cas de fusions de sociétés et transferts d'établissements.

La dotation budgétaire du Fonds Social Européen pour l'exercice 1976 a été de 441 millions d'UC. Ces crédits étaient répartis de la manière suivante :

- opérations entreprises au titre de l'article 4 de la décision 71/66/C.E.E. : 170 millions d'UC dont 66,1 pour les personnes qui quittent l'agriculture et pour les travailleurs du textile, 66,1 pour les jeunes, 17 pour les handicapés, 20,8 pour les travailleurs migrants;
- opérations entreprises au titre de l'article 5 de la décision 71/66/C.E.E. pour des régions, des secteurs et des groupes d'entreprises ayant des problèmes d'emploi graves : 241,1 millions d'UC auxquels il faut ajouter 28,9 millions d'UC pour la réadaptation de personnes handicapées;
- études et expériences pilotes au titre de l'article 7 du règlement C.E.E. 2396/71 : 1 million d'UC.

Le Conseil a adopté, le 9 février 1976, la décision relative à l'intervention du Fonds en faveur de personnes occupées dans les secteurs du textile et de l'habillement (76/206/C.E.E.). Cette décision est applicable aux opérations dont le projet aura reçu l'agrément de la Commission, à dater du 2 janvier 1976 et pendant dix-huit mois après son entrée en vigueur.

Dans le cadre de la *politique agricole*, la divergence d'évolution économique entre les Etats membres à monnaies appréciées et les Etats membres à monnaies dépréciées, est devenue plus profonde en 1976 et s'est traduite par des disparités dans les évolutions du taux de change entre Etats membres qui ont déclenché de nouvelles applications des montants compensatoires monétaires.

Suite aux difficultés de la lire italienne, les montants compensatoires ont été réintroduits pour cette monnaie, s'ajoutant à ceux existant pour l'Allemagne, les pays du Benelux et le Royaume-Uni.

Toutefois lors de la fixation des prix, le 6 mars, il a été procédé à une réduction de ces montants moyennant une réévaluation des monnaies vertes pour l'Allemagne et le Benelux et une dévaluation pour l'Italie et l'Irlande. La sortie du franc français du « serpent monétaire », le 15 mars, et ultérieurement sa dépréciation sur le marché des changes, a conduit à la réintroduction de montants compensatoires pour la France. La détérioration continue de la lire a porté les montants compensatoires pour cette monnaie à un niveau de quelques 25 %. Pour les limiter, le Conseil décida, fin avril, une nouvelle dévaluation de la lire verte. De septembre à novembre, survint une nouvelle baisse des livres anglaise et irlandaise, partiellement compensée pour l'Irlande par une dévaluation de la livre verte. Le taux pour le Royaume-Uni dépassa 40 %, fin octobre. Les écarts entre les monnaies flottantes et les monnaies du « serpent » ont été en outre élargis par le léger relèvement du taux central du mark allemand à partir du 18 octobre. A la même date, la couronne danoise a été dévaluée, ce dont le Conseil a tenu compte en dévaluant le taux vert de la couronne à partir du 28 octobre.

Ces mesures ont conduit à un sensible accroissement de la charge budgétaire.

Les *prix agricoles* ont été fixés par le Conseil, le 6 mars 1976, l'augmentation moyenne étant de 7,7 %. Celle des produits végétaux a été légèrement supérieure (8 à 9 %), excepté pour le blé dur, le seigle, le vin et le tabac, à celle des produits animaux (8 % pour la viande bovine et porcine, 4,5 % pour le lait en début de campagne, portée à 7,5 % à partir du 16 septembre 1976).

Le Conseil a décidé, dans le but de rétablir, au moins en partie, le marché unique, une réduction des montants compensatoires en Allemagne, au Benelux, en Italie et en Irlande. L'effet total de l'augmentation de 7,7 % et des adaptations monétaires sur le coût de la vie dans la Communauté a été estimé à plus de 0,8 %.

En 1976, les prix à la production dans la Communauté se sont situés, en règle générale, assez largement au-dessus de ceux du marché mondial. Cette situation avait été d'ailleurs la même pour la plupart des produits en 1975, alors qu'en 1974, les prix mondiaux de quelques produits végétaux notamment, avaient dépassé le niveau des prix communautaires.

De *nouveaux règlements de base* ont apporté des modifications et des adaptations à certaines organisations de marché, notamment dans le secteur des céréales, où la réforme est caractérisée par une égalité de traitement entre les principales céréales et consiste en la fixation d'un prix d'intervention unique commun, au niveau des céréales fourragères, pour le froment tendre, l'orge et le maïs.

Sur base de cette nouvelle hiérarchie des prix, les différentes céréales peuvent être soumises plus largement aux conditions propres à l'économie de marché, avec comme conséquence, une diminution des moyens d'intervention et de régulation. Ceci devrait permettre l'écoulement des excédents de froment tendre vers l'alimentation animale sans l'aide d'une prime de dénaturation.

Pour le secteur du vin, les mesures visent à améliorer l'efficacité des mécanismes d'intervention, maintenir le revenu des producteurs, trouver un meilleur équilibre de l'offre et de la demande, améliorer la qualité du vignoble et des produits viti-vinicoles, offrir de meilleures garanties aux consommateurs, enfin mieux adapter les échanges à l'évolution des marchés communautaire et international. Les mécanismes d'intervention ont été renforcés par la possibilité de déclencher la distillation préventive et la possibilité, à la fin du stockage privé à long terme, d'une distillation au niveau du prix établi pour le déclenchement des mesures d'intervention.

Des progrès significatifs ont été accomplis, en 1976, dans le rapprochement des législations agricoles et alimentaires.

La liste des matières colorantes a été revisée et les dispositions complémentaires ont été prises au sujet des agents conservateurs.

Dans le secteur de l'alimentation animale, le Conseil a adopté une directive concernant les aliments simples, qui règle les conditions de mise sur le marché (définition, étiquetage, etc...) des produits destinés à être utilisés en l'état par l'agriculteur.

Le Conseil a adopté une directive importante qui règle tout le problème des conditions d'échange des produits végétaux sous l'angle phytosanitaire; outre une simplification des conditions d'échange par l'introduction d'un certificat unique, ce texte conduira à mettre fin à des interdictions d'importation existant dans plusieurs pays pour certains produits.

En outre, le Conseil a adopté une directive fixant les limites maxima de résidus de certains pesticides dans les fruits et légumes; en même temps, a été instauré un comité permanent phytosanitaire qui est appelé à donner son avis à la Commission selon une procédure identique à celle du comité permanent vétérinaire. Ainsi doit être assurée, dans toute la Communauté, une protection adéquate de la santé humaine.

Sur le plan de la *politique industrielle*, on peut sans doute considérer que l'élimination des entraves techniques aux échanges, l'ouverture progressive des marchés publics et l'harmonisation des bases juridiques, financières et fiscales contribuent directement au renforcement de l'industrie communautaire.

Mais la Commission a le souci de promouvoir des initiatives pour orienter et éventuellement compléter les politiques suivies sur le plan national. Dans cet ordre d'idée, l'année 1976 n'a été marquée que par une décision du Conseil en date du 22 juillet arrêtant plusieurs actions communes en matière d'informatique.

A l'égard de la *politique énergétique*, dans certains domaines d'intérêt primordial tel celui du développement et de la protection des ressources en énergie, aucun progrès n'a été réalisé alors que la situation et les perspectives du marché restent préoccupantes et qu'il apparaît de plus en plus difficile d'atteindre les objectifs de réduction de la dépendance vis-à-vis des sources extérieures, que la Communauté s'est fixés pour 1985.

Néanmoins, le Conseil a pris, au cours de l'année, quelques mesures non dépourvues d'importance. Au cours de sa session du 25 mars 1976, il a adopté une directive qui vise à assurer une meilleure transparence des prix, sur le marché pétrolier de la Communauté, ainsi que cinq recommandations pour la mise en œuvre concrète du programme en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie que la Commission développe avec l'aide d'experts des Etats membres. Lors de sa session du 21 décembre 1976, il a adopté une réglementation sur les échanges intracommunautaires en cas de difficultés d'approvisionnement en pétrole et produits pétroliers, qui constitue un premier élément du dispositif proposé par la Commission en vue de faire face solidairement aux conséquences d'une éventuelle crise des approvisionnements pétroliers.

La Commission a été associée aux travaux de l'Agence Internationale de l'Energie au même titre qu'elle est associée et participe aux autres activités de l'O.C.D.E.

La Communauté, en tant que telle, a coopéré activement aux travaux de la commission « énergie » de la Conférence sur la coopération économique internationale (C.C.E.I.) qui ont permis d'étudier les prévisions de l'offre et de la demande d'énergie, les prix et la coopération, sans pour autant aboutir à des positions ou des

textes communs entre les huit pays industrialisés et les dix-neuf pays en voie de développement. La réunion au niveau ministériel qui devait clôturer les travaux en décembre 1976 a été reportée. La coordination des travaux au niveau des neuf pays de la Communauté s'est faite dans le cadre du Conseil, tant à Paris au cours des sessions qu'à Bruxelles.

En novembre, le Conseil a abordé pour la première fois les problèmes généraux du *transport maritime* et a reconnu l'opportunité d'arriver à des positions communes à l'égard du mode de conduite des conférences maritimes et sur les actions à entreprendre éventuellement sur le plan communautaire. Il a décidé d'instaurer une procédure de consultation au sujet des relations avec les pays tiers et des délibérations menées au sein des organisations internationales traitant des problèmes maritimes. En effet, la situation créée par la concurrence des armements des pays tiers, notamment des pays de l'Est, et par les discriminations de pavillon a rendu plus urgente une action de la Communauté.

Dans le domaine des *transports terrestres*, il a également adopté plusieurs décisions au cours des sessions de novembre et de décembre 1976, relatives :

- au niveau minimal de formation des conducteurs de transports par route;
- au système de contingent communautaire;
- au système tarifaire pour les transports routiers;
- au système des tarifs à fourchettes pour les transports par route entre Etats membres;
- au contrôle technique des véhicules à moteur et de leurs remorques.

### 3. — *Relations extérieures.*

#### a) *Relations multilatérales.*

La Conférence sur la coopération économique internationale (C.C.E.I.) a commencé officiellement ses travaux avec une Conférence ministérielle, en décembre 1975. Dès le mois de janvier 1976, les travaux répartis entre quatre commissions (énergie, matières premières, développement, affaires financières) se sont poursuivis.

Dans le cadre du G.A.T.T. et des groupes et sous-groupes instaurés par le Comité des négociations commerciales, la Communauté a présenté des propositions de négociations, conformément aux directives du Conseil, en vue de parvenir à des arrangements multilatéraux.

Dans le groupe des « tarifs », la Communauté a présenté de manière chiffrée la formule générale de réduction tendant à harmoniser les tarifs, venant après la proposition, en début d'année, d'une formule de réduction quasi linéaire par les Etats-Unis.

Au groupe « produits tropicaux », la C.E.E., ainsi que tous les autres pays industriels, ont présenté des offres de concessions tarifaires et non tarifaires, en réponse aux demandes faites par les pays en voie de développement. Des consultations et discussions qui ont eu lieu depuis lors, il ressort que ces offres de la

C.E.E. peuvent se comparer favorablement à celles des autres pays industriels, même si de manière générale bon nombre de pays en voie de développement ont voulu réagir de façon réservée. La Communauté mettra en vigueur son offre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1977 aussi bien sous forme de suspensions tarifaires pour les pays bénéficiant de la clause de la nation la plus favorisée, que de concessions préférentielles au titre de son schéma de préférences généralisées.

Le Conseil du G.A.T.T. a adopté les rapports des groupes de travail chargés d'examiner les accords C.E.E. — Israël et la convention de Lomé, à la lumière des dispositions *de l'Accord général*.

Par ailleurs, à la conclusion de son rapport examinant la convention de Lomé, le groupe de travail avait admis, dans une large mesure, que les buts et objectifs de la convention étaient conformes à ceux qui sont inscrits dans l'Accord général y compris la partie IV.

Le Conseil des Communautés a adopté, le 31 mai 1976, la proposition de la Commission, visant à proroger de deux ans *l'accord international sur le blé* de 1971 qui venait à expiration le 30 juin 1976.

La Communauté, en tant que telle, a signé le 29 avril 1976, le cinquième *accord international sur l'étain* qui avait déjà été signé par chaque Etat membre.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 93/IV de la IV<sup>e</sup> C.N.U.C.E.D., concernant un programme intégré pour les produits de base, la Communauté a participé aux premières réunions préparatoires tenues à partir de septembre 1976 sur les produits suivants : cuivre, jute, produits de jute et fibres apparentées, fibres dures.

Le Conseil des Ministres des Affaires Etrangères a décidé le 3 novembre que, par une action concertée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1977, les Etats membres étendent les limites de leurs zones de pêche à 200 milles au large des côtes bordant la mer du Nord et l'Atlantique Nord.

La Commission a été autorisée à ouvrir des négociations sur les conditions générales à appliquer, dans l'avenir, à l'accès aux ressources, à la fois dans les zones de pêche des pays tiers et dans celles des Etats membres pour faire face à la surexploitation des fonds de pêche et protéger, par une série d'accords, les intérêts légitimes des pêcheurs communautaires.

A la suite de cette décision, des négociations ont été engagées avec les Etats-Unis, le Canada, la Norvège, les îles Féroé, l'Islande, la Suède, la Finlande et l'Espagne en vue de la conclusion d'accords-cadres.

Des conversations exploratoires en vue de négociations vont avoir lieu, avec le Portugal, le Sénégal et la Guinée-Bissau.

En ce qui concerne l'Espagne, le Portugal, la Suède, la Finlande, l'U.R.S.S., la R.D.A. et la Pologne, le Conseil a approuvé les quotas ainsi que les mesures de notification et de contrôle qui seront appliqués pendant les trois premiers mois de

1977. Pendant cette période, un système de contrôle des bateaux des pays tiers sera mis en place par concertation entre les Etats membres, en attendant une solution à long terme.

Le Conseil a décidé d'interdire aux pêcheurs bulgares, roumains, cubains et japonais, l'accès de la zone communautaire de 200 milles. L'U.R.S.S. et les autres pays du C.O.M.E.C.O.N. devront entrer en négociation avec la C.E.E. dans les trois mois du régime provisoire qui leur est accordé, faute de quoi ils seront exclus de cette zone.

En outre, à la suite de la décision du Conseil du 3 novembre 1976, à l'initiative de la Commission, les Etats membres ont accepté de ne pas négocier la répartition des quotas dans la zone des 200 milles au sein de la Convention sur la commission des pêcheries pour le Nord-Est atlantique (N.E.A.F.C.), ces négociations relevant de la compétence exclusive de la Communauté.

A la 3<sup>e</sup> Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, la Commission a fait un certain nombre de propositions. Outre la constitution d'une zone exclusive de pêche de 200 milles, elle a préconisé l'acceptation du principe de l'extension du plateau continental au-delà de 200 milles et de la constitution d'une autorité internationale pour contrôler l'exploitation des ressources des fonds marins.

b) *Politique de développement.*

L'année 1976 a été marquée par une intense activité sur le plan des négociations entre pays industrialisés et *pays en voie de développement*. Du début à la fin de l'année et d'un forum à l'autre, les débats internationaux ont été centrés pratiquement sans interruption sur l'aménagement des relations « Nord-Sud ».

Ces développements ont amené la Communauté à donner une importance accrue aux efforts entrepris en son sein pour coordonner et harmoniser les politiques de coopération mises en œuvre par les Etats membres et par la Communauté en tant que telle.

Elle y a été poussée non seulement par la constatation que son influence est de plus en plus liée à l'adoption par les Etats membres d'une position commune dans les débats internationaux traitant des rapports entre pays industrialisés et pays en voie de développement, mais aussi par l'obligation qui lui a été faite de s'exprimer d'une seule voix, à la C.C.E.I. où la présidence du Conseil et la Commission, agissant conjointement, étaient les seuls porte-parole des Etats membres, et ce sans distinction entre les matières de compétence communautaire et les autres.

Le Conseil a adopté une nouvelle résolution sur la coordination des politiques de développement. Celle-ci ouvre de nouvelles perspectives dans ce domaine en précisant les objectifs, les méthodes et les procédures des efforts qui seront entrepris pour assurer la coordination et l'harmonisation des politiques de coopération au développement, au sein de la Communauté tant sur le plan des aspects généraux que sur le plan opérationnel.

En même temps, la Communauté a poursuivi la mise en place des éléments de sa politique globale de coopération au développement.

Après la signature de la convention de Lomé en 1975, cette politique a trouvé, en 1976, une nouvelle expression dans la conclusion des accords passés avec trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) et l'achèvement des négociations avec l'Egypte, la Jordanie et la Syrie.

La dimension mondiale de la politique de coopération, illustrée jusqu'ici par la politique commerciale à l'égard des pays en voie de développement et par l'aide alimentaire, est, depuis cette année, enrichie d'une possibilité — encore modeste — d'action financière par l'inscription au budget de la Communauté d'un crédit de 20 millions d'UC au titre de l'aide à ceux de ces pays non associés. Elle est complétée enfin par l'inscription d'un crédit de 2,5 millions d'UC permettant la participation communautaire au financement de projets réalisés par des organisations non gouvernementales (O.N.G.) européennes.

Le 13 décembre, le Conseil a adopté les différents règlements et décisions relatifs au schéma 1977 des *préférences tarifaires généralisées* de la Communauté.

Le schéma 1977 comporte une amélioration substantielle par rapport à 1976. Le volume des possibilités d'importations préférentielles passerait en effet de 4,6 à 6,2 milliard d'U.C., soit une augmentation de 35 % en valeur.

En ce qui concerne les produits agricoles, le schéma reprend l'offre faite par la Communauté pour les produits tropicaux, dans le cadre du « Tokyo Round ». L'augmentation du volume des possibilités d'importations préférentielles pour les produits agricoles est de 24 %.

Pour les produits industriels autres que les textiles, l'année de base pour le calcul du niveau de plafonnement a été modifiée. Ce changement d'année de référence entraînera une augmentation globale des possibilités d'importations préférentielles de l'ordre de 43 %, augmentation variable selon les catégories de produits.

Le volume global de plafonnement pour les produits textiles est en augmentation de 5 %. Mais, au-delà de cet aspect quantitatif, le schéma pour 1977 comporte la suppression de la distinction entre textiles de coton et non-coton, l'établissement d'un double régime pour les produits particulièrement sensibles, afin de donner de plus grandes possibilités aux pays les plus défavorisés et, enfin, l'exclusion de la liste des pays bénéficiaires, notamment les pays et territoires dépendants, pour les produits identifiés comme non sensibles. Pour les produits de jute et de coco, le régime existant est maintenu avec cependant des réductions de droits tenant compte des accords conclus avec les pays en voie de développement exportateurs.

Le Conseil est, par ailleurs, convenu de suspendre, dans le cadre du schéma des Préférences Généralisées 1977, l'application des butoirs pour les produits quasi sensibles et non sensibles au bénéfice des pays en voie de développement les moins avancés.

De nouvelles orientations ont été prises cette année pour l'*aide alimentaire* de la Communauté. En effet, dans le cadre de la préparation de la réunion du Conseil mondial de l'alimentation, la Communauté a décidé le principe d'une planification de son aide alimentaire. Ceci s'entend :

- d'une planification globale, dont le but est de fournir à l'ensemble des pays en voie de développement une indication de l'effort global que la Communauté est prête à fournir pour une période triennale, en vue de venir à la rencontre de leurs besoins;
- d'une planification spécifique, c'est-à-dire d'une indication prospective (trois ans) de l'effort que la Communauté est prête à consentir en faveur de certaines organisations internationales opérant dans le domaine de l'aide alimentaire, ou en faveur de projets spécifiques pluriannuels mis en œuvre par les pays en voie de développement connaissant un déficit structurel dans le domaine de l'aide alimentaire.

Les actions d'aide alimentaire d'urgence en faveur des populations affectées par la famine, par suite de catastrophes naturelles ou de conflits, ont porté sur environ 50 000 t de céréales, 5 000 t de lait écrémé en poudre, 3 400 t de butteroil, en faveur des pays suivants : Chili, Chypre, Liban, Mozambique, Niger, Portugal (réfugiés d'Angola), Vietnam, Zaïre (réfugiés d'Angola).

c) *Politique commerciale.*

Dans le courant de l'année 1976, la Commission a adopté cinquante cinq décisions portant ouverture ou augmentation de contingents d'importation dans les Etats membres, à l'égard de divers *pays à commerce d'Etat*.

Un certain nombre de mesures de sauvegarde ou de surveillance ont dû en outre être adoptées pour éviter les risques de *désorganisation du marché, dans certaines secteurs particuliers*. Par exemple :

- les importations dans les pays du Benelux de certains fils de coton originaires du Mexique.

Certaines autres mesures de sauvegarde qui avaient été prises dans le domaine du commerce des textiles, ont pu être abrogées, grâce à la signature d'accords bilatéraux avec les pays exportateurs concernés.

Le Conseil a adopté, le 13 décembre 1976, le régime contingentaire autonome à appliquer en 1977 dans les Etats membres, aux importations des divers pays à commerce d'Etat.

En ce qui concerne les mesures particulières, la plupart des négociations engagées au début de l'année 1976, au titre de l'accord « *multifibres* », ont abouti à la conclusion d'accords. Le 1<sup>er</sup> avril 1976, l'accord avec le Brésil a été paraphé. Il couvre les échanges bilatéraux de textiles pour 1976 et 1977 et fixe un plafond communautaire pour les fils, tissus écrus, tissus finis et linge de maison de coton. Un accord de même type a été paraphé avec la Colombie le 29 avril 1976. L'accord paraphé avec l'Egypte, le 13 mai 1976, ne comporte pas de plafond mais une clause de sauvegarde générale. L'accord signé avec la Yougoslavie comporte quant à lui, un plafond communautaire pour les tissus et le linge de coton. Un accord avec la Roumanie a été paraphé le 10 octobre 1976. Il comporte l'autolimitation pour une gamme de produits et des dispositions spécifiques concernant les prix des produits exportés par la Roumanie. Des négociations en vue de la conclusion d'accords textiles sont en cours avec le Mexique et devraient débuter avec la Pologne et la Hongrie.

En ce qui concerne les fibres dures, deux accords, l'un portant sur le commerce des produits de coco, l'autre sur celui de produits de jute, ont été paraphés avec l'Inde en 1976. Prévus pour une durée de quatre ans, ils prennent la suite des deux accords similaires venus à expiration le 31 décembre 1975.

Un accord du même type portant sur le commerce des produits de jute a été paraphé avec le Bangladesh.

d) *Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.*

La Convention de Lomé est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1976.

En matière de coopération commerciale, la Communauté et les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (A.C.P.) sont convenus que la première application du système de stabilisation des recettes d'exportation (STABEX), porterait sur l'année civile 1975.

La Commission et dix-sept Etats de l'A.C.P. ont signé vingt-cinq conventions de transfert visant à compenser la baisse de recettes d'exportation pour un ou plusieurs produits de base pour un montant de 72 millions d'U.C.E. Cette protection joue, à la fois, contre les pertes à l'exportation résultant d'une mauvaise conjoncture, en l'occurrence le fléchissement de la demande, mais aussi contre les pertes dues à une baisse de production imputable aux circonstances ou aux calamités naturelles.

Trois anciens pays et territoires d'Outre-Mer devenus indépendants ont accédé à la Convention : la République du Surinam, la République des Seychelles et l'Etat comorien.

Parallèlement à la Convention de Lomé, la Communauté a poursuivi sa coopération avec les pays et territoires d'Outre-Mer (P.T.O.M.) relevant de certains Etats membres. Une nouvelle décision à cet égard a été prise par le Conseil, le 29 juin 1976. Par rapport au système de coopération qui régissait les rapports entre la Communauté et les P.T.O.M. dans le passé, elle a un caractère profondément innovateur, dans la mesure où elle fait siens les principaux éléments distinctifs qui sont à la base de la Convention de Lomé (notamment STABEX, coopération régionale, principe de la programmation). Le montant de l'aide financière prévue en faveur des P.T.O.M. au cours de la même période que celle couverte par la Convention de Lomé s'élève à 150 millions d'U.C.E., auxquels s'ajoutent 10 millions d'U.C.E. sur les ressources de la Banque européenne d'Investissement.

e) *Pays Tiers.*

Entre le Canada et la Communauté européenne, un accord-cadre de coopération économique et commerciale est entré en vigueur, le 1<sup>er</sup> octobre 1976. Il a un caractère évolutif et est conçu comme un instrument de développement de la coopération dans tous les domaines d'activité qui caractérisent l'économie de deux partenaires industrialisés. A cet accord est joint un protocole concernant la coopération économique et commerciale entre la C.E.C.A. et le Canada, signé à Bruxelles, le 26 juillet 1976.

Les comités mixtes prévus par les accords entre la Communauté et les pays de l'*Association européenne de libre-échange* se sont réunis régulièrement. Des problèmes spécifiques sont à signaler :

- pour la Suède, le problème du contingentement à l'importation de chaussures en provenance de la Communauté introduit par ce pays, en 1975, a été discuté. La Communauté a réaffirmé que ces restrictions constituaient une violation de l'accord C.E.E. — Suède, l'article 21 relatif à la sécurité en temps de guerre et en cas de grave tension internationale ne constituant pas un fondement juridique valable.
- En ce qui concerne l'Islande, la Communauté a informé la délégation de l'Islande que, à la suite de l'accord sur les droits de pêche signé entre le Royaume-Uni et l'Islande, le 1<sup>er</sup> juin 1976, ainsi qu'à la suite des accords signés en 1975 avec la Belgique et l'Allemagne, les problèmes de pêche entre l'Islande et les Etats membres avaient trouvé une solution satisfaisante au stade actuel.

Les conditions requises pour l'application du protocole n° 6 de l'accord C.E.E.-Islande — qui prévoit des réductions tarifaires pour certains produits de la pêche, en provenance de ce pays — se trouvent ainsi remplies. Le Conseil a arrêté le 18 juin 1976, un règlement aux termes duquel le protocole est appliqué à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1976.

Les relations entre la Communauté et le *Japon* sont toujours marquées par un déficit croissant de la Communauté dans les échanges commerciaux, problème qui a fait l'objet d'exams approfondis lors des rencontres entre les instances de la Communauté et celles du Japon.

Il a été convenu, à l'occasion d'une consultation à un haut niveau, de procéder à un examen systématique de secteurs, où par l'élimination d'obstacles non tarifaires, le Japon pourrait améliorer les conditions d'accès sur son marché pour les produits européens.

Le Conseil a adopté un règlement relatif à la prorogation du régime dérogatoire pour les importations au Royaume-Uni de beurre en provenance de *Nouvelle-Zélande* après 1977. Au cas où ces importations dépasseraient 25 % de la consommation directe de beurre du Royaume-Uni, il pourra être décidé que les quantités supérieures à ce seuil soient vendues à d'autres fins que la consommation directe.

L'accord de coopération *C.E.E.-Pakistan* a été signé le 1<sup>er</sup> juin 1976 et est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet. Cet Accord est semblable à celui déjà conclu par la C.E.E. avec l'Inde et le Sri Lanka.

Avec le *Bangladesh*, un accord sur le commerce des produits de jute a été paraphé le 23 juillet 1976 et l'accord de coopération commerciale a été conclu le 19 octobre 1976.

Dans le cadre de l'arrangement concernant le commerce international des textiles, un accord sur le commerce des textiles a été conclu entre la Communauté et la Roumanie, le 10 novembre 1976.

## § 2. — COMMUNAUTE EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER (C.E.C.A.)

La situation de la sidérurgie communautaire est restée grave tout au long de l'année, malgré un redressement de la production d'acier brut de 125 millions de t en 1975 à 135 millions de t en 1976. Cette progression est due, pour une bonne part, à une augmentation des stocks chez les producteurs et les négociants.

Le taux d'utilisation des capacités de production, de 86 % en 1974 et de 65 % en 1975, ne s'est élevé qu'à 67 % en 1976.

Les prix publiés restent inférieurs au niveau de 1974 alors que les coûts de production se sont très sensiblement alourdis depuis lors.

L'impact social de la crise est très élevé : entre juillet 1975 et juillet 1976, l'effectif s'est réduit de 25 000 personnes. Le chômage partiel s'est amélioré en cours d'année mais a connu une nouvelle recrudescence durant les derniers mois.

La Commission des Communautés n'a pas poursuivi la procédure entamée à la fin de l'année 1975 pour l'instauration éventuelle de prix minima. Elle a toutefois continué à suivre de près l'évolution du marché et elle a établi un document de politique sidérurgique comportant un volet de mesures permanentes, un dispositif spécifique à mettre en œuvre en cas de situation critique, un volet concernant les rapports avec les pays tiers et un chapitre social et régional.

Les objectifs généraux acier 1980-1985 ont été publiés au Journal Officiel n° C 232 du 4 octobre 1976. Ils concernent pour la première fois la Communauté élargie.

Au cours de l'année 1976, la situation de l'*industrie charbonnière* s'est progressivement détériorée. La production communautaire est descendue à 228 millions de tec (250 millions de tec en 1973). Le marché charbonnier est caractérisé par des stocks importants à la production et par une augmentation continue des importations depuis 1973.

La Commission a adopté, le 25 février 1976, une décision relative à l'établissement d'un nouveau régime communautaire des interventions des pays membres en faveur de l'industrie houillère (Journal officiel n° L 63 du 11 mars 1976). Cette décision est applicable pour une durée de 10 ans. Elle a pour objectif de faciliter la stabilisation à long terme de l'extraction.

Les dépenses d'*investissement* de l'industrie houillère qui ont atteint 562 millions d'U.C. en 1975, s'élèveraient à 631 millions d'U.C. en 1976. Malgré ces investissements, les possibilités d'extraction totales de la Communauté seraient ramenées de 259 millions de t en 1975 à 250 millions de t en 1979, soit un peu moins que l'objectif fixé pour 1985.

Dans l'industrie sidérurgique, compte tenu de la réalisation des programmes déjà engagés, les dépenses d'*investissements* se sont maintenues au même niveau élevé (3,1 milliards d'U.C.) qu'en 1975. Selon la dernière enquête sur les investissements, les possibilités de production d'acier brut passeraient, entre 1975 et 1979 de 190 à 217

millions de t. D'une manière générale, les projets visent davantage la modernisation et la rationalisation que l'extension.

Pour le *financement* de ces investissements, la Commission a contracté 33 emprunts pour un montant total de 1 030,4 millions d'U.C.E. Le montant total des prêts a atteint 1 068,2 millions d'U.C.E. se répartissant comme suit :

986,9 millions pour les projets industriels;

66,7 millions pour les programmes de reconversion;

14,6 millions pour la construction de logements sociaux.

A la demande du Comité consultatif de la C.E.C.A., la Commission a proposé la mise au point de programmes régionaux de *reconversion* comme base d'un financement communautaire. En attendant, les prêts au titre de la reconversion ont porté, en 1976, sur des investissements d'un montant de 61,64 millions d'U.C.E. en vue de la création de 5 977 emplois.

*L'aide à la réadaptation* des travailleurs des industries de la C.E.C.A. touchés par des fermetures d'entreprises, a entraîné des ouvertures de crédit de 25,12 millions d'U.C.E. (20,07 millions en 1975) pour la réadaptation de 21 237 travailleurs (16 635 en 1975) dont 15 717 appartenaient à l'industrie charbonnière. Cette augmentation est surtout due à des fermetures importantes de mines de houille en Allemagne.

Dans le domaine de *l'hygiène du travail*, des aides ont été accordées pour 44 projets inclus dans les programmes d'hygiène dans les mines, de sécurité minière, de lutte contre la pollution en sidérurgie et d'ergonomie. Les crédits alloués ont atteint 9 millions d'U.C.

En matière d'aide à la *recherche technique*, un nouveau programme a été approuvé en 1976 pour la sidérurgie; il comporte 54 projets et une aide totale de 17,7 millions d'U.C. Les thèmes les plus importants du programme sont l'utilisation de l'énergie pour la production de l'acier, l'évaluation et le contrôle qualitatif des produits sidérurgiques, l'exploitation des aciers pour les constructions de type avancé et la recherche fondamentale visant à obtenir des données de base qui favorisent les perspectives d'innovation technique à long terme nécessaires pour l'amélioration de la compétitivité de la sidérurgie.

Dans le domaine de la recherche technique dans l'industrie charbonnière, la Commission a décidé l'octroi de 14,3 millions d'U.C. pour la réalisation de 35 projets.

### § 3. — COMMUNAUTE EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE (EURATOM)

En 1976, la Commission a exprimé son *avis sur des projets d'investissements nucléaires* concernant :

- a) neuf unités nucléaires électriques du type à eau pressurisée, représentant une puissance électrique nette globale de 10 757 MW;
- b) la mise en exploitation d'une mine d'uranium et la construction d'une usine de traitement des minerais à Novazza (Italie) représentant une capacité annuelle de production de 150 t d'uranium;

- c) l'extension des usines de production d'uranium enrichi par ultracentrifugation d'Almelo (Pays-Bas) et de Capenhurst (Royaume-Uni).

La réalisation des programmes concernant l'énergie nucléaire a néanmoins subi un ralentissement dû à des facteurs techniques et écologiques. Alors qu'on prévoyait en 1974 une puissance de 176 GWe pour l'électricité à base nucléaire en 1985, les prévisions actuelles sont de 125 GWe.

Plusieurs *programmes pluriannuels* de recherches en matière de fusion thermonucléaire contrôlée (à l'exception du JET), de radio-protection, d'environnement, de matériaux et de méthodes de référence ont été adoptés.

Malgré les efforts de la Commission, le Conseil n'a pas tranché la question du site de l'installation du JET dont la construction est indispensable à la poursuite des recherches à grande échelle sur la fusion.

Le Centre commun de recherches a mené à terme le programme pluriannuel 1972-1976. Un nouveau programme pour la période 1977-1980 a été proposé mais n'a pas encore été adopté par le Conseil.

Dans le domaine des réacteurs, la Commission a poursuivi ses travaux sur les trois filières principales (eau légère — gaz — réacteurs rapides) et sur le recyclage du plutonium dans les réacteurs à eau légère. Dans le secteur des réacteurs à haute température, le projet « Dragon » a été arrêté le 31 mars 1976, malgré les efforts de la Commission pour obtenir sa continuation.

*L'approvisionnement* de la Communauté en combustibles nucléaires s'est caractérisé par un certain ralentissement de la montée des prix de l'uranium naturel. Durant l'année, l'Agence d'approvisionnement a conclu 26 contrats portant sur environ 11 000 t. Le marché de l'uranium enrichi a été peu actif, les besoins des utilisateurs étant pratiquement couverts au-delà de 1982. Quant au plutonium, il a fait l'objet de huit contrats pour environ 245 kg produits à 99 % dans la Communauté.

## SECTION IV. — UNION ÉCONOMIQUE BELGO-NEERLANDO-LUXEMBOURGEOISE (BENELUX)

### § 1. — ÉVOLUTION DE L'UNION ÉCONOMIQUE

L'Union économique, dont le traité de 1958 consolidait une collaboration Benelux déjà existante, s'est encore élargie au cours des deux dernières décennies. Cependant, depuis ces dernières années, l'activité du Benelux s'est ralentie progressivement.

Il n'empêche que le Benelux peut se targuer de quelques résultats intéressants réalisés notamment grâce à la place qu'occupent les pays membres dans le domaine

de l'économie. Avec une population totale de 23 millions d'habitants, ils rejoignent près de la moitié du nombre de la population de l'Allemagne fédérale, de la France ou du Royaume-Uni. Le produit national brut par habitant dépasse de 50 % celui du Royaume-Uni et égale celui de la France. Le territoire du Benelux forme la quatrième puissance commerciale après les Etats-Unis, l'Allemagne occidentale et le Japon.

Les états membres du Benelux doivent s'efforcer de réaliser une collaboration bilatérale dans les domaines où la collaboration internationale est inexistante, tels l'aménagement du territoire et l'infrastructure.

En 1976, une série de contacts ont eu lieu à la suite desquels certaines décisions communautaires ont été prises. C'est ainsi, par exemple, qu'à la réunion du Groupe de travail ministériel des Classes moyennes du 20 janvier, le programme d'action de la Commission spéciale des Classes moyennes a été approuvé et que les directives de la C.E.E. en matière de liberté d'établissement et de prestations de services ont fait l'objet d'une discussion.

Le 26 janvier, le Comité des Ministres a porté son attention sur la mise en œuvre des décisions de la troisième Conférence intergouvernementale du Benelux qui a eu lieu les 20 et 21 octobre 1975.

Les gouvernements ont fait connaître leur volonté commune d'assainir l'environnement du Benelux de manière à obtenir, vers le milieu des années 80, des conditions de vie optimales. A cet effet, ils se concerteront au sujet de l'exécution des conventions internationales auxquelles les pays du Benelux participent. Il a été convenu de coordonner plus étroitement l'action des pays du Benelux, sur le plan international, et notamment au sein de l'O.C.D.E. et des Communautés Européennes. Pour ce qui touche le fonctionnement des organes du Benelux, il a été décidé de renforcer le rôle du Comité des Ministres en ce qui concerne les directives en matière de politique générale et de coordination.

Le 10 février, le Comité ministériel de la Justice a discuté l'unification du droit au sein du Benelux et des directives ont été élaborées en vue d'une nouvelle méthode de travail.

Les ministres ont eu un échange de vues concernant le projet de traité en matière du fonctionnement de la loi pénale selon le temps et le lieu. Etant donné que l'adaptation des législations nationales aux règles communes de ce projet aura des conséquences pour le droit pénal en général, ils ont décidé d'examiner le projet sur le plan national avant de l'introduire au Conseil Interparlementaire.

Fin mars, les ministres des Finances se sont réunis au Secrétariat général de l'Union économique Benelux pour parachever l'unification des droits d'accise dans le Benelux. Un taux d'accise commun aux trois pays, à savoir 60,5 %, a pu être fixé pour les cigarettes. Un accord a également été atteint au sujet des droits d'accise sur la bière.

Les trois pays du Benelux ont, en outre, pris l'engagement d'observer un principe d'arrêt (« standstill ») en matière de taux des droits d'accise en attendant l'entrée en vigueur de la Convention portant unification de ces droits.

Le Comité des Ministres de l'U.E.B.L. s'est réuni à nouveau le 24 mai; il a approuvé un projet de procès-verbal modifiant la Convention Benelux pour l'unification des accises. Le projet a été soumis pour avis au Conseil Interparlementaire du Benelux.

Ensuite, le fonctionnement des organes du Benelux a été passé sous revue. Le Comité des Ministres a décidé de constituer un groupe de travail ministériel et une commission spéciale pour la coordination des activités en matière d'hygiène d'environnement et notamment de l'aménagement du territoire de ce point de vue, de sauvegarde de la nature et des sites.

En novembre, les ministres des Finances des trois pays du Benelux se sont réunis pour examiner les possibilités de suppression des dernières formalités douanières en matière de T.V.A.

Les Ministres ont confirmé à nouveau le principe de l'ouverture des frontières et sont arrivés à la conclusion que le problème de la lutte contre la fraude constitue le goulet d'étranglement le plus important.

En novembre encore, les membres du Comité des Ministres ont pris connaissance des résultats de la concertation ministérielle en matière de la politique sociale, économique et fiscales. On peut constater que les Ministres des Affaires sociales ont largement contribué à la coordination de la politique socio-économique qui vise en premier lieu de lutter contre le chômage.

Le Comité des Ministres a confirmé les accords entre les Ministres des Finances dans le domaine de la suppression des formalités restantes aux frontières intérieures en matière de T.V.A. et de la ratification de la convention en matière d'accise.

En ce qui concerne les relations économiques externes, il a été convenu de collaborer en matière de financement des exportations et d'assurance-crédit à l'exportation.

Enfin, plusieurs protocoles et décisions ont été signés concernant les communications et en matière vétérinaire.

## § 2. — RELATIONS COMMERCIALES ENTRE L'U.E.B.L. ET LES PAYS-BAS

Si les relations commerciales entre l'U.E.B.L. et les Pays-Bas ont stagné en 1975 à la suite du recul de l'activité économique, par contre elles ont accusé, en 1976, un nouveau progrès. Les importations en provenance des Pays-Bas ont progressé de 22 %, tandis que les exportations vers ce pays ont augmenté de 18 % par rapport à l'année précédente. Comparé au commerce extérieur entre l'U.E.B.L. et l'ensemble de la C.E.E., ce résultat est normal pour les importations, mais le taux d'accroissement des exportations (18 %) est nettement inférieur à celui de la C.E.E. qui se chiffre à 25 %.

Les importations de l'U.E.B.L. en provenance des Pays-Bas ont atteint, en 1976, 235,3 milliards de francs, tandis que les exportations vers ce pays n'ont porté que sur

214,4 milliards de francs. Le revirement du flux commercial s'est entamé en 1974 après une longue période au cours de laquelle le bilan commercial avec les Pays-Bas a accusé un excédent important.

Ce revirement est dû principalement au fait que les importations de produits finis en provenance des Pays-Bas se sont accrues plus rapidement que les exportations de ces produits à destination de ce pays. En huit ans, la valeur des importations s'est accrue de 350 % et celle des exportations de 230 %. Il convient, en outre, de remarquer que dans le total des transactions pendant l'année 1976, les produits manufacturés représentent 68 % tandis que les deux autres rubriques (produits alimentaires et matières premières+produits demi-finis) ne forment ensemble que 32 % du total des opérations.

Dans la rubrique importante des produits manufacturés, ceux de l'industrie des fabrications métalliques, constituent le poste le plus important avec une valeur de près de 60 milliards de francs pour les exportations et 41,6 milliards pour les importations. Ces transactions commerciales se rapportent principalement à des machines, du matériel électro-technique et du matériel de transport. Le deuxième poste en ordre d'importance est celui des produits de l'industrie chimique (27,6 milliards de francs pour les importations et 22,5 milliards pour les exportations). En troisième lieu, viennent soit les produits de l'industrie textile et du vêtement, soit les dérivés du pétrole, selon que le poste est considéré du point de vue de la valeur des exportations ou du point de vue de la valeur des importations. Cela s'explique par la forte expansion des importations de dérivés de pétrole; par rapport à 1975, la valeur des importations de ces produits s'est accrue en effet de 59,6 % (de tous les secteurs considérés c'est la progression la plus notable). Les produits de l'industrie charbonnière occupent la dernière place; bien que les exportations se sont toujours accrues en 1974 et 1975, elles ont diminué l'année suivante, tandis que les importations diminuent d'année en année.

Pour les autres rubriques, tels l'industrie de l'alimentation et le tabac, le café, le cacao, l'industrie du papier et du carton, l'industrie du verre et l'industrie des matériaux de construction, le trafic commercial a progressé en 1976. Les importations de ces produits ont augmenté, en moyenne, de 15,6 % et les exportations de 19,5 %.

\*

\* \*

**Grand-Duché de Luxembourg**  
**Indices corrigés de la production industrielle**  
(1970 = 100)

BRANCHE INDUSTRIELLE	1973	1974	1975	1976
<i>Industries extractives .....</i>	<b>84,5</b>	<b>70,0</b>	<b>63,8</b>	<b>55,6</b>
Extraction de mineraux de fer .....	66,6	47,3	40,5	36,3
Extraction de matériaux de construction .....	155,8	160,9	156,4	128,6
<i>Industries manufacturières .....</i>	<b>116,6</b>	<b>121,4</b>	<b>94,6</b>	<b>100,9</b>
Industrie des denrées alimentaires .	110,7	112,9	118,4	126,2
Boissons et industrie du tabac .....	122,6	123,7	133,5	133,4
Industrie textile, habillement et de literie .....	148,2	145,2	122,1	112,9
Industrie du bois .....				
Industrie du meuble et de l'ameublement .....	128,6	119,8	113,1	125,0
Impression et édition .....	111,5	110,2	105,3	105,6
Industries chimique et parachimique .....	124,1	125,6	112,2	136,4
Industrie des produits minéraux non métalliques .....	129,1	138,5	126,6	122,1
Industrie sidérurgique .....	111,1	117,0	81,0	83,6
Industrie des fabrications métalliques .....	130,8	134,6	121,1	129,3
<i>Electricité, gaz .....</i>	<b>100,6</b>	<b>98,2</b>	<b>75,4</b>	<b>80,9</b>
Energie électrique .....	..	..	..	..
Production et distribution de gaz ....	..	..	..	..
<i>Indice général ...</i>	<b>115,1</b>	<b>119,1</b>	<b>93,0</b>	<b>98,9</b>

Source : Service central de la Statistique et des Etudes économiques  
du Grand-Duché de Luxembourg.

**Grand-Duché de Luxembourg**  
**Production sidérurgique**  
**Données mensuelles**

PÉRIODE	Nombre de hauts fourneaux à feu	Quantité (en milliers de tonnes)		
		Fonte	Acier	Laminés et demi- produits
1970 .....	25	401,2	455,2	354,4
1971 .....	22	382,4	436,8	339,1
1972 .....	20	389,2	454,8	356,7
1973 .....	20	424,3	493,7	391,4
1974 .....	18	455,7	537,4	414,7
1975 .....	15	324,1	385,4	289,3
1976 .....	12	313,0	380,5	299,3
1976 Janvier .....	12	316,4	383,3	301,5
Février .....	12	313,2	376,5	286,7
Mars .....	12	335,4	414,5	324,1
Avril .....	12	333,5	411,4	316,2
Mai .....	12	343,2	406,5	317,2
Juin .....	12	328,2	401,1	313,3
Juillet .....	11	314,6	379,7	288,1
Août .....	11	266,3	306,1	229,8
Septembre .....	12	338,9	421,8	359,0
Octobre .....	12	326,1	400,4	314,3
Novembre .....	11	285,9	351,8	290,1
Décembre .....	10	254,3	312,8	251,7

Sources : Groupement des Industries sidérurgiques luxembourgeoises.  
 Service central de la Statistique et des Etudes économiques du Grand-Duché de Luxembourg.

**Grand-Duché de Luxembourg**  
Production agricole

PRODUIT	Unité	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Céréales panifiables .....	10 <sup>3</sup> q.m.	445,5	400,3	378,2	372,3	231,9	..
Céréales secondaires .....	»	973,6	967,1	1 014,3	943,0	812,2	..
Légumineuses .....	»	8,2	4,3	4,9	3,9	2,5	..
Pommes de terre .....	»	644,7	612,3	573,9	581,8	279,6	..
Autres plantes racines ..	»	378,4	328,2	229,5	232,8	156,2	..
Plantes fourragères (y compris foin et regain) .....	»	2 096,2	2 322,5	2 500,2	2 408,9	2 088,4	..
Mais .....	»	..	..	1 672,5	1 780,6	1 652,0	..
Lait .....	10 <sup>6</sup> kg	218,8	232,1	238,8	250,6	248,2	..

Source : Service central de la Statistique et des Etudes économiques du Grand-Duché de Luxembourg.

**Grand-Duché de Luxembourg**  
Indice pondéré des prix à la consommation  
(1965 = 100)

MOIS	1972	1973	1974	1975	1976
Janvier .....	124,66	131,79	140,71	156,14	174,58
Février .....	125,04	132,40	143,35	158,43	175,41
Mars .....	125,25	132,89	144,30	159,48	175,84
Avril .....	125,50	134,14	146,17	161,45	178,32
Mai .....	125,98	135,79	147,49	162,44	179,41
Juin .....	127,39	135,96	147,84	163,61	179,63
Juillet .....	128,45	135,81	149,51	165,05	181,02
Août .....	128,88	135,99	149,80	165,73	181,41
Septembre .....	129,45	136,29	150,68	166,98	182,60
Octobre .....	130,07	137,24	152,12	169,59	184,03
Novembre .....	130,78	138,10	153,85	170,93	185,20
Décembre .....	131,32	139,38	155,05	171,93	186,49
<i>Moyenne annuelle ...</i>	<b>127,73</b>	<b>135,48</b>	<b>148,41</b>	<b>164,31</b>	<b>180,33</b>

Source : Service central de la Statistique et des Etudes économiques du Grand-Duché de Luxembourg.

**Pays-Bas**  
**Formation et utilisation du produit national (a)**  
(en milliards de florins)

DÉSIGNATION	1971	1972	1973 (c)	1974 (c)	1975 (c)	1976
<i>Formation :</i>						
Production des entreprises privées .....	88,7	99,8	115n6	127,6	136,8	156,4
Production du secteur public .....	15,8	18,3	20,9	24,4	28,1	31,4
Revenus nets en provenance de l'étranger ....	0,2	0,5	1,1	1,0	-1,1	—
Revenu national (au coût des facteurs) .....	104,7	118,6	137,6	153,0	163,8	187,8
Impôts indirects moins subsides .....	13,8	15,8	17,0	18,1	20,7	23,0
Produit national (aux prix du marché) .....	118,5	134,4	154,6	171,1	184,5	210,8
Solde d'exportation (b) .....	0,2	-4,8	-6,7	-6,4	-5,6	-7,1
<i>Total des moyens disponibles ...</i>	<b>118,7</b>	<b>129,6</b>	<b>147,9</b>	<b>164,7</b>	<b>178,9</b>	<b>203,7</b>
<i>Utilisation :</i>						
Consommation privée .....	73,2	82,2	93,3	104,9	119,5	135,8
Dépenses du secteur public .....	21,7	24,5	27,5	32,2	37,0	42,1
Investissements nets des entreprises .....	16,5	16,4	18,8	18,6	17,5	16,7
Investissements nets du secteur public .....	5,5	5,4	5,3	5,5	6,4	7,3
Stocks et fabrications en cours .....	1,8	1,1	3,0	3,5	-1,5	1,8
<i>Total des dépenses nationales ...</i>	<b>118,7</b>	<b>129,6</b>	<b>147,9</b>	<b>164,7</b>	<b>178,9</b>	<b>203,7</b>

(a) Prix courants.  
(b) — surplus; + déficit.  
(c) Données rectifiées.

Sources : Centraal Bureau voor de Statistiek.  
Centraal Planbureau.

**Pays-Bas**  
**Nombre de chômeurs**

ANNÉE	Total	Chômeurs (ouvriers A.W. exclus)	Ouvriers A.W. inscrits (a)	Hommes	Femmes
1970 .....	55 900	54 300	1 600	45 100	10 800
1971 .....	68 900	67 200	1 700	56 900	12 000
1972 .....	114 700	112 400	2 300	96 900	17 800
1973 .....	117 000	114 600	2 400	95 000	22 000
1974 .....	143 200	140 200	3 000	114 400	28 800
1975 .....	205 700	201 400	4 300	162 500	43 200
1976 .....	223 900	218 300	5 600	171 300	52 600

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

(a) Les ouvriers A.W. (Aanvullende Werken) sont les chômeurs mis au travail par les services publics. Ces statistiques reprennent en outre les chômeurs dont l'inactivité résulte du gel, les malades, les ouvriers indemnisés pour cause d'accident, ainsi qu'un certain nombre de personnes ayant trouvé du travail, sans que les bureaux de travail en aient été avisés en temps utile.

**Pays-Bas**  
**Indices de la production et de l'emploi dans l'industrie (a)**  
(1970 = 100)

PÉRIODE	Production	Emploi (b)	Production par travailleur
1968 .....	81	99	82
1969 .....	91	99	91
1970 .....	100	100	100
1971 .....	106	99	107
1972 .....	111	95	116
1973 .....	119	93	128
1974 .....	123	92	134
1975 .....	117	89	131
1976 .....	125	86	145
1976 : 1 <sup>er</sup> trimestre .....	126	86	146
2 <sup>e</sup> trimestre .....	124	86	145
3 <sup>e</sup> trimestre .....	113	86	132
4 <sup>e</sup> trimestre .....	135	85	159

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

(a) Industrie de la construction non comprise.

(b) Les indices trimestriels sont des moyennes de la situation au début et à la fin du trimestre; l'indice annuel se calcule à partir des quatre indices trimestriels.

**Pays-Bas**  
**Indices de la production par industrie**  
(1970 = 100)

INDUSTRIE	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Matériaux de construction et terre cuite .....	109	108	107	106	104	107
Industrie chimique .....	105	118	135	139	125	147
Cuir .....	84	78	72	69	60	57
Caoutchouc .....	101	107	112	123	112	112
Exploitation minière .....	115	143	168	191	200	213
Produits métalliques .....	101	105	110	115	110	115
Papier .....	100	105	114	118	98	106
Textile .....	101	102	96	93	78	78
Gaz, électricité et eau .....	108	128	140	148	154	167
Produits alimentaires, boissons et tabac .....	105	109	113	115	119	122
<i>Indice général de l'industrie ...</i>	<b>107</b>	<b>110</b>	<b>118</b>	<b>121</b>	<b>117</b>	<b>125</b>

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

**Pays-Bas**  
**Commerce extérieur (a)**  
 (en millions de florins)

PÉRIODE	1971	1972	1973	1974	1975	1976
	IMPORTATIONS					
1 <sup>er</sup> trimestre .....	11 048	11 230	13 966	17 623	19 002	20 977
2 <sup>e</sup> trimestre .....	11 272	11 488	13 618	19 314	18 787	22 552
3 <sup>e</sup> trimestre .....	11 157	10 942	14 220	19 642	17 826	22 078
4 <sup>e</sup> trimestre .....	11 482	12 477	14 993	19 576	20 885	25 483
<i>Année ...</i>	<b>44 959</b>	<b>46 137</b>	<b>56 797</b>	<b>76 155</b>	<b>76 500</b>	<b>91 090</b>
	EXPORTATIONS					
1 <sup>er</sup> trimestre .....	10 045	11 025	14 449	17 554	18 549	21 559
2 <sup>e</sup> trimestre .....	10 354	11 620	14 327	19 369	19 416	21 845
3 <sup>e</sup> trimestre .....	10 338	10 934	13 347	19 119	17 271	21 964
4 <sup>e</sup> trimestre .....	11 078	12 190	15 062	19 589	21 139	24 855
<i>Année ...</i>	<b>41 815</b>	<b>45 769</b>	<b>57 185</b>	<b>75 631</b>	<b>76 375</b>	<b>90 223</b>
	SOLDE					
1 <sup>er</sup> trimestre .....	—1 003	— 205	+ 483	— 69	— 453	+ 582
2 <sup>e</sup> trimestre .....	— 918	+ 132	+ 709	+ 55	+ 629	— 707
3 <sup>e</sup> trimestre .....	— 819	— 8	— 873	— 523	— 555	— 114
4 <sup>e</sup> trimestre .....	— 404	— 287	+ 69	+ 13	+ 254	— 628
<i>Année ...</i>	<b>—3 144</b>	<b>— 368</b>	<b>+ 388</b>	<b>— 524</b>	<b>— 125</b>	<b>— 867</b>

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

(a) Non comprises les données de l'U.E.B.L. Les données de l'U.E.B.L. ne sont pas disponibles par trimestre.

**Pays-Bas**  
**Valeur des importations par pays de provenance**

PAYS	1972	1973	1974	1975	1975 (a)	1976 (a)
En millions de florins						
U.E.B.L. ....	8 584	9 763	11 665	11 500	..	..
Rép. féd. d'Allemagne ....	15 021	18 542	23 235	22 354	22 354	25 178
France ....	4 413	5 376	6 369	6 774	6 774	7 336
Italie ....	2 353	2 346	2 977	3 093	3 093	3 518
Royaume-Uni ....	2 874	3 439	4 790	5 097	5 097	6 473
Etats-Unis d'Amérique ....	4 520	5 937	7 944	8 771	8 771	9 585
En pourcentage du total						
U.E.B.L. ....	15,7	14,7	13,3	13,1	..	..
Rép. féd. d'Allemagne ....	27,5	27,9	26,5	25,4	29,2	27,6
France ....	8,1	8,1	7,3	7,7	8,9	8,1
Italie ....	4,3	3,5	3,4	3,5	4,0	3,9
Royaume-Uni ....	5,3	5,2	5,5	5,8	6,7	7,1
Etats-Unis d'Amérique ....	8,3	8,9	9,0	10,0	11,5	10,5

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

(a) Pour l'année 1976 les données de l'U.E.B.L. ne sont pas encore disponibles. Les pourcentages ont été calculés sur le total des exportations non compris celles destinées à l'U.E.B.L.

**Pays-Bas**  
**Valeur des exportations par pays de destination**

PAYS	1972	1973	1974	1975	1975 (a)	1976 (a)
En millions de florins						
U.E.B.L. ....	8 130	9 694	12 362	12 280	..	..
Rép. féd. d'Allemagne ....	18 273	21 812	26 515	26 941	26 941	32 762
France ....	5 637	6 763	8 694	9 127	9 127	11 274
Italie ....	2 909	3 708	4 661	4 482	4 482	5 476
Royaume-Uni ....	3 962	5 278	8 018	8 121	8 121	8 800
Etats-Unis d'Amérique ....	2 019	2 373	3 509	2 440	2 440	3 011
En pourcentage du total						
U.E.B.L. ....	15,1	14,5	14,1	14,0	..	..
Rép. féd. d'Allemagne ....	33,9	32,6	30,2	30,6	35,2	36,3
France ....	10,5	10,1	9,9	10,4	11,9	12,5
Italie ....	5,4	5,5	5,3	5,1	5,9	6,1
Royaume-Uni ....	7,4	7,9	9,1	9,2	10,6	9,8
Etats-Unis d'Amérique ....	3,7	3,5	4,0	2,8	3,2	3,3

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

(a) Pour l'année 1976 les données de l'U.E.B.L. ne sont pas encore disponibles. Les pourcentages ont été calculés sur le total des exportations non compris celles destinées à l'U.E.B.L.

**Pays-Bas**  
**Réserves de change**  
(en millions de florins)

ANNÉE	Or	Devises	Total
1970 .....	6 437	4 727	11 164
1971 .....	6 875	3 629	10 504
1972 .....	6 830	6 514	13 344
1973 .....	6 849	10 377	17 226
1974 .....	6 849	10 263	17 112
1975 .....	6 849	11 510	18 359
1976 .....	6 849	11 240	18 089

Source : « Nederlandsche Bank », N.V.

**Pays-Bas**  
**Salaires et prix**  
(1970 = 100)

PÉRIODE	Prix de gros	Coût de la vie	Salaires conventionnels (a)
1970 .....	100	100	100
1971 .....	101	108	111
1972 .....	105	116	125
1973 .....	118	125	140
1974 .....	134	137	161
1975 .....	143	151	183
1976 .....	166 (b)	164	197 (b)
1976 : 1 <sup>er</sup> trimestre .....	161	162	194
2 <sup>e</sup> trimestre .....	169	165	195
3 <sup>e</sup> trimestre .....	166	164	198 (b)
4 <sup>e</sup> trimestre .....	166 (b)	166	200 (b)

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

(a) Travailleurs adultes occupés dans des entreprises particulières (à l'exclu. des salaires d'épargne).  
(b) Données provisoires.

**Pays-Bas**  
**Consommation des particuliers**  
(1970 = 100)

ANNÉE	Valeur	Quantité	Quantité par habitant
1970 .....	100	100	100
1971 .....	112	103	102
1972 .....	125	107	105
1973 .....	142	111	108
1974 .....	160	114	110
1975 .....	182	117	112
1976 .....	205	121	114

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

**Evolution du commerce extérieur de l'U.E.B.L.**  
Valeur

ANNÉE	Importations			Exportations		
	Total (en milliards de francs)	En provenance des Pays-Bas		Total (en milliards de francs)	Vers les Pays-Bas	
		En milliards de francs	% du total		En milliards de francs	% du total
1965 .....	325,1	48,3	14,9	319,7	70,5	22,1
1966 .....	359,1	52,5	14,6	341,5	76,0	22,3
1967 .....	364,3	54,2	14,9	354,1	75,8	21,4
1968 .....	419,8	60,8	14,5	408,6	85,9	21,0
1969 .....	501,1	71,3	14,2	504,5	97,5	19,3
1970 .....	570,6	83,3	14,6	580,0	112,6	19,4
1971 .....	629,1	103,4	16,4	620,2	118,5	19,1
1972 .....	681,8	109,0	16,0	711,0	132,1	18,6
1973 .....	856,1	137,8	16,1	870,1	155,2	17,8
1974 .....	1 160,7	191,7	16,5	1 099,8	188,8	17,2
1975 .....	1 130,9	189,1	16,7	1 056,9	181,0	17,1
1976 .....	1 363,5	235,3	17,3	1 264,8	214,4	17,0

Source : Institut National de Statistique.

**Evolution du commerce extérieur des Pays-Bas**  
Valeur

ANNÉE	Importations			Exportations		
	Total (en millions de florins)	En provenance de l'U.E.B.L.		Total (en millions de florins)	Vers l'U.E.B.L.	
		En millions de florins	% du total		En millions de florins	% du total
1966 .....	29 024	5 508	19,0	24 443	3 685	15,1
1967 .....	30 181	5 567	18,4	26 380	3 886	14,7
1968 .....	33 638	6 046	18,0	30 197	4 319	14,3
1969 .....	39 797	7 045	17,7	36 074	5 030	13,9
1970 .....	48 603	8 187	16,8	42 622	5 942	13,9
1971 .....	52 294	7 334	14,0	48 775	6 960	14,3
1972 .....	54 721	8 584	15,7	53 899	8 130	15,1
1973 .....	66 560	9 763	14,7	66 879	9 694	14,5
1974 .....	87 821	11 665	13,3	87 993	12 362	14,0
1975 .....	88 010	11 500	13,1	88 655	12 280	13,9
1975 (a) .....	76 500	..	..	76 375	..	..
1976 (a) .....	91 090	..	..	90 223	..	..

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

(a) Non compris les données de l'U.E.B.L. Pour les années 1975 et 1976 les données de l'U.E.B.L. ne sont pas encore disponibles.

**Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas**  
**Répartition d'après le degré de transformation**

ANNEE	Produits alimentaires boissons et tabacs		Matières brutes et produits demi-finis		Produits manufaturés		Total En milliards de francs
	En milliards de francs	% de la valeur totale	En milliards de francs	% de la valeur totale	En milliards de francs	% de la valeur totale	
<b>IMPORTATIONS</b>							
1969 .....	12,1	17,0	13,0	18,2	46,2	64,8	71,3
1970 .....	14,1	16,9	14,6	17,6	54,6	65,5	83,3
1971 .....	15,7	15,2	20,9	20,2	66,8	64,6	103,4
1972 .....	18,1	16,6	19,6	18,0	71,3	65,4	109,0
1973 .....	24,0	17,4	24,9	18,1	88,9	64,5	137,8
1974 .....	26,7	13,9	41,3	21,6	123,7	64,5	191,7
1975 .....	31,8	16,5	42,5	22,1	118,0	61,4	192,3
1976 .....	42,1	17,9	57,1	24,3	136,1	57,8	235,3
<b>EXPORTATIONS</b>							
1969 .....	8,7	8,9	6,8	7,0	82,0	84,1	97,5
1970 .....	9,0	8,0	6,3	5,6	97,3	86,4	112,6
1971 .....	10,2	8,6	5,9	5,0	102,4	86,4	118,5
1972 .....	15,1	11,4	6,9	5,2	110,1	83,4	132,1
1973 .....	18,1	11,7	8,9	5,7	128,2	82,6	155,2
1974 .....	20,7	11,0	12,3	6,5	155,8	82,5	188,8
1975 .....	20,9	11,6	13,8	7,6	146,5	80,8	181,2
1976 .....	27,7	12,9	16,1	7,5	170,6	79,6	214,4

Source : Institut National de Statistique.

**Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas**  
**Principaux produits manufacturés répartis par secteur industriel**  
(en millions de francs)

DESIGNATION	Importations				Exportations			
	1973	1974	1975	1976	1973	1974	1975	1976
<i>Industrie métallurgique .....</i>	<b>11 121</b>	<b>15 571</b>	<b>12 269</b>	<b>15 109</b>	<b>21 691</b>	<b>28 595</b>	<b>19 176</b>	<b>22 558</b>
Fer et acier .....	6 094	8 978	6 932	7 565	14 878	19 694	13 238	16 143
Métaux non-ferreux .....	5 027	6 593	5 337	7 544	6 813	8 901	5 938	6 415
<i>Industrie des fabrications métalliques .....</i>	<b>27 454</b>	<b>31 367</b>	<b>36 511</b>	<b>41 608</b>	<b>38 300</b>	<b>45 767</b>	<b>50 351</b>	<b>59 899</b>
Machines .....	7 627	9 344	9 391	9 589	5 279	7 021	7 080	8 504
Construction électrique .....	9 740	9 462	15 209	16 964	11 540	14 454	15 484	16 621
Matériel de transport .....	6 188	7 509	6 703	8 991	16 430	17 650	21 179	27 823
Autres articles manufacturés en métal .....	3 899	5 052	5 208	6 064	5 051	6 442	6 608	6 951
<i>Industries textiles et du vêtement .....</i>	<b>14 820</b>	<b>19 412</b>	<b>16 691</b>	<b>19 708</b>	<b>24 293</b>	<b>26 292</b>	<b>24 616</b>	<b>25 961</b>
Filés .....	3 102	3 371	2 708	3 296	3 612	3 955	3 445	4 557
Tissus .....	4 632	5 406	5 430	6 402	7 380	7 432	6 760	7 220
Autres produits textiles .....	1 116	3 802	1 190	1 490	2 126	2 332	2 079	2 127
Vêtement .....	5 970	6 833	7 363	8 520	11 175	12 573	12 332	12 057
<i>Industries chimiques .....</i>	<b>15 342</b>	<b>28 109</b>	<b>22 934</b>	<b>27 659</b>	<b>14 391</b>	<b>20 092</b>	<b>17 760</b>	<b>22 516</b>
Produits chimiques proprement dits .....	5 659	14 207	10 796	13 201	4 022	6 403	5 192	6 125
Engrais manufacturés .....	220	598	620	582	659	651	659	1 043
Produits photographiques .....	164	217	266	365	450	574	559	689
Autres produits chimiques .....	9 299	13 087	11 252	13 511	9 260	12 464	11 350	14 659
<i>Industrie charbonnière .....</i>	<b>1 508</b>	<b>1 636</b>	<b>864</b>	<b>764</b>	<b>91</b>	<b>205</b>	<b>273</b>	<b>147</b>
<i>Dérivés du pétrole .....</i>	<b>4 550</b>	<b>14 965</b>	<b>14 323</b>	<b>22 856</b>	<b>3 003</b>	<b>4 078</b>	<b>6 715</b>	<b>8 037</b>
<i>Produits alimentaires, boissons et tabacs .....</i>	<b>11 193</b>	<b>12 834</b>	<b>13 791</b>	<b>17 384</b>	<b>9 346</b>	<b>11 401</b>	<b>11 506</b>	<b>13 731</b>
<i>Matériaux de construction .....</i>	<b>475</b>	<b>796</b>	<b>846</b>	<b>1 075</b>	<b>2 510</b>	<b>2 549</b>	<b>2 570</b>	<b>3 261</b>
<i>Industrie du verre .....</i>	<b>1 303</b>	<b>1 411</b>	<b>1 591</b>	<b>1 840</b>	<b>3 057</b>	<b>2 961</b>	<b>3 121</b>	<b>3 823</b>
<i>Industrie du papier et du carton</i>	<b>5 148</b>	<b>6 631</b>	<b>5 092</b>	<b>6 273</b>	<b>4 246</b>	<b>6 291</b>	<b>5 808</b>	<b>6 672</b>

Source : Institut National de Statistique.



HUITIEME PARTIE

**REPERTOIRE DES FAITS  
PRINCIPAUX**

HISTOIRE PASTORALE

REPERTOIRE DES ECRITS  
PRINCIPAUX

## REPERTOIRE DES FAITS PRINCIPAUX

### **Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (G.A.T.T.)**

La Commission économique européenne (C.E.E.) a présenté, le 7 avril 1976, à Genève son offre de concessions commerciales sur les produits tropicaux en faveur des pays en voie de développement. Elle a élevé le 15 juin, devant le Conseil du G.A.T.T., une vive protestation devant les limitations apportées par les Etats-Unis aux importations d'acières spéciaux. Le Conseil du G.A.T.T. a décidé, le 15 juillet, de prendre en considération une série de plaintes des Etats-Unis contre la politique commerciale de la Communauté économique européenne.

La Commission des Communautés européennes a présenté, le 7 juillet, son schéma de réduction des droits de douane, devant le groupe de travail « tarifs » des négociations commerciales multilatérales, qui se poursuivent sous les auspices du G.A.T.T.

Selon les conclusions du conseil du G.A.T.T., réuni à huis clos le 12 novembre à Genève, le système américain DISC (Domestic International Sails Corporation) est contraire aux obligations souscrites par les Etats-Unis dans l'Accord général. Après avoir examiné trois autres rapports élaborés à la suite de plaintes américaines, le conseil a constaté que certaines modalités fiscales en vigueur en Belgique, en France et aux Pays-Bas pour favoriser les exportations constituent des subventions déguisées à l'exportation et sont donc également en contradiction avec les dispositions du G.A.T.T.

Le Comité textile du G.A.T.T. s'est réuni à Genève, du 29 novembre au 10 décembre. Les participants ont fait le bilan de l'application de l'accord « multifibres » qui arrivera à expiration à la fin de 1977. L'unanimité s'est faite sur la nécessité de le renouveler, mais des divergences sont apparues quant aux conditions de ce renouvellement.

### **Agriculture**

#### **RECENSEMENT AGRICOLE [Voir Statistiques (Statistiques agricoles)]**

### **RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE**

Un arrêté royal du 30 octobre 1975 modifie l'arrêté royal du 23 août 1974 relatif à la qualification professionnelle des personnes travaillant dans l'agriculture (« Moniteur belge » du 16 janvier 1976).

Un arrêté royal du 7 janvier 1976 modifie l'arrêté royal du 15 septembre 1924 portant organisation de la représentation officielle de l'agriculture (« Moniteur belge » du 16 mars 1976).

Un arrêté ministériel du 3 février 1976 est relatif à la conservation, au commerce et à l'utilisation des pesticides et des produits phytopharmaceutiques (« Moniteur belge » du 7 février 1976).

Une loi du 15 mars 1976 modifie la loi du 15 février 1961 portant création d'un Fonds d'investissement agricole (« Moniteur belge » du 30 mars 1976). Cette loi est appliquée par les arrêtés royaux du 22 avril et du 16 août 1976 (« Moniteur belge » du 30 avril et du 24 août 1976).

Des arrêtés royaux du 1<sup>er</sup> avril 1976 et du 22 octobre 1976 modifient l'arrêté royal du 5 juin 1975 relatif à la conservation, au commerce et à l'utilisation des pesticides et des produits phytopharmaceutiques (« Moniteur belge » du 22 avril et du 28 octobre 1976).

Un arrêté ministériel du 7 avril 1976 est relatif à l'organisation et au fonctionnement des commissions consultatives auprès de l'Office national des débouchés agricoles et horticoles (« Moniteur belge » du 16 juin 1976).

Un arrêté royal du 3 mai 1976 modifie l'arrêté royal du 21 juin 1974 concernant la modernisation des exploitations agricoles (« Moniteur belge » du 20 juillet 1976).

Un arrêté royal du 18 juin 1976, règle, en matière de perfectionnement passif, les échanges avec les nouveaux Etats membres des Communautés européennes. Un deuxième arrêté royal du 18 juin 1976 règle, en matière de perfectionnement passif, la franchise partielle ou totale des droits à l'importation (« Moniteur belge » du 30 juin 1976).

Un arrêté royal du 29 juin 1976 modifie l'arrêté royal du 25 octobre 1971 relatif à l'exécution des actes émanant des institutions compétentes des Communautés européennes touchant la matière agricole (« Moniteur belge » du 30 juin 1976).

Un arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> juillet 1976, tend à préserver l'approvisionnement de l'agriculture (« Moniteur belge » du 3 juillet 1976). Il est modifié par l'arrêté ministériel du 23 septembre 1976 (« Moniteur belge » du 1<sup>er</sup> octobre 1976).

Une loi du 12 juillet 1976 insère un article 36bis dans le Code rural (« Moniteur belge » du 22 août 1976).

Une deuxième loi du 12 juillet 1976 est relative à la réparation de certains dommages causés à des biens privés par des calamités naturelles (« Moniteur belge » du 13 août 1976).

Une troisième loi du 12 juillet 1976 porte des mesures particulières en matière de remembrement légal de biens ruraux lors de l'exécution de grands travaux d'infrastructure (« Moniteur belge » du 15 octobre 1976).

Un arrêté royal du 19 juillet 1976 concerne la modernisation des exploitations agricoles situées dans les régions défavorisées (« Moniteur belge » du 23 septembre 1976).

Un arrêté royal du 25 août 1976 est relatif aux prescriptions sanitaires relatives aux échanges entre les pays du Benelux et à l'importation d'os (« Moniteur belge » du 25 décembre 1976).

#### RÉGLEMENTATION RELATIVE A LA GRANDE CULTURE

Un arrêté royal du 19 février 1976 modifie l'arrêté royal du 8 décembre 1969 portant réglementation du commerce des plants de pommes de terre (« Moniteur belge » du 28 février 1976).

Un arrêté ministériel du 29 septembre 1976 établit le catalogue national des variétés des espèces agricoles, en exécution de l'arrêté royal du 12 mai 1972 (« Moniteur belge » du 22 décembre 1976).

#### RÉGLEMENTATION DE L'ÉLEVAGE

Des arrêtés ministériels du 31 décembre 1975 et des 22 janvier, 13 et 26 février 1976, portent des mesures temporaires de lutte contre la fièvre aphteuse (« Moniteur belge » des 6 et 28 janvier et des 17 et 28 février 1976).

Un arrêté royal du 19 janvier 1976 modifie l'arrêté royal du 7 mai 1963 portant organisation de la lutte contre les maladies du bétail. Un deuxième arrêté royal du 19 janvier 1976 modifie l'arrêté royal du 20 juin 1955 concernant l'abattage par ordre de bêtes bovines atteintes de tuberculose. Un troisième arrêté royal du 19 janvier 1976 modifie l'arrêté royal du 8 septembre 1969 relatif à la lutte contre la brucellose bovine (« Moniteur belge » du 12 février 1976).

Un quatrième arrêté royal du 19 janvier 1976 modifie l'arrêté royal du 13 juillet 1962 relatif à la lutte contre la brucellose des animaux porcins. Un cinquième arrêté royal du 19 janvier 1976 modifie l'arrêté royal du 10 mai 1963 portant des mesures en vue de la lutte contre la tuberculose bovine (« Moniteur belge » du 17 février 1976).

Un arrêté ministériel du 25 février 1976 est relatif à l'amélioration de l'espèce porcine (« Moniteur belge » du 17 avril 1976).

Un arrêté royal du 4 mars 1976 modifie l'arrêté royal du 10 février 1967 portant règlement de police sanitaire de la rage (« Moniteur belge » du 10 mars 1976 et un arrêté ministériel du 5 mars 1976 modifie l'arrêté ministériel du 23 février 1967 portant des mesures temporaires de police sanitaire contre la rage (« Moniteur belge » du 13 mars 1976).

Un arrêté royal du 4 mars 1976 porte modification de l'arrêté royal du 12 juillet 1972 relatif au commerce et à l'utilisation des substances destinées à l'alimentation des animaux (« Moniteur belge » du 24 juin 1976).

Un arrêté ministériel du 5 mars 1976 fixe les teneurs maximales pour les substances et produits indésirables et pour les résidus de pesticides dans les substances destinées à l'alimentation des animaux (« Moniteur belge » du 24 juillet 1976).

Un arrêté ministériel du 29 mars 1976 est relatif à l'amélioration de l'espèce bovine (« Moniteur belge » du 27 juillet 1976).

Une loi du 1<sup>er</sup> avril 1976 est relative à l'intégration verticale dans le secteur de la production animale (« Moniteur belge » du 1<sup>er</sup> mai 1976).

Un arrêté royal du 22 avril 1976 et un arrêté ministériel du 24 avril 1976 sont relatifs aux prescriptions de police sanitaire vétérinaire relatives aux échanges entre les pays du Benelux et à l'importation de farines d'origine animale (« Moniteur belge » du 2 septembre 1976).

Un arrêté ministériel du 6 mai 1976 déroge à l'arrêté ministériel du 23 février 1967 portant des mesures temporaires de police sanitaire contre la rage (« Moniteur belge » du 22 juin 1976).

Un arrêté royal du 26 mai 1976 modifie l'arrêté royal du 31 mai 1958 relatif à l'amélioration des espèces avicoles et cunicoles (« Moniteur belge » du 10 août et du 15 octobre 1976).

Un arrêté royal du 2 juin 1976 institue un classement officiel de la qualité du lait et de la crème fournis aux laiteries (« Moniteur belge » du 3 juillet 1976).

Un arrêté royal du 1<sup>er</sup> juillet 1976 modifie l'arrêté du Régent du 24 janvier 1946 relatif à l'enlèvement des cadavres d'animaux impropre à la consommation (« Moniteur belge » du 24 septembre 1976).

Un arrêté ministériel du 13 juillet 1976 est relatif à l'agrément des entreprises d'élevage spécialisées dans la production de reproducteurs porcins hybrides (« Moniteur belge » du 8 octobre 1976).

Un arrêté royal du 16 juillet 1976 modifie l'arrêté royal du 18 mars 1971 relatif à l'amélioration de l'espèce chevaline et un arrêté ministériel du 30 juillet 1976 modifie l'arrêté ministériel du 20 avril 1971 portant exécution de l'arrêté royal du 18 mars 1971 relatif à l'amélioration de l'espèce chevaline (« Moniteur belge » du 4 septembre 1976).

Un arrêté royal du 2 août 1976 et un arrêté ministériel du 3 août 1976 sont relatifs à la lutte contre la brucellose bovine (« Moniteur belge » du 31 août 1976).

Un arrêté royal du 22 octobre 1976 est relatif au beurre et aux mélanges de beurre et institue un contrôle officiel du beurre (« Moniteur belge » du 22 décembre 1976).

## RÉGLEMENTATION DE L'HORTICULTURE

Un arrêté ministériel du 5 avril 1976 modifie l'arrêté ministériel du 19 novembre 1975 relatif à des mesures temporaires de prévention de l'introduction et de la propagation du feu bactérien du poirier [Erwinia amylovora (Burr) Winsl et Al] (« Moniteur belge » du 9 avril 1976).

Un arrêté ministériel du 10 juin 1976 modifie l'arrêté ministériel du 30 janvier 1975 concernant les modalités d'exécution de l'arrêté royal du 30 janvier 1975 organisant le contrôle des plantes fruitières (« Moniteur belge » du 25 août 1976).

Un arrêté ministériel du 10 juin 1976 fixe la liste des variétés des espèces des plantes fruitières et fraisiers, susceptibles d'être soumises au contrôle de l'Office national des débouchés agricoles et horticoles (« Moniteur belge » du 15 octobre 1976).

## RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE EN MER

Des arrêtés royaux du 30 octobre 1975 et du 26 mai 1976 réglementent la pêche de certaines espèces de poissons dans l'aire de la Convention des pêcheries de l'Atlantique du Nord-Est (« Moniteur belge » du 24 février et du 22 juin 1976).

Un arrêté royal du 30 octobre 1975 modifie l'arrêté royal du 13 janvier 1970, modifié par l'arrêté royal du 14 décembre 1970, portant des mesures pour prévenir l'épuisement des réserves de poissons, de crustacés et de mollusques en mer (« Moniteur belge » du 27 février 1976).

Un arrêté ministériel du 5 avril 1976 porte réglementation de la pêche à la sole dans la Manche (« Moniteur belge » du 10 avril 1976).

Un arrêté ministériel du 28 mai 1976 porte réglementation de la pêche à la sole dans le Canal de Bristol (« Moniteur belge » du 2 juin 1976).

Un arrêté ministériel du 30 juin 1976 réglemente la pêche à la sole dans la Mer d'Irlande et la Mer du Nord (« Moniteur belge » du 2 juillet 1976).

Un arrêté royal du 14 octobre 1976 porte abrogation de l'arrêté royal du 28 septembre 1965, modifié par l'arrêté royal du 18 février 1969, déterminant la force de traction maximale pour la pêche crevettière (« Moniteur belge » du 4 décembre 1976).

## PRIMES ET SUBVENTIONS

Un arrêté royal du 15 décembre 1975 concerne la reconnaissance et l'octroi de subventions aux jardins d'essais et centres d'essais horticoles (« Moniteur belge » du 13 janvier 1976).

Des arrêtés ministériels du 16 janvier 1976 et du 20 septembre 1976 modifient l'arrêté ministériel du 25 juillet 1974 concernant l'aide aux producteurs dans le secteur du houblon (« Moniteur belge » du 2 avril et du 12 octobre 1976).

Un arrêté ministériel du 26 janvier 1976 complète l'arrêté ministériel du 29 avril 1975 instituant un régime de prime en faveur des producteurs de bovins (« Moniteur belge » du 12 février 1976).

Un arrêté royal du 9 février 1976 est relatif à l'octroi de subsides aux organismes agréés pour la détermination de la qualité du lait et de la crème (« Moniteur belge » du 12 mars 1976).

Un arrêté ministériel du 18 mars 1976 modifie l'arrêté ministériel du 20 octobre 1975 relatif à l'allocation d'un subside aux horticulteurs pour compenser partiellement la hausse des droits d'accise sur le gasoil lourd (fuel-oil léger) et pour ristourner le montant total des droits d'accise sur les fuel-oils lourds et extra-lourds (« Moniteur belge » du 1<sup>er</sup> avril 1976).

Un arrêté ministériel du 19 mars 1976 fixe le montant de l'indemnité compensatoire annuelle des handicaps naturels permanents octroyée aux agriculteurs de régions défavorisées (« Moniteur belge » du 28 avril 1976).

Des arrêtés ministériels du 5 avril 1976 et du 6 octobre 1976 modifient l'arrêté ministériel du 6 novembre 1975 octroyant aux agriculteurs de régions défavorisées une indemnité compensatoire annuelle des handicaps naturels permanents (« Moniteur belge » du 28 avril et du 18 novembre 1976).

Un arrêté ministériel du 9 juin 1976 modifie l'arrêté ministériel du 21 mars 1973 relatif à l'octroi d'une aide à la production de semences de certaines espèces de plantes (« Moniteur belge » du 17 août et du 15 octobre 1976).

Un arrêté ministériel du 17 juin 1976 octroye une aide d'investissement aux groupements visant la promotion de la production fourragère et de l'exploitation de pâturages rationnelles (« Moniteur belge » du 14 juillet 1976). Il est modifié par l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> octobre 1976 (« Moniteur belge » du 4 novembre 1976).

Un arrêté ministériel du 12 juillet 1976 est relatif à la prime pour l'arrachage de pommiers et de poiriers de certaines variétés (« Moniteur belge » du 6 août 1976).

Un arrêté royal du 18 août 1976 fixe les conditions de forme et de délai d'introduction des demandes d'intervention financière du chef de dommages causés à des biens privés par des

calamités naturelles (calamités publiques ou calamités agricoles) (« Moniteur belge » du 9 septembre 1976).

Un arrêté royal du 4 octobre 1976 est relatif à l'octroi de subsides pour la tenue de comptabilités de gestion et la collaboration de correspondants d'associations agricoles et horticoles et d'institutions agréées à la vulgarisation de la gestion rationnelle des exploitations agricoles et horticoles (« Moniteur belge » du 18 novembre 1976).

Un arrêté ministériel du 12 novembre 1976 porte dispositions en matière d'octroi d'une subvention-intérêt sur des crédits de soudure et d'indemnités aux agriculteurs, éleveurs de bovins, sinistrés par la sécheresse de 1976 (« Moniteur belge » du 19 novembre 1976).

## Assurances

Au « Moniteur belge » du 23 mars 1976, a été publié l'arrêté royal du 12 mars 1976 fixant la date à laquelle certains articles de la loi du 9 juillet 1975, relative au contrôle des entreprises d'assurances, entrent en vigueur et portant règlement général relatif au contrôle des entreprises d'assurances.

La loi du 24 décembre 1976 relative aux propositions budgétaires (« Moniteur belge » du 28 décembre 1976), contient à la section 6 du chapitre III plusieurs articles modifiant la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail. Plusieurs arrêtés d'exécution ont été pris à la date du 30 décembre 1976, le contenu de ces arrêtés est repris à la rubrique « Prévoyance sociale »; ils ont été publiés au « Moniteur belge » du 15 janvier 1977.

Le « Moniteur belge » du 21 mai 1976 publie la loi du 19 février 1976 portant approbation de la Convention Benelux relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs, dispositions communes annexées à cette Convention et Protocole de signature signés à Luxembourg le 24 mai 1966.

## Benelux

Au cours de l'année 1976, de nombreuses décisions furent signées par le Président du Comité des Ministres; elles portent essentiellement sur des questions de politique commerciale :

- protocole modifiant l'art. 80, al. 2, du Traité d'Union (1);
- protocole à la convention portant unification des droits d'accise et de la rétribution pour la garantie des ouvrages en métaux précieux (1);
- protocole du 19 juillet 1976 modifiant la Convention portant unification des droits d'accise;
- décision concernant l'application de méthodes d'analyses de référence Benelux en matière de sel destiné à la consommation humaine, de moutarde, d'extraits de viande et de bouillon de viande, de potages, de colorants synthétiques solubles dans l'eau et liposolubles présents dans les denrées alimentaires (2);
- décision relative à l'harmonisation des législations en matière de glaces de consommation, de poudres destinées à la préparation de pudding, de lutte contre les maladies des volailles, d'établissement d'abattage et ateliers de découpe, de protection et de lutte contre les maladies animales, de volailles, poussins d'un jour et oeufs à couver (2);
- décision au sujet de tarifs Benelux en matière de transport de marchandises par route (2).

## Chômage [Voir Travail (Chômage)]

## Commerce extérieur

### ACCORDS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIAUX

L'article 113 du Traité de Rome stipule qu'à l'issue de la période de transition (c-à-d. à partir de 1970) la politique commerciale communautaire doit se fonder sur des principes

(1) Protocole signé le 26 janvier 1976.

(2) Décision signée le 26 janvier 1976.

uniformes, notamment en ce qui concerne la conclusion d'accords tarifaires et commerciaux. D'un point de vue juridique, les Etats membres ne sont plus habilités, depuis 1970, à entreprendre des négociations se rapportant à des accords commerciaux. Toutefois une décision du Conseil a prorogé ce terme jusqu'au 31 décembre 1972. Une prorogation ou une continuation tacite d'accords existants sont autorisés par décision du Conseil pour autant que la Communauté n'ait pas conclu elle-même de nouveaux accords avec les pays tiers concernés.

Non seulement la Communauté européenne a conclu elle-même des accords avec certains pays tiers mais elle participe aussi à des accords multilatéraux (voir dans la rubrique « Communauté économique européenne » la partie consacrée aux relations extérieures de la Communauté).

#### ACCORDS DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

Ces accords ne peuvent contenir aucune disposition commerciale. L'U.E.B.L. a signé à Bucarest, le 26 mai 1976, un accord à long terme (10 ans) de collaboration économique, industrielle et technique avec la Roumanie.

#### DROITS D'ENTRÉE

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1976, un certain nombre de modifications sont apportées tant au tarif douanier proprement dit qu'à la nomenclature douanière et statistique. Ces modifications peuvent être résumées comme suit :

- un nouvel abaissement de 20 % des droits d'entrée, en faveur des trois nouveaux Etats membres de la C.E.E.;
- un nouvel abaissement de 20 % des droits d'entrée sur les produits industriels en faveur des pays A.E.L.E. associés à la C.E.E. et des îles Féroé;
- l'exemption ou la réduction des droits d'entrée pour certains produits agricoles originaires de Turquie;
- une nouvelle réduction de 20 % des droits d'entrée pour les produits industriels originaires d'Israël;
- des adaptations au régime des suspensions et des contingents tarifaires;
- un aménagement du système des préférences généralisées;
- des adaptations à la nomenclature douanière et à la nomenclature statistique, notamment la suppression de toutes les sous-positions tarifaires propres au Benelux.

En cours d'année, les dispositions suivantes ont été publiées au « Moniteur belge » :

- Loi du 22 juin 1976 (« Moniteur belge » du 21 juillet 1976) concernant les douanes et les accises.
- Arrêté royal du 29 décembre 1975 réglant, en matière de perfectionnement actif, la franchise des droits à l'importation (« Moniteur belge » du 31 janvier 1976).
- Décision du Comité de Ministres de l'Union économique Benelux modifiant le tarif Benelux des droits d'entrée, et Annexe, signées à Bruxelles le 21 octobre 1975 (« Moniteur belge » du 31 mars 1976).
- Arrêtés royaux des 16 février 1976 (« Moniteur belge » du 24 février 1976), 17 février 1976 (« Moniteur belge » du 28 février 1976), 6 avril 1976 (« Moniteur belge » du 1<sup>er</sup> mai 1976), 12 octobre 1976 (« Moniteur belge » du 19 novembre 1976 — erratum « Moniteur belge » du 9 décembre 1976) et 29 novembre 1976 (« Moniteur belge » du 22 décembre 1976) relatifs aux tarif des droits d'entrée.
- Arrêté ministériel du 9 juin 1976 (« Moniteur belge » du 30 juillet 1976) modifiant l'arrêté ministériel du 17 février 1960 réglant les franchises en matière de droits d'entrée.
- Arrêté ministériel du 25 novembre 1976 (« Moniteur belge » du 1<sup>er</sup> décembre 1976) relatif à l'importation de marchandises relevant des Traités instituant les Communautés européennes.

#### LICENCES D'IMPORTATION, D'EXPORTATION ET DE TRANSIT

Les arrêtés suivants ont été publiés en 1976 concernant :

a) *les licences d'importation :*

les arrêtés ministériels du 17 février 1976 (« Moniteur belge » du 2 mars 1976 et du 9 juin 1976), 21 mai 1976 (« Moniteur belge » du 13 juillet 1976), 25 juin 1976 (« Moniteur belge » du 30 juin 1976), 13 août 1976 (« Moniteur belge » des 20 et 21 août 1976) et 19 novembre 1976 (« Moniteur belge » du 21 décembre 1976) modifiant l'arrêté ministériel du 20 mars 1973 soumettant à licence l'importation de certaines marchandises.

*b) les licences d'exportation :*

les arrêtés ministériels du 17 février 1976 (« Moniteur belge » du 2 mars 1976 et du 9 juin 1976), 25 juin 1976 (« Moniteur belge » du 30 juin 1976) et du 13 août 1976 (« Moniteur belge » du 21 août 1976) modifiant l'arrêté ministériel du 20 mars 1973 soumettant à licence l'exportation de certaines marchandises.

*c) les licences d'importation et d'exportation :*

l'arrêté royal du 29 juin 1976 (« Moniteur belge » du 30 juin 1976) modifiant l'arrêté royal du 25 octobre 1971 relatif à l'exécution des actes émanant des institutions compétentes des Communautés européennes touchant la matière agricole;

l'arrêté ministériel du 29 juin 1976 (« Moniteur belge » du 30 juin 1976) soumettant à licence l'importation et l'exportation de certaines marchandises dans les échanges avec les pays non membres de la Communauté économique européenne, lorsque, à cette importation ou exportation, des montants compensatoires sont appliqués à la suite des fluctuations de monnaie, en vertu d'un règlement des institutions compétentes des Communautés européennes, et abrogeant l'arrêté ministériel du 10 avril 1972.

## Communauté Economique Européenne

### PROBLÈMES GÉNÉRAUX ET FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ COMMUN

Pendant le premier semestre, le Grand-Duché de Luxembourg a assumé la présidence du Conseil des Communautés européennes. Au 1<sup>er</sup> juillet, la présidence revenait aux Pays-Bas pour une période de six mois.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1976, la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier utilise l'Unité de compte européenne. Cette utilisation permet une évaluation commune des actions et des politiques de dimension européenne.

Le 6 janvier 1976, le Premier Ministre belge, M. Tindemans a présenté officiellement son rapport sur l'Union européenne. Le Premier Ministre avait été chargé, lors de la conférence des chefs d'état et de gouvernement des pays-membres des Communautés européennes, en décembre 1974, de définir le concept d'« union européenne ».

Le Conseil européen a marqué son accord sur le nombre et la répartition des sièges du Parlement européen qui sera élu en 1978 par suffrage direct universel.

Décembre 1976 restera le mois au cours duquel il a été mis fin au mandat de la Commission « élargie », dont les membres avaient été désignés en décembre 1972. A partir de janvier 1977, la Commission se réunira dans sa nouvelle composition.

### MARCHÉ INTÉRIEUR COMMUNAUTAIRE

En approuvant une série de 19 directives relatives à la suppression d'obstacles commerciaux techniques pour des produits industriels, le Conseil, en sa session des 29 et 30 juin, a fait un pas significatif dans la voie de la réalisation d'un marché commun européen. Ces directives s'ajoutent aux 64 autres prises antérieurement. Après des années d'efforts, le marché intérieur de la Communauté, et dès lors sa cohésion interne, se trouve ainsi considérablement renforcé.

Le Conseil a établi une deuxième directive en matière de droit des sociétés, qui concerne la constitution de sociétés anonymes et le maintien et la modification de leur capital. Cette directive ajoute une nouvelle pierre à la construction juridique relative aux activités des sociétés dans l'ensemble de la Communauté.

En décembre, le Conseil a adopté une directive au sujet des marchés publics; il s'agit d'un pas important sur la voie de l'extension future du marché commun.

### POLITIQUE AGRICOLE

Les éléments les plus importants du compromis général réalisé en matière de prix agricoles pour 1976-1977 sont : une augmentation des prix agricoles de l'ordre de 7,7 % en moyenne, la fin de la guerre franco-italienne du vin et l'établissement de mesures en vue de réduire les surplus structurels dans les secteurs des produits laitiers et du vin.

Le 30 octobre, les Neuf ont fait un pas important dans la voie de l'unification européenne en atteignant un accord sur la politique à suivre, au niveau étranger, pour le secteur de la pêche.

A l'effet d'éviter que les variations monétaires et les règlements en résultant, destinés à compenser les écarts de prix en monnaie nationale, ne mettent en péril grave la politique agricole commune, la Commission a proposé, le 21 octobre 1976, au Conseil un aménagement important du règlement actuel.

#### POLITIQUE DE CONCURRENCE

La Commission a publié son cinquième rapport sur la politique en matière de concurrence. Il fournit un aperçu de la politique menée par la Communauté dans le domaine de la concurrence.

#### POLITIQUE ÉCONOMIQUE, MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE

Le 14 mars 1976, le franc français a quitté le système de change communautaire.

Le 18 octobre 1976, les pays participant au système de change communautaire (le « serpent ») ont convenu d'établir de nouveaux points d'intervention pour l'achat et la vente des devises des partenaires. Cette adaptation s'est faite sous la forme d'une réévaluation de la monnaie allemande de l'ordre de 2 % par rapport à l'U.C.E.; les cours-pivots des monnaies des autres pays du « serpent » n'ont pas été modifiés.

#### POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

La Commission en donnant suite, en janvier 1976, aux orientations du Conseil européen de Rome et en complétant ses propositions antérieurement soumises au Conseil, a donné une nouvelle impulsion à la politique énergétique de la Communauté.

#### POLITIQUE INDUSTRIELLE ET TECHNOLOGIQUE

Le 6 octobre la Commission a approuvé un document intitulé « politique sidérurgique communautaire ».

La politique communautaire relative au secteur sidérurgique comprend une série de mesures permanentes, un règlement spécifique d'exécution en cas de situation de crise, un volet concernant les relations entre la Communauté et les pays tiers, ainsi que des aspects sociaux et régionaux.

#### POLITIQUE SOCIALE

Dans sa résolution du 9 février 1976, le Conseil a pris acte du programme d'action présenté par la Commission au bénéfice des travailleurs migrants et de leurs familles.

Le Conseil rappelle la nécessité d'une humanisation plus poussée du libre échange des travailleurs originaires des pays-membres et la réalisation d'un traitement égal pour les travailleurs originaires de pays tiers.

Le 24 juin 1976, la « Conférence tripartite » réunissant gouvernements et partenaires sociaux, avec le concours des institutions communautaires, s'est terminée par l'adoption d'une déclaration commune :

- nécessité d'un rétablissement rapide et simultanée du plein-emploi;
- la communauté devra connaître un taux de croissance moyen annuel de 5 % au cours de la période 1976-1980;
- ramener le taux d'inflation dans tous les Etats-membres à un niveau situé entre 4 et 5 % d'ici 1980 au plus tard.

#### POLITIQUE DES TRANSPORTS

Le 30 juin, la Commission a donné son approbation à des propositions importantes dans le domaine de l'infrastructure des transports, pouvant être considérées comme un premier pas sur la voie d'une meilleure politique en matière d'infrastructure, tout en impliquant une nouvelle chance pour la politique communautaire des transports.

## SCIENCE ET RECHERCHE

Le 6 février 1976, a eu lieu la première réunion du consortium qui doit mettre en place le réseau européen de transmission de données (EURONET). Euronet représente une étape importante dans la réalisation du premier plan d'action en matière d'information scientifique et technique.

Une initiative nouvelle et décisive pour la politique communautaire dans le domaine de l'informatique a été prise en octobre 1976, lorsque la Commission a adopté les propositions au Conseil en vue de l'approbation d'un programme quadriennal pour le développement de ce secteur.

## UNION DOUANIÈRE

En date du 1<sup>er</sup> janvier 1976, a eu lieu la quatrième et avant-dernière réduction réciproque des droits de douane entre les six Etats-membres de la Communauté originale et les trois nouveaux membres. Cette réduction est de l'ordre de 20 % des droits de base, portant ainsi à 80 % le niveau total de réduction. L'abolition totale des droits doit intervenir le 1<sup>er</sup> juillet 1977. Les trois nouveaux états membres ont effectué en même temps un nouveau rapprochement de leurs droits applicables aux pays tiers vers les droits du tarif douanier commun (T.D.C.).

## RELATIONS EXTÉRIEURES DE LA COMMUNAUTÉ

### DÉVELOPPEMENT ET COOPÉRATION

La Commission a pris une nouvelle initiative destinée à améliorer et renforcer la coopération commerciale entre la Communauté et les pays en voie de développement. Selon la proposition qu'elle a introduite auprès du Conseil le 12 janvier 1976, il y aurait lieu de créer une agence européenne pour la coopération commerciale avec ces pays.

Le 30 juin, la Commission a marqué son approbation au sujet des propositions relatives au schéma 1977 des préférences tarifaires généralisées pour les pays en voie de développement. Elles s'inscrivent dans la ligne de conduite adoptée par la C.E. depuis 1971; depuis, ces préférences ont été progressivement améliorées et étendues; le 13 décembre, le Conseil a déterminé les différents règlements en la matière.

Dans le cadre de sa politique relative à l'aide alimentaire aux pays en voie de développement la Commission a présenté, le 15 septembre 1976, dans une communication au Conseil, un programme indicatif s'étendant sur trois ans pour la période de 1977-1979.

### PAYS D'AFRIQUE, DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE

La convention ACP/CEE, ou Convention de Lomé, a pu être mise en vigueur après sa ratification le 1<sup>er</sup> avril 1976. Elle constitue une nouvelle étape importante dans les relations entre la Communauté et 46 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

### PAYS MÉDITERRANÉENS

Huit mois environ après que la Grèce eut introduit, le 12 juin 1975, sa demande d'adhésion, le Conseil de la C.E. s'était prononcé, le 9 février 1976, en faveur de cette demande; le 27 juillet 1976, les négociations pour l'adhésion se sont ouvertes officiellement.

Les accords de coopération entre la C.E.E., d'une part, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, d'autre part, ont été signés dans les capitales des trois pays du Maghreb.

Le 13 février 1976, des négociations ont été entamées entre la C.E.E. et le Portugal.

Un protocole additionnel de l'accord entre la Communauté et le Portugal, ainsi qu'un protocole financier et une convention intérimaire concernant les dispositions commerciales du protocole additionnel ont été signés le 20 septembre 1976.

Les premières négociations avec l'Egypte, le Liban, la Jordanie et la Syrie ont été entamées. Ces négociations avec les pays du Machrek s'inscrivent dans le cadre de « l'approche globale pour la politique méditerranéenne. »

## PAYS TIERS

La Communauté a mené, pour la première fois, des négociations avec un pays industrialisé, le Canada, en vue de la conclusion d'un accord-cadre pour la coopération économique et commerciale. Cet accord-cadre a été signé le 6 juillet 1976 et est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre.

## PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT D'ASIE ET D'AMÉRIQUE LATINE

Le 1<sup>er</sup> juin 1976 a été signé l'accord en matière de coopération commerciale entre la C.E.E. et la République islamique du Pakistan.

La convention de coopération dans le domaine commercial entre la C.E.E. et le Bangladesh a été signée le 19 octobre 1976.

## Coopération économique internationale (1)

La quatrième conférence des Nations-Unies sur le commerce et le développement s'est terminée le 31 mai 1976. Les principales dispositions adoptées sont les suivantes :

- un « programme intégré » prévoyant l'étude puis la négociation, avant la fin 1978, d'accords individuels de matières premières, ainsi que l'étude « suivie de négociations à partir de mars 1977 d'un Fonds commun chargé de coordonner le financement des stocks régulateurs »;
- un forum devant étudier, avant la fin de l'année, la situation des pays les moins développés;
- le contrôle des activités multinationales;
- l'élaboration d'un code de conduite pour les transferts de technologie;
- l'application de mesures accordant aux pays en voie de développement un traitement plus favorable. Les pays industrialisés devraient prendre des mesures pour éliminer les pratiques commerciales restrictives;
- les pays socialistes d'Europe sont invités à augmenter leur aide.

Le Conseil intergouvernemental des pays exportateurs de cuivre (CIPEC) s'est réuni les 10 et 11 juin 1976. L'accord de limitation de la production (qui prévoit une réduction de 15 % et dont la date d'expiration était le 30 juin 1976) n'a pu être reconduit. Aucune règle internationale ne régit donc plus la production du cuivre et l'augmentation prévisible de la production risque de peser à nouveau sur les prix. Les pays membres du Conseil sont le Chili, l'Indonésie, le Pérou, le Zaïre, la Zambie, l'Australie, la Nouvelle-Guinée et la Mauritanie.

Le 14 juin 1976, un accord est intervenu sur la création du Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA), agence spécialisée de l'O.N.U. qui aura la tâche d'aider les pays en voie de développement à augmenter et développer leur propre production alimentaire et vivrière. Le FIDA exercera ses activités à travers des organismes régionaux et internationaux. Les pays membres de l'OPEP apporteront une contribution de 400 millions de dollars. Ce sera la première fois qu'ils collaboreront avec les pays industrialisés pour un projet multilatéral de cette importance. Le Fonds aura une dotation totale d'un milliard de dollars.

Le 12 juillet 1976, s'est tenue la 61<sup>e</sup> session du Conseil économique et social des Nations-Unies (ECOSOC) qui réunit les délégations de cinquante-quatre pays membres de l'O.N.U. Les membres de l'ECOSOC ont consacré leurs travaux à un débat général où est revenu, avec insistance, le thème du nouvel ordre international. Nombre de délégations, africaines notamment, ont insisté pour que des progrès soient faits dans le domaine de la coopération internationale et ont dit leur déception au sujet de la lenteur des pays industrialisés à promouvoir cette coopération.

Le 1<sup>er</sup> octobre 1976, le Deuxième Accord International sur le Cacao est entré officiellement en vigueur pour une durée de 3 ans. Négocié en novembre 1975 à Genève, l'Accord qui avait déjà été approuvé par certains Etats africains, vise à éviter les fluctuations trop fortes des cours et à accroître les revenus à l'exportation des pays producteurs.

Le 1<sup>er</sup> octobre 1976, est entré officiellement en vigueur le troisième Accord International sur le Café qui avait été signé à Londres le 3 août précédent. Cet accord, négocié en décembre

(1) La Direction générale des Etudes et de la Documentation du Ministère des Affaires économiques publie régulièrement, depuis le début de 1976, une brochure intitulée « Principaux faits dans le domaine international » dans laquelle sont recensées avec plus de détails, les informations reprises sous cette rubrique.

1975, a reçu l'approbation de 42 pays producteurs de café et de 22 pays consommateurs dont les U.S.A. Il établit seulement les contingents en fonction de la situation des prix sur le marché en 1976 et par rapport à certains critères spécifiques d'appréciation.

Le 8 octobre 1976, les assemblées annuelles du Fonds Monétaire International (F.M.I.) et de la Banque Mondiale se sont clôturées à Manille. Cinq mille délégués représentant 127 des 129 pays membres y étaient présents. Les délégués ont marqué leur accord pour l'élimination de la psychologie inflationniste et pour un retour à un degré raisonnable de stabilité des prix cela afin d'assurer une croissance économique durable et la réduction du chômage. Deux décisions importantes ont été prises :

- huit délégations des pays de l'O.P.E.P. (l'Iran, l'Irak, le Koweit, la Libye, la Qatar, l'Arabie saoudite, les Emirats arabes unis et le Venezuela) ont décidé de recommander à leur gouvernement de céder, pour le Tiers Monde, leur part des bénéfices des ventes d'or du F.M.I.
- le gouvernement italien va négocier incessamment auprès du F.M.I. un prêt d'un milliard de dollars.

Réunis au Qatar le 17 décembre 1976, onze pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (l'Algérie, le Gabon, l'Équateur, l'Iran, l'Irak, le Venezuela, le Qatar, le Koweit, l'Indonésie, la Libye et le Nigéria) ont décidé d'augmenter leur prix de vente du pétrole de 10 % au 1<sup>er</sup> janvier 1977 et de 5 % au 1<sup>er</sup> juillet 1977. Par ailleurs, l'Arabie Saoudite et les Emirats arabes unis ont décidé de n'augmenter leur prix que de 5 % seulement.

L'Arabie Saoudite a en outre déclaré qu'elle supprimerait désormais toute limitation de sa production.

Le 22 décembre 1976, le groupe des dix principaux pays industrialisés, plus la Suisse, est parvenu à un accord sur l'aide financière à la Grande-Bretagne. Celle-ci sera constituée par un prêt sous conditions du F.M.I. de 3,9 milliards de dollars.

#### **Coordination économique (Voir Réglementation de la production et du commerce)**

#### **Emploi (Voir Travail)**

#### **Energie [voir Réglementation de la production et du commerce (Réglementation de l'énergie)]**

#### **Expansion économique**

Un arrêté royal du 11 février 1976 (« Moniteur belge » du 14 février 1976) crée auprès du Ministère des Affaires économiques un secrétariat à la concertation sectorielle dans le cadre de l'organisation de la politique sectorielle.

La loi du 30 mars 1976 (« Moniteur belge » du 1<sup>er</sup> avril 1976) portant organisation de l'initiative économique publique, introduit les modifications légales transformant la Société Nationale d'Investissement en holding public. Un arrêté royal du 6 mai (« Moniteur belge » du 19 mai 1976) autorise la S.N.I. à procéder à une augmentation de capital à concurrence de deux tranches de 500 millions de francs chacune en vue de porter ce capital de 6 à 7 milliards.

La loi du 30 mars 1976 (« Moniteur belge » du 1<sup>er</sup> avril 1976) relative aux mesures de redressement économique contient un ensemble de dispositions en rapport avec la loi du 30 décembre 1970 sur l'expansion économique et la loi du 29 juin 1975 relative aux investissements complémentaires. Les modalités de la déduction du montant immunisé se rapportant à ces derniers sont précisées dans un arrêté royal du 1<sup>er</sup> juin 1976 (« Moniteur belge » du 30 juin 1976).

Une loi du 5 mars 1976 (« Moniteur belge » du 10 avril 1976) modifie l'article 41 de la loi du 30 décembre 1970 sur l'expansion économique, ayant trait à la réduction des taux d'intérêt.

Un arrêté royal du 23 juillet 1976 (« Moniteur belge » du 17 septembre 1976), pris en exécution de l'article 21, §1<sup>er</sup> de la loi du 30 décembre 1970 sur l'expansion économique, modifie l'encours sur lequel s'imputent les garanties accordées en vertu de cette loi.

Des arrêtés royaux du 17 février 1976 (« Moniteur belge » du 6 mars 1976) et du 15 octobre 1976 (« Moniteur belge » du 10 décembre 1976) modifient l'arrêté royal du 22 mars 1961 portant exécution de l'art. 4 de la loi du 14 février 1961 d'expansion économique et relatif à certaines obligations incombant aux bénéficiaires de la garantie de l'Etat en matière de crédits destinés à l'investissement direct ainsi qu'à la constitution ou reconstitution de fonds de roulement d'entreprises industrielles.

Un arrêté royal du 28 avril 1976 (« Moniteur belge » du 18 août 1976) fixe le montant d'impôts à affecter à l'alimentation du Fonds d'expansion économique et de reconversion régionale pour l'année budgétaire 1976.

Le « Moniteur belge » du 26 août 1976 publie la loi du 11 juin 1976 portant approbation des « Options du Plan 1976-1980 ».

L'arrêté royal n° 34 du 30 décembre 1976 (« Moniteur belge » du 31 décembre 1976) est relatif à la déduction de la T.V.A. grevant les biens d'investissement pendant la période du 1<sup>er</sup> octobre 1976 au 31 décembre 1977, en suite de l'article 13 de la loi du 24 décembre 1976 contenant les propositions budgétaires 1976-1977 (« Moniteur belge » du 28 décembre 1976).

## Finances

### EMPRUNTS

#### LISTE DES LOIS ET ARRÊTÉS AUTORISANT LEUR ÉMISSION

Un arrêté royal du 2 janvier et un arrêté ministériel du 3 janvier 1976 concernent l'émission d'un emprunt 9 % 1976-1984 du Fonds des Routes (« Moniteur belge » du 6 et du 8 janvier 1976).

Par arrêté royal du 3 décembre 1975, la Société Nationale du Logement est autorisée à émettre sous la garantie de l'Etat, un emprunt complémentaire de 500 millions de francs, en vue de la réalisation d'un programme de construction de 518 logements sociaux à Tubize, destinés au personnel de la S.A. « Forges de Clabecq » (Moniteur belge du 27 janvier 1976).

Un arrêté royal et un arrêté ministériel du 3 février 1976 et un arrêté ministériel du 5 février 1976 concernent l'émission d'un emprunt 9 % 1976-1884 (« Moniteur belge » du 5 et du 7 février 1976).

Par arrêté royal du 30 janvier 1976, la garantie de l'Etat est attachée au paiement des intérêts et à l'amortissement du capital des emprunts à contracter pour un montant global de 902 millions de francs par les sociétés des transports intercommunaux de Bruxelles, Anvers, Liège, Gand et Charleroi, ainsi que par la Société Nationale des Chemins de fer Vicinaux (« Moniteur belge » du 20 février 1976).

Par la loi du 25 février 1976, la Régie des Télégraphes et des Téléphones est autorisée à émettre en Belgique ou à l'étranger, sous la garantie de l'Etat, un ou plusieurs emprunts à concurrence d'un montant total de 25 milliards de francs belges (« Moniteur belge » du 11 mars 1976 et du 31 mars 1976).

Par arrêté royal du 23 février 1976, la Société nationale du logement est autorisée à émettre, sous la garantie de l'Etat, un emprunt de 4 milliards de francs (« Moniteur belge » du 23 mars 1976).

Par la loi du 9 mars 1976, la Société nationale des Chemins de fer belges est autorisée à émettre, sous la garantie de l'Etat, des emprunts à concurrence d'une somme de 1.848 millions de francs pour couvrir les dépenses de premier établissement (« Moniteur belge » du 3 avril 1976).

Par la loi du 9 mars 1976, la Société nationale des Chemins de fer belges est autorisée à émettre, sous la garantie de l'Etat, des emprunts pour un montant de 8.090 millions de francs, destinés au renouvellement de matériel roulant et de voies (« Moniteur belge » du 3 avril 1976).

L'arrêté ministériel du 7 avril et celui du 10 avril 1976 concernent l'emprunt 10 % 1976-1984, à contracter, sous la garantie de l'Etat, par la Régie des Télégraphes et des Téléphones (« Moniteur belge » des 21 et 22 avril 1976).

L'arrêté royal du 2 mars 1976 autorise la société coopérative « Fonds du Logement de la ligue des Familles nombreuses de Belgique » à contracter sous la garantie de l'Etat, un emprunt d'un montant effectif de 2 milliards de francs (« Moniteur belge » du 4 mai 1976).

L'arrêté royal du 21 mai 1976 et les arrêtés ministériels du 21 et du 25 mai 1976 concernent l'émission d'un emprunt 10 % 1976-1984 (« Moniteur belge » des 25 et 26 mai 1976).

L'arrêté royal du 24 mai 1976 concerne le remboursement des obligations de la dette à 3 %, 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séries (« Moniteur belge » du 9 juin 1976).

Un arrêté royal du 11 mai 1976 concerne le Fonds et les emprunts de consolidation des déficits des communes fusionnées (« Moniteur belge » du 9 juin 1976).

Un arrêté royal du 18 mars 1976 autorise la Société Nationale Terrienne à émettre, sous la garantie de l'Etat, un emprunt de 2 milliards de francs (« Moniteur belge » du 18 juin 1976).

Une loi du 30 juin 1976 modifie la loi du 19 novembre 1974 autorisant le Ministre des Finances à accorder la garantie de l'Etat aux emprunts du Fonds de Développement des Universités libres (« Moniteur belge » du 5 août 1976).

Une loi du 9 juillet 1976 autorise l'Etat à garantir des emprunts à contracter par les sociétés de transports intercommunaux (« Moniteur belge » du 5 août 1976).

Une loi du 10 juin 1976 autorise l'Institut des Services communs de la Radiodiffusion-Télévision belge à conclure, sous la garantie de l'Etat, un ou plusieurs emprunts à concurrence d'un montant total de 4.950 millions de francs (« Moniteur belge » du 10 août 1976).

Un arrêté royal et un arrêté ministériel du 27 août 1976 ainsi qu'un arrêté ministériel du 31 août 1976 concernent l'émission de l'emprunt 10 % 1976-1985 (« Moniteur belge » du 31 août 1976 et du 2 septembre 1976).

L'arrêté ministériel du 13 septembre 1976 autorise le Fonds de Développement des Universités libres à émettre, sous la garantie de l'Etat, un emprunt au capital nominal de cinq cents millions de francs (« Moniteur belge » du 18 septembre 1976).

Par arrêté royal du 23 août 1976, la garantie de l'Etat est attachée au paiement des intérêts et à l'amortissement du capital d'emprunts à contracter par la Société des Transports intercommunaux de Bruxelles, et par la « Maatschappij voor het intercommunaal vervoer te Gent » (« Moniteur belge » du 21 septembre 1976).

Un arrêté royal du 5 octobre 1976 est relatif à l'emprunt 10 % 1976-1984 à contracter, sous la garantie de l'Etat, par la Société nationale des Chemins de fer belges (« Moniteur belge » du 8 octobre 1976).

Un arrêté ministériel du 7 octobre 1976 fixe le prix d'émission de l'emprunt 10 % 1976-1984 de la Société nationale des Chemins de fer belges (« Moniteur belge » du 12 octobre 1976).

Par arrêté royal du 23 août 1976, la Société nationale du Logement est autorisée à émettre, sous la garantie de l'Etat, un emprunt de quatre milliards de francs (« Moniteur belge » du 16 octobre 1976).

## FISCALITÉ

### DOUANE ET ACCISES

Par arrêté royal du 14 janvier 1976, les articles 59 à 70 de la loi du 5 janvier 1976 relative aux propositions budgétaires 1975-1976 ont été mis en vigueur et la perception des droits d'accise spéciaux applicables aux stocks de boissons fermentées en vertu de l'article 70, §1<sup>er</sup>, de ladite loi, a été réglée (« Moniteur belge » du 15 janvier 1976).

Un arrêté ministériel du 14 janvier 1976 concerne la perception des droits d'accise spéciaux applicables aux stocks de boissons fermentées détenues sous le régime de la consommation le 17 janvier 1976 (« Moniteur belge » du 15 janvier 1976).

Un arrêté ministériel du 15 janvier 1976 concerne la modification du règlement annexé à l'arrêté ministériel du 5 juin 1939 réglementant la perception de l'accise sur les boissons fermentées de fruits et certains liquides alcooliques (« Moniteur belge » du 23 janvier 1976).

Un arrêté ministériel du 16 janvier 1976 concerne la modification de l'arrêté ministériel du 13 mars 1937 réglant la perception du droit d'accise spécial sur les boissons fermentées mousseuses indigènes (« Moniteur belge » du 23 janvier 1976).

Un arrêté ministériel du 17 janvier 1976 concerne la perception à l'importation des accises sur les boissons fermentées de fruits et les boissons y assimilées, mousseuses ou non mousseuses (« Moniteur belge » du 23 janvier 1976).

Un arrêté royal du 10 février 1976 concerne la modification du régime d'accise du tabac (« Moniteur belge » du 14 février 1976).

Les arrêtés ministériels du 12 février, du 9 mars, du 31 mars et du 7 mai 1976 concernent le régime fiscal des tabacs fabriqués (« Moniteur belge » du 14 février 1976, du 11 mars 1976, du 1<sup>er</sup> avril et du 8 mai 1976).

Un arrêté ministériel du 8 avril 1976 modifie l'arrêté ministériel du 17 décembre 1975 modifiant l'arrêté ministériel du 6 décembre 1934 relatif au régime fiscal des alcools et boissons spiritueuses (« Moniteur belge » du 13 avril 1976).

Des arrêtés ministériels du 10 juin 1976 modifient l'arrêté ministériel du 21 septembre 1964 accordant des délais pour le paiement des droits d'accise (« Moniteur belge » du 17 juin 1976).

Les arrêtés ministériels du 10 juin et du 22 juin 1976 modifient le tableau des bandelettes fiscales pour tabacs (« Moniteur belge » des 15 et 30 juin 1976).

Une loi du 26 janvier 1976 modifie le régime d'accise des gaz de pétrole et des autres hydrocarbures gazeux, liquéfiés, ainsi que des benzols et des produits analogues (« Moniteur belge » du 13 août 1976).

Un arrêté royal du 10 septembre 1976 ainsi qu'un arrêté royal du 20 décembre 1976 et un arrêté ministériel du 23 décembre 1976 modifient le régime d'accise du tabac (« Moniteur belge » du 15 septembre et du 28 et 29 décembre 1976).

Les arrêtés ministériels des 14 et 15 septembre 1976 règlent le régime fiscal des tabacs fabriqués (« Moniteur belge » des 15 et 18 septembre 1976).

#### DROITS D'ENTRÉE [Voir Commerce extérieur (Droits d'entrée)]

#### TAXES ASSIMILÉES AUX IMPÔTS SUR LES REVENUS

Un arrêté royal du 10 décembre 1975 concerne la modification de l'arrêté royal du 4 mars 1965 d'exécution du Code des impôts sur les revenus (« Moniteur belge » du 9 janvier 1976).

Un arrêté ministériel du 15 décembre 1975 pris en exécution de l'article 79 du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus concerne la constitution, la composition et le fonctionnement de la Commission chargée de donner un avis sur la classification des différents types d'appareils automatiques de divertissement dans une des catégories visées à l'article 79 du Code (« Moniteur belge » du 24 janvier 1976).

Un arrêté royal du 25 février 1976 concerne la modification de l'arrêté royal du 4 mars 1965 d'exécution du Code des impôts sur les revenus (« Moniteur belge » du 10 mars 1976).

Un arrêté royal du 3 février 1976 fixe les conditions auxquelles les prix et subsides alloués à des savants, des écrivains ou des artistes peuvent être immunisés des impôts sur les revenus et porte agrément des institutions qui paient ou attribuent de tels prix et subsides (« Moniteur belge » du 16 mars 1976).

Le 23 mars 1976, a été publié en ce qui concerne les versements anticipés, pour l'exercice d'imposition 1977, le régime des majorations d'impôt pour absence ou insuffisance de versement anticipé (« Moniteur belge » du 23 mars 1976).

Un arrêté royal du 4 mars 1976 modifie l'arrêté royal du 8 juillet 1970 portant règlement général des taxes assimilées aux impôts sur les revenus (« Moniteur belge » du 18 mai 1976).

Un arrêté royal du 16 janvier 1976 porte agréation d'institutions culturelles en matière d'immunité fiscale de certaines libéralités (« Moniteur belge » du 26 mai 1976 et du 11 juin 1976).

La Convention du 19 octobre 1970 entre la Belgique et l'Italie concernant la double imposition a été publiée au « Moniteur belge » du 29 mai 1976.

Un arrêté ministériel du 12 mars 1976 concerne le modèle du livre-journal et du carnet de reçus à utiliser par les personnes qui exercent une profession libérale, une charge ou un office, qui ne sont pas assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée et pour lesquelles des arrêtés spécifiques n'ont pas été pris en exécution de l'article 226 du Code des impôts sur les revenus (« Moniteur belge » du 2 juin 1976).

Un arrêté royal du 2 juillet 1976 modifie pour certaines catégories de contribuables le taux de référence visé à l'article 89 du Code des impôts sur les revenus (« Moniteur belge » du 3 juillet 1976).

La loi du 2 juillet 1976 modifie le Code des impôts sur les revenus en matière de majorations d'impôt en cas d'absence ou d'insuffisance de versement anticipé (« Moniteur belge » du 3 juillet 1976).

Un arrêté royal du 30 juin 1976 modifie l'arrêté royal du 4 mars 1965 d'exécution du Code des impôts sur les revenus (« Moniteur belge » du 29 juillet 1976).

La Convention du 13 juillet 1972 entre la Belgique et Israël concernant la double imposition a été publiée au « Moniteur belge » du 2 octobre 1976.

Un arrêté royal du 24 septembre 1976 modifie l'arrêté royal du 4 mars 1965 d'exécution du Code des impôts sur les revenus en matière d'immunité fiscale de certaines libéralités (« Moniteur belge » du 16 octobre 1976).

Une loi du 3 novembre 1976 concerne la modification du Code des impôts sur les revenus (« Moniteur belge » du 9 décembre 1976).

Un arrêté royal du 26 octobre 1976 porte agréation d'institutions culturelles en matière d'immunité fiscale de certaines libéralités (« Moniteur belge » du 18 décembre 1976).

Un arrêté royal du 30 novembre 1976 concerne la classification des communes en matière de précompte immobilier (« Moniteur belge » du 22 décembre 1976).

#### TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

Un arrêté royal du 4 mai 1976 modifie l'arrêté royal n° 26, du 2 décembre 1970, relatif à l'assujettissement des organismes publics à la taxe sur la valeur ajoutée (« Moniteur belge » du 13 mai 1976).

Un arrêté royal du 14 mai 1976 modifie l'arrêté royal n° 1, du 23 juillet 1969, relatif aux mesures tendant à assurer le paiement de la taxe sur la valeur ajoutée (« Moniteur belge » du 23 juin 1976).

Un arrêté royal n° 34, du 30 décembre 1976 est relatif à la déduction de la taxe sur la valeur ajoutée grevant les biens d'investissement pendant la période du 1<sup>er</sup> octobre 1976 au 31 décembre 1977 (« Moniteur belge » du 31 décembre 1976).

G.A.T.T. (Voir Accord général sur les Tarifs douaniers et le Commerce)

**Industrie** (Voir Expansion économique et Réglementation de la production et du commerce)

**Investissements** (Voir Expansion économique)

**Législation commerciale** [Voir Réglementation de la production et du commerce (Législation commerciale)]

## Monnaie et Crédit

Par arrêté royal du 29 décembre 1975, le plafond des engagements de l'Institut de Réescompte et de Garantie, en ce compris tous endossements d'effets, aval et garanties quelconques, est porté de 42,5 milliards à 45 milliards par libération d'une deuxième tranche de 2,5 milliards de francs (« Moniteur belge » du 22 janvier 1976).

Par arrêté ministériel du 19 janvier 1976, les taux des intérêts à bonifier en 1976 aux consignations, dépôts volontaires et cautionnements de toutes catégories confiés à la Caisse des Dépôts et Consignations a été fixé à 5 % (« Moniteur belge » du 24 janvier 1976).

Un arrêté ministériel du 19 janvier 1976 concerne une modification de l'arrêté ministériel du 23 janvier 1936 autorisant des cautionnements globaux à la Caisse des Dépôts et Consignations (« Moniteur belge » du 24 janvier 1976).

Un arrêté ministériel du 19 janvier 1976 porte sur la modification de l'arrêté ministériel du 2 avril 1936 concernant le droit d'administration à appliquer aux valeurs déposées à la Caisse des Dépôts et Consignations (« Moniteur belge » du 24 janvier 1976).

Selon un arrêté royal du 23 janvier 1976, l'Office central de la Petite Epargne est dissous à la date du 30 avril 1976 et à cette date, ses attributions, en tant qu'elles découlent des dispositions relatives au contrôle des caisses d'épargne privées coordonnées le 23 juin 1967, sont transférées à la Commission Bancaire. L'article 51, 1<sup>o</sup>, de la loi du 30 juin 1975 relative au statut des banques, des caisses d'épargne privées et de certains autres intermédiaires financiers entrera en vigueur le 31 janvier 1976 (« Moniteur belge » du 31 janvier 1976).

Un arrêté royal du 20 janvier 1976 modifie l'arrêté royal du 22 juin 1935 fixant les statuts de l'Institut de Réescompte et de Garantie (« Moniteur belge » du 11 février 1976).

Un arrêté royal du 26 janvier 1976 modifie l'arrêté royal du 10 août 1967 relatif à l'octroi de la garantie de bonne fin de l'Etat quant au remboursement des prêts hypothécaires consentis pour l'achat ou la construction d'habitations sociales, de petites propriétés terriennes ou d'habitations y assimilées (« Moniteur belge » du 17 février 1976).

Un arrêté ministériel du 27 janvier 1976 concerne des modifications au règlement des prêts à consentir par le Fonds du Logement de la Ligue des Familles nombreuses de Belgique au moyen des capitaux du Fonds B2 (« Moniteur belge » du 17 février 1976).

Un arrêté royal du 4 décembre 1975 porte de 11 milliards à 12 milliards de francs le montant global à concurrence duquel la garantie du Fonds d'Investissement agricole peut être accordée (« Moniteur belge » du 27 février 1976).

A la date du 1<sup>er</sup> mars 1976, les règlements de l'Institut belgo-luxembourgeois du change ont été modifiés. Il s'agit de modifications à la liste des banques agréées et de modifications au règlement « F » relatif aux paiements en faveur d'étrangers (« Moniteur belge » du 27 février 1976).

Un arrêté royal du 27 février 1976 porte sur le total des garanties accordées par l'Office national du Ducroire (« Moniteur belge » du 24 mars 1976).

Un arrêté royal du 16 mars 1976 se rapporte à la frappe de pièces de 250 francs en argent commémoratives du XXVe anniversaire de la prestation de serment de SM le Roi Baudouin (« Moniteur belge » du 25 mars 1976).

La loi du 15 mars 1976 modifie la loi du 15 février 1961 portant création d'un Fonds d'investissement agricole (« Moniteur belge » du 30 mars 1976).

Un arrêté royal du 26 janvier 1976 approuve la délibération du Conseil général de la Caisse générale d'Epargne et de Retraite du 13 novembre 1975 apportant des modifications au règlement administratif et aux conditions générales des contrats de la Caisse d'assurances (« Moniteur belge » du 31 mars 1976).

Par arrêté royal du 10 mars 1976, qui entre en vigueur le même jour, le plafond des engagements de l'Institut de Réescompte et de Garantie, en ce compris tous endossements d'effet, avals et garanties quelconques, est porté de 45 milliards de francs à 50 milliards par libération d'une troisième et quatrième tranche de 2,5 milliards chacune (« Moniteur belge » du 31 mars 1976).

Une décision du Conseil de l'Institut belgo-luxembourgeois du Change du 30 mars 1976 concernant les paiements d'importation, les opérations de transit et les opérations de change à terme a été publiée au « Moniteur belge » du 3 avril 1976.

Une loi du 5 mars 1976 accorde un délai moratoire d'un an pour le remboursement de prêts en cours contractés par les personnes victimes des inondations des 2 et 3 janvier 1976, ainsi que la prolongation d'un an de la garantie de l'Etat dont certains de ces prêts bénéficient (« Moniteur belge » du 10 avril 1976).

Une loi du 5 mars 1976 modifie l'article 19 b de la loi du 24 mai 1959 portant élargissement des facilités d'accès au crédit professionnel et artisanal en faveur des classes moyennes, modifiées par l'arrêté royal n° 31 du 5 juillet 1967 (« Moniteur belge » du 10 avril 1976).

Par arrêté royal du 20 février 1976, le plafond de l'encours des engagements du Fonds de garantie créé au sein de la Caisse nationale de Crédit professionnel, est porté à huit milliards cinq cents millions de francs (« Moniteur belge » du 14 avril 1976).

Un arrêté royal du 10 mars 1976 a trait à l'augmentation du montant nominal des bons de caisse et obligations et des dépôts de fonds que la Société nationale de Crédit à l'Industrie est autorisée à émettre ou à accepter (« Moniteur belge » du 5 mai 1976).

Un arrêté ministériel du 30 avril 1976 modifie l'arrêté ministériel du 19 janvier 1976 portant fixation du taux des intérêts à bonifier en 1976 aux consignations, dépôts volontaires et cautionnements confiés à la Caisse des Dépôts et Consignation (« Moniteur belge » du 7 mai 1976).

Un arrêté royal du 8 avril 1976 porte modification du règlement du Comité de la Cote de la Bourse de Fonds publics d'Anvers (« Moniteur belge » du 12 mai 1976).

Par arrêté royal du 6 mai 1976, la Société nationale d'Investissement a été autorisée à procéder à une augmentation de capital à concurrence de deux tranches de 500 millions de francs chacune. L'arrêté détermine les modalités d'octroi de la garantie de l'Etat pour ces tranches (« Moniteur belge » du 19 mai 1976).

Un arrêté royal du 12 février 1976 concerne l'arrêté royal du 23 décembre 1957 relatif à certaines mesures d'exécution de la loi du 9 juillet 1957 réglementant les ventes à tempérament et leur financement (tableau de réduction du chargement pour le calcul du solde restant dû) (« Moniteur belge » du 22 mai 1976).

Un arrêté royal du 20 mai 1976 limite le montant des inscriptions hypothécaires par rapport à la valeur vénale des immeubles gérés (« Moniteur belge » du 29 mai 1976).

Une loi du 2 avril 1976 concerne l'élargissement des facilités d'accès au crédit en faveur des petits commerçants ayant subi, par suite de travaux d'utilité publique, une diminution importante de leur chiffre d'affaires (« Moniteur belge » du 2 juin 1976).

Une loi du 6 avril 1976 modifie le statut de l'Institut national de Crédit agricole (« Moniteur belge » du 3 juin 1976).

Une loi du 6 avril 1976 porte approbation de l'Accord instituant un Fonds de Soutien financier dans le cadre de l'Organisation de Coopération et de Développement économiques, et de l'Annexe, signés à Paris le 9 avril 1975, et modifie l'arrêté-loi n° 5 du 1<sup>er</sup> mai 1944 (« Moniteur belge » du 11 juin 1976).

Un arrêté royal du 10 mai 1976 modifie le règlement du Comité de la Cote de la Bourse de Fonds publics et de Change de Bruxelles (« Moniteur belge » du 11 juin 1976).

Un arrêté royal du 29 mars 1976 fixe les charges d'intérêt et d'amortissement à supporter par la Société nationale terrienne sur les tranches de ses emprunts à lever durant l'année 1976 (« Moniteur belge » du 11 juin 1976).

Un arrêté royal du 29 mars 1976 fixe les charges d'intérêt et d'amortissement à supporter par la Société Nationale du Logement sur les tranches de ses emprunts à lever au cours de l'année 1976 (« Moniteur belge » du 18 juin 1976).

Un arrêté ministériel du 28 juin 1976 concerne l'émission des bons d'épargne de la Caisse générale d'Epargne et de Retraite (« Moniteur belge » du 1<sup>er</sup> juillet 1976).

Une loi du 13 avril 1976 modifie le statut de la Caisse nationale de Crédit professionnel (« Moniteur belge » du 6 juillet 1976).

Un arrêté royal du 29 mars 1976 confie à l'Association belge des Banques et à l'Association des Caisses d'épargne privées la présentation de la liste double prévue au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 37 de l'arrêté royal n° 185 du 9 juillet 1935 sur le contrôle des banques et le régime des émissions de titres et valeurs (« Moniteur belge » du 13 juillet 1976).

Un arrêté royal du 8 juillet 1976 modifie l'arrêté royal du 15 juin 1959 relatif à l'exécution de la loi du 24 mai 1959 portant élargissement des facilités d'accès au crédit professionnel et artisanal (« Moniteur belge » du 21 juillet 1976).

Un arrêté royal du 6 juillet 1976 détermine les conditions et les modalités selon lesquelles les subventions sont accordées aux organismes de crédit pour leur permettre de consentir des prêts à des taux d'intérêt réduits en exécution de l'article 5, § 1<sup>er</sup>, de la loi du 2 avril 1976, portant élargissement des facilités d'accès au crédit en faveur des petits commerçants ayant subi, par suite de travaux d'utilité publique, une diminution importante de leur chiffre d'affaires (« Moniteur belge » du 21 juillet 1976).

Un arrêté royal du 21 juin 1976 approuve une modification aux statuts de la Société nationale d'Investissement (« Moniteur belge » du 28 juillet 1976).

Un arrêté royal du 30 juin 1976 porte agrément de certains organismes financiers, en application des arrêtés royaux des 17 août 1959 et 6 janvier 1971 (« Moniteur belge » du 28 juillet 1976).

Un arrêté royal du 30 juin 1976 proroge l'agrément de certains organismes financiers, en vue de consentir et de gérer des crédits en application des arrêtés royaux des 17 août 1959 et 6 janvier 1971 (« Moniteur belge » du 28 juillet 1976).

Un arrêté royal du 6 juillet 1976 concerne l'amortissement des actions privilégiées de la Société nationale des Chemins de fer belges (« Moniteur belge » du 29 juillet 1976).

Un arrêté royal du 6 juillet 1976 est relatif aux modalités de paiement de la participation de la Belgique à la Banque interaméricaine de Développement (« Moniteur belge » du 31 juillet 1976).

Une loi du 6 juillet 1976 approuve l'accord constitutif de la Banque interaméricaine de Développement et les Annexes A et B, faits à Washington le 8 avril 1959, et les actes subséquents (« Moniteur belge » du 31 juillet 1976).

Un arrêté royal du 13 juillet 1976 modifie l'arrêté royal du 23 décembre 1957 relatif à certaines mesures d'exécution de la loi du 9 juillet 1957 réglementant les ventes à tempérament et leur financement (« Moniteur belge » du 17 août 1976).

Par arrêté royal du 11 juin 1976, le montant du plafond des engagements de la Caisse nationale de Crédit professionnel est porté, par libération d'une première tranche de trois milliards de francs, à cinquante et un milliards de francs (« Moniteur belge » du 24 août 1976).

Un arrêté royal du 25 août 1976 modifie l'arrêté royal du 20 mai 1976 limitant le montant des inscriptions hypothécaires par rapport à la valeur vénale des immeubles grevés (« Moniteur belge » des 28 août et 3 septembre 1976).

Des arrêtés royaux du 3 novembre 1969 et du 25 juin 1976 règlent le problème des amortissements et des redressements dans la comptabilité patrimoniale de l'Etat (« Moniteur belge » du 15 septembre 1976).

Un arrêté ministériel du 31 août 1976 modifie les arrêtés ministériels des 19 janvier et 30 avril 1976 portant fixation du taux des intérêts à bonifier en 1976 aux consignations, dépôts volontaires et cautionnements confiés à la Caisse des Dépôts et Consignations (« Moniteur belge » du 15 septembre 1976).

Un arrêté royal du 24 septembre 1976 modifie l'arrêté royal du 20 mai 1976 limitant le montant des inscriptions hypothécaires par rapport à la valeur vénale des immeubles grevés (« Moniteur belge » du 30 septembre 1976).

Un arrêté ministériel du 29 septembre 1976 modifie les arrêtés ministériels des 19 janvier 1976, 30 avril 1976 et 31 août 1976 portant fixation du taux des intérêts à bonifier en 1976 aux

consignations, dépôts volontaires et cautionnements confiés à la Caisse des Dépôts et Consignations (« Moniteur belge » du 9 octobre 1976).

Un arrêté royal du 24 septembre 1976 porte approbation de modifications aux statuts de la Société nationale d'Investissement (« Moniteur belge » du 13 octobre 1976).

Un arrêté royal du 24 septembre 1976 concerne l'augmentation du montant nominal des bons de caisse et obligations et des dépôts des fonds que la Société nationale de Crédit à l'Industrie est autorisée à émettre ou à accepter (« Moniteur belge » du 16 octobre 1976).

Par arrêté royal du 12 octobre 1976, le montant du plafond des engagements de la Caisse nationale de Crédit professionnel est porté, par libération d'une deuxième tranche de 3 milliards de francs, à 54 milliards de francs (« Moniteur belge » du 11 décembre 1976).

Un arrêté royal du 10 décembre 1976 modifie l'arrêté royal du 20 mai 1964 fixant le siège et déterminant le ressort et les attributions des bureaux des hypothèques et complétant l'arrêté royal du 11 août 1887 relatif à l'exécution de la loi du 4 juillet 1887 sur la conservation des archives des bureaux des hypothèques (« Moniteur belge » du 31 décembre 1976).

Un arrêté royal du 16 novembre 1976 concerne le total des garanties accordées par l'Office national du Ducroire (« Moniteur belge » du 31 décembre 1976).

### **Organisation de coopération et de développement économiques (O.C.D.E.)**

La quinzième session du Conseil des Ministres de l'O.C.D.E., qui s'est tenue à Paris les 21 et 22 juin 1976, a mis au point une stratégie économique commune. Son but est d'inciter les pays membres de l'Organisation à modérer le rythme de la reprise économique afin d'éviter de retomber dans un processus inflationniste qui conduirait inévitablement à une nouvelle période de récession mondiale en 1977-1978.

Un code de « bonne conduite » des sociétés transnationales a été mis au point par le conseil des Ministres. Au cours de ce même conseil, les Ministres des Affaires étrangères ont souligné que l'amélioration de l'économie mondiale exigeait que l'on progresse dans l'instauration de relations économiques mieux équilibrées et plus équitables pour les pays en voie de développement.

L'Agence internationale de l'Energie a publié, le 24 septembre, son premier rapport faisant le point, en 1976, des politiques de conservation de l'énergie mises en oeuvre dans les dix-neuf pays membres.

Le Conseil de direction de l'Agence internationale de l'Energie réuni à Paris les 29 et 30 janvier, a conclu un accord sur un programme de coopération à long terme.

Le 20 mai, la Grèce est devenue membre de l'Agence.

Selon le rapport annuel de l'Agence de l'O.C.D.E. pour l'énergie nucléaire, publié le 2 septembre, l'année 1975 a confirmé la tendance sensible depuis le début de la crise de l'énergie, en faveur de l'énergie nucléaire.

Le 12 octobre, les Etats-Unis ont annoncé leur décision d'adhérer à l'Agence en qualité de membre de plein exercice; auparavant, ils étaient membre associé.

L'Aide publique des pays industrialisés aux pays en voie de développement s'est accrue en 1975 d'environ 20 % en valeur (10 % en volume) : elle a atteint 13,6 milliards de dollars en 1975 au lieu de 11,3 milliards l'année précédente. La part du produit national brut consacrée à l'aide au développement par les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation est passée de 0,33 % à 0,36 % (chiffres provisoires). Cette part reste inférieure de moitié à l'objectif de 0,7 % du P.N.B., auquel ont souscrit treize des dix-sept membres du CAD.

La quinzième réunion à haut niveau du Comité d'aide au développement de l'O.C.D.E. s'est tenue à Paris les 27 et 28 octobre, pour examiner notamment les moyens les plus efficaces pour répondre aux besoins des divers groupes de pays en voie de développement et de leur population, en particulier des plus pauvres d'entre eux.

Les ministres du travail et des affaires sociales des vingt-quatre pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques ont adopté les 4 et 5 mars une recommandation préconisant des politiques globales de l'emploi et de la main-d'oeuvre.

L'O.C.D.E. a lancé, au mois de janvier, un programme de recherche sur l'« évolution future des sociétés industrielles avancées, en harmonie avec celles des pays en voie de développement ».

## Prévoyance sociale

### GÉNÉRALITÉS

Un arrêté royal du 30 décembre 1975 modifie l'arrêté royal du 28 novembre 1969, pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 revisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs (« Moniteur belge » du 7 janvier 1976).

Deux arrêtés royaux du 25 novembre 1975 et un arrêté royal du 22 novembre 1976 modifient l'arrêté royal du 7 janvier 1960, portant exécution de l'article 2bis de l'arrêté-loi du 10 janvier 1945, concernant la sécurité sociale des ouvriers mineurs et assimilés (« Moniteur belge » du 15 janvier 1976, 2 avril 1976 et 15 décembre 1976).

Le « Moniteur belge » du 29 juin 1976 et du 13 juillet 1976 a publié les arrêtés royaux du 18 juin 1976 et du 7 juillet 1976 pris en exécution de l'article 46 de la loi du 30 mars 1976 relative aux mesures de redressement économique.

Des arrêtés ministériels du 18 novembre 1975 et du 19 décembre 1975 modifient l'arrêté ministériel du 18 novembre 1974 déterminant le modèle des formulaires et documents nécessaires à l'application de la réglementation sur le droit à un minimum de moyens d'existence (« Moniteur belge » du 2 mars 1976 et du 15 janvier 1976).

Un arrêté royal du 10 décembre 1975 modifie l'arrêté royal du 30 octobre 1974 portant règlement général en matière de minimum de moyens d'existence (« Moniteur belge » du 8 janvier 1976).

Un arrêté royal du 13 septembre 1976 augmente les montants du minimum de moyens d'existence (« Moniteur belge » du 23 septembre 1976).

Un arrêté ministériel du 9 décembre 1975 modifie l'arrêté ministériel du 22 février 1968 fixant les critères d'octroi des subsides à l'entretien des centres ou services de réadaptation fonctionnelle (« Moniteur belge » du 18 février 1976).

Un arrêté royal du 21 mai 1976 modifie l'arrêté royal du 17 janvier 1964 d'exécution de la loi portant indemnité en faveur des familles des militaires soldés (« Moniteur belge » du 10 juin 1976).

Un arrêté royal du 3 décembre 1975 rend obligatoire la convention collective de travail du 11 décembre 1974, conclue au sein de la Commission paritaire de l'ameublement et de l'industrie transformatrice du bois, fixant une allocation en cas où un jour férié payé tombe dans une période de chômage partiel ou de maladie (« Moniteur belge » du 15 janvier 1976).

Un arrêté royal du 8 octobre 1976 fixe les nouveaux taux uniques des allocations, pensions et indemnités des invalides civils des guerres 1914-1918 et 1940-1945 et de leurs ayants droit (« Moniteur belge » du 24 novembre 1976).

Un arrêté royal du 23 juillet 1976 rend obligatoire la convention collective de travail du 14 novembre 1975, conclue au sein de la Commission paritaire des entreprises d'assurances, concernant l'octroi de jours fériés régionaux (« Moniteur belge » du 20 octobre 1976).

Un arrêté royal du 23 juillet 1976 rend obligatoire la convention collective de travail du 14 novembre 1975, conclue au sein de la Commission paritaire des entreprises d'assurances, concernant l'octroi d'un congé postnatal conventionnel (« Moniteur belge » du 20 octobre 1976).

Un arrêté royal du 8 août 1976 porte création d'une Commission consultative nationale pour l'octroi des aides de réadaptation (« Moniteur belge » du 8 octobre 1976).

Des arrêtés ministériels des 26 mars, 26 juin et 27 septembre 1976 modifient l'arrêté ministériel du 16 septembre 1971 fixant les rémunérations forfaitaires journalières pour le calcul des cotisations de sécurité sociale dues pour les travailleurs manuels dont la rémunération est constituée, en tout ou en partie, par des pourboires ou du service, ainsi que

pour les travailleurs liés par un contrat d'engagement pour la pêche maritime (« Moniteur belge » des 3 avril, 2 juillet et 1<sup>er</sup> octobre 1976).

Une loi du 22 juillet 1976 modifie l'arrêté royal n° 34 du 20 juillet 1967 relatif à l'occupation de travailleurs de nationalité étrangère et la loi du 30 juin 1971 relative aux amendes administratives applicables en cas d'infraction à certaines lois sociales (« Moniteur belge » du 29 septembre 1976).

Un arrêté royal du 5 mai 1976 modifie l'arrêté royal du 18 mars 1971 instituant un régime d'avantages sociaux pour certains pharmaciens (« Moniteur belge » du 14 mai 1976).

Un arrêté royal du 5 mai 1976 modifie l'arrêté royal du 18 janvier 1971 instituant un régime d'avantages sociaux pour certains praticiens de l'art dentaire et fixant la cotisation annuelle à verser pour 1976 par le Service des soins de santé de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (« Moniteur belge » du 14 mai 1976).

Un arrêté royal du 5 mai 1976 modifie l'arrêté royal du 18 janvier 1971 instituant un régime d'avantages sociaux pour certains médecins et fixant la cotisation annuelle à verser pour 1976 par le Service des soins de santé de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (« Moniteur belge » du 14 mai 1976).

Un arrêté royal du 2 avril 1975 détermine provisoirement les conditions auxquelles les organisations du corps médical doivent répondre pour être considérées comme représentatives. (« Moniteur belge » du 28 septembre 1976).

Un arrêté royal du 12 juillet 1976 instaure l'assimilation à des journées de travail, pour l'application de la législation de sécurité sociale, des journées d'absence autorisées pour des raisons familiales impérieuses (« Moniteur belge » du 17 juillet 1976).

Un arrêté royal du 30 juin 1976 fixe pour les travailleurs assujettis à l'arrêté-loi du 7 février 1945 concernant la sécurité sociale des marins de la marine marchande, la rémunération fictive afférente aux journées d'inactivité assimilées à des journées de travail effectif par la législation relative aux vacances annuelles des travailleurs salariés (« Moniteur belge » du 8 juillet 1976).

Deux arrêtés ministériels du 20 mai 1976 déterminent les formalités à accomplir et les cotisations mensuelles à charge du Trésor pour le personnel missionnaire agréé pour l'exercice de fonctions de coopération dans les pays en voie de développement, en vue de sa participation à la sécurité sociale d'outre-mer (« Moniteur belge » du 18 septembre 1976).

Un arrêté royal du 20 septembre 1976 modifie les articles 3, 13 et 32 de l'arrêté royal du 9 avril 1965 relatif au Pool des marins de la marine marchande (« Moniteur belge » du 12 octobre 1976).

Une loi du 4 août 1976 porte approbation de la Convention générale sur la sécurité sociale entre le Royaume de Belgique et la République Tunisienne, et du Protocole, signés à Tunis le 29 janvier 1975 (« Moniteur belge » du 23 octobre 1976).

Le « Moniteur belge » du 14 décembre 1976 a publié l'accord entre les autorités compétentes du Royaume de Belgique et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, concernant le contrôle médical et administratif de l'incapacité de travail et l'entraide administrative.

Un arrêté royal du 29 décembre 1975 modifie l'arrêté-loi du 7 février 1945 concernant la sécurité sociale des marins de la marine marchande (« Moniteur belge » du 6 janvier 1976).

Un arrêté royal du 6 avril 1976 organise une intervention du Trésor dans la sécurité sociale du personnel missionnaire agréé pour l'exercice de fonctions de coopération dans les pays en voie de développement (« Moniteur belge » du 1 juin 1976).

Le « Moniteur belge » du 28 janvier 1976 a publié l'accord revisant l'accord du 4 novembre 1957 en matière d'assurance maladie, maternité, décès (indemnité funéraire), soins de santé et invalidité, pris en exécution de la Convention du 29 août 1947 entre la Belgique et les Pays-Bas, relative à l'application de la législation des deux pays, en ce qui concerne les assurances sociales.

Une loi du 11 février 1976 modifie les lois du 16 juin 1960 et du 17 juillet 1963, relatives à la sécurité sociale d'outre-mer (« Moniteur belge » du 14 février 1976).

Un arrêté royal du 20 mai 1976 organise le service social pour les personnes affiliées à la Caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins naviguant sous pavillon belge (« Moniteur belge » du 25 mai 1976).

## HANDICAPÉS

Des arrêtés ministériels du 13 décembre 1975, 31 mars 1976, 3 mai 1976 et 9 septembre 1976 modifient l'arrêté ministériel du 24 avril 1973 déterminant, en ce qui concerne le Ministère de la Santé publique et de la Famille, les règles particulières à suivre pour fixer les subventions journalières allouées pour l'entretien et le traitement des handicapés placés à charge des pouvoirs publics (« Moniteur belge » des 28 janvier 1976, 21 avril 1976, 27 mai 1976, 1<sup>er</sup> octobre 1976).

Un arrêté royal du 12 décembre 1975 fixe les conditions d'agrération des centres d'observation, d'orientation et de traitement médico-psycho-pédagogiques pour handicapés, ainsi que les règles particulières à suivre pour déterminer les subventions journalières allouées pour l'entretien, l'éducation et le traitement des handicapés qui y sont placés à charge des pouvoirs publics (« Moniteur belge » du 15 janvier 1976).

Des arrêtés royaux du 17 août 1976 et du 26 octobre 1976 modifient l'arrêté royal du 30 mars 1973 déterminant les règles communes à suivre pour fixer les subventions journalières allouées pour l'entretien, l'éducation et le traitement des mineurs d'âge et des handicapés placés à charge des pouvoirs publics (« Moniteur belge » des 15 septembre 1976 et 4 décembre 1976).

Un arrêté ministériel du 30 avril 1976 modifie l'arrêté ministériel du 18 juin 1975 déterminant les règles à suivre pour fixer le montant de l'intervention du Fonds de soins médico-socio-pédagogiques pour handicapés dans les frais de l'entretien, du traitement et de l'éducation des handicapés placés dans des institutions fonctionnant sous le régime du semi-internat (« Moniteur belge » du 18 mai 1976).

Un arrêté royal du 11 février 1976 modifie l'arrêté royal du 5 juillet 1963 concernant le reclassement social des handicapés (« Moniteur belge » du 3 avril 1976).

Un arrêté royal du 5 janvier 1976 rend applicable à certains organismes d'intérêt public la loi du 16 avril 1963 relative au reclassement social des handicapés ainsi que l'arrêté royal du 11 août 1972 stimulant l'emploi de handicapés dans les administrations de l'Etat (« Moniteur belge » du 3 mars 1976).

Un arrêté royal du 11 février 1976 modifie l'arrêté royal du 17 novembre 1969 portant règlement général relatif à l'octroi d'allocations aux handicapés (« Moniteur belge » du 17 février 1976).

Un arrêté ministériel du 23 janvier 1976 fixe le coût maximum par lit pour le calcul des subsides à la construction, l'aménagement et l'équipement de homes de court séjour pour handicapés mentaux ou physiques (« Moniteur belge » du 11 février 1976).

Des arrêtés ministériels du 19 décembre 1975 et 23 janvier 1976 fixent le prix maximum par lit pour le calcul des subsides à la construction, l'aménagement et l'équipement d'établissements spéciaux pour handicapés mentaux ou physiques (« Moniteur belge » des 6 janvier et 11 février 1976).

Le « Moniteur belge » du 11 février a publié l'arrêté ministériel du 23 janvier 1976 portant fixation du coût maximum par lit pour le calcul des subsides à la construction, l'aménagement et l'équipement des homes pour handicapés adultes.

Un arrêté ministériel du 23 octobre 1975 modifie l'arrêté ministériel du 23 mars 1970 fixant les conditions d'octroi par le Fonds national de reclassement social des handicapés, d'une intervention dans la rémunération et les charges sociales supportées par les ateliers protégés. (« Moniteur belge » du 23 janvier 1976).

Un arrêté royal du 20 novembre 1975 étend aux personnes de nationalité étrangère l'application des dispositions de la loi du 16 avril 1963 relative au reclassement social des handicapés (« Moniteur belge » du 1<sup>er</sup> janvier 1976).

Un arrêté ministériel du 13 octobre 1976 concerne l'octroi par le Fonds national de reclassement social des handicapés, d'interventions temporaires, dites de récession économique, aux ateliers protégés (« Moniteur belge » du 26 novembre 1976).

Un arrêté royal du 21 septembre 1976 modifie l'arrêté royal du 24 décembre 1974, relatif aux allocations ordinaires et spéciales de handicapés (« Moniteur belge » du 1<sup>er</sup> octobre 1976).

## SALARIÉS ET APPOINTÉS

### ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

Des arrêtés royaux des 19 janvier et 20 mai 1976 modifient l'arrêté royal du 28 décembre 1971 fixant les règles spéciales d'application aux gens de mer de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail (« Moniteur belge » des 23 mars et 5 juin 1976).

Le « Moniteur belge » du 18 mai 1976 a publié l'arrêté royal du 13 mai 1976 portant majoration du taux de cotisation prévu à l'article 59, 1<sup>o</sup>, de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail.

Un arrêté royal du 17 novembre 1976 modifie l'arrêté royal du 30 mars 1973 fixant le montant et les modalités de perception de la cotisation prévue à l'article 59, 7<sup>o</sup>, de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail (« Moniteur belge » du 24 novembre 1976).

Le « Moniteur belge » du 21 avril 1976 a publié l'arrêté royal du 15 avril 1976 étendant le champ d'application des lois relatives à la réparation des dommages résultant des maladies professionnelles, coordonnées le 3 juin 1970, aux personnes occupées par le Banc d'épreuves des armes à feu.

Le « Moniteur belge » du 8 septembre 1976 a publié l'arrêté ministériel du 23 mars 1976 fixant pour 1974 le taux de répartition des frais de surveillance et de contrôle de la législation sur les accidents du travail et de l'élaboration de la statistique des accidents du travail.

Un arrêté royal du 19 juillet 1976 modifie l'arrêté royal du 28 décembre 1971 établissant le modèle de déclaration d'accident du travail (« Moniteur belge » du 26 août 1976).

Un arrêté royal du 15 octobre 1976 modifie l'annexe I de l'arrêté royal du 28 décembre 1971 établissant le modèle de déclaration d'accident du travail (« Moniteur belge » du 26 octobre 1976).

### ALLOCATIONS FAMILIALES

Des arrêtés royaux du 17 février 1976, 13 mai 1976, 17 août 1976, 29 octobre 1976 et 29 décembre 1976 concernent le montant des cotisations à payer par les employeurs affiliés à la Caisse spéciale de compensation pour allocations familiales des communes, pour les travailleurs occupés par ceux qui ne sont pas soumis à la législation sur la sécurité sociale des travailleurs (« Moniteur belge » du 22 avril 1976, 22 juin 1976, 1<sup>er</sup> octobre 1976, 13 novembre 1976 et 13 janvier 1977).

Des arrêtés royaux du 15 décembre 1975, 29 décembre 1975, 5 avril 1976, 30 juin 1976, 15 octobre 1976 et la loi du 27 février 1976 modifient les lois coordonnées relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés (« Moniteur belge » du 13 janvier 1976, 18 février 1976, 5 mai 1976, 16 juillet 1976, 29 octobre 1976 et 9 mars 1976).

Un arrêté royal du 17 août 1976 modifie les arrêtés royaux du 30 décembre 1975 fixant les conditions auxquelles les allocations familiales sont accordées en faveur de l'enfant qui suit des cours (« Moniteur belge » du 25 août 1976).

Un arrêté royal du 17 septembre 1975 modifie l'arrêté royal du 26 mars 1965 relatif aux allocations familiales allouées à certaines catégories du personnel rétribué par l'Etat (« Moniteur belge » du 6 avril 1976).

Un arrêté royal du 23 décembre 1975 modifie l'arrêté royal du 21 mai 1973 fixant le mode de calcul des subventions destinées à la couverture des frais d'administration des caisses d'allocations familiales (« Moniteur belge » du 31 janvier 1976).

Un arrêté royal du 29 décembre 1975 modifie l'arrêté royal du 21 juin 1974 fixant les cadres linguistiques de la Caisse spéciale de compensation pour allocations familiales des communes, établissements publics qui en dépendent et associations de communes (« Moniteur belge » du 5 mars 1976).

## MALADIE-INVALIDITÉ

L'arrêté royal du 4 novembre 1963 portant exécution de la loi du 9 août 1963 instituant et organisant un régime d'assurance obligatoire contre la maladie et l'invalidité est modifié par des arrêtés royaux du 13 janvier 1976, 2 juin 1976, 27 juin 1976, 30 juillet 1976, 30 septembre 1976, 25 novembre 1976 et 8 décembre 1976 (« Moniteur belge » du 20 janvier 1976, 23 juin 1976, 21 août 1976, 10 septembre 1976, 9 octobre 1976, 30 novembre 1976, 17 décembre 1976 et 22 décembre 1976).

Des arrêtés royaux du 5 janvier 1976 et 30 septembre 1976 modifient l'arrêté royal du 7 mars 1972 fixant le montant de l'intervention des bénéficiaires ou de l'assurance-soins de santé dans les honoraires pour certaines prestations (« Moniteur belge » du 8 janvier 1976 et du 1<sup>er</sup> octobre 1976).

Des arrêtés royaux du 1<sup>er</sup> mars 1976 et du 12 novembre 1976 modifient l'arrêté royal du 24 décembre 1963 fixant les conditions dans lesquelles l'assurance obligatoire contre la maladie et l'invalidité intervient dans le coût des fournitures pharmaceutiques (« Moniteur belge » du 11 mars 1976 et du 19 novembre 1976).

Un arrêté royal du 15 janvier 1976 détermine les formalités à accomplir par les praticiens de l'art dentaire, en vue de l'entrée en vigueur des accords visés à l'article 34 de la loi du 9 août 1963 instituant et organisant un régime d'assurance obligatoire contre la maladie et l'invalidité, modifiée par la loi du 26 mars 1970 (« Moniteur belge » du 23 janvier 1976).

Un arrêté royal du 20 mai 1976 modifie l'arrêté royal du 3 février 1975 portant exécution de l'article 121, 11<sup>e</sup> de la loi du 9 août 1963 instituant et organisant un régime d'assurance obligatoire contre la maladie et l'invalidité (« Moniteur belge » du 22 mai 1976).

Le « Moniteur belge » du 12 février 1976 a publié l'arrêté royal du 6 février 1976 déterminant les formalités à accomplir par les médecins, en vue de l'entrée en vigueur des accords visés à l'article 34 de la loi du 9 août 1963, instituant et organisant un régime d'assurance obligatoire contre la maladie et l'invalidité, modifiée par la loi du 26 mars 1970.

Une loi du 7 juillet 1976 modifie la loi du 9 août 1963 instituant et organisant un régime d'assurance obligatoire contre la maladie et l'invalidité (« Moniteur belge » du 15 juillet 1976).

Un arrêté royal du 30 septembre 1976 modifie l'arrêté royal du 16 novembre 1973 établissant la nomenclature des prestations de santé en matière d'assurance obligatoire contre la maladie et l'invalidité (« Moniteur belge » du 1<sup>er</sup> octobre 1976).

Le « Moniteur belge » du 8 janvier 1976 a publié l'arrêté royal du 5 janvier 1976 fixant la base du calcul des interventions de l'assurance pour les prestations de santé des médecins, des dentistes et des kinésithérapeutes.

Le « Moniteur belge » du 20 janvier 1976 a publié l'arrêté royal du 13 janvier 1976 réglant les dispositions financières et statistiques concernant les dépenses découlant de la refacturation du prix de la journée d'entretien dans le cadre de la loi du 23 décembre 1963 sur les hôpitaux.

Un arrêté royal du 12 mars 1976 modifie l'arrêté royal du 13 avril 1965 réglant l'attribution des subsides de l'Etat en faveur des services d'assurance mutualiste libre (« Moniteur belge » du 17 mars 1976).

## PENSIONS

Un arrêté royal du 3 février 1976 modifie certaines dispositions en matière de révision des pensions des travailleurs salariés (« Moniteur belge » du 27 février 1976).

Une loi du 27 février 1976 modifie l'arrêté royal n° 50 du 24 octobre 1967 relatif à la pension de retraite et de survie des travailleurs salariés (« Moniteur belge » du 9 mars 1976).

Des arrêtés royaux du 10 mars 1976, 5 avril 1976 et 10 mai 1976 modifient l'arrêté royal du 21 décembre 1967 portant règlement général du régime de pension de retraite et de survie des travailleurs salariés (« Moniteur belge » du 13 mars 1976, 8 avril 1976 et 15 mai 1976).

Un arrêté royal du 28 mai 1976 modifie l'arrêté royal du 3 novembre 1969 déterminant, pour le personnel navigant de l'aviation civile, les règles spéciales pour l'ouverture du droit à la pension et les modalités spéciales d'application de l'arrêté royal n° 50 du 24 octobre 1967 relatif

à la pension de retraite et de survie des travailleurs salariés (« Moniteur belge » du 2 juin 1976).

Une loi du 2 juillet 1976 modifie les lois relatives à la pension de retraite et de survie des ouvriers, des employés et des travailleurs salariés (« Moniteur belge » du 15 juillet 1976).

Un arrêté royal du 28 mai 1976 fixe les conditions dans lesquelles certains bénéficiaires d'un statut de reconnaissance nationale peuvent prétendre à une pension de retraite anticipée d'ouvrier, d'employé ou de travailleur salarié (« Moniteur belge » du 3 juin 1976).

Le « Moniteur belge » du 15 juillet 1976 a publié l'arrêté royal du 5 juillet 1976 fixant les conditions dans lesquelles certains invalides civils de la guerre peuvent prétendre à une pension de retraite anticipée d'ouvrier, d'employé ou de travailleur salarié.

Le « Moniteur belge » du 1<sup>er</sup> octobre 1976 a publié l'arrêté royal du 17 septembre 1976 portant augmentation du revenu garanti aux personnes âgées.

Le « Moniteur belge » du 30 décembre 1976 a publié l'arrêté royal du 14 octobre 1976 portant exécution de l'article 20 bis, § 2, de la loi du 1<sup>er</sup> avril 1969 instituant un revenu garanti aux personnes âgées.

Un arrêté royal du 9 janvier 1976 modifie la réglementation relative au revenu garanti aux personnes âgées (« Moniteur belge » du 15 janvier 1976).

Un arrêté royal du 25 juin 1976 modifie l'arrêté royal du 19 novembre 1970, relatif au régime de pension d'invalidité des ouvriers mineurs (« Moniteur belge » du 3 juillet 1976).

Un arrêté royal du 14 juin 1976 modifie l'arrêté royal du 20 novembre 1970 déterminant l'organisation et le fonctionnement du Fonds national de retraite des ouvriers mineurs (« Moniteur belge » du 18 juin 1976).

Le « Moniteur belge » du 14 août 1976 a publié la loi du 15 juillet 1976 modifiant et complétant la législation relative aux pensions et rentes des victimes civiles des deux guerres et de leurs ayants-droits.

Le « Moniteur belge » du 21 juillet 1976 a publié l'arrêté royal du 26 avril 1976 portant exécution de l'article 3 de la loi du 27 mars 1975 modifiant les arrêtés royaux n° 254 et 255 du 12 mars 1936 unifiant les régimes des pensions des veuves et des orphelins du personnel de l'Etat et des membres de l'armée et de la gendarmerie.

Une loi du 11 juin 1976 modifie l'arrêté royal n° 254 du 12 mars 1936 unifiant le régime des pensions des veuves et des orphelins du personnel civil de l'Etat et du personnel assimilé, ainsi que l'arrêté royal n° 255 du 12 mars 1936 unifiant le régime des pensions des veuves et orphelins des membres de l'armée et de la gendarmerie (« Moniteur belge » du 13 août 1976).

Les « Moniteur belge » des 7 octobre 1976 et 13 octobre 1976 ont publié l'arrêté royal du 5 juillet 1976 prenant en considération, pour le calcul de la pension de retraite et de survie des agents de l'Office de sécurité sociale d'outre-mer et de leurs ayants droit, certains services accomplis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1950.

Un arrêté royal du 26 novembre 1976 fixe le montant de la rémunération forfaitaire et fictive journalière afférente à l'année 1975, à prendre en considération pour le calcul de la pension de retraite des travailleurs salariés frontaliers et saisonniers et de la pension de survie de leur veuve (« Moniteur belge » du 1<sup>er</sup> décembre 1976).

Le « Moniteur belge » du 13 mai 1976 a publié la loi du 6 avril 1976 majorant certaines pensions de retraite et de survie des agents du secteur public.

Des arrêtés royaux du 5 mai 1976 et 13 décembre 1976 déterminent la liste des organismes d'intérêt public supprimés, visés à l'article 13bis de la loi du 10 janvier 1974 réglant l'admissibilité de certains services et de périodes assimilées à l'activité de service pour l'octroi et le calcul des pensions à charge du Trésor public (« Moniteur belge » du 26 août 1976, 18 septembre 1976 et 28 décembre 1976).

Le « Moniteur belge » du 11 mai 1976 a publié l'arrêté royal du 29 avril 1976 portant exécution de l'article 41 de la loi du 30 mars 1976 relative aux mesures de redressement économique, en ce qui concerne certaines pensions.

Un arrêté royal du 30 avril 1976 concerne le droit à la prépension visé à la loi du 30 mars 1976 relative aux mesures de redressement économique (« Moniteur belge » du 21 mai 1976).

#### VACANCES ANNUELLES

Une loi du 13 mai 1976 modifie les lois relatives aux vacances annuelles des travailleurs salariés, coordonnées le 28 juin 1971 (« Moniteur belge » du 22 mai 1976).

Un arrêté royal du 17 février 1976 modifie l'arrêté royal du 27 juin 1967 déterminant en matière de vacances annuelles des ouvriers mineurs et assimilés, les jours d'inactivité assimilés à des jours de travail effectif et les conditions dans lesquelles ils peuvent être pris en considération et l'arrêté royal du 28 juin 1967 déterminant les modalités spéciales d'application aux ouvriers mineurs et assimilés, de la législation relative aux vacances annuelles des travailleurs salariés (« Moniteur belge » du 30 mars 1976).

Le « Moniteur belge » du 2 mars 1976 a publié l'arrêté royal du 19 février 1976 fixant pour les travailleurs manuels assujettis à la loi du 27 juin 1969 revisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs, la rémunération fictive afférente aux journées d'inactivité assimilées à des journées de travail effectif par la législation relative aux vacances annuelles des travailleurs salariés.

L'arrêté royal du 15 septembre 1976 rend obligatoire la convention collective de travail du 14 novembre 1975, conclue au sein de la Commission paritaire des entreprises d'assurances, concernant l'octroi des premières vacances annuelles aux travailleurs de moins de vingt-cinq ans (« Moniteur belge » du 26 octobre 1976).

Le « Moniteur belge » du 24 août 1976 a publié la loi du 19 juillet 1976 instituant un congé pour l'exercice d'un mandat politique.

Le « Moniteur belge » du 9 juillet 1976 a publié la loi du 23 juin 1976 instituant un pécule de vacances en faveur de certaines catégories de personnes.

#### TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Une loi du 6 février 1976 modifie certaines dispositions en matière de statut social des travailleurs indépendants (« Moniteur belge » du 11 février 1976).

Des arrêtés royaux des 5 avril et 15 octobre 1976 modifient l'arrêté royal du 19 décembre 1967 portant règlement général en exécution de l'arrêté royal n° 38 du 27 juillet 1967 organisant le statut social des travailleurs indépendants (« Moniteur belge » des 30 avril et 6 novembre 1976).

Un arrêté royal du 6 février 1976 modifie l'arrêté royal organique du 22 décembre 1938 prévu par la loi du 10 juin 1937 qui étend les allocations familiales aux employeurs et aux travailleurs non salariés (« Moniteur belge » du 26 mars 1976).

Le « Moniteur belge » du 23 novembre 1976 a publié l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> juillet 1976 pris en exécution de l'arrêté royal du 8 avril 1976 établissant le régime des prestations familiales en faveur des travailleurs indépendants.

Des arrêtés royaux du 22 mars 1976 et 30 juin 1976 modifient l'arrêté royal du 20 juillet 1971 instituant un régime d'assurance contre l'incapacité de travail en faveur des travailleurs indépendants (« Moniteur belge » du 26 mars 1976 et du 3 juillet 1976).

Une loi du 1<sup>er</sup> juillet 1976 modifie l'arrêté royal n° 72 du 10 novembre 1967 relatif à la pension de retraite et de survie des travailleurs indépendants (« Moniteur belge » du 24 juillet 1976).

Un arrêté royal du 2 juillet 1976 fixe les conditions dans lesquelles les invalides civils de la guerre non titulaires d'un statut de reconnaissance nationale peuvent prétendre à une pension de retraite anticipée de travailleur indépendant (« Moniteur belge » du 24 juillet 1976).

Un arrêté royal du 26 mai 1976 fixe les conditions dans lesquelles les bénéficiaires d'un statut de reconnaissance nationale non invalides peuvent prétendre à une pension de retraite anticipée de travailleur indépendant (« Moniteur belge » du 19 juin 1976).

Un arrêté royal du 19 février 1976 et une loi du 17 décembre 1976 modifient l'arrêté royal n° 72 du 10 novembre 1967 relatif à la pension de retraite et de survie des travailleurs indépendants (« Moniteur belge » du 3 mars 1976 et du 25 décembre 1976).

Une loi du 18 décembre 1976 complète l'article 3, § 2, de l'arrêté royal n° 72 du 10 novembre 1967 relatif à la pension de retraite et de survie des travailleurs indépendants (« Moniteur belge » du 25 décembre 1976).

Deux arrêtés royaux du 20 décembre 1976 fixent les conditions dans lesquelles les bateliers de navigation intérieure peuvent prétendre à une pension de retraite anticipée en qualité de travailleur indépendant (« Moniteur belge » du 25 décembre 1976).

Un arrêté royal du 20 février 1976 modifie l'arrêté royal du 22 décembre 1967 portant règlement général relatif à la pension de retraite et de survie des travailleurs indépendants (« Moniteur belge » du 3 mars 1976).

Un arrêté royal du 13 février 1976 modifie l'arrêté royal du 29 décembre 1967 relatif aux droits des anciens colons dans le cadre du régime de pension de retraite et de survie des travailleurs indépendants (« Moniteur belge » du 9 mars 1976).

## Prix

### INDEXATION DES PRIX

La loi du 30 mars 1976 relative aux mesures de redressement économique (« Moniteur belge » du 1<sup>er</sup> avril 1976) interdit toute indexation des prix industriels et commerciaux en fonction de l'indice des prix de détail ou de tout autre indice. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux loyers, traitements, salaires, cotisations sociales et toutes les avances, honoraires, tarifications et commissions relatifs aux prestations de titulaires de professions libérales. Les contrats ne peuvent contenir des clauses de révision de prix que dans la mesure où celles-ci ne s'appliquent qu'à concurrence d'un montant maximum de 80 % du prix final et se réfèrent à des paramètres représentant les coûts réels (par exemple salaires ou énergie), chaque paramètre étant uniquement applicable à la partie du prix correspondant au coût qu'il représente. Le Ministre des Affaires économiques peut néanmoins, en vertu de la loi du 30 juillet 1971 concernant la réglementation économique et les prix, déroger, par secteur, au maximum autorisé.

### INDICATION DU PRIX ET DE LA QUANTITÉ

L'arrêté royal du 22 janvier 1976 (« Moniteur belge » du 5 février 1976) réglemente les indications multiples de prix des produits offerts en vente. Au cas où différents prix sont indiqués sur les produits, le prix à payer par le consommateur, est le prix le plus bas. Lorsque des produits identiques sont vendus à des prix différents dans un même point de vente, une affiche visible et lisible placée au rayon où sont exposés dans ce cas les produits les plus chers doit attirer l'attention des consommateurs sur l'existence d'une offre différente et préciser l'endroit où cette offre est faite.

L'arrêté royal du 26 janvier 1976 (« Moniteur belge » du 5 février 1976) détermine quelques modalités de l'indication des quantités. Pour certains produits, le « poids net égoutté » doit être mentionné.

### INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION

L'arrêté royal du 29 mars 1976 impose la communication mensuelle de données pour la constitution de l'indice des prix à la consommation (« Moniteur belge » du 9 avril 1976).

Au cours du mois de juin 1976, le nouvel indice des prix à la consommation, base juillet 1974 - juin 1975, est entré en vigueur.

### RÉGLEMENTATION PAR PRODUIT

#### BOISSONS NON-ALCOOLISÉES

Les arrêtés ministériels des 1<sup>er</sup> mars et 14 septembre 1976 (« Moniteur belge » des 4 mars et 1<sup>er</sup> octobre 1976) réglementent le prix des limonades, des eaux minérales, minéralisées, de source et de table.

#### ENGRAIS

L'arrêté ministériel du 23 janvier 1976 (« Moniteur belge » du 7 février 1976) détermine que les prix maximum de vente des producteurs et importateurs d'engrais azotés simples et d'engrais composés peuvent être majorés de 14 p.c. par rapport aux échelles de prix de la campagne 1974-1975. La marge commerciale globale maximum des distributeurs est fixée à 12 F au kg pour les engrais simples et à 20 F au kg pour les engrais composés.

#### LAIT DE CONSOMMATION

L'arrêté ministériel du 22 mars 1976 (« Moniteur belge » du 25 mars 1976) fixe les nouveaux prix maxima de vente du lait de consommation : au litre, 14 F dans les magasins et 14,75 F livré à domicile.

L'arrêté ministériel du 21 avril 1976 détermine que les prix maxima de vente du lait de consommation ne peuvent dépasser 14,50 F le litre pour le lait vendu dans les magasins de détail et 15,25 F le litre pour le lait livré au domicile du consommateur (« Moniteur belge » du 24 avril 1976).

L'arrêté ministériel du 16 septembre 1976 (« Moniteur belge » du 18 septembre 1976) fixe les nouveaux prix maxima de vente du lait de consommation : au litre 14,75 F dans les magasins et 15,50 F livré à domicile.

#### LAMPES A INCANDESCENCE

L'arrêté ministériel du 26 mai 1976 (« Moniteur belge » du 17 juin 1976) fixe le prix maximum des lampes à incandescence. L'arrêté ministériel du 7 août 1975 bloquant le prix des lampes à incandescence est abrogé.

#### LÉGUMES ET FRUITS

Des arrêtés ministériels des 9 et 28 septembre 1976 (« Moniteur belge » des 11 et 30 septembre 1976) fixent les marges de distribution normales pour le secteur des fruits et légumes. Pour le détaillant, la marge se monte, T.V.A. comprise, à 40 % du prix d'achat payé au commerçant en gros et à 13 %, T.V.A. exclue, par niveau de commercialisation pour les commerçants en gros, avec un maximum de 30 % pour l'ensemble du commerce de gros. Le détaillant qui achète sa marchandise directement au producteur peut appliquer une marge totale de 53 % T.V.A. comprise. Une commission est instituée auprès du Ministère des Affaires économiques afin d'émettre un avis sur les prix qui sont recommandés comme prix normaux pour les fruits et légumes. En outre, s'il s'avérait que, dans la pratique, les écarts sont trop importants, la possibilité existe d'imposer, dans certains cas, le prix normal comme prix maximal.

#### LOYERS

La loi du 30 mars 1976 relative aux mesures de redressement économique (« Moniteur belge » du 1<sup>er</sup> avril 1976) détermine que tous les loyers, quelle qu'en soit la forme, sont bloqués du 1<sup>er</sup> avril 1976 au 31 décembre 1976, sauf les loyers des habitations petites et moyennes, dont le loyer du 1<sup>er</sup> décembre 1974 a été bloqué jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 1975. Par l'arrêté royal du 31 mars 1976 (« Moniteur belge » du 1<sup>er</sup> avril 1976), les loyers des habitations petites et moyennes, dont les baux ont été conclus avant le 1<sup>er</sup> décembre 1974, peuvent être majorés de 7,5 % à partir du 1<sup>er</sup> avril 1976. La loi du 24 décembre 1976 relative au maintien de l'emploi, du pouvoir d'achat et de la compétitivité de l'économie (« Moniteur belge » du 30 décembre 1976) détermine que les loyers, dont les baux ont été conclus avant le 1<sup>er</sup> avril 1976, ne peuvent dépasser, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1977, le montant pratiqué au 30 novembre 1976, majoré de 8,5 %.

#### PATES ALIMENTAIRES

Un arrêté ministériel du 29 octobre 1976 modifie l'arrêté ministériel du 9 juillet 1974 réglementant les prix des pâtes alimentaires (« Moniteur belge » du 5 novembre 1976).

#### POMMES DE TERRE

Un arrêté ministériel du 12 janvier 1976 (« Moniteur belge » du 13 janvier 1976) fixe le prix maximum de vente des pommes de terre à 8 F le kg, taxe sur la valeur ajoutée non comprise, pour la vente au détaillant et à 10 F le kg, taxe sur la valeur ajoutée comprise, pour la vente au consommateur. L'arrêté ministériel du 19 janvier 1976 (« Moniteur belge » du 21

janvier 1976) interdit de soustraire les pommes de terre à la circulation, en vue de garantir l'approvisionnement au prix maximum.

Un arrêté ministériel du 26 janvier 1976 (« Moniteur belge » du 27 janvier 1976) fixe le prix maximum de vente des pommes de terre à 12 F le kg (T.V.A. comprise) pour la vente au consommateur et à 10 F le kg (T.V.A. non comprise) pour la vente au détaillant de pommes de terre d'un diamètre de 5 à 6 centimètres; pour les pommes de terre de 3,5 cm à moins de 5 cm de diamètre, le prix demeure bloqué à 10 F au consommateur et à 8 F au détaillant. L'arrêté ministériel du 12 janvier 1976 déterminant le prix de vente des pommes de terre est abrogé.

Un arrêté ministériel du 29 mars 1976 (« Moniteur belge » du 31 mars 1976) complète l'arrêté ministériel du 26 janvier 1976 déterminant le prix de vente des pommes de terre. Pour les pommes de terre dont le calibre est égal ou supérieur à 6 cm le prix de vente est bloqué à 12 F le kg pour la vente au détaillant et 14 F pour la vente au consommateur.

Par arrêté ministériel du 29 avril 1976 (« Moniteur belge » du 1<sup>er</sup> mai 1976) le prix de vente est bloqué, pour les pommes de terre dont le calibre est égal ou supérieur à 5 cm, à 12 F le kg au détaillant et à 14 F le kg au consommateur.

#### PRODUITS PÉTROLIERS

Le Ministère des Affaires économiques a conclu, avec la Fédération pétrolière belge un contrat programme pour une période de 3 ans. L'objectif du nouveau contrat-programme consiste à mettre en oeuvre un régime conventionnel en matière d'évolution des prix, basé sur les coûts réels.

#### SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

Un arrêté ministériel du 10 février 1976 (« Moniteur belge » du 12 février 1976) réglemente les prix des spécialités pharmaceutiques et autres médicaments. Les prix de ces produits ne peuvent être supérieurs aux prix pratiqués, le 11 août 1975. La marge de distribution des grossistes et des pharmaciens se monte respectivement à 13,1 % et à 31 % sans pouvoir dépasser 73 F par prestation pour les grossistes et 250 F par prestation pour les pharmaciens.

L'arrêt n° 17470 du Conseil d'Etat, III<sup>e</sup> Chambre, du 27 février 1976, annule l'arrêté royal du 28 février 1974 fixant les prix des spécialités pharmaceutiques (« Moniteur belge » du 6 juillet 1976).

#### TAXIS

Des arrêtés ministériels du 29 octobre 1976 et du 12 novembre 1976 fixent de nouveaux prix maxima pour le transport par taxis (« Moniteur belge » du 4 et du 17 novembre 1976).

#### VIANDES

Un arrêté ministériel du 31 janvier 1976 (« Moniteur belge » du 3 février 1976) fixe le coefficient de transformation à multiplier par le prix d'achat moyen, ainsi que les marges de fabrication et de commercialisation nécessaires pour déterminer les prix de vente applicables par les fabricants de viandes porcines salées, séchées, cuites ou fumées.

Un arrêté ministériel du 5 février 1976 (« Moniteur belge » du 10 février 1976) détermine de nouveaux prix à la consommation pour toutes les catégories de viandes bovines et porcines.

Un arrêté ministériel du 10 mai 1976 (« Moniteur belge » du 13 mai 1976) détermine de nouveaux prix à la consommation pour toutes les catégories de viandes bovines et porcines.

Un arrêté ministériel du 14 juillet 1976 réglementant les prix des viandes bovines et porcines modifie les prix par catégorie pour la viande bovine (« Moniteur belge » du 24 juillet 1976).

Un arrêté ministériel du 24 décembre 1976 (« Moniteur belge » du 31 décembre 1976) détermine de nouveaux prix maxima des viandes bovines et porcines.

## **Recherche scientifique**

Le « Moniteur belge » du 1<sup>er</sup> janvier 1976 publie l'arrêté royal du 19 décembre 1975 portant financement des mesures conservatoires relatives au maintien en fonction temporaire du modèle mathématique de la Mer du Nord établi dans le cadre du projet Mer du programme national de recherche et de développement en matière d'environnement.

Le « Moniteur belge » du 7 janvier 1976 publie l'arrêté royal du 19 août 1975 agrément une modification aux statuts du Centre de Recherches Scientifiques et Techniques de l'Industrie des Fabrications métalliques.

Le « Moniteur belge » du 9 janvier 1976 publie l'arrêté royal du 30 décembre 1975 finançant des programmes de recherche fondamentale concertée.

Le « Moniteur belge » du 9 avril 1976 publie l'arrêté royal du 17 janvier 1976 relatif au financement de la tranche 1976 de certains projets de recherche et de développement.

Le « Moniteur belge » du 29 juin 1976 publie l'arrêté royal du 20 mai 1976 relatif à la participation belge au financement de la phase préparatoire de la coopération scientifique et technique des 19 pays européens du groupe COST.

Le « Moniteur belge » du 29 juin 1976 publie l'arrêté royal du 31 mai 1976 relatif à la participation belge au financement du projet de recherche de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique sur « The future development of advanced industrial societies in harmony with that of developing countries ».

## **Réglementation de la production et du commerce**

### **LÉGISLATION COMMERCIALE**

Un arrêté royal du 20 février 1976 relève le plafond de l'encours des engagements du Fonds de Garantie créé au sein de la Caisse nationale de crédit professionnel (« Moniteur belge » du 14 avril 1976).

Une loi du 13 avril 1976 modifie le statut de la Caisse nationale de Crédit professionnel (« Moniteur belge » du 6 juillet 1976).

Des arrêtés royaux du 11 juin et du 12 octobre 1976 relèvent le plafond des engagements de la Caisse nationale de Crédit professionnel (« Moniteur belge » du 24 août et du 11 décembre 1976).

Un arrêté royal du 9 juillet 1976 relève le montant pour lequel l'Etat donne sa garantie au profit de l'outillage artisanal (« Moniteur belge » du 1<sup>er</sup> octobre 1976).

Une loi du 2 avril 1976 porte élargissement des facilités d'accès au crédit en faveur des petits commerçants ayant subi, par suite de travaux d'utilité publique, une diminution importante de leur chiffre d'affaires (« Moniteur belge » du 2 juin 1976). Dans le « Moniteur belge » du 21 juillet 1976, ont été publiés 4 arrêtés royaux du 6 juillet 1976, portant exécution de la loi du 2 avril 1976.

Un arrêté royal du 27 octobre 1975 modifie l'article 6 de l'arrêté royal du 12 septembre 1959 portant exécution de l'article 11 de la loi du 24 mai 1959 portant élargissement des facilités d'accès au crédit professionnel et artisanal en faveur des classes moyennes (« Moniteur belge » du 7 janvier 1976).

Un arrêté royal du 25 août 1976 modifie le § 1 de l'article 2 de l'arrêté royal du 12 septembre 1959, modifié par l'arrêté royal du 6 janvier 1966, portant exécution de l'article 11 de la loi du 24 mai 1959 portant élargissement des facilités d'accès au crédit professionnel et artisanal en faveur des classes moyennes (« Moniteur belge » du 11 novembre 1976).

Une loi du 5 mars 1976 modifie l'article 19<sup>b</sup> de la loi du 24 mai 1959 portant élargissement des facilités d'accès au crédit professionnel et artisanal en faveur des classes moyennes modifié par l'arrêté royal n° 31 du 5 juillet 1967 (« Moniteur belge » du 10 avril 1976).

Un arrêté ministériel du 7 mai 1976 modifie l'arrêté ministériel du 23 septembre 1959 approuvant le règlement fixant les règles et directives régissant l'intervention du Fonds, pris en application des articles 7 et 8 de la loi du 24 mai 1959 (« Moniteur belge » du 20 juillet 1976).

Un arrêté ministériel du 14 juillet 1976 modifie les articles 3 et 4 de l'arrêté ministériel du 4 septembre 1959 modifié par l'arrêté ministériel du 6 janvier 1966, déterminant les montants et les modalités de perception de la contribution à verser au Fonds en exécution de la loi du 24 mai 1959 (« Moniteur belge » du 11 novembre 1976).

Un arrêté ministériel du 14 juillet 1976 modifie l'arrêté ministériel du 23 septembre 1959, modifiant les arrêtés ministériels du 21 février 1969 et du 10 juillet 1975, approuvant le règlement fixant les règles et directives régissant l'intervention du Fonds, pris en application des articles 7 et 8 de la loi du 24 mai 1959 (« Moniteur belge » du 11 novembre 1976).

Une loi du 2 avril 1976 modifie la loi du 6 mars 1964 portant organisation des classes moyennes, modifiée par la loi du 21 décembre 1970 (« Moniteur belge » du 2 juin 1976).

Un arrêté royal du 4 octobre 1976 est relatif à la formation permanente dans les classes moyennes (« Moniteur belge » du 11 novembre 1976).

Des arrêtés royaux des 12 février, 13 juillet et 17 décembre 1976 complètent et modifient l'arrêté royal du 23 décembre 1957 relatif à certaines mesures d'exécution de la loi du 9 juillet 1957 réglementant les ventes à tempérament et leur financement (« Moniteur belge » du 22 mai, 17 août et 30 décembre 1976).

Une loi du 14 juillet 1976 est relative aux droits et devoirs respectifs des époux et aux régimes matrimoniaux (« Moniteur belge » du 18 septembre 1976).

L'article 58 de la loi du 30 mars 1976 relative aux mesures de redressement économique concerne la comptabilité des entreprises (« Moniteur belge » du 1<sup>er</sup> avril 1976).

Un arrêté royal du 12 juillet 1976 modifie l'arrêté royal du 23 décembre 1975 portant exécution de la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises (« Moniteur belge » du 6 août 1976).

Un arrêté royal du 8 octobre 1976 est relatif aux comptes annuels des entreprises (« Moniteur belge » du 19 octobre 1976, errata au « Moniteur belge » du 20 novembre 1976).

Un arrêté royal du 8 juillet 1976 modifie l'arrêté royal du 15 juin 1959 portant exécution de la loi du 24 mai 1959 portant élargissement des facilités d'accès au crédit professionnel et artisanal (« Moniteur belge » du 21 juillet 1976).

Une loi du 9 juillet 1976 modifie la loi du 29 juin 1975 relative aux implantations commerciales (« Moniteur belge » du 3 août 1976).

Un arrêté royal du 25 juin 1976 modifie l'arrêté royal du 8 août 1975 fixant les modalités de fonctionnement de la Commission nationale pour la distribution (« Moniteur belge » du 2 septembre 1976).

Un arrêté royal du 27 février 1976 modifie l'arrêté royal du 24 octobre 1975 fixant l'organisation et les règles de fonctionnement des commissions provinciales pour la distribution (« Moniteur belge » du 13 mars 1976).

Un arrêté royal du 28 janvier 1976 modifie l'arrêté royal du 9 septembre 1975 déterminant la composition du comité interministériel visé à l'article 12, alinéa 2 de la loi du 29 juin 1975 relative aux implantations commerciales (« Moniteur belge » du 29 janvier 1975).

Un arrêté royal du 1<sup>er</sup> octobre 1976 modifie l'article 4 de la loi du 24 juillet 1973 instaurant la fermeture obligatoire du soir dans le commerce, l'artisanat et les services (« Moniteur belge » du 10 novembre 1976).

Dans le « Moniteur belge » du 5 février 1976 ont été publiés l'arrêté royal du 22 janvier 1976 relatif aux indications multiples de prix des produits offerts en vente, l'arrêté royal du 26 janvier 1976 relatif à certaines modalités de l'indication de la quantité, et l'arrêté ministériel du 19 janvier 1976 modifiant l'arrêté ministériel du 12 février 1975 mettant partiellement en vigueur l'arrêté royal du 30 janvier 1975 relatif à l'indication des prix et quantités.

Le « Moniteur belge » du 20 juillet 1976 publie la loi du 6 juillet 1976 sur la répression du travail frauduleux à caractère commercial ou artisanal.

Un arrêté ministériel du 19 janvier 1976 interdit de soustraire à la circulation les pommes de terre (« Moniteur belge » du 21 janvier 1976).

Un arrêté royal du 19 février 1976 modifie l'arrêté royal du 8 décembre 1969 portant réglementation du commerce des plants de pommes de terre (« Moniteur belge » du 28 février 1976).

Dans le « Moniteur belge » des 27 mai, 24 juillet et 5 octobre 1976 sont publiés les arrêtés royaux des 17 février et 25 juin 1976 relatifs aux méthodes d'analyse de référence, respectivement du thé, des épices, de la moutarde, du sel et du caviar azuré des Antilles.

Dans le « Moniteur belge » des 26 mai et 29 décembre 1976 sont publiés les arrêtés royaux des 30 avril, 29 novembre et 3 décembre 1976 relatifs à l'expertise et au commerce du poisson.

Des arrêtés ministériels des 13 janvier et 3 février 1976 (« Moniteur belge » des 3 et 7 février 1976), et les arrêtés royaux des 1<sup>er</sup> avril et 22 octobre 1976 (« Moniteur belge » des 22 avril et 28 octobre 1976) contiennent des mesures relatives à la conservation et au commerce des pesticides.

Un arrêté royal du 12 janvier 1976 est relatif aux bouteilles récipients-mesures (« Moniteur belge » du 31 mars 1976).

Un arrêté royal du 11 juin 1976 est relatif au jaugeage des citernes de bateaux (« Moniteur belge » du 3 septembre 1976).

Des arrêtés ministériels des 22 janvier, 12 février et 5 mai 1976 complètent l'arrêté ministériel du 25 juin 1975 fixant les périmètres pour le transport par taxis (« Moniteur belge » des 27 janvier, 13 avril et 13 mai 1976).

Un arrêté ministériel du 21 décembre 1976 modifie l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> avril 1976 réglementant la location des films destinés à la projection commerciale (« Moniteur belge » du 30 décembre 1976).

Le « Moniteur belge » du 5 mai 1976 publie la dénonciation, par la Belgique, de la Convention européenne relative aux formalités prescrites pour les demandes de brevets, signée à Paris le 11 décembre 1953.

Le « Moniteur belge » du 22 septembre 1976 publie une communication relative à l'examen d'antériorités obligatoire, dans le cadre de la Convention Benelux en matière de marques de produits et l'Annexe, signées à Bruxelles, le 19 mars 1962.

## LÉGISLATION RELATIVE A L'ACCÈS A LA PROFESSION

Une loi-cadre du 1<sup>er</sup> mars 1976 réglemente la protection du titre et de l'exercice des professions intellectuelles prestataires de services (« Moniteur belge » du 27 mars 1976).

Une loi du 2 avril 1976 modifie l'article 5 de la loi du 20 février 1939 sur la protection du titre et de la profession d'architecte, modifié par la loi du 12 juin 1969 (« Moniteur belge » du 2 juin 1976).

## RÉGLEMENTATION DE L'ÉNERGIE

Un arrêté royal du 27 novembre 1975 modifie l'arrêté royal du 26 octobre 1967 réglant l'organisation et le fonctionnement du Comité permanent de l'électricité et des sections permanentes de ce comité (« Moniteur belge » du 12 mai 1976).

Un arrêté royal du 29 décembre 1975 porte exécution de l'article 10, alinéa 1<sup>er</sup>, de la loi du 18 juillet 1975 relative à la recherche et à l'exploitation des sites-réservoirs souterrains destinés au stockage de gaz. Un deuxième arrêté royal du 29 décembre 1975 est relatif à la déclaration d'utilité publique pour l'établissement de bâtiments et installations superficielles nécessaires à la recherche ou à l'exploitation des sites-réservoirs souterrains destinés au stockage de gaz. Un troisième arrêté royal du 29 décembre 1975 fixe les règles et modalités d'octroi d'un permis de recherche ou d'exploitation des sites-réservoirs souterrains destinés au stockage de gaz. Un quatrième arrêté royal du 29 décembre 1975 est relatif aux indemnités dues à des personnes privées pour l'occupation de leur propriété par des stockages souterrains de gaz et des installations y relatives (« Moniteur belge » du 16 janvier 1976).

Un arrêté royal du 1<sup>er</sup> juin 1976 modifie l'arrêté royal du 11 octobre 1971 relatif aux obligations de moyens de stockage et de stockage de produits pétroliers («Moniteur belge» du 9 juin 1976).

Le « Moniteur belge » du 28 août 1976 publie l'accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République française relatif à la constitution, sur le territoire français, de stocks de réserve de pétrole brut et/ou de produits pétroliers finis pour le compte d'entreprises établies en Belgique, signé à Tihange le 10 juillet 1976.

Une loi du 13 juillet 1976 porte approbation de l'Accord relatif à un programme international de l'énergie, et de l'Annexe, faits à Paris le 18 novembre 1974 (« Moniteur belge » du 26 août 1976).

## RÉGLEMENTATION DES PRODUITS

Un arrêté ministériel du 19 décembre 1975 fixe la liste des additifs technologiques comprenant les résidus des substances actives des pesticides autorisés dans les denrées alimentaires d'origine végétale (« Moniteur belge » du 8 avril 1976).

Un arrêté royal du 9 février 1976 porte règlement général sur les déchets toxiques (« Moniteur belge » du 14 février 1976).

Un arrêté ministériel du 24 février 1976 modifie l'arrêté ministériel du 11 mars 1953, pris en exécution de l'arrêté royal du 9 mars 1953, concernant le commerce des viandes de boucherie et réglementant l'expertise des animaux abattus à l'intérieur du pays (« Moniteur belge » du 17 mars 1976).

Un arrêté ministériel du 25 février 1976 fixe la liste des résidus d'hydrocarbures chlorés autorisés dans les produits laitiers (« Moniteur belge » du 2 avril 1976).

Un arrêté royal du 26 février 1976 fixe la teneur maximale d'acide érucique dans les huiles et graisses comestibles et dans les produits dérivés de ces denrées (« Moniteur belge » du 28 février 1976).

Un arrêté royal du 8 mars 1976 porte limitation de la teneur en sel dans le pain (« Moniteur belge » du 20 mars 1976).

Un arrêté royal du 7 avril 1976 modifie l'arrêté royal du 4 février 1974 reconnaissant l'appellation d'origine « Jambon d'Ardenne » et fixant les conditions que doit réunir ce produit pour être fabriqué, offert en vente ou vendu sous cette appellation (« Moniteur belge » du 15 mai 1976).

Un arrêté royal du 24 mai 1976 concerne les poudres et autres produits composés destinés à la préparation de puddings et de denrées analogues (« Moniteur belge » du 26 juin 1976).

Un arrêté royal du 2 juin 1976 institue un classement officiel de la qualité du lait et de la crème fournis aux laiteries (« Moniteur belge » du 3 juillet 1976).

Un arrêté royal du 17 juin 1976 modifie l'arrêté royal du 3 juillet 1969 relatif à l'enregistrement des médicaments (« Moniteur belge » du 26 juin 1976).

Un arrêté royal du 17 juin 1976 complète l'arrêté royal du 9 mars 1953 concernant le commerce des viandes de boucherie et réglementant l'expertise des animaux abattus à l'intérieur du pays (« Moniteur belge » du 16 juillet 1976).

Un arrêté ministériel du 18 juin 1976 complète l'arrêté ministériel du 11 mars 1953 pris en exécution de l'arrêté royal du 9 mars 1953 concernant le commerce des viandes de boucherie et réglementant l'expertise des animaux abattus à l'intérieur du pays (« Moniteur belge » du 16 juillet 1976).

Un arrêté royal du 25 juin 1976 modifie l'arrêté royal du 9 mars 1953 concernant le commerce des viandes et réglementant l'expertise des animaux abattus à l'intérieur du pays (« Moniteur belge » du 9 octobre 1976).

Un arrêté royal du 25 juin 1976 modifie l'arrêté royal du 27 juillet 1974 fixant les méthodes d'analyse de référence valables en matière d'extraits de viande, de bouillons de viande et de potages (« Moniteur belge » du 10 août 1976).

Une loi du 1<sup>er</sup> juillet porte rectification de la loi du 9 juillet 1975 modifiant la loi du 24 février 1921 concernant le trafic des substances vénéneuses, soporifiques, stupéfiantes, désinfectantes ou antiseptiques (« Moniteur belge » du 10 août 1976).

Un arrêté royal du 26 juillet 1976 est relatif à l'hygiène en cours de fabrication, de préparation, d'emballage, de transport, de vente et de débit des denrées alimentaires (« Moniteur belge » du 8 septembre 1976).

Un arrêté ministériel du 26 juillet 1976 est relatif aux conditions et modalités d'agrément des laboratoires d'analyse et de contrôle des médicaments (« Moniteur belge » du 9 octobre 1976).

Un arrêté ministériel du 29 juillet 1976 modifie l'arrêté ministériel du 18 février 1974 portant agrération des frigorifères destinées au traitement des viandes ladres du porc, du mouton, et de la bête bovine, modifié par les arrêtés ministériels des 24 septembre 1974 et 23 octobre 1975. (« Moniteur belge du 4 novembre et du 1<sup>er</sup> décembre 1976»).

Un arrêté royal du 19 août 1976 concerne les jus et nectars de fruits, les jus de légumes et certaines denrées similaires (« Moniteur belge » du 2 octobre 1976).

Un arrêté royal du 25 août 1976 complète l'arrêté royal du 12 septembre 1972 relatif à la fabrication, au commerce et à l'emploi des objets et matières destinés à être mis en contact avec les denrées et substances alimentaires (« Moniteur belge » du 24 septembre 1976).

Un arrêté royal du 31 août 1976 concerne le pain et les autres produits de la boulangerie (« Moniteur belge » du 17 septembre 1976).

Un arrêté royal du 22 octobre 1976 est relatif au beurre et aux mélanges de beurre et institue un contrôle officiel du beurre (« Moniteur belge du 11 décembre 1976»).

Un arrêté royal du 28 octobre 1976 est relatif aux glaces de consommation, aux mélanges et aux préparations de base pour glaces de consommation. (« Moniteur belge » du 30 octobre 1976).

#### **Salaires (Voir aussi Prévoyance sociale et Travail)**

#### **CONVENTIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL**

##### **FIXATION ET CONDITIONS DE RÉMUNÉRATION ET DE TRAVAIL**

Les arrêtés royaux suivants rendent obligatoires les conventions collectives de travail des commissions paritaires nationales :

<i>Secteur</i>	<i>Date de l'arrêté royal</i>	<i>Date de publication au « Moniteur belge »</i>
Alimentation (commerce)	31 décembre 1975	9 mars 1976
Ameublement	19 février 1976	11 mai 1976
Armurerie à la main	15 décembre 1975	12 mars 1976
Assurances (entreprises)	8 août 1976	23 décembre 1976
Banques	5 avril 1976	25 mai 1976
Batellerie	15 avril 1976	7 mai 1976
Briqueteries	9 février 1976	9 juin 1976
Carrières	1 <sup>er</sup> décembre 1975	6 février 1976
	10 novembre 1976	16 décembre 1976
	22 novembre 1976	22 décembre 1976
Carrières de kaolin et de sable	5 avril 1976	27 juillet 1976
Céramiques	22 juillet 1975	1 <sup>er</sup> janvier 1976
	10 juillet 1975	17 janvier 1976
	17 février 1976	5 mai 1976
Chimie :		
— matières plastiques	18 novembre 1975	30 janvier 1976
Ciments	15 octobre 1975	22 janvier 1976
Coiffure et soins de beauté	3 décembre 1975	28 janvier 1976
Combustibles (commerce)	29 juillet 1976	12 février 1976

Commerce de détail :		
— grandes entreprises de vente au détail	30 avril 1976	14 décembre 1976
Construction	19 février 1976	29 avril 1976
Construction métallique :		
— carrosseries	8 mars 1976	19 mai 1976
— entreprises artisanales de la transformation des métaux	5 avril 1976	27 avril 1976
— entreprises de commerce	13 septembre 1976	9 décembre 1976
— ponts et charpentes	5 avril 1976	4 mai 1976
Cuir et peaux	9 septembre 1975	27 janvier 1976
Diamant (industrie et commerce)	23 juillet 1976	1 <sup>er</sup> octobre 1976
Entreprises de commerce du bois	19 décembre 1975	24 janvier 1976
	15 septembre 1976	11 novembre 1976
Entreprises forestières	19 février 1976	28 avril 1976
Garages	8 mars 1976	8 mai 1976
Horticulture (entreprises) :		
— fructiculture	2 avril 1976	9 juillet 1976
— parcs et jardins	23 février 1976	14 avril 1976
— pépinières	28 septembre 1976	19 octobre 1976
— 5 avril 1976	2 juin 1976	
Import, export, transit et bureaux maritimes d'expédition	13 septembre 1976	14 octobre 1976
Imprimerie	9 décembre 1975	21 avril 1976
	6 octobre 1976	18 novembre 1976
Industrie du bois	19 décembre 1975	24 janvier 1976
	23 juillet 1976	6 octobre 1976
	30 novembre 1976	24 décembre 1976
Industrie des tabacs	31 décembre 1975	24 mars 1976
	9 février 1976	2 juin 1976
Lin (préparation du)	7 juillet 1976	11 novembre 1976
Nettoyage et désinfection (entreprises)		
	10 octobre 1975	13 janvier 1976
Pétrole (industrie et commerce)	20 mai 1976	10 décembre 1976
Récupération de chiffons	12 janvier 1976	25 mars 1976
Récupération de métaux	5 avril 1976	6 juillet 1976
	19 mars 1976	21 mai 1976
Récupération de papier	15 septembre 1976	6 novembre 1976
Services de garde	24 mai 1976	26 juin 1976
	31 décembre 1975	26 février 1976
	31 décembre 1975	6 mars 1976
	9 février 1976	12 mars 1976
	5 avril 1976	25 juin 1976
Transports		
— autocars (entreprises)	20 septembre 1976	22 octobre 1976
— déménagement	24 octobre 1975	3 janvier 1976
	15 septembre 1976	27 octobre 1976
— transport de choses	3 décembre 1975	20 janvier 1976
	23 juillet 1976	6 octobre 1976
	22 novembre 1976	22 décembre 1976
Travaux techniques agricoles et horticoles	29 mars 1976	5 juin 1976
Verreries	30 octobre 1975	28 janvier 1976
	13 septembre 1976	17 décembre 1976

#### SALAIRS MINIMA

Les arrêtés royaux suivants rendent obligatoires les conventions collectives de travail des commissions paritaires concernant les salaires minima des ouvriers et ouvrières :

<i>Secteur</i>	<i>Date de l'arrêté royal</i>	<i>Date de publication au « Moniteur belge »</i>
Alimentation (commerce) :		
— travail de la viande	7 mai 1975	9 mars 1976
Alimentation (industrie) :		
— abattoirs	13 septembre 1976	9 octobre 1976

— aliments de régime	11 juillet 1975 13 septembre 1976	20 janvier 1976 9 octobre 1976
— amidonneries de riz et de maïs, glucoseries, maïzeries et féculeries	19 mars 1976	14 mai 1976
— biscotteries	23 février 1976	23 avril 1976
— biscuiteries, spéculoos, pain azyme et pain d'épices	5 avril 1976	20 mai 1976
— boulangeries (industrielles)	29 juillet 1975	29 janvier 1976
— brasseries	12 mars 1976	14 mai 1976
— candiseries	19 décembre 1975	2 mars 1976
— chocolateries, confiseries et pâtes à tartiner	23 février 1976	23 avril 1976
— conserves de viande, saucissons, salaisons, viandes fumées et dérivés de viande	23 février 1976	14 mai 1976
— crème glacée	23 février 1976	23 avril 1976
— dérivés de céréales, pâtes alimentaires et rizeries	3 décembre 1975	29 janvier 1976
— fendoirs de graisse	13 septembre 1976	9 octobre 1976
— industrie des boissons	13 septembre 1976	4 décembre 1976
— industrie du froid	19 décembre 1975	9 mars 1976
— industrie des fruits	12 mars 1976	20 mai 1976
— industrie du poisson	13 septembre 1976	13 octobre 1976
— levureries et distilleries	11 juillet 1975	1 <sup>er</sup> janvier 1976
— malteries	13 septembre 1976	28 septembre 1976
— pâtisseries artisanales et glacières artisanaux	19 décembre 1975	13 octobre 1976
— potages et bouillons concentrés	31 décembre 1975	6 avril 1976
— sauneries, moutarderies, vinaigreries et entreprises de condiments préparés	29 juillet 1975	27 février 1976
— torréfaction du café	23 février 1976	1 <sup>er</sup> janvier 1976
— tueries de volaille	29 juillet 1975	23 avril 1976
Aviation commerciale	13 septembre 1976	13 octobre 1976
Céramiques	23 février 1976	23 avril 1976
Commerce de détail indépendant	19 décembre 1975	24 mars 1976
Cuir et peaux	19 décembre 1975	8 mai 1976
Diamant (industrie et commerce)	23 juillet 1976	21 octobre 1976
Horticulture	3 décembre 1975	17 janvier 1976
Industrie du bois	31 décembre 1975	11 mars 1976
Pêche maritime	21 janvier 1976	15 avril 1976
Transports :	23 juillet 1976	1 <sup>er</sup> octobre 1976
— déménagements	23 juillet 1976	20 juillet 1976
— entreprises de taxis	8 avril 1976	4 novembre 1976
— garages d'entreprises de déménagements	27 juin 1975	7 janvier 1976
— garages d'entreprises de transport	30 avril 1976	3 juin 1976
— services publics d'autocars	23 février 1976	27 avril 1976
— services spéciaux d'autobus	7 juillet 1976	1 <sup>er</sup> octobre 1976
— taxis et taxis-camionnettes	23 juillet 1976	1 <sup>er</sup> octobre 1976
— transport de choses	7 octobre 1976	17 novembre 1976
	1 <sup>er</sup> décembre 1975	6 janvier 1976
	1 <sup>er</sup> décembre 1975	13 février 1976
	24 septembre 1976	27 octobre 1976
	31 décembre 1975	17 mars 1976
	3 décembre 1975	21 janvier 1976
	13 septembre 1976	18 décembre 1976
	11 février 1976	24 avril 1976
	3 décembre 1975	21 janvier 1976

## RATTACHEMENT DES SALAIRES A L'INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION

Un arrêté royal du 24 septembre 1976 (« Moniteur belge » du 14 octobre 1976) rend obligatoire la convention collective de travail n° 28 conclue le 26 mai 1976 au sein du Conseil national du Travail, relative à la technique de conversion de l'indice des prix à la consommation dans les conventions collectives de travail.

Les arrêtés royaux suivants rendent obligatoires les conventions collectives de travail des commissions paritaires concernant le rattachement des salaires des ouvriers à l'indice des prix à la consommation :

<i>Secteur</i>	<i>Date de l'arrêté royal</i>	<i>Date de publication au « Moniteur belge »</i>
Alimentation (commerce) :		
— travail de la viande	7 mai 1975	9 mars 1976
Alimentation (industrie)	3 novembre 1976	3 décembre 1976
Boulangeries (industrielles et artisanales)	29 juillet 1976	14 janvier 1976
Entreprises forestières	19 février 1976	22 avril 1976
Industrie du bois	15 décembre 1975	14 février 1976
Lin (préparation du)	8 août 1976	4 novembre 1976
	8 août 1976	24 septembre 1976
	3 novembre 1976	18 décembre 1976
Transport :		
— déménagements	23 février 1976	27 avril 1976
	7 juillet 1976	1 <sup>er</sup> octobre 1976
	23 juillet 1976	1 <sup>er</sup> octobre 1976
— garages d'entreprises de transport	28 novembre 1975	20 janvier 1976
— transport de choses	3 décembre 1975	21 janvier 1976
Verreries	13 septembre 1976	26 octobre 1976

## RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS

Un arrêté royal du 3 décembre 1975 (« Moniteur belge » du 15 janvier 1976) rend obligatoire la convention collective de travail du 30 juin 1975, conclue au sein de la Commission paritaire nationale auxiliaire pour employés, relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen.

Un arrêté royal du 30 août 1976 (« Moniteur belge » du 7 octobre 1976) rend obligatoire la convention collective de travail du 29 mars 1976, conclue au sein de la Commission paritaire nationale auxiliaire pour employés, relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen.

Un arrêté royal du 29 octobre 1976 (« Moniteur belge » du 16 décembre 1976) rend obligatoire la convention collective de travail du 29 mars 1976, conclue au sein de la Commission paritaire nationale auxiliaire pour employés, fixant les conditions de travail et de rémunération.

Les arrêtés royaux suivants rendent obligatoire une série de conventions :

<i>Secteur</i>	<i>Date de l'arrêté royal</i>	<i>Date de publication au « Moniteur belge »</i>
Alimentation (commerce)	15 décembre 1975	16 mars 1976
Batellerie	18 novembre 1975	15 janvier 1976
Habillement et confection	19 mars 1976	5 juin 1976
	30 août 1976	21 octobre 1976
Pétrole (industrie et commerce)	3 décembre 1975	30 mars 1976
Services de garde	2 février 1976	14 avril 1976

## Statistiques

### GÉNÉRALITÉS

Le « Moniteur belge » du 10 janvier 1976 publie l'arrêté royal du 2 janvier 1976 prorogeant l'arrêté royal du 27 janvier 1970 imposant la déclaration des stocks de diamant non taillé, ainsi que la déclaration de leur taille.

Le « Moniteur belge » du 3 mars 1976 publie l'arrêté royal du 8 décembre 1975 modifiant l'arrêté royal du 24 mai 1954 coordonnant et modifiant les arrêtés relatifs aux statistiques annuelles de la production industrielle.

Le « Moniteur belge » du 24 mars 1976 publie l'arrêté royal du 31 décembre 1975 maintenant en vigueur certains arrêtés prescrivant des statistiques de la production, de l'activité et des stocks.

Le « Moniteur belge » du 30 mars 1976 publie l'arrêté royal du 8 décembre 1975 modifiant l'arrêté royal du 11 décembre 1967 prescrivant une statistique annuelle de la production dans l'industrie de la construction.

Le « Moniteur belge » du 16 avril 1976 publie l'arrêté royal du 19 décembre 1975 prescrivant une enquête statistique par sondage relative à l'année 1975 concernant certaines données sur les véhicules à moteur des entreprises de transport de personnes et/ou de marchandises par route pour compte de tiers.

Le « Moniteur belge » du 27 avril 1976 publie l'arrêté royal du 15 mars 1976 prescrivant une enquête par sondage sur l'effectif du cheptel porcin au 1<sup>er</sup> avril 1976.

Le « Moniteur belge » du 1<sup>er</sup> mai 1976 publie l'arrêté royal du 26 janvier 1976 modifiant l'arrêté royal du 17 avril 1962 prescrivant une statistique semestrielle des prêts personnels ou prêts sous signature.

Le « Moniteur belge » du 22 juin 1976 publie l'arrêté royal du 11 mai 1976 modifiant l'arrêté royal du 1<sup>er</sup> juillet 1971 prescrivant un recensement annuel agricole et horticole au 15 mai.

Le « Moniteur belge » du 4 novembre 1976 publie l'arrêté royal du 9 septembre 1976 portant modification de l'arrêté ministériel du 13 février 1951 prescrivant l'établissement d'une statistique mensuelle de l'activité dans l'industrie de la production et de la transformation du papier et du carton.

#### **Les statistiques officielles sont publiées dans les divers bulletins de l'I.N.S. pendant l'année 1976**

#### **AGRICULTURE**

Les « Statistiques agricoles » publient des statistiques mensuelles et trimestrielles concernant l'agriculture et, de temps à autre, des statistiques semestrielles ou annuelles; ainsi en 1976 :

- relevé du nombre de permis de pêche — 1963 à 1974 (n°s 1 et 2)
- répartition des abattoirs suivant le tonnage abattu — 1970 à 1975 (n°s 1 et 2)
- recensement agricole et horticole au 15 mai 1975 et au 1<sup>er</sup> décembre 1975 (n°s 1, 2, 3, 4, 5 et 6)
- salaires et fermages dans l'agriculture (n°s 3, 4, 9 et 10)
- estimation de la production agricole — année de culture 1974-1975 (n°s 3, 4, 9 et 10)
- lutte contre la tuberculose bovine — 1951-1952 à 1974-1975 (n°s 5 et 6)
- pêche maritime — 1975 (n°s 5 et 6)
- stocks de bois au 31 décembre 1975 (n°s 9 et 10)

#### **COMMERCE**

Les « Statistiques du commerce » publient six fois l'an des données mensuelles et trimestrielles concernant tant le commerce extérieur et intérieur que le tourisme. Les séries annuelles ou semestrielles suivantes y ont également paru :

- stocks de vin détenus par les commerçants au 31 août 1975 (n°s 1, 2, 3 et 4)
- points de vente de carburants pour véhicules à moteur — 1973-1974-1975 (n°s 1, 2, 3 et 4)
- ventes et prêts à tempérament et prêts personnels ou prêts sous signature (2<sup>e</sup> semestre 1975) (n°s 5, 6, 7 et 8)
- tourisme et hôtellerie — saison 1975 (n°s 5, 6, 7 et 8)
- stocks de charbon domestique détenus par les commerçants disposant d'une capacité de stockage de 200 tonnes et plus — situation au 31 décembre 1975 (n°s 5, 6, 7 et 8)

- cartes professionnelles pour étrangers — situation au 1<sup>er</sup> janvier 1975-1976 (n°s 5, 6, 7 et 8)
- activité des établissements de vente, de réparation et d'entretien de véhicules à moteur et de cycles — année 1974 (n°s 5, 6, 7 et 8)
- exploitation des salles de cinéma 1974 et 1975 (n°s 9 et 10)
- chiffre d'affaires, T.V.A. sur le chiffre d'affaires, montant des achats et valeur des stocks concernant certains établissements de commerce de détail pour l'année 1975 (n°s 9 et 10)
- commerce ambulant au 1<sup>er</sup> janvier 1976 (n°s 9 et 10)

#### EMPLOI, SALAIRES ET PRIX

Dans le « Bulletin statistique » sont publiées des enquêtes concernant :

- les budgets des ménages 1973-1974 (n° 1)
- les revenus imposables des personnes physiques et leur répartition régionale selon le niveau du revenu — Exercice d'imposition 1974 (n°s 7 et 8)

#### FINANCES

Les numéros 1, 7 et 8 du « Bulletin statistique » pour 1976 analysaient :

- les comptes nationaux de la Belgique 1966-1975.

La Banque nationale de Belgique publie tous les mois un état de la situation globale des banques en Belgique.

<i>Mois concernés</i>	<i>Date de publication au « Moniteur belge »</i>
janvier	19 mars 1976
février	17 avril 1976
mars	20 mai 1976
avril	19 juin 1976
mai	24 juillet 1976
juin	27 août 1976
juillet	18 septembre 1976
août	15 octobre 1976
septembre	24 novembre 1976
octobre	14 décembre 1976
novembre	15 janvier 1977
décembre	25 février 1977

Tous les mois, le Ministère des Communications, des Postes, Télégraphes et Téléphones fait publier au « Moniteur belge » un bref compte rendu des opérations de l'Office des Chèques postaux.

<i>Mois concernés</i>	<i>Date de publication au « Moniteur belge »</i>
janvier	28 février 1976
février	1 <sup>er</sup> avril 1976
mars	1 <sup>er</sup> mai 1976
avril	10 juin 1976
mai	3 juillet 1976
juin	6 août 1976
juillet	3 septembre 1976
août	30 septembre 1976
septembre	6 novembre 1976
octobre	9 décembre 1976
novembre	30 décembre 1976
décembre	9 février 1977

#### INDUSTRIE

Des statistiques annuelles de production ont été publiées en 1976 dans la collection « Statistiques industrielles ». Elles se rapportent aux années et industries suivantes :

- 1971 : Filature de lin et de chanvre (n°s 3, 4, 5 et 6)
- 1972 : Filature de lin et de chanvre (n°s 3, 4, 5 et 6)

- Montage de constructions métalliques (n°s 3, 4, 5 et 6)  
 Industrie de la terre cuite (n°s 7, 8 et 9)
- 1973 : Confitureries, siroperies, fabriques de conserves de fruits et industries connexes; conserves de légumes; industrie des pâtes alimentaires; fabriques de chicorée; recensement des installations et moyens de transport frigorifiques au 15 octobre 1973; industrie des glaces, sorbets et crèmes glacées; industrie du tabac; industrie des huiles végétales et animales; industrie de la margarine; industrie des produits pharmaceutiques; industrie du caoutchouc; industrie du papier et du carton; industrie de la tannerie; filature de la laine cardée et de la laine pour couvertures; filature de laine peignée; industrie du feutre; industrie de la valorisation des mitrailles ferreuses et des vieux métaux (n° 1 et 2)
- Industrie de la préparation et de la conserve de poissons, mollusques et crustacés; industrie du travail des grains; boulangeries, boulangeries-pâtisseries, pâtisseries; industrie des biscuits, biscuits et pains d'épice; fabrication des boissons diverses; industrie du sciage du bois, de la fabrication des fibres et de la laine de bois, du déroulage et du tranchage du bois; industrie de la ganterie, de la maroquinerie et des autres articles en cuir; industrie du peignage de la laine; filature de lin et de chanvre; industrie du tissage; fabrication de rubans, tresses, passementeries, bolducs et articles similaires; fabrication d'ouate; industrie de la bonneterie; industrie du verre; sidérurgie; industrie des métaux non ferreux; montage de constructions métalliques (n°s 3, 4, 5 et 6)
- Fabrications de préparations et de conserves de viande; distillerie d'alcool et levureries; industries du savon, détergents de synthèse, des produits d'entretien, des parfums et des produits de beauté; industrie de l'impression : impression, brochage, reliure, impression de quotidiens et d'hebdomadaires; statistique annuelle de la production, du transport et de la distribution d'électricité; industrie du raffinage du pétrole; industrie de la transformation des matières plastiques; industrie de la construction (n°s 7, 8 et 9)
- 1974 : Industrie de l'asbeste-ciment (n°s 1 et 2)
- Recensement des installations et moyens de transport frigorifiques au 15 octobre 1974; filature de jute; fabrication d'ouate (n°s 3, 4, 5 et 6)
- Fabrication de préparations et de conserves de viande; fabriques de chicorée; distillerie d'alcool et levureries; industrie du papier et du carton; industrie de la filature de coton; filature de fibres dures; utilisation de l'eau dans l'industrie (n°s 7 et 8)
- 1975 : Industrie du ciment (n°s 7, 8 et 9)
- Dans les « Statistiques industrielles » de 1976 a été publié un aperçu des autorisations de bâtir et des bâtiments commencés (n°s 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9)

#### POPULATION ET LOGEMENT

Concernant la population et le logement, les statistiques suivantes ont été publiées dans le « Bulletin de Statistique » :

- Estimation de la population 1976-1985 pour le Royaume et les régions (n° 6)
- le mouvement de la population en 1975 (n°s 7 et 8)
- tables de mortalité par état matrimonial pour la période 1968-1973 (n° 9)

#### STATISTIQUE RÉGIONALE ET MÉTHODE STATISTIQUE

Le « Bulletin de Statistique » a publié les données suivantes :

- croissance économique des provinces et régions linguistiques de 1970 à 1974 — Valeur ajoutée et produit global par branche d'activité et région géographique (n°s 2 et 3)
- orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques en 1972 et de 1970 à 1974. Livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région linguistique (n°s 2 et 3)
- répartition régionale de l'activité dans l'industrie des fabrications métalliques — années 1970-1973-1974-1975 (n° 10)
- taux de variation moyen d'une série chrofologique sur un intervalle de temps donné — Taux idéal de Pesek — Application à la croissance économique et aux investissements industriels des régions linguistiques et du Royaume de 1970 à 1974 (n°s 11 et 12)

#### TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

La publication « Statistiques des Transports » fournit des statistiques semestrielles et annuelles sur :

- la navigation aérienne 1974 (n°s 1, 2, 3 et 4)
- la navigation intérieure 1974 (n°s 1, 2, 3 et 4)

- les véhicules à moteur neufs mis en circulation 1975 (n°s 1, 2, 3 et 4)
- les véhicules à moteur d'occasion mis en circulation 1975 (n°s 1, 2, 3 et 4)
- les véhicules à moteur au 1<sup>er</sup> août 1975 (n°s 5, 6, 7 et 8)
- mode de transport de marchandises à l'importation, l'exportation et au transit dans l'U.E.B.L. — 1973 et 1974 (n°s 5, 6, 7, 8, 9 et 10)
- les investissements des entreprises de transport de personnes et/ou de marchandises pour compte de tiers — 1971-1972-1973 et 1974 (n°s 5, 6, 7 et 8)
- trafic postal 1975 (n°s 5, 6, 7 et 8)
- nombre de détenteurs d'appareils de radio et de télévision 1975 (n°s 5, 6, 7 et 8)
- les vélos, vélorouteurs et les motocyclettes légères 1975 (n°s 5, 6, 7 et 8)
- les transports routiers de marchandises effectués par les véhicules belges, d'une charge utile d'au moins une tonne 1974 (n°s 9 et 10)

## Tourisme

Au « Moniteur belge » du 7 août 1976 a été publiée la loi du 10 juin 1976 par laquelle la Belgique ratifie les statuts de l'Organisation Mondiale du Tourisme et l'Annexe, faits à Mexico le 27 septembre 1970.

Le « Moniteur belge » du 14 septembre 1976 publie le décret du 20 juillet 1976 du Conseil culturel de la Communauté culturelle française, organisant le camping à la ferme en Wallonie.

Au « Moniteur belge » du 16 octobre 1976, est paru l'accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, concernant la coopération dans le domaine du tourisme, signé à Moscou le 25 juin 1975.

L'arrêté royal du 7 juillet 1976 (« Moniteur belge » du 12 octobre 1976) prévoit l'obligation pour les organisateurs et intermédiaires de voyages, d'assurer leur responsabilité civile telle qu'elle résulte des dispositions de la Convention Internationale relative au contrat de voyage, faite à Bruxelles le 23 avril 1970.

Le « Moniteur belge » du 17 août 1976 publie l'arrêté royal du 19 juillet 1976 fixant les conditions pour l'établissement de villages de vacances dans la région wallonne.

## Transports et communications

### NAVIGATION INTÉRIEURE

Le « Moniteur belge » du 17 janvier 1976 publie l'arrêté royal du 17 décembre 1975 modifiant, en ce qui concerne le taux des droits de navigation, le règlement de police et de navigation du canal de Bruxelles au Rupel et du port de Bruxelles.

Au « Moniteur belge » des 17 janvier, 2 juillet et 20 juillet 1976 sont publiés les arrêtés royaux des 23 décembre 1975, 26 mai 1976 et 14 novembre 1975 modifiant l'arrêté royal du 7 septembre 1950 portant les règlements particuliers de certaines voies navigables (Dyle et Démer), (Meuse et Ourthe).

Au « Moniteur belge » du 27 janvier 1976 et du 10 février 1976 sont publiés les arrêtés ministériels des 10 novembre 1975 et 31 décembre 1975 fixant les taux de fret pour le transport par bateaux d'intérieur au départ de lieux de chargement en Belgique et à destination de lieux de décharge en France, via la frontière belgo-française.

Le « Moniteur belge » du 16 juin 1976 publie l'arrêté royal du 18 mai 1976 fixant les conditions d'octroi de primes de déchargement de bateaux de navigation intérieure.

Les « Moniteur belge » du 30 juin 1976 et du 26 août 1976 publient respectivement la loi du 17 mai 1976 et l'arrêté royal du 27 juillet 1976, instituant un Office de la Navigation et un « Dienst van de Scheepvaart » et en fixant les sièges.

Le « Moniteur belge » du 15 septembre 1976 publie la loi du 8 juillet 1976 relative à la licence d'exploitation des bâtiments de navigation intérieure et au financement de l'Institut pour le transport par batellerie, et l'arrêté royal du 19 août 1976 portant exécution de cette loi.

Le « Moniteur belge » du 30 septembre 1976 publie l'arrêté ministériel du 23 septembre 1976 relatif aux frêts et prix de location pour tout contrat d'affrètement ou de location à l'intervention de l'Office régulateur de la Navigation intérieure.

Le « Moniteur belge » du 18 novembre 1976 publie l'arrêté ministériel du 23 septembre 1976 modifiant l'arrêté ministériel du 23 juin 1975 concernant des prescriptions complémentaires de prévention de l'incendie à bord des navires citerne.

#### NAVIGATION MARITIME

Le « Moniteur belge » du 29 janvier 1976 publie la loi du 18 juillet 1973 portant approbation des actes internationaux suivants :

- a) Convention internationale sur la limitation de la responsabilité des propriétaires de navires de mer, et Protocole de signature;
- b) Convention internationale sur les passagers clandestins; faits à Bruxelles le 10 octobre 1957.

Le « Moniteur belge » du 30 janvier 1976 publie l'arrêté royal du 19 décembre 1975 fixant les droits de pilotage pour l'entrée ou la sortie des ports côtiers et dans les eaux maritimes au large de la côte belge.

Le « Moniteur belge » du 7 mai 1976 publie l'arrêté ministériel du 17 mars 1976 pris en exécution de l'article 18 § 2b, de l'arrêté royal du 20 juillet 1973 portant règlement sur l'inspection maritime.

Le « Moniteur belge » du 12 juin 1976 publie la loi du 24 novembre 1975 portant approbation et exécution de la Convention sur le règlement international de 1972 pour prévenir les abordages en mer.

Le « Moniteur belge » du 4 août 1976 publie la loi du 7 avril 1976 portant approbation de la Convention internationale de 1969 sur le jaugeage des navires.

Le « Moniteur belge » du 14 août 1976 publie la loi du 18 juin 1976 modifiant la loi du 23 août 1948 tendant à assurer le maintien et le développement de la marine marchande, de la pêche maritime et de la construction maritime et instituant à ces fins un Fonds de l'armement et des constructions maritimes.

Le « Moniteur belge » du 20 août 1976 publie la loi du 21 juin 1976 modifiant la loi du 27 mars 1969 relative à la réglementation des transports maritimes.

Le « Moniteur belge » du 1<sup>er</sup> septembre 1976 publie l'arrêté royal du 28 juillet 1976 modifiant l'arrêté royal du 10 septembre 1929 portant règlement organique de la police maritime.

#### NAVIGATION RHÉNANE

Aux « Moniteur belge » du 10 janvier 1976 et du 14 janvier 1976 sont publiés les arrêtés royaux du 9 décembre 1975 et du 12 décembre 1975 relatifs à l'application de l'article 1 bis du Règlement de visite des bâtiments et radeaux du Rhin.

Aux « Moniteur belge » du 15 juin 1976 et du 7 décembre 1976 est publié l'arrêté royal du 3 juin 1976 approuvant le nouveau texte du règlement relatif à la délivrance des patentes de batelier du Rhin.

#### ROUTES ET CHEMINS DE FER

Le « Moniteur belge » du 16 janvier 1976 publie l'arrêté ministériel du 30 décembre 1975 modifiant l'arrêté ministériel du 10 août 1947 relatif à l'organisation du contrôle technique des véhicules automobiles.

Les « Moniteur belge » des 16 janvier, 27 mars, 3 avril et 24 août 1976 publient les arrêtés ministériels des 2 janvier, 10 mars, 19 février, et 11 août 1976 pris en exécution et modifiant l'article 28 de l'arrêté royal du 15 mars 1968 portant règlement général sur les conditions techniques auxquelles doivent répondre les véhicules automobiles et leurs remorques.

Le « Moniteur belge » du 10 février 1976 publie la tarification de référence pour le transport rémunéré par route de marchandises en vrac par véhicules à benne.

Le « Moniteur belge » du 18 mars 1976 publie l'arrêté royal du 19 février 1976 pris en exécution de l'article 21 du règlement C.E.E. du 20 juillet 1970 concernant l'introduction d'un appareil de contrôle dans le domaine des transports par route fixant les dates d'installation et d'utilisation du tachygraphe, ainsi que la procédure de contrôle et les sanctions applicables en cas d'infraction.

Le « Moniteur belge » du 27 mars 1976 publie l'arrêté royal du 5 mars 1976 modifiant l'arrêté royal du 6 mars 1975 relatif aux conditions d'homologation auxquelles doivent répondre les feux-brouillard arrière pour les véhicules à moteurs et leurs remorques.

Le « Moniteur belge » du 30 mars 1976 publie l'arrêté ministériel du 3 février 1976 autorisant le transport par route, au moyen de véhicules citernes, de solutions concentrées chaudes de nitrate d'ammonium.

Le « Moniteur belge » du 2 avril 1976 publie l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République portugaise concernant les transports internationaux de personnes et de marchandises par route.

Le « Moniteur belge » du 8 avril 1976 publie l'arrêté royal du 1<sup>er</sup> mars 1976 modifiant l'arrêté royal du 7 mai 1971 portant fixation du tarif commun pour le transport rémunéré de marchandises par route entre les pays du Benelux, même si une partie du transport s'effectue en transit à travers un pays tiers.

Le « Moniteur belge » du 8 avril 1976 publie l'arrêté royal du 1<sup>er</sup> mars 1976 modifiant l'arrêté royal du 9 septembre 1967 portant règlement général du transport rémunéré de choses par véhicules automobiles.

Le « Moniteur belge » du 10 avril 1976 publie l'arrêté royal du 26 février 1976 modifiant le cahier des charges et conditions générales pour la construction et l'exploitation des chemins de fer concédés en Belgique, approuvé le 20 février 1866.

Les « Moniteur belge » du 15 avril 1976 et du 21 août 1976 publient l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (A.D.R.), entré en vigueur le 21 avril 1976, et des modifications à l'annexe B de cet accord.

Le « Moniteur belge » du 1<sup>er</sup> mai 1976 publie l'arrêté royal du 27 avril 1976 fixant vigueur et modifiant l'arrêté royal du 10 octobre 1974 portant règlement général sur les conditions techniques auxquelles doivent répondre les cyclomoteurs et les motocyclettes ainsi que leurs remorques.

Le « Moniteur belge » du 21 mai 1976 publie l'arrêté royal du 15 avril 1976 modifiant l'arrêté royal du 15 juin 1966 relatif aux prix et conditions du transport rémunéré, par véhicules automobiles, de produits relevant du Traité instituant la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier.

Le « Moniteur belge » du 12 juin 1976 publie l'arrêté royal du 15 mars 1976 et l'arrêté ministériel du 12 mai 1976 relatif au transport et à l'agrément d'organismes de contrôle pour les essais, contrôles et épreuves relatifs au transport des marchandises dangereuses par route, à l'exception des matières explosives et radio-actives.

Le « Moniteur belge » du 6 juillet 1976 publie l'arrêté ministériel du 15 juin 1976 modifiant l'arrêté ministériel du 7 mars 1967 fixant les conditions de compétence professionnelle exigées pour la délivrance d'une autorisation générale de transport international.

Le « Moniteur belge » du 17 juillet 1976 publie la Convention internationale concernant le transport des voyageurs, de bagages et des marchandises par chemins de fer (C.I.V.) (C.I.M.), et les Protocoles additionnels.

Le « Moniteur belge » du 27 novembre 1976 publie la loi du 9 juillet 1976 modifiant la loi relative à la police de la circulation routière coordonnée le 16 mars 1968.

Le « Moniteur belge » du 24 décembre 1976 publie l'arrêté royal du 3 décembre 1976 contenant un ensemble de dispositions nouvelles prises dans le cadre du nouveau code de la route.

Le « Moniteur belge » du 28 décembre 1976 publie l'arrêté royal du 19 décembre 1976 portant création de commissions consultatives pour la promotion et la coordination des transports en commun urbains et interurbains.

## TAXIS

Les « Moniteur belge » des 27 janvier, 13 avril et 13 mai 1976 publient les arrêtés ministériels des 22 janvier, 12 février et 5 mai 1976 complétant l'arrêté ministériel du 25 juin 1975 fixant les périmètres pour le transport par taxis.

## TRANSPORTS AÉRIENS

Le « Moniteur belge » du 5 mars 1976 publie l'arrêté ministériel du 25 février 1976 réglementant le survol de certaines compétitions sportives.

Le « Moniteur belge » du 5 juin 1976 publie l'arrêté royal du 3 mai 1976 modifiant l'arrêté royal du 15 mars 1954 réglementant la navigation aérienne.

Le « Moniteur belge » du 1<sup>er</sup> septembre 1976 publie la loi du 20 juillet 1976 portant approbation de la convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile.

## TRANSPORTS PUBLICS

Le « Moniteur belge » du 18 septembre 1976 publie l'arrêté royal du 15 septembre 1976 portant règlement sur la police des transports de personnes par tram, pré-métro, métro, autobus et autocar.

## Travail (Voir aussi Prévoyance sociale et Salaires)

### GÉNÉRALITÉS

Le « Moniteur belge » du 1<sup>er</sup> avril 1976 a publié la loi du 30 mars 1976 relative aux mesures de redressement économique.

Des arrêtés royaux du 14 mai 1976 (2 x), 16 juin 1976, 19 juillet 1976, 8 août 1976 (2 x) et 18 novembre 1976 concernent l'exécution de certains articles de la loi du 30 mars 1976 relative aux mesures de redressement économique (« Moniteur belge » des 21 mai, 2 octobre, 27 juillet, 2 septembre et 30 novembre 1976).

Le « Moniteur belge » du 5 octobre 1976 a publié l'arrêté royal du 23 juillet 1976 déclarant représentative une organisation professionnelle d'employeurs dans le secteur d'activité de la maroquinerie.

Le « Moniteur belge » du 8 octobre 1976 a publié l'arrêté royal du 8 août 1976 modifiant l'arrêté royal du 14 novembre 1975 déclarant représentative une organisation professionnelle d'employeurs dans la branche d'activité de la batellerie.

Un arrêté royal du 8 juillet 1976 rend obligatoire la convention collective de travail du 30 septembre 1975 conclue au sein de la Commission paritaire nationale auxiliaire pour employés concernant l'organisation du travail le samedi chez les grossistes-repartiteurs de médicaments (« Moniteur belge » du 24 juillet 1976).

Un arrêté royal du 16 juillet 1976 rend obligatoire la convention collective de travail du 3 mai 1976, conclue au sein de la Commission paritaire nationale auxiliaire pour employés, concernant la garantie de l'emploi chez les grossistes-repartiteurs de médicaments (« Moniteur belge » du 5 octobre 1976).

Un arrêté royal du 31 décembre 1975 rend obligatoire la convention collective de travail du 30 mai 1975, conclue au sein de la Commission paritaire de l'industrie alimentaire, concernant le contrat collectif des ouvriers et ouvrières occupés dans les meuneries et entreprises de fleur de seigle (« Moniteur belge » du 31 janvier 1976).

Un arrêté royal du 31 décembre 1975 rend obligatoire la convention collective de travail du 30 mai 1975, conclue au sein de la Commission paritaire de l'industrie alimentaire, concernant le contrat collectif des ouvriers et ouvrières occupés dans les entreprises d'aliments pour bétail (« Moniteur belge » du 29 janvier 1976).

Un arrêté royal du 13 août 1975 rend obligatoire la convention collective de travail du 3 décembre 1974, conclue au sein de la Commission paritaire de l'industrie des cuirs et peaux et

des produits de remplacement, modifiant la convention collective de travail du 29 janvier 1969, concernant la sécurité d'existence des ouvriers et ouvrières occupés dans les entreprises où sont fabriquées les chaussures et pantoufles et leurs parties en cuir, (« Moniteur belge » du 27 janvier 1976).

Un arrêté royal du 23 janvier 1976 fixe les modalités d'octroi de primes d'emploi à certaines petites et moyennes entreprises (« Moniteur belge » du 27 mars 1976).

Un arrêté royal du 24 octobre 1975 modifie l'arrêté royal du 16 février 1970 portant création d'un Conseil national consultatif et de comités provinciaux pour la promotion du travail, (« Moniteur belge » du 8 janvier 1976).

Le « Moniteur belge » du 22 janvier 1976 a publié l'arrêté royal du 28 novembre 1975 relatif à l'exploitation des bureaux de placement payants, et l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> décembre 1975 pris en exécution de l'arrêté royal du 28 novembre 1975 relatif à l'exploitation des bureaux de placement payants.

Un arrêté royal du 31 décembre 1975 modifie l'arrêté royal du 23 juillet 1969 créant un Service des relations collectives de travail et fixant le statut du personnel de ce service (« Moniteur belge » du 17 avril 1976).

Un arrêté royal du 31 décembre 1975 fixe les délais de préavis pour les entreprises ressortissant à la Commission paritaire des entreprises de garage (« Moniteur belge » du 3 mars 1976).

Un arrêté royal du 2 février 1976 modifie l'arrêté royal du 2 décembre 1974 portant création de la Commission du Travail des femmes (« Moniteur belge » du 24 décembre 1976).

Un arrêté royal du 9 février 1976 fixe les délais de préavis dans les entreprises de construction de carrosseries, relevant de la Commission paritaire nationale des secteurs connexes aux constructions métallique, mécanique et électrique (« Moniteur belge » du 13 mars 1976).

Un arrêté royal du 17 février 1976 fixe les délais et modalités de préavis pour les entreprises relevant de la Commission paritaire de l'industrie hôtelière (« Moniteur belge » du 12 mars 1976).

Un arrêté royal du 9 février 1976 fixe un régime dérogatoire en matière de repos compensatoire pour l'occupation au travail les jours fériés, en ce qui concerne le personnel des entreprises ressortissant à la Commission paritaire des employés de casino (« Moniteur belge » du 3 avril 1976).

Un arrêté ministériel du 10 février 1976 (« Moniteur belge » du 6 mars 1976) et un arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> juin 1976 (« Moniteur belge » du 11 juin 1976) modifient l'arrêté ministériel du 27 avril 1960 fixant le montant et les modalités de l'intervention financière de l'Etat prévue par l'arrêté royal du 13 avril 1959 relatif à la formation et au perfectionnement professionnels dans les métiers et négocios, modifié par les arrêtés ministériels du 31 juillet 1962, du 11 juillet 1963, du 8 mars 1965, du 20 mai 1965, du 21 mai 1965, du 2 mai 1968, du 16 avril 1969, du 23 décembre 1969, du 18 mars 1971, du 23 février 1973 et du 8 juillet 1975.

Un arrêté royal du 17 février 1976 rend obligatoire la convention collective de travail n° 27, conclue le 27 novembre 1975, au sein du Conseil national du travail, relative à la déclaration par l'employeur de certains retards de paiement. (« Moniteur belge » du 23 mars 1976).

Un arrêté royal du 20 avril 1976 modifie l'arrêté royal du 27 juillet 1950 déterminant les besoins vitaux à satisfaire pour l'exécution de la loi du 19 août 1948 relative aux prestations d'intérêt public en temps de paix (« Moniteur belge » du 2 octobre 1976).

Un arrêté royal du 14 juin 1976 rend obligatoire la convention collective de travail du 14 mai 1976, conclue au sein de la Commission paritaire de l'industrie du gaz et de l'électricité et de la Commission paritaire pour employés du gaz et de l'électricité, relative aux modalités d'application du statut unique pour les agents de l'industrie du gaz et de l'électricité. (« Moniteur belge » du 29 juin 1976).

Le « Moniteur belge » du 22 septembre 1976 a publié la loi du 28 juin 1976 portant réglementation provisoire du travail temporaire, du travail intérimaire et de la mise de travailleurs à la disposition d'utilisateurs.

Un arrêté royal du 29 octobre 1976 désigne les fonctionnaires et agents chargés de surveiller l'exécution de la loi du 28 juin 1976 portant réglementation provisoire du travail temporaire, du travail intérimaire et de la mise de travailleurs à la disposition d'utilisateurs et de ses arrêtés d'exécution et d'accorder les autorisations prévues par ladite loi (« Moniteur belge » du 25 novembre 1976).

Le « Moniteur belge » du 15 juillet 1976 a publié la loi du 2 juillet 1976 portant réduction du nombre d'années de services au fond des mines et des carrières.

La loi du 22 juillet 1976 modifie l'arrêté royal n° 34 du 20 juillet 1967 relatif à l'occupation de travailleurs de nationalité étrangère et la loi du 30 juin 1971 relative aux amendes administratives applicables en cas d'infraction à certaines lois sociales. (« Moniteur belge » du 3 décembre 1976).

Un arrêté royal du 8 août 1976 rend obligatoire la convention collective de travail du 14 novembre 1975, conclue au sein de la Commission paritaire des entreprises d'assurances, concernant la sécurité d'emploi (« Moniteur belge » du 21 octobre 1976).

La loi du 30 août 1976 concerne les mesures complémentaires des centres médico-psychotechniques de l'Office national de l'emploi (« Moniteur belge » du 18 novembre 1976).

Un arrêté royal du 15 septembre 1976 rend obligatoire la convention collective de travail du 2 juin 1976, conclue au sein de la Commission paritaire des grandes entreprises de vente au détail, concernant la classification professionnelle des travailleurs (« Moniteur belge » du 30 octobre 1976).

Un arrêté royal du 24 septembre 1976 modifie l'arrêté royal du 13 août 1975 relatif à la promotion de stages dans les entreprises pour des diplômés demandeurs d'emploi (« Moniteur belge » du 19 octobre 1976).

Un arrêté royal du 12 octobre 1976 concerne la mise au travail de chômeurs comme stagiaires pour les administrations régionales et locales (« Moniteur belge » du 29 octobre 1976).

Un arrêté royal du 29 octobre 1976 concerne le repos du dimanche de certaines catégories d'ouvriers occupés dans les entreprises ressortissant à la Commission paritaire nationale de l'industrie et du commerce du pétrole (« Moniteur belge » du 19 novembre 1976).

Un arrêté royal du 18 novembre 1976 modifie l'arrêté royal du 10 septembre 1962 portant création d'un Conseil consultatif de l'emploi et de la main-d'œuvre (« Moniteur belge » du 22 décembre 1976).

Un arrêté royal du 15 décembre 1976 concerne le champ d'application de la loi du 19 juillet 1976 instituant un congé pour l'exercice d'un mandat politique (« Moniteur belge » du 25 décembre 1976).

Un arrêté royal du 28 décembre 1976 concerne la durée et les conditions d'utilisation du congé accordé par la loi du 19 juillet 1976 instituant un congé pour l'exercice d'un mandat politique (« Moniteur belge » du 31 décembre 1976).

La loi du 24 décembre 1976 concerne le maintien de l'emploi, du pouvoir d'achat et de la compétitivité de l'économie (« Moniteur belge » du 30 décembre 1976).

#### CHÔMAGE — FERMETURES — LICENCIEMENTS — SUSPENSION

Les arrêtés royaux suivants modifient l'arrêté royal du 20 décembre 1963 relatif à l'emploi et au chômage.

<i>Date de l'arrêté royal</i>	<i>Date du « Moniteur belge »</i>
23 février 1976	16 mars 1976
23 février 1976	23 mars 1976
26 avril 1976	13 mai 1976
30 avril 1976	11 juin 1976
16 juin 1976	15 septembre 1976
25 juin 1976	17 août 1976
22 octobre 1976	19 novembre 1976
22 novembre 1976	17 décembre 1976

Des arrêtés ministériels des 16 avril, 17 novembre, et 15 décembre 1976 modifient l'arrêté ministériel du 4 juin 1964 relatif au chômage (« Moniteur belge » des 13 mai, 17 décembre et 23 décembre 1976).

Un arrêté royal du 22 août 1975 modifie l'arrêté royal du 22 juillet 1966, accordant une prime de reclassement aux travailleurs licenciés à la suite de la fermeture totale ou partielle ou de la réduction d'activité d'entreprises charbonnières (« Moniteur belge » du 10 janvier 1976).

Les arrêtés royaux des 15 avril et 3 décembre 1976 portent sur l'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprises (« Moniteur belge » du 22 mai 1976 et du 15 décembre 1976).

Un arrêté royal du 10 mai 1976 rend obligatoire la convention collective de travail n° 17bis conclue le 29 janvier 1976 au sein du Conseil national du travail, exécutant et complétant la convention collective de travail n° 17 du 19 décembre 1974 instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés en cas de licenciement. (« Moniteur belge » du 3 juin 1976).

Les arrêtés royaux suivants rendent obligatoires les conventions collectives de travail conclues au sein des commissions paritaires concernant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs, en cas de licenciement.

Secteur	Date de l'arrêté royal	Date de publication au « Moniteur belge »
Banques	7 octobre 1976	18 novembre 1976
Employés :		
— Industrie alimentaire	23 février 1976	20 mars 1976
— Industrie du sucre et de ses dérivés	19 février 1976	20 mars 1976
— Sidérurgie	25 juin 1976	7 octobre 1976
Grands magasins	16 juillet 1976	19 octobre 1976
Industrie alimentaire	23 juillet 1976	19 octobre 1976
Industrie alimentaire	10 mai 1976	4 septembre 1976
Ports	10 novembre 1976	17 décembre 1976
	8 mars 1976	22 avril 1976

Les arrêtés royaux des 1<sup>er</sup> décembre, 21 janvier, 24 mai et 30 août 1976 concernent les licenciements collectifs (« Moniteur belge » des 31 janvier, 17 février, 17 septembre et 8 octobre 1976).

Un arrêté royal du 30 juin 1976 modifie l'arrêté royal du 12 décembre 1974, fixant, pour certaines entreprises relevant de la Commission paritaire de l'industrie et du commerce du diamant, les conditions dans lesquelles le manque total ou partiel de travail, résultant de causes économiques, suspend l'exécution du contrat de travail (« Moniteur belge » du 24 septembre 1976).

Des arrêtés royaux du 13 septembre 1976 modifient l'arrêté royal du 20 novembre 1963 fixant, pour certaines entreprises relevant de la Commission paritaire de l'industrie textile et de la bonneterie, les conditions dans lesquelles le manque de travail résultant de causes économiques suspend l'exécution du contrat de travail (« Moniteur belge » des 13 octobre et 15 décembre 1976).

Deux arrêtés royaux concernent le petit chômage dans l'industrie du bois et l'industrie chimique : l'arrêté royal du 19 décembre 1975 (« Moniteur belge » du 24 janvier 1976) et l'arrêté royal du 13 septembre 1976 (« Moniteur belge » du 23 octobre 1976).

Un arrêté royal du 19 décembre 1975 rend obligatoire la convention collective de travail du 6 août 1975, conclue au sein de la Commission paritaire de l'industrie des carrières, octroyant une allocation en cas de chômage pour cause de gel, neige ou verglas, aux ouvriers et ouvrières occupés dans les carrières et scieries de marbre (« Moniteur belge » du 14 février 1976).

Un arrêté royal du 27 avril 1976 modifie l'arrêté royal du 30 octobre 1975 relatif à l'octroi d'une allocation de reconversion à certains chômeurs indemnisés qui reçoivent une formation professionnelle (« Moniteur belge » du 11 mai 1976).

Un arrêté royal du 23 juillet 1976 rend obligatoire la convention collective de travail du 14 novembre 1975, conclue au sein de la Commission paritaire des entreprises d'assurances,

concernant la suspension de travail pour convenances personnelles (« Moniteur belge » du 20 octobre 1976).

#### COMMISSIONS PARITAIRES

Les arrêtés royaux suivants instituent certaines commissions paritaires et fixent leur dénomination et leur compétence.

<i>Secteur</i>	<i>Date de l'arrêté royal</i>	<i>Date de publication au « Moniteur belge »</i>
Employés de l'industrie et du commerce du pétrole	12 janvier 1976 15 avril 1976	24 mars 1976 15 septembre 1976
Grossistes-répartiteurs de médicaments	8 juin 1976	21 septembre 1976
Industrie du ciment	22 octobre 1976	7 décembre 1976
Travail intérimaire	22 octobre 1976	17 novembre 1976

#### CONDITIONS DE TRAVAIL

Les arrêtés royaux suivants rendent obligatoires les conventions collectives de travail conclues au sein des commissions paritaires concernant la fixation des conditions de travail.

<i>Secteur</i>	<i>Date de l'arrêté royal</i>	<i>Date de publication au « Moniteur belge »</i>
Ameublement et industrie transformatrice du bois	19 février 1976	11 mai 1976
Banques	5 avril 1976	25 mai 1976
Coiffure et soins de beauté	3 décembre 1975	28 janvier 1976
Commerce de combustibles	29 juillet 1975	12 février 1976
Construction	19 février 1976	29 avril 1976
Construction métallique, mécanique et électrique :		
— entreprises artisanales de la transformation des métaux	30 avril 1976	31 décembre 1976
Employés :	29 octobre 1976	16 décembre 1976
— entreprises du commerce alimentaire	15 décembre 1975	16 mars 1976
— industrie et commerce du pétrole	3 décembre 1975	30 mars 1976
— industrie de l'habillement et de la confection	19 mars 1976 30 août 1976 23 juillet 1976 23 juillet 1976 8 août 1976	5 juin 1976 21 octobre 1976 20 octobre 1976 2 octobre 1976 23 décembre 1976
Entreprises d'assurances		
Entreprises de carreaux céramiques de revêtement	17 février 1976	5 mai 1976
Entreprises de garage	8 mars 1976	19 mai 1976
Entreprises horticoles :		
— fructiculture	23 février 1976	14 avril 1976
— implantation et entretien de parcs et jardins	28 septembre 1976 5 avril 1976 28 septembre 1976	19 octobre 1976 2 juin 1976 22 octobre 1976
— pépinières		
Entreprises de nettoyage et de désinfection	10 octobre 1975 20 mai 1976	13 janvier 1976 10 décembre 1976
Entreprises de travaux techniques agricoles et horticoles	29 mars 1976	5 juin 1976
Industrie de l'habillement et de la confection	8 août 1976 8 août 1976	7 octobre 1976 7 octobre 1976
Import, export et transit	13 septembre 1976	14 octobre 1976
Imprimerie	9 décembre 1975 6 octobre 1976	21 avril 1976 18 novembre 1976

Industrie du bois :	19 décembre 1975	24 janvier 1976
— commerce du bois	23 juillet 1976	~6 octobre 1976
Industrie des briques	30 novembre 1976	24 décembre 1976
Industrie des carrières :	19 décembre 1975	24 janvier 1976
— terre à porcelaine et carrières de sable	15 septembre 1976	11 novembre 1976
— carrières et scieries de marbre	9 février 1976	9 juin 1976
Industrie céramique :		
— faïence et porcelaine	5 avril 1976	27 juillet 1976
— produits réfractaires	1 <sup>er</sup> décembre 1975	6 février 1976
Industrie chimique :	10 novembre 1976	16 décembre 1976
— matières plastiques	22 novembre 1976	22 décembre 1976
Industrie du ciment :		
— agglomérés de ciment	18 novembre 1975	30 janvier 1976
Industrie et commerce du diamant	15 octobre 1975	22 janvier 1976
Industrie et commerce de pétrole	23 juillet 1976	1 <sup>er</sup> octobre 1976
Industrie des cuirs et peaux :	12 janvier 1976	25 mars 1976
— chaussures et pantoufles	9 septembre 1975	27 janvier 1976
Industrie verrière :	13 septembre 1976	17 décembre 1976
— miroiterie et vitraux d'art	30 octobre 1975	28 janvier 1976
Poterie ordinaire en terre commune	18 juin 1976	2 octobre 1976
Préparation du lin	7 juillet 1976	11 novembre 1976
Récupération de chiffons	5 avril 1976	6 juillet 1976
Récupération de métaux	19 mars 1976	21 mai 1976
Récupération du papier	15 septembre 1976	6 novembre 1976
Services de garde :	24 mai 1976	26 juin 1976
— bases militaires	31 décembre 1975	6 mars 1976
— employés	2 février 1976	14 avril 1976
— ouvriers	9 février 1976	12 mars 1976
	5 avril 1976	25 juin 1976
Tabac :		
— cigares et cigarillos	9 février 1976	2 juin 1976
— cigarettes	31 décembre 1975	24 mars 1976
Transport :		
— entreprises de déménagement	24 octobre 1975	3 janvier 1976
	23 février 1976	27 avril 1976
	23 juillet 1976	1 <sup>er</sup> octobre 1976
— services d'autocars	11 février 1976	22 avril 1976
— services publics et spéciaux d'autobus	20 janvier 1976	13 février 1976
— services publics d'autobus	31 décembre 1975	17 mars 1976
— services spéciaux d'autobus	3 décembre 1975	21 janvier 1976
	13 septembre 1976	18 décembre 1976
— transport de choses	1 <sup>er</sup> décembre 1975	6 janvier 1976
	3 décembre 1975	20 janvier 1976
	23 juillet 1976	6 octobre 1976
	22 novembre 1976	22 décembre 1976

#### DÉLÉGATIONS SYNDICALES — FORMATION SOCIALE — FORMATION SYNDICALE

Les arrêtés royaux suivants rendent obligatoires les conventions collectives de travail conclues au sein des commissions paritaires, concernant le statut des délégations syndicales et la formation sociale et syndicale.

<i>Secteur</i>	<i>Date de l'arrêté royal</i>	<i>Date de publication au « Moniteur belge »</i>
Ameublement	9 février 1976	13 avril 1976
Aviation commerciale	20 avril 1976	22 septembre 1976
Carrières de gravier et de sable	24 mai 1976	15 septembre 1976
Commerce alimentaire	23 février 1976	20 mai 1976

Employés	10 juin 1976	21 septembre 1976
Entreprises d'assurances	8 août 1976	21 octobre 1976
Grandes entreprises de vente au détail	30 avril 1976	30 octobre 1976
Grands magasins	14 mai 1976	31 août 1976
Imprimerie	23 février 1976	9 avril 1976
Industrie céramique	3 décembre 1975	17 janvier 1976
Magasins d'alimentation	30 avril 1976	22 septembre 1976
Récupération de chiffons	15 septembre 1976	29 octobre 1976
Services de garde	19 mars 1976	26 mai 1976
Transformation du papier et du carton	13 septembre 1976	26 octobre 1976

#### DURÉE DU TRAVAIL

Le « Moniteur belge » du 22 avril publie l'arrêté royal du 11 février 1976 relatif à la durée du travail du personnel roulant occupé dans les entreprises exploitant un service d'autocars et de navettes.

Un arrêté royal du 8 août 1976 est relatif à la durée du travail dans les jardins zoologiques (« Moniteur belge » du 8 octobre 1976).

Les arrêtés royaux suivants rendent obligatoire les conventions collectives de travail conclues au sein des commissions paritaires nationales, concernant la durée du travail.

Secteur	Date de l'arrêté royal	Date de publication au « Moniteur belge »
Banques	7 octobre 1976	20 novembre 1976
Couture	31 décembre 1975	26 février 1976
Industrie alimentaire :	19 décembre 1975	27 février 1976
— biscuiteries, biscotteries	12 mars 1976	8 mai 1976
— entreprises d'aliments pour bétail	30 août 1976	9 octobre 1976
— entreprises de conserves de viandes	30 août 1976	22 septembre 1976
— entreprises d'eaux de boisson et de limonades	30 août 1976	9 octobre 1976
— levureries et distilleries	30 août 1976	14 octobre 1976
— meuneries	30 août 1976	14 octobre 1976
Industrie et commerce du pétrole	31 décembre 1975	28 février 1976
	31 décembre 1975	28 février 1976
	9 février 1976	6 avril 1976
	29 octobre 1976	19 novembre 1976
Industrie textile et bonneterie	12 avril 1976	15 mai 1976
Magasins d'alimentation	30 avril 1976	22 septembre 1976
Transport :		
— entreprises de taxis	7 juillet 1976	7 octobre 1976

#### FONDS DE SÉCURITÉ D'EXISTENCE

Un arrêté royal du 27 avril 1976 modifie l'arrêté royal du 21 novembre 1960 fixant les statuts du Fonds social pour les ouvriers diamantaires (« Moniteur belge » du 10 juin 1976).

Les arrêtés royaux suivants rendent obligatoires les conventions collectives de travail conclues au sein des Commissions paritaires, instituant des fonds de sécurité d'existence, des fonds de compensation, des fonds sociaux et de garanties et fixant ou modifiant leurs statuts.

Secteur	Date de l'arrêté royal	Date de publication au « Moniteur belge »
Ameublement	19 décembre 1975	27 janvier 1976
	2 février 1976	29 avril 1976
	19 mars 1976	22 mai 1976
Batellerie	15 avril 1976	7 mai 1976
	10 juin 1976	25 juin 1976
	8 août 1976	7 octobre 1976

Bois	15 décembre 1975 19 décembre 1975 19 décembre 1975 19 décembre 1975 30 avril 1976 31 décembre 1975 31 décembre 1975	24 janvier 1976 24 janvier 1976 24 janvier 1976 24 janvier 1976 3 juin 1976 5 mars 1976 17 mars 1976
Briques	5 avril 1976 17 février 1976 17 février 1976	17 juin 1976 18 mars 1976 23 avril 1976
Carrières	20 septembre 1976	6 novembre 1976
Commerce alimentaire	20 septembre 1976	25 novembre 1976
Commerce de combustibles	7 octobre 1976	4 novembre 1976
Construction	22 octobre 1976	25 novembre 1976
Constructions métalliques, mécanique et électrique	5 avril 1976 14 juin 1976 20 septembre 1976 20 septembre 1976 31 décembre 1975 19 décembre 1975 7 octobre 1976 18 juin 1976 29 juillet 1975 12 mars 1976 7 octobre 1976 7 octobre 1976 23 février 1976 8 août 1976 4 octobre 1976 5 avril 1976 26 avril 1976 7 octobre 1976 12 juillet 1976 15 septembre 1976	11 mai 1976 24 septembre 1976 5 novembre 1976 20 novembre 1976 24 février 1976 1 <sup>er</sup> janvier 1976 22 octobre 1976 30 septembre 1976 1 <sup>er</sup> janvier 1976 15 avril 1976 23 octobre 1976 23 octobre 1976 22 avril 1976 7 octobre 1976 29 octobre 1976 9 novembre 1976 9 novembre 1976 9 novembre 1976 6 octobre 1976 12 octobre 1976
Cuir et peaux	19 mars 1976	22 mai 1976
Employés	23 juillet 1976	6 octobre 1976
Entreprises horticoles	26 janvier 1976	31 août 1976
Grands magasins	20 mai 1976	21 septembre 1976
Industrie alimentaire	23 juillet 1976	2 octobre 1976
Nettoyage et désinfection	23 juillet 1976	6 octobre 1976
Pêche maritime	28 septembre 1976	6 octobre 1976
Port d'Anvers	3 novembre 1976	18 décembre 1976
Port de Gand	19 décembre 1975	12 mars 1976
Préparation du lin	5 avril 1976	25 juin 1976
Récupération de chiffons	30 avril 1976	15 octobre 1976
Récupération des matières premières	31 décembre 1975 31 décembre 1975 23 juillet 1976	2 mars 1976 2 mars 1976 28 août 1976
Réparation de navires	3 novembre 1976 19 décembre 1975 5 avril 1976 30 avril 1976 31 décembre 1975 31 décembre 1975 23 juillet 1976	18 décembre 1976 12 mars 1976 25 juin 1976 15 octobre 1976 2 mars 1976 2 mars 1976 22 mai 1976
Services de garde	13 septembre 1976	13 octobre 1976
Textile et bonneterie	17 février 1976 17 février 1976 19 février 1976 12 mars 1976	24 avril 1976 24 avril 1976 24 avril 1976 22 mai 1976
Transformation du papier et du carton	4 octobre 1976	30 octobre 1976
Transport		
Travaux techniques, agricoles et horticoles		

#### FRAIS DE TRANSPORT DES TRAVAILLEURS

Les arrêtés royaux suivants rendent obligatoires les conventions collectives de travail conclues au sein des commissions paritaires concernant l'intervention des employeurs dans les frais de transport des travailleurs.

<i>Secteur</i>	<i>Date de l'arrêté royal</i>	<i>Date de publication au « Moniteur belge »</i>
Banques	7 octobre 1976	20 novembre 1976
Carrières	10 mai 1976	15 décembre 1976
Entreprises d'assurances	8 août 1976	21 octobre 1976
Entreprises forestières	19 mars 1976	4 juin 1976
Grands magasins	3 décembre 1975	17 janvier 1976
Industrie du bois	15 décembre 1975	24 janvier 1976
Magasins d'alimentation	30 avril 1976	30 septembre 1976
Récupération de métaux	13 septembre 1976	20 octobre 1976
Services de garde	9 février 1976	14 avril 1976
	9 février 1976	17 avril 1976
Transformation du papier et du carton	30 novembre 1976	22 décembre 1976
Transport	28 novembre 1975 17 février 1976	6 janvier 1976 24 avril 1976

#### PRIMES DE TRAVAIL

Les arrêtés royaux suivants rendent obligatoires les conventions collectives de travail conclues au sein des commissions paritaires concernant la fixation et l'attribution des primes pour le travail d'équipe et de nuit ainsi que des primes sociales.

<i>Secteur</i>	<i>Date de l'arrêté royal</i>	<i>Date de publication au « Moniteur belge »</i>
Commerce alimentaire	31 décembre 1975 31 décembre 1975	9 mars 1976 9 mars 1976
Construction métallique, mécanique et électrique :		
— entreprises de construction de carrosseries	8 mars 1976	19 mai 1976
— horlogerie, bijouterie	8 mars 1976	19 mai 1976
Entreprises forestières	20 avril 1976	4 juin 1976
Entreprises horticoles :		
— fructiculture	5 avril 1976	7 juillet 1976
Grands magasins	18 juin 1976	19 octobre 1976
Industrie alimentaire :		
— candiserie	23 février 1976	14 mai 1976
— entreprises de fabrication d'aliments de régime	11 juillet 1975 13 septembre 1976	20 janvier 1976 9 octobre 1976
— entrep. de fabr. de bouillons concentrés, de potages	29 juillet 1975 13 septembre 1976	1 <sup>er</sup> janvier 1976 13 octobre 1976
Industrie des carrières :		
— carrières et scieries de marbre	22 novembre 1976	16 décembre 1976
Industrie des tabacs :		
— tabac à fumer, à mâcher et à priser	28 novembre 1975	13 janvier 1976
Magasins d'alimentation	14 mai 1976	3 septembre 1976
Récupération de chiffons	5 avril 1976	17 juin 1976
Récupération de métaux	5 avril 1976 13 septembre 1976	24 juin 1976 23 juin 1976 20 octobre 1976
Services de garde :		
— bases militaires	31 décembre 1975	26 février 1976
Transport :		
— entreprises de déménagements	15 décembre 1975	21 février 1976
— entreprises de services publics d'autobus	24 octobre 1975	3 janvier 1976

#### PROTECTION DU TRAVAIL

Les « Moniteur belge » des 30 janvier, 8 juillet, 1<sup>er</sup> octobre 1976 mentionnent l'agrément d'experts de classe II et III en matière de radiations ionisantes, en application de l'article 73 de l'arrêté royal du 28 février 1963, portant règlement général de la protection de la population et des travailleurs contre le danger des radiations ionisantes.

Un arrêté royal du 9 janvier 1976 concerne les prescriptions de sécurité pour les machines à bois (« Moniteur belge » du 3 février 1976).

Des arrêtés royaux des 2 février, 8 mars, 9 mars, 12 mars et 17 septembre 1976 modifient le règlement général pour la protection du travail (« Moniteur belge » des 22 avril, 28 avril, 25 mars, 12 mai et du 19 octobre 1976).

Deux arrêtés ministériels du 9 décembre 1975 modifient l'arrêté ministériel du 11 septembre 1961 fixant les conditions d'agrément des appareils respiratoires dont l'emploi est prescrit par le règlement général pour la protection du travail, modifié par les arrêtés ministériels des 20 juin 1963, 29 juillet 1963, 13 février 1964, 4 mars 1966 et 9 avril 1974 (« Moniteur belge » des 28 février et 5 mars 1976).

Un arrêté ministériel du 8 juillet 1976 dispense les entreprises de courtage d'assurances de l'obligation de rédiger un rapport au sujet des conditions de sécurité et d'hygiène dans l'entreprise (« Moniteur belge » du 24 septembre 1976).

#### VACANCES ANNUELLES

Un arrêté royal du 10 mai 1976 rend obligatoire la convention collective de travail n° 20, conclue le 29 janvier 1976 au sein du Conseil national du Travail, relative à l'octroi d'un double pécule pour une partie de la quatrième semaine de vacances (« Moniteur belge » du 5 juin 1976).

Les arrêtés royaux suivants rendent obligatoires les conventions collectives de travail conclues au sein des commissions paritaires nationales concernant les vacances annuelles et le pécule de vacances.

<i>Secteur</i>	<i>Date de l'arrêté royal</i>	<i>Date de publication au « Moniteur belge »</i>
Assurances	15 septembre 1976	26 octobre 1976
Banques	7 octobre 1976	18 novembre 1976
Batellerie	30 avril 1976	2 juin 1976
Construction	30 août 1976	4 novembre 1976
Employés de l'industrie de l'habillement et de la confection	13 septembre 1976	21 octobre 1976
Grands magasins	3 décembre 1975	30 janvier 1976
Industrie textile et de la bonneterie	20 mai 1976	12 juin 1976

\*

\* \*



# LISTE DES TABLEAUX STATISTIQUES<sup>(1)</sup>

	Pages
<b>AGRICULTURE</b>	
Superficies cultivées. Superficies totales recensées .....	45
Céréales. Superficies totales recensées .....	45
Plantes industrielles. Superficies totales recensées .....	46
Plantes racines et tuberculifères. Superficies totales recensées .....	46
Cultures fruitières. Superficies totales recensées .....	47
Cultures maraîchères. Superficies totales recensées .....	47
Evolution des rendements de certaines cultures. Production moyenne par hectare .....	48
Production agricole .....	48
Institut National de Crédit Agricole. Opérations ordinaires .....	49
Cheptel .....	49
Production nette de viande indigène .....	49
Consommation de viande .....	50
Solde d'importations et d'exportations de viande .....	50
Beurre .....	50
Importations et exportations de produits agricoles .....	51
Importations et exportations de produits horticoles .....	52
 <b>ASSURANCES.</b>	
Assurances sur la vie. Primes encaissées et réserves mathématiques .....	303
Assurances sur la vie. Valeurs représentatives .....	303
Opérations de capitalisation .....	304
Opérations de capitalisation. Valeurs représentatives .....	304
Prêts hypothécaires .....	305
Prêts hypothécaires par intervention. Valeurs représentatives .....	305
Assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs .....	306
Assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs. Valeurs représentatives .....	307
 <b>BENELUX.</b>	
Evolution du commerce extérieur de l'U.E.B.L. Valeur .....	481
Evolution du commerce extérieur des Pays-Bas. Valeur .....	481
Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Répartition d'après le degré de transformation .....	482
Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Principaux produits manufacturés répartis par secteur industriel .....	483
 <b>CHOMAGE (Voir Emploi et chômage).</b>	
 <hr/>	
(1) — Par ordre alphabétique des rubriques principales.	
— Signification des signes employés dans les tableaux :	
.. Non disponible;	
— Nul ou négligeable;	
/ Moyenne.	
— Lorsque les nombres qui figurent dans les tableaux statistiques ont été arrondis, les totaux ne correspondent pas toujours aux additions des données partielles.	

## COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

Commerce spécial (quantité et valeur) .....	407
Exportations par secteur industriel .....	410-411
Exportations par catégorie de produits. En millions de francs .....	412
Importance relative des exportations par catégorie de produits. En pour-cent .....	413
Répartition géographique des exportations par catégorie de produits en 1976 .....	414-415
Différence des exportations de 1976 par rapport à 1975 .....	416
Différence des importations de 1976 par rapport à 1975 .....	417
Importations par secteur industriel .....	418-419
Importations par catégorie de produits. En millions de francs .....	420
Importance relative des importations par catégorie de produits. En pour-cent .....	421
Répartition géographique des importations par catégorie de produits en 1976 .....	422-423
Indices du volume et de la valeur moyenne à l'importation et à l'exportation .....	425
Analyse de la balance commerciale suivant les sections et divisions de la Classification Type pour le Commerce International .....	428
Solde d'importations et d'exportations de viande .....	50
Beurre (importations) .....	50
Importations et exportations de produits agricoles .....	51
Importations et exportations de produits horticoles .....	52
Importations et exportations de poissons, crustacés et mollusques .....	53
Bilan tous gaz .....	84
Bilan résumé par forme d'énergie .....	97
Bilan global de l'énergie .....	98-99
Commerce extérieur de l'U.E.B.L. relatif aux principales formes d'énergie .....	100-101
Commerce extérieur des produits sidérurgiques .....	111
Commerce extérieur de métaux non-ferreux. Valeur .....	112
Commerce extérieur de métaux non-ferreux. Quantité .....	113
Commerce extérieur de nouveaux véhicules automobiles et de cycles avec ou sans moteur .....	121
Commerce extérieur des principales fabrications métalliques. Valeur .....	122-123-126
Commerce extérieur des principales fabrications métalliques. Quantité .....	124-125-127
Importations des principales matières premières destinées à l'industrie chimique .....	131
Commerce extérieur de produits chimiques. Valeur .....	132
Commerce extérieur de produits chimiques. Quantité .....	133
Commerce extérieur des matières textiles. Valeur .....	138
Commerce extérieur des matières textiles. Quantité .....	139
Commerce extérieur des produits textiles. Valeur .....	140-141
Commerce extérieur des produits textiles. Quantité .....	142-143
Commerce extérieur des denrées alimentaires et produits connexes. Valeur .....	149
Commerce extérieur des denrées alimentaires et produits connexes. Quantité .....	150
Commerce extérieur des matériaux de construction et autres articles minéraux non-métalliques connexes. Valeur .....	158
Commerce extérieur des matériaux de construction et autres articles minéraux non-métalliques connexes. Quantité .....	159
Commerce extérieur de l'industrie du papier .....	164
Commerce extérieur de peaux, cuirs et articles en cuir .....	165
Commerce extérieur de bois, liège et autres matières, utilisées pour la brosserie, la vannerie, etc., ainsi que leurs produits finis .....	168
Commerce extérieur en tabacs et tabacs manufacturés .....	169
Imports et exportations de diamants .....	170
Evolution du commerce extérieur de l'U.E.B.L. (avec les Pays-Bas). Valeur .....	481
Evolution du commerce extérieur des Pays-Bas (avec l'U.E.B.L.). Valeur .....	481
Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Répartition d'après le degré de transformation .....	482
Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Principaux produits manufacturés répartis par secteur industriel .....	483

	Pages
Exportations par pays de destination .....	429
Importations par pays de provenance .....	430
Importations, exportations et balance commerciale apparente par région .....	431
Evolution des échanges avec les pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques .....	433
Soldes de la balance commerciale par région .....	434
Balance des paiements internationaux de l'U.E.B.L. en 1975 et 1976.....	439-440-441
Opérations avec l'étranger, opérations en monnaies étrangères des résidents avec les organismes monétaires belges et luxembourgeois et opérations de change à terme .....	442-443
 COMPTABILITE NATIONALE.	
Produit intérieur brut aux prix du marché. Quelques pays .....	XVII
Produit régional brut au coût des facteurs aux prix de 1970 .....	390
Produit par habitant au coût des facteurs aux prix de 1970 .....	390
Quotients de localisation et taux de croissance annuels moyens de la valeur ajoutée par branche et par région .....	391
 CONSOMMATION.	
Utilisation et consommation de l'eau dans l'industrie .....	173
Ventes à la consommation. Indices par secteur et par catégorie d'articles .....	369
Ventes à la consommation en 1976 .....	370
Evolution, en quantité et sur base des données cumulées, du taux de croissance moyen des ventes de détail au cours de l'année 1976 .....	370
Ventes à tempérament. Nombre de contrats et crédits annuels accordés par nature des marchandises .....	371
Ventes à tempérament. Crédits annuels accordés .....	372
Ventes à tempérament. Retards de paiement de trois termes échus et plus ..	372
Prêts personnels. Crédits accordés par semestre .....	373
Prêts personnels financés par les banques, organismes de financement et particuliers. Répartition d'après le nombre de contrats, leur valeur et leur terme .....	373
Tableau comparatif des résultats des enquêtes sur les budgets des ménages de 1961 et de 1973-1974 .....	374
Déclaration à la taxe sur la valeur ajoutée. Accroissement du montant des opérations par rapport à la même période de l'année précédente .....	374
 DISTRIBUTION.	
Commerce ambulant. Répartition des commerçants ambulants suivant la nature du commerce .....	200
Sociétés commerciales belges ayant leur principale exploitation en Belgique .....	201
Immatriculations et radiations au Registre du Commerce .....	202
Déclarations de faillite et demandes de concordats judiciaires .....	202
Ventes à la consommation .....	203
Bilan de l'application de la loi du 29 juin 1975 relative aux implantations commerciales .....	203
Caisse Nationale de Crédit Professionnel. Crédits accordés .....	204
Faillites par région .....	386
Répartition des faillites par province .....	387
 EAU.	
Utilisation et consommation de l'eau dans l'industrie .....	173
Répartition des quantités d'eau utilisées par province et par origine .....	174
	543

	Pages
<b>EMPLOI ET CHOMAGE</b>	
Population active civile salariée occupée en Belgique .....	18
Ouvriers et heures-ouvriers dans certains secteurs .....	19
Population active. Répartition par branche d'activité .....	20-21
Travailleurs assujettis à la sécurité sociale .....	21
Répartition (N.A.C.E.) par branche d'activité des travailleurs assujettis à la sécurité sociale au 30 juin .....	22
Répartition des employeurs et des travailleurs assujettis à la sécurité sociale au 30 juin 1975 en fonction de l'importance des établissements .....	23
Répartition par province et région linguistique des employeurs et des travailleurs assujettis à la sécurité sociale au 30 juin 1975 .....	24
Evolution du chômage .....	25
Répartition par province et région linguistique des demandeurs d'emploi, chômeurs complets indemnisés. Hommes et femmes .....	25-26
Répartition par province et région linguistique des demandeurs d'emploi, chômeurs complets indemnisés, aptitude normale. Hommes et femmes ..	27-28
Répartition par branche d'activité et région linguistique des chômeurs complets en 1976 .....	29
Répartition des chômeurs complets par groupe d'âges, durée et région linguistique .....	30-31
Chômeurs complets (toutes catégories) au 31 décembre 1976. Par groupe d'âges, sexe et région linguistique .....	32
Chômeurs complets indemnisés, occupés par les pouvoirs publics en 1975 et 1976. Par province et région linguistique .....	33
Progression du chômage .....	392
Chômeurs complets indemnisés .....	385-392-393
Evolution du taux de chômage par région .....	392
<b>FINANCES DE L'ETAT.</b>	
Situation de caisse de Trésorerie de 1972 à 1974 .....	230
Situation de caisse de Trésorerie de 1974 à 1976 .....	231
Financement des besoins du Trésor .....	232
Exécution des budgets de 1967 à 1974. Système de gestion .....	233
Exécution du budget depuis 1975. Budget unique .....	233
Recettes budgétaires ordinaires .....	234-235
Dépenses budgétaires par budget .....	236
Répartition des dépenses budgétaires par nature des dépenses .....	237
Dette publique. Situation à fin d'année .....	238
Evolution de la dette publique .....	239
<b>FINANCES PRIVEES (Voir Monnaie et crédit).</b>	
<b>FINANCES PROVINCIALES ET COMMUNALES.</b>	
Aperçu général des finances provinciales. Service ordinaire. Ensemble des provinces .....	246
Finances provinciales. Service ordinaire. Recettes. Principales subdivisions du chapitre « Fonds des provinces et impositions provinciales » .....	246
Finances provinciales. Service ordinaire. Classification économico-fonctionnelle .....	247
Répartition géographique des finances provinciales. Service ordinaire .....	248-249
Répartition des finances provinciales par chapitre administratif. Service ordinaire .....	250
Relations financières : Etat-Pouvoirs publics subordonnés .....	251
Aperçu général des finances communales. Service ordinaire .....	252
Evolution des principales recettes communales .....	252
Répartition des finances communales par province. Service ordinaire .....	254-255

	Pages
<b>INDUSTRIE.</b>	
Moyennes trimestrielles de l'indice mensuel désaisonné de la production industrielle .....	60
Comparaison internationale de l'évolution de la production industrielle .....	62
Indices bruts de la production industrielle .....	63
Indices bruts annuels et trimestriels de l'activité industrielle .....	64-65-66
Main-d'œuvre dans les mines de houille .....	75
Rendement dans les mines de houille .....	75
Balance charbonnière .....	76
Résultats comptables de l'exploitation des mines de houille de 1974 à 1976 ..	79
Balance du coke .....	80
Energie électrique disponible .....	81
Bilans tous gaz .....	84
Transport et distribution du gaz par canalisation .....	86
Production et consommation de produits pétroliers .....	88
Consommation apparente brute d'énergie primaire .....	91
Consommation finale d'énergie par produit énergétique .....	94
Bilan résumé par forme d'énergie .....	97
Bilan global de l'énergie .....	98-99
Commerce extérieur de l'U.E.B.L. relatif aux principales formes d'énergie ...	100-101
Production d'acier brut dans la Communauté et dans le monde .....	108
Evolution comparée, par pays, de la production maximum possible de fonte brute et d'acier brut en cours d'année, et de la production effectivement réalisée .....	109
Production de fonte brute dans les pays de la C.E.E. ....	110
Commerce extérieur des produits sidérurgiques .....	111
Commerce extérieur de métaux non-ferreux. Valeur .....	112
Commerce extérieur de métaux non-ferreux. Quantité .....	113
Production de métaux non ferreux .....	114
Industrie des fabrications métalliques. Commandes et expéditions .....	116
Industrie des fabrications métalliques. Evolution de l'emploi total selon les catégories et secteurs de produits .....	118
Industrie des fabrications métalliques. Evolution des commandes selon les catégories et secteurs de produits .....	119
Industrie des fabrications métalliques. Evolution des livraisons selon les catégories et secteurs de produits .....	120
Commerce extérieur de nouveaux véhicules automobiles et de cycles avec ou sans moteur .....	121
Commerce extérieur des principales fabrications métalliques. Valeur .....	122-123-126
Commerce extérieur des principales fabrications métalliques. Quantité ..	124-125-127
Production de quelques secteurs de l'industrie chimique .....	130
Importations des principales matières premières destinées à l'industrie chimique .....	131
Commerce extérieur de produits chimiques. Valeur .....	132
Commerce extérieur de produits chimiques. Quantité .....	133
Stocks de tissus .....	136
Production d'articles de bonneterie .....	136
Production textile. Filatures, tissage, préparation de la laine .....	137
Commerce extérieur des matières textiles. Valeur .....	138
Commerce extérieur des matières textiles. Quantité .....	139
Commerce extérieur des produits textiles. Valeur .....	140-141
Commerce extérieur des produits textiles. Quantité .....	142-143
Activité dans quelques branches de l'industrie alimentaire .....	147
Activité des laiteries et fromageries .....	148
Commerce extérieur des denrées alimentaires et produits connexes. Valeur ..	149
Commerce extérieur des denrées alimentaires et produits connexes. Quantité ..	150
Production de ciment .....	155

	Pages
Production de l'industrie de la terre cuite .....	156
Production de chaux, calcaire et dérivés .....	156
Production de l'industrie céramique .....	157
Commerce extérieur des matériaux de construction et autres articles minéraux non-métalliques connexes. Valeur .....	158
Commerce extérieur des matériaux de construction et autres articles minéraux non-métalliques connexes. Quantité .....	159
Industrie du papier et du carton. Production et transformation .....	163
Commerce extérieur de l'industrie du papier .....	164
Production de cuirs, chaussures et pantoufles .....	165
Commerce extérieur de peaux, cuirs et articles en cuir .....	166
Industries du bois et des produits connexes .....	167
Commerce extérieur de bois, liège et autres matières utilisées pour la brosserie, la vannerie, etc., ainsi que leurs produits finis .....	168
Commerce extérieur en tabacs et tabacs manufacturés .....	169
Industrie du tabac. Quantités mises en œuvre .....	170
Importations et exportations de diamants .....	170
Utilisation et consommation de l'eau dans l'industrie .....	173
Répartition des quantités d'eau utilisées par province et par origine .....	174
 INVESTISSEMENTS.	
Répartition sectorielle des investissements ayant bénéficié des avantages prévus par les lois des 17 et 18 juillet 1959, du 14 juillet 1966 et du 30 décembre 1970 .....	355
Investissements dans l'ensemble de l'économie .....	356-357
Répartition sectorielle des investissements étrangers prévus .....	358
Répartition des investissements étrangers prévus par pays de provenance ....	359
Répartition régionale des investissements étrangers prévus dans les industries manufacturières .....	359
Société Nationale d'Investissement. Répartition sectorielle du portefeuille au 30 septembre 1976 .....	360
Répartition régionale des investissements ayant bénéficié des avantages prévus par les lois des 17 et 18 juillet 1959, du 14 juillet 1966 et du 30 décembre 1970 .....	394
Investissements étrangers prévus. Répartitions régionales et sectorielles .....	395
 LUXEMBOURG (Grand-Duché de).	
Indices corrigés de la production industrielle .....	473
Production sidérurgique .....	474
Production agricole .....	475
Indice pondéré des prix à la consommation .....	475
 MONNAIE ET CREDIT.	
Stock monétaire total .....	264
Stock monétaire auprès des organismes principalement monétaires .....	265
Avoirs extérieurs nets de la Banque Nationale de Belgique .....	267
Bilans intégrés des organismes principalement monétaires .....	268-269
Origines des variations du stock monétaire auprès des organismes principalement monétaires .....	270-271
Situation globale des banques .....	272
Crédits d'escomptes, d'avances et d'acceptations aux entreprises et particuliers et crédits commerciaux à l'étranger accordés à l'origine par les organismes monétaires .....	273
Crédits aux entreprises et aux particuliers nourris par les banques de dépôt .....	274
Réescompte du portefeuille commercial par les banques de dépôt .....	275
Marché de l'argent « On call ». Moyennes journalières .....	276

	Pages
Synthèse de l'activité de l'I.R.G. Encours moyens journaliers .....	277
Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers et à l'étranger, logés à la Banque Nationale de Belgique .....	278
Crédits consentis à l'Etat par la Banque Nationale de Belgique .....	279
Evolution des principaux taux d'intérêt sur le marché monétaire .....	279
Emissions des sociétés industrielles et commerciales belges .....	283
Emissions nettes d'actions et d'obligations des sociétés belges .....	284-285
Principales émissions du secteur public en francs belges .....	286
Bourse de Bruxelles. Volume des opérations du marché au comptant .....	287
Taux de rendement de titres à revenu fixe cotés à la bourse de Bruxelles .....	288
Emissions et rendement des emprunts émis par voie de souscription publique par les pouvoirs publics et les institutions d'intérêt public. Emprunts en francs belges .....	289
Evolution des principaux postes de la situation du Fonds des Rentes .....	290
Evolution du montant des inscriptions hypothécaires .....	291
Actifs financiers .....	291
Caisse Générale d'Epargne et de Retraite. Relevé général des placements ....	292-293
Caisse Générale d'Epargne et de Retraite. Mouvement de l'épargne des particuliers .....	294
Société Nationale de Crédit à l'Industrie. Répartition par secteurs économiques	297
Caisse Nationale de Crédit Professionnel .....	298

#### PAYS-BAS.

Formation et utilisation du produit national .....	476
Nombre de chômeurs .....	476
Indices de la production et de l'emploi dans l'industrie .....	477
Indices de la production par industrie .....	477
Commerce extérieur .....	478
Valeur des importations par pays de provenance .....	479
Valeur des exportations par pays de destination .....	479
Réserves de change .....	480
Salaires et prix .....	480
Consommation des particuliers .....	480
Evolution du commerce extérieur de l'U.E.B.L. Valeur .....	481
Evolution du commerce extérieur des Pays-Bas. Valeur .....	481
Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Répartition d'après le degré de transformation .....	482
Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Principaux produits manufacturés répartis par secteur industriel .....	483

#### PECHE.

Arrivages de poissons. Quantité .....	53
Arrivages de poissons. Valeur .....	53
Importations et exportations de poissons, crustacés et mollusques .....	53

#### POPULATION.

Naissances, décès, accroissement démographique et population totale` .....	7
Mouvement de la population en 1976 .....	8-9

#### PRIX.

Indices des prix de gros .....	314
Indices particuliers des prix de gros .....	316
Indices des prix à la consommation .....	318-319
Augmentation moyenne annuelle des indices des prix dans quelques pays ....	321

	Pages
<b>PRODUCTION</b> (Voir Industrie, Agriculture).	
<b>PRODUIT NATIONAL</b> (Voir Comptabilité nationale).	
<b>REGIONS</b> (Evolution économique).	
Structure sectorielle des régions sur base des valeurs ajoutées brutes .....	380
Chômeurs complets indemnisés .....	385-392-393
Faillites par région .....	386
Répartition des faillites par province .....	387
Produit régional brut au coût des facteurs aux prix de 1970 .....	390
Produit par habitant au coût des facteurs aux prix de 1970 .....	390
Quotients de localisation et taux de croissance annuels moyens de la valeur ajoutée par branche et par région .....	391
Evolution du taux de chômage par région .....	392
Répartition régionale des investissements ayant bénéficié des avantages prévus par les lois des 17 et 18 juillet 1959, du 14 juillet 1966 et du 30 décembre 1970 .....	394
Investissements étrangers prévus. Répartitions régionales et sectorielles .....	395
<b>REMUNERATIONS.</b>	
Indices des salaires conventionnels .....	326
Indices des salaires .....	327
Gain horaire moyen brut de l'ouvrier dans l'industrie par branche industrielle et par région. Enquête octobre 1976 .....	328
Salaires horaires moyens bruts des ouvriers et revenus mensuels moyens bruts des employés dans l'industrie à partir d'octobre 1972 selon l'enquête semestrielle harmonisée .....	329
Rémunérations des travailleurs assujettis à la sécurité sociale .....	331
Répartition des recettes de l'O.N.S.S. et du F.N.R.O.M. .....	331
<b>REVENU NATIONAL</b> (Voir Comptabilité nationale).	
<b>REVENUS</b> (Voir Monnaie et crédit, Rémunérations, Revenus des sociétés).	
<b>REVENUS DES SOCIETES.</b>	
Evolution comparée de la rentabilité et de l'endettement .....	335
Rendement des sociétés par actions belges. Sociétés ayant leur principal siège d'exploitation en Belgique .....	336-337-338-339
Rendement des sociétés par actions belges exploitant en Belgique et à l'étranger .....	340-341
Sociétés belges par actions en bénéfice. Bénéfices et dividendes annuels moyens de 1949 à 1973 des sociétés recensées ayant leur siège d'exploitation en Belgique .....	342
Evolution des résultats des entreprises pour l'exercice 1975 dans quelques secteurs .....	343
Evolution de la rentabilité dans quelques secteurs .....	343
<b>SALAIRES</b> (Voir Rémunérations).	
<b>TOURISME.</b>	
Répartition des nuitées par pays de provenance .....	210
Répartition des nuitées par région touristique et suivant le pays de résidence des touristes en 1976 .....	211

	Pages
Répartition des nuitées par saison .....	211
Nombre des nuitées de camping par saison et par pays de provenance .....	212
Recettes et dépenses du tourisme et des voyageurs .....	213
Mouvement et recettes du trafic voyageurs. Société Nationale des Chemins de Fer Belges .....	213
Etablissements de tourisme social .....	214

#### TRANSPORTS.

Société Nationale des Chemins de Fer Belges. Trafic global des marchandises par wagons complets .....	181
Société Nationale des Chemins de Fer Belges. Trafic des marchandises par wagons complets : répartition du trafic suivant la nature des marchandises .....	181
Société Nationale des Chemins de Fer Belges. Trafic des voyageurs .....	182
Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux. Nombre de voyageurs .....	182
Parc de véhicules routiers .....	184
Transports fluviaux. Marchandises transportées .....	184
Transports fluviaux. Répartition du trafic suivant la nature des marchandises .....	185
Transports fluviaux. Trafic par bassin .....	185
Composition de la flotte fluviale belge .....	186
Marine marchande belge .....	187
Situation de la marine marchande belge .....	187
Port d'Anvers. Navigation maritime .....	188
Port de Gand. Navigation maritime .....	189
Ports de Bruges et de Zeebrugge. Navigation maritime .....	190
Trafic commercial des aérodromes belges .....	191
Trafic de la SABENA .....	192



# LISTE DES GRAPHIQUES<sup>(1)</sup>

	Pages
<b>COMMERCE EXTERIEUR.</b>	
Commerce spécial de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise. Valeur ....	408-409
Structure des importations et des exportations en 1966 et 1976 .....	424
Commerce spécial de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise. Indices de quantité .....	426-427
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise. Importations et exportations par groupe de pays .....	432
Solde de la balance commerciale de l'U.E.B.L. par zone géographique .....	435
<b>COMPTABILITE NATIONALE.</b>	
Indicateur de conjoncture .....	XX
Evolution du produit national brut .....	XXII
Evolution en volume du produit national brut et de ses composantes .....	XXVI
<b>CONSOMMATION</b>	
Evolution de l'indicateur global de perception de la conjoncture chez les consommateurs .....	375
<b>DISTRIBUTION.</b>	
Caisse Nationale de Crédit Professionnel. Crédits accordés en 1976 d'après leur destination .....	204
Evolution du chiffre d'affaires dans le commerce de détail .....	205
<b>EMPLOI ET CHOMAGE.</b>	
Demandeurs d'emploi, chômeurs complets indemnisés en fin de mois. Toutes catégories .....	34
Demandeurs d'emploi, chômeurs complets indemnisés en fin de mois. Aptitude normale .....	35
<b>FINANCES COMMUNALES.</b>	
Evolution des dépenses communales .....	253
<b>FINANCES DE L'ETAT.</b>	
Dette publique .....	238
<b>INDUSTRIE.</b>	
Courbe synthétique des principaux résultats de l'enquête mensuelle de la Banque Nationale et durée moyenne d'activité assurée dans les industries manufacturières .....	61
Evolution de la production industrielle par catégorie de bien .....	67
Evolution de la production industrielle de 1966 à 1976 .....	68
Evolution de la production industrielle par région linguistique .....	69
Balance charbonnière .....	77
Livrailles de charbons aux grands secteurs de consommation intérieure .....	78
Coke de four .....	80
Production nette d'électricité par source d'énergie .....	82
Consommation d'électricité .....	83
Gaz disponibles .....	85
Consommation nette de gaz. Tous gaz, y compris GPL et gaz de raffinerie ....	87
Production, importations, exportations et livraisons de produits pétroliers sur le marché intérieur .....	89

(1) Par ordre alphabétique des rubriques principales.

	Pages
Livraisons de produits pétroliers sur le marché intérieur .....	90
Consommation apparente d'énergie primaire .....	92
Comparaison de l'évolution des indices de la production industrielle et de la consommation brute d'énergie primaire .....	93
Consommation finale d'énergie par forme d'énergie .....	95
Consommation finale d'énergie par secteur .....	96
Quelques éléments de l'économie sidérurgique .....	110
Industrie des métaux non ferreux. Production et emploi .....	114
Industrie de métaux non ferreux. Produits bruts .....	115
Industrie des fabrications métalliques. Production, commandes, livraisons totales et emploi .....	117
Industrie chimique et industrie du caoutchouc. Production et emploi .....	130
Industrie textile. Production et emploi .....	144
Industrie de la construction et des minéraux non métalliques. Production et emploi .....	155
Matériaux de construction. Production .....	157
Industrie du papier et du carton. Production, transformation et emploi .....	163
Industrie du cuir, de chaussures et pantoufles. Production et emploi .....	165
 INVESTISSEMENTS.	
Formation intérieure brute de capital .....	361
Formation intérieure brute de capital des secteurs de l'activité économique ..	362
 MONNAIE ET CREDIT.	
Caisse Nationale de Crédit Professionnel. Crédits accordés en 1976 d'après leur destination .....	204
Evolution des cours moyens de quelques unités monétaires à la Bourse de Bruxelles .....	266
Principaux déterminants de la tendance sur le marché hors banque .....	277
Evolution de quelques taux de placements en francs belges accessibles au public en général comparée avec l'augmentation annuelle moyenne en pourcent des prix à la consommation .....	280
Bourse de Bruxelles. Activité .....	286
Versements et remboursements sur livrets particuliers à la Caisse d'Epargne	295
Evolution des dépôts d'épargne et des émissions nettes d'obligations et bons de caisse .....	296
 PRIX.	
Indices des prix de gros .....	315
Indices des prix de gros des produits industriels .....	315
Evolution de l'indice de quelques prix de gros en 1975 et 1976 .....	317
Indices des prix à la consommation .....	320
Indices des prix à la consommation en 1976 .....	320
 SALAIRES.	
Niveau, à fin décembre 1976, des indices des prix et du salaire horaire moyen brut dans l'industrie pour quelques pays .....	330
 TRANSPORTS.	
Société Nationale des Chemins de Fer Belges. Trafic des voyageurs .....	183
Société Nationale des Chemins de Fer Belges. Trafic global des marchandises par wagons complets .....	183
Trafic maritime au port d'Anvers .....	188
Trafic maritime au port de Gand .....	189

# LISTE DES ABRÉVIATIONS

A.E.L.E.	Association Européenne de Libre-échange.
A.E.T.R.	Accord Européen des Transports internationaux par Route.
AGEFI	Agence économique et financière.
A.I.E.	Agence Internationale de l'Energie.
A.M.E.	Accord Monétaire Européen.
BENELUX	Union Economique Belgo-Néerlando-Luxembourgeoise.
B.I.R.D.	Banque Internationale de Reconstruction et de Développement.
B.I.T.	Bureau International du Travail (O.N.U.).
B.N.B.	Banque Nationale de Belgique.
B.R.I.	Banque des Règlements Internationaux.
B.R.T.	Bruto register ton.
C.A.D.	Comité d'Aide au Développement.
C.A.R.	Centre automobile de Réparation.
C.C.E.S.	Conseil Consultatif Economique et Social (Benelux).
C.C.P.	Compte Chèques postaux.
C.C.T.	Convention Collective du Travail.
C.E.C.A.	Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.
C.E.E.	Communauté Economique Européenne.
C.E.E.A.	Communauté Européenne de l'Energie Atomique (EURATOM).
C.G.E.R.	Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.
C.I.T.I.	Classification Internationale Type par Industrie.
C.N.C.P.	Caisse Nationale de Crédit Professionnel.
C.N.U.C.E.D.	Conférence des Nations-Unies sur le commerce et le développement.
COBECHAR	Comptoir Belge des Charbons.
C.T.C.I.	Classification Type du Commerce International.
D.G.E.D.	Direction générale des Etudes et de la Documentation du Ministère des Affaires économiques.
D.I.S.C.	Domestic International Sales Corporation.
DISTRIGAZ	Société de Distribution du Gaz.
D.T.S.	Droits de tirage spéciaux.
D.W.T.	Death Weight ton.
E.A.M.A.	Etats Africains et Malgache associés.
E.C.A.	Economic Cooperation Administration.
E.F.T.A.	European Free Trade Association (Association Européenne de Libre-échange).
E.R.P.	European Recovery Program.
ESTAF	Etats partenaires de l'Est Africain.
EURATOM	Communauté Européenne de l'Energie Atomique.
EUROCHEMIC	Société Européenne pour le Traitement Chimique des Combustibles Irradiés.
EXIMBANK	Export-Import Bank.
FABRIMETAL	Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques.
F.A.O.	Food and Agricultural Organization (O.N.U.) (Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture).
FEBECA	Fédération belge du commerce alimentaire.
FEBELTEX	Fédération belge des Industries textiles.
F.E.C.O.M.	Fonds Européen de Coopération Monétaire.
F.E.D.	Fonds Européen de Développement.
F.E.O.G.A.	Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricoles.
F.M.I.	Fonds Monétaire International.
F.N.A.M.I.	Fonds National d'Assurance Maladie-Invalidité.
F.N.F.R.S.	Fondation Nationale pour le Financement de la Recherche Scientifique.
F.N.R.O.M.	Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs.
G.A.T.T.	General Agreement on Tariffs and Trade (Accord général sur les Tarifs douaniers et le Commerce).
G.P.L.	Gaz de pétrole liquéfié.
I.A.T.A.	International Air Transport Association.
I.B.L.C.	Institut Belgo-Luxembourgeois du Change.
I.E.A.	Institut Economique Agricole.
I.N.A.M.I.	Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité.

INASTI	Institut National d'Assurances sociales pour Travailleurs indépendants.
I.N.C.A.	Institut National de Crédit Agricole.
I.N.S.	Institut National de Statistique.
I.R.E.S.P.	Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques (Louvain).
I.R.G.	Institut de Réescompte et de Garantie.
I.R.S.I.A.	Institut pour l'Encouragement de la Recherche Scientifique dans l'Industrie et l'Agriculture.
kWh	Kilowatt-heure.
L.A.SH.	« Lighter Aboard Ship ».
MW	Megawat.
N.A.C.E.	Nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés Européennes.
N.A.M.	« Nederlandse Aardgas Maatschappij ».
n.d.a.	non dénommé ailleurs.
N.R.T.	Netto register ton.
O.B.A.P.	Office Belge pour l'Accroissement de la Productivité.
O.B.C.E.	Office Belge du Commerce Extérieur.
O.B.E.A.	Office Belge de l'Economie et de l'Agriculture.
O.C.C.H.	Office Central de Crédit Hypothécaire.
O.C.C.L.	Office Central des Contingents et Licences.
O.C.D.E.	Organisation de Coopération et de Développement Economiques.
O.C.R.A.	Office Commercial du Ravitaillement.
O.E.C.E.	Organisation Européenne de Coopération Economique.
O.N.D.	Office National du Ducroire.
O.N.D.A.H.	Office National des Débouchés Agricoles et Horticoles.
ONEM	Office National de l'Emploi.
O.N.S.S.	Office National de Sécurité Sociale.
O.N.U.	Organisation des Nations Unies.
O.P.E.P.	Organisation des Pays exportateurs de Pétrole.
O.S.S.M.M.	Office de Sécurité Sociale de la Marine Marchande.
O.T.A.N.	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.
P.A.M.	Programme Alimentaire Mondial.
P.C.S.	Pouvoir calorifique supérieur.
P.N.B.	Produit National Brut.
P.T.O.M.	Pays et Territoires d'Outre-Mer.
q.m.	quintal métrique.
R.A.U.	République Arabe Unie.
R.T.B.	Radiodiffusion-Télévision Belge.
R.T.T.	Régie des Télégraphes et Téléphones.
R.V.A.	Régie des Voies Aériennes.
SABENA	Société Anonyme Belge d'Exploitation de la Navigation Aérienne.
SIDMAR	Sidérurgie Maritime S. A.
S.N.C.B.	Société Nationale des Chemins de Fer Belges.
S.N.C.I.	Société Nationale de Crédit à l'Industrie.
S.N.C.V.	Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux.
S.N.I.	Société Nationale d'Investissement.
SOCOREC	Société coopérative d'étude et d'assistance pour la reconversion économique des régions touchées par la fermeture des charbonnages.
S.T.I.B.	Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles.
Tcal	Teracalorie.
T.D.	Tarif douanier.
T.D.C.	Tarif douanier commun.
tec	tonnes équivalent charbon.
t.e.p.	tonnes équivalent de pétrole.
T.V.A.	Taxe sur la valeur ajoutée.
U.C.	Unité de compte.
U.E.B.L.	Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.
U.E.P.	Union Européenne de Paiements.
U.P.E.A.	Union Professionnelle des Entreprises d'Assurances.
U.R.S.S.	Union des Républiques Socialistes Soviétiques.
U.S.A.	United States of America.
VENEX	« Venootschap ter bevordering van de economische expansie .

# TABLE DES MATIERES

	Pages
AVERTISSEMENT .....	VII
CONSIDERATIONS GENERALES .....	IX
<b>PREMIERE PARTIE : Population et Emploi</b>	
CHAPITRE PREMIER. — POPULATION .....	3
CHAPITRE II. — EMPLOI ET CHOMAGE .....	11
SECTION I. — EMPLOI .....	11
SECTION II. — CHOMAGE .....	13
<b>DEUXIEME PARTIE : Production de biens et de services</b>	
CHAPITRE PREMIER. — AGRICULTURE ET PECHE MARITIME .....	39
SECTION I. — AGRICULTURE .....	39
§ 1. — <i>Etat des cultures</i> .....	39
1. — Conditions atmosphériques .....	39
2. — Superficie cultivée .....	39
§ 2. — <i>Situation par secteur</i> .....	40
1. — Cultures .....	40
2. — Elevage .....	41
3. — Horticulture .....	42
§ 3. — <i>Economie agricole globale</i> .....	43
1. — Emploi .....	43
2. — Commerce extérieur .....	43
3. — Evolution des prix .....	43
4. — Evolution des revenus .....	44
SECTION II. — PECHE MARITIME .....	44
CHAPITRE II. — INDUSTRIE .....	55
SECTION I. — APERCU GENERAL DE L'ACTIVITE INDUSTRIELLE .....	55
SECTION II. — EVOLUTION DANS LE SECTEUR DE L'ENERGIE .....	70
§ 1. — <i>Politique énergétique</i> .....	70
§ 2. — <i>Economie énergétique</i> .....	72
SECTION III. — EVOLUTION DE LA PRODUCTION DANS LES INDUSTRIES MANUFACTURIERES .....	102
§ 1. — <i>Métallurgie</i> .....	102
1. — Sidérurgie .....	102
2. — Industrie des métaux non-ferreux .....	103
3. — Industrie des fabrications métalliques .....	104
§ 2. — <i>Industrie chimique</i> .....	128
§ 3. — <i>Industrie textile</i> .....	134
	555

	Pages
§ 4. — <i>Industries alimentaires et fabrications connexes</i> .....	145
§ 5. — <i>Industrie de la construction, des matériaux de construction et secteurs connexes</i> .....	151
1. — Industrie de la construction .....	151
2. — Industries des matériaux de construction et secteurs connexes .....	152
§ 6. — <i>Industries diverses</i> .....	160
1. — Industrie du papier et du carton .....	160
2. — Industrie du cuir .....	161
3. — Industrie transformatrice du bois .....	161
4. — Industrie du tabac .....	162
5. — Industrie diamantaire .....	162
SECTION IV. — APPROVISIONNEMENT EN EAU .....	171
<b>CHAPITRE III. — TRANSPORTS</b> .....	<b>175</b>
§ 1. — <i>Transport par chemin de fer</i> .....	175
§ 2. — <i>Transport par route</i> .....	176
§ 3. — <i>Transport par eau</i> .....	176
1. — Navigation intérieure .....	176
2. — Ports de mer .....	177
§ 4. — <i>Trafic aérien</i> .....	180
<b>CHAPITRE IV. — DISTRIBUTION</b> .....	<b>193</b>
<b>CHAPITRE V. — TOURISME</b> .....	<b>207</b>

### TROISIEME PARTIE : Finances, Monnaie et Crédit

<b>CHAPITRE PREMIER. — APERÇU GENERAL DE LA POLITIQUE MONETAIRE ET FINANCIERE</b> .....	<b>217</b>
<b>CHAPITRE II. — FINANCES PUBLIQUES</b> .....	<b>223</b>
SECTION I. — FINANCES DE L'ETAT .....	223
SECTION II. — FINANCES PROVINCIALES ET COMMUNALES .....	240
<b>CHAPITRE III. — MONNAIE ET CREDIT</b> .....	<b>257</b>
SECTION I. — MARCHE MONETAIRE .....	257
SECTION II. — MARCHE DES CAPITAUX .....	281
<b>CHAPITRE IV. — ASSURANCES</b> .....	<b>299</b>

### QUATRIEME PARTIE : Prix et Revenus

<b>CHAPITRE PREMIER. — PRIX</b> .....	<b>311</b>
<b>CHAPITRE II. — REVENUS</b> .....	<b>323</b>
SECTION I. — REVENUS DU TRAVAIL .....	323
SECTION II. — REVENUS DES SOCIETES .....	332

### CINQUIEME PARTIE : Investissements et Consommation

<b>CHAPITRE PREMIER. — INVESTISSEMENTS</b> .....	<b>347</b>
<b>CHAPITRE II. — CONSOMMATION DES MENAGES</b> .....	<b>363</b>

	Pages
<b>SIXIEME PARTIE : Aperçu de l'évolution économique des régions</b>	
EVOLUTION ECONOMIQUE DES REGIONS .....	379
SECTION I. — DONNEES STRUCTURELLES DES REGIONS .....	379
SECTION II. — EVOLUTION DE LA CONJONCTURE DANS LES REGIONS .....	383
§ 1. — <i>Production industrielle</i> .....	383
§ 2. — <i>Commerce et services</i> .....	384
§ 3. — <i>Marché de l'emploi</i> .....	385
§ 4. — <i>Incidence de la récession sur les entreprises</i> .....	386
§ 5. — <i>Investissement et logement</i> .....	387
<b>SEPTIEME PARTIE : Relations économiques extérieures</b>	
CHAPITRE PREMIER. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE .....	399
SECTION I. — GENERALITES .....	399
SECTION II. — EVOLUTION GENERALE DU COMMERCE SPECIAL .....	401
§ 1. — <i>Exportations</i> .....	401
1. — Répartition sectorielle .....	402
2. — Répartition géographique .....	403
§ 2. — <i>Importations</i> .....	404
1. — Répartition sectorielle .....	404
2. — Répartition géographique .....	405
§ 3. — <i>Balance commerciale</i> .....	405
SECTION III. — BALANCE DES PAIEMENTS .....	436
CHAPITRE II. — COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE .....	445
SECTION I. — ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE (G.A.T.T.) .....	445
SECTION II. — ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (O.C.D.E.) .....	447
§ 1. — <i>Conseil des ministres de l'O.C.D.E.</i> .....	447
§ 2. — <i>Agence internationale de l'énergie</i> .....	448
§ 3. — <i>Agence de l'O.C.D.E. pour l'énergie nucléaire</i> .....	449
§ 4. — <i>Comité d'aide au développement</i> .....	450
§ 5. — <i>Affaires sociales</i> .....	450
§ 6. — <i>Travaux divers</i> .....	451
SECTION III. — COMMUNAUTES EUROPEENNES .....	451
§ 1. — <i>Communauté Economique Européenne (C.E.E.)</i> .....	451
1. — Marché intérieur .....	452
2. — Politique commune .....	454
3. — Relations extérieures .....	460
§ 2. — <i>Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (C.E.C.A.)</i> .....	467
§ 3. — <i>Communauté Européenne de l'Energie Atomique (Euratom)</i> .....	468
SECTION IV. — UNION ECONOMIQUE BELGO-NEERLANDO-LUXEMBOURGEOISE (BENELUX) .....	469
§ 1. — <i>Evolution de l'Union économique</i> .....	469
§ 2. — <i>Relations commerciales entre l'U.E.B.L. et les Pays-Bas</i> .....	471

## HUITIEME PARTIE : Répertoire des faits principaux

<i>Répertoire des faits principaux</i> .....	487
<i>Liste des tableaux statistiques</i> .....	541
<i>Liste des graphiques</i> .....	551
<i>Liste des abréviations</i> .....	553
<i>Table des matières</i> .....	555

